This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

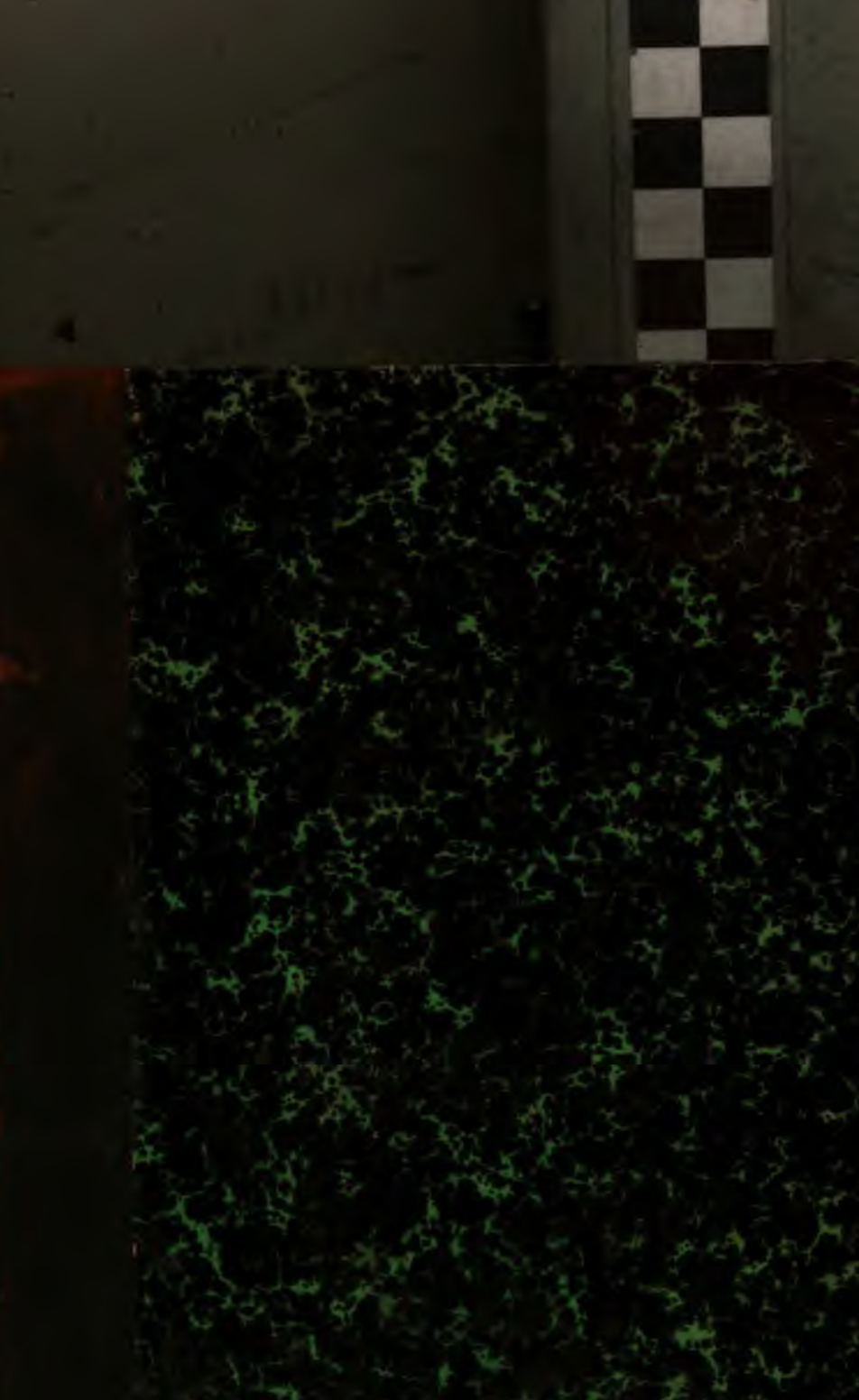

LSoc
1621
74

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME SESSION.

Le Congrès ne prend point la responsabilité des opinions consignées dans le compte-rendu de ses travaux, lorsqu'elles n'ont point été sanctionnées par un vote.

CONGRÈS

SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME SESSION,

TENUE AU PUY EN SEPTEMBRE 1855.

TOME SECOND.

A PARIS,
CHEZ DERACHE, LIBRAIRE,
Rue de Bouloy, 7.

AU PUY,
CHEZ MARCHESSOU, IMPr.
Rue Grangevieille.

1856.

L Soc 1621.74
Sci 80.102

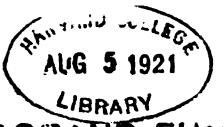

DEGRAND FUND

LE PUY, TYP. M.-P. MARCHESSOU, RUE GRANGEVIEILLE.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME SESSION.

ANNEXES DES PROCÈS-VERBAUX.

RAPPORTS, MÉMOIRES, PIÈCES DE VERS.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LES

MOYENS DE COMBATTRE LA MISÈRE,

PAR A. FROUT DE FONTPERTUIS,

Chef du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire, et Membre résidant de la Société d'agriculture.

SECTION D'AGRICULTURE. — Séance du 18 septembre.

I.

Introduction et Prolégomènes.

Dans le programme des travaux du Congrès scientifique de France, qui a choisi, cette année, la ville du Puy pour lieu de sa session, figurent les deux questions suivantes :

Etude des moyens pratiques pour arriver à l'extinction de la mendicité et du vagabondage ;

De l'assistance publique en général, et spécialement de son état actuel dans la Haute-Loire.

Ces questions sont éminemment du ressort d'une science que je cultive, depuis quelques années, plus encore par goût que par nécessité de position. Parmi les nombreux objets dont s'occupe l'*Economie sociale*, je n'en connais pas, d'ailleurs, de plus vaste et de plus intéressant que le problème de la misère. La tentation de m'expliquer sur une matière dont j'ai cherché à faire une étude approfondie a été irrésistible ; et l'occasion y aidant, j'ai mis la main à la plume.

Le sujet n'est pas neuf, je le sais bien, et je ne l'aurais pas choisi si l'amour-propre m'eût guidé plus que le désir de payer un tribut de bonne volonté aux travaux du Congrès. Il n'en est pas peut-être sur lequel les économistes et les publicistes aient plus exercé leur fécondité. La misère et le paupérisme ont été déjà étudiés sous toutes leurs faces, décrits dans toutes leurs causes, dans tous leurs effets et tous leurs accidents. Les académies ont plus d'une fois mis au concours la question des moyens de les détruire ; cette recherche est devenue la préoccupation des hommes d'Etat, des philanthropes et malheureusement aussi des utopistes. Elle a donné lieu à une quantité d'ouvrages dont l'énumération ne serait pas ici à sa place, mais parmi lesquels il faut citer en première ligne l'ouvrage de M. de Gérando sur la *Bienfaisance publique*, et le livre si savant de M. Moreau-Christophe [1] ; autour de ces œuvres, que l'on peut appeler capitales, sont venus se grouper une foule de monographies et de traités sur les côtés moraux, économiques ou

[1] Du problème de la misère et de sa solution chez les peuples anciens et modernes.

historiques que présente l'étude de la misère, du paupérisme et de la mendicité, livres parmi lesquels il en est quelques-uns aussi bien inspirés dans la forme que dans le fond.

Pourquoi cette question a-t-elle tant préoccupé et préoccupe-t-elle autant encore les esprits? Pourquoi cette persévérance à vouloir la résoudre, persévérance que rien ne lasse, qui ne se rebute d'aucun échec et ne se décourage devant tant d'efforts restés stériles, qui poursuit avec plus d'ardeur la solution à mesure qu'elle paraît s'éloigner?

C'est à ces signes qu'on reconnaît l'importance d'une question. Ils ne sont jamais trompeurs, si ce n'est aux époques de décadence et chez les peuples abâtardis : ainsi, les Grecs du Bas-Empire disputaient sur la grâce et la transubstantiation, quand les hordes de Mahomet avaient déjà entamé les murs de Constantinople. La France n'en est pas là, Dieu merci! et son sens moral ne s'est pas avili à ce point d'accorder une attention persévérante à des questions oiseuses ou inopportunes. Quand une idée saisit l'esprit francais, c'est qu'elle contient quelque chose de grand ou de fécond, quelque difficulté dont il importe de triompher.

On a dit que les grands progrès en mécanique ne pouvaient s'opérer que dans les siècles capables d'en profiter; que la machine à filer de Cartwright, les inventions de Watt et de Fulton n'auraient pu naître du temps de Charlemagne, au sein de la barbarie féodale, ni même à cette époque de la Renaissance, si glorieuse pourtant pour l'esprit humain et à laquelle son instrument de grandeur n'a pas manqué, puisque Guttemberg lui avait apporté l'imprimerie. Ces inventions, par une sorte de fin providentielle, devaient apparaître au XIX^e^ siècle, au moment où la force apprenait peu à peu à se courber devant le droit, où les nations européennes s'apprêtaient à chercher dans les arts de la paix une gloire plus solide et plus féconde que celle trop longtemps demandée par

elles aux jeux sanglants de la guerre. Je dirais volontiers que les idées n'apparaissent pas davantage sur la scène du monde par l'effet du hasard; qu'elles obéissent, dans leur apparition, à une logique extérieure et à une nécessité irrésistible. Chaque fois donc que je vois une grande question s'emparer fortement des esprits, je n'hésite pas à reconnaître que le milieu où ils se meuvent la leur a imposée et que sa solution intéresse l'humanité.

Cette opinion ne reçoit pas de démentis des faits en ce qui concerne la question particulière de l'extinction de la misère et du paupérisme. Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que la misère règne en ce monde, puisqu'elle est en germe dans la liberté de l'homme; ce n'est pas non plus d'aujourd'hui qu'est née la charité, puisqu'il y a dix-huit siècles que l'Evangile en a fait une vertu et un devoir. Quant au mot *paupérisme*, s'il est d'invention récente, la chose est bien vieille, je le montrerai tout-à-l'heure. Cependant, jamais à aucune époque les pouvoirs publics ne se préoccupèrent avec tant de constance et de prévoyance de l'amélioration du sort des classes souffrantes; jamais tant de voix éloquentes ne réclamèrent avec plus de passion généreuse en faveur de leur droit de vivre et de prospérer.

Ce mouvement est dû à une double cause et participe d'un double caractère. Le sentiment de la dignité humaine est sorti plus énergique des épreuves que la société européenne et particulièrement la société française ont traversées depuis soixante ans. Les hommes du XIX^e^ siècle, il faut le dire à leur honneur, n'ont pas vis-à-vis des souffrances qui les entourent ce sentiment d'égoïsme ou de légèreté que l'histoire accuse dans l'antiquité, au moyen-âge, et même dans des temps plus récents. D'un autre côté, avec l'émancipation civile et politique que leur a apportée 1789, avec le progrès de la civilisation et le développement des richesses, les idées d'aisance et de bien-être ont pris plus de racine au sein des masses.

Je me borne, pour le moment, à constater cette disposition. Est-elle légitime, salutaire? Faut-il y voir, au contraire, un symptôme fâcheux, l'indice d'une maladie morale dont notre époque serait atteinte, maladie qui suffirait à elle seule pour expliquer l'incertitude des idées et l'instabilité des pouvoirs au sein de notre pays? Question ardue et qui touche à bien des difficulté! Toujours est-il qu'elle a été résolue dans le premier sens par les masses et qu'il paraîtrait dangereux, impossible même de les faire revenir sur cette erreur, si c'en est une réellement. Quant à moi, je ne qualifierai pas ainsi ces aspirations; et la forme souvent trop vive, coupable même parfois, qu'elles ont revêtue, ne me paraît pas une raison suffisante pour passer sur elles condamnation, comme on l'a fait dans plus d'une circonstance et à plus d'un point de vue. Le problème à résoudre, c'est de les moraliser et de les contenir en même temps que d'y satisfaire.

La liberté de l'industrie ne date en France que de soixante ans à peine, elle est une des premières conquêtes du grand mouvement de 1789. C'est le 2 mars 1791 que l'Assemblée constituante décréta la suppression des jurandes, maîtrises et corporations, date mémorable et que l'on ne peut, ce semble, se rappeler sans émotion. Elle a été le point de départ d'une ère toute nouvelle pour la richesse générale du pays et le signal de l'affranchissement des classes laborieuses, affranchissement qu'il est de notre devoir comme de notre intérêt d'affermir et de développer en l'asseyant sur la double base de l'ordre moral et de la prospérité matérielle. Cette date, on la bénit quand on jette les yeux autour de soi, quand on contemple le prodigieux épanouissement des arts industriels; quand on compare, dans son ensemble, la civilisation du XIX^e^ siècle à celle des siècles qui l'ont précédé, même de ceux qui ont reçu à juste titre de l'histoire le nom de *grands;* quand on se rappelle que Salomon de Caux, coupable

d'avoir deviné la vapeur, est mort, victime de son idée, dans un cabanon de Bicêtre; tandis qu'aujourd'hui, glorieux véhicule du progrès, la vapeur franchit les mers et les montagnes, et que l'électricité, supprimant les distances à travers l'Atlantique, a relié l'ancien et le nouveau continent. Merveilles dues avant tout au génie humain, sans doute, mais dont il y aurait injustice à ne pas reporter aussi le mérite au grand acte qui l'a débarrassé en 1789 de ses lisières et de ses liens.

Mais les révolutions, même les plus bienfaisantes, ne laissent pas que de traîner avec elles de douloureuses perturbations, et c'est là peut-être un des signes auxquels se reconnaît le mieux cet étrange mélange de grandeur et de faiblesse dont l'homme est composé. Nous sommes encore trop près de 1789, il reste encore parmi nous trop de témoins et d'auteurs de ce temps pour avoir perdu la mémoire de ce que nous a coûté l'enfantement de notre émancipation politique. Bien du sang, bien des larmes et des crimes en ont marqué les étapes. Eh bien! la révolution industrielle n'a pas été davantage exempte d'épreuves. Dans sa marche ascendante et rapide, elle a fait autour d'elle plus d'une ruine, froissé des existences, porté atteinte à divers intérêts, et la liberté du travail comme la libre concurrence ont blessé plus d'une fois, comme tous les instruments nouveaux, des mains encore inhabiles à les manier.

On n'attend pas sans doute que je prenne la défense du grand principe de la liberté du travail ou que je fasse écho à ces déclamations contre la concurrence, tour-à-tour furibondes ou stupides, dont le socialisme nous a longtemps fatigués. La concurrence était devenue, sous la plume de ses écrivains, le bouc émissaire de tous nos péchés. On ne prononçait plus ce mot sans y joindre les épithètes (j'en passe et des meilleures) de lâche, de féroce, d'implacable. C'était à la concurrence qu'il fallait imputer tous les désordres, tous les malheurs

du temps. Je ne puis qu'engager les personnes qui auraient encore besoin d'être édifiées sur ces déclamations, à lire le chapitre que lui a consacré Bastiat, dans son beau livre des *Harmonies économiques*. Bornons-nous à rappeler ici que la concurrence est la condition *sinè quâ non* du bon marché des produits; que tous les progrès qui se réalisent dans l'industrie, et qui ont pour effet de diminuer l'effort purement humain, n'auraient pu avoir, sans son secours, pour conséquence corrélative la diminution du prix des produits. Tous les progrès, au lieu de tomber dans le domaine commun, seraient restés, en vertu d'une loi inséparable de notre nature, dans celui de l'appropriation personnelle; les producteurs seuls en auraient recueilli les fruits.

Mais si la concurrence a été féconde en bienfaits généraux, si les classes laborieuses ont particulièrement profité de ses évolutions, je ne prétends pas nier toutefois que son action n'ait été par moments destructive et n'ait entraîné de graves perturbations. Les luttes industrielles ont trop de fois ressemblé à ces steeple-chase où cavaliers et chevaux sont sacrifiés à une seule préoccupation, celle d'atteindre le but. La concurrence s'est montrée imprévoyante, effrénée; les affranchis de 89 se sont rués à la conquête du bien-être, au hasard et brutalement. Dans les froissements amenés par cette avidité et cette imprévoyance, le capital a souffert; il en a été de même du travail, si intimement lié au capital et qui ressent immédiatement, à son tour, tous les coups dont on a frappé ce dernier. Enfin, ces grands instruments de productions que l'on nomme des machines, se sont fait une très-large part dans l'industrie. Leur nombre et leur perfection ont augmenté chaque jour, et les machines ont tendu de plus en plus à se substituer au travail manuel dans toutes les branches de productions.

A juger les choses de haut, à la lumière de la raison et de

la science, comment cette substitution ne rallierait-elle pas les suffrages, les sympathies de tous les hommes qui s'intéressent au progrès industriel et au sort des classes laborieuses? Qu'est-ce, en effet, qu'une machine? Quelle est sa fonction? C'est d'économiser l'effort humain proprement dit, de le remplacer par une collaboration essentiellement gratuite, celle de la nature; de mettre, pour parler avec l'illustre savant que je citais tout-à-l'heure, de l'utilité gratuite en remplacement de l'utilité onéreuse [1].

D'un autre côté, l'introduction d'une machine dans toute industrie a pour effet immédiat de rendre du travail humain disponible; de déplacer les conditions du travail et les ouvriers, fait qui a été constaté par tous les économistes et que les défenseurs des machines auraient tort de révoquer

[1] « Si l'on donne le nom d'utilité à tout ce qui réalise la satisfaction des besoins, il y a donc des utilités de deux sortes : les unes nous sont accordées gratuitement par la Providence, les autres veulent être, pour ainsi parler, achetées par un effort. » (BASTIAT, *Harmonies économiques*, édit. in-18, p. 41.)

« Tous les auteurs ont fait remarquer que nous puisons une foule de satisfactions à cette source (l'utilité gratuite). Ils ont appelé ces utilités, telles que l'air, l'eau, la lumière du soleil, etc., *richesses naturelles*, par opposition aux *richesses sociales*, après quoi ils ne s'en sont plus occupés; et, en effet, il semble que ne donnant lieu à aucun effort, à aucun échange, à aucun service, n'entrant dans aucun inventaire comme dépourvues de valeur, elles ne doivent pas entrer dans le cercle d'étude de l'économie sociale. Cette conclusion serait rationnelle si l'utilité *gratuite* était une quantité fixe, invariable, toujours séparée de l'utilité *onéreuse*; mais elles se mêlent constamment et en proportions inverses. L'application soutenue de l'homme est de substituer l'une à l'autre, c'est-à-dire d'arriver, à l'aide des agents naturels et gratuits, aux mêmes résultats avec moins d'efforts. Il fait faire par le vent, par la gravitation, par le calorique, par l'élasticité du gaz, ce qu'il n'accomplissait à l'origine que par la force musculaire. » (*Idem, ibid.*, p. 461.)

en doute, dit M. Rossi. De là des souffrances passagères qui ne peuvent prendre fin que lorsque de nouveaux débouchés et l'extension de la consommation sont venus rétablir l'équilibre entre la production et le nombre de ses instruments. Mais, en revanche, combien de circonstances ne tendent-elles pas à contrebalancer l'intensité de ces déplacements, à diminuer les souffrances qui en naissent, et à côté de ces maux inévitables, combien d'avantages qui les rachètent! Si la concurrence et l'introduction des machines ont eu fréquemment pour conséquence de créer de la misère au sein des grands centres industriels, si le développement progressif de l'industrie moderne n'a pas été sans entraîner des souffrances pour certaines populations ouvrières, y aurait-il justice à ne pas tenir compte des compensations qu'ont apportées avec elles ces nouvelles puissances? Leurs effets fâcheux n'auraient-ils pas été quelquefois amplifiés et exagérés? Des hommes, dont le caractère et les intentions méritent d'ailleurs le respect, n'auraient-ils pas été trop prompts à s'alarmer et à rejeter la responsabilité de ces maux passagers jusque sur l'ensemble des institutions politiques et sociales de notre temps? En d'autres termes, le paupérisme est-il bien réellement un enfant du XIX^e^ siècle, qui aurait eu déjà trop à souffrir de cette affligeante paternité?

Je vais tâcher de répondre à ces questions, en me tenant à la fois en dehors de cet optimisme qui n'est souvent qu'une paresse de l'esprit ou du cœur, comme aussi d'un pessimisme dangereux et que je considère comme injurieux pour notre époque. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le mal ne comporte qu'un remède, remède, c'est le cas de le dire, pire que lui. Ce remède consisterait, en effet, dans le retour aux procédés primitifs de l'industrie, à l'emploi exclusif de la force et des bras humains; le retour à l'heureuse simplicité de la maison de Pénélope, où, selon Homère, douze servantes

étaient occupées incessamment à moudre le grain nécessaire à la consommation journalière de la maison ; au temps du règne du coche sur la route, et de la rame sur les mers ; au temps où il fallait un mois pour se rendre de Paris à Marseille et où il était prudent, à en croire Mme de Sévigné, de faire son testament avant de se lancer dans un pareil voyage.

Il faut ici laisser parler l'histoire, dont les enseignements, bien que trop souvent méprisés, conservent singulièrement d'éloquence. Ouvrons donc ses annales, non depuis leur premier jour et pour toutes les nations, mais pour un seul pays, la France, et seulement pour la période de notre histoire qui commence au IVe siècle et finit à la révolution de 1789. Etait-ce un temps de prospérité générale cette fin du IVe siècle de notre ère, où la société gallo-romaine expirait sous les premiers coups des barbares et l'action triomphante du christianisme ? où la propriété, au témoignage unanime des historiens, était si incertaine, si troublée, si écrasée sous les rigueurs du fisc et un désordre permanent que non-seulement les simples hommes libres, mais encore les hommes de la moyenne propriété, fuyaient en masse la curie pour chercher une indépendance sauvage dans les bandes de la Bagaudie, ou se plaçaient sous la protection des grands, se réduisant ainsi volontairement à l'état de colons ? Etait-ce un temps de prospérité générale celui où les bandes de l'austrasien Hildebert se précipitaient, comme une avalanche, sur cette vieille terre de l'Arvernie, dernier boulevard de l'indépendance gauloise, y ruinaient les maisons, les châteaux, les églises et les monastères, ne laissant, pour nous servir de l'expression naïvement déchirante de l'historien de ces désastres, « que la terre, que les barbares ne pouvaient emporter ? » Peut-on lire sans un profond serrement de cœur les peintures que fait le chroniqueur Glaber de la grande

famine qui désola l'Occident en 1030 [1]? Et pour évoquer des souvenirs plus rapprochés de nous, quelle était la situation des paysans de certaines parties de la France vers la fin du règne de Louis XIV, alors que de cruelles humiliations et des représailles sans pitié avaient succédé aux triomphes et aux splendeurs du grand roi? Vauban et autres écrivains de la même époque le diront: comme leurs devanciers du XI^e^ siècle, ils étaient réduits à demander leur nourriture à l'herbe des champs. Enfin, de bonne foi, croit-on que la condition matérielle du paysan français valût, à la veille de 1789, ce qu'elle est aujourd'hui?

On pourrait indéfiniment multiplier les exemples, les faits, les dates et les preuves de ce genre. A quoi bon? La question est désormais jugée par l'histoire et aussi par le sentiment de ceux qui ont bénéficié de la grande rénovation de 1789. Qu'on regrette les violences, qu'on flétrisse les crimes qui ont accompagné cette rénovation, rien de plus légitime, de plus équitable. La conscience individuelle a protesté contre quelques-uns de ces crimes avec une indignation qui l'honore et avec une énergie que l'histoire n'a pas toujours suffisamment montrée. Qu'en jetant les yeux sur les débris de ce temps restés à terre, on en trouve de beaux à contempler, comme le dit Châteaubriand, un tel sentiment se conçoit; il a quelque chose de pieux, même pour ceux qui se sentent plus d'orgueil du présent que de regret et de respect du passé. Mais qu'on se garde d'abaisser systématiquement le XIX^e^ siè-

[1] « On vit les hommes, après avoir dévoré les bêtes et les oiseaux des champs, se résoudre à ronger des cadavres; on mangeait l'écorce des arbres dans les bois; on arrachait l'herbe des ruisseaux, afin d'échapper à la mort. Chose plus horrible! les hommes dévorèrent la chair des hommes; ils immolèrent des enfants à leur ventre. »

(HENRI MARTIN. — *Histoire de France*, tome III, page 67).

cle et encore moins d'en rougir, quand on y voit la dignité morale et le bien-être de l'homme, deux choses qui ont tant de points de contact, reconquérir leurs droits et regagner le terrain qu'elles avaient perdu au sein du chaos féodal, les masses graviter de plus en plus vers cet idéal si bien défini par le grand cœur et la grande intelligence de l'empereur Napoléon III : « Je veux, disait-il à Bordeaux, con-» quérir à la religion, à la morale et à l'aisance cette par-» tie encore si nombreuse de la population qui, au milieu » d'un pays de foi et de croyance, connaît à peine les pré-» ceptes du Christ, qui, au sein de la terre la plus fertile » du monde, peut à peine jouir de ses produits de première » nécessité. »

Cet orgueil du présent est légitime et ne se justifie pas moins par l'histoire que par la réflexion. La misère, sans doute, est aussi vieille que le monde et ne disparaîtra qu'avec lui, puisqu'elle résulte de la nature même de l'homme et de la manière dont il use de sa liberté. Mais si nous en portons toujours le germe dans nos passions ou notre imprévoyance, le milieu dans lequel nous vivons peut souvent nous l'infliger, fait qui n'a pas été rare dans le passé. Des institutions illibérales ou intéressées ont dressé entre le bien-être et certaines classes sociales des barrières qu'il n'était pas aisé de franchir et qui l'ont été, cependant, mais non sans de longs et pénibles efforts : chaque pas dans cette voie, le renversement de chacun des obstacles qui gênaient l'expansion humaine, chaque accroissement de sécurité pour les personnes et les biens, ont été autant de victoires remportées sur la misère par la société.

Tel n'est point, je le sais, l'avis universel ; quelques esprits chagrins vont même jusqu'à tenir le mal de la misère pour une conséquence forcée de cette civilisation moderne, si vaine

de sa grandeur. Les yeux fixés sur le passé, qu'ils peuvent connaître pour leur compte, mais qu'ils se gardent de faire connaître à autrui, ils lui réservent toute leur admiration, tandis qu'ils n'ont pour le présent que des anathèmes. Le problème de la misère leur fournit entr'autres une arme dont ils ne négligent pas de se servir : oubliant que ce problème ne s'est révélé dans toute sa sombre grandeur que de nos jours, et parce que de nos jours le cœur et l'intelligence de l'homme ont grandi, ils opposent au contentement de soi-même de la civilisation moderne, non à titre de stimulant, mais bien de condamnation, le spectacle présenté par les sociétés anciennes qui, plus heureuses, n'auraient pas eu, à les en croire, à compter avec de pareilles souffrances et de telles difficultés.

La question est donc de savoir si la misère et même le paupérisme ont été aussi inconnus qu'on le prétend dans l'antiquité. Les preuves du contraire ne manquent pas : ainsi, les plus anciens monuments de l'antiquité sacrée ou profane, la Bible et les poèmes d'Homère, témoignent de l'existence de la mendicité dans ces temps reculés. Athènes vit le paupérisme apparaître avec le *théorique,* ambitieuse inspiration du grand Périclès; Rome avec les distributions gratuites et régulières de vivres ou d'argent connues sous le nom de *sportules* et de *congiaires*, distributions qui, du temps de Jules César, s'étendaient déjà à trois cent mille personnes, en attendant qu'elles comprissent l'universalité de ces plébéiens destinés à descendre successivement tous les degrés de la dégradation, à regretter jusqu'à Néron et à pardonner à tous les crimes et à toutes les turpitudes, pourvu que le pain et les spectacles ne lui manquassent pas. Enfin, il ne faut pas oublier que si les sociétés antiques n'ont pas eu à s'occuper du problème de la misère au même degré que les sociétés modernes, c'est qu'elles avaient érigé l'esclavage en

institution, on pourrait presque dire en dogme [1], l'esclavage, cette monstruosité qui, par une justice de la Providence, ébranla plus d'une fois jusque dans ses fondements la civilisation gréco-romaine [2], et dont l'éternel honneur du christianisme sera d'avoir préparé l'abolition en proclamant l'égalité des hommes devant Dieu.

Que conclure de ce coup d'œil rétrospectif? quel enseignement en retirer? C'est que non-seulement la misère et même le paupérisme ne sont pas des faits propres à notre civilisation, inconnus avant elle, mais que les civilisations antiques en ont également souffert et les ont connus sous des formes encore plus humiliantes, plus grossières et brutales [3]. Ce

[1] Ce n'étaient point seulement les préjugés populaires qui consacraient l'esclavage. L'institution avait encore en sa faveur l'opinion des esprits de l'antiquité les plus justes et les plus éclairés : de Platon, le précurseur du christianisme, comme ont été presque jusqu'à l'appeler quelques Pères de l'Eglise; d'Aristote, l'esprit peut-être le plus compréhensif de l'antiquité; de l'éloquent Cicéron.

[2] Parmi les révoltes d'esclaves, les guerres *serviles*, l'histoire a rendu surtout célèbre la levée de boucliers dont Spartacus fut le héros. Elle mit Rome à deux doigts de sa perte, et il ne fallut rien moins, pour conjurer le danger, que le courage de ses légions, l'orgueil et l'énergie indomptables de son patriciat. On sait d'ailleurs à quel prix et par quels moyens.

[3] Voici comment s'exprime M. de Gérando sur les terreurs qu'a fait concevoir l'invasion présumée du paupérisme au sein des sociétés européennes :

« Un cri d'alarme a retenti en Europe, y a répandu une terreur universelle. Il a signalé l'invasion d'un fléau qui menacerait la propriété sociale, le repos du monde et la civilisation elle-même; une dénomination nouvelle a même été imaginée pour désigner ce nouveau péril. De toutes parts, on a craint de voir surgir une nuée d'indigents; déjà quelques personnes ont cru la voir se montrer; on a supposé que son extension n'aurait pas de bornes. Le péril a été admis comme constant, quoique dé-

qui n'est pas à dire, cependant, que, même réduite à des proportions plus vraies et moins menaçantes, la question ne soit pas digne de la plus sérieuse attention. A la vérité, on ne doit pas s'effrayer outre mesure de l'existence du paupérisme au sein des sociétés modernes, parce que les souffrances qui en découlent ne sont que transitoires et que plus de prévoyance de la part de ceux qu'elles attaquent peut grandement les atténuer; parce que l'industrie, pareille à la lance d'Achille, sait guérir les blessures qu'elle a faites; parce qu'en définitive, il n'est pas un de ses progrès qui ne répande, avec trop de lenteur aux yeux du philanthrope et des victimes momentanées de l'évolution, mais irrésistiblement, une plus grande somme de bien-être. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler qu'au point de vue moral, l'existence du paupérisme recouvre des dangers très-sérieux pour la société.

« Ce qui fait du moderne paupérisme une plaie sociale,

né de preuves; dès lors, on s'est efforcé à l'envi de découvrir les causes, d'indiquer les remèdes. Cependant cette épouvante, quelque générale qu'elle soit, est-elle justifiée par les faits? Le seul exemple qu'on cite, celui qu'on allègue toujours, est l'Angleterre, ou plutôt la taxe des pauvres en Angleterre, que l'on confond avec la misère dont on la considère comme un symbole. On ne fait pas attention que l'accroissement de la taxe est la suite non d'une multiplication dans le nombre réel des nécessiteux, mais des erreurs commises, depuis le milieu du siècle dernier, dans l'application des lois anglaises; que la taxe est devenue, pour beaucoup de ceux qui y participent, un supplément aux salaires au lieu d'être un secours pour les nécessités. Si l'on ne peut justifier par aucun document positif le prétendu accroissement du paupérisme, on peut donner des preuves certaines qui attestent une tendance contraire dans les pays bien administrés. Ainsi le nombre des indigents inscrits aux secours publics a diminué à Paris de près de moitié en 49 ans, quoique la population de cette grande cité ait presque doublé dans le même intervalle de temps; et cependant toutes les causes auxquelles on attribue l'augmenta-

» ce qui le rend effrayant et dangereux, c'est son alliance » ordinaire avec un état d'abrutissement et de dépravation » chez la masse des individus, effet trop naturel de leur » agglomération et de leur homogénéité. Au lieu d'être dis- » séminés dans toute la population d'une contrée, les indi- » gents forment à eux seuls une population à part; au lieu » d'être atteints çà et là dans tous les rangs, ils sont atteints » en corps et forment une classe distincte : ce sont les labou- » reurs de telle localité ou bien les ouvriers de telle industrie, » habitant presque seuls certains cantons, certains villages » dans les campagnes, certains quartiers ou faubourgs dans » les villes. On comprend aisément l'influence déplorable » que doit exercer cette circonstance sur les habitudes et les » sentiments du pauvre. Une fois qu'il a commencé à dé- » choir de la dignité d'homme libre et de travailleur hon- » nête, il ne se relève plus et descend toujours plus bas, » parce qu'il vit au milieu d'êtres qui subissent la même dé-

tion progressive du fléau conspirent à la fois dans la capitale de la France. La mendicité a disparu entièrement dans plusieurs Etats; elle est fort diminuée dans quelques autres. Les pauvres eux-mêmes sont, en général, mieux vêtus et mieux nourris. Mais ce qui établit de la manière la plus éclatante une réduction progressive et générale de la misère en Europe, c'est l'abaissement progressif et général de la mortalité, la prolongation de la vie moyenne. Voilà une démonstration qui repose sur des faits reconnus, dont les résultats sont hors de toute contestation, et qui atteste une amélioration considérable dans le sort des classes les plus nombreuses. L'Angleterre, en particulier, est le pays dont la mortalité s'est réduite d'une manière plus sensible; l'Angleterre elle-même ne saurait donc fournir l'exemple qu'on a cru voir et qui seul, d'après des apparences trompeuses, constaterait l'extension de la misère. Amis de l'humanité, rassurez-vous donc, la société humaine ne marche pas vers cet abîme de maux dont on l'a un instant menacée. Les alarmes dont quelques esprits sont saisis ne sont qu'une terreur panique, etc.»

(De GÉRANDO. — *De la Bienfaisance publique.*)

» gradation, les mêmes privations, les mêmes humiliations,
» et qu'il envisage, dès-lors, tous ces maux comme des
» choses inhérentes à sa condition, inséparables de son genre
» de vie et de la profession qu'il a embrassée. Il oublie peu
» à peu tous les besoins intellectuels et moraux dont la sa-
» tisfaction est incompatible avec son extrême pauvreté; il
» réduit ses besoins matériels eux-mêmes jusqu'à la dernière
» limite que le soutien de son existence physique puisse lui
» permettre de s'imposer; il tombe en un mot dans l'anima-
» lisme et finit par n'avoir plus la conscience de son abais-
» sement et de son dénûment. Tels sont aujourd'hui plus
» d'un million et demi de paysans irlandais; tels sont les ou-
» vriers de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Leeds,
» en Angleterre; de Lille, de Rouen, de Lyon, en France [1].»

Ces réflexions ne sont, hélas! que trop vraies, et tel est bien le grand, l'immense danger que recèle le paupérisme moderne : il atteint dans le pauvre les sources les plus vives de la dignité et de la moralité humaines; il le précipite sur la pente du vice, pente qui ne se remonte presque jamais. Ainsi se trouve suspendue sur la tête de la société une épée de Damoclès, qui se cache quelquefois à ses yeux, mais qui l'épie dans l'ombre et la frappe à son heure. C'est ainsi que la société se voit forcée de se tenir en état de défense continuelle, et de consacrer aux soins de sa sécurité des forces et une énergie que tant d'autres voies convieraient à s'exercer avec plus d'utilité et de grandeur.

Quels remèdes opposer à cette infection morale? Des remèdes moraux! répond M. Cherbuliez, réponse qui est aussi la nôtre. Une fois placé dans cet ordre d'idées, on comprend l'importance de toutes les questions qui se rattachent à l'in-

[1] Cherbuliez, *Dictionnaire d'économie politique*. M. Cherbuliez est auteur lui-même d'un travail remarquable sur la misère.

struction et à l'éducation populaires. On s'explique la vive impulsion donnée dans ces dernières années, et surtout depuis l'avènement de l'empire, aux créations de crèches, de salles d'asile, d'ouvroirs; la sollicitude qui entoure la diffusion de l'instruction et la direction des écoles primaires. Ce n'est pas assez, d'ailleurs, de dispenser libéralement à l'enfance une instruction appropriée au temps et aux besoins de l'âge mûr; de la préparer, par une discipline et une éducation fortement morales, aux épreuves de la virilité, si pleines de périls dans une époque qui, comme la nôtre, tend de plus en plus vers l'individualisme et la responsabilité personnelle : il faut encore agir sur les sentiments et les idées des classes laborieuses; fortifier en elles le respect de la loi, de l'autorité morale et politique; y relever une force trop souvent défaillante : la résignation au malheur présent, unie au courage qui se confie dans l'avenir et le prépare par le travail, la persévérance et la volonté.

Un dernier mot sur la prétention et la portée de ce travail. Je ne m'y suis proposé d'autre chose que l'étude des moyens pratiques de résoudre le problème de la misère. Cette solution n'a rien d'impossible, pourvu qu'on veuille l'accepter dans les limites que lui assigne le fond des choses. Elle est ardue, éloignée, mais non au-dessus des efforts qui la cherchent. La raison, la clairvoyance, la générosité des classes supérieures la prépareront; le bon sens et la reconnaissance des masses feront le reste. Je n'ai point la prétention de l'anticiper; c'est pourquoi je ne me présente point armé d'une de ces théories toutes d'une pièce, pourfendeuses de leurs rivales, marchant à la vérité comme à un assaut, mèche allumée, flamberge au poing, incapables du plus léger doute, du moindre remords, aussi impassibles devant les ruines qu'elles amoncellent que l'homme juste d'Horace en face de l'anéantissement de l'univers; encore moins aurai-je voulu me donner le ridicule, si

commun de nos jours, de me poser en médecin infaillible et d'offrir, après tant d'autres, ma petite panacée.

Nous ne valons que par les principes, a dit je ne sais plus quel illustre personnage de notre temps. Il faut souscrire sans réserve à cette opinion. Mais, outre qu'il y a lieu à choix entre les principes, la manière de les appliquer n'est pas indifférente? Que dirait-on d'un chirurgien qui promènerait son scalpel sur des chairs vivantes? Nous connaissons plus d'un anatomiste de cette espèce, bien des Condorcets, moins le génie, qui aimeraient mieux voir périr les colonies qu'un principe. En matières complexes, et telle est celle en question, je professe que l'éclectisme n'est pas hors de propos et qu'il est de la prudence de se méfier des théories *ab ovo*. Théories et théoriciens me font involontairement revenir à la mémoire le mot célèbre de Leibnitz : *Cave à consequentiariis*. Le lit sur lequel, long ou court, ils aspirent à coucher l'humanité, n'est bien souvent que celui de Procuste.

Il me reste encore à réclamer l'indulgence du Congrès. Je sens en avoir d'autant plus besoin que j'ai mené à fin ce mémoire au milieu d'occupations journalières qui ne me laissaient pas le recueillement d'esprit désirable. Je n'ai eu, en outre, la possibilité de recourir qu'à très-peu de sources, et j'ai dû le plus souvent faire seulement œuvre de mes souvenirs et de mes études d'autrefois.

II.

Causes de la misère. — Importance et dangers de quelques-unes d'entre elles.

De toutes les parties du sujet si peu neuf que je traite, il n'en est peut-être pas de moins nouvelle que la description des causes de la misère. Il est difficile de se taire, cependant, sur

ce point ; car, avant de passer en revue et de critiquer les remèdes, il est de toute nécessité de démêler la nature du mal. Ce n'est pas, d'ailleurs, sans dessein que je restreins mes recherches aux causes de la *misère* proprement dite et non du *paupérisme*. L'un de ces mots contient l'autre, le paupérisme n'étant qu'une face, et non la plus effrayante de la maladie sociale qui a reçu, dans la langue de l'économie sociale, la dénomination de misère [1]. Ce serait aussi agrandir singulièrement ma tâche que de reprendre l'une après l'autre toutes les causes de la misère, d'autant plus que si de ces causes les unes sont générales, absolues, les autres particulières, contingentes, personnelles, on peut, malgré leur diversité, les ranger synthétiquement sous deux grandes catégories, et dire que le principe générateur de la misère est à la fois dans l'homme et hors de lui. N'était la crainte d'être taxé de pédantisme, j'emploierais, pour mieux préciser ma pensée, le langage de la philosophie Kantienne, et j'appellerais ces causes subjectives et objectives, rattachant les premières au désordre et à l'imprévoyance, les secondes à l'accident.

Il n'est pas douteux que ces deux causes ont toujours coexisté et pris simultanément part à l'engendrement de la misère ; mais l'importance respective de leur action a varié suivant les époques et suivant le degré d'avan-

[1] « Le mot pauvreté n'exprime qu'une idée relative : les pauvres sont, dans toute société, la classe qui subit le plus de privations.

» Sous le nom de misère, nous désignons cette pauvreté qui, étant devenue permanente, parce qu'elle est due à des causes permanentes, produit facilement l'indigence absolue, et se manifeste chez le pauvre par un ensemble caractéristique d'habitudes physiques et morales.

» Enfin, nous réservons le mot *paupérisme* pour la misère qui, étant produite par des causes générales, constitue la situation normale de certaines catégories entières d'individus. » (*Dictionnaire d'Economie politique*, art. bienfaisance publique, p. 165, t. 1er.)

cement de la civilisation. On prouverait facilement que dans l'antiquité, ou au moyen-âge, les peuples ont moins souffert par leurs propres fautes que par suite de circonstances physiques, morales ou politiques qu'il n'était pas en leur pouvoir d'écarter. Ainsi, quoique les magistrats, à Rome, n'eussent pas de souci plus grave et plus constant que de veiller à l'approvisionnement de la ville, et qu'une flotte stationnât au port d'Ostie, prête, à leurs ordres, à partir pour la Sicile ou l'Afrique, les deux greniers d'approvisionnement de Rome, ces précautions ne suffirent pas toujours, et la tempête, dispersant les galères, laissa la plèbe romaine sous le coup de la faim. Il ne paraît pas non plus douteux, pour se borner à un second exemple, que les famines presque périodiques qui désolèrent les populations au moyen-âge doivent être attribuées pour une grande part à l'imperfection des institutions du temps, au désordre matériel et moral qui régnait alors dans la société.

Aujourd'hui, il semble qu'il faille moins imputer la naissance et le développement de la misère à l'accident qu'aux causes dérivant du désordre ou de l'imprévoyance. Les hommes et les pouvoirs publics de l'antiquité ignoraient les secrets de cette arithmétique expérimentale qui a fait de nos jours des progrès si décisifs, qu'à moins d'un concours universel, inouï de fléaux atmosphériques, la famine n'est plus à redouter. La peste et la lèpre ont disparu du catalogue des maladies européennes; impuissante à prévenir l'invasion du terrible choléra, la science a engagé, du moins, contre lui une lutte où, à force de dévouement et de lumières, elle n'a pas toujours eu le dessous. Mais, par compensation, le malaise moral qui travaille l'Europe et qui s'est révélé par tant de révolutions, le déclassement des hommes, l'instabilité des choses et des institutions, l'audace du génie industriel, la poursuite du bien-être ont aidé à introduire

dans toutes les classes, particulièrement dans les classes ouvrières, des éléments de désordre ou d'imprévoyance qui ont exercé et exercent encore sur leur situation matérielle une influence très-fâcheuse.

S'engager dans une analyse complète des causes de misère qui se rapportent au désordre ou à l'imprévoyance, ce ne serait entreprendre rien moins que l'analyse des passions et des vices humains, œuvre qu'il faut laisser aux moralistes et aux psychologues. Toutefois, parmi ces causes, il en est quelques-unes qui méritent d'être rappelées, et je rangerai en première ligne le défaut de tempérance, ou, pour l'appeler de son nom plus populaire et plus énergique, l'ivrognerie; triste prééminence qui n'est que trop justifiée par les effets de cette passion sur la moralité et la santé des masses.

Qui veut faire l'ange fait la bête, s'est écrié Pascal; avant lui, Montaigne avait conseillé de *s'abestir pour s'assagir*. Une certaine réserve est commandée dans l'admission de cette pensée de deux grands esprits, différents par bien des côtés, mais se touchant par le scepticisme. Pour moi, sans professer trop de dédain pour cette guenille que l'on nomme le corps, tout en me rappelant que l'âme, selon l'expression de Bossuet, est faite pour cohabiter avec cette guenille et lui être étroitement unie, je ne redoute pas néanmoins les aspirations spiritualistes et j'aime mieux que l'homme tourne de préférence ses regards en haut, selon la volonté de son Créateur [1]. Toujours est-il que l'idéal de l'abêtissement, c'est l'habitude de l'ivrognerie, et bien des fois la vue des gens ivres que je rencontrais dans les rues, m'a fait former le vœu qu'on

[1] On se rappelle le beau vers d'Ovide :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

amenât l'enfance devant eux. En contemplant dans cet état de dégradation, non des ilotes, comme à Sparte, mais des citoyens et des chrétiens, les enfants ne concevraient-ils pas de bonne heure et pour toujours une horreur insurmontable pour une si hideuse position ?

La dégradation morale, l'extinction volontaire de la raison, pour parler comme Channing [1], cet illustre penseur trop peu connu de nous et surnommé à si juste titre le Fénélon américain, la dégradation morale qui résulte de l'ivresse est indépendante de la position sociale, et est la même pour le riche et pour le pauvre. Il n'y aurait même pas paradoxe à soutenir qu'elle est en raison directe de cette position. L'homme riche, bien né, influent, peut-il alléguer pour excuses de pareille habitude ces circonstances extérieures, cette incertitude du lendemain, cette absence des joies de l'esprit et du cœur qu'invoque souvent le pauvre et qui expliquent, en l'atténuant, son abandon aux

[1] « Je commence par demander quel est le grand mal, le mal essentiel de l'intempérance ? La réponse est que l'intempérance est *l'extinction volontaire de la raison*. Le grand mal est intérieur ou spirituel. L'intempérant se dépouille, pendant un certain temps, de la nature raisonnable et morale ; perd la conscience de ce qu'il est et l'empire sur lui-même ; produit en lui la démence, et, par la répétition de cette folie, dégrade de plus en plus ses facultés intellectuelles et morales. Il pèche d'une manière immédiate et directe contre la raison, ce principe divin qui sépare la vérité du mensonge, le bien du mal, et qui sépare l'homme de la brute. C'est là l'essence du vice, ce qui en fait l'horreur et le danger, ce qui devrait principalement frapper et animer quiconque travaille à le détruire. Tous les autres maux de l'intempérance ne sont rien à côté de celui-là ; presque tous en viennent, et il est juste, il est à désirer que tous les autres maux s'y joignent et l'accompagnent. »

(Channing. — *Œuvres sociales* ; trad. Laboulaye, p. 165.)

grossiers plaisirs de l'intempérance? Non, à coup sûr. Mais, outre que ce vice tend à disparaître de plus en plus du sein des classes supérieures, c'est surtout au sein des populations laborieuses qu'il importe de l'étudier et de le flétrir. C'est là, en effet, qu'il a toujours pris les plus fortes proportions, exercé les plus grands ravages; c'est là, une fois entré, qu'il tend à devenir une maladie endémique, incurable; c'est là qu'il porte aux principes d'ordre, d'économie et de prévoyance, à l'esprit de famille, à l'amour du travail et à la notion du devoir les coups les plus rudes et les plus répétés.

On a souvent déploré l'affaiblissement de l'esprit de famille en France, affaiblissement dans lequel on a vu avec tristesse un des symptômes les plus alarmants et un des fruits les plus amers du scepticisme intellectuel et religieux qui nous aurait envahis. Quelquefois encore on s'en est pris de cet affaiblissement au caractère de nos nouvelles lois civiles, reproche qui, pour le dire en passant, paraît bien peu justifié; car s'il est certain que la puissance paternelle, telle qu'elle résulte des Codes français, n'a plus l'omnipotence que lui avait reconnue le droit romain, qu'elle est dépouillée du caractère de grandeur forte et sereine à la fois qui la distinguait sous la tente des patriarches ou dans les clans celtiques, en revanche, elle est devenue plus humaine et plus rationnelle. Les mœurs, d'ailleurs, inspirent les lois, et les rédacteurs du Code civil n'ont fait, en ce qui touche la puissance paternelle, qu'interpréter les sentiments sous lesquels les hommes du XIX^e^ l'ont envisagée. Les Romains ont pu admirer le vieux Brutus livrant son fils à la hache du licteur; ce qu'ils nommaient du patriotisme, nous l'appellerions aujourd'hui de la barbarie.

Il y aurait donc injustice à imputer le mal à cette cause, dont il ne faut pas moins reconnaître l'existence. Oui, l'unité du foyer domestique a été rompue: au sein des classes lettrées,

par la différence d'idées et de croyances entre le père et l'aïeul, entre la mère et le fils; au sein des classes laborieuses, par suite de divers motifs. Mais ce n'est pas de là que sont venues les atteintes les plus énergiques et les plus fatales à l'esprit de famille, et le penchant à l'intempérance doit en supporter la plus grande part de responsabilité. Lorsque l'ouvrier a une fois appris le chemin du cabaret, il désapprend bien vite celui de son foyer.

C'est-à-dire que l'intempérance vient lui arracher le mobile le plus puissant de sa force et de son activité, sa joie la plus sûre, sa consolation souvent unique au milieu des épreuves dont sa vie n'est que trop remplie. Un grand sentiment qui remplit le cœur, communique aussi de la force à la pensée et au bras. Les douleurs et les travaux communs sont moins lourds à porter, et la vue d'une femme honnête et laborieuse, identifiée à vos joies et à vos chagrins, d'enfants chéris qui attendent de vous de bons exemples, et non-seulement le pain du corps, mais encore celui de l'âme et de l'esprit, cette vue, dis-je, est un préservatif contre ces défaillances qui, à certaines heures, s'emparent même des plus forts. Puis c'est quelque chose que la conscience d'un devoir rempli; elle adoucit bien des souffrances et console de bien des mécomptes, tandis que l'inconduite laisse, au contraire, au fond du cœur une amertume indélébile qui, loin de se noyer, s'entretient dans la coupe même du festin. Enfin la fortune se plaît quelquefois à déconcerter nos plans les mieux conçus et nos efforts les plus énergiques, et alors commence la mission de la charité. Mais de quel droit le vice prétendrait-il à une commisération et à une aide que la masse déjà si grande des souffrances imméritées frappe d'une sorte d'impuissance, et pourquoi la charité irait-elle donner contre cet écueil qu'elle doit prendre le plus de soin d'éviter, le défaut de discernement dans la dispensation de ses secours,

et donner, en quelque sorte, une prime à l'immoralité, en allégeant le poids de souffrances méritées, parce qu'elles sont volontaires et qu'elles accusent chez leurs victimes un manque de cœur ou de volonté ?

Ah ! que ma voix n'est-elle plus éloquente ! je dirais aux hommes du peuple : Vous n'avez pas d'ennemi plus redoutable que l'intempérance. Elle vous dégrade dans votre dignité d'homme et vous pousse pas à pas sur cette voie glissante du vice, si voisine de celle du crime. L'honnêteté et la santé, voilà cependant les seuls leviers qui puissent vous servir à soulever les difficultés qui vous étreignent. Ce n'est qu'à leur aide que vous pouvez atteindre à cette somme d'aisance matérielle et de progrès moral dont l'idéal ne doit pas disparaître de devant vos yeux. Ce n'est qu'en luttant honnêtement, courageusement, que vous vous élèverez vers une condition meilleure, objet légitime de vos aspirations, mais dont la conquête ne doit et ne peut être que le prix de vos efforts personnels et non d'agitations fébriles et de révolutions stériles, quand elles ne sont pas néfastes et fatales à leurs trop dociles instruments. La France n'est pas une terre de privilèges ; aucune barrière légale ne s'y dresse devant le talent, le travail et la probité. De quelque part que ces qualités surgissent, du palais du riche, de la chaumière du paysan, de la mansarde de l'ouvrier, elles forcent chez nous toutes les portes ; la société s'incline devant elles comme elle s'en glorifie. Longue et glorieuse est déjà la liste des hommes sortis des plus humbles rangs du peuple, qui comptent maintenant parmi les gloires du pays. Mais compulsez cette liste et vous verrez bien vite que chez ces illustres parvenus, l'amour du travail et la moralité étaient à la hauteur du talent. Vous apprendrez que c'est en commençant par vaincre leurs mauvaises passions qu'ils ont dû de triompher ensuite des obstacles que le hasard de la naissance ou le caprice de la fortune avait placés sur leurs pas.

J'arrive à une autre cause née également de l'imprévoyance et qui a, je crois, beaucoup contribué, dans ces dernières années, au développement de la misère, ou du paupérisme si on aime mieux, au sein de nos grands centres de population. Je veux parler de l'espèce de fascination que le séjour des villes semble exercer sur l'esprit des habitants des campagnes et les pousse à déserter les champs.

Cette tendance des populations rurales à émigrer dans les villes, où elles viennent chercher l'emploi de leurs bras dans les travaux industriels, n'a pas échappé à l'attention des hommes voués à l'étude des intérêts des classes pauvres. Ils ne l'ont pas tous jugée de la même manière; mais, en somme, elle a rencontré peu de faveur auprès d'eux. Les économistes ont fait remarquer que les populations urbaines n'étaient déjà que trop agglomérées; que la surabondance des bras ne pouvait qu'altérer le rapport si mobile entre l'offre et la demande du travail, rapport régulateur des salaires, avilir ceux - ci et augmenter les chances de chômage. Envisageant la question surtout au point de vue politique, les publicistes se sont émus de l'augmentation de désordre qu'entraînent les perturbations économiques. Il n'est pas jusqu'aux moralistes qui n'aient trouvé à reprendre sur cette émigration des campagnes dans les villes; ils l'ont déplorée comme favorisant l'altération des mœurs et des croyances.

Il y a bien quelques réserves à faire à ce dernier endroit. Nul doute que les villes ne présentent des dangers moraux dont les campagnes sont exemptes. Le vice y dispose d'un plus grand nombre de séductions, et s'y présente sous des aspects plus élégants, plus raffinés et partant plus dangereux. Le séjour en est plein de pièges, surtout pour les jeunes filles des campagnes; elles y apprennent trop vite à tendre leurs modestes tabliers devant la pluie d'or de Danaé : serait-ce à dire, par hasard, que toutes les vertus se soient con-

servées au village?... que l'âge d'or s'y soit perpétué? Hélas! non.... Et si on veut retrouver cet âge, il paraît plus sûr de ne le chercher que dans le récit des poètes. Nos bergers et nos bergères ne se reconnaîtraient pas dans le Némorin et l'Estelle de ce charmant M. de Florian. Le paysan de nos jours est madré, retors, processif, avare; peut-être l'a-t-il toujours été. Il est resté un peu brutal, féroce même par occasions. Ses vices sont d'une autre espèce que ceux du citadin, ou plutôt marqués de nuances et de couleurs différentes, ce dont il ne faudrait pas conclure que ce soit une tâche plus facile de les extirper.

Pour partir de moins haut, les conseils des économistes et les craintes des publicistes n'en sont pas moins fondés et très-dignes d'être pris en considération. Le travail agricole n'est pas exempt sans doute de vicissitudes; les circonstances trompent souvent ses efforts et lui réservent de rudes déceptions. La France en a fait, dans ces derniers temps, la douloureuse expérience. Mais ces vicissitudes sont loin d'être aussi permanentes que celles dont le travail industriel est constamment menacé. En outre, ne serait-ce pas sur les consommateurs, bien plus que sur les producteurs, que retombe toujours le plus lourd du poids d'une crise alimentaire? La réponse est facile, et pour ne la tirer que d'un seul exemple, la crise alimentaire sous laquelle nous nous débattons encore, elle n'en sera pas moins concluante. Ce sont les habitants des grands centres manufacturiers qui ont le plus souffert de la disette; c'est à adoucir leurs souffrances que la charité publique et la charité privée ont dû principalement s'appliquer.

Cette réponse, d'ailleurs, est conforme aux principes de la science. Je ne suis pas de ces économistes à rebours qui tiennent l'abondance pour un mal, qui se sont faits les apôtres de la disette, et professent comme un axiôme que les bonnes ré-

coltes ruinent les agriculteurs. Il me paraît cependant certain que l'élévation dans le prix des céréales, conséquence obligée de l'insuffisance de la récolte, compense ou à peu près pour l'agriculture le déficit de la production. Par suite de cette loi, si souvent vérifiée, que les prix des subsistances alimentaires se tiennent les uns les autres, que le bon marché ou le renchérissement de l'une d'entre elles a sa réaction sur les autres, cette compensation va quelquefois jusqu'à l'avantage du producteur. Je prendrai une preuve sous ma main : le paysan de la Haute-Loire, loin d'avoir souffert de l'insuffisance des récoltes de 1853 et 1854, en a ressenti l'influence en sens contraire. Le prix des bestiaux, dont l'élevage est une des sources les plus importantes de la richesse de ce pays, n'a cessé de croître pendant ces deux années; il a même atteint un chiffre qui ne laisse pas que d'être assez inquiétant pour les consommateurs de viande de boucherie, parmi lesquels on trouve tant de petites bourses. Les cultivateurs ont réalisé de beaux bénéfices, et à en croire certains témoignages significatifs, soit des hommes, soit des choses, ils sont parvenus à se libérer de leurs plus lourdes charges, et la petite propriété serait en voie de se sortir de la situation si précaire et si obérée que plusieurs causes avaient contribué à lui faire.

Un autre motif doit faire regretter la désertion des campagnes. En France, dans ce pays si favorisé de la nature, d'un sol si riche et de conditions si variées, l'agriculture ne jouit ni d'assez de considération ni d'assez de popularité. Ce n'est pas cependant que le sol y manque aux efforts : sur une superficie de 25,559,151 hectares de terres labourables, on n'en compte guère plus de la moitié en culture. Sur ces millions d'hectares de terrains improductifs, il y a de quoi tenter les bras et les capitaux ! Mais cet appel se fait, dirait-on, dans le désert. Nul n'y répond. Les entreprises industrielles

exercent sur les capitaux une attraction irrésistible; le paysan vole à la ville, sans se demander ce qu'il quitte, ce qu'il va trouver; il abandonne sans réflexion ses travaux sains et fortifiants pour des travaux délétères; il ne songe pas que le soleil et l'air lui manqueront dans les bouges obscurs et infects qu'il préfère à son vieux toit. Il ne pèse pas même les risques qu'il va courir, et s'inquiète peu de la sécurité de son pain quotidien.

Une pareille indifférence fait regretter qu'on ne puisse insuffler dans l'âme de nos agriculteurs l'intrépidité et l'ardeur aventureuse du pionnier américain. La hache à la main, le pionnier de l'Amérique du Nord s'est enfoncé dans les profondeurs des bois séculaires, où il avait à vaincre la nature, les sauvages et les bêtes fauves. Animé de cette indomptable énergie qui remplissait l'âme des *Pilgrim-Fathers,* ses ancêtres, il a vaincu et nature, et sauvages, et bêtes fauves. Voilà l'exemple à imiter. Et si l'on craint que la terre natale ne rende pas le prix des sueurs qu'on lui consacrerait, l'Algérie n'est-elle pas là qui tend ses bras; l'Algérie, cette seconde France, qui nous paie aujourd'hui, sur les champs de bataille de l'Orient, sa dette de sang; l'Algérie qui doit renaître, si l'haleine ne nous manque pas, plus féconde et plus nourricière qu'elle ne l'était sous la domination de Rome!

Il est un autre genre de déclassement non moins fatal aux individus que celui dont je viens de parler, mais bien plus dangereux, selon moi, pour la société. Je fais allusion à cette prédilection que manifeste la jeunesse française pour les professions dites libérales et la carrière littéraire. La misère qui naît de ce déclassement a été appelée la *misère en habit noir.* Soyons sûrs qu'elle recèle des périls peut-être plus grands que la misère en veste. Ce sont les idées qui engendrent les faits, et les intelligences malades qui font les révolutions.

Le contraste est bien vif, et je ne suis pas le premier à le dire, entre les mœurs politiques de la France et celles des deux grandes sociétés formées par la race anglo-saxonne, l'Angleterre et l'Union américaine. Le respect de la loi et l'amour de la stabilité ne sont pas précisément les traits les plus distinctifs de notre caractère national ; et si ce caractère rappelle les qualités aimables et la grâce athéniennes, il a trop gardé également de la mobilité et de la pétulance de la démocratie grecque. L'Anglais et l'Américain, au contraire, professent pour la loi un respect profond, un culte, pour mieux dire, culte parfois même judaïque. Chez ces deux peuples, les institutions ont de fortes racines dans les esprits, et les nouveautés ne séduisent pas qu'à ce seul titre. Aussi, tandis que la France s'agite, depuis soixante ans, dans un cercle comme fatal de révolutions et, nouvelle Pénélope, ne paraît se soucier que de défaire la nuit sa trame du jour, l'Angleterre et les Etats-Unis donnent le spectacle d'une liberté qui n'est pas, à la vérité, sans quelques orages, mais qui sait se garder, se contenir et ne se développer qu'avec mesure et sûreté.

Ce contraste si fortement accusé ne tient pas à une seule cause. La différence de race peut servir à l'expliquer ; mais outre qu'une telle explication n'a que certains côtés de vrais, il importe d'autant plus de ne pas l'accepter sans réserve qu'on en a beaucoup abusé. On peut rappeler encore que la France est restée catholique, tandis que l'Angleterre et l'Union sont des pays protestants. Questions délicates et que j'aborderai d'autant moins qu'elles n'ont pas de place dans le cadre de ce travail. Il me semble d'ailleurs qu'il n'est pas besoin, pour l'intelligence du fait, de recourir à d'aussi hautes raisons. Peut-être suffirait-il de noter les principes si dissemblables qui président, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, au développement de l'activité individuelle, au choix des carrières et des occupations.

Les Américains ont une maxime que les pères enseignent à leurs enfants : *Make money, my son, honestly if y on can, but make money :* fais de l'argent, mon fils, honnêtement si tu peux, mais fais de l'argent. Un tel conseil fournissait un trop beau thème à des déclamations sur l'industrialisme, le mercantilisme (je demande pardon de ces expressions barbares) pour qu'on le négligeât. Il y avait là matière à un rapprochement si naturel, si facile à faire entre ces tendances grossières et l'esprit spiritualiste des peuples de race latine ! C'était là une si belle occasion d'accuser avec amertume la démocratie américaine de préoccupations exclusives à l'endroit des intérêts matériels ! Eh bien ! je l'avouerai, à ma honte peut-être, je ne me sens ni indignation, ni colère contre ce malencontreux aphorisme. Je le trouverais même irréprochable, si on voulait en supprimer un petit membre de phrase, car je ne sache pas qu'il soit licite de gagner de l'argent autrement que par les voies honnêtes. Autrement le conseil en soi est bon à suivre. En matière d'argent, il faut savoir éviter deux extrêmes : l'adoration du veau d'or et ce mépris absolu de la richesse, si facile à étaler, quand on peut, comme le sophiste romain, écrire sur un pupitre d'or un livre à la louange de la pauvreté.

A quoi bon ne pas le reconnaître ? Oui, les Anglais et les Américains aiment à s'enrichir. Bonne ou mauvaise, telle est leur inclination commune. Mais qui veut la fin veut les moyens, pensent-ils, et ils agissent en conséquence. Ils ne courent donc pas après les fonctions publiques, ni même les carrières libérales, voie trop lente et trop peu sûre vers la richesse. C'est au commerce et à l'industrie qu'ils la demandent. Artisans de leur fortune, ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes ou aux évènements de ses crises et de leurs déceptions, et ne commettent pas l'injustice d'en rejeter la responsabilité sur la société ou le gouvernement.

Ces choses ne s'envisagent pas chez nous sous le même point de vue. Le génie de la France est plus correct qu'aventureux, si ce n'est cependant sur les champs de bataille, où nous déployons la science et la discipline des Romains, unies à la valeur bouillante de nos aïeux gaulois; ou encore dans la sphère des idées, où rien ne paraît supérieur à notre audace. Nous portons, au contraire, de la timidité, une sorte de peur dans l'ordre civil, dans le domaine de l'industrie et du négoce. Nous n'aventurons guère nos capitaux dans ces gigantesques entreprises si familières à John Bull et au frère Jonathan. La sûreté, la fixité, voilà ce dont nous nous préoccupons dans nos affaires d'intérêt, dans nos placements de fonds, dans nos spéculations industrielles; c'est aussi à quoi songe le père de famille quand il s'occupe de l'avenir de ses enfants. Aussi recherche-t-il pour eux les fonctions publiques. Ce n'est pas qu'il ignore qu'elles ne conduisent guère à la richesse et que les hautes positions y sont très-lentes et très-difficiles à atteindre. Mais il sait également, et cette considération l'emporte sur les autres, qu'après un certain nombre d'années de travail, une pension de retraite est acquise aux employés et, qu'après avoir vécu entourés de cette considération et dans cette sécurité qui ne manquent jamais, chez nous, aux fonctionnaires publics animés du sentiment de leurs devoirs, leurs vieux jours se trouveront à l'abri du besoin.

Je pardonne encore au père de famille le calcul un peu timide qui le porte à rechercher les emplois publics pour ses enfants. Toute médaille a son revers, et si l'industrie est faite pour séduire par ses brillantes et lucratives perspectives, elle ne laisse pas que d'offrir aussi bien des côtés aléatoires. Mais comment ne pas s'affliger de cette ambition des professions libérales qui naît aujourd'hui dans les crânes les plus épais, et qui a eu pour effet de jeter dans ces pro-

fessions une foule de jeunes gens sans fortune, sans talent, pleins de présomptueux et de vains désirs, forcément destinés aux plus amères déceptions?

S'il reste à l'industriel probe, laborieux, mais trompé dans ses efforts par la fortune, des chances de relever son crédit et sa position, on chercherait en vain par quels moyens les jeunes gens dont je viens de parler pourraient réparer les conséquences de l'imprévoyance ou du sot orgueil auquel ils ont obéi en embrassant une profession pour laquelle ils n'étaient pas faits. Tenteront-ils, après une pénible et coûteuse expérience, de rentrer dans les voies de l'industrie? Quand on a vécu dans le monde des idées, quand on s'est bercé des espérances les plus riantes et les plus ambitieuses, quand on s'est accoutumé à ne pas reconnaître de position trop haute pour son talent, il est bien difficile de descendre d'un si séduisant idéal dans les réalités prosaïques et fatigantes de la vie. Puis le courage seul ne suffit pas, en outre, pour se refaire une carrière; il est encore besoin de connaissances spéciales, quelquefois arides et rebutantes par elles-mêmes, et qui doivent le paraître bien davantage à des esprits aigris et découragés par une première déception. Aussi est-il bien rare que la chute de ces hommes déclassés ne soit pas irrémédiable. Elle ne leur laisse rien, si ce n'est un mécontentement d'eux-mêmes et des autres, une irritation profonde contre la société coupable de n'avoir su ni discerner ni récompenser leur mérite; coupable, dirais-je, moi, traduisant au vrai leur pensée, de n'avoir point d'honneurs et de places poussant en plein champ comme les herbes parasites et destinées à la rémunération indifféremment du travail et de la paresse, de l'incapacité et du talent!

Toutes ces considérations sur les jeunes gens qui, à peine sortis des bancs de l'école, se jettent en aveugles dans les carrières hasardeuses du barreau et de la médecine, s'appli-

quent avec plus de force à ceux qu'attirent les mirages de la vie littéraire. Combien d'entre eux, qui auraient pu, en choisissant une sphère d'avidité plus modeste, devenir des citoyens riches, considérés, utiles à leur pays, sont venus se consumer dans ce foyer ardent de grandeur et de misère qui s'appelle Paris. Les uns, comme Gilbert, Escousse, Lebras et Hégésippe Moreau, âmes découragées du présent et sans foi dans l'avenir, se sont débarrassés par le suicide d'un fardeau devenu trop pesant; d'autres ont persévéré, mais au prix de quels efforts, à quelles rudes conditions; et que petit est le chiffre de ceux qui finalement ont triomphé; beaucoup se sont laissé tomber dans les bas-fonds du journalisme, où la raison s'oblitère si vite, où le cœur se vicie, où la pudeur et la conscience finissent par être prisées moins haut que le morceau de pain quotidien. Ils ont grossi les rangs de l'armée du désordre, armée si facile à recruter au sein d'une société qui a rompu définitivement avec le passé sans avoir encore atteint le secret de son avenir ni repris son centre de gravité; au sein d'une civilisation qui, à côté de tant de gloire, étale encore tant de misères! Ils se sont groupés en satellites autour de ces rêveurs, toujours prêts à sonner la charge contre l'ordre social tout entier et à en remplacer la divine ordonnance par je ne sais quel édifice informe et grotesque, produit de cerveaux malades et de cœurs irrités.

A Dieu ne plaise que je médise des lettres, ce qui serait comme un blasphême dans la patrie de Corneille, de Pascal, de Bossuet et de Châteaubriand. Elles sont le plus noble délassement quand elles ne sont pas la consolation de l'esprit; et un grand homme, si nous en croyons M. Villemain, les a appelées l'esprit humain lui-même [1]. Mais je leur applique-

[1] J'aime les sciences mathématiques et physiques; chacune d'elles, l'algèbre, la chimie, la botanique, est une belle application partielle de

rais volontiers les paroles de l'Empereur Napoléon III sur la liberté politique : elles ne doivent être que le couronnement et non la base de l'édifice. Dans une société democratique comme l'est devenue la société française, à côté du désir de s'élever que fait naître invinciblement l'absence de barrières et de privilèges légaux, il est d'une grande importance de placer le discernement des moyens de le faire avec profit pour soi et sans préjudice pour autrui. A ce point de vue, on doit se demander s'il ne faut pas préférer aux études littéraires, si fécondes en avortements, les études professionnelles comme moyen de réaliser l'ambition si légitime des pères de famille de placer leurs enfants dans un milieu de bien-être et de dignité personnelle qui n'avait pas été leur lot à eux-mêmes, et si la direction, exclusivement classique et littéraire, donnée si longtemps aux études dans nos lycées et dans nos collèges n'a pas contribué à ce déclassement des intelligences dont souffre notre temps.

Poser ainsi la question, c'est, il me semble, la résoudre. Sans croire que les études littéraires, même celle des auteurs anciens, aient toute la nocuïté qu'on leur a prêtée dans un livre plus remarquable par le zèle que par la bonne inspiration, il faut cependant convenir que ces études sont lentes à se finir, qu'elles exigent de la part de ceux qui les entreprennent des sacrifices considérables de temps et d'argent, et qu'enfin, elles ne peuvent ouvrir la porte que d'un nombre très-restreint de carrières. Il n'en est pas ainsi des études scientifiques et professionnelles, et le moment n'est pas proche où l'encombrement se sera fait dans les carrières aux-

l'esprit humain. Les lettres, c'est l'esprit humain lui-même; l'étude des lettres, c'est l'éducation générale qui prépare à tout, l'éducation de l'âme.

(Paroles de l'Empereur Napoléon Ier à M. de Narbonne. — *Souvenirs contemporains*, tome Ier.)

quelles elles conduisent. Les hommes pratiques et spéciaux n'ont pas abondé jusqu'ici en France, si ce n'est dans les grands services qu'alimentent les écoles du Gouvernement. L'industrie, cette reine des temps modernes, qu'il est plus facile d'insulter que de détrôner, réclame encore beaucoup des intelligences. Elle est loin d'avoir dit son dernier mot et réserve encore bien des palmes à ceux qui voudront et sauront les cueillir.

En déclarant tout-à-l'heure que je ne pouvais trouver dans l'étude des littératures anciennes tous les dangers qu'on s'est plu récemment à y trouver, je n'ai pas prétendu dire cependant que cette étude fût tout-à-fait inoffensive. Elle ne l'a pas été surtout dans le passé. Ainsi, avant 1789 comme jusqu'à ces derniers temps, le caractère des études en France est resté plutôt grec et romain que chrétien, et ce n'est pas sans raison que Bastiat, dans un de ces pamphlets incisifs et profonds comme il savait les faire [1], a mis à la charge de ce fait une large part des folies de 1793. Je crois aussi que la fréquentation, si longue et de si bonne heure, des livres de l'antiquité doit se traduire dans de jeunes intelligences en sympathie pour ses lois et sa civilisation. De la sympathie à l'imitation, il n'y a qu'un pas, facile à franchir, les conventionnels nous l'ont prouvé. Saint-Just, ce bourreau qu'on a voulu transformer en Céladon, cet Adonis coupeur de têtes, ne rêvait rien moins que la reconstruction sur le modèle de Sparte d'une société depuis quatorze siècles monarchique et chrétienne. Il voulait (n'admirez-vous pas la candeur et ne vous prenez-vous pas à regretter que la hache thermidorienne ait tranché une tête aussi pleine de plans sublimes pour le bonheur de l'humanité), il voulait : *que les enfants fussent vêtus de toile en toute saison et nourris en commun de fruits*

[1] Baccalauréat et Socialisme.

et de laitage; que tout homme âgé de vingt ans fût obligé de déclarer ses amis; que les amis creusassent la tombe l'un de l'autre; qu'on punît les hommes coupables d'ingratitude ou sans amis; que les hommes qui auraient vécu sans reproche, jusqu'à soixante ans, portassent une écharpe blanche; que les meurtriers fussent vêtus de noir toute leur vie, sous peine d'être mis à mort s'ils quittaient ce vêtement [1]. Le babouvisme n'était que l'exhumation de la république platonnienne. Qui de nous ne se rappelle également avoir eu sa vision de Damas et s'être réveillé, un beau matin, avec la douce croyance qu'il était appelé à régénérer cette pauvre et vieille humanité? Qui ne s'est cru, à son heure, Minos ou Lycurgue? qui n'a cru sentir sur son front l'auréole de feu? Notre éducation classique se reflétait dans ces travers de l'esprit. Heureux encore ceux qui s'en sont tenus aux travers, et, corrigeant leurs prétentions utopiques par le bon sens, la pratique des hommes et des choses, l'étude des lois naturelles et des conditions de la vie des peuples modernes, ne sont pas venus jeter un pamphlet, un livre, un système, c'est-à-dire un tison de plus dans un foyer déjà trop incandescent!

C'est pourquoi l'opinion publique, sans s'en rendre bien compte peut-être, a reçu comme un bienfait la réforme introduite, depuis le 2 décembre, dans l'enseignement classique, réforme connue sous le nom de bifurcation des études. Si je n'ai pas qualité pour l'apprécier et la louer comme il conviendrait, j'ai du moins le droit d'exprimer une conviction qui est chez moi bien assise : c'est un des actes qui honoreront le plus, aux yeux de la postérité, la haute intelligence de

[1] N'est-ce pas le cas de s'écrier avec M. de Vigny : O naïf massacreur! ô candide bourreau, que tu es charmant! Oh! d'où viens-tu donc, beau berger? serait-ce pas de l'Arcadie? De quels rochers descendent tes chèvres, ô Alexis!

l'Empereur Napoléon III. La bifurcation des études, jointe au développement de l'instruction professionnelle, contribuera puissamment à dériver le courant qui a si longtemps poussé la jeunesse fançaise exclusivement vers les études littéraires et classiques, et à tarir la source de cette misère que j'ai appelée plus haut la misère en habit noir, et qui n'est presque toujours que la peine d'aspirations trop ambitieuses et d'une vocation égarée.

III

Examen des systèmes et moyens généraux proposés pour la solution du problème de la misère : Le socialisme.

J'entre dans le vif du sujet. J'ai essayé, dans les chapitres précédents, de déterminer les causes les plus générales de la misère; ce chapitre, ainsi que le reste du travail, sera consacré à l'étude des remèdes qui peuvent s'y appliquer. On sait d'ailleurs que, dans mon opinion, le problème serait insoluble si on lui donnait pour objet l'extinction absolue de la misère. La solution poursuivie ne peut donc être qu'approximative; mais le mal peut et doit être renfermé dans un cercle de plus en plus étroit et perdre son caractère de généralité, pour ne garder que celui d'un fait accidentel et passager.

Je commencerai cette étude par l'examen des solutions générales, et comme à tout seigneur est dû tout honneur, je parlerai d'abord du *socialisme*. Non que je veuille m'engager dans le labyrinthe des systèmes compris sous cette appellation commune, tâche qui ne serait ni courte ni facile et qui heureusement est inutile. Malgré la variété infinie des écoles et des doctrines, il se dégage, en effet, du sein du socialisme une incontestable unité. Tous ses prédicateurs, de-

puis Platon jusqu'à M. Proudhon, ne se sont rien moins proposé, pour me servir d'une expression souvent citée de J.-J. Rousseau, que de changer la constitution physique et morale de l'homme. S'ils n'ont pas été unanimes, tant s'en faut, sur les moyens d'exécuter ce changement, tous l'ont présenté comme le seul, l'infaillible moyen de réaliser l'harmonie des intérêts et de conduire l'humanité au bonheur universel. Sur toutes leurs bannières sont aussi écrites ces devises : meilleure répartition de la richesse; extinction de la misère. C'est aussi par ce côté que le socialisme se rattache au plan de ce travail, et c'est à l'aide de ses fallacieuses promesses, j'aime à le croire pour l'honneur de mon pays, que ses prédications ont pu trouver quelque temps du crédit dans les masses, et même séduire quelques intelligences élevées.

Si les bonnes intentions, le désir seul suffisaient pour atteindre un but, il y a bien longtemps que le monde n'aurait plus à compter avec la misère. Ce désir, il n'est personne qui, à défaut d'une aspiration plus chrétienne, ne le trouvât au moins dans le discernement de ses intérêts. On ne danse point sur un volcan quand on le sait sous ses pieds. Si l'histoire nous montre, à certaines époques, la co-existence d'une grande richesse chez les uns et d'une extrême misère chez les autres, elle nous apprend aussi quelles effroyables luttes naissent d'un tel contraste longtemps prolongé et quelles représailles atteignent la richesse quand, infidèle à ses devoirs et au sein même de sa sécurité, elle ne veut que jouir et s'obstine dans la plus insensible et la plus inintelligente impassibilité. Mais les désirs, même les meilleurs, n'aboutissent que quand ils s'appuient sur des moyens d'exécution, et ceux-ci, à leur tour, ne réussissent, ou du moins ne méritent de réussir qu'autant qu'ils ne contrarient en rien la justice et la vérité.

Il faut rendre au socialisme cette justice qu'en ce qui est des moyens, il a fait preuve d'une grande fécondité. Autant de chefs, autant d'écoles ; quant aux disciples, on pourrait presque dire *tot capita, tot sensus*. M. Proudhon présente la banque du peuple, le droit au travail, ou, forcé de rabattre de ses premières prétentions, l'impôt progressif. M. Louis Blanc veut organiser le travail. Fourrier découvre l'attraction passionnelle restée inconnue du grand Newton, et ouvre à deux battants les portes de son phalanstère. Saint-Simon conçoit une hiérarchie industrielle, avec ses grands prêtres et son pape au sommet. Suivez M. Cabet, il vous amènera en Icarie. Les communistes purs réclament la loi agraire, l'égalité de biens, la communauté universelle ; plus conséquents avec leurs principes que ne le sont leurs frères cadets, les socialistes, qui tombent, en effet, dans l'illusion de croire qu'il leur serait facile d'enrayer sur leur voie et d'établir une barrière entre la communauté des choses et celle des personnes.

L'acte du 2 décembre, en brisant la puissance matérielle du socialisme, a également atteint sa force morale d'un coup dont il ne se relèvera pas. Mais c'est justice de reconnaître que la science économique n'avait pas attendu ce moment pour protester, au nom de principes séculaires, contre la levée de boucliers socialiste. Si l'attaque fut formidable, la plus formidable que l'on connaisse, tant par sa violence que par la masse de passions qui vinrent lui servir tantôt de point d'appui, tantôt de levier, la défense ne lui céda pas en énergie. Tandis que la main du Président de la République contenait dans l'ordre tant d'éléments frémissants, les économistes ne désertaient pas non plus leur mission propre. Ils vivaient sur la brèche, étreignant le socialisme corps à corps, disséquant ses formules, pulvérisant ses mensonges. MM. Thiers, Cousin, Faucher, toute l'académie des

sciences morales et politiques concouraient à la défense des principes sociaux. M. Proudhon rencontrait dans Bastiat un adversaire égal pour le talent, supérieur par la raison et le cœur. Si le premier, dans un livre dont le titre seul est significatif, essayait de saper dans leur base à la fois les doctrines de l'économie sociale et celles du socialisme, et d'établir sur ces ruines la théorie de l'antinomie universelle, le second répondait par ses *harmonies économiques*, un des plus beaux monuments de la société contemporaine, même dans l'état d'inachèvement où la mort vint forcer Bastiat de le laisser. Des discussions approfondies vidaient au sein du Corps législatif, à son honneur et à celui du bon sens, la double question du droit au travail et de l'impôt progressif. Effort de résistance qui n'appellerait que de l'admiration, s'il était possible de détourner l'esprit de ce qu'une pareille lutte avait de sinistre, et de ne pas mesurer la grandeur du péril par celle des tentatives faites pour le conjurer.

Je n'ai nullement l'intention de reprendre ici ces grands débats, à la suite desquels la société est heureusement demeurée maîtresse du terrain. Les bases sur lesquelles elle repose depuis sa naissance et qui, jusqu'à ces derniers temps, n'avaient été ébranlées qu'à de lointains intervalles et seulement par des coups isolés, sont sorties plus solides de ce grand assaut. La science, le sens commun et le cœur se sont réunis pour prononcer contre les doctrines socialistes un irrémissible verdict de culpabilité. Il importe peu qu'elles comptent encore quelques rares et timides défenseurs, du moment qu'elles ont perdu vis-à-vis des masses tout ce qui faisait leur force et leur prestige. Tout ce qu'a fait l'Empereur Napoléon III depuis son avènement, tout ce qui se fait encore chaque jour, malgré les embarras extérieurs, pour l'amélioration de leur sort moral, intellectuel et physique, a désabusé les masses, auxquelles il n'est plus possible de croire

à la puissance du socialisme. Elles ont dû reconnaître que ce n'est pas de son côté que viendrait le soulagement à leurs maux, soulagement qui composait la partie spécialement à leur adresse dans ses programmes remplis de tant de promesses séduisantes et d'appâts falsifiés.

La puissance virtuelle manquait donc au socialisme; ne lui eût-elle pas fait défaut que l'accomplissement de son programme et de ses desseins n'en eût pas été moins chimérique. On ne voit pas, en effet, où il eût pu trouver la puissance matérielle et les moyens d'exécution.

Les écrivains socialistes ne pèchent pas, on le sait, par tendresse pour la liberté humaine. Quand ils en parlent, c'est toujours avec colère ou dédain; ils la tiennent pour essentiellement malfaisante; ils ne perdent aucune occasion de la rudoyer, et il n'est pas une de leurs formules qui ne tende à la détruire ou à la diminuer. Par obéissance à la logique sans doute et à titre de compensation pour la perte de sa plus haute faculté ils déchargent l'homme de toute participation dans l'existence de ses maux, et en rejettent sur la société toute la responsabilité et l'odieux. Partis de semblables prémisses, nos réformateurs ne pouvaient que conclure au renversement de l'ordre social, non dans ce qu'il présente de contingent et de variable, mais bien dans ce qu'il contient de primordial et d'absolu. Car à quoi servirait-il de changer les lois, de renverser même les gouvernements, si les lois nouvelles, le Gouvernement nouveau devaient reposer sur les erreurs dont est précisément issu le mal à chasser ?

Parmi ces erreurs, il en est deux dont l'ancienneté et la persistance méritaient en vérité qu'on les prît les premières et le plus rudement à partie. Aussi loin que l'on remonte dans les âges, dans quelque civilisation que l'on se transporte, on retrouve la famille et la propriété. Sous la diversité et les variations de leurs formes, il est visible que tous les peu-

ples les ont considérées comme des éléments intrinsèques, inséparables de toute société. Dès lors, ces deux principes avaient nécessairement à prendre la responsabilité de toute ou de presque toute la situation pénible où se débat, depuis tant de siècles, l'humanité, et l'œuvre de destruction devait commencer par l'anéantisssement de la famille et de la propriété. Une pareille œuvre ne laissait pas que d'offrir des difficultés assez sérieuses pour empêcher de l'entreprendre par des hommes moins aveuglés que ne le sont les socialistes. Que la propriété et la famille ne soient que des erreurs, de mauvaises habitudes et non des nécessités sociales, que les lois du monde moral ne soient pas douées de cette incommutabilité reconnue par l'astronomie aux lois du monde planétaire, c'est aisé à dire; mais il est moins facile d'en convaincre l'humanité. De pareilles théories ont contre elles la pratique de tous les peuples et de toutes les sociétés, et il faudrait réfléchir que des habitudes aussi vieilles que le monde, puisqu'il plaît de nommer ainsi la propriété et la famille, ne tombent pas sous le premier coup qu'il plaît à un rêveur de leur porter. Si, comme le disait Danton, on n'emporte pas sa patrie à son soulier, ne serait-il pas à craindre, au contraire, que le souvenir de la famille ne vous suivît jusqu'au Phalanstère ou en Icarie, et que le vieil homme n'éprouvât quelque hésitation à se dépouiller de cet attribut dangereux, mais glorieux qu'il nomme la liberté, pour se réduire volontairement au rôle de l'abeille dans la ruche, de l'engrenage dans la machine, du mouton dans le troupeau ?

Chose étrange quand on s'arrête à la surface, mais bien simple quand on pénètre au fond de ses doctrines, le socialisme équivaut à la négation de la liberté, négation catégorique si jamais il en fut. Ce n'est point telle ou telle de ses formes qu'il repousse ainsi. Il s'est même fait, au lendemain de 1848, le bruyant avocat de ces aspirations vers la

liberté politique qui agitaient fébrilement tous les esprits, et la liberté de pensée a trouvé aussi grâce devant ses yeux, surtout quand il a espéré s'en faire un instrument ou une arme. Non, ses visées sont plus hautes; ce qu'il anéantit, c'est la liberté morale, principe dont toutes les libertés particulières ne sont que la conséquence et la manifestation. Tâche insensée, but stupide! Rêveurs! l'homme n'est grand que par la liberté morale. Retranchez-la, et que restera-t-il de lui : un animal bimane, bipède et sans plumes, ainsi que le naturaliste le définit.

Le peu d'observations qui précèdent suffiraient pour faire comprendre qu'il serait non-seulement bien difficile, mais tout-à-fait impossible de fonder une société sur les données du socialisme. Imaginons cependant cette société constituée d'après telle forme que l'on voudra, d'ailleurs, imitée de la république de Platon ou de la cité de Campanella, ou conforme aux types plus récents éclos du cerveau de Saint-Simon, Fourrier, MM. Cabet et Pierre Leroux. Cette société ne ressemblera en rien à toutes celles dont parle l'histoire et qui toutes ont reposé sur le principe de l'activité et de la volonté individuelle; là, plus de ressorts, de mobiles individuels; tout s'absorbe dans la volonté et la satisfaction générales; point de ces grands écarts de la production, point de ces brusques oscillations dans la richesse qu'affectent aujourd'hui des classes entières, qui sans cesse déplacent, élèvent ou abaissent le niveau des fortunes privées. La richesse est collective et forme un fonds commun qui se répartit entre les membres de la communauté de telle façon qu'il y règne, sinon entre les facultés et les fortunes, du moins entre les besoins et les satisfactions, un équilibre permanent.

Ici surgit la difficulté : à quelle source s'alimentera le fonds commun? Quel mobile, dans un tel état de choses, sera assez

énergique pour pousser à l'accumulation, au développement de la richesse? N'est-il pas fort à redouter qu'en altérant le rapport entre ces trois termes : le besoin, l'effort, la satisfaction; qu'en ôtant leur caractère personnel à l'effort et à la satisfaction, on ait du même coup atteint le travail, et par conséquent la richesse dans son principe le plus vital et le plus constant, et que « finalement personne ne veuille tra» vailler, chacun s'en remettant à autrui pour vivre, ainsi » qu'Aristote l'objecte à Platon [1]. » Objection vraiment formidable et qui a été relevée contre tous les plans de société rêvés par les socialistes anciens ou modernes. Je ne sache qu'ils l'aient résolue. Nous n'avons pas la réponse de Platon à son illustre élève; Thomas Morus l'écarte par une fin de non-recevoir charmante de naïveté : « Que n'avez-vous été en Utopie [2], » s'écrie-t-il. Campanella y fait une réponse plus spécieuse, ou plutôt, comme le dit M. Sudre [3], un semblant de réponse, et présente l'amour de la patrie comme un sentiment assez fort pour triompher de la difficulté. Quant aux utopistes contemporains, ils se sont presque tous contentés de répéter ces réponses en les agrandissant, ce qui n'est ici que les affaiblir : c'est, en effet, sur la seule loi du devoir qu'ils comptent pour maintenir les liens de leurs associations idéales.

Se connaître soi-même, a dit Socrate, et après lui tous les psychologues, c'est le fondement de la morale; connaître les hommes, c'est le fondement de la science politique. En rapprochant l'une de l'autre ces deux connaissances si étroitement unies, on arrive vite à une première vérité, c'est qu'il

[1] Sudre, *Histoire du Communisme*, page 102.

[2] Id. ibid.

[3] Id. ibid.

est également dangereux de trop estimer ou de trop ravaler la nature humaine. Les contrastes les plus frappants s'y confondent ; elle contient le germe des vertus les plus hautes, comme aussi des vices les plus abjects. S'il est des hommes à qui un mobile désintéressé, l'amour du bien, suffit pour régler leur existence conformément aux lois divines et humaines, il en est d'autres au contraire chez qui cette clarté s'est obscurcie, qui ont besoin de freins, du stimulant de l'intérêt personnel ou de la crainte du châtiment. Et pour dire toute ma pensée, le nombre des premiers est, hélas! moindre que celui des seconds. Aussi qui oserait se mettre à la tête du Gouvernement dans une société où les droits et les devoirs ne seraient garantis par aucune disposition répressive? Dans le milieu où nous vivons aujourd'hui, sous le règne de la liberté et de la responsabilité individuelle, les mobiles qui se rapprochent du devoir et qui ramènent, par la voie même de l'intérêt, ne manquent certainement pas. Nos satisfactions sont subordonnées à nos efforts ; l'aide même que nous donnent nos semblables est toute bénévole et nous nous sentons sans droit pour la réclamer. Nous trouvons dans la poursuite du bien-être, dans la recherche des places, des honneurs et des distinctions autant d'aiguillons à l'activité, de stimulants au travail. Les sentiments moraux, dont le plus énergique peut-être est celui de la famille, nous ennoblissent le but, doublent notre courage, raffermissent et nos cœurs et nos bras. Eh bien! malgré cet ensemble d'obstacles de toute nature dressés devant le mal, d'excitations au bien, les sociétés ont sans cesse à prendre des précautions préservatrices de sûreté, à frapper et à punir. Elles ont besoin de codes et de prisons. Que serait-ce donc, que les hommes de bonne foi et de bon sens répondent, que serait-ce donc dans une société d'où ces divers instruments du bien auraient disparu, où la satisfaction serait assurée à chacun, sans qu'il fût tenu

compte des vertus et des vices, de l'intelligence et de l'incapacité?

L'amour de la patrie est un sentiment des plus nobles, des plus énergiques et des plus féconds en grandes choses. Mais d'où découle ce sentiment? sa source est-elle matérielle ou morale? la fertilité de son sol, la beauté de son climat font-elles seules qu'on s'attache à sa patrie, à tel point que de toutes les peines, l'exil a souvent paru être la plus cruelle? S'il en est ainsi, s'il n'entre point d'autres éléments dans le patriotisme, comment les contrées plus favorisées du ciel ne retiennent-elles donc pas sur leur sol les voyageurs qui viennent les visiter? Pourquoi l'Anglais revient-il mourir dans son île froide et brumeuse après s'être longtemps enivré du soleil et des voluptés de l'Italie. C'est qu'en réalité, l'on s'attache au pays natal moins en raison de ses conditions physiques qu'à raison de sa religion, de sa langue, de ses mœurs et de ses lois. On y tient surtout par les liens de la famille, du cœur ou de l'amitié. Il est permis de douter que l'atmosphère du phalanstère fût favorable aux expansions de l'amitié, à coup sûr elle le serait peu aux joies de la famille, qui réclament tant de recueillement, presque du mystère; la personnalité en est de plus bannie! Ce n'est pas une telle patrie qui est faite pour être fortement aimée.

La difficulté, au fond, n'embarrasserait pas beaucoup les coryphées du socialisme. Ceux d'entre eux qui se piquent de quelque franchise n'ont pas trop caché le moyen qu'ils emploieraient pour la lever. Ils tiennent à faire notre bonheur même malgré nous, et, dans cette louable intention, ils n'hésiteraient pas à pratiquer, dans toute son étendue et sa rigueur, le *compelle intrare*. La force, la coërcition, voilà donc les instruments nécessaires du socialisme! voilà son dernier mot. Nous ne le savions que trop, et la force des choses le veut ainsi. Ce n'est pas impunément que l'on s'at-

taque aux attributs essentiels de l'homme, que l'on violente ses premiers sentiments. Il se rebellerait vite contre les mutilations et la déchéance qu'on se propose de lui infliger, les eût-il volontairement acceptées dans un jour de folie. Il est si habitué à vivre dans le cercle où depuis six mille ans il se meut, à faire usage des facultés dont le Créateur l'a doué ! Là où il n'existe pas de mobiles individuels, il ne saurait y avoir longtemps de règles ; c'est une vérité dont les chefs du phalanstère ne tarderaient pas à faire l'expérience. Ils se verraient contraints de prodiguer les châtiments les plus sévères pour dompter les passions et retenir les volontés sous leur inflexible niveau. Le bourreau seul serait à la hauteur de cette tâche et deviendrait la pierre angulaire de cette société.

L'anéantissement de la liberté humaine comme fin, le despotisme le plus absolu comme moyen, la dégradation morale de l'homme et l'appauvrissement universel de la société, voilà donc ce qui se cache au fond de tous les systèmes socialistes, voilà ce qu'on peut appeler leur synthèse.

IV

Examen des moyens et systèmes généraux proposés pour la solution du problème de la misère : le principe de la limitation de la population ; idées de Malthus.

En 1803, il paraissait en Angleterre un livre qui devait faire beaucoup de bruit, éveiller de vives controverses et exposer longtemps son auteur aux clameurs de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Ce livre, c'est l'*Essai sur le principe de la population*; son auteur se nommait Malthus.

Ce nom n'est plus inconnu d'aucune des personnes qui ont étudié la science de l'économie sociale. Il doit même nous être devenu familier tant il a été répété de fois dans des débats bien récents encore. Cette popularité, Malthus et ses

écrits sont loin de la devoir à la bienveillance ou même à la justice. C'est un sentiment bien contraire qui a porté les écrivains socialistes, notamment Godwin en Angleterre, et chez nous M. Proudhon, à s'occuper de ses doctrines. Ils ont travesti chez Malthus l'homme et l'écrivain. De ce philanthrope aux intentions si honnêtes et si pures, dont le seul désir était d'éclairer ses concitoyens pauvres, de ce savant illustre, ils ont fait une sorte de minotaure et un ignorant. Ils ont personnifié en lui cet endurcissement incurable du cœur, cet égoïsme, cette impassibilité devant les souffrances du pauvre, cette ignorance des vraies lois sociales qu'il est de leur tactique de prêter aux classes supérieures ainsi qu'aux pouvoirs publics. L'ignorance où l'on reste trop en France, même dans les classes lettrées, de l'histoire, des travaux et des principes de la science sociale favorisait le succès de cette sorte d'exécution. Les injures et les déclamations dirigées contre Malthus trouvaient aussi, par suite de sentiments d'origine respectable, mais peu clairvoyants, de l'écho et de la sympathie au sein d'une école habituée cependant à faire au socialisme une guerre sans merci.

Un mot maintenant de *l'Essai sur le principe de la population*, livre qui, par une singulière destinée, devait rester longtemps à peu près inconnu en France, pour se trouver tout-à-coup entouré d'une publicité encore moins tardive qu'injurieuse pour son auteur.

Ce livre n'inaugurait pas les recherches sur le principe de la population. Ainsi : « Avant Malthus, il avait été » émis des idées justes sur la population par un petit » nombre d'écrivains, par ceux de l'école physiocratique ; » par James Stewart, Adam Smith, Hume, Gian Maria » Ortes [1]. » Il n'en est pas moins vrai que ces recherches ne paraissent pas avoir longtemps et systématiquement préoccupé les prédécesseurs de Malthus. L'étendue de

la question n'avait pas été mesurée ; on n'avait pas bien vu les rapports nombreux qui la lient étroitement à celles de la production, du capital et des salaires, de la diffusion du bien-être. A vrai dire, les économistes, les législateurs et les hommes d'Etat n'étaient accoutumés à l'envisager que sous une face, et tenaient à peu près pour certain que la force des Etats est en raison directe de leur population. De là les dispositions législatives, dont quelques-unes sont assez curieuses, que l'on rencontre à diverses époques et qui avaient pour but de favoriser l'accroissement de la population.

Malthus apportait dans la question un principe et des idées nouvelles. Loin d'accepter l'opinion presque unanimement adoptée jusqu'à lui, sur les avantages de la multiplication des individus, il s'en effraya au point d'y voir un danger des plus menaçants. Il pensait qu'il n'existait pas un équilibre naturel entre l'accroissement normal de la population et l'accroissement des moyens de subsistance. Ainsi la population augmentait suivant une progression géométrique, tandis que les moyens de subsistance ne suivaient, dans leur augmentation, qu'une progression arithmétique. Si donc rien ne venait contrarier le développement de la population, le ramener à l'équilibre avec les moyens de subsistance, l'humanité ne pourrait manquer de périr. Mais il n'en est pas ainsi ; une foule d'obstacles s'opposent à ce développement; les vices, la guerre, la maladie et la misère, viennent réparer, quoique d'une main cruelle, les conséquences de notre imprévoyance. Cette loi de limitation, ne vaudrait-il pas mieux lui ôter son caractère fatal, la placer en soi et lui obéir sans violence? Le *moral restraint*, la contrainte morale (c'est ainsi que cette expression a été tra-

[1] Joseph GARNIER. — *Dict. de l'Economie politique.*

duite dans notre langue), la prévoyance, pour user d'un terme plus général, ne mérite-t-elle pas d'être préférée aux ravages des vices ou de la misère, comme instrument de cette limitation ?

C'est, partant de ces prémisses, incontestables à ses yeux, que Malthus adressa aux ouvriers des conseils de continence et de chasteté volontaire, conseils dont on peut contester la valeur, mais auxquels on ne saurait, sans l'injustice la plus criante, refuser le mérite d'une intention pure et philanthropique. Il leur représentait le danger des unions prématurées, contractées sans réflexion ni ressources suffisantes, ainsi que des abus des plaisirs du mariage. Il leur faisait envisager les tristes conséquences de cette précipitation et de ce manque de retenue : la misère entrant à leurs foyers, l'augmentation continuelle du nombre des concurrents au travail, et partant la diminution des salaires. En un mot, faisant appel à leurs sentiments les plus virils, prenant conseil de leurs intérêts les plus immédiats, il conviait les ouvriers à l'accomplissement, par le seul moyen de la volonté et de la prévoyance, de l'œuvre de limitation remplie jusque-là par les obstacles répressifs, œuvre inhumaine, mais nécessaire et exclusivement possible, tant que l'homme s'abandonnerait à l'irréflexion et ne saurait imposer un frein à ses passions.

La discussion de la double formule économique d'où dérive la partie purement économique du système de Malthus n'entre pas dans mon cadre. Autant vaudrait-il faire un traité d'économie sociale, tant la question du principe de population touche à des points nombreux et variés de cette science. Qu'importe, au surplus, le plus ou moins de vérité des deux propositions fondamentales de Malthus, et que les deux célèbres progressions auxquelles seraient soumis, en dehors des obstacles limitatifs, l'accroissement de

la population et celui de ses moyens de subsistance, puissent être considérées comme plus que contestables ? L'intérêt et la valeur des idées de Malthus ne gisent pas là. Ce qu'il y a de remarquable dans ses idées, c'est l'utilité pratique de ses conseils, c'est le côté moral, c'est l'énergique appel fait par l'économiste anglais à la dignité et à la prévoyance humaine, sentiments qu'il importe, dans l'intérêt de la société comme dans celui des individus, de fortifier et non d'affaiblir, comme on ne l'a parfois que trop essayé.

C'es assez dire ce qu'il faut penser de la prétendue immoralité des doctrines de Malthus.

Ce reproche, que l'on a peine à comprendre au premier abord, n'en a pas moins été adressé à Malthus de deux côtés. Une phrase vraie au fond, mais trop crue et dure dans la forme, phrase qu'il effaça lui-même de la seconde édition de son livre, a fourni des armes à ses détracteurs [1]. Les socialistes n'ont eu garde de négliger si bonne occasion de déclamer contre la dureté d'entrailles des économistes et des bourgeois; ceux qui ont pris la peine de lire Malthus, et c'est le plus petit nombre, paraît-il, ont résumé toute la pensée de son livre dans cette phrase malencontreuse [2]. Grâce à

[1] « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas les moyens de le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit de réclamer une portion quelconque de nourriture et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas elle-même à mettre cet ordre à exécution. »

[2] Un jour Bastiat causant avec M. Proudhon, qui venait de faire un chapitre contre Malthus, crut s'apercevoir que son interlocuteur n'avait aucune connaissance du *Traité de la population*. Il lui dit donc : Vous qui avez réfuté Malthus, ne l'auriez-vous pas lu d'un bout à l'autre? — Je ne l'ai pas lu tout, répondit M. Proudhon. Tout son système est renfermé

cette phrase, quels éloquents réquisitoires n'ont-ils pas dressés contre la société en premier lieu et incidemment contre le pauvre Malthus, coupable d'avoir imputé aux erreurs et aux fautes des individus, bien plus qu'aux institutions, la responsabilité des maux qui affligent l'humanité! Tort impardonnable, il faut en convenir. N'avons-nous pas appris de la bouche des messies que nous avons été assez heureux pour voir surgir comme périodiquement depuis l'ouverture du siècle, qu'il y a des effets sans cause et que c'est la société qui fait l'homme et non l'homme la société?

On croirait, en vérité, voir la scène du Christ et des vendeurs dans le temple retournée; les vendeurs ont pris le fouet! Comme il sied bien aux disciples d'Owen, de Saint-Simon ou de Fourrier, de MM. Louis Blanc ou Proudhon de se poser en vengeurs de la morale, d'outrager un homme qui a sur eux l'avantage du bon sens, du désintéressement et de l'honnêteté. Malthus aurait-il, par hasard, inventé le couple-prêtre, serait-il le révélateur de l'attraction passionnelle et aurait-il, au lieu de Fourrier, dressé à la chair un fangeux piédestal? Est-ce lui ou Owen qui est l'apôtre de l'irresponsabilité humaine? A-t-il été le complice de M. Louis Blanc dans l'organisation des ateliers nationaux? A-t-il, enfin, devançant M. Proudhon, dépensé un grand talent et une vaste érudition à dresser sur l'autel les plus fausses et les plus fragiles idoles, à pervertir les masses, à se jouer de ce qu'il y a aux yeux des hommes de plus respectable et de plus saint?

Non, Malthus n'a été un apôtre ni de désordre ni d'immoralité. Ce qu'il appelle la contrainte morale n'est autre chose

dans une page et résumé par les fameuses progressions arithmétique et géométrique; cela me suffit. — Apparemment, répliqua Bastiat, vous vous moquez du public, de Malthus, de la vérité, de la conscience et de vous-même.

qu'un usage prévoyant de notre liberté et de notre volonté. Il leur demande de substituer leur initiative à l'action répressive des forces naturelles, de prévenir le mal au lieu de le supporter. Quand il recommande aux jeunes gens des classes ouvrières de ne s'engager dans le mariage qu'avec prudence, à l'âge de la maturité et munis des ressources nécessaires pour assurer leur bien-être et celui de leurs femmes et de leurs enfants, ce n'est point là une provocation au dédain du mariage ni aux unions illicites. Il ne donne qu'un conseil sensé, excellent à suivre et dont les classes riches avaient déjà su faire leur profit. Environnées de moins de dangers que les classes ouvrières, plus sûres de leurs moyens d'existence, elles donnent néanmoins des preuves d'une plus grande prévoyance. Les mariages ne s'y contractent guère en dehors des conditions diverses qui s'y doivent rencontrer et qui peuvent le mieux en assurer le bonheur. Point de précipitation, et généralement de la prudence dans l'usage des plaisirs conjugaux. Le nombre des enfants se limite généralement d'après les ressources de la communauté, et l'on tient grand compte de l'état de fortune et de l'avenir qu'il est possible de leur préparer ou de leur léguer.

En voilà assez pour juger de la valeur des accusations portées par les socialistes contre Malthus; elles sont marquées au coin de l'ignorance ou de la mauvaise foi. Mais, comme je l'ai déjà dit, ses doctrines ont rencontré d'autres adversaires quelquefois aussi ardents, et toujours plus convaincus. Elles ont paru souvent aux catholiques en contradiction avec les célèbres paroles de l'Evangile : *Crescite et multiplicamini*.

L'autorité qu'on invoque maintenant est bien haute, si haute qu'elle force au respect même les plus dissidents. La question est de savoir si la contradiction signalée n'est pas plus apparente que réelle et s'il faut entendre ces paroles :

Crescite et multiplicamini, dans un sens littéral ou dans un sens figuré. Les économistes se rangent en général du côté de cette dernière interprétation, d'accord en cela avec saint Paul, dit M. Garnier [1]. « Les personnes qui se marient im-» prudemment, ainsi parle l'apôtre, souffriront dans leur » chair des maux et des afflictions, et je voudrais vous les » épargner. » Un des économistes les plus distingués de l'école catholique, M. de Villeneuve-Bargemont, défendant la vie monastique contre les sarcasmes des philosophes, n'a pas craint de considérer comme un des grands bienfaits de l'institution des couvents, l'obstacle qu'elle a mis à un accroissement immodéré de la population. Il a repoussé, d'une manière générale, au nom de l'Eglise, le reproche qu'on lui a quelquefois adressé d'avoir encouragé indiscrètement cet accroissement. Les conseils de Malthus n'ont donc pas tort aux yeux du grand apôtre Paul, pas plus qu'à ceux de M. de Villeneuve-Bargemont, dont les sentiments orthodoxes ne sont pas douteux et ne se sont pas moins révélés dans sa vie que dans ses écrits. Il n'est pas sans intérêt non plus de remarquer que, dans la pratique journalière, les ministres du culte paraissent penser comme saint Paul, Malthus et M. de Villeneuve-Bargemont. Je suis sûr, quand ils remplissent le rôle de conseils vis-à-vis de leurs ouailles, qu'on ne les entend pas les engager à des unions prématurées ou mal assorties.

D'où vient cette contradiction entre la théorie et la pratique, entre le pasteur chargé d'âmes et le théologien; cet intervertissement de rôles entre le spiritualisme le plus avancé se faisant l'adversaire de la prévoyance, des écoles matérialistes ou dites matérialistes s'en faisant les champions? Je vais laisser répondre Bastiat :

[1] Joseph GARNIER. — *Dictionnaire d'économie politique.*

« C'est qu'il y a dans tout ceci un véritable malentendu. » Qu'un père de famille consulte, pour la direction de sa » maison, le prêtre le plus orthodoxe; assurément il en re- » cevra, pour le cas particulier, des conseils entièrement » conformes aux idées que la science érige en principes et » que ce même prêtre repousse comme tels. « Cachez votre » fille, dira le vieux prêtre, dérobez-la le plus que vous » pourrez aux séductions de ce monde; cultivez comme une » fleur la sainte ignorance, la céleste pudeur qui fait à la » fois son charme et sa défense. Attendez qu'un parti hon- » nête et sortable se présente. Travaillez cependant; mettez- » vous à même de lui assurer un sort convenable. Songez » que le mariage, dans la pauvreté, entraîne beaucoup de » souffrances et encore plus de dangers. Rappelez-vous ces » vieux proverbes qui sont la sagesse des nations et qui » nous avertissent que l'aisance est la plus sûre garantie de » l'union et de la paix. Pourquoi vous presseriez-vous? » Voulez vous qu'à vingt-cinq ans votre fille soit chargée de » famille, qu'elle ne puisse l'élever et l'instruire selon » votre rang et votre condition? Voulez-vous que le mari, » incapable de surmonter l'insuffisance de son salaire, » tombe d'abord dans l'affliction, puis dans le désespoir, et » peut-être, enfin, dans le désordre? Le projet qui vous » occupe est le plus grave de tous ceux auxquels vous puis- » siez donner votre attention. Pesez-le; mûrissez-le; gar- » dez-vous de toute précipitation. »

» Supposez que le père, empruntant le langage de M. de » Lamennais, répondit : « Dieu adressa, dans l'origine, ce » commandement à tous les hommes : Croissez et multi- » pliez; remplissez la terre et subjuguez-la. Et vous, vous » dites à une fille : Renonce à la famille, aux chastes dou- » ceurs du mariage, aux saintes joies de la maternité; » abstiens-toi; vis seule; que pourrais-tu multiplier? que

» tes misères. » — Croit-on que le vieux prêtre n'aurait rien » à opposer à ce raisonnement ?

» Dieu, dirait-il, n'a pas ordonné aux hommes de » croître sans discernement et sans mesure, de s'unir comme les bêtes, sans nulle prévoyance de l'avenir ; il n'a » pas donné la raison à sa créature de prédilection pour lui » en interdire l'usage dans les circonstances les plus solennelles : il a bien ordonné à l'homme de croître, mais pour » croître il faut vivre, et pour vivre il faut en avoir les » moyens ; donc dans l'ordre de croître est impliqué celui » de préparer aux jeunes générations des moyens d'existence. La religion n'a pas mis la virginité au rang des » crimes ; bien loin de là, elle en fait une vertu ; elle l'a » honorée, sanctifiée, glorifiée. Il ne faut donc pas croire » qu'on viole le commandement de Dieu parce qu'on se prépare à le remplir avec prudence, en vue du bien, du » bonheur et de la dignité de la famille. Eh bien ! ce raisonnement, et d'autres semblables, dictés par l'expérience, » que l'on entend journellement répéter dans le monde et » qui règlent la conduite de toute famille morale et éclairée, » que sont-ils autre chose que l'application, dans des cas » particuliers, d'une doctrine générale ? où plutôt qu'est-ce » que cette doctrine, si ce n'est la généralisation d'un raisonnement qui revient dans tous les cas particuliers. Le » spiritualiste qui repousse, en principe, l'intervention de » la limitation préventive, ressemble au physicien qui dirait » aux hommes : Agissez en toute rencontre, comme si la » pesanteur existait, mais n'admettez pas la pesanteur en » théorie. »

Ces éloquentes paroles devraient changer la conviction de ces esprits honnêtes, mais trop esclaves de la lettre, qui croient encore à une opposition entre les idées de Malthus et les préceptes de l'Evangile. On ne pourrait reconnaître

cette opposition qu'autant que ces idées, infidèles à leur origine, tenteraient de se convertir de conseils de prévoyance en dispositions législatives et coërcitives. C'est dire que je repousse en la matière toute intervention de la loi, et je comprendrais encore moins la défense de se marier en dehors de certaines conditions de fortune ou de position, que je n'ai compris les primes offertes autrefois à la prolification. Une telle immixtion dans le domaine de la liberté personnelle ne serait que de la tyrannie; elle irait droit contre son but, et sa seule conséquence possible serait d'augmenter le nombre des unions illicites et de favoriser la prostitution. Dans une pareille voie, on n'aurait que le choix entre l'odieux ou l'absurde. Reviendrait-on, comme le veut Platon, à limiter le nombre des familles et des mariages; avec Aristode à l'avortement ? Exposerait-on, comme à Lacédémone, les enfants rachitiques ou contrefaits ? Un Allemand, le docteur N'einhold, propose la castration. Un Anglais, qui a eu la pudeur de se cacher sous le pseudonyme de Julius, voudrait soumettre les enfants nouveaux-nés à une asphyxie sans douleur. Un sieur G.... conseille l'extraction du fœtus et l'éradiation des germes qui se seraient implantés malgré la volonté des parents. Lequel de ces moyens sera le plus efficace et recevra la sanction de la loi ?

Des infamies ou des inepties de cette sorte ne se jugent pas; c'est assez de les énoncer. La contrainte morale prêchée par Malthus a son origine comme sa sanction dans la seule volonté. Ainsi limitée, elle est d'accord avec le bon sens, la science de l'économie sociale, aussi bien qu'avec les préceptes de la morale et de la religion. Pratiquée par les masses, elle leur épargnerait bien des déboires et des souffrances. Qu'on demande si cela n'est pas vrai, à ceux des ouvriers ou des cultivateurs qui, sans connaître ni le nom, ni les écrits de Malthus ont obéi à sa loi et se sont soigneu-

sement gardé de sacrifier, dans l'affaire de leur mariage, à la précipitation avant, ou à l'imprévoyance après.

J'ajouterai, en terminant, que l'œuvre de la justice paraît avoir enfin sonné pour Malthus. « C'est, dit Bastiat, un » auteur grave, consciencieux, philanthrope, décrié, ajoute- » t-il, dans l'opinion publique, par des écrivains sans por- » tée, sans aucune valeur, et d'une ignorance qui éclate à » chaque page. » Jugement sévère mais bien mérité. M. de Sismondi s'est approprié, en les exagérant même, les doctrines et les conseils de l'économiste anglais. Enfin, l'illustre Rossi, en désaccord avec Malthus sur quelques points de la théorie de la population, est venu ajouter à ses conseils et à la tendance générale de ses idées, l'autorité de son nom et de son beau talent.

V.

Examen des moyens et systèmes généraux proposés pour la solution du problème de la misère : la charité légale ; la bienfaisance publique ; retour vers les industries extractives et notamment l'agriculture ; colonies agricoles de pauvres et de mendiants.

Avec Malthus, on quitte la région des utopies pour entrer dans celle de la réalité. Nous ne cesserons pas désormais d'y marcher. Ce terrain est plus solide et le pied y est moins exposé à glisser. Il ne faut pas s'attendre, toutefois, à ne plus avoir rien à démêler avec l'erreur, et la critique doit encore réserver ici tous ses droits.

En rencontrant une première fois sous ma plume le nom de M. de Gérando, je me suis plu à rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien. Son livre sur la bienfaisance publique ne périra point; il est plein d'aperçus lumineux,

de faits importants; un vif sentiment des misères humaines et le désir d'y porter soulagement y respirent à chaque page. Ce sont là autant de conditions de succès; l'on ne rend bien, en effet, que ce que l'on ressent vivement; mais les questions de misère et de paupérisme relèvent plus encore de la science que du cœur, et l'on peut douter que la solution offerte par M. de Gérando pût atteindre le but qu'il s'était proposé. Ce qu'il veut, en effet, opposer aux ravages de la misère, c'est l'organisation d'un vaste système de secours publics; en d'autres termes, c'est à la charité légale qu'il a recours.

L'idée n'est pas neuve; presque tous les gouvernements de l'antiquité ou des temps modernes ont fait usage de la charité légale; tantôt, comme à Rome, d'une façon permanente et sur une large échelle, tantôt empiriquement, à intervalles et sous l'empire des circonstances. On ne s'écarterait pas de la vérité on ajoutant que bien longtemps ce mode d'assistance a été tenu pour efficace, et que des doutes sérieux sur sa valeur n'ont commencé à paraître qu'au XVIII^e^ siècle. Partant de l'opinion émise par Ricardo, à savoir que les seuls secours contre la misère, dignes de ce nom, sont ceux qui apprennent aux pauvres à se passer de secours, les économistes anglais condamnèrent l'emploi de la charité légale qu'ils trouvaient plus féconde en inconvénients qu'en avantages, et moins faite pour apporter le remède au mal que pour lui donner de nouveaux aliments, opinion à laquelle se sont ralliés la plupart des économistes français de la nouvelle école. Néanmoins, on ne saurait dire que le débat est épuisé; il s'y est même glissé des considérations et des éléments étrangers qui n'ont pas laissé de le rendre, par quelques points, assez délicat. Aussi n'est-ce pas sans une certaine répugnance que je vais à mon tour m'y engager. Mais le moyen d'écarter, dans une étude comme celle-ci,

une question de telle importance ? Le plus simple est de l'aborder franchement, et quoique l'on pense de ma manière de la résoudre, on ne pourra pas, je crois, me faire le reproche de l'avoir volontairement amoindrie.

Et d'abord, n'est-il pas opportun avant tout de préciser la signification même de cette expression : *la charité légale?* Elle a été confondue souvent, quoique à tort, avec celles de *bienfaisance publique*, de *charité officielle*. « Si l'autorité, » lisons-nous dans le *Dictionnaire d'économie politique*, » intervient en vertu des lois qui lui imposent plus ou » moins explicitement l'obligation d'assister les pauvres en » général ou certaines catégories de pauvres en particulier, » cette bienfaisance prend le nom de charité légale. » Ainsi que le fait lui-même remarquer son auteur, cette définition ne renferme pas toutes les formes que la charité légale peut revêtir. Néanmoins elle est assez compréhensive pour fournir les moyens de peser les avantages ou inconvénients attachés à cette sorte de bienfaisance.

Cette définition acceptée, j'entre sans autres préliminaires dans le fond même du sujet.

Une première remarque à faire, remarque à laquelle il ne faut pas, d'ailleurs, attacher trop d'importance, c'est que les partisans de la charité légale, d'accord sur son efficacité, cessent de l'être quand il s'agit soit des limites où elle doit être renfermée, soit des principes sur lesquels elle s'appuie. Selon M. de Gérando, la bienfaisance est un devoir imposé à la société envers ses membres, sans que ceux-ci puissent cependant corrélativement l'ériger en un droit acquis en leur faveur. M. Thiers, dans son rapport sur l'assistance publique, se rattache à cette manière de voir, quoiqu'il soit visible qu'une autre considération a frappé son esprit et l'a amené déjà plus près de la vérité, en ne basant pas la bienfaisance légale seulement sur une obligation absolue, mais aussi sur

la crainte des ébranlements dont la société pourrait souffrir par la suite de souffrances trop longtemps méprisées. Quant aux socialistes, ils affirment avec MM. Thiers et de Gérando, que la bienfaisance est un devoir social, mais ils ne séparent pas ce devoir du droit qu'ont les membres de la société d'en réclamer l'exécution.

Ici, sous le rapport de la logique, l'avantage paraît rester aux socialistes. La philosophie a toujours considéré les notions du droit et du devoir comme corrélatives, comme unies par un rapport d'inhérence : « Mon devoir envers vous est votre » droit sur moi, comme vos devoirs envers moi sont mes droits » sur vous [1] ». C'est la maxime qu'elle professe, maxime également vraie, soit qu'avec Kant on fasse sortir le droit du devoir, soit qu'avec plus de vérité, et d'accord avec l'opinion la plus répandue, on fasse le devoir découler du droit. Si donc la société a le devoir de la bienfaisance vis-à-vis de ses membres, il ne lui est pas théoriquement licite de ne pas l'accomplir, son devoir vis-à-vis d'eux étant leurs droits vis-à-vis d'elle. En fait, ce ne serait pas possible. Admettez tant que vous voudrez que la société soit obligée, sans que l'individu puisse réclamer l'effet de cette obligation, cette subtile distinction disparaîtra bien vite devant la puissance des choses. Combien ne serait-il pas facile de déplacer ou d'anéantir cette trop faible démarcation ! Qu'on recueille les leçons de l'expérience : elles constateront que partout où l'exercice de la bienfaisance est devenu un devoir pour l'Etat, cet exercice a fait peser sur les ressources publiques une charge des plus lourdes et sans cesse croissante ; que la paresse et le désordre seuls ont trouvé leur compte à cet état de choses ; que le but n'a pas été atteint et que la misère, loin

[1] Cousin, cours d'histoire de la philosophie, tome 1er, système de Kant.

de succomber, a grandi, pour ainsi dire, sous sa protection. Résultat qui n'a pas le droit d'étonner. Le propre de la charité légale n'est-il pas, malgré toutes les précautions possibles contre l'abus, de créer, en définitive, chez l'assisté, l'attente plus ou moins certaine du secours et d'affaiblir ainsi les ressorts de la prévoyance, la crainte de la souffrance et le sentiment personnel de la responsabilité?

Nous tenons l'écueil de tous les systèmes de distribution de secours publics, le grand danger de la charité légale. La bienfaisance privée n'a, de sa nature, rien de constant; elle n'est jamais susceptible d'être revendiquée à titre de droit; elle s'étend, se resserre, commence et finit d'après la seule volonté du bienfaiteur. Celui-ci ne manque pas de moyens de contrôle nombreux et variés; il ne lui est pas très-difficile d'éviter l'erreur, de reconnaître si ses dons se trompent de route, s'ils vont favoriser le vice au lieu d'aller à l'aide des infortunes involontaires et des malheurs immérités. La société, elle, est plus désarmée sous tous ces rapports; elle ne possède que peu de moyens de vérification et encore pour la plupart imparfaits. Sa religion reste exposée à des surprises et à des mensonges nombreux; en un mot, pour me servir d'une expression vulgaire mais vraie, on l'exploite. Mais, encore une fois, comment s'étonner de tout cela, à moins d'ignorer tout-à-fait les conditions de notre nature, d'oublier ce qu'elle contient de penchants vers la paresse, l'imprévoyance et le vice? Quand la loi, ainsi qu'il a été fait en Angleterre, crée un budget à la misère, quand elle met à la charge des communes l'entretien forcé de leurs pauvres, peut-on raisonnablement s'attendre à ce que semblables prescriptions aient pour résultat d'en diminuer le nombre, à ce qu'elles comblent le gouffre au lieu de le creuser?

Je viens de faire allusion à la *taxe des pauvres*; il ne

sera peut-être pas sans intérêt de s'arrêter un instant sur cette institution. On sait que le mode d'assistance connu sous ce nom fut établi, ou, pour mieux dire, régularisé en 1602, par un statut de la reine Elisabeth. Ce statut plaçait les pauvres à la charge des paroisses et obligeait celles-ci à fournir du travail aux indigents valides en même temps que des secours aux indigents incapables de travailler. Le budget de ces secours devait s'alimenter au moyen de prélèvements basés sur le revenu ou le loyer des habitants, c'est-à-dire que, véritable anticipation du socialisme contemporain, le statut d'Elisabeth résolvait affirmativement la double question du droit au travail et du droit à l'assistance. Chose qui peut surprendre au milieu d'un peuple que son génie natif, ses mœurs, ses institutions, sa religion même portent irrésistiblement plutôt vers l'exagération que vers l'amoindrissement de l'individualisme, et qui ne s'explique que par l'ignorance profonde du temps en matière d'économie sociale. Les lois sur les pauvres (*poor laws*) ont pourtant duré plus de 200 ans, puisque ce n'est qu'en 1834 qu'elles ont été réformées, au moins dans leurs dispositions les plus vicieuses, et cette durée serait elle-même un sujet d'étonnement si on ne se rappelait le grand respect de nos voisins pour la tradition, et la lenteur avec laquelle ils procèdent même aux meilleures des innovations.

Pour avoir été longue, l'expérience n'en a été que plus instructive, et ses résultats précieux à recueillir. Ces résultats, tels qu'ils ressortent des enquêtes successivement ordonnées par le parlement en 1776, 1786, et principalement de celle de 1833, peuvent se résumer ainsi : ruine des paroisses; accroissement continu, exorbitant du nombre des pauvres. Ainsi en 1776, la taxe des pauvres imposait aux paroisses de l'Angleterre seulement une charge nouvelle de près de 39,000,000 de francs. En 1801, cette charge avait plus que

triplé; enfin, en 1833, elle montait à la somme vraiment effrayante de 8,000,000 de livres sterlings, soit 200,000,000 de notre monnaie. Voilà dans quelles proportions la taxe des pauvres avait grandi dans moins d'un siècle. Il serait difficile de calculer jusqu'où elle serait allée si le bill de 1833 n'était venu en arrêter le développement. La taxe n'avait donc eu d'autre effet que d'activer la misère et augmenter le nombre des pauvres; elle avait converti en assistés la population presque entière. Je ne citerai qu'un exemple de ces déplorables résultats; mais il est significatif, et, à ce titre, a souvent été rappelé : la partie basse de la ville de Sunderland, centre industriel assez important, comptait 14,000 *habitants légalement pauvres* sur une population de 17,009 âmes.

Il n'y a rien à ajouter à de pareils chiffres : ils parlent beaucoup plus éloquemment que toutes les considérations morales ou économiques que l'on peut invoquer dans la question.

Plus heureuse que l'Angleterre, et quoique dans nul pays peut-être la bienfaisance publique ne soit plus largement pratiquée, la France n'a pas écrit dans ses lois le principe de la charité légale. Je me trompe, il y a fait une courte apparition. On lit, en effet, dans la constitution de 1848 : « Elle » (la république) doit, par une assistance fraternelle, assurer » l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant » du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont » hors d'état de travailler. (Préambule, § VIII.) » Et plus bas : « Elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux » infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. (Art 13.) » On dirait que le législateur pressent les dangers de son œuvre et qu'il veut prendre des précautions contre lui-même, tant il prend soin,

par des phrases incidentes, de limiter l'application du texte qu'il promulgue d'après les ressources de l'Etat et la position des personnes. On sait, en outre, suivant le témoignage même de M. Marrast, rapporteur du projet de constitution, que les deux dispositions qui précèdent furent le résultat d'une sorte de compromis entre les modérés et les radicaux de la Constituante. Ces derniers demandaient nettement qu'on inscrivît le droit au travail dans la nouvelle constitution; les premiers croyaient, par l'admission du droit à l'assistance, avoir satisfait à toutes les prétentions de leurs adversaires en ce qu'elles avaient de légitime, et éviter les conséquences de la reconnaissance du droit au travail.

C'était, en vérité, faire preuve de candeur, pour user d'un mot parlementaire, que de ne pas voir que ces formules sur la nature de l'assistance publique devaient conduire précisément au résultat qu'on se montrait jaloux d'éviter. Qu'on y prenne bien garde : la pente sur laquelle on se plaçait était des plus glissantes. Vous déclarez que la société a le devoir de soulager les souffrances de ses membres, *à fortiori*, vous demandera-t-on, et non sans motif, si elle n'est pas obligée de les faire vivre ? Il vaut mieux, ajoutera-t-on, prévenir que réprimer, assurer du travail que réparer les maux que le manque de travail a causés. Logiquement, ce raisonnement serait irréprochable et déterminerait la préférence en faveur du droit au travail. Aussi n'est-ce pas au nom de la logique que les partisans du droit à l'assistance repoussent le droit au travail. C'est au nom de ses conséquences plus faciles à saisir du premier coup d'œil, de son impraticabilité et des perturbations de toute sorte, en face desquelles son exercice placerait la société sans défense. Mais la charité légale n'offre-t-elle pas aussi de grands dangers, et oublierait-on l'exemple des lois des pauvres en Angleterre ? Pourquoi donc cette contradiction ? Pourquoi ouvrir les yeux à l'évidence d'un côté et les fermer de l'autre ?

La vérité est, selon moi, que la société ne doit pas plus aux individus l'assistance qu'elle ne leur doit les vivres, le couvert, l'instruction. La société et l'Etat sont des êtres abstraits, sans existence personnelle et qui ne répandent de bienfaits que comme dispensateurs ou intermédiaires des libéralités privées. Ce n'est pas à dire toutefois que l'usage de la bienfaisance doive être interdit à la société; il est même bien des cas où il y aurait inhumanité à ce qu'elle ne l'exerçât pas. Ce qui est humain ou indispensable et qui n'incombe cependant à personne à titre de devoir étroit, doit être fait par tous. Cet enfant que sa mère a abandonné sur la voie publique, cet ouvrier qui s'est blessé en tombant d'un échafaudage, il n'est point de force légale qui puisse me contraindre à le recueillir, à le soigner dans ma maison. L'enfant devra-t-il périr faute de secours, l'ouvrier faute de soins? C'est ici que la société intervient naturellement : elle prend l'enfant à sa charge, rend l'ouvrier à la santé. De tels actes ne sont certes dignes que d'applaudissements; mais il importe d'en bien marquer le caractère : ce sont des actes purement bénévoles de la part de la société. Encore faut-il craindre d'excéder dans cette voie même ainsi délimitée. La bienfaisance publique ne doit s'exercer qu'avec réserve et sous certaines conditions. Si les secours qu'elle distribue prenaient le caractère de permanence et de périodicité, différente par le principe de la charité légale, elle cesserait de l'être par les effets. A vrai dire elle finirait par ne plus s'en distinguer. Son exercice créerait, également sans compensation, de très-lourdes charges pour la communauté; elle arriverait à développer aussi sûrement les sentiments corrélatifs de l'attente du secours et de l'imprévoyance. Les annales de l'histoire, comme celles de la science économique, fourniraient au besoin mille preuves à l'appui de cette assertion.

Mon opinion sur le mérite de la charité légale est assez connue maintenant pour que je puisse m'abstenir, à la ri-

gueur, de parler du système de M. Moreau-Christophe. Cet écrivain, d'un grand talent et de beaucoup de cœur, je me hâte de le dire, a cru trouver le remède à la misère dans la charité exercée par des associations auxquelles il donne les noms de *diaconies*, *sous-diaconies*, empruntés aux premiers siècles de l'ère chrétienne, associations indépendantes de l'Etat, mais hiérarchiquement reliées entre elles et centralisées dans leur action commune. Ce système, ce me semble, ne diffère guère de celui de M. de Gérando, et c'est toujours de la charité légale. « Sa solution, dit M. Cherbuliez, parlant de » M. Moreau-Christophe, n'est-ce pas, en définitive, la » bienfaisance publique, la charité collective organisée et » centralisée comme à peu près partout? Les Diaconies qu'il » substitue à l'Etat pour la distribution des secours seront-» elles autre chose que des bureaux de charité sous un nom » différent, ou bien se ferait-il l'étrange illusion de croire » qu'en ressuscitant les mots antiques de Diacres et de Dia-» conesses, on fera revivre du même coup l'esprit de la pri-» mitive église. Quant à la loi de Malthus, quant à la ten-« dance de la charité publique à créer plus de misères qu'elle » n'en soulage et n'en peut jamais soulager, M. Moreau-» Christophe nous paraît l'avoir oubliée et ne pas tenir » compte des faits nombreux que tant d'expériences ont » accumulés à l'appui de ce principe économique. »

D'autres bons esprits ont cherché cette solution en dehors de la charité soit publique soit privée. Frappés de l'envahissement des villes par les campagnes, de la désertion des travaux agricoles en faveur des professions industrielles, ils n'ont pas hésité, comme je l'ai fait moi-même, à imputer à ce déclassement une part notable dans le développement de la misère. Le remède leur a paru dès-lors consister dans un retour vers les professions extractives, et notamment l'agriculture; mais, dépassant le but et ne tenant pas un com

suffisant des obstacles à vaincre et des tendances actuelles des populations; socialistes à leur insu, ils sont allés jusqu'à invoquer l'aide de la loi pour l'accomplissement de ce retour.

Certes, il y a lieu de déplorer l'abandon où l'agriculture a été laissée, et l'on ne peut que se réjouir sincèrement de la réaction qui se manifeste en sa faveur. Le premier effet de cette réaction a été de perfectionner les méthodes agricoles, de percer l'épaisse couche de préjugés et d'ignorance dans laquelle nos cultivateurs ont trop vécu. Là ne s'arrêtera point ce mouvement, espérons-le, et l'on verrra l'agriculture solliciter de plus en plus l'activité d'hommes jeunes et capables, le capital se lasser de déserter une source de production qui l'implore et à laquelle il fait tant défaut. Les bras suivront, sans doute, le capital; mais il ne serait guère raisonnable d'attendre qu'ils prissent l'initiative. Le moyen, d'ailleurs, en dehors de leur propre volonté, de ramener aux champs ces populations qui les ont désertés? La difficulté de la question est là, et je ne vois pas comment la résoudre, à moins d'entrer dans la voie de l'arbitraire et de porter atteinte au grand principe de la liberté industrielle.

Quant au capital, il n'y a également qu'à attendre sa conversion, que l'on me passe le mot. Une des plus grosses erreurs du socialisme, sans contredit, a été de croire que sa liberté pouvait être entravée. A la moindre atteinte qui le touche, à la première menace même qui lui est faite, il se cache ou émigre. C'est en vain qu'on accumulerait les prescriptions législatives pour restreindre cette liberté. L'obéissance des capitalistes à de telles lois ne serait pas obtenue même à l'aide des moyens les plus violents, les plus draconiens. Que l'abandon de l'agriculture par les capitaux quand il manque encore tant de force à cette mamelle de l'Etat, comme l'appelait l'illustre Sully, soit un fait regrettable, personne ne le contestera. Que le capital ait moins à risquer

dans l'agriculture que dans les entreprises hasardeuses où il paraît aujourd'hui se complaire à se lancer, c'est encore là un fait vérifié par l'expérience journalière. Mais encore une fois, comment détourner le courant ? Si, insistant, l'on disait que c'est là une œuvre qui incombe à la loi, je répondrais avec l'écrivain déjà cité [1] : « Nous ne croyons pas à la possi» bilité de faire rétrograder la civilisation matérielle, la vie » économique d'un peuple quelconque, si ce n'est par des » moyens qui compromettront en même temps sa liberté et » sa civilisation morale, son repos, et qui tariront à la fois » toutes les sources de sa prospérité. »

A défaut du concours volontaire du capital, s'adressera-t-on à l'Etat ? lui demandera-t-on de se charger du défrichement de ces immenses espaces incultes qui, à notre honte, couvrent encore une si grande partie de la surface de notre pays ?

Ce ne serait pas là, il faut en convenir, une petite entreprise. Ces terrains ne comprennent pas moins de 9,000,000 d'hectares, dont les deux tiers sont susceptibles d'être rendus à la culture ; et, suivant une auguste appréciation [2], ce ne serait pas trop de consacrer à cette œuvre, pour la mener à bonne fin, la somme énorme de 300,000,000. D'un autre côté, une conception de ce genre est une de celles, assez rares d'ailleurs, où le grandiose, l'utile et le possible viennent se confondre, où la grandeur des résultats est en harmonie avec celle des moyens. Que de bras oisifs n'occuperait pas pendant de longues années cette œuvre colossale ! quel contre-coup puissant n'en ressentiraient pas la fortune agricole et la richesse générale du pays ! Malheureusement, ces belles espérances ne sont susceptibles de réalisation que dans le lointain. De

[1] Cherbuliez. — *Dictionnaire de l'économie politique.*

[2] Œuvres de l'empereur Napoléon III. — *De l'extinction du paupérisme.*

lourdes charges, qu'aggrave chaque jour la guerre dans laquelle nous sommes engagés, pèsent sur le budget de l'Etat. Le moment n'est donc pas favorable pour une aussi vaste entreprise. La pensée seule en serait aujourd'hui une témérité. Mais les circonstances changeront et pourront permettre, un jour ou l'autre, de l'aborder. Peut-être même l'Etat sera-t-il devancé par l'industrie privée, ce qui serait à désirer pour beaucoup de raisons. Les efforts de cette nature sont éminemment du ressort de l'industrie. Si elle ne veut ou n'ose les faire, l Etat se substitue très-légitimement à elle; mais il n'y a sagesse dans cette substitution qu'autant qu'elle est devenue nécessaire par suite de l'impuissance ou de l'abdication de l'activité privée.

Au surplus, les travaux agricoles comme remède à la misère ont été déjà expérimentés, quoique dans de moins bien vastes proportions. Ainsi la Hollande et la Belgique nous offrent leurs colonies agricoles. En 1848, la même pensée vint au Gouvernement français, et une loi, à la date du 19 septembre de la même année, disposa que 12,000 colons seraient installés en Algérie aux frais de l'Etat. Je vais rapidement examiner ce qui est résulté de ces expériences aux points de vue économique et philanthropique.

On connaît l'origine des colonies agricoles des Pays-Bas. L'idée mère en appartient au général Vander-Bosch, officier du génie, longtemps employé en cette qualité dans la colonie de Bava. Les progrès que ne cessait de faire la mendicité en Hollande, les charges énormes que le soin de sa répression faisait retomber sur le Trésor frappèrent son attention. Il chercha à cet état de choses un remède et crut l'avoir trouvé dans la restitution à la culture des terrains stériles de son pays. Il développa ses idées et son plan dans un mémoire publié en 1817 sous le titre : *De la possibilité de former de l$_a$*

manière la plus avantageuse un établissement pour les pauvres des Pays-Bas. Un an après, se formait, sous le patronage du prince Frédéric et autres personnages importants, au moyen de souscriptions, la fameuse société dite : *Société néerlandaise de bienfaisance.* A peine constituée, cette association se mit résolûment à l'œuvre et fonda successivement huit colonies agricoles groupées sous trois catégories : 1° les colonies forcées, destinées à recevoir les mendiants à ce condamnés par autorité de justice et ceux dont les communes voulaient se débarrasser; 2° les colonies libres, destinées aux familles honnêtes mais indigentes qui viendraient y chercher le travail qui leur manquait dans leurs foyers; 3° les colonies d'orphelins et d'enfants trouvés.

Ce serait excéder les bornes de ce travail que de décrire le mode d'organisation agricole et financière, le régime moral et disciplinaire de ces colonies, les vicissitudes qu'elles ont eu à traverser. Non que ces détails soient dépourvus d'intérêt, et qu'ils ne méritent même d'être étudiés avec le plus grand soin, tant pour eux-mêmes que pour la leçon à en tirer [1]; mais il suffira de consigner ici les résultats finaux de l'entreprise, résultats, il faut le dire, peu satisfaisants. Non-seulement les colonies de la Hollande n'ont pas atteint le but élevé que leur avait assigné sa fortune, mais elles ont même entièrement trompé ses généreuses espérances. Les colonies agricoles des Pays-Bas se débattent depuis longtemps déjà sous de graves embarras financiers. Les communes se plaignent de la charge si lourde que leur impose l'obligation d'y envoyer ceux de leurs pauvres qui le demandent. Enfin, ce qui est plus grave, les colonies ne paraissent pas avoir satisfait à leur donnée fondamentale; efficaces comme établis-

[1] Voir l'ouvrage de MM. de Lurieu et Romand, inspecteurs des établissements de bienfaisance, sur les colonies agricoles.

sements de répression et bien préférables sous ce rapport à nos dépôts de mendicité, elles sont restées sans influence sensible sur l'abaissement du niveau général de la misère dans les Pays-Bas.

L'expérience, dira-t-on peut-être, ne saurait être tenue pour décisive. Des fautes graves ont été commises et l'organisation de ces établissements a laissé beaucoup à désirer par plus d'un côté. Le Gouvernement, à en croire du moins la *Société néerlandaise de bienfaisance*, qui a beaucoup exploité et fait sonner bien haut ce thème à récriminations, le Gouvernement n'a pas pris l'œuvre assez à cœur ; il en a trop vite retiré sa pensée et son patronage; c'est trop parcimonieusement qu'il lui a distribué des subsides.

Ces diverses circonstances ont sans doute contribué à l'insuccès final de la tentative. Néanmoins, il me semble que les causes véritables de cet insuccès doivent être cherchées plus haut et plus loin. De quoi s'agissait-il en définitive en Hollande ? de défricher des terrains incultes : or les capitaux ne sont pas accourus pour fertiliser l'entreprise. D'un autre côté, de quels instruments disposait-on ? Le noyau de la population des colonies agricoles néerlandaises se composait de mendiants ou d'indigents, c'est-à-dire d'hommes ayant perdu le goût, la volonté ou la force du bien, perte irréparable, force que ne rendent que rarement et incomplètement la discipline et les règles sévères du dépôt de mendicité. Les défrichements veulent de la vigueur dans le corps comme dans l'âme, *mens sana in corpore sano*. Ces intrépides pionniers de l'Amérique du Nord, dont j'ai déjà proposé l'exemple à l'imitation de mes compatriotes, ne manquaient ni de l'une ni de l'autre. Ils portaient dans leur lutte contre la vieille nature cette indomptable énergie qui anima leurs pères dans les luttes religieuses et leur fit, plutôt que de céder à la persécution, fuir la terre natale, emportant, pour les faire germer sur de lointains rivages, et leur austérité et leur foi.

V.

Examen des moyens particuliers et pratiques propres à combattre la misère : De la diffusion de l'instruction.

Le voyageur qui a une longue route à parcourir jette souvent un regard en arrière comme pour mesurer l'espace déjà franchi et s'encourager à franchir celui qui s'étend encore devant lui. Je veux l'imiter, et parvenu à cet endroit de mon travail, qui en marque moralement le milieu, rappeler mon point de départ, la pensée qui m'a servi de guide, les conclusions auxquelles je suis déjà arrivé.

Recherchant tout d'abord les causes de la misère, je les ai placées dans l'homme et hors de l'homme. Délimitant ensuite la part respective de ces deux grandes catégories de causes, j'ai constaté que le rôle de celles qui appartiennent à la nature humaine est prééminent et que l'imprévoyance et le vice faisaient plus de misérables que l'accident.

Cette assertion est confirmée par tous les faits contemporains et peut se déduire sûrement de la constitution même de notre société. Les privilèges et monopoles qui gênaient la liberté du travail et arrêtaient l'essor du génie industriel ont irrévocablement disparu. Le travailleur est donc libre ; mais il ne l'est que sous la condition d'être responsable. C'est là aussi qu'est l'écueil. Ecueil sur lequel il viendra nécessairement donner s'il ne sait pas se faire de la prévoyance un appui de tous les jours et de tous les instants.

Ces idées m'ont servi de fil conducteur dans l'appréciation du socialisme, de la bienfaisance légale et des systèmes de MM. de Gérando, Moreau-Christophe et de Mosogues. J'ai repoussé le socialisme parce qu'il fait outrage à la raison comme à la dignité de l'homme et ne rend inutile l'exercice de la prévoyance qu'en annihilant du même coup la liberté. J'ai critiqué la charité légale, connue plus féconde en incon-

vénients et en dangers qu'en avantages, comme un de ces remèdes qui ne soulagent momentanément le mal qu'à condition de l'aggraver bientôt. En un mot, je n'ai pas trouvé de moyens efficaces pour combattre la misère en dehors de l'exercice de la prévoyance personnelle, et j'ajouterai de la prévoyance sociale.

La prévoyance individuelle n'a besoin d'être ni défendue ni louée. Il n'est personne qui n'en connaisse les avantages, qui ne se loue ou ne se repente d'en avoir fait usage ou de l'avoir dédaignée. C'est une vertu glorifiée par tous, par ceux mêmes qui, pour leur compte, la pratiquent le moins. La prévoyance sociale est loin de se trouver dans les mêmes conditions. On en conteste souvent l'utilité, la nécessité, devrai-je dire, chose assez difficile à croire, quand on se rappelle combien la société française a souffert de son imprévoyance et les ébranlements dont elle est, depuis soixante ans, la victime. Il y a même des gens qui ne se contentent point de faire très-médiocre cas de la prévoyance sociale, quelques-uns s'en font peur comme d'un gros danger.

Quoi, dirai-je à ces indifférents ou à ces aveugles, quoi, répondrai-je à ces sarcasmes ou à ces peurs, tout ce qui s'est passé en France depuis 1789, tout ce qui se passait hier encore ne vous parle donc pas avec assez d'autorité et d'éloquence? Tant de rudes et longues épreuves, pour vous seuls, n'ont pas porté d'enseignements? Vous ne voyez pas les causes de tant d'évènements lugubres, de tant de convulsions terribles qui, plus d'une fois cependant, ont troublé votre superbe ou votre quiétude? Votre premier besoin, après la tempête, c'est donc de jouir de l'éclaircie qu'elle ramène? Votre prévoyance ne s'élève pas au-dessus de la peur et vous perdez, avec la disparition du péril, le souvenir de ce qui l'avait créé?

Je me hâte d'ajouter qu'un tel aveuglement, loin d'être

général, n'est le fait que d'un petit nombre d'individus chez qui l'ignorance, les préjugés ou les rancunes ont faussé l'intelligence et le sens. Au milieu de spectacles souvent bien tristes, c'est même une consolation que de contempler cette foule d'efforts généreux qui se sont faits de nos jours en vue de l'amélioration du sort du peuple, de l'adoucissement de ses maux, de la culture de ses facultés intellectuelles et morales. Jamais non plus les pouvoirs publics n'ont pris plus à cœur cette partie si élevée de leur tâche et recherché avec autant d'ardeur les moyens de l'accomplir. Ce ne pouvait être assez pour l'Empereur Napoléon III de sauver, par une initiative aussi énergique que périlleuse, l'ordre social menacé dans la rue. Une ambition plus haute l'a tenté : c'était de raffermir l'ordre moral, de pacifier les idées et les esprits, d'opérer un rapprochement solide, parce qu'il s'appuiera plus sur les mœurs que sur la loi, entre les classes et les intérêts, d'adoucir les souffrances et d'éteindre les colères populaires.

Pour en revenir à la question de la prévoyance sociale, je demanderai à ceux qui la repoussent, quels inconvénients ou quels dangers ils y trouvent, dont la prévoyance individuelle serait exempte? Ils admettent volontiers la nécessité de celle-ci; ils la conseillent dans leurs écrits, dans leurs discours, à leurs enfants, à leurs amis, à tous ceux, en un mot, qui gravitent autour d'eux. Ils font voir en perspective à ceux qui en dédaignent l'exercice, la douleur, la misère, l'isolement. Pour être d'un autre ordre, les dangers que l'imprévoyance fait courir aux sociétés et aux Etats n'en sont pas moins graves, et, en France, plus que dans tout autre pays, on ne devrait pas l'oublier. Ce dont il s'agit pour la société, c'est d'assurer sa paix, sa conservation, d'éloigner les périls qu'elle entrevoit et d'augmenter ainsi ses éléments de prospérité. Aimerait-on mieux la voir forcée de s'armer de la

hache du bourreau ou de l'épée du soldat? Ce que fait le père de famille désireux d'épargner à ses enfants les leçons que lui-même a reçues, les épreuves qu'il a subies, la société a incontestablement le droit, j'allais dire le devoir, de le faire. Elle doit se montrer prévoyante à l'égard des générations qui s'élèvent, car son existence n'est pas passagère, et sa sécurité, sa force et son développement dépendent de la direction que ces générations auront reçue.

Mais c'en est assez sur ce sujet. Il faut entrer maintenant dans l'étude des moyens par lesquels la prévoyance sociale peut se réaliser, moyens parmi lesquels je placerai en première ligne la diffusion de l'instruction. Il n'est pas, que je connaisse, d'intérêt social plus élevé, une tâche qui se recommande davantage aux soins du Gouvernement, une œuvre plus féconde en résultats avantageux pour le peuple.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sans dessein que je rapproche ces deux choses : l'instruction et la moralité. Pour moi, j'établirais volontiers entre elles une rélation d'effet à cause, et je regarde même cette relation comme une de ces vérités tellement banales qu'on éprouve un sentiment pénible et humiliant même quand on se voit réduit à les défendre. On à peine à y croire, c'est cependant encore une nécessité. En plein XIX^e^ siècle, on trouve non-seulement parmi ceux qu'il s'agit d'instruire, les laboureurs et les ouvriers, mais au sein des classes lettrées et libérales, des préjugés à l'égard de la diffusion de l'instruction au sein des masses. On entend encore des voix, à la vérité, de plus en plus timides et comme honteuses, balbutier des reproches ou des sarcasmes à l'endroit de cette diffusion, signaler les dangers de l'orgueil déjà trop vif chez le peuple et de son ingratitude proverbiale, vanter, *sotto voce*, les avantages de l'ignorance, demander enfin que l'on retire cette échelle de l'instruction à laquelle trop de plébéiens ont déjà monté.

C'est sans peine qu'en creusant ces idées, on retrouve l'inspiration dont elles émanent. On étonnerait sans doute ceux qui les professent en leur rappelant qu'ils les ont empruntées à J.-J. Rousseau, et qu'ils ne font que répéter, avec moins d'originalité, d'éloquence et de conviction, peut-être, une des plus grandes erreurs de ce grand esprit. Ainsi, selon Rousseau, l'homme est bon dans l'état naturel et c'est l'état social qui le déprave, sophisme qui n'avait pas entièrement trouvé grâce devant le XVIII^e^ siècle, si enthousiaste qu'il fût généralement de Rousseau, et qu'il serait regrettable et risible à la fois de voir ressusciter aujourd'hui. Ce n'est pas la peine, en vérité, d'englober dans la même condamnation l'Emile, le Contrat social et le discours sur l'inégalité des conditions, de jeter l'anathème à Rousseau, quand, de ses livres, on ne sait s'approprier que les côtés défectueux, de ses idées, que ce qu'elles renferment de faux.

La société, selon Rousseau, était coupable de notre dépravation. Il serait bien plus vrai de retourner la proposition et de dire que l'homme est naturellement mauvais. Si cette proposition n'échappe pas au reproche qu'encourent toutes les formules d'une rigueur en quelque sorte algébrique dans lesquelles on veut résumer les lois du monde moral, lois qui se déduisent de phénomènes si divers et où la règle et l'exception se confondent si souvent, toutefois elle est plus près de la vérité que la pensée de Rousseau. L'état naturel, loin de contrarier, doit développer les instincts vicieux et permettre aux passions, aux mauvais penchants toute liberté d'expansion. Que de témoignages ne pourrait-on pas invoquer à cet endroit? On peut, empruntant à Rousseau lui-même l'exemple, comparer l'habitant de la Nouvelle-Zélande à l'habitant de l'Europe, même dans ces contrées de l'Europe où la civilisation a encore le moins pénétré. Le Zélandais ne sait lire ni écrire; il ressemble à ces chevaliers du moyen-âge

qui ne pouvaient signer leur nom qu'avec le pommeau de leur épée. Est-ce à dire qu'il soit plus moral, plus humain, plus accessible aux nobles sentiments, plus capable de vertu et de dévoûment que l'Européen? On peut, poussant plus à fond la comparaison, rapprocher, dans les pays civilisés, l'homme instruit de celui qui ne l'est pas, compulser les annales de la justice criminelle, rappeler la cruauté de l'enfance, cet âge sans pitié, a dit notre immortel fabuliste. Que conclure de tous ces témoignages? Que la civilisation l'a toujours emporté sur la barbarie; qu'égaux par la nature, les hommes cessent de l'être par l'instruction et l'éducation, et que ces deux forces doublent leur puissance comme leur moralité.

Dans tous les cas, si l'instruction n'est pas un bien, il est difficile d'y voir un mal; si elle ne sert pas au développement des bons penchants, elle aide certainement à éclairer et à contenir les mauvais. Ce n'est pas d'hier qu'on l'a dit et qu'on le sait : les actions humaines ont deux mobiles : le devoir et l'intérêt. Non qu'il y ait deux morales, la grande et la petite, et que l'on puisse accepter ce monstreux sophisme, trop souvent répété, que les devoirs n'ont rien d'absolu, et que la nécessité, la situation, le succès, la proportion des actes rendent innocents chez les uns ce qui serait criminel chez les autres. Mais dans combien d'actions retrouverait-on sans alliage le seul mobile du devoir? cette analyse peut-être ne serait-il même pas bon de la conseiller à personne. Elle pourrait fausser l intelligence et, à raison du petit nombre des zélateurs du pur devoir, à prendre de l'humanité en général une idée injuste ou dédaigneuse. L'honnêteté et la candeur d'Alceste ne sont pas le partage de tous ceux qui imitent sa misanthropie. Quant à la société, elle n'a pas à demander compte du mobile des actions qui l'intéressent. Ce qu'elle doit sauvegarder, c'est sa sécurité; défendre, ce sont ses lois; punir, ce sont les attentats à cette sécurité, la vio-

lation de ces lois. Il ne lui importe qu'indirectement qu'elle en doive le respect à la crainte ou à l'intérêt plutôt qu'à un sentiment plus pur, au code pénal plutôt qu'aux prescriptions de la morale ou de la religion !

Aussi dirai-je à la société : versez l'instruction sur la tête du peuple, sans ajouter, il est vrai, avec l'école du *National* et tous les socialistes, vous lui devez ce baptême. Je ne reconnais pas plus le droit à l'instruction que le droit au travail, et il faut sévèrement se garder d'ouvrir au communisme la moindre porte d'accès ni devant ni de côté. « Dira-t-on, s'écrie à ce sujet Bastiat, « que l'instruction est si universel-» lement nécessaire qu'on peut en sa faveur faire fléchir le » droit et les principes. Mais quoi ? est-ce que l'alimentation » n'est pas plus nécessaire encore : *primo vivere, deindè* » *philosophari*, dira le peuple ; et je ne sais, en vérité, ce » qu'on aura à lui répondre. » Paroles empreintes d'une véritable sagesse et que je recommande sérieusement à l'attention de tous ceux qui, avec plus ou moins de sincérité, ont enfourché le dada de l'instruction gratuite. Mais si la société ne doit pas au peuple la gratuité de l'instruction, si les principes veulent que ce service soit rémunéré par ceux qui en profitent, au même titre que tous les services échangés dans la sphère ordinaire, la prévoyance et l'intérêt social commandent ici de la libéralité. Le bien de la diffusion de l'instruction est assez grand pour que, loin de marchander, la société fasse preuve, au contraire, d'une générosité qui, après tout, porte en elle et amplement sa compensation.

Répandons donc l'instruction au sein des populations laborieuses, dans les grands centres industriels et aussi dans les campagnes. Ouvrons aux enfants les portes de la salle d'asile, de l'école primaire ; aux adultes celles des cours professionnels[1]. Multipliez surtout les salles d'asile ; faites qu'elles

[1] Pourquoi, comme le demande M. de Cormenin, les maires dont les

pénètrent jusqu'au fond des campagnes, après avoir déjà envahi la ville. Ce sera faire une bien grande chose sous une apparence bien modeste. La salle d'asile est le péristyle de la maison d'école. C'est là que l'enfant vient prendre, dès ses plus jeunes ans, les premières notions religieuses, notions qui persistent avec tant de ténacité et qu'on a vues plusieurs fois survivre aux plus grandes aberrations. C'est là qu'il se familiarise, sous une forme simple, attrayante, appropriée à son intelligence naissante, avec les premiers éléments des connaissances humaines. Humble point de départ d'où se sont élancés pour s'élever bien haut tant d'enfants du peuple! C'est là qu'il contracte ces habitudes de régularité, de propreté, de décence dans les habits et le maintien, de dignité

communes contiennent, soit exceptionnellement, soit en permanence, des ateliers de grands travaux, pourquoi ces maires ne s'efforceraient-ils pas de fonder auprès de ces ateliers des écoles ambulatoires, écoles où les ouvriers viendraient, soit après les travaux quotidiens, soit aux moments de chômage, utiliser, au profit de leur culture intellectuelle et même de leur profession, des instants de loisir dont profite presque exclusivement le cabaret. Voici comment M. de Cormenin décrit les avantages que l'on pourrait attendre de cette innovation:

« C'est lorsque les travaux publics, soit ordinaires, soit extraordinaires, » pour la confection, par exemple, de ponts, routes, canaux et chemins » de fer, amènent sur un point du territoire une affluence considérable » d'adultes et que les pluies ou les gelées suspendent les travaux, et lais- » sent les ouvriers exposés à la fainéantise ou aux distractions grossières, » énervantes et ruineuses, c'est alors que des écoles spontanément orga- » nisées par les soins du maire et de quelques habitants éclairés, dévoués » et charitables, produiraient d'excellents effets. Tel adulte, appliqué, » studieux, intelligent, peut apprendre à lire et à compter en trois mois. » Un peu de dessin linéaire, si utile aux maçons, charpentiers, terrassiers, » quelques enseignements moraux jetés à travers ces leçons, compterait- » on cela pour rien? On ne se doute pas de tout le bon grain qu'on peut » y semer. »

extérieure, pour tout dire, habitudes trop rares au sein des ménages pauvres, et qui ont cependant, aux yeux d'un observateur attentif, une véritable influence sur les habitudes morales.

Puis quel inappréciable bienfait pour les mères de famille, que l'ouverture de ces refuges à leurs enfants ; quelle reconnaissance ne doivent-elles pas à cette admirable institution! Aussi en Angleterre appelle-t-on la salle d'asile la salle maternelle, dénomination touchante et plus vraie en même temps. La salle d'asile remplace, en effet, pour l'enfant les soins de sa mère qui, à son tour, affranchie des soucis de sa garde, peut vaquer plus librement à ses travaux et apporter ainsi son contingent aux ressources de l'humble ménage. Caractère de la salle d'asile qui a précisément déplu à certains moralistes et qu'ils ont regardé comme menaçant pour l'esprit de famille. C'est montrer beaucoup d'austérité et peu de justice. La vie de famille ne ressaisit-elle pas l'enfant à la sortie de la salle d'asile? C'est oublier aussi que, dans les classes laborieuses, les mères ont généralement bien peu de temps à consacrer aux soins de tout genre et de tous les instants nécessaires au bas-âge. Le plus souvent, la nécessité de travailler l'emporte sur toute autre considération et les force à déserter leur logis, y laissant seuls leurs petits enfants, source si féconde d'accidents pour ces faibles créatures. La salle d'asile résout sous cette double face la question, en laissant à la mère sa liberté pour le travail et en entourant l'enfant de toute la sollicitude dont il a besoin d'être l'objet.

Non, l'esprit de famille n'a rien à craindre de l'envoi des enfants aux salles d'asile. Il s'y fortifierait plutôt. Ce n'est pas tout : les habitudes que les enfants rapportent du milieu calme et serein de la salle d'asile réagissent bien souvent sur le caractère et les mœurs de leurs parents, sur la tenue de

leur intérieur. La naïveté propre aux impressions de l'enfance et surtout à la manière dont elle les rend, produit sur l'esprit des parents, naïfs aussi par plus d'un côté, un effet plus saisissant que tous les conseils même les plus élevés et les plus persévérants. L'homme qui a constamment vécu au milieu des recherches de l'intelligence et des jouissances de la fortune n'est point, certes, condamné pour cela à la perte des fibres sensibles. Néanmoins, toutes ses habitudes contribuent à le rendre plus accessible aux conseils de la raison qu'à l'inspiration du moment. Plus rude d'écorce, plus violent dans ses impressions et moins rafliné dans ses désirs, moins habitué à s'observer et à se vaincre, l'homme du peuple ressent davantage l'influence des exemples. Tel ouvrier que rien n'avait pu toucher, ni conseils, ni larmes, ni prières, qui maltraitait sa femme et donnait à ses enfants le spectacle de tous les désordres, s'est senti un jour touché par quelque parole naïve, quelque réflexion ingénue sortie de la bouche de son enfant. Il a rompu avec le vieil homme et rendu à son ménage la paix, un mari à sa femme, un père à ses enfants, à la société un citoyen.

Un jour viendra, je ne crains pas d'en exprimer formellement le vœu, un jour viendra où l'exercice des droits politiques aura pour condition indispensable une certaine dose d'instruction, où même l'atelier ne s'ouvrira que pour les ouvriers qui justifieront de la connaissance de l'écriture et de la lecture, des quatre règles et du système décimal, par exemple. Le certificat de l'instituteur viendrait se placer ainsi à côté du livret de la caisse d'épargne, du diplôme de membre d'une société de secours mutuels, et compléter, vis-à-vis des patrons comme vis-à-vis de la société, les garanties de moralité de l'ouvrier.

VI

Des moyens particuliers et pratiques propres à combattre la misère. Obstacles à opposer aux ravages de l'intempérance.—(Des sociétés de tempérance; cités ouvrières; quartiers spéciaux pour les habitations ouvrières; sociétés alimentaires; fourneaux économiques.)

Instruire le peuple, c'est le moraliser, et le moraliser c'est le soustraire aux influences les plus dominantes et les plus constantes qui le livrent en proie à la misère.

Dans cet ordre d'idées, on ne saurait refuser une grande importance à tous les efforts dirigés contre le vice et notamment contre celui de l'intempérance, dont j'ai dépeint plus haut les déplorables effets sur la santé, la dignité et le bien-être des classes laborieuses. Ce n'est pas exagérer que de présenter ce vice comme un des agents les plus énergiques de la production de la misère, comme un ennemi social contre lequel il est nécessaire d'engager une lutte sans trève ni merci. C'est le *delenda est Carthago* de la morale et aussi de l'économie politique. Il n'est pas une personne, pour peu qu'elle se soit prise à réfléchir même superficiellement sur les conditions de la nature humaine et celles aussi de la société, qui ne soit effrayée des ravages de l'intempérance et des conséquences terribles qu'elle entraîne pour les populations laborieuses.

Malheureusement, si le mal n'est que trop visible, les moyens de lui porter remède ne le paraissent pas au même degré. Ces remèdes, certains pays ont cru les trouver dans la loi. C'est ainsi qu'en Suède, l'ivrognerie est assimilée à un délit que frappent des peines progressives et réellement sévères, puisque la dernière n'est rien moins que le travail forcé. On a procédé récemment avec plus de radicalisme encore, et la lé-

gislature d'un des Etats de l'Amérique du Nord, celui de New-Yorck, si je ne me trompe, est allée jusqu'à prohiber absolument la vente des alcools. Il y avait longtemps déjà que l'illustre chef de l'unitarisme, l'homme qui a rendu en Amérique tant de services à la cause de la tempérance, avait donné ce conseil. Mais, malgré l'autorité de Channing, il est permis de douter que le législateur soit investi de droits aussi exorbitants. On peut encore révoquer en doute l'efficacité de pareilles mesures, et à en croire nos journaux, l'esprit subtil de l'Yankée aurait déjà trouvé moyen d'éluder entièrement la loi qui interdit la vente des alcools.

C'était montrer plus d'intelligence de la nature de la question que de recourir au principe de l'association pour arrêter ou prévenir l'abus des liqueurs spiritueuses; j'ai nommé les sociétés de tempérance, si communes chez nos voisins d'Outre-Manche et aussi chez les Américains. L'idée de cette institution n'appartiendrait pas cependant, selon M. Bouillet [1], ni à l'un ni à l'autre de ces peuples. Elle remonterait au XIV^e^ siècle et aurait fait sa première apparition en Allemagne et notamment à Mayence. En 1828, elle réapparaissait aux Etats-Unis, et dès 1830 on y comptait 1700 sociétés de tempérance. Elle ne tarda point à pénétrer en Angleterre, où elle gagna vite une grande popularité, grâce à l'ardeur que mettent les Anglais dans toutes les entreprises qui découlent du principe d'association, grâce aussi aux prédications des ministres protestants et principalement du R. Mathews. Il fut même un moment où l'entraînement vers les sociétés de tempérance devint assez vif et acquit assez d'éclat pour détourner l'attention publique des préoccupations politiques et des débats parlementaires; pour quelques jours, le R. athews et les Teetotallers remplirent les colonnes des

[1] *Dictionnaire historique*

journaux, au détriment des luttes des Whigs et des Tories, du ministère et de l'opposition.

Je ne voudrais certes pas diminuer le mérite de ce mouvement, ou nier le bien qu'il a produit en réalité. Il paraît toutefois que ce bien n'a pas été aussi grand qu'on aurait pu s'y attendre d'après la première énergie du mouvement On dirait même qu'en Angleterre comme en Amérique, la froideur et le vide se sont un peu fait sentir autour des sociétés de tempérance. Quant à la France, l'institution que je sache n'y a pas même été essayée; aussi bien y aurait-elle rencontré peu de succès et vraisemblablement succombé bientôt sous le ridicule, cette arme qui y a tué de tout temps. Il est douteux, avec les allures légères et moqueuses de notre caractère national que les membres de ces associations eussent pu longtemps se regarder sans rire, de même que les Augures dont parle Cicéron.

Quelles armes nous restent donc pour vaincre le mal? Des armes morales, ce sont toujours les plus sûres, et toutes autres manqueraient, dans ma conviction, d'efficacité chez nous. Déjà, si l'ivrognerie est encore une habitude trop répandue dans nos populations laborieuses, on reconnaît néanmoins avec satisfaction des indices véritables de l'affaiblissement de ce grossier penchant. La consolidation des principes d'ordre en matière politique, la diffusion des institutions de prévoyance et de l'instruction, l'accroissement du bien-être général, viendront compléter l'œuvre, espérons-le. Si elles n'arrivent pas à l'extirpation radicale du vice, elles le réduiront du moins à n'être plus que personnel et dès-lors d'autant plus honteux.

A cet ensemble d'efforts, il conviendrait aussi d'en ajouter quelques autres pris dans un ordre d'idées moins élevé. Ainsi, selon moi, il faut attacher une véritable importance à la question des logements ouvriers. Elle se rattache plus intimement qu'on ne le croit, d'après un premier coup d'œil,

à la destruction de l'intempérance. L'expérience a prouvé que fixer l'ouvrier dans sa demeure, c'est le rattacher aux sentiments de famille et lui faire oublier le chemin du cabaret.

Si l'intempérance est de sa nature une maladie morale, il n'en est pas moins vrai que certaines causes physiques l'entretiennent, la fortifient ou lui donnent même naissance quelquefois. Le milieu matériel dans lequel on est placé ne réagit pas moins que le milieu moral sur les habitudes, aptitudes et penchants. Cette harmonie de l'esprit et des choses qui l'entourent n'est pas seulement poétique; c'est, avec des nuances, résultats de la sensibilité personnelle, la différence d'éducation, d'instruction ou de naissance, une vérité psychologique incontestable. L'âme s'attriste et se resserre à la vue d'une prison; elle s'épanouit en face d'un bel édifice, d'une majestueuse cathédrale gothique ou d'un gracieux château de la Renaissance. Si cela est vrai, est-ce à tort qu'on attacherait de l'importance à la manière dont sont logés les ouvriers? Ce n'est point l'hygiène seule qui conseille de les sortir de ces antres infects, sans air ni lumière, que décrivait, il y a peu d'années encore, en termes tristement éloquents, un économiste de haute valeur, dont la science pleure aujourd'hui la perte prématurée [1]; la morale ne le demande pas avec moins d'autorité. Une demeure saine, propre et commode contribue puissamment à inspirer le goût de la vie de famille, de cet *home* si cher aux Hollandais et aux Anglais. Une demeure malsaine et sale en dégoûte, au contraire, et pousse à rechercher au dehors des plaisirs dispendieux et mortels, presque toujours, pour les sentiments d'ordre et l'amour du travail.

Au surplus, le vœu que j'émets a reçu un commencement de réalisation. Les enquêtes ouvertes par les municipalités, en

[1] M. Blanqui, auteur de l'*Histoire de l'économie politique*, etc.

vertu de la loi sur les logements insalubres, ont eu pour résultat de faire disparaître beaucoup de ces vieilles masures qui ne choquent pas moins l'œil qu'elles ne font faire un douloureux retour sur le sort de leurs habitants. Sous l'inspiration de l'Empereur et avec la généreuse participation de ses deniers, se sont élevées, à Paris, des cités ouvrières dans de bonnes conditions d'hygiène et de bon marché, exemple qui, imité dans quelques autres grandes villes, se propagera sans doute dans tous les centres industriels importants.

On peut cependant mêler une critique à cet éloge : si l'apparition des cités ouvrières marque un notable progrès dans la question de l'assainissement des logements des classes laborieuses, toutefois, ces établissements encourent un reproche qui n'est pas sans importance : c'est de trop ressembler à la caserne ou au phalanstère, et de ne point ménager à la vie en famille assez de liberté, d'ombre et de liberté, d'ombre et de retraite. Chacun des ménages qui s'y installent, pris isolément, se trouve dans les bonnes conditions que je rappelais tout-à-l'heure; mais tous les ménages sont trop serrés, trop enchevêtrés les uns sur les autres. Dans ces immenses édifices, les corridors rappellent trop le tumulte de la voie publique. En un mot, on n'y peut vivre assez pour soi, ni chez soi.

Frappé de ces inconvénients, l'éminent magistrat qui est aujourd'hui à la tête du département de la Haute-Loire, avait eu, alors qu'il n'était que sous-préfet à Reims, l'idée de créer dans cette ville des quartiers exclusivement destinés au logement des ouvriers. Dans le projet qu'il avait conçu, chaque famille aurait occupé une petite maison. Afin d'éviter que l'assemblage des constructions ne portât le cachet de l'uniformité et un signe en quelque sorte administratif, afin de leur laisser même, dans la forme, cette couleur individuelle qui fait le fond de la conception, M. de Chevremont

aurait voulu qu'aucune de ces maisons ne ressemblât, autant que possible, à sa voisine. On aurait, dans la même pensée, tenu compte des accidents de terrain pour le groupement des habitations. Ce système entraînerait, sans doute, des frais plus élevés d'établissement, et cette considération, si importante d'ailleurs, a dû souvent faire donner la préférence aux cités ouvrières. Mais on ne peut se dissimuler qu'il donnerait plus de satisfaction à l'esprit de famille, à l'indépendance comme à la tranquillité des ménages.

Puisque le nom de M. de Chevremont est venu sous ma plume, je ne résisterai pas au plaisir de rappeler une autre mesure prise par lui également à Reims, toujours dans le but d'éloigner la population ouvrière des cabarets. Quoique ma position vis-à-vis de lui m'impose de la réserve dans mes éloges, elle ne m'ôte pas, cependant, le droit d'être juste et de rendre un hommage mérité à sa haute capacité administrative, à son esprit d'initiative et à son dévoûment éclairé pour les intérêts populaires.

En même temps que le Gouvernement, par le décret du 29 décembre 1851, prenait l'initiative vis-à-vis des cafés, cabarets et débits de boissons d'un droit de surveillance et de répression plus énergiques et dont la nécessité ne s'était que trop révélée pendant la période révolutionnaire, il cherchait à détourner, par d'autres moyens, les ouvriers du chemin de ces établissements. Ainsi la loi de finances 1852 abaissait, par son article 14, de moitié les droits perçus sur les vins, cidres, poirés, hydromels dans les communes ayant 4000 âmes et au-dessus de population agglomérée. L'article 15 de la même loi faisait descendre à 25 de 100 qu'il était auparavant le nombre de litres nécessaire à une expédition de boissons de la part soit des marchands en gros, soit des récoltants, pour ne pas être soumise au droit de détail.

Ces deux mesures étaient calculées dans le même but :

abaisser le prix du vin, en faciliter l'approvisionnement et la consommation dans le sein même des petits ménages. On eût, sans doute, ainsi réussi à porter un coup sensible aux habitudes de fréquentation des lieux publics, si la seconde de ces mesures n'avait pas offert à l'application certaines difficultés. Pour n'en citer qu'une, insignifiante à la considérer d'un œil inattentif, mais très-réelle au fond, n'était-il pas nécessaire que pour jouir du bienfait de l'article 15 de la loi de finances, chaque ménage fût pourvu d'un petit tonneau de 25 litres? C'est à lever cet obstacle, en même temps qu'à faire pénétrer dans l'esprit des ouvriers les avantages de ce genre de consommation, que M. de Chevremont s'appliqua. Il y réussit pleinement. Un honorable industriel de Reims se chargea de la confection des tonneaux et de la livraison du vin à raison d'un tonneau de 25 litres, par voie d'abonnement, à tous les ménages ouvriers qui en feraient la demande. Des dispositions aussi simples qu'ingénieuses furent prises pour le fonctionnement matériel du système. Les résultats de l'expérience furent constamment des plus satisfaisants; pendant tout le temps que M. de Chevremont y a assisté, les cabarets se désertaient de plus en plus et la vie intérieure reprenait de la force. La probité des abonnés trouva également le moyen de s'y faire jour, par le soin que chacun d'eux mit à respecter la propriété de l'abonnataire. Les craintes que l'on avait manifestées sur la destruction possible des tonneaux, ne se réalisèrent pas, et il n'y eut pas d'exemple d'un acte de fraude ou de négligence à cet endroit.

Pour clore ce chapitre, il ne me reste plus qu'à dire quelques mots des sociétés *alimentaires* et des *fourneaux économiques*. Le but de cette institution, on le sait, c'est de mettre l'alimentation du peuple à meilleur marché et dans des conditions plus saines. C'est évidemment là un intérêt

très-élevé et qui se satisfait, sans perte pour les sociétés alimentaires et au grand avantage des consommateurs, par le seul effet de cette loi des grands nombres qui se vérifie chaque jour dans les ménages et surtout dans les casernes. On sait, en effet, combien l'*ordinaire* du troupier est peu dispendieux. Il varie ordinairement entre 35 ou 40 centimes par homme et par jour. Mais là ne s'arrêtent pas les bienfaits de l'institution; elle sert aussi à diminuer la fréquentation du cabaret. L'ouvrier trouve dans les locaux de la société alimentaire ou fourneau économique, plus de propreté, de soins, une nourriture plus saine, aussi variée et bien moins coûteuse. Il se respecte davantage sous l'œil de ses camarades, en même temps qu'il est soustrait à ces tentations d'excès qui se renouvellent si souvent au cabaret. L'excellente disposition qui permet dans presque tous ces établissements d'emporter les aliments à domicile, en assure d'ailleurs l'avantage aux hommes mariés, comme aux célibataires.

Un des plus considérables comme des plus connus et des mieux organisés parmi ces précieux établissements est sans contredit la société alimentaire de Grenoble, cette ville si intelligente pour toutes les créations d'utilité populaire et que nous retrouverons en première ligne dans le mouvement vers les associations de prévoyance. Son existence est encore toute récente, car elle ne date que de 1850, où elle se fonda sous les auspices de M. Taulier, alors maire, et avec le concours du conseil municipal de Grenoble. Mais on peut dire qu'elle a compté ses succès avec ses années. Ainsi, à la fin du premier trimestre de ses opérations, le total des recettes s'élevait à 47,480 fr. 80 c., et les dépenses à 42,084 fr. 96 c. seulement, soit un bénéfice net de 5,403 fr. 84 c. pendant le premier trimestre 1853, époque où s'arrêtent les renseignements que j'ai sous les yeux et où je puise tous ces détails [1]. Les recettes

[1] *Répertoire administratif*, année 1854, page 244.

s'étaient élevées à 63,601 fr., de laquelle somme, tous frais déduits, il reste un bénéfice brut de 6,131 fr.

L'exemple de Grenoble a piqué l'émulation d'autres centres importants de population ou d'industrie. La ville du Puy a voulu également s'assurer le même bienfait. Grâce à l'initiative de M. le Préfet, au zèle et au concours de la municipalité ainsi que de quelques-uns de ses citoyens, elle possède aujourd'hui un fourneau économique. Ce n'est pas sans doute une création grandiose comme celle de Grenoble; mais, dans les étroites limites qui lui sont imposées, l'institution n'en est pas moins appelée à rendre de très-grands services. Si la population ouvrière n'est pas nombreuse au Puy, il n'en est pas ainsi de la population misérable. Le fourneau économique a déjà soulagé bien des misères et aidé, dans une assez large mesure, à la restriction de la mendicité. Cela seul suffirait pour lui valoir de la reconnaissance : la mendicité est, en effet, au Puy, une véritable plaie, et rien n'est plus choquant à la vue de l'étranger que ces files de mendiants déguenillés comme à plaisir et d'une importunité révoltante. Formons donc le vœu que toutes les personnes éclairées donnent à leurs aumônes la forme de bons du fourneau économique. Parmi ces mendiants qui affluent dans les rues du Puy, combien n'en compte-t-on pas qui cherchent dans l'exercice de leur honteuse industrie non un soulagement à leur misère, mais bien des moyens de satisfaire leur paresse et de contenter leurs appétits brutaux? Comme preuve de ce fait, il suffirait de se rappeler la sourde colère avec laquelle les mendiants ont accueilli les premières distributions du fourneau. L'usage général, comme moyen d'assistance, des bons du fourneau, menaçait en effet d'être pour eux le signal de l'adieu aux délices de la galette, du petit verre et du jeu, délices dont ils étaient habitués à jouir aux dépens de bourses trop candides.

VIII

Examen des moyens particuliers et pratiques de combattre la misère : de l'éducation des jeunes détenus, des enfants trouvés.

On lit dans l'article 66 du code pénal :

« Lorsque l'accusé aura moins de seize ans, s'il est décidé qu'il a agi *sans discernement*, il sera acquitté. Mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents, ou conduit dans une maison de correction, pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui toutefois ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. »

Cette disposition se justifie d'elle-même; elle est basée à la fois sur les principes de l'équité et de la prévoyance. C'est en effet un axiôme commun à toutes les législations pénales que le discernement est une condition *sine quâ non* de l'imputabilité, et c'est pourquoi l'article que nous venons de citer dispose que les enfants qui auront agi sans discernement seront acquittés, en ajoutant en même temps qu'ils pourront être remis à la tutelle de l'administration. Si ces enfants ne sont pas coupables, puisque le caractère principal de l'imputabilité manque dans la perpétration de l'acte qui les a amenés devant les tribunaux; si la négligence, la mauvaise conduite et les mauvais exemples, les coupables conseils même de leurs parents doivent souvent en faire remonter la responsabilité entière jusqu'à ceux-ci, néanmoins cet acte constitue une première déchéance, un premier pas dans les sentiers du vice ou du crime. Les rendre à leur famille n'est que bien rarement possible. Le plus souvent ce serait commettre un énorme contre-sens, puisque la famille a été l'auteur direct ou indirect de leur chute. Les abandonner sur la voie publique, ce serait inhumanité et les

jeter, proies toutes prêtes, à la misère, et, plus tard, au bagne ou à l'échafaud. L'Etat donc recueille et, dans un intérêt social se substituant à la famille, élève ces malheureux enfants.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour bien juger de la question. On ne conteste pas que ce soit un principe d'ordre naturel avant d'être écrit dans la loi, qu'il n'y a pas lieu à punition quand l'acte imputé a été commis sans connaissance de cause et sans discernement. C'est ainsi que la constatation de l'aliénation mentale chez son perpétrateur enlève à un crime son fondement d'imputabilité; de là aussi l'acquittement des enfants dont s'occupe l'article 66 du code pénal. Mais cette nécessité n'implique ni directement ni indirectement l'obligation sociale qui lui est cependant corrélative aujourd'hui, de leur donner gratuitement l'éducation. Il faut chercher dans un autre ordre d'idées le sens et l'origine de cette seconde disposition. Elle découle de raisons d'humanité, mais surtout de prévoyance sociale. C'est une charge, très-lourde souvent, que la société s'impose dans son propre intérêt et non un devoir strict dont elle s'acquitte.

Il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler cette vérité. Dans un sentiment d'ailleurs philanthropique et louable, les tribunaux ont fait, dans ces dernières années, une application très-large de l'article 66. L'abus n'a pas tardé à apparaître, et des familles n'ont pas craint de faire de la facilité des juges un moyen honteux de spéculation. On les a vues abandonner leurs enfants ou les inciter à mal, dans l'espoir de rejeter sur l'Etat la charge de leur éducation et de leur entretien. Cet état de choses a frappé l'attention de l'administration de l'intérieur, qui en a signalé à M. le Garde-des-sceaux les fâcheuses conséquences, au point de vue du trésor comme de la moralité. Les tribunaux les reconnaîtront également sans doute, et restreindront aux seuls

cas de nécessité l'usage libéral qu'ils ont fait parfois d'une disposition très-bonne en soi, mais dont il n'est pas sans danger de se servir avec exagération.

Mon intention ne peut être, on le comprend, d'entrer dans la discussion des systèmes proposés ou essayés en matière d'éducation des jeunes détenus. Bien que le choix des moyens ne soit pas indifférent, à beaucoup près, c'est, avant tout, le but qu'il faut voir et atteindre, et ce but se résume en ceci : instruire, moraliser les jeunes détenus, leur donner la possibilité, une fois rentrés dans la vie libre, de n'y pas grossir la phalange de la misère, d'y vivre en honnêtes gens et en bons citoyens. On conçoit qu'il y ait une assez grande diversité dans les moyens susceptibles de concourir à cette œuvre. Toutefois, dans mon opinion, et malgré, à cause même plutôt de l'expérience de la maison de la Roquette, l'emprisonnement cellulaire doit être écarté des systèmes d'éducation correctionnelle; quant au principe à prendre, je dirai qu'il n'y en a point de préférable, à mon sens, à celui de l'éducation agricole.

Quelques mots sur les avantages que je crois attachés à cette direction quant à l'avenir des jeunes détenus et aussi au point de vue de l'intérêt social.

Les professions industrielles sont particulièrement exposées aux crises et aux chômages forcés. Ce n'est, d'ailleurs, que dans les grands centres de populations qu'elles se développent et prospèrent généralement, et là les périls de toute sorte se pressent sous les pas de l'ouvrier. Ces périls sont encore plus redoutables pour le jeune détenu, surtout au moment critique de sa libération. La liberté est, en effet, la pierre de touche de la réforme entreprise dans la maison de correction, et si ses épreuves restent quelquefois dangereuses même pour les hommes d'âge mûr et dont le sens moral ne s'est jamais oblitéré, que n'en doit-on pas craindre pour des adolescents contaminés une première fois par le vice, dans

la force de l'âge et des passions, d'autant plus avides de jouissances qu'ils en ont été plus longtemps sevrés.

Je n'entends pas élever contre la population des villes des accusations iniques et trop souvent répétées; je ne crois pas davantage, j'ai déjà eu à le dire, à l'innocence des mœurs villageoises. Mais il est certain que les pièges et les occasions de chute sont moins rares dans les villes que dans les campagnes. Une autre considération vient encore frapper l'esprit : c'est que l'éducation des jeunes détenus est une tâche complexe. Ce n'est pas seulement leur âme qui s'est corrompue, c'est leur corps qui s'est étiolé au sein de la première atmosphère de pauvreté et de vice où ils ont vécu. Refaire leur santé et relever leur cœur, telle est la double tâche à remplir. Tâche dont les travaux des champs paraissent éminemment propres à favoriser l'accomplissement. Enfin, le manque d'ouvriers habiles et actifs n'est pas à redouter pour l'industrie, tandis que l'agriculture se traîne encore en France dans les voies de la routine. L'agriculture pourrait, ce semble, recruter d'intelligents et utiles auxiliaires dans les jeunes sujets des colonies pénitentiaires agricoles, élevés sous une discipline forte et exercés à la pratique des théories et des procédés agronomiques les plus éclairés [1].

Il me reste à présenter, sur un point de détail, une observation qu'il ne faut pas, sur son seul énoncé, se hâter d'accuser d'insignifiance. D'après les règlements en vigueur dans nos établissements d'éducation correctionnelle, toute part dans les produits de leur travail est refusée aux jeunes détenus. Si l'économie justifie cette disposition, ne la justifierait-elle

[1] Cette appréciation se trouve d'accord avec celle de l'administration française. La loi du 5 août 1850 a posé, en effet, le principe de l'éducation agricole pour les jeunes détenus.

pas bien davantage à l'égard des condamnés renfermés dans les maisons centrales ou de correction pénale? Cependant, contrairement à ce qui se pratique en Amérique, où l'Etat s'attribue la totalité des produits du travail des condamnés, la loi française leur en a réservé une certaine part. Le législateur a pensé vraisemblablement qu'un appel à l'intérêt, ce stimulant si énergique et le seul qui survive dans les natures viciées, était le moyen le plus facile de plier les détenus à la discipline et au travail, et d'aider à l'œuvre si difficile de leur régénération. On a voulu aussi, sans doute, ne point rendre le condamné à la liberté dénué de toute ressource, et, dans ce but, on a divisé son pécule en deux parts, dont une forme une masse de réserve qui ne lui est acquise définitivement qu'à sa libération.

Il serait désirable que ces deux règles et surtout la dernière fussent appliquées aux jeunes détenus, dont le travail reste aujourd'hui sans aucune rémunération. N'est-il pas à craindre que cette circonstance ne produise dans leur esprit une confusion entre l'idée de travail et celle de châtiment? Cette confusion, très-menaçante pour l'avenir de ces enfants, ne serait plus à redouter si le jeune détenu voyait grossir sous ses yeux un petit pécule, fruit de son activité au travail et récompense qui l'attend à sa rentrée dans la société. En l'absence de pécule, lorsque ce moment arrive, l'Etat fournit au jeune détenu des moyens de transport et généralement un trousseau. Quelques personnes ne verront peut-être pas de différence entre cette forme de libéralité et celle du pécule. Quant à moi, j'en trouve une très-grande : c'est que le pécule ne représenterait pour le jeune détenu que le résultat de ses efforts personnels, de sa bonne conduite, de son habileté et de son application au travail, tandis qu'il lui est possible de se méprendre sur les motifs de la libéralité que lui fait l'Etat.

Nécessité et nature de l'obligation sociale, mode et direction de l'éducation, tout ce qui vient d'être dit des jeunes détenus s'applique de point en point aux enfants trouvés. Longtemps les principes les plus erronés et les pratiques les plus vicieuses ont présidé à l'éducation de ces enfants. On les élevait exclusivement dans les hospices, milieu malsain qui produit l'atrophie au physique comme au moral, et trop propice, malgré les soins pris, à une mortalité dont les proportions ont été parfois effrayantes [1]. Quant à ceux qui échappaient à la mort, dans quel état les rendait-on à la société ? sans famille, sans nom, sans santé ni métier. Il n'est pas difficile d'imaginer quelle était en général leur fin. La prostitution saisissait les filles, la misère les garçons, jusqu'au jour où le vice, complétant l'œuvre, les faisait trébucher au pied de la potence ou au seuil de la prison.

On est heureux d'avoir vu disparaître ces tristes errements. L'administration place aujourd'hui les enfants en nourrice à la campagne, et plus tard en apprentissage, dans le cas, qui n'est pas le plus commun, où ils ne restent pas au sein de leurs familles adoptives. La charité chrétienne a fondé en Algérie des établissements connus sous le nom d'orphelinats, véritables colonies agricoles qui paraissent destinées à être aussi fécondes pour l'avenir des enfants que pour celui de l'agriculture de notre belle colonie. Déjà plusieurs départements ont passé des traités avec ces établissements et y envoient leurs enfants trouvés. Mais la mesure ne s'est pas généralisée, tant s'en faut, et le plus grand nombre de départements ont reculé devant son adoption, à cause sans doute du surcroît de dépenses qu'elle aurait entraîné. Formons à ce sujet le vœu que l'Etat puisse un jour ressaisir la

[1] Cette mortalité a atteint sous le règne de Louis XVI jusqu'à 75 pour 0/0 dans les hospices de Paris.

direction immédiate du service des enfants trouvés, de même qu'il vient récemment de reprendre celle du servicedes prisons. Les questions délicates qu'implique l'éducation des enfants trouvés sont d'intérêt général et ne paraissent susceptibles de solutions complètes qu'autant que l'Etat se chargera de ce soin.

J'ai parlé tout-à-l'heure des orphelinats de l'Algérie. Je ne laisserai pas échapper cette occasion de rendre hommage à une institution locale partie de bien bas, mais déjà grandie bien haut à l'aide de la sympathie publique, du dévoûment et de l'énergique volonté de ses fondateurs. Je veux parler de l'orphelinat des Frères de Saint-François-Régis, établi à la Roche-Arnaud, dans la banlieue du Puy. Le titre indique le but de l'institution : elle est consacrée à la réception des orphelins pauvres. Encore à ses premiers jours, à travers mille embarras, l'institution a fait un bien, qu'au risque de blesser des modesties qui mettent autant de soin à se cacher que certaines vanités à se produire, je retracerais ici si d'autres plus autorisés ne m'avaient devancé à cet égard. MM. les fondateurs de l'orphelinat ont, en outre, résolu les deux questions fondamentales de l'éducation des jeunes détenus, éducation qui, on l'a vu, a tant de points d'affinité avec celle des enfants trouvés ou orphelins pauvres. C'est l'agriculture principalement que les Frères de Saint-François-Régis enseignent à leurs enfants; ils font plus, ils s'associent à toutes leurs fatigues, à tous leurs travaux, association qui fait entièrement disparaître le danger que j'ai signalé plus haut d'une confusion entre l'idée de châtiment et celle de travail. Il serait impossible aux jeunes détenus de considérer le travail comme un châtiment, en le voyant pratiqué par leurs surveillants et conseillers; au contraire, il leur apparaîtrait bientôt sous son caractère de loi naturelle et sociale à la fois.

IX

Examen des moyens particuliers et pratiques de combattre la misère : des institutions de prévoyance (caisses d'épargne ; sociétés de secours mutuels ; caisse des retraites pour la vieillesse).

Arrivé à ce chapitre, couronnement de mon travail, je suis tenté de dire des institutions dont j'y traiterai ce que Montesquieu disait d'Alexandre : Parlons-en à notre aise.

Ces institutions le méritent bien en vérité, et je ne sais ce que la critique la plus injuste et les préjugés les plus persistants pourraient reprocher à leur esprit ou à leur but. Toutes les trois, caisse d'épargne, société de secours mutuels, caisse des retraites pour la vieillesse, sortent des entrailles mêmes du principe de la prévoyance et en offrent, sous leurs formes diverses, la plus complète réalisation. En même temps qu'elles suggèrent l'idée et le goût de l'épargne, elles en mettent les moyens à la portée de tous les âges, de toutes les professions et de toutes les fortunes. Les œuvres de la bienfaisance privée ou publique portent en elles un germe de danger ; elles ne soulagent guère le mal qu'en en fortifiant le principe et conduisent insensiblement les malheureux à plus compter sur le secours que sur leur énergie. Les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels et la caisse des retraites pour la vieillesse ne s'alimentent que de contingents volontaires ; elles ne rendent que ce qui leur a été donné : leurs bienfaits n'ont rien de commun avec les aumônes sociales ou personnelles dont le libre caractère est si sujet à être méconnu et promptement travesti en obligation.

Il est vrai que ces institutions, les caisses d'épargne principalement, ne sont pas nées sans l'intervention de l'Etat ; qu'elles se sont développées sous sa protection, qu'elles sont régies par une législation spéciale et soumises à certaines rè-

gles et formes d'ordre public, ce qui a fait quelquefois désirer pour elles une existence plus indépendante, laquelle leur assurerait plus d'éléments de force et de prospérité. Loin de le croire, je pense que ces formes et ces règles garantissent mieux leur existence sans gêner leur essor ni dénaturer leur principe. Il ne faut pas oublier que les caisses d'épargne et la caisse des retraites pour la vieillesse reçoivent les économies surtout des classes laborieuses, des petites fortunes et des petits employés. Ces économies si péniblement réunies, sont un dépôt sacré et que ne doit atteindre aucune chance aléatoire. L'Etat seul peut donner cette garantie et identifier avec la fortune publique, dont il est le garant et le dépositaire, les dépôts de ces caisses. Quant aux sociétés de secours mutuels, l'importance de leur rôle dans les sociétés où le travail est libre, la facilité avec laquelle on peut les détourner de leur véritable but et les convertir en instruments politiques, ainsi que cela s'est vu il n'y a pas longtemps chez nous, motivent parfaitement l'intervention de la loi dans leur constitution et la surveillance morale que l'autorité publique s'est reservée sur ces associations.

Je vais examiner, en commençant par la caisse d'épargne, la fonction économique et sociale de ces trois institutions.

Faire l'historique de la naissance et des progrès des caisses d'épargne, décrire la législation qui les régit et les formes de leur organisation intérieure serait inutile ; non que ces détails manquent d'intérêt, mais, outre qu'ils sortent de mon cadre, il est facile de les trouver dans les livres spéciaux, et notamment dans l'ouvrage publié en 1853 par M. Charles Dupin, ainsi que dans les derniers documents administratifs. Ce qu'il importe de mettre ici en relief, c'est la pensée, le caractère et les effets de ces banques de travailleurs et des petits capitalistes, comme on les a quelquefois appelées.

La pensée qui a donné naissance aux caisses d'épargne mérite tous les éloges; elle est marquée au coin de la philanthropie la plus saine et du zèle le plus éclairé pour les intérêts des classes laborieuses. C'est une de ces pensées, pour tout dire, qui paraissent venues plus encore du cœur que de l'esprit et devant lesquelles toutes les étroites préoccupations de parti doivent désarmer, pour ne voir que la grandeur du but et la fécondité des résultats. Ces résultats, qui ne les connaît et les apprécie à leur juste valeur, et quel est l'économiste ou le philanthrope qui n'a pas consacré sa page à la louange des caisses d'épargne? Je ne citerai ici qu'une seule de ces appréciations; elle émane de M. Charles Coquelin, et je l'extrais du *Dictionnaire de l'économie politique*, vaste arsenal de la science, auquel j'ai fait déjà plus d'un emprunt. D'autres ont peut-être parlé de l'institution avec plus de chaleur et d'éloquence, mais nul n'en a mieux résumé, condensé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les bienfaits en si peu de mots et sous des traits aussi sûrs :

« La prévoyance qui, suivant les expressions de J.-B. Say, sacrifie les satisfactions actuelles pour fonder la sécurité de l'avenir, n'est pas seulement une qualité morale : elle est impérieusement commandée par la nécessité. Le travail que rendent fructueux la force et la santé, devient impossible dans la vieillesse et dans l'état de maladie, lors des crises et des chômages et de mille autres incidents qui troublent encore et agitent les existences les plus favorisées. L'homme prévoyant, assez fort pour se priver en temps opportun, préfère aux satisfactions passagères la satisfaction permanent d'assurer sa subsistance pour les jours mauvais et l'époque fatale du grand âge. Il aurait, d'ailleurs, sa puissance productive en s'appuyant sur un capital dont le revenu, quel qu'il soit, élève le gain journalier. Plus libre, il offre moins son travail et il en discute plus facilement les conditions.

l'avantage social est double : moins de malheureux retombent à la charge de la société, qui elle-même se compose de plus de pauvres que de riches. Puis, et c'est ici un des grands services des caisses d'épargne, qui ont certainement fait naître en beaucoup d'esprits et favorisé le goût de l'épargne. ces caisses utilisent un capital qui, sans leur action continue, serait devenu absolument improductif. Les petites économies ne se placent pas avant de s'être grossies jusqu'à une certaine proportion très-variable, selon les lieux et les temps. Combien de semaines, de mois, d'années mettront-elles pour atteindre ce degré précis d'importance, dans les campagnes surtout, qui permet quelques approvisionnements profitables au pauvre ménage, ou bien un petit achat de spéculation, quelques hectolitres de grain qu'on revendra en temps favorable, quelque pauvre bétail à élever ou à engraisser, ou bien le faible prêt à courte échéance qui doit donner un minime bénéfice aux deux parents, aux deux voisins, prêteur et emprunteur? Des observations actives, des recherches multipliées en beaucoup de lieux et qui nous sont personnelles, la nature même des choses, d'ailleurs, nous prouvent, avec la réalité du fait, que les économies de ce genre, faibles, très-faibles quand on les considère chez l'individu, prennent des proportions dont les chiffres officiels de la caisse d'épargne chiffrent l'énorme importance, bien que toutes les réserves de cette nature ne lui soient pas encore toutes confiées à beaucoup près. La société doit donc aux caisses d'épargne la jouissance d'un capital considérable qui, sans elles, serait absolument comme la pierre qu'Horace conseille aux avares de substituer à leur trésor enfoui. »

Je recommande ces paroles aux détracteurs des caisses d'épargne, s'il en existe encore ; peut-être porteront-elles la lumière dans leur esprit. Quant aux masses, si l'innovation, comme toujours, a commencé par les étonner plutôt

que par les convaincre, leur étonnement a été de courte durée. L'expérience est complète aujourd'hui : la popularité et le succès des caisses d'épargne n'ont cessé d'aller croissant. L'immense majorité des petits capitaux vient s'y réfugier, soit dans l'attente d'un placement ultérieur plus lucratif, soit comme réserve pour les jours mauvais. Néanmoins, il reste un dernier progrès à désirer. Comme toutes les institutions de prévoyance et de bienfaisance qui se sont d'abord produites dans le sein des villes, la caisse d'épargne n'est pas assez connue dans les campagnes : le paysan n'en sait pas le chemin ou dédaigne de le prendre. C'est aux propriétaires, aux maires, à toutes les personnes qui vivent avec lui et possèdent de l'influence sur son esprit de combattre son indifférence ou de dissiper son ignorance. Il perd trop souvent ses fonds en placements incertains. Cet argent, placé à la caisse d'épargne, n'aurait pas été exposé à de tels risques ; il serait venu un jour augmenter son capital roulant, généralement si faible en France, au contraire de ce que l'on voit en Angleterre, en Belgique et en Suisse, circonstance dans laquelle des agronomes distingués n'ont pas hésité à reconnaître une des causes qui ont le plus influé sur l'infériorité où notre agriculture est restée comparativement à celle d'autres pays.

Les sociétés d'amis (*friendly societies*) ont paru en Angleterre longtemps avant les sociétés de secours mutuels en France. Le plus ancien acte législatif dont elles ont été l'objet dans le premier de ces pays remonte à l'année 1797. La trente-troisième année du règne de Georges III, le Parlement, dans un acte connu sous le nom de George Rose, reconnut solennellement à tous les sujets du royaume britannique le droit de constituer des sociétés pour l'assistance mutuelle dont les règlements ne seraient pas contraires aux

lois générales du pays [1]. Mais si l'institution ne date son existence légale, en Angleterre, que de 1793, et d'une époque bien postérieure en France, il faut remonter plus haut le cours des temps pour en retrouver l'origine et les premières traces. Ainsi, au témoignage d'un écrivain anglais, Ansel, des seigneurs pauvres avaient formé, dès le XI^e^ siècle et avant la conquête normande, de véritables associations de mutualité, dans le but de se venir réciproquement en aide, en cas d'incendie, de vol, d'amendes, d'incendie ou de maladie. En France, une société du même genre se serait établie, dès 1580, à Lille [2]. Peut-être même, pour retrouver la source primitive, le principe primordial de ces associations, faudrait-il aller le chercher jusque dans la vieille ghilde des Germains [3].

Mais il faut laisser là ces origines, si intéressantes quelles soient ; ce n'est, en effet, que sous leurs formes actuelles que j'ai à étudier ces associations.

Au lendemain de 1848, les écoles sociales firent grand bruit, on se le rappelle, de l'organisation du travail. Un de leurs chefs reçut la mission d'en prêcher les moyens au Luxembourg, et l'on vit même dans plusieurs ateliers, l'association entre ouvriers et patrons se substituer à l'antique forme du salaire. On sait ce qu'il advint de cette propagande : les ateliers nationaux formèrent le noyau de la

[1] Hubbart.—*De l'organisation des sociétés de prévoyance ou de Secours mutuels, etc.* Introduction, page 27.

[2] Hubbart. — *De l'organisation, etc.*, page 51, première partie.

[3] Il y avait une sorte de pacte fondé sur un autre principe : *la fraternité (broderdeude)*, celtique, *l'amitié (minne)* ou *communion (ghilde)*, germanique, espèce de petite République, composée d'hommes engagés à s'entr'aider les uns les autres.

(Henri Martin. *Histoire de France.*)

terrible insurrection de juin ; les nouvelles associations moururent de leur belle mort, quand les ouvriers eux-mêmes ne le hâtèrent pas en demandant le retour à l'ancien ordre de choses. Le socialisme donna ainsi une première preuve qu'il ne savait pas rajeunir par la nouveauté de la forme la vétusté du fond de ses formules. L'idée de l'organisation du travail n'était, en effet, rien moins qu'une découverte. L'antiquité l'avait réalisée dans l'esclavage, le moyen-âge dans les corporations. St Louis et son garde de la prévôté de Paris, Étienne Boileau, devançant M. Louis Blanc, avaient imposé à l'industrie un régime de discipline, ou, si l'on aime mieux, de servitude, si fort dans son principe, si bien lié dans ses parties, que les socialistes organisateurs du travail eussent mieux et plus vite fait de se l'approprier, sans tant d'efforts d'imaginative.

Cette organisation reposait sur une base très-simple, la compression, ou, pour se servir d'un mot plus récent, la pondération forcée des intérêts. Ce que Louis IX y avait laissé nécessairement d'incomplet dans une première ébauche, ses successeurs s'empressèrent de l'achever. Louis XI, Henri III et Louis XIV amplifièrent et fortifièrent à l'envi les statuts du bon roi. L'avant-dernier de ces souverains, dans l'édit de 1581, ne craignit pas d'appeler le travail un privilège et d'arroger à la royauté le droit de le conférer et d'en battre monnaie, prétention qui devait reparaître adoucie dans les mots, mais plus fiscale encore quant aux choses, dans l'édit de Louis XIV, de mars 1691. Les arrêts du Parlement, les édits, ordonnances et déclarations royales se succédèrent, différents de forme, mais identiques de pensée et aboutissant tous à resserrer les gênes de l'industrie. Bien habile eût été la liberté de se glisser dans les interstices de cette charpente touffue. Toutes les industries étaient organisées en corps de métiers, en corporations ; chacune d'elle avait ses droits, ses privilèges et

jusqu'à ses procédés de fabrication légalement reconnus, décrits, délimités, véritables frontières, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui ne se franchissaient pas sans danger [1]. Dans chaque corps de métier, le nombre des maîtres et celui des ouvriers étaient limités. Nul ne pouvait passer de la catégorie des ouvriers à celle des maîtres, sans un long et rude apprentissage, sans avoir fourni un chef-d'œuvre. Chaque corporation était placée sous la surveillance et l'inspection de jurés chargés de la réception des maîtres et apprentis, ainsi que du maintien des privilèges de la corporation. Ces jurés étaient électifs. Là peut-être fut le tort de l'institution aux yeux de Louis XIV. Toujours est-il qu'en 1691, les jurandes furent supprimées et remplacées par des charges de maîtres et gardes dans chaque corps de métiers, charges à la nomination royale et héréditaires. Excellente occasion de battre monnaie suivant les usages et coutumes traditionnels de l'ancienne monarchie et qu'on n'eût garde de négliger, puisque l'année 1709 vit créer 41,000 offices de cette espèce.

[1] La délimitation des professions était sévère : les exemples suivants, choisis entre mille, suffiront amplement à le prouver :

La seule profession de chapelier comptait cinq métiers différents. . . . Les uns n'avaient le droit de fabriquer que des chapeaux de coton, les autres que des chapeaux de feutre. . . . . Certains couteliers étaient fabricants de manches de couteau, certains autres fabricants de lames. . . . . .

Il y avait des *déiciers*, faiseurs de *dez à jouer*, et des *déiciers*, faiseurs de *dez à coudre*. . . . . .

Les savetiers n'avaient pas le droit de raccommoder les souliers et de les remettre à neuf de plus des deux tiers, sans empiéter sur la prérogative des cordonniers. . . . . .

Les maîtres selliers sans ouvrage pouvaient bien faire des souliers, mais les cordonniers ne pouvaient faire de selles.

(V. Blanqui. — *Histoire de l'économie politique*, chap. XIX.).

Cette peinture, à grands traits, de la société industrielle en France, depuis saint Louis jusqu'à 1789, sauf l'interruption causée par l'édit de 1776, œuvre du génie de Turgot, cette peinture donne une explication suffisante de la joie qui éclata lorsque l'on vit crouler, sous le premier souffle des idées nouvelles, le vieil édifice des maîtrises, jurandes, syndicats et corporations. Les penseurs et les économistes applaudirent à cette chute, résultat de la lutte qu'ils avaient si vaillamment soutenue contre la coalition de l'ignorance et de l'intérêt. Les classes ouvrières la saluèrent comme la revanche d'une longue servitude, le signal de leur émancipation et le présage d'un avenir nouveau.

La vérité veut pourtant que l'on n'accepte pas sans restriction ces deux jugements. Les corporations, certainement, n'étaient plus, en 1789, qu'une entrave et un fardeau. Mais à l'époque de leur naissance, elles avaient leur raison d'être et constituèrent même un progrès. Qu'on se rappelle cette époque : les temps étaient orageux ; si l'on balbutiait timidement, çà et là, le mot de droit, nulle part on ne trouvait le droit dans les faits. Point de protection pour les faibles ; toute latitude et toute impunité assurées au contraire pour les forts. L'industrie, si puissante de nos jours, était bien chétive à son berceau ; elle sentit que, pour vivre, il lui fallait recourir aux seules armes du temps, grouper ses forces, enrégimenter, comme on dirait aujourd'hui, ses combattants. La corporation fut la formule et l'instrument de cette pensée. Comme de toute citadelle, la liberté en fut exilée. Il ne s'agissait alors que de résistance, et le principal besoin n'était pas l'expansion, mais bien l'unité. Les communes, premier foyer de la vie politique comme de la vie industrielle, n'avaient-elles pas à lutter contre de puissants ennemis, les seigneurs, les évêques, et quelquefois même les rois ? Comment s'étonner que ces *gens de poëste*, ces

vilains à peine affranchis se soient approprié pour leur défense la force même qui avait servi à les opprimer.

Ce n'est pas tout : des vertus égoïstes, mais inconnues aux autres classes, se développèrent au sein des corporations. La discipline y empiétait sans doute sur la liberté, au point de l'étouffer; la personnalité n'y tenait que la place la plus petite. Mais, d'un autre côté, chaque corps de métiers tenait à ses traditions et à ses coutumes comme à l'arche sainte. Une tache à l'honneur d'un de ses membres, ouvrier ou patron, rejaillissait sur toute la corporation. La bonne foi et la loyauté commerciales gagnaient à ces sentiments. Il n'est pas jusqu'à la délimitation si rigoureuse du champ de chaque industrie qui n'ait produit du bien à côté de ses inconvénients si nombreux; elle a donné naissance à la division du travail, principe si cher aux économistes et dans lequel ils ont reconnu à juste titre le germe et la condition de tous les progrès de l'industrie.

Après cette justice rendue, sans la marchander, aux corporations, est-ce à-dire que je suis prêt à faire écho aux voix qui en demandent la résurrection? Certainement non. Les corporations sont mortes; le mieux est de laisser en paix leurs cendres, et qui donc aurait intérêt à cette résurrection? Seraient-ce les patrons? Seraient-ce les ouvriers? Sous le règne de la liberté et de la libre concurrence, les premiers ont amassé des fortunes et sont arrivés à un degré de considération morale tout-à-fait inconnus de leurs devanciers. Quant aux ouvriers, qu'ils comparent leur sort avec celui de leurs pères. Il n'en faut pas plus pour qu'ils se prononcent en faveur de la liberté.

Une remarque cependant, et elle est de la plus haute importance. Avant 1789, l'ouvrier était attaché à l'atelier, comme avant lui le serf à la glèbe. Sa dignité et sa fortune souffraient à la fois de cette inféodation; mais, en re-

vanche, il ne redoutait pas la concurrence ; il n'avait pas à craindre, comme aujourd'hui, les déconfitures, les chômages, les pertes de débouchés, l'exubérance de production, autant d'accidents douloureux. La liberté, en outre, est un instrument dont on n'use guère sans se blesser d'abord. La responsabilité en est la conséquence et la souffrance la suit, quand ses évolutions ne sont pas guidées par la prévoyance. Libre, ce n'est qu'en lui-même que l'homme peut chercher ses points d'appui. C'est à ses risques et périls qu'il dirige sa vie, et il reste sans droits pour réclamer d'autrui la réparation de ses fautes, ou de ses erreurs et même de ses insuccès.

Il est dans l'Evangile, ce livre si plein de sublimes paroles, une parole belle entre toutes : « Aimez-vous les uns les autres. » Précepte fécond et qui résume d'un mot tous les devoirs des hommes entre eux. Mais ce précepte de charité renferme aussi un conseil de prévoyance. Le temps a obscurci le sens des paroles du saint livre : la charité n'est plus ce sentiment ardent, tout d'effusion, qui remplissait l'âme des premiers néophytes, cette vertu qui ne comptait jamais avec le sacrifice et n'attendait pas sa récompense de ce monde, mais bien de Dieu. La charité a pris de nos jours des allures plus terrestres. Peut-être ne serait-ce plus assez de dire : Aimez-vous les uns les autres, et la maxime, pour être comprise, aurait-elle besoin d'être ainsi traduite : Secourez-vous les uns les autres, prêtez-vous force et assistance mutuelles; assurez-vous réciproquement contre vos dangers.

Cette transformation marque-t-elle une décadence ou un progrès ? Faut-il se louer ou se plaindre de voir la charité perdre son caractère propre pour se rapprocher davantage de celui du service ? Grande et délicate question en vérité ! Sans doute les âmes tendres et pieuses ne peuvent voir sans émotion cet affaiblissement d'un mobile qui a produit de si grandes choses et animé de si grands hommes. Mais les points de

vue, de même que les devoirs, changent avec les positions. Tous ceux qui, de près ou de loin, ont été mêlés à ce gouvernement des choses d'ici-bas, si rude et pourtant si envié, doivent, dans de pareilles questions, oublier leurs sentiments personnels et ne tenir compte que du témoignage de l'expérience et des faits. Or, ils ont vu souvent les dangers de l'expansion sans limites et sans contrepoids, de la charité. D'ailleurs, c'est sur des réalités et non sur des regrets qu'ils agissent; ils ne sont les maîtres ni de l'ordre chronologique, ni de l'ordre rationnel des problèmes sociaux. Quand une tendance, fruit du temps et des révolutions, se présente avec un caractère de plus en plus général et constant, la combattre serait souvent dangereux ou inutile ; l'affaire des hommes d'Etat comme des hommes de science est plutôt de la dominer, de la régulariser et de la conduire. Le problème de la société industrielle moderne est tout-à-fait dans ce cas et pourrait se formuler ainsi : conserver l'excellent principe sur lequel elle repose, la liberté du travail, mais corriger en même temps les conséquences qui découlent de cette liberté pour les individus, et rendre à l'ouvrier le point d'appui qu'il a perdu, le jour même où il a repris la plénitude de ses droits et l'usage complet de ses facultés.

Partir de ces données, c'était exclure tous les moyens compressifs et ne vouloir chercher la solution du problème que dans l'association volontaire des intérêts. Cette solution a trouvé sa formule dans les sociétés d'amis en Angleterre et dans celles de secours mutuels en France. Que cette formule ne soit pas définitive, qu'elle soit susceptible de perfectionnements, on ne veut pas le nier. Mais qu'importe ! c'est là l'œuvre du temps et de la sollicitude des gouvernements. L'essentiel était de réaliser l'idée, de fonder l'assistance réciproque, l'association de mutualité : aujourd'hui c'est un fait acquis. L'unité s'est refaite au sein des classes labo-

rieuses par le moyen d'une institution modeste de nom et d'allures, mais des plus vivaces, et dont l'existence encore courte s'est néanmoins signalée déjà par de grands et nombreux bienfaits. Un lien d'autant plus puissant qu'il est volontaire unit, au nom du même principe et des mêmes intérêts, les membres des sociétés d'amis ou de secours mutuels. Et tout cela s'est fait sans que les ouvriers aient eu besoin de sacrifier au préalable, ainsi que le socialisme le demandait, ce que nous avons de plus cher et de plus doux : la liberté et le cœur.

Mais ne nous arrêtons pas au seuil de l'institution. Pénétrons à l'intérieur; examinons-en les rouages et décrivons-en rapidement les bienfaits.

L'article 1er du décret du 26 mars 1852, dernier document législatif sur la matière, définit ainsi le but et le rôle des sociétés de secours mutuels : « Elles auront pour but d'assurer » des secours temporaires aux sociétaires malades, blessés » ou infirmes et de pourvoir à leurs frais funéraires. Elles » pourront promettre des pensions de retraite si elles comp- » tent un nombre suffisant de membres honoraires. » La portée de l'institution nous apparaît déjà dans ce peu de mots, et sous la sécheresse de ce texte, on découvre la hauteur de la pensée inspiratrice. Quoi de plus précieux en effet pour l'ouvrier que la santé ? Sa santé perdue, c'est l'instrument de son existence brisé; c'est la misère qui vient s'asseoir à son foyer, avec son cortège de mauvais désirs et de funestes incitations. Cependant ce bien, le premier de tous, lui échappe facilement. La tempérance et la règle dans la vie ne suffisent pas à le retenir. La nature est plus forte que toute prudence, et dans la vie de l'ouvrier surtout, combien de chances d'accidents! Ce que l'ouvrier redoute encore et à trop juste titre, c'est l'approche de la vieillesse, moment fatal et qu'avancent pour lui les maladies, les accidents, les rudes

labeurs de toute sa vie. Jusqu'ici, l'alternative de l'ouvrier dans la vieillesse était restée de succomber à la tâche ou d'aller mourir à l'hôpital, ou encore de végéter, souffrant et infirme, à la charge d'une famille trop disposée à le considérer comme un meuble inutile et à le lui faire comprendre par toutes sortes d'avanies et de mauvais procédés.

Là ne s'arrêtent pas, tout grands qu'ils soient, les avantages attachés à la qualité de membre d'une société de secours mutuels. Après avoir considéré l'institution sous ses côtés matériels, jetons un coup d'œil sur ses aspects moraux. Ce second examen nous en révèlera de plus en plus la portée.

Le titre de membre d'une société de secours mutuels équivaut, on peut le dire, à un certificat de probité. L'entrée de ces associations n'est pas banale et de sages précautions ont été prises pour que la paresse et le vice ne puissent, sinon s'y introduire, du moins longtemps s'y abriter. Les membres exercent les uns sur les autres un contrôle qui sert à prévenir les abus, prompts à se glisser partout, et à empêcher l'inconduite de prélever une dîme scandaleuse sur le fonds commun, cette réserve du travail et de l'ordre. Les infractions aux statuts ne demeurent pas impunies, et l'association, dans son intérêt comme dans celui de la morale, est investie du droit de se séparer de ses membres véreux. La fidélité aux engagements est une condition indispensable pour conserver la qualité de sociétaire.

Ce n'est pas tout. Le diplôme de membre participant d'une société de secours mutuels remplace le passeport comme titre de voyage et le livret comme titre de moralité. Le Gouvernement, qu'on me pardonne la familiarité de l'expression, prenant l'institution sous son aile, a soigneusement écarté d'elle tout ce qui pouvait faire obstacle à son développement. Il a obligé les communes à fournir gratuitement un local aux

sociétés. Il a excepté leurs actes des frais de timbre et d'enregistrement et réduit en leur faveur des deux tiers le droit municipal sur les convois. Il les a élevées au rang de personnes civiles; enfin, étendant plus haut et plus loin sa sollicitude, il a institué près du ministère de l'intérieur une commission supérieure d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels de tout l'Empire, commission qui, je me sers des termes mêmes de M. le Ministre de l'intérieur, n'a rien négligé pour remplir dignement sa mission.

Tant d'éléments de succès ne sont pas restés stériles. Les sociétés de secours mutuels ont pris en France un grand développement dans ces dernières années, et principalement depuis le décret de 1852, qui en a élargi les bases et en a fait de véritables institutions publiques. Le dernier rapport de la commission supérieure constate qu'au 31 décembre 1854, on comptait 2940 sociétés. Sur ce nombre, 2835 ont fourni des renseignements desquels il résulte qu'à la date sus-indiquée elles comprenaient 351,101 sociétaires dont 35,300 honoraires et 315,801 participants. En comparant ces chiffres à ceux des rapports sur les années 1853 et 1852, on voit que l'année 1854 a présenté un accroissement de 32,845 sociétaires et que, dans l'espace de trois années, la proportion des membres honoraires s'est accrue de 75 p. 0/0 et celle des membres participants de 35 p. 0/0. Une seule ville, qui n'a pas vu, il est vrai, naître dans son sein les premiers rudiments de ces associations, mais qui, suivant les paroles de M. de Chevremont, « a eu l'honneur de leur donner, dès » les premières années de ce siècle, leur constitution presque » normale et leur développement le plus étendu [1], » la ville de Grenoble possédait, en 1850, 33 sociétés, dont 27 de fem-

[1] Discours de M. de Chevremont, préfet de la Haute-Loire, prononcé lors de l'inauguration des deux sociétés de secours mutuels du Puy.

mes. Ces sociétés comptaient ensemble, sur une population de 33,000 âmes, près de 6000 associés, disposaient en capitaux et en immeubles d'une valeur de 250,000 fr. et d'un revenu annuel de 101,000 fr., et ajoutaient chaque année à leur capital, après avoir distribué 80,000 fr. en secours, une somme de 12 à 15,000 fr. [1]

L'accroissement si remarquable des membres honoraires au sein des sociétés de secours mutuels est un fait qui mérite qu'on s'y arrête un instant. Les membres honoraires appartiennent en général aux classes supérieures, et ils n'apportent pas seulement aux sociétés le tribut de leur générosité, le concours de leur expérience et des garanties de bonne gestion. Leur entrée dans ces associations a une signification plus haute : c'est un présage de réconciliation définitive de toutes les classes, réconciliation qu'il n'a pas tenu à de coupables prédications de rendre tout-à-fait impossible et qui est peut-être la plus grave question de l'époque. « Le « malheur de notre temps, dit excellemment à ce sujet « M. Michel Chevalier, c'est qu'on est parvenu à cou- » per la société en deux camps, entre lesquels un fossé » profond est creusé : la bourgeoisie d'un côté, le peuple de » l'autre. Vainement ces deux intérêts sont-ils, de par la » force des choses, solidaires, on les a mis en état d'hosti- » lité tantôt flagrante, tantôt dissimulée. Le rapprochement » entre ces deux forces, si bien faites pour s'entr'aider, sera » le signe que la révolution est terminée et que nous sommes » sauvés. »

Il faut vivement se féliciter de ces faits : ils sont la marque d'un heureux progrès dans nos mœurs publiques et les habitudes de la classe ouvrière. Ils prouvent qu'on y comprend de plus en plus la nécessité de s'assurer mutuellement

[1] Auguste Rivier. — *Des sociétés de secours mutuels à Grenoble.*

contre les risques auxquels les travailleurs sont soumis, d'après les lois mêmes de la liberté du travail. Néanmoins, le bien déjà réalisé ne doit être considéré que comme un marchepied vers un bien plus grand encore ; on doit y puiser de nouveaux motifs de persévérance et d'élan. La France, qu'on ne l'oublie pas, est loin, dans cette voie, d'égaler l'Angleterre. On n'évalue pas à moins de 2 millions le nombre des membres des sociétés d'amis, et à moins de 120 millions le capital de réserve de ces associations. L'une d'entre elles, la célèbre unité de Manchester, possède un revenu annuel de 6,250,000 fr., c'est-à-dire supérieur à celui de toutes les sociétés françaises réunies [1].

Exprimons encore un regret, venu bien des fois déjà sous notre plume à l'occasion des œuvres de prévoyance : les campagnes ne paraissent pas comprendre les bienfaits de la mutualité. Cet aveu est consigné dans le rapport à l'Empereur cité plus haut : « La cause de la mutualité, dit M. de Melun, » dans les grands centres, parmi les populations indus- » trielles, dans les villes, tous les hommes de bien lui ren- » dent hommage et concourent à son succès : membres du » clergé, fonctionnaires publics, propriétaires, ouvriers, » tous comprennent ce qu'une semblable institution apporte » à ses membres de moralité et de bien-être.

. . . . . .

. . . . . .

» Les mêmes dispositions ne se rencontrent pas dans les » campagnes. L'esprit d'association n'a pas pénétré parmi » les paysans, et un grand nombre de conseils municipaux » ne croient pas la mutualité pratiquable dans les communes » rurales

. . . . . .

. . . . . .

[1] Hubbard. — *De l'organisation des sociétés de secours mutuels.*

» Il n'en faut pas conclure, continue le rapporteur, que les » sociétés de secours mutuels n'ont aucun bien à faire dans » les campagnes. Les ouvriers agricoles ont autant de besoin » des bienfaits de l'association que l'ouvrier des manufac- » tures. Il lui est utile autant qu'à lui de se pénétrer du » principe qui rapproche les hommes entre eux, qui les en- » lève à l'égoïsme et mêle un sentiment de dévoûment aux » calculs de l'intérêt personnel. Malades, ils manquent en- » core bien plus que dans les villes de soins et de médica- » ments; et si l'association leur prêtait son appui, on ne » verrait plus à travers les campagnes tant de pauvres gens » mourir sans appeler un médecin, tant de familles réduites » par la maladie de leurs chefs à la triste ressource de la » mendicité. »

La prévoyance, comme tous les sentimens, a ses degrés. Chez le plus grand nombre, elle ne naît pas spontanément; l'expérience seule en démontre la nécessité, et ce n'est que progressivement, à travers bien des lenteurs, qu'elle arrive à se réaliser sous toutes ses expressions. La prévoyance à court terme devance la prévoyance à long terme. Loi naturelle et qui se vérifie dans le succès des institutions auxquelles ce sentiment donne connaissance. Ainsi, la caisse d'épargne est venue la première; la société de secours mutuels a suivi; la caisse des retraites est le dernier échelon, le couronnement de l'édifice.

Cette dernière institution est chez nous de date toute récente et doit sa naissance à la loi de 1850. Son succès a été cependant des plus rapides, et il grandira nécessairement avec le développement des sociétés de secours mutuels. C'est que la caisse des retraites était aussi un besoin de l'époque, la dernière et la plus élevée des formes de la prévoyance individuelle. Quelques prévisions fâcheuses s'étaient produites lors de l'apparition de la caisse des retraites.

Le bon sens public leur a donné un démenti. Les travailleurs ne se sont pas émus de l'appellation d'égoïstes à vues assez étroites, lancée par M. Thiers, à la tête de ceux qui voulaient s'assurer les bienfaits de la mutualité. Ils se groupent de plus en plus sous son drapeau. Il en a été de même pour la caisse des retraites, à laquelle toutes les classes se sont empressées d'apporter leur contingent.

X.

Conclusion.

J'arrête ici mon travail dont les vraies limites en sont atteintes. Que me suis-je proposé, en effet? Etait-ce de scruter sous toutes ses faces le vaste sujet que je m'étais choisi ? Etait-ce même de faire une étude particulière de tous les efforts dirigés contre la misère, de toutes les œuvres que la charité, la philanthropie et la prévoyance s'ingénient de nos jours à multiplier ? Non, et je l'ai déclaré tout d'abord, mon ambition était plus modeste, ma tâche plus circonscrite. J'aspirais seulement à me rendre compte des idées sur lesquelles reposent ces diverses créations ; ce qu'il m'importait, c'était de reconnaître la valeur de ces idées à la double lumière de la science et des faits. Ce plan m'amenait nécessairement à faire un choix entre les applications des principes, à ne m'arrêter que devant les plus importantes, devant celles qui ont pris le plus de place matérielle, devant celles qui représentent et résument le mieux l'esprit de leur origine. De là mon silence sur un certain nombre d'œuvres ou d'associations nées dans ces derniers temps et qui ont déjà gagné une juste influence et conquis une popularité méritée. Ce silence n'est point du dédain ; loin de là. Toutes mes sympathies sont acquises à ces œuvres, et ne pas leur rendre justice, ce serait oublier que la misère est l'hydre aux mille têtes contre qui trop de traits ne peuvent être lancés. On

peut facilement préjuger, d'ailleurs, mes appréciations sur chacune de ces œuvres ; j'applaudis du cœur à celles dont le seul mobile est la charité et le soulagement des souffrances ; de la raison à celles qui ne relèvent que de la prévoyance ; du cœur et de la raison à la fois, à celles qui, fondant ces deux sentiments dans une harmonieuse mesure, se sont basées sur la confraternité matérielle et morale, sur la charité et la mutualité.

Aussi bien toute la conclusion de cette étude est-elle là. Cette conclusion se dégage de chacune de ces pages, de chacune de ces lignes, pourrais-je dire. Elle est inattaquable si les prémisses en sont vraies. Or, quelles sont ces prémisses? c'est que la misère naît de deux causes génériques : l'imprévoyance, ou le vice et l'accident. Au début des sociétés, aux époques de civilisation inférieure, la dernière de ces causes joue un rôle prééminent. La loi du plus fort plane sur la société ; elle manifeste à tout instant son empire par la guerre, l'incertitude des choses, l'oppression et l'esclavage des personnes. Mais ce n'est pas dans l'ordre moral seul que cette loi est souveraine. Loin d'avoir appris à dompter les résistances des forces physiques, l'homme subit au contraire leurs phénomènes et leurs accidents. Que la civilisation grandisse, qu'elle s'approche de plus en plus de son idéal, le spectacle change aussitôt. Le droit prend la place de la force ; la raison celle des armes. La science, saisissant corps à corps la nature, la forçant à lui livrer l'un après l'autre ses plus intimes secrets, la science transforme en instruments de la grandeur de l'homme ces puissances si longtemps inertes ou ennemies. Désormais, maître de la nature, c'est avec ses passions que l'homme doit engager la lutte. L'imprévoyance et le désordre le menacent bien plus que l'accident.

Cette dernière cause de misère ne s'est pas entièrement

évanouie toutefois. Les forces physiques vaincues ont leurs heures de réaction, comme si elles ne subissaient notre joug qu'avec impatience. La liberté a ses écueils ; l'audace du génie est parfois punie de mécomptes, et la concurrence, cette source de tous les progrès, voit plutôt le but qu'elle ne calcule sûrement les moyens et laisse fréquemment de son passage des traces bien douloureuses ; la machine vient se substituer au bras, le chômage frapper les travailleurs. Mais des accidents prévus et comme forcés ne méritent déjà plus ce nom. D'ailleurs, le moyen efficace à employer pour n'en pas sentir les effets, qu'on l'indique, s'il est possible, en dehors de l'exercice de la prévoyance.

Inculquer aux masses l'idée de la prévoyance, en faire passer l'habitude dans leurs mœurs, leur inspirer le désir de l'épargne et leur en faciliter les moyens, les éclairer sur leurs devoirs, relever leur dignité morale en même temps que leur bien-être, telle est la série des efforts qu'imposent à tous les cœurs et à toutes les intelligences les conditions de la civilisation moderne. Il ne s'agit rien moins que de notre sécurité, de celle de l'avenir, de la pacification des esprits, précurseur de la réconciliation des intérêts. *Sursum corda !* Attaquons vaillamment, par tous ses côtés vulnérables, la misère, cette rude et persévérante éducatrice du genre humain ; trop longtemps elle a parlé en maîtresse, trop longtemps elle a tenu l'homme sous ses impitoyables étreintes. C'est à son tour d'être esclave, d'être réduite, reine dépossédée, à pleurer comme Hécube sur sa splendeur évanouie :

Modo maxima rerum,
Tot generis, natisque potens
Nunc trahor, exul, inops.

DE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE,

PAR

M. le marquis DE MIRAMON.

Section d'Agriculture. — Séance du 13 septembre.

MESSIEURS,

Depuis longues années tous les hommes de bonne foi que les véritables intérêts de la France préoccupent ont été frappés d'un vice qui semble menacer les sources de la prospérité publique.

Le développement industriel que tant de motifs doivent faire considérer comme un des plus beaux titres de gloire de notre grande nation, a suivi une voie progressive hors de proportion peut-être avec l'accroissement bien moins rapide des ressources du consommateur. Si, d'une part, l'in-

dustrie se livre à une production toujours plus étendue, et que, de l'autre, les ressources du propriétaire qui consomme restent stationnaires, il doit arriver un moment où les produits manufacturés ne trouvent plus à s'écouler et où la production excède les besoins. Lorsque ce danger se révèle, l'industrie ne peut avoir recours qu'à une concurrence effrénée, afin d'allécher le consommateur par l'appât du bon marché.

Mais pour vendre à bas prix, il faut produire dans les mêmes conditions, et par conséquent diminuer le prix de revient. Alors les machines puissantes sont inventées et substituées au travail manuel, et le travail manuel éprouvant une dépréciation générale, permet à peine à l'ouvrier de trouver dans son salaire de quoi vivre lui-même et de quoi nourrir sa famille. Alors se produit une perturbation générale qui s'étend sur le pays tout entier ; car ce n'est pas au profit de l'agriculture que se tournent les bras que ne peut plus employer l'industrie. A l'ouvrier des villes accoutumé à recevoir sa paye régulièrement tous les samedis ou tous les quinze jours, il n'est pas facile de faire comprendre que la vie lui sera plus douce lorsqu'il faudra qu'après avoir arrosé une parcelle de terre de ses sueurs journalières, il attende, pour voir cette terre lui rendre ce qu'il lui a confié, six mois entiers pendant lesquels le froid, la sécheresse, la pluie, la grêle pourront encore réduire à néant tout son travail et toutes ses espérances. D'ailleurs, à l'homme accoutumé aux jouissances faciles des grands centres de population, vous ne ferez jamais comprendre ce que doit être cette vie uniforme, réglée, sobre et économe des campagnes.

Il faut naître et avoir été élevé laboureur. Pour que toutes ces jachères inutiles, ces landes stériles, ces bruyères sans bornes ne déshonorent pas plus longtemps la surface

de notre pays, pour que les montagnes dévastées par nos grandes guerres de religion se reboisent, pour que tous ces cours d'eau qui se perdent ou rendent nos terres stériles ou malsaines soient rendus à leur pente naturelle et se transforment en irrigations rationnelles et fécondes, nous avons besoin d'une nature véritablement agricole.

Une fois que la digue sera mise au mouvement excentrique perpétuel qui pousse nos populations vers tous les leurres d'ambition, nous auront fait un grand pas dans la voie de la vraie civilisation et de la morale. Tous les bons esprits sont d'accord, lorsqu'ils veulent rester sourds à toutes les déclamations de parti dont nous assourdissent depuis bientôt quatre-vingts ans tous les charlatans crieurs de panacées universelles, renouvelées déjà vingt fois, à toutes les époques où la société fut en travail. La fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci ont été absorbés tour à tour par le besoin de destruction absolue et de reconstruction prématurée. Chacun, dans la crainte d'être dépassé ou prévenu par d'autres dans l'œuvre préconçue qu'il avait adoptée, s'est hâté de donner son coup de sape ou d'approcher sa pierre pour un édifice nouveau, suivant que sa nature le poussait vers l'œuvre de la destruction ou de la réédification. Eh bien, tout cela s'est passé trop vite ; ordinairement la vie des hommes marche plus promptement que la vie des peuples; ici c'est la vie des peuples qui a marché plus vite que la vie des hommes : chacun d'eux s'était trop pressé de se prononcer en faveur de tel ou tel système, et lorsqu'ils ont eu formulé leurs principes personnels, que l'expérience n'avait pas suffisamment mûris, pressés qu'ils étaient de produire de l'effet, leur orgueil s'est trouvé là pour les empêcher de reconnaître leur erreur. Epiménides volontaires, ils se sont obstinés à dormir pendant que tout marchait. Ils ont voulu façonner le pays au niveau de leurs conceptions

transcendantes, et tandis que le temps s'avançait, enveloppé de son impénétrable manteau, sans leur donner le loisir de développer à leur aise leurs systèmes humanitaires, ils s'accrochaient à ce manteau pour retarder la course du temps; pauvres pygmées qui voulaient suspendre l'œuvre de Dieu, et qui, prétendant sauver le vaisseau de l'Etat, ont failli le faire sombrer avec eux. L'esprit humain, fatigué de discussions et de luttes, eût bien plutôt repris son équilibre et se fût reposé dans le calme qui est la force, si l'éducation du peuple n'avait pas été faussée. Reconnaissons-le tous : plus ou moins nous avions été frappés, comme de mauvais anges, de cet esprit d'orgueil qui perdit une première fois le monde. Nous avons tous plus ou moins voulu sortir de notre sphère. Si tout le monde veut s'élever en même temps au faîte de l'arbre, sa tige casse ; ceux qui l'avaient escaladé retombent les uns sur les autres écrasés, et l'arbre lui-même, s'il ne meurt pas de sa blessure, reste pour longtemps stérile et pour toujours difforme.

Reconnaissons donc nos fautes; soyons les premiers à les réparer; et surtout profitons-en pour que ceux qui viennent après nous, avertis à temps, n'en commettent plus de semblables. La France a besoin aujourd'hui d'une population qui reprenne pour son pays l'antique attachement qu'avaient nos pères pour le foyer paternel, et n'aille plus vendre des soldats pour l'émeute aux quatre coins de l'Europe. L'incessant attrait du changement et du déplacement n'aurait plus de prise sur des hommes dont la vie se trouverait engagée alors au perpétuel engrenage du travail sur les mêmes lieux. Il faut longtemps pour que le cultivateur recueille le produit de son labeur. chaque saison amène sa peine, si l'on veut que la saison qui va venir amène sa récompense; il faut que le commerce prospère pour écouler les produits, que le

crédit soit bien affermi pour que l'argent circule; il s'en suit nécessairement que ce sont les cultivateurs qui ont le plus besoin de voir les gouvernements stables et fortement constitués; d'où il découle nécessairement aussi que le plus sûr soldat de l'ordre est le laboureur. Faisons donc des laboureurs, mais faisons des laboureurs intelligents. Pour cela, instruisons-les, et ceci nous amène à dire que l'enseignement agricole est, de tous les enseignements, celui qui a le plus besoin d'être étudié avec conscience, appliqué avec suite, méthode, progression incessante vers son plus grand développement. Après avoir été frapper à la porte de tant de systèmes obscurs, soyons persuadés que l'agriculture est, après tout, le mot de l'énigme tant cherchée; ayons la force de vouloir que ceux qui nous suivent apprennent à connaître les véritables intérêts de cette source si vaste de richesses; cherchons donc quel est le meilleur moyen de donner à cet enseignement une impulsion nouvelle et salutaire. Ne serait-ce pas en généralisant autant que possible les lumières, en multipliant sur tous les points de la France les sources où l'on peut puiser d'une manière sûre? La loi du 3 octobre 1848, avait été faite dans le but d'arriver à ce résultat si désirable. C'est à nous, c'est à nous d'examiner si elle remplissait toutes les conditions voulues, si elle était véritablement née viable. Le principal défaut de cette loi était, dès l'abord, de se trouver en dehors de l'action générale de l'enseignement; car quelles que soient les branches de l'enseignement, dès qu'elles rentrent dans l'ensemble de l'éducation du peuple, il serait bon qu'elles demeurassent toutes sous la même juridiction. C'est l'homogénéité, la cohérence dans un système qui assurent son efficacité, sa durée, sa puissance. L'instruction publique qui prépare les jeunes gens pour en faire des officiers de terre ou de mer, des financiers, des administrateurs, des ingénieurs civils, ne devrait-elle pas également faire

des agriculteurs. Aussi, prenant la loi du 3 octobre telle qu'elle est, nous sommes obligés de constater qu'elle a négligé le point le plus important peut-être, le point de départ. Elle a cru que la première expression de l'enseignement qu'elle voulait constituer, se trouvait suffisamment représentée par la constitution des fermes-écoles, où l'on doit recevoir l'instruction élémentaire pratique; mais la constitution même de ces fermes écoles, les examens exigés pour y entrer, prouvent assez qu'un échelon inférieur, une condition antérieure et préparatoire ont été négligés. Cette préparation, nous savons bien qui doit la recevoir; à qui appartiendra-il de la donner ? Il faut toujours, lorsque l'on veut façonner un homme pour une carrière, le prendre au début de la vie, lui apprendre l'abécédaire de la science qu'on veut inculquer; mais il faut diverses conditions pour en arriver là. D'abord, savoir si cette science est formulée, si elle existe, si l'on a quelqu'un pour l'enseigner à l'état primaire et dans ses degrés supérieurs. Je sais bien que l'on avait pris les choses par en haut, et que l'on pensait que la science, partant de ses degrés supérieurs, descendrait de l'institut normal agronomique dans les écoles régionales supérieures, de ces écoles régionales que l'on voulait d'abord établir en nombre égal aux académies départementales, à côté desquelles elles étaient appelées à fonctionner, dans les fermes-écoles. Les fermes-écoles, on en voulait une par arrondissement; et l'on espérait qu'à ce point, la science, par ses exemples multipliés, arriverait à se vulgariser, à se populariser; mais, je le répète, on avait oublié le premier échelon, et ce premier échelon devait être nécessairement l'instituteur primaire; mais cet instituteur, encore aurait-il fallu l'instruire de ce qu'il aurait été chargé d'apprendre aux autres. Si l'instituteur devait être chargé de professer aux enfants les premiers éléments de l'agriculture, il aurait fallu dé-

clarer bien haut, dans la loi, que tout individu qui voudrait se présenter devant le conseil académique départemental pour obtenir un diplôme d'instituteur primaire, serait tenu, qu'il fût laïque, ou qu'il appartînt à une congrégation religieuse quelconque, de justifier d'un an au moins de séjour et d'études dans la ferme régionale ou dans l'une des fermes-écoles placées dans le département où il serait appelé à exercer sa profession. Dans le cas où il n'y aurait encore eu ni école régionale ni ferme-école établie dans le département, le conseil académique, auquel on aurait adjoint certains membres de la société d'agriculture, aurait été le meilleur juge pour déterminer dans quels établissements des départements voisins les candidats auraient dû être envoyés pour y puiser les connaissances le plus en harmonie avec les besoins des localités vers lesquelles ils auraient dû être dirigés plus tard. Dans tous les cas, rien n'eût été plus facile dans la pratique que cette espèce d'appropriation des connaissances de chaque instituteur aux localités dans lesquelles il aurait dû exercer; en effet, le conseil dont nous venons de décrire la composition ci-dessus, devant désigner à chaque commune les candidats qui auraient pu le mieux lui convenir, eût été presque infaillible pour apprécier, suivant les parties du département dans lesquelles auraient été envoyes les instituteurs, quels auraient été ceux dont les connaissances agronomiques auraient pu le mieux convenir à telle ou telle localité. Ce n'est pas tout ; on aurait eu des considérations d'un ordre différent et non moins importantes à faire valoir à propos des instituteurs dans une organisation pareille. Si quelque chose est à redouter dans l'action des écoles normales sur l'instituteur primaire, c'est le danger des grandes villes où sont généralement établies ces écoles, et où les jeunes gens prennent, pour ainsi dire, malgré eux, et par la seule force des choses,

des goûts, des idées, des habitudes qui sont plus tard un écueil pour la plupart d entre eux. La transition est souvent si brusque, si pénible quand il faut qu'ils se rendent au poste qui leur est assigné, qu'ils ont la plus grande peine à se rompre aux exigences de leur nouvelle existence. Eh bien, pendant cette année de travaux champêtres qui leur eût été imposée comme stage, ils seraient rentrés dans cette existence des champs qui doit plus spécialement devenir la leur; ils se seraient familiarisés avec des habitudes qu'ils n'auraient jamais dû perdre; ils seraient rentrés dans la vie réelle et pratique; ils auraient ployé de nouveau leur esprit aux exigences de la discipline, leur tempérament à la nourriture simple et frugale des champs, ils auraient réaccoutumé leur corps aux vêtements et à l'hygiène des hommes avec lesquels ils sont obligés de vivre.

Puisqu'il n'a pas été possible de faire concorder sous ces rapports d'une manière réglementaire la loi du 3 octobre 1848 avec celle sur l'enseignement primaire, il appartient au moins à ceux qui se préoccupent de ces graves questions et qui les prennent au point où elles sont aujourd'hui, d'user de toute leur influence pour combler la lacune qui existe. Tout le monde est d'accord, sur ceci du moins, je le pense, qu'il faut mettre, autant que possible, les instituteurs à même de donner aux enfants qui suivent les écoles, les premières notions d'agriculture, au point de vue purement rural, puis au point de vue de l'horticulture maraîchère, si négligée et pourtant si nécessaire pour augmenter les ressources du ménage, varier et rendre plus saine la nourriture du travailleur. Il faudrait qu'ils pussent leur inculquer quelques connaissances en botanique usuelle, en hygiène animale. Au lieu de retenir les enfants continuellement renfermés dans les lieux généralement resserrés et par conséquent malsains, pour les laisser ensuite courir à leur gré dans les rues fangeuses d'un

village, ils éprouveront eux-mêmes un certain attrait à employer les moments de loisir de ces enfants, en excursions dans lesquelles ils leur expliqueront le nom des plantes les plus importantes et les plus communes dans les environs ; à mesure qu'ils les rencontreront, ils en feront ressortir soit l'utilité, soit les propriétés nuisibles et parasites.

Les instituteurs pourront encore faire comprendre de bonne heure à l'enfant les améliorations qu'il est possible d'introduire ; enfin ils éveilleront et feront travailler leur intelligence sur des objets qui ne seront pas tout nouveaux pour eux, quand, plus tard, ils devront entrer sérieusement dans la vie qui leur est destinée. De sorte qu'au lieu d'avoir, en quittant l'école, à se débarrasser d'un bagage inutile, les jeunes gens auront, pour ainsi dire, puisé, sans s'en apercevoir, des principes d'autant plus féconds pour l'avenir, qu'ils leur auront été inoculés dès leurs premières années.

Supposons maintenant, au point de vue pratique, l'instituteur primaire devenu l'un des hommes les plus instruits en agriculture de son village, il communiquera chaque jour avec chaque père de famille, avec les meilleurs agriculteurs du pays, dont l'expérience viendra lui révéler certaines difficultés de position ou de climat, qu'il ne faut pas toujours sacrifier, d'une manière absolue, aux théories les plus flatteuses et les mieux raisonnées.

Ce premier échelon de l'enseignement agricole se développe donc et se corrobore pour ainsi dire chaque jour par un échange mutuel de leçons également profitables pour tous.

Au-dessus de ce premier degré de la science, la ferme-école se trouve tout naturellement ouverte à ceux qui aspirent à entrer plus avant dans les connaissances théoriques et pratiques, soit qu'ils veuillent étudier pour venir plus tard travailler

pour leur propre compte, et faire fructifier leur instruction à leur profit, soit qu'ils veuillent mettre leur intelligence au profit des autres, et devenir, suivant leurs moyens, métayers, régisseurs, premiers domestiques.

Seulement nous nous permettrons de signaler ici deux sortes d'inconvénients qui peuvent résulter de la constitution actuelle des fermes-écoles : 1° l'un est inhérent à leur nature même; ce ne sont toujours plus ou moins que des entreprises particulières soumises aux chances de l'habileté ou des profits du directeur, se renfermant ou s'étendant indéfiniment dans les limites de l'intelligence ou de l'esprit aventureux des individus. Nous sommes à notre aise pour parler ainsi, puis que nous avons sous les yeux, dans le département, un des plus heureux exemples de ces sortes d'établissements; mais peut-on croire qu'entre des mains moins habiles il aurait atteint le degré de prospérité que tout le monde se plaît à constater, lorsque l'on voit les résultats qui ont été obtenus dans des conditions qui ne laissaient pas que de présenter certaines difficultés ? 2° l'autre danger vient de la nature même des individus qui entrent dans ces écoles pour s'instruire et qui, suivant moi, deviennent de trop brillants messieurs pour les fonctions auxquelles ils se destinent. Ils sont dans une position intermédiaire qui est gênante, quand ils veulent en faire leur état, et pour ceux au service desquels ils peuvent entrer et pour eux-mêmes surtout. Leurs prétentions sont généralement trop élevées pour que l'on puisse en faire des chefs ouvriers, des premiers domestiques; et dans notre pays, par exemple, il est bien peu de propriétaires qui puissent rétribuer, souvent d'une manière fort onéreuse, des personnes qui ne travaillent pas par elles-mêmes et qui se bornent à commander et diriger les autres. Toutefois cet inconvénient-là disparaît encore lorsque la direction imprimée dans ces établissements est intelligente

et ferme. Nous avons entendu plusieurs fois répéter dans le Congrès que l'on avait été généralement très-satisfait des jeunes gens sortis de la ferme-école de la Haute-Loire ; c'est donc un motif de plus pour adresser des félicitations à M. le directeur, car nous savons qu'il n'en est point de même absolument partout. Souvent les jeunes gens sortent avec des prétentions exorbitantes et des connaissances très-incomplètes. Comment en serait-il autrement, avec l'allocation accordée par le Gouvernement? Il n'est pas toujours possible de se livrer aux expériences que nécessite le progrès de la science ; et les jeunes gens qui ont entendu parler des choses sans en voir toujours l'expérience, la fin pratique, se laissent quelquefois aller à des tentations peu profitables pour ceux qui placent trop vite en eux leur confiance. Il faut reconnaître aussi qu'ils sont trop jeunes au moment où ils sortent de l'établissement où ils ont été puiser l'instruction, et qu'ils ne peuvent pas inspirer à ceux qui voudraient ou pourraient les employer, le degré de confiance nécessaire pour que la gestion d'une grande ferme leur soit prudemment confiée. Quel est le propriétaire qui consentira à prendre pour représentant unique de son autorité, et dispensateur de ses mises de fonds, un jeune homme de vingt ou de vingt-deux ans? Peut-on avoir l'espérance de rencontrer chez un sujet de cet âge l'autorité qui se fait obéir, l'expérience qui organise, la circonspection qui ménage et qui temporise, l'économie qui calcule et bénéficie?

Les essais tentés par des hommes qui n'ont acquis qu'une demi-science sont bien rarement fructueux; et le premier insuccès a pour résultat de décourager le propriétaire qui veut entrer dans une voie de progrès et de discréditer aux yeux des populations environnantes des procédés peut-être excellents en eux mêmes, mais mal appliqués par des adeptes trop enthousiastes et trop inexpérimentés. Il est si difficile

d'échapper à cette censure de la routine qui dénigre et tourne en ridicule toutes les tentatives nouvelles qu'il faut être bien circonspect lorsque l'on veut appliquer les méthodes nouvelles les plus excellentes en principe.

Du reste, c'est au Gouvernement à prendre, en bon père de famille, ce rôle d'expérimentateur, de chercheur; et c'est bien, en effet, celui qu'il s'est réservé en fondant un certain nombre d'écoles régionales d'agriculture. Il a parfaitement compris que, concurremment avec des entreprises privées, il était nécessaire qu'il fît fonctionner, à un degré supérieur, un second élément de connaissances théoriques en même temps que pratiques, où, sans se préoccuper des résultats financiers, des essais seraient tentés pour mettre sous les yeux de certaines catégories d'élèves destinés à devenir à leur tour des espèces d'ingénieurs d'agriculture, des professeurs de fermes-écoles, tout ce que la science est appelée à constater en fait de progrès. Cette institution, il faut le reconnaître, peut être d'une influence immense sur la marche ultérieure du mouvement de progrès. Cette expérimentation, large sur toutes choses, ces essais faits pour constater tous les efforts tentés par la science, sont bien propres à la faire marcher d'un pas plus sûr et plus prompt en répandant parmi les populations la confiance la plus absolue par des exemples donnés. Mais, pour atteindre ce but, une condition essentielle est nécessaire, indispensable : il faut que la qualification d'écoles régionales soit une vérité vraie, il faut que l'enseignement agricole soit professé de manière à ne pas rendre suspecte l'appropriation de cet enseignement aux régions dans lesquelles il est fait; d'où il suit qu'il faut que le Gouvernement constitue assez d'écoles régionales pour représenter les besoins dans les pays où des cultures tout-à-fait spéciales sont obligatoires. De plus, ce que nous disions plus haut pour les fermes-écoles, nous devrons

le dire plus encore pour les écoles régionales. Le prix de la pension s'élevant, pour celle-ci, au chiffre très-considérable de 750 fr. par année, sans compter l'entretien, c'est une dépense de 1,000 fr. au moins, par année, imposée à chaque élève qui, vu les sacrifices qu'il aura faits pendant un cours de trois années, ou le degré de science qu'il sera censé avoir acquis pour obtenir son diplôme, aura la prétention nécessairement d'obtenir des appointements de 1,000 à 1,200 fr. par an; quel est le propriétaire qui voudra faire de pareils sacrifices? Il faudra mettre à la disposition de ce jeune homme, pour l'utiliser, un capital d'au moins 40,000 fr., et les fortunes qui peuvent accepter de telles dépenses sont-elles bien nombreuses? Non, sans doute, et nous ne pouvons que répéter ce qui a été cité, dit tant de fois : c'est que les états-majors sont quelquefois la ruine des armées. Ces premières réserves bien établies par nous, notre droit est encore de nous demander si l'instruction que vont puiser les élèves dans les écoles telles qu'elles sont constituées aujourd'hui, peut être féconde en résultats pour toutes les parties de la France. Beaucoup de livres ont été écrits, beaucoup de manuels ont été publiés, et pourtant il n'y a point, comme dans les autres sciences, de doctrine établie; bien plus encore, j'ose dire qu'il ne peut y en avoir d'absolue.

En effet, la science de l'agriculture est de saisir le secret de la terre et de lui faire rapporter tout ce qu'elle peut donner en employant les moyens les plus simples, les moins dispendieux et par conséquent les plus lucratifs. Mais quels sont ces moyens? Seront-ils les mêmes partout? Non, sans doute, puisqu'il y a autant de différence entre diverses parties du sol qu'il peut y en avoir entre un certain nombre d'individus; et ces différences radicales dans la composition du sol lui-même, ne sont rien si on les compare à celles

qui doivent résulter des influences climatériques et atmosphériques, de l'exposition ou de l'élévation plus ou moins grande de différentes terres de même nature au-dessus du niveau de la mer. Il ne s'agit donc point de savoir comment on doit traiter telle terre, suivant qu'elle est argileuse, calcaire, schisteuse, volcanique ou d'alluvion ; il faudrait pouvoir connaître le degré d'humidité ou de sécheresse, sa pente, son aspect, son élévation, les vents auxquels elle peut être exposée, ses abris, la nature des eaux, les variations de température ; mille questions de localité qui ne sont rien dans des pays de plaines, qui ne varient que par les divers éléments de la composition de la terre, comme les plateaux de la Beauce, de la Brie et de presque tout le nord de la France, deviennent des points essentiels et presque capitaux toutes les fois que l'on rentre dans ces régions de montagnes qui renferment tant de variétés multiples ; il faut alors pouvoir expérimenter sur les lieux, dans des conditions à peu près identiques pour arriver à indiquer, avec quelque autorité, une marche à suivre. L'enseignement qui est donné dans certaines régions, et qui est on ne peut pas mieux approprié au développement des cultures dans ces régions, peut avoir ses dangers dans certaines autres, où il y a tout un système nouveau et différent d'observations à faire, de phénomènes à constater et de directions à adopter. Il me semble donc que le Congrès pourrait émettre un vœu des plus pressants pour que le nombre des écoles régionales fût augmenté, du moins en faveur des localités où la culture se trouve le plus en opposition avec les principes les plus généralement admis ; cette mesure aura pour premier résultat d'apporter, par l'exemple de la mise en pratique, la lumière sur les grandes questions de drainage et de reboisement à l'ordre du jour, de donner la vie aux pays les plus arriérés en agriculture, par conséquent les plus pauvres et

les plus enclins à l'émigration. En agissant ainsi, le Gouvernement accomplira, non-seulement un grand acte de justice et de moralité, mais il fera encore un acte de patriotisme et de politique éclairée.

Toutefois, Messieurs, permettez-moi de vous dire qu'en fait d'enseignement agricole, je désirerais bien vivement, pour ma part, que le Congrès ne se contentât pas de formuler les vœux que je me suis permis de lui indiquer; il est une autre question qui n'est ni moins actuelle, ni moins importante. Je veux parler des ouvriers agricoles, des manœuvres intelligents, des domestiques ordinaires, des ouvriers d'état pour la construction des outils aratoires. Chaque jour nous fait voir, d'une manière plus déplorable, le vide qui se fait autour de nous à ces divers points de vue. Le Gouvernement seul peut venir à l'aide du propriétaire, et il a le moyen tellement à sa portée, qu'en vérité je crois que ce serait lui rendre un immense service que d'appeler son attention sur des possibilités qui semblent avoir échappé aux hommes les plus pratiques. Personne de vous, Messieurs, n'ignore que les enfants trouvés sont, à divers titres, la plaie toujours croissante qui jette le plus d'embarras dans les finances des départements, le plus de démoralisation au sein des populations. Une fois qu'ils sont sortis de l'hospice qui les a nourris et qui les rend à la société avec un état qui leur permet d'être placés en apprentissage ou chez des maîtres, ils échappent à la surveillance administrative qui les avait accompagnés jusque-là. Ils n'ont jamais eu ni l'enseignement du foyer paternel, ni la solidarité de la famille; ils vont où la pensée du lucre les pousse; oublieux bientôt des pieux enseignements qui ont pu leur être donnés, ils ne tardent pas, garçons et filles, à se démoraliser sur le pavé des villes où ils se groupent presque tous, vivent dans l'inconduite et la licence à laquelle ils doivent eux-mêmes la vie, per-

pétuant ainsi le désordre et l'infortune par de nouveaux êtres voués comme eux, dès leur naissance, à l'abandon et à la misère, lorsqu'ils ne sont pas voués aux maisons pénitentiaires ou même à l'échafaud. Si je voulais vous faire une statistique des délits ou crimes commis par les enfants trouvés, vous seriez effrayés de l'énorme proportion pour laquelle ils figurent dans les annales de la police correctionnelle ou de la Cour d'assises. Je sais bien que le Gouvernement, depuis quelques années, en transporte, à l'âge de douze ans, un grand nombre en Afrique. La ville de Paris, par exemple, fait chaque année des envois considérables de ce genre aux corporations religieuses de l'Algérie ; mais ces malheureux enfants ont la plus grande peine à s'acclimater, à l'âge de leur développement physique, sur cette terre si longtemps meurtrière pour nos soldats. Le chiffre de la mortalité a été effrayant pendant ces dernières années. Ne vaudrait-il pas mieux rendre ces bras à l'agriculture; et, à ce sujet, permettez-moi de vous expliquer comment je voudrais que le Gouvernement intervînt ? Dans certains établissements de l'Etat, dans les écoles régionales elles-mêmes, il pourrait être formé certaines colonies agricoles pour lesquelles celle de Mettray présenterait certains modèles comme organisation. Les enfants seraient envoyés, dès l'âge de douze ans, dans ces établissements et seraient employés à tous les travaux de la campagne, sous la direction de corporations religieuses, comme cela se pratique pour l'Algérie. Il est bien entendu que, tout en demandant à ces enfants un travail proportionné à leurs forces, ils recevraient, jusqu'à l'âge de quinze ans surtout, une certaine instruction, mais une instruction très-limitée ; car il ne faut pas perdre de vue que ce sont des ouvriers, et seulement des ouvriers que l'on aurait en vue de former. Ceux auxquels on aurait reconnu certaines aptitudes spéciales et qui seraient destinés

à faire des forgerons, des charrons ou des maçons et des charpentiers, recevraient les principes de leur état dans les ateliers de l'établissement où l'on pourrait pratiquer, en grand et à très-bas prix, la construction des instruments aratoires pour les besoins de la contrée, et où l'on pourrait leur donner les notions sur les modes de constructions le plus appropriés aux besoins du climat et des exploitations de la région. Les ouvriers agricoles proprement dits, tels que bouviers, pionniers, draineurs, maraîchers, seraient progressivement mis au courant de tous les travaux de la campagne, tels que défoncements, labours, hersages, ensemencements, récoltes diverses, assainissements, confection de drains, ouverture des tranchées, exécution du drainage, irrigations, gouvernement des différentes espèces de bétail; enfin, pour chaque branche de l'œuvre agricole, on formerait des individus qui répondraient à tous les besoins. Depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de dix-huit, les enfants seraient rémunérés par un faible salaire qui varierait depuis 15 centimes jusqu'à 25 centimes par jour, suivant le zèle et l'aptitude dont ils feraient preuve, et qui servirait à leur commencer une masse pour plus tard, toute dépense demeurant à la charge de l'Etat qui, seul, profiterait encore de leurs travaux. Depuis l'âge de dix-huit jusqu'à celui de vingt-un, nous voudrions que ces ouvriers fussent tenus à la disposition de tous les propriétaires qui pourraient en avoir besoin et qui devraient les payer à raison de 50 centimes pendant l'hiver et 75 centimes pendant l'été, et de plus s'engager à leur donner une nourriture saine et suffisante. Une certaine proportion de ce salaire reviendrait à l'Etat pour l'indemniser des frais d'entretien, tandis que la portion la plus notable irait grossir la masse de chacun de ces jeunes gens qui, lorsqu'ils demeureraient à l'établissement, recevraient pareillement un salaire dont leur

entretien serait déduit et qui servirait à leur former ce fonds de réserve qui, placé par les soins de l'Etat, compléterait pour chacun d'eux, à l'âge de vingt-un ans, un capital de six cents francs au moins qui leur serait remis le jour où ils sortiraient de l'établissement soit pour être placés chez les propriétaires en qualité de domestiques, soit que, comme ouvrier, ils voulussent s'établir à leur compte pour exercer les états dont nous avons parlé. Pour ceux qui seraient obligés de satisfaire à la loi de la conscription, cette mesure viendrait se joindre, pour plus tard, à la dotation de la caisse militaire, et ils seraient tout préparés à devenir, à l'issue de leur carrière militaire, avec un certain petit capital acquis, d'excellents colons pour nos possessions d'Afrique, qui demandent et demanderont longtemps encore des bras intelligents et forts à la mère-patrie.

Enfin, au point de vue pratique, Messieurs, il est incontestable que les propriétaires et l'agriculture proprement dite recevraient d'une organisation pareille un secours bien plus efficace, bien plus à la portée de tous que par tous autres moyens ; ce sont les ouvriers proprement dits, les bons valets de ferme qui manquent, et lorsque l'on pourrait prendre dans chaque exploitation un ou plusieurs de ces hommes, rompus à la discipline, sur le caractère et les aptitudes desquels on serait toujours certain d'avoir les renseignements les plus véridiques et les plus complets, on saurait au moins à quoi s'en tenir et l'on aurait un commencement de personnel utile, pratique, honnête. Et quelle ne serait pas, au point de vue moral, l'influence de pareilles habitudes prises! En agissant ainsi, le Gouvernement ferait plus pour l'agriculture, bien plus qu'on ne pourrait peut-être le prévoir. Je me permets donc de m'adresser à cette section spécialement chargée des graves intérêts qui nous occupent, pour lui demander de formuler son opinion sur la proposition sui-

vante : Convient-il de demander au Congrès de formuler un vœu pour que l'Etat, dans le but d'alléger les charges des départements, forme des établissements où les enfants trouvés seraient formés jusqu'à l'âge de vingt-un ans aux pratiques agricoles, pour être mis ensuite à la disposition des propriétaires agriculteurs ?

EXPÉRIENCES AGRICOLES

EXÉCUTÉES A TRAPPES

DU 20 AOUT 1855

En présence du Président de la commission de l'Exposition universelle, du Jury international de l'agriculture et des Délégués des Sociétés et des Comices agricoles.

RAPPORT

Fait par M. Henri DONIOL,

Délégué de la Société d'agriculture de la ville du Puy.

Séance générale du 12 septembre.

MESSIEURS,

Les expériences agricoles de Trappes, auxquelles la Société m'a fait l'honneur de me déléguer, méritaient le grand retentissement qu'elles ont eu. C'était chose curieuse à tous égards que ce concours des inventions les plus avancées de la mécanique rurale sur notre sol de France où elle est le moins connue, peut-être, et le moins recherchée. L'affluence qui s'y est portée, le choix des essais, la clarté des démonstrations qu'on y a vues doivent produire des résultats précieux. Après avoir si bien organisé, dans la grande galerie de l'Exposition, l'expérience permanente des machines industrielles par leur mise en mouvement continu, on ne pouvait avoir une pensée plus heureuse que de montrer

aussi à un nombreux public le jeu et l'utilité des machines de la culture : on a retrouvé avec plaisir le nom de M. Emile Trélat, à qui l'installation des machines dans l'Annexe a fait un si légitime succès, associé à celui de M. Barral, directeur du *Journal d'agriculture pratique*, et de M. Trescat, du Conservatoire des arts et métiers de Paris, pour la conception et la préparation de cette grande assise agricole.

C'est sur les belles cultures de M. Dailly qu'elle s'est tenue. Elle résumait parfaitement, et par une sorte de contrôle public, les opérations comparatives auxquelles le Jury international de l'Exposition se livrait depuis un mois sur les mêmes lieux, grâce à l'initiative et aux soins des mêmes personnes, grâce surtout au zèle si dévoué du propriétaire. Les outils de culture qui avaient paru les plus perfectionnés, envoyés là et placés chacun dans sa fonction propre, ont opéré avec un ordre méthodique et de la manière la plus apparente possible, devant quatre mille personnes venues de toutes les parties de l'Europe, de l'Amérique, même du continent africain.

Il n'est guère besoin que je décrive un champ d'essai dont la presse a appris les dispositions à tout le monde, et dont, au reste, je joins à ce rapport le plan et le programme officiels. Les manœuvres avaient été préparées et se sont accomplies, autant que le terrain le permettait, selon la suite normale des travaux rustiques :

Au début, deux spécimens de drainage et des collections anglaises d'instruments à drainer.

Le labour sous toutes ses formes venait ensuite : 54 chevaux des fermes Dailly, Pluchet et de Grignon ont conduit, à un signal donné, 27 charrues, brise-mottes, herses, extirpateurs, etc.; les dynamomètres du général Morin (France) et de Bentall (Angleterre), appliqués à quelques-uns de ces instruments, en ont mesuré la dépense de traction.

Dans un autre atelier, l'ensemencement et le binage se sont opérés au moyen de semoirs à graines et à engrais, et de houes à cheval de forme et de forces diverses.

Plus loin, un hectare environ d'un froment où l'herbe des années humides, la verse qu'amènent les orages, et des parties bien droites et bien fournies se mêlaient en proportions assez égales, s'est offert, divisé en 7 lots de même étendue, au travail de 6 faucheurs de blé servis par 6 femmes, et de 6 machines à moissonner.

Faucheuses aussi bien que moissonneuses, ces machines sont ensuite venues couper, concurremment aussi avec les bras de l'homme, une égale quantité de luzerne : là elles étaient suivies de machines-faneuses et de râteaux-attelés qui ont rapidement retourné et réuni en tas prêts à charger un fourrage parfaitement tondu et ménagé.

Au centre de ces opérations multiples, on avait établi l'atelier de battaison. 6 batteurs au fléau, vigoureux et bien servis, 4 batteuses à manège et 2 à vapeur, chacun entouré d'une égale provision de gerbes, ont bientôt fait retentir l'air du bruit de leurs volants.

Enfin des machines d'œuvres diverses, machines à fabriquer les tuyaux de drainage, à tailler le lin, hache-paille, coupe-racines, baratte, égrainoir de maïs, etc., réunies dans un atelier spécial, s'étaient prêtées, tout le temps du concours, à l'observation des assistants.

Sans voir avec une curiosité égale toutes ces applications de la mécanique aux différentes préparations de l'agriculture, et sans porter à toutes, en votre nom, un égal intérêt, votre délégué, Messieurs, devait cependant retenir et pouvoir vous transmettre de la plupart un souvenir exact. Ce n'est pas, assurément, qu'il crût à l'application immédiate de toutes autour de vous; mais il ne lui semblait pas que, de ces

instruments perfectionnés et chers à notre mécanique rurale si primitive et si peu coûteuse, il y eût aussi loin que l'état de division de notre sol et le peu d'avances dont notre agriculture dispose porteraient à le dire. La première, la plus grossière usine de meunerie qui s'ouvrit n'était pas plus rapprochée des habitudes anciennes, et l'on a dû penser plus d'un jour que la petite meule à bras dont les antiquaires s'amusent depuis si longtemps ne serait jamais remplacée que par exception dans le ménage rustique : le moindre de nos tarares, dans la plus modeste exploitation, ne représente pas un progrès moins grand sur le vannage à l'air ou le van d'osier de jadis que ne fait une bonne batteuse mécanique à côté de nos fléaux. Comme la meule à bras, fléaux, faulx, faucilles cèderont leur office lent, pénible et, en fin de compte, onéreux, aux entrepreneurs de moissons et de battage par machines. Bien plus difficilement peut-être, des instruments de moindre effet quoique d'utilité certaine passeront dans les habitudes agricoles de nos populations. Les moissonneuses, les batteuses, locomobiles presque toutes, sortes d'usines portatives, exploitables comme une industrie, iront d'elles-mêmes s'offrir aux besoins et les plier à leur emploi; tandis que d'autres outils, d'usage plus privé et d'utilité quotidienne, rencontreront dans l'organisme, pour ainsi dire, de l'agriculture française, dans la routine et le peu de réflexion qui président à ses pratiques, dans les circonstances de lieu, des obstacles tenaces, une résistance d'inertie qu'on ne vaincra que lentement, par un zèle patient comme celui que vous mettez, Messieurs, dans vos leçons, et par la prudence et l'opportunité dont vous savez entourer vos encouragements.

Je souhaite qu'en assistant pour vous aux expériences de Trappes, je n'aie pas manqué à ces traditions si saines par lesquelles votre action se distingue, et que le compte que je

viens rendre vous paraisse exempt des illusions où pouvait entraîner un tel spectacle.

Drainage. — Votre délégué, Messieurs, n'aurait pu rester indifférent devant les essais et les préparations du drainage. Moyen de dessèchement et procédé d'aération, qui accroît la profondeur arable et, conséquemment, présente un des moyens de fécondation les plus actifs, cette opération multiplicatrice du sol, pour ainsi dire, en même temps que du rendement, est attendue dans la majeure partie des domaines où votre sollicitude s'efforce de porter l'amélioration. A côté de deux machines à étirer les tuyaux, machines Calla (de Paris) et Whitehead (d'Angleterre), qui fonctionnaient par vapeur avec une rapidité merveilleuse, on a vu avec intérêt les triages de terre qui étaient faits par la machine Champion : cet instrument semble avoir trouvé ce point, capital dans le drainage, de purger la matière à tuyaux des substances solubles ou trop peu résistantes. Quant aux spécimens de drainage, celui disposé par l'ouvrier-chef de M. de Rougé, agronome au Charmeil (Aisne), a frappé les esprits. M. de Rougé, en modifiant les outils dont on s'est servi jusqu'à présent, est arrivé à pouvoir faire des tranchées de 1 mèt. 25 c. de profondeur sur 0 mèt. 35 c. au plus d'ouverture. Ses tuyaux, ajustés sans manchons, déversent leur eau dans les drains collecteurs par les soudures les plus faciles à exécuter, presque grossières, une sorte de greffe en flûte qui a tout l'effet produit par des moyens plus recherchés. Le peu de dépense et la simplicité d'exécution de ce système l'ont fait trouver d'excellent exemple, et préférable au système ordinaire qu'à côté M. de Bryas, à qui le département de la Gironde doit de grands travaux de drainage, avait représenté d'une manière très-complète, mais peut-être avec trop de frais.

CHARRUES, ROULEAUX, *etc.* — Peu d'instruments ont plus besoin que les charrues d'être en rapport avec le sol où elles doivent labourer. Il en est peu aussi qu'on puisse moins bien apprécier dans des épreuves du genre de celles-ci, toujours faites sur un terrain facile et profond, avec des moyens de traction exceptionnels, et d'un train insoutenable longtemps. A Trappes, comme il arrive dans la plupart des concours, elles ont paru, grâce à cela, presque toutes bonnes fouilleuses et bonnes versseuses; l'expérience m'a semblé à peu près nulle.

Le terrain d'essai était également impropre à montrer tout l'effet des rouleaux-brise-mottes Crosskill et Cambridge-Stanley (d'Angleterre). Il faut avoir vu le sol crayeux et dur du sud-est de ce pays, rendu, par l'emploi de ces instruments, accessible aux semoirs les plus compliqués, pour comprendre leur utilité, et pour désirer, autant qu'il convient, de les voir introduire dans les portions calcaires et argilo-calcaires de notre département.

SEMOIRS ET SARCLOIRS. — Sur l'atelier des semoirs, je me trouvais d'autant plus loin de nos habitudes, Messieurs, que l'agriculture française répugne encore généralement à se servir d'eux, quelque vantés qu'ils soient. Ces préventions ne se cachaient point à Trappes et ont détourné l'attention. L'expérience a été jugée défavorablement, mais, je crois, peu comprise. Ceux qui ne disent pas que pour bien semer il faille perdre du grain (et l'on pouvait se convaincre que de ceux-là le nombre est encore restreint, même hors de la classe des cultivateurs paysans), ceux-là admettaient volontiers l'emploi des semoirs dans les terres meubles, fines, égales comme celle où ils fonctionnaient là; mais le plus grand nombre est parti mal disposé. On aurait voulu voir si le grain tombait bien dans la raie, en quantité suffisante;

être sûr que le blé serait épais et fort, que les pierres, les mottes, l'humidité ou la sècheresse ne paralyseraient pas l'instrument, et cela les jours mêmes où il serait le plus pressant de s'en servir. Pour moi, qui venais de voir l'épreuve à son dernier terme dans la campagne anglaise, dans le sol caillouteux de l'Essex, et notamment dans le Kent, sol naturellement compacte et motteux dans lequel j'avais admiré des moissons où il semblait qu'il n'y eût ni un pied de trop ni un pied de moins, de vastes pièces de tubercules ou de légumes entre les lignes bien droites desquelles devait passer en temps utile, sans difficulté ni dérangement aucun, la houe pour les briser ou les butter, je suivais l'opération des outils auxquels ces effets étaient dus avec l'esprit convaincu et une curiosité très-vive.

Un bon semoir trace, garnit et recouvre à la fois, dans la terre dont il ameublit d'abord la surface, plusieurs sillons où il n'a répandu que la quantité de semence proportionnée à la végétation possible; il y dépose encore, au besoin, les engrais pulvérulents ou grenus, et il prépare l'emploi de tous les outils perfectionnés de sarclage ou de moisson. Je ne ferai pas à cet instrument plus d'honneur qu'il ne faut de ses effets de fumure, bons peut-être dans cette sorte de culture à outrance qu'une demande considérable de production développe, mais qui me semblent incompatibles avec l'amélioration du fonds dans les vues d'avenir qui doivent être le principe de toute agronomie normale. Mais l'économie de temps et de semences, et une disposition si favorable des récoltes ne peuvent être assez recommandées en lui. Ce qui le tient en dehors de la pratique, en France, c'est qu'il suppose des opérations préalables à peine essayées encore par nos cultivateurs. Si le drainage d'abord, puis les brise-mottes et les herses après le labour ne lui fravent pas les voies, évidemment ses résultats sont peu possibles. Le sol

crayeux d'une grande partie de l'Angleterre, naturellement dur dans les sècheresses et pâteux par les pluies, ne se montrait pas moins rebelle à son usage quand il ne recevait point ces préparations maintenant universelles. Que chez nous, comme là, elles deviennent habituelles, les semoirs rendront les mêmes services dans presque toutes nos terres.

Parmi de nombreux instruments de sarclage et de binage, la plupart venus d'Angleterre, et qu'il faut toujours assortir au semoir pour qu'ils fonctionnent utilement, c'est-à-dire en raison de l'écartement des raies, on a beaucoup remarqué une petite houe fort simple, qu'un seul cheval menait sans efforts, qui travaille très-bien, qui se ferme et s'élargit à volonté, et qui avait le grand avantage d'être d'invention française. M. Jules Bodin, de Rennes, en est le constructeur et la livre à un prix très-modique.

Moissonneuses. — Je dirais qu'on entrait en continent étranger quand on mettait le pied dans le carré des machines moissonneuses, si la France n'avait été représentée là de la manière la plus fidèle à tous égards, et non certainement la moins heureuse, quoique par un seul instrument. Une machine française, une anglaise et quatre américaines étaient en ligne. Ces dernières, malgré l'avantage de plusieurs années d'expériences faites par des milliers de propriétaires différents et dans les conditions les plus diverses, sont encore d'un assez haut prix et exigent une traction puissante sans produire toutes des effets supérieurs. Au contraire, la faucheuse française, par la modicité relative de son prix, par le peu de force dont elle a besoin, par ses dimensions restreintes, par sa construction peu savante et par la somme d'ouvrage qu'elle fait, répond on ne peut mieux aux conditions générales et, pour bien longtemps, dominantes de l'agriculture française, et me paraît appelée à plus de succès.

Telle est, du reste, la variété des conditions du travail des terres dans notre pays, et il y a tant de distance entre elles, suivant les lieux, que la faulx prise pour terme de comparaison à Trappes comme le mode ordinaire de moissonner, serait déjà, en beaucoup de contrées, dans notre département entre autres, un progrès considérable. A côté de nos faucilles, les moissonneuses mécaniques auraient trop facilement triomphé.

Les moissonneuses ou faucheuses se composent d'un plancher incliné, armé à son côté antérieur d'une lame de faulx ou de dents de scie, porté sur deux roues basses dont la rotation communique le mouvement aux sécateurs, et qui s'attelle soit à l'avant soit à l'arrière. Elles entrent et glissent dans le champ de toute la largeur de ce plancher, sur lequel des ailes volantes, qui reçoivent leur mouvement de la même manière que le sécateur, rabattent sans cesse la plante, et d'où la javellé est rejetée de côté par un homme armé d'un râteau ou par un râteau mécanique. Ces ailes s'élèvent ou s'abaissent sur une échelle à vis, suivant la hauteur de la plante, ce qui permet à la machine de fonctionner alternativement dans le plus haut froment et dans des fourrages très-courts.

Après une facilité plus ou moins grande à être conduites et montées, après la promptitude de l'action, ce qu'il faut demander à ces machines, c'est d'employer le moins de force et d'aides à travail égal, de ne pas battre le grain en le coupant, et de ne pas trop brouiller la javelle. A chacune de ces qualités correspondent des modifications, des perfectionnements de détail que je néglige ici.

Aucune des expériences de Trappes ne pouvait exciter autant d'intérêt et n'a été plus suivie. La nouveauté attirait tous les assistants, et l'importance des résultats passionnait tous ceux, agronomes et économistes, qui avaient la notion ou savaient mesurer la portée de leurs effets. Toutes les machines

s'attelaient en avant : le jury avait écarté comme défectueux les attelages à l'arrière. C'est une des américaines, la faucheuse de Mac Cormick, qui a accompli sa tâche dans le moins de temps. Deux chevaux la menaient, conduits, du haut d'un siège, par un homme, tandis qu'un autre homme, assis à l'arrière, débarrassait le plancher au moyen d'un râteau. Elle avait achevé son ouvrage, que les six faucheurs n'étaient encore qu'à la moitié du leur. Pas une tige de blé n'était omise, mais la javelle restait confuse à un point qui eût certainement révolté nos cultivateurs, si soigneux de les bien faire pour des raisons multiples. — Le prix de cette machine était coté à 1,100 fr. pour Paris.

Après elle, c'est la machine d'Atkins qui a le plus approché de cette exécution rapide et régulière. Elle a de remarquable une main automate qui vide le plancher par un mouvement continu, pareil à celui que ferait pour cela le bras d'un homme. Mais cet ingénieux perfectionnement, qui en élève le prix à environ 1,400 fr., a été jugé infiniment trop délicat pour que l'usage de cette machine fût bien sûr et pût être conseillé.

Tout en concédant ce succès à la Mac Cormick, il y a lieu d'amoindrir son mérite en ce que, datant de 10 années déjà, comptant près de 3,000 expérimentateurs, conduite par un homme qui la pratiquait depuis longtemps, elle a pu remédier aux défauts que certainement ses débuts ont présentés, marcher, à Trappes, avec une allure parfaitement assurée, et que son lot de froment offrait moins de difficultés accidentelles que les autres. Il convient surtout de relever ces circonstances favorables, pour comparer à son exécution celle de la machine française dont M. Cournier, de Saint-Marcellin (Isère), est l'inventeur. Celle-ci a pris 10 minutes environ de plus pour accomplir sa tâche, un tiers moins de temps que les faucheurs; elle n'a pas laissé non coupé un seul épi;

elle avait beaucoup moins maltraité la javelle, et cependant elle marche avec un seul cheval, n'emploie, comme la Mac Cormick, que deux hommes, son plancher est d'un tiers moins large, et son lot se trouvait le plus embarrassé des sept par la verse et les herbes. Quoique sa construction légère, trop légère peut-être, la défende imparfaitement contre les irrégularités du terrain et de la récolte, à une des expériences précédentes du jury elle avait fait des preuves très-fortes en carrant fort vite et sans encombre le champ d'avoine dans lequel elle et ses concurrentes devaient manœuvrer. On a reproché à ses ailes qui sont cependant faites de toile, et non de bois comme celle des autres, d'égrainer ou de couper l'épi en le courbant. C'est peut-être une de ses imperfections, mais non la moins facile à réparer. En revanche, elle a le grand avantage de laisser sur le sol une javelle en bon ordre : elle le doit à un râteau mécanique qui, dans sa construction actuelle, exige la main d'un homme pour fonctionner, mais qui du moins fonctionne utilement. J'appréciais cet avantage plus que ne commande peut-être la théorie, parce qu'il répond à nos habitudes agricoles. Il y avait peu d'assistants, du reste, qui ne fissent de même. Les cultivateurs présents, surtout, comparaient avec joie la javelle des faucheurs, parfaitement régulière, facile à mettre en meule et à conserver, et dont la gerbe déliée sur l'aire devait présenter des rangs d'épis bien égaux, assurer un battage bien complet, à celle des machines, brouillée, confuse, présageant une conservation imparfaite et un battage insuffisant. C'est pourquoi la machine Cournier, quoiqu'elle soit loin encore en ceci des habitudes anciennes, avait moins de détracteurs que les autres; et comme son prix est moindre de près de moitié, il y a lieu de lui prédire un usage plus prochain et plus général dans notre pays.

De plus en plus sans doute on oubliera ces soucis sur l'état de la javelle. Déjà ils n'ont pas partout le même intérêt. Dans

les pays où l'on bat l'été et où le mode de battaison maltraite la paille, par exemple, dans les départements des anciennes provinces de Guienne, de Gascogne, de Languedoc et de Provence, il importe peu que la javelle soit plus ou moins mal faite. Quand les battoirs mécaniques se seront répandus, comme on trouvera moins indispensable la confection des meules parce qu'on battra plus vite, l'intérêt sera réduit aux seules contrées où l'on tient à conserver la paille longue et saine; et quand enfin l'art de cultiver, en se perfectionnant, aura diminué ces dernières exigences même, qui viennent des habitudes actuelles de fumure et des usages des marchés urbains, l'objection n'existera plus nulle part. Mais les habitudes ont une force dont il faut que toute machine nouvelle use les résistances pour réussir, et dont elles doivent tenir compte quand ces habitudes prennent leur raison d'être dans la constitution même des choses : les machines faucheuses ont dans celles-là un obstacle qu'on aurait tort de prétendre leur faire négliger.

Machines a battre. — Cette question de la paille a de si profondes racines qu'elle est encore à cette heure le fondement d'une opposition radicale contre les battoirs mécaniques, quelque bons qu'on les fasse d'ailleurs. J'entendais bien dire, à Trappes, qu'elle deviendait un jour, au contraire, une raison d'excellence; que dans une agriculture avancée, la paille ne devant valoir que comme nourriture, la batteuse qui ferait l'office de hache-paille aurait un mérite de plus. Bonne ou non, toutefois il est certain que cette théorie est trop loin de nos pratiques pour que beaucoup de personnes y conforment leur opinion sur les machines à battre. Dans les idées d'une grande partie de la France, briser la paille reste leur défaut redouté et impardonnable.

Celles qui ont manœuvré à Trappes ne l'avaient pas toutes

également. Vous savez, Messieurs, qu'elles l'évitent d'autant mieux que la javelle passe en travers sous leur cylindre, et qu'elles y tombent surtout en raison de ce qu'elle y passe en long. On ferait à meilleur droit le reproche de ce défaut à nos fléaux qu'à la machine de Duvoir, de Liancourt (Oise): ils laissent certainement la paille moins intacte, et les jeunes filles de nos villages trouveraient plutôt à s'approvisionner de tuyaux à tresser près de son tablier que sur nos aires. Ses battoirs ne frappant que vers l'épi, comme d'ailleurs, si on la sert avec soin, elle n'en laisse point sans battre, comme nul grain n'y reste, elle aurait un haut degré de perfection si elle n'achetait l'avantage de conserver ainsi la paille, en employant plus de temps et en exigeant plus de force que d'autres pour battre une quantité donnée. Cet inconvénient n'est pas tel, cependant, qu'un seul cheval et quatre personnes n'aient pas suffi pour la mettre en action (elle est calculée pour un cheval de vapeur); ainsi servie, on a obtenu d'elle de 4 à 5 hectolitres l'heure, entièrement vannés. Cette machine est fixe, mais facilement transportable; elle est établie sur une estrade sous laquelle fonctionne le vannoir : la paille retombe devant, le long d'un tablier de planches à plan incliné; à côté s'établit le manège : le tout demande un espace qui n'est pas exagéré, coûte 1,800 fr. (1,200 sans le manège), et coûterait moins, sans doute, si ce manège, un peu compliqué, ce me semble, était disposé pour des bœufs.

Des deux autres machines françaises, l'une, le battoir-tarare Damey (de Dôle), quoique assez répandue dans les départements de l'Est, marchant avec un seul cheval, ayant même un manège pour cinq hommes, n'a pas fonctionné de manière à être bien appréciée. La paille n'en sortait pas très-maltraitée; mais sa construction semblait compliquée et un peu fragile. L'autre, la batteuse Pinet, d'Abilly (Indre-et-Loire), très-simple, tenant peu de place, mais qui ne vanne pas et

qui pulvérise la paille, a été remarquée à cause de la bonne disposition et de la puissance de son manège. Elle marchait, on pourrait dire trop, avec un seul cheval, et battait environ 3 hectolitres à l'heure. On aimerait à pouvoir appliquer ce manège à la Duvoir. La machine Damey est servie par quatre hommes; celle de Pinet n'en prend que trois.

La machine Clayton et celle de Pitts fonctionnaient par la vapeur. Les résultats de la première ont peu satisfait; l'action et la puissance de la seconde ont captivé les esprits même les moins enthousiastes de mécanique agricole. Elle fonctionnait, à la vérité, avec une force de huit chevaux, mais elle livrait, vannés, au-delà de 14 hectolitres à l'heure, et deux hommes, armés de fourches pour déblayer la paille battue, disparaissaient enfouis sous les flots pressés qu'elle chassait de son sein. — Par la rapidité de son œuvre, par l'éclat de sa manœuvre, par son prix élevé, par le peu de cas qu'elle fait de la paille, elle était bien l'image de la société pressée, avide de produits consommables autant que peu soucieuse encore d'améliorer des terres trop vastes pour sa population, au sein de laquelle elle a été imaginée et bâtie. Je dois dire que le constructeur ne la destinait qu'à l'action des chevaux : il en faut huit cependant pour obtenir d'elle ces résultats extraordinaires. Elle a ceci de très-bon, que les épis qui ont échappé aux batteurs sont repris par une turbine et ramenés sous leur action : un de ses inconvénients est de broyer quelques grains, 8 ou 10 environ sur une poignée, et de laisser dans quelques épis un ou deux des petits grains de la base. Ces faits, communs en plus ou en moins à toutes les machines, pouvaient d'autant plus se produire à Trappes, que le blé manquant de maturité, l'alvéole le laissait mal sortir, et sa propre enveloppe ne présentait pas une résistance suffisante aux batteurs.

Tandis que ces machines, représentant un ordre agricole nouveau, battaient et, sauf une seule, vannaient à raison de

30 à 140 hectolitres en moyenne par journée de 10 heures, les six batteurs au fléau, qui ont mis à soutenir l'excellence de la pratique ancienne toute la vigueur et tout l'amour-propre nécessaires, avaient battu un peu moins des deux tiers de la plus faible de ces quantités.

MACHINES A VAPEUR. — Les moteurs à vapeur, excepté celui de la batteuse Clayton, étaient ceux construits et exposés par M. Calla (de Paris) : ils sont petits, locomobiles, d'un prix raisonnable, et leur système a l'approbation générale. On avait peu multiplié ces machines, au reste, dans cette occasion; et ce devait être, quelque mauvaise opinion qu'on dût donner ainsi aux Anglais et aux Américains sur notre dynamique agricole. Certainement, les trois ou quatre qui ont fonctionné là représentaient la proportion de l'usage de ces forces dans l'œuvre rurale en France. Si, eu égard aux conditions générales de notre agriculture, en effet, il y avait à Trappes quelque chose qu'on pût dire utopique, ce sont bien ces machines, destinées non-seulement à supprimer l'homme, dans le travail, mais toutes les forces animales. J'ai vu récemment, dans la ferme célèbre de Tiptrec-Hall, où M. Méchy met son honneur à expérimenter depuis dix ans, pour l'Angleterre agricole, les procédés et la mécanique les plus avancés, un exemple infiniment curieux de ce qu'on peut faire dans cette voie. Là une machine à vapeur distribue au moyen de tuyaux souterrains, dans près de 80 hectares, l'engrais qu'elle a préalablement contribué à rendre liquide; et, à la fois, elle met en mouvement la batteuse, le hache-paille, les coupe-racines, tandis que le feu de son foyer sert à la cuisson des légumes. Avant peu, sans aucun doute, la charrue ou piocheuse à vapeur qu'on essayait dernièrement avec succès au Congrès de Carlisle labourera les champs de Tiptrec-Hall, et les forces arti-

ficielles y auront définitivement remplacé les forces animées. Curieux spectacle, à coup sûr, bien fait pour révéler à l'esprit comment seront centuplés, un jour, les moyens de production, et pour porter l'imagination à la recherche d'applications qui doivent soumettre de plus en plus la terre aux besoins de l'humanité! Mais ce n'est pas vers des perspectives si lointaines qu'il est bon d'appeler nos cultivateurs de France. L'idéal stérilise quand il est si peu prochain. Dans les choses de pure pratique comme l'agriculture, c'est la contemplation du mieux qui féconde; nulle part le relatif n'a plus d'importance, ni il n'y a une si grande utilité à bien savoir la raison de ce qui n'est pas ou ne peut pas être. Aussi, des exemples si précieux qui s'offrent chez M. Méchy, ce sont ceux de la tenue des terres que, bien avant ceux de dynamique, il faut rapporter sur le continent; la proportion des fourrages de toute sorte avec les céréales, l'application constante, fondamentale des engrais aux fourrages, l'ordre et l'économie que l'usage de les hacher tous assure à l'exploitation, ces côtés entre autres de l'art de produire me semblent assez peu avancés et trop exceptionnellement connus pour que en généraliser la notion ne forme pas encore un but difficile. Quant à ce qui concerne la nature des forces, loin qu'il y ait un intérêt public actuel à appeler les esprits vers les moteurs artificiels, longtemps, dans l'agriculture française, amoindrir seulement l'application des bras de l'homme à la production sera un problème suffisant.

Des deux grandes questions que ce problème soulève, la difficulté de faire triompher quelques machines nouvelles sur les traditions anciennes, et le danger de réduire par là, outre mesure, les salaires agricoles, la première, vous le savez d'expérience, n'est pas la moins ardue; et peut-être, Messieurs, ne devrions-nous pas regretter qu'elle le fût le plus, afin que ses lenteurs mêmes devinssent une sauvegarde contre

les éventualités de la seconde. Voyez avec quelle rapidité l'art s'avance et menace les existences qu'il veut servir. Les moissonneuses et les battoirs mécaniques laissaient encore place au salaire pour le liage de la gerbe, les faucheuses, pour le fanage et le râtelage ; mais voici que d'Autriche arrive une ingénieuse machine faisant les liens de paille avec une incroyable promptitude; voici la faneuse Smith qui, en quelques minutes, jette au vent l'herbe coupée ; et les râteaux attelés de Howard, de Grignon, de Sardaigne la rassemblent dans moins de temps que nos journaliers n'en mettraient à prendre leurs outils et à se placer à leur rang. A chaque instant une part du travail est ôtée des mains de l'homme et une chance ravie au salaire.

Ce serait à coup sûr un trouble immense qu'une suppression, même partielle, des salaires agricoles. Du moment où elle serait sensible, elle atteindrait déjà profondément la vie sociale. Mais les habitudes générales et la constitution de la propriété se réunissent heureusement, en France, aux circonstances propres de l'industrie agricole pour affaiblir beaucoup ce péril. D'abord, où les bras manquent faute de population, personne ne contesterait, sans doute, que la mise en production du sol par les agents mécaniques ne fût un bien souhaitable; et où ils manquent parce qu'ils ont trop d'ouvrage, c'est en général que la petite propriété règne, et que le salaire est peu utile. Quant aux contrées de grande culture et de grande propriété, où la population vit à peu près uniquement de salaires, telle est la situation actuelle de l'industrie rurale, et si active la demande de produits qui lui est faite, qu'elle n'économisera le temps et les frais, au moyen des machines, que pour s'ouvrir, par le salaire, de nouvelles sources de production. Partout, enfin, où les salaires restent minimes parce que les populations surabondent, on trouvera longtemps meilleur l'emploi des bras de l'hom-

me, parce que, habituellement, l'ignorance est le sort des pays de cette sorte ; on le trouvera moins onéreux que celui des forces mécaniques, parce qu'en effet il le serait le plus souvent ; et jusqu'à ce que les bras se soient tournés vers la mise en valeur de terres auparavant incultes, ou bien aient cherché, dans la possession individuelle du sol, un emploi différent, l'usage des machines ne viendra pas détourner du salaire une portion appréciable du capital d'exploitation.

Un cours lent, graduel, aussi mesuré par la force des choses qu'on pourrait souhaiter qu'il le fût par la raison, attend donc le progrès des agents mécaniques dans l'agriculture de la France. On se tromperait à le vouloir ralentir autant qu'à le précipiter. Permettez-moi d'ajouter qu'on se tromperait surtout à souhaiter que, pour le rendre plus prompt, la propriété eût ses proportions d'autrefois, ou s'en rapprochât en se concentrant. Ce serait souhaiter justement que le salaire prît, dans le domaine agricole, le caractère qu'il a dans le domaine de l'industrie, et que sur ce magnifique territoire de France, où un travail arriéré peut-être et dur, mais indépendant du moins, nourrit une population nombreuse au point que nulle disette n'y menace plus un seul jour le moindre élément de la société, le travail, redevenu mercenaire, tombât à la merci des forces mécaniques ou des oscillations du marché, et, comme le régime de l'industrie manufacturière nous en rend témoins à des reprises trop fréquentes, que le péril naquît là même où réside désormais le fondement de notre sécurité sociale. La sagesse, devant cette marche des agents artificiels dans la sphère agricole, est, comme vous le faites, Messieurs, de la conduire de manière à ce qu'elle soit efficace, en ne se compromettant en aucun lieu par d'inopportunes applications. Faire connaître d'abord, encourager ensuite, stimuler enfin par une sollicitude incessante, quand les besoins attendent et pressent,

cette méthode, qui a été la vôtre pour tant de pratiques et d'instruments utiles, vous resterez dans le vrai, c'est-à-dire dans le possible, en l'appliquant encore à ces outils nouveaux que les agronomies plus avancées nous découvrent, et que les grands concours publics, auxquels l'agriculture s'est fait admettre maintenant, populariseront de plus en plus.

ÉTUDE

DES MOYENS

PROPRES

A FAVORISER LES PERFECTIONNEMENTS DE L'INDUSTRIE DE LA DENTELLE

PAR

M. ALPHONSE ROBERT,

Fabricant de dentelles au Puy (Haute-Loire).

2e Section. — Agriculture, Commerce, Industrie, etc. — Séance du 18 septembre.

MESSIEURS,

L'importante question que je me propose de traiter dans ce Mémoire est depuis longtemps l'objet des méditations des fabricants les plus éminents.

Elle a été agitée à diverses reprises dans les différentes contrées qui sont en possession de l'industrie de la dentelle ; elle l'a été surtout dans notre pays, centre de la plus grande région dentellière, puisqu'elle ne compte pas moins de 130,000 ouvrières sur 235,000 environ que cette industrie occupe en France et sur le chiffre de 535,000 qui sont réparties dans toute l'Europe

« Quand on considère, dit M. F. Aubry dans son remar-
» quable rapport sur les dentelles, blondes, etc., fait au jury
» de l'Exposition universelle de Londres (1854), quand on
» considère que la fabrication des dentelles est en quelque
» sorte la seule occupation lucrative de ces nombreuses ou-
» vrières répandues plus encore dans les campagnes que
» dans les villes; qu'elle emploie avec succès les mains les
» plus débiles et jusqu'aux femmes très-âgées, infirmes ou
» souffrantes; qu'elle utilise les moments perdus; qu'elle
» s'allie aux soins du ménage et aux travaux des champs,
» on ne peut s'empêcher de reconnaître combien elle est in-
» téressante. »

Aussi les services que cette industrie rend dans nos campagnes où elle entretient l'abondance et le bien-être, où souvent elle a aidé les habitants à traverser les époques de crises agricoles, ont plus d'une fois éveillé la sollicitude de nos administrations départementales et de la Société académique du Puy, qui se préoccupe avec tant de zèle de tous les intérêts économiques du pays.

Cette précieuse fabrication est surtout en ce moment l'objet du vif et constant intérêt du premier magistrat de ce département, M. de Chevremont, dont l'intelligente initiative aura puissamment contribué aux améliorations que réclame cette principale et presque unique industrie manufacturière de la Haute-Loire. Déjà son intervention est en voie de remédier aux abus qui existent dans la fabrique et qui entravent les perfectionnements que la marche progressive de notre siècle imprime à toutes les grandes industries nationales.

Ces abus, M. le Préfet, dans deux de ses rapports au Conseil général (sessions de 1854 et 1855), les a rappelés sommairement en indiquant les mesures qui lui paraissaient propres à les faire disparaître.

D'un autre côté, les progrès incontestables que cette industrie a généralement accomplis depuis quelques années, ceux non moins remarquables qui ont été réalisés dans la Haute-Loire et qui ont été constatés par d'honorables distinctions obtenues par nos fabricants soit aux expositions départementales du Musée du Puy, soit aux expositions nationales et à l'Exposition universelle de Londres [1], toutes ces considérations attestent plus que jamais l'urgence des solutions que réclame la question, et nous devons remercier MM. les Secrétaires généraux d'en avoir si opportunément saisi la 2e section du Congrès.

Mais avant d'aborder cet intéressant sujet, permettez-moi, Messieurs, de vous présenter quelques données historiques sur la dentelle en général, et en particulier sur ses développements dans le Velay.

« L'origine de la dentelle, dit M. Falcon [2], est très-ancienne et on ignore l'époque de son invention.

» Ses premières traces apparaissent vers la fin du XIVe siècle. Au temps de Charles VII, la dentelle était déjà » connue en France, et si précédemment, sous le règne de » Charles V (1364 à 1380), l'usage du linge n'était encore » qu'un objet de luxe, on n'en portait pas moins de la dentelle qui se faisait à l'aiguille et dont on ornait les vêtements.

» L'histoire nous apprend qu'en 1476, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, perdit la bataille de Granson, » que son ambition lui fit livrer aux Suisses, et que, dans sa » défaite, il laissa ses pierreries, sa vaisselle d'argent, ses » étoffes précieuses et jusqu'à ses *dentelles* de Flandres.

» Si la perte des dentelles était alors mentionnée comme

[1] Et plus récemment encore à l'Exposition universelle de Paris.

[2] Dans son Mémoire intitulé : *Galerie des dentelles fondées au Musée du Puy.*

» un fait remarquable, c'est qu'elles avaient déjà une grande » valeur artistique acquise par de longues années. »

Il paraît aussi, d'après M. Aubry, que l'un des documents les plus anciens dans lesquels il soit question de la dentelle comme industrie, est un traité de commerce entre l'Angleterre et la ville de Bruges (1390).

Il est certain, toutefois, qu'on n'a pas de données positives sur l'époque à laquelle remonte l'origine de cette industrie; on ignore également dans quelle contrée elle a pris naissance. L'Italie et la Flandre en revendiquent l'honneur. Des écrivains, désireux probablement de concilier ces prétentions diverses, ont accordé à Venise l'invention de la dentelle à l'aiguille et à Bruxelles l'invention de la dentelle aux fuseaux.

Il resterait à prouver que la France, de tout temps la patrie de la mode et des nouveautés, n'a aucun droit à cette précieuse découverte. A la vérité, notre histoire ne fournit, non plus que pour l'Italie et la Flandre, aucune notion positive à ce sujet; elle est également muette sur l'époque où la dentelle y aurait été introduite, au moins en ce qui concerne le Velay où cette industrie semblerait devoir remonter à des temps très-reculés.

Un fait remarquable à constater, c'est que la dentelle a conservé dans nos campagnes l'un des plus anciens noms de ce genre de tissu, celui de *pointes*, qui s'appliquait surtout aux dentelles à l'aiguille. Nous lisons aussi dans les chroniques du Puy du XVI^e^ siècle, par Médicis, que les seuls merciers dits de *Notre-Dame des Anges*, sans compter les autres *merciers* et *aguletiers* qui, suivant l'usage, faisaient dans notre ville le commerce des passementeries, broderies, *dentelles*, etc., comptaient alors quarante boutiques et qu'ils

figuraient avec enseignes et torches au premier rang dans les solennités religieuses [1].

Sans vouloir résoudre la question à laquelle des recherches plus approfondies pourront fournir un jour de nouvelles lumières, bornons-nous à constater que dès le XIVe siècle, cette industrie brillait déjà en Europe d'un certain éclat. Depuis cette époque, la dentelle devint de jour en jour d'un usage plus répandu, principalement dans les classes élevées de la société.

Durant les trois siècles suivants, elle ne cessa de progresser et ses produits atteignirent successivement un haut degré de perfection et se rangèrent au nombre des objets d'art les plus distingués. Les hommes ne la recherchaient pas moins que les femmes, et l'Eglise elle-même la disputait à la frivolité du monde pour en parer ses autels et le sévère costume de ses prélats.

Cette faveur, —prodiguée à la dentelle par la mode et par le luxe, au point que les nobles et seigneurs ne se bornaient pas à l'étaler sur leurs personnes et d'en garnir jusqu'à leurs chaussures, mais qu'ils en ornaient encore leurs carrosses, leurs chevaux et même les draps mortuaires, — cette faveur, dis-je, avait à peine été modérée par les édits somptuaires de 1629 et 1665, et surtout par une ordonnance du parlement de Toulouse, du mois de janvier 1640, qui, d'après nos historiens, causa dans le Velay de vives appréhensions.

Mais il en fut de ces édits portés contre la dentelle comme de ceux qui interdisaient le duel. La mode recommandait la

[1] La corporation des merciers de Notre-Dame des Anges tenait sa confrérie dans l'église des Jacobins et celles des autres merciers et aguletiers dans celle des Cordeliers.

Je dois ces renseignements à M. Aymard, archiviste départemental.

dentelle, la mode brava les édits, et, le luxe aidant, la vogue pour la dentelle s'accrut loin de diminuer.

A la cour de Louis XIII la dentelle était devenue non plus seulement une parure, mais encore un signe de distinction.

La dentelle avait donc acquis avant 1665, époque du dernier édit qui la frappait, une véritable importance. A dater de ce moment et surtout grâce aux puissants encouragements de Colbert, elle parvint sous le règne de Louis XIV au plus haut degré de faveur, et n'étant plus entravée par les rigueurs somptuaires, elle eut désormais droit de cité.

C'est alors que Venise et Gênes fabriquaient de la dentelle à l'aiguille à laquelle on donnait le nom de *Point*. Bruxelles, Bruges, Anvers, Malines et Louvain livraient également au commerce des dentelles de tout genre.

Frappé de l'impuissance des édits pour réprimer un luxe qui, en définitive, pouvait doter la France d'une riche industrie manufacturière, Colbert eut la pensée généreuse d'en favoriser le développement, et, à sa voix, s'élevèrent d'importantes fabriques qui furent appelées à exécuter des objets aussi fins et aussi riches que ceux de Venise et de Bruxelles. Par des lettres patentes du 5 août 1665, il fonda sur une large échelle une manufacture de *Points de France* dans le magnifique château de Lonray qu'il possédait près d'Alençon.

Beaucoup d'autres villes, encouragées par les succès de celle d'Alençon, créèrent des fabriques du même genre, et celles qui depuis longtemps étaient en possession de l'industre de la dentelle, s'appliquèrent à en perfectionner les produits.

Il est probable que la ville du Puy, qui était, comme nous l'avons dit, longtemps avant l'année 1640 le centre d'une région dentellière, prit également part à ce mouvement de progrès, au moins si l'on en juge par les riches spécimens de dentelles que mon honorable confrère et ami M. Théodore Falcon a

recueillis pour en enrichir la galerie des dentelles qu'il fonde si généreusement à ses frais dans le Musée de la ville du Puy. Des délibérations des *Etats du Velay*, notamment de l'année 1716, dont je dois la communication à mon digne et savant ami M. Aymard, archiviste départemental, attestent aussi la sollicitude de nos anciennes administrations provinciales en faveur de cette industrie. Elles témoignent, comme beaucoup d'autres faits qu'il serait trop long d'énumérer, que les progrès de l'industrie dentellière, dans toutes ses branches, continuèrent sans interruption depuis Colbert jusqu'en 1790.

« Cette année 1790 (comme l'a judicieusement observé » M. Aubry, dans son intéressant mémoire) marque non- » seulement un temps d'arrêt dans le travail de la *dentelle* » *aux fuseaux* et à l'*aiguille*, mais aussi l'époque de sa » décadence. »

Alors les commotions politiques apportèrent à cette industrie toute de luxe, une grande perturbation qui s'aggrava successivement jusqu'en 1793 pour ne cesser que vers les premières années de notre siècle.

La reprise de la fabrication se manifesta d'abord dans les localités qui pouvaient livrer la dentelle à bas prix, et, d'après les témoignages contemporains, les villes où cette industrie prit ses nouveaux et premiers essors furent principalement celles du Puy, Caen, Bayeux, Mirecourt, Arras, etc.

Le Gouvernement impérial, à l'exemple de Louis XIV et de Colbert, protégea puissamment l'industrie de la dentelle et surtout les fabriques qui produisaient les articles les plus riches et les plus élégants.

Grâce aux encouragements qu'elle reçut de Napoléon, alors premier consul (en 1801), la dentelle parut à la première exposition nationale. Parmi les industriels qui s'empressèrent de répondre à l'appel du Gouvernement, on comptait quelques fabricants du Puy, qui y obtinrent pour la plupart des succès.

Ce fut là, on le comprend, une cause de grande émulation pour notre fabrique. Aussi, en 1806, on retrouva à une nouvelle exposition ces mêmes fabricants avec des produits encore plus remarquables.

Dans la période de temps qui s'écoula de 1805 à 1832, nos produits, dont M. Falcon et plusieurs autres fabricants possèdent aujourd'hui de beaux échantillons, atteignirent encore, dans leur genre, un nouveau degré de perfection; je pourrais même dire qu'ils rivalisèrent avantageusement avec les articles similaires des autres fabriques.

Le rapport sur les tissus de l'exposition de 1829 cite particulièrement les dentelles de la Haute-Loire, la nouveauté de leurs dessins, et les place en première ligne parmi toutes celles envoyées au concours [1].

De 1832 à 1848, nous avons encore d'autres succès à enregistrer, et dans le mouvement général qui entraînait la fabrication dans la voie du progrès, notre pays se maintint au rang distingué qu'il avait conquis.

Le rapport du jury de 1844 signalait surtout les dentelles du Puy, et parmi nos fabricants, M. Th. Falcon comme *un de ceux qui avaient le plus contribué au succès des dentelles dans ces derniers temps*. La dentelle continua ainsi jusqu'en 1848 de jouir d'une grande faveur, à laquelle plusieurs de nos maisons actuelles doivent leur fortune.

Mais à cette époque il y eut un temps d'arrêt qui fit naître des craintes sérieuses pour le sort de cette industrie. Grâce à Dieu, la crise commerciale ne fut que momentanée; elle produisit même d'heureux effets : les idées se renouvèrent, la fabrication marcha plus résolûment que jamais vers d'importants perfectionnements, et de nouvelles inventions vinrent donner une impulsion plus vive à notre fabrique. Le nombre

[1] D'après le même mémoire de M. Falcon.

des ouvrières suivait en même temps un mouvement ascensionnel : il s'élevait progressivement dans le seul département de la Haute-Loire à 70,000, et de 125 à 130,000 dans toute la région dont la ville du Puy est le centre et qui comprend avec le Velay une partie de l'Auvergne, du Vivarais et du Forez [1].

Les aperçus qui précèdent m'amènent, Messieurs, à poser une question qui n'est pas sans importance pour la solution de celle que nous sommes appelés à traiter. Quelles ont été l'étendue et la nature des progrès réalisés dans ces derniers temps par la fabrique des dentelles de la Haute-Loire? Si nous prenons pour point de départ l'année 1836, nous voyons qu'à cette époque les ouvrières travaillaient généralement pour leur compte, c'est-à-dire qu'elles se procuraient les dessins et la matière, et qu'elles vendaient à qui voulait l'acheter le produit de leur travail; en un mot, elles étaient libres pour la plupart et livrées à elles-mêmes.

Sans doute cet état de choses devait, à un certain point de vue, entraver les perfectionnements qu'amènent avec eux le choix et la variété des dessins et surtout l'étude sérieuse des *Points* propres à la dentelle. Mais, sous d'autres rapports, le tissu avait acquis une netteté d'exécution qu'aujourd'hui même nos fabricants n'ont pas dépassée. Ainsi une certaine perfection s'était effectuée, à cette époque, même dans les limites étroites de la fabrication. Les progrès, en ce qui concerne l'exécution du tissu, qui se sont opérés depuis lors se manifestent par ce fait qu'on obtient aujourd'hui à peu près

[1] Les deux dernières expositions universelles de Londres et de Paris (cette dernière surtout) ont prouvé par les nombreuses et importantes distinctions qui ont été accordées à la fabrique du Puy, combien elle a grandi dans l'estime du monde industriel.

la même netteté avec une plus grande complication de dessins et une plus riche diversité d'articles.

En effet, depuis vingt ans, les besoins de la mode exigeaient de plus en plus que les dessins fussent souvent renouvelés. Les ouvrières, ne pouvant satisfaire à cette condition, furent obligées d'avoir recours à des fabricants qui les dirigèrent et leur fournirent la matière et les dessins. Il devint donc possible de perfectionner encore le travail de l'ouvrière; il est certain que quelques fabricants ont obtenu ce résultat dans leurs divers ateliers, et il est également positif qu'ils sont parvenus à faire exécuter par un plus grand nombre d'ouvrières tous les *Points* connus en dentelle.

Malheureusement ces causes de progrès ne devaient pas agir en toute liberté et produire avec toute l'efficacité désirable les heureux effets qu'il était permis d'en attendre. Certaines ouvrières se laissent trop souvent tenter par l'appât du lucre et ne craignent pas pour se faire des profits illicites de manquer de loyauté à l'égard de leurs patrons. Ainsi elles emploient fréquemment pour leur propre compte les dessins et même les matières de ceux-ci.

D'autres causes, — résultat du mouvement industriel de notre temps et des goûts de luxe qui se sont développés dans toutes les classes, après être restés longtemps l'apanage exclusif des classes riches, — d'autres causes, dis-je, peuvent contribuer à ralentir les progrès de notre fabrique.

Autrefois, c'est-à-dire au XVII^e^ siècle, la dentelle était travaillée comme objet d'art et de luxe et recherchée à ce double titre; aujourd'hui qu'elle est plus répandue, elle conserve bien encore un certain cachet de distinction qu'elle pourrait perdre, si, lorsqu'il en est temps encore, on ne mettait obstacle à je ne sais quelle tendance qui semblerait vouloir l'amener à ne plus être qu'un objet de commerce. En effet, on veut produire vite et beaucoup, et quelques-unes

de ces nouveautés qui voient le jour maintenant, sont pour certains fabricants, je le dis à regret, plutôt le produit de la spéculation que le résultat de sérieuses études artistiques.

Mais les plus grands obstacles à ces progrès ne tiennent point cependant d'une manière exclusive à ce dernier ordre de faits ; ils sont ailleurs, et c'est maintenant, à vrai dire, que je vais aborder le sujet principal de ce travail.

Ces empêchements ont de la gravité parce qu'ils tiennent au fond même des choses, aux rapports journaliers des fabricants et des ouvrières. Aussi me paraît-il urgent de remédier à un état de choses dont la continuation pourrait amener, sinon la ruine, du moins la décadence d'une industrie qui occupe dans nos campagnes tant de bras et qui constitue certainement une glorieuse partie du patrimoine de notre pays.

Indiquons d'abord la position des fabricants à l'égard des ouvrières.

Quelques fabricants, peu consciencieux, ne trouvant pas toujours des ouvrières disponibles, ont tenté, par des offres d'argent, d'en détourner quelques-unes des patrons qui les occupaient; ils y sont parvenus, mais le plus souvent par des menées indélicates ou bien encore par des promesses de prix exagérés. L'ouvrière crédule s'est laissée détourner; mais il est arrivé souvent que lorsque le travail a été terminé, elle a subi des retenues sur le prix convenu. De là sont nés des conflits déplorables qui ont amené ouvrières et patrons devant la juridiction des tribunaux de prud'hommes. Les ouvrières trompées ont été chercher de l'ouvrage ailleurs; mais ce nouveau fabricant auquel elles s'adressent, connaît-il leur capacité? Le plus souvent non, Messieurs; il leur confie sans distinction de dessin ou de genre de travail celui dont il a besoin pour satisfaire sa clientèle, ne se préoccupant nullement de savoir si le travail qu'il donne à exécuter convient au genre de talent de ces ouvrières. Il en résulte alors quelquefois que

la dentelle rentre dans de mauvaises conditions d'exécution, et de là surgissent encore de nouveaux débats.

De son côté, l'ouvrière ne tient pas toujours un compte fidèle de ses engagements. Il est à ma connaissance que certaines ouvrières ne se font pas scrupule d'avoir à la fois plusieurs carreaux montés avec des dessins qui appartiennent à divers fabricants : elles travaillent tour-à-tour sur chacun de ces métiers, et naturellement elles ne peuvent rendre à chacun en temps utile le travail qui leur est confié, et ce retard nécessite de la part des fabricants une diminution sur le prix convenu entre eux et les ouvrières qui s'en étonnent et qui s'irritent de ce qu'elles appellent une injustice; mais, à vrai dire, ce n'est le plus souvent qu'une très-faible compensation du préjudice que leur conduite indélicate cause toujours aux fabricants; je parle surtout pour ceux qui ont pris des engagements de livraison à jour fixe et pour des quantités déterminées, engagements qu'ils ne peuvent tenir par suite des retards dans la rentrée des marchandises.

Je crois avoir à peu près signalé les plus grands abus de la fabrique. Il en est d'autres encore, mais dont l'indication n'a pas ici sa place et sur lesquels nous appellerons en temps opportun l'attention de l'administration.

Eh bien! Messieurs, pour faire cesser d'une manière efficace tous ces abus et améliorer la fabrication de la dentelle, il est plusieurs moyens, et je vais tâcher d'indiquer ceux qui m'ont paru les plus praticables.

Prenant pour base, ainsi que l'a parfaitement indiqué M. le Préfet, la loi du 7 mars 1850 sur le tissage et le bobinage, je placerai en première ligne l'obligation pour chaque ouvrière d'avoir un livret. Il est bien évident que cette loi peut être appliquée à l'industrie de la dentelle; en effet, l'article 7 de la loi précitée dit formellement : *On pourra pareillement, par des arrêtés rendus en la même forme,*

étendre les dispositions de la loi aux industries qui se rattachent au tissage et au bobinage. Et nous sommes bien dans ce cas, Messieurs; car la dentelle est un *tissu*, et les matières avec lesquelles on la produit sont enroulées autour de *bobines*.

Permettez-moi, Messieurs, de vous expliquer comment je comprends la forme de ce livret avant de vous démontrer les conséquences avantageuses qu'il y aurait à l'établir.

Le livret porterait sur son premier folio les noms de l'ouvrière et le lieu de son domicile ainsi que le nom du fabricant par lequel elle serait occupée. Ce livret, ayant comme le grand-livre son *doit* et son *avoir*, serait divisé en plusieurs colonnes dans lesquelles seraient indiqués d'un côté : le quantième du mois, le numéro du dessin, la quantité de métrage exigée, l'époque de livraison, le poids de la matière confiée, et enfin le prix convenu, mais bien entendu toujours pour une bonne qualité; de l'autre côté : la date de la livraison, la quantité et la qualité de la marchandise reçue, le poids brut de la matière ouvrée, et enfin une balance.

Le livret ainsi conçu ferait cesser, je le crois, presque toutes les contestations entre les patrons et les ouvrières ; il garantirait les droits et les devoirs de chacun, et si jamais une contestation venait à surgir, il serait un témoin infaillible qui dirait la vérité. De plus, il garantirait aussi les intérêts des patrons entre eux. — En effet, le fabricant chez lequel se présenterait une ouvrière pour lui demander du travail exigerait d'elle la présentation de son livret. Si le compte de l'ouvrière était soldé, il aurait le droit de l'occuper; mais, dans le cas contraire, quand après s'être assuré que l'ouvrière n'est pas totalement libérée vis-à-vis du précédent patron, il lui aurait nonobstant donné de l'ouvrage à faire, comme il y aurait subornation d'une part et mauvaise foi de l'autre, je crois qu'il serait utile, dans l'intérêt de

tous, qu'une pénalité quelconque fût appliquée solidairement à chacun d'eux.

Le livret serait donc, je n'en doute pas, l'un des meilleurs, sinon le premier des moyens d'amélioration. Mais il en est d'autres encore.

On sent partout la nécessité de la création d'une école de dessin appropriée à la dentelle. On a bien essayé récemment d'en créer une au Puy, mais sans beaucoup de succès, faute, je crois, des éléments nécessaires de réussite.

Il serait à désirer que chaque ville de fabrique fondât cette institution sous la direction d'un homme habile qui irait tous les ans, aux frais de la ville, s'inspirer, soit à Paris, soit dans les fabriques étrangères, des idées nouvelles qui auraient été réalisées, et qui pourrait ainsi perfectionner son goût et se rendre plus habile encore.

Les jeunes gens qui s'occupent un peu de dessin ignorent, en général, comment se fait la dentelle. Or, il est incontestable qu'on ne peut être bon dessinateur en ce genre qu'autant que l'on a des connaissances pratiques dans cette industrie. Il faudrait donc qu'à cette école de dessin fussent attachées d'habiles ouvrières échantillonneuses qui, exécutant au fur et à mesure les genres différents de dessin qui y seraient créés, indiqueraient aux élèves les difficultés de leurs dessins, leur bonne ou leur mauvaise composition, et, de cette façon, dessinateurs et ouvrières s'instruiraient ensemble.

Il y aurait d'autant plus d'avantage à une pareille création, que tous nos dessinateurs, quelque habiles qu'ils soient, ne satisfont pas toujours aux besoins de l'industrie locale et que nous sommes forcés de nous adresser aux dessinateurs étrangers; mais il faut, le plus souvent, que nous refondions tous les dessins qu'on nous envoie, car ils ne sont pas toujours appropriés aux besoins de la fabrique.

Un autre moyen de perfectionnement, ce serait l'institu-

tion, dans les campagnes, d'un chef d'atelier dans les lieux où les ouvrières se réunissent pour travailler ensemble, c'est-à-dire dans les *assemblées*. Je veux parler des réunions placées sous la direction de ces pieuses filles nommées *béates*, corporation si ancienne dans notre pays et si utile sous bien des rapports et dont M. le Préfet nous a, pour ainsi dire, révélé tous les services qu'on peut encore en attendre. Avec l'appui de l'administration, cette corporation ne pourrait-elle pas nous fournir d'excellentes contre-maîtraisses qui, si elles recevaient une instruction convenable, répandraient jusque dans les hameaux les plus ignorés de nos montagnes le goût et la pratique éclairée de la fabrication ?

Dans les campagnes, il est d'usage que les mères de famille envoient leurs jeunes filles passer un an ou deux dans les établissements religieux de la cité, pour y prendre les enseignements de la morale et de la religion. Ne serait-il pas utile qu'elles y trouvassent en même temps les principes d'une bonne fabrication ? Ne pourrait-on pas aussi leur faire consacrer chaque jour une heure ou deux à l'étude théorique et pratique de la dentelle ? Ces jeunes filles, en sortant de ces honorables maisons où elles auraient reçu cette instruction simultanée, emporteraient avec elles une plus grande somme de talents qui les mettrait à même de gagner plus lucrativement leur vie, elles en feraient profiter leurs compagnes moins fortunées. C'est parmi elles qu'on pourrait trouver encore des chefs d'ateliers intelligents et capables qui rendraient, j'en suis convaincu, de très-importants services aux industriels qui leur confieraient la direction de leur fabrique.

En résumé, il faut désirer avant tout la cessation des abus, et, pour cela, l'un des moyens les plus indispensables, c'est l'obligation du *livret*. En second lieu, la création d'une école

de dessin, telle que je l'ai indiquée du moins, serait un autre moyen bien efficace de perfectionnements à introduire dans l'industrie de la dentelle, si on y ajoutait surtout l'institution d'un chef d'atelier dans chaque centre de fabrication.

Enfin, on peut indiquer l'organisation complète des *assemblées-ouvroirs* placées sous la direction d'une bèate ou contre-maîtresse rendue apte, par son instruction spéciale, à former des élèves et à les initier aux exigences du goût et, autant que possible, de l'art appliqué à la dentelle.

Tels sont, Messieurs, les moyens qui me paraissent, seuls, assez sérieux et efficaces pour remédier aux abus qui existent dans l'organisation actuelle de la fabrique de dentelles du Puy, et propres en même temps à imprimer un nouvel essor à cette industrie à laquelle le pays attache, avec juste raison, tant de prix.

S'il m'a été possible de vous les soumettre et de les développer avec quelque succès, je le dois principalement au concours empressé de mes honorables confrères qui ont bien voulu m'éclairer de leurs lumières et de leur expérience.

Qu'ils reçoivent ici mes remerciements, ainsi que vous, Messieurs, pour l'indulgente attention que vous avez prêtée à cette lecture.

J'en avais besoin, en vérité, étant plus habitué aux travaux de l'industrie qu'à ceux de la plume.

Je terminerai en rendant à M. le Préfet de la Haute-Loire mon hommage, quelque faible qu'il soit, pour la sollicitude dont il a constamment entouré l'industrie de la dentelle.

C'est ce magistrat distingué, il convient de le redire, qui le premier a saisi le Gouvernement de l'importante question de l'application à cette industrie de la loi du 7 mars 1850 sur le tissage et le bobinage.

Je proposerai donc au Congrès qu'il veuille bien prendre la résolution suivante :

« Le Congrès scientifique de France, s'associant à la » demande faite par l'administration départementale et aux » vœux de la fabrique dentellière de la Haute-Loire, recom- » mande à la sollicitude du Gouvernement l'application à » l'industrie de la dentelle, de la loi du 7 mars 1850 sur le » tissage et le bobinage.

» Le Congrès appelle également l'attention du Gouverne- » ment sur l'institution d'une école spéciale de dessin dans » chaque fabrique de dentelles.

» Enfin, en ce qui concerne la Haute-Loire, il s'associe » pleinement aux vues de M. le Préfet de ce département » au sujet de l'organisation complète des assemblées de » *béates* dans leurs rapports avec la fabrication de la den- » telle. »

DE L'INFLUENCE

DE LA VIE EN COMMUN
SUR LA SANTÉ

PAR

Le docteur BERTRAND de SAINT-GERMAIN.

Section des sciences médicales. — Séance du 14 septembre.

La grande loi de l'attraction ne s'exerce pas seulement dans les espaces célestes : elle s'étend à tous les corps. Tous agissent et réagissent les uns sur les autres en raison de leur importance et de leur proximité. Tous se modifient et tendent à s'assimiler, à s'absorber.

Lorsque deux corps à peu près d'égale force, mais doués de qualités différentes, sont mis en rapport, ils se communiquent mutuellement une partie de leurs qualités, et une sorte d'équilibre et de parité s'établit entre eux.

Si, au contraire, il existe entre les deux corps qui sont rapprochés une extrême inégalité, celui chez lequel cette inégalité positive ou négative est le plus prononcée attire tout à lui et annihile, pour ainsi dire, l'autre corps.

Ainsi, par exemple, qu'un corps en mouvement en rencontre un autre d'égale force en repos, il lui donne l'impulsion aux dépens de sa propre vitesse, qui en est ralentie, et l'un et l'autre marchent de concert pendant quelque temps.

Que si le corps en repos est d'une masse bien supérieure à celle du corps qui le heurte, il en est à peine ébranlé et réduit celui-ci à l'immobilité; la force d'inertie l'emportant, dans ce cas, sur la force d'impulsion.

De même, si vous rapprochez deux corps inégalement chauffés, mais d'une capacité égale pour le calorique, celui qui en a le plus en cède à celui qui en a le moins, et la température s'harmonise.

Le contraire arriverait si le corps froid était meilleur conducteur du calorique et d'une capacité supérieure à celle du corps chauffé dont il aurait le contact.

Les substances solides ou liquides d'une saveur ou d'une odeur pénétrante communiquent cette saveur ou cette odeur à tout ce qui les avoisine.

Laissez, pendant une année, dans un flacon de l'essence de térébenthine, ou simplement de l'eau de fleurs d'oranger, quelque soin que vous preniez ensuite de laver ce flacon, si vous y mettez du vin, il sera inévitablement altéré par un arrière-goût de térébenthine ou d'eau de fleurs d'oranger.

Les métaux oxydés communiquent leur oxydation aux métaux de même nature : le vert-de-gris, la rouille gagnent le cuivre ou le fer qui les touche.

C'est encore en vertu des lois de l'affinité qu'une estampe encadrée dépose à la longue son calque sur le verre qui la recouvre, sans même la toucher exactement, ou, du moins, sans exercer sur elle la moindre pression.

Un fruit gâté suffit pour altérer les fruits voisins : il les empoisonne.

La même chose se passe par rapport aux dents : la carie d'une dent gagne les dents voisines. Il est évident qu'il y a ici, comme dans tous les cas de rapprochement, échange de molécules.

Toutefois, les corps vivants ne subissent pas d'une ma-

nière passive l'influence de ce qui les entoure. Ils ne sont pas de simples machines mises en jeu par les agents extérieurs, et tout ne se passe pas à leur égard comme dans un laboratoire. Il y a en eux un moteur particulier, un principe actif qui réagit contre les influences extérieures et les modifie : ses moyens d'action sont les sécrétions et les éliminations; mais comme, en définitive, le principe de la vie est obligé de puiser sans cesse, dans les milieux environnants, les matériaux nécessaires à l'entretien du corps, il ne saurait le soustraire absolument à leur influence, et le corps participe toujours, à quelque degré, de la nature des substances qui l'alimentent et l'impressionnent.

On parvient à modifier la coloration des fleurs et même leur caractère par la nature du terrain que l'on emploie à la culture de la plante. La saveur des fruits se ressent aussi de la nature du sol dans lequel croissent les arbres. Les pommes de certaines régions marécageuses de la Picardie d'où l'on extrait la tourbe, rappellent par leur goût ce produit de la macération. Les vignes plantées sur des terrains siliceux donnent un vin qui a le goût de pierre à fusil. Il est probable que ce qu'on nomme le bouquet des vins tient à des conditions analogues.

La peau des forgerons et des ouvriers employés dans les mines à l'extraction du fer et à sa préparation prend à la longue une teinte qui dénote leur profession à des yeux exercés.

Ceux qui manipulent la farine, tels que les meuniers, et surtout les garçons boulangers et les pâtissiers, acquièrent assez ordinairement un embonpoint dû au développement du tissu cellulaire et adipeux; et avec cela, ils sont blafards. Cette remarque, quant à la coloration, n'est peut-être pas applicable aux meuniers des campagnes, qui se déplacent pour porter leur farine et vivent beaucoup au grand air,

mais elle subsiste pour les garçons boulangers des villes et pour les pâtissiers. Chez les bouchers, le système musculaire et le système sanguin prennent un grand développement, et la circulation des vaisseaux capillaires devient active et prononcée. Ils sont en général robustes, gras et remarquablement frais. L'atmosphère dans laquelle ils vivent, chargée de molécules nutritives, est en quelque sorte pour eux comme un bain de bouillon. En conséquence de ces résultats, les médecins qui soignaient le duc de Richelieu dans sa vieillesse lui avaient prescrit, pour relever ses forces épuisées, de se tenir enveloppé, pendant plusieurs heures, d'une peau de veau récemment écorché, ce qui faisait dire à un jeune seigneur de la cour de Louis XV que le duc n'était plus, passez-moi l'expression, qu'*un vieux bouquin relié en veau*.

Les corps vivants mis en rapport agissent les uns sur les autres par la communication du calorique, par les émanations vitales et les exhalaisons de divers genres dont ils sont le foyer, et par les impressions habituelles qu'ils se transmettent : ils se modifient; ils s'alimentent; ils s'abreuvent mutuellement.

Cette action réciproque des corps vivants les uns sur les autres est infiniment moins sensible chez les végétaux que chez les animaux, précisément parce que la vie est moins développée chez les premiers; mais elle existe pourtant; et il n'est point question ici des inconvénients qui résultent, dans le trop grand rapprochement des végétaux, du défaut d'espace, d'air, de lumière et de sucs nutritifs : non; je veux parler d'une influence directe et active, et je crois qu'elle existe. Elle s'accomplit certainement quelquefois par la transmission de la poussière fécondante, du pollen, même entre des individus hermaphrodites. J'en ai observé un exemple cette année (1855), au commencement de juin,

dans les jardins du petit Trianon, à Versailles. Là, j'ai vu deux cytises de variété différente voisins l'un de l'autre, le cytise ordinaire à fleurs jaunes (*cytisus laburnus*) et le cytyse d'Adam (*cytisus adami*) à fleurs violettes. Ces deux arbres étaient en pleine floraison, et le cytise d'Adam offrait cette particularité que diverses branches portaient à la fois des grappes à fleurs violettes et des grappes à fleurs jaunes entremêlées. Evidemment, il y avait eu là une double fécondation, et ce phénomène doit se renouveler plus souvent qu'on ne pense. Il peut en résulter une foule d'anomalies, des modifications profondes dans la qualité et la saveur des fruits. Est-ce par une connaissance vague de ce résultat possible que les agriculteurs recommandent de ne point planter des légumes entre les ceps de vigne ? La loi de Moïse en fait la défense formelle et la motive sur la considération que nous indiquons : « *Vous ne sèmerez pas* » *dans votre vigne d'autres graines*, dit le législateur, *de* » *peur que ce que vous auriez semé et ce qui naîtra de la* » *vigne ne se corrompent l'un l'autre.* » (Deutér. ch. XXII, ℣. 9).

L'influence que les êtres vivants et animés exercent les uns sur les autres est bien autrement étendue. Dans notre espèce, par exemple, s'il y a parité et sympathie entre les individus qui vivent sous le même toit et de la même vie, la force individuelle et l'énergie de chacun d'eux augmentent par le fait même de l'association; aussi voit-on souvent les jeunes gens acquérir de l'embonpoint quelques mois après le mariage.

Lorsqu'il y a chez l'un d'eux une exubérance de vie plus marquée que chez l'autre, le plus délicat, s'il est du reste sain et bien constitué, regagne bientôt une partie de ce qui lui manque.

Mais lorsque les oppositions sont trop sensibles, l'équi-

libre ne peut s'établir, et dans le cas de rapprochement forcé, l'un est toujours sacrifié à l'autre.

C'est ce qui arrive lorsqu'un des conjoints est atteint d'un vice constitutif, de tubercules ou d'humeurs froides, ou bien lorsqu'il y a entre les époux une trop grande disproportion d'âge.

Quelquefois le plus faible se restaure aux dépens du plus fort et cause son dépérissement et sa mort; d'autres fois, il succombe plus vite qu'il n'aurait fait hors de l'association, et ce n'est pas toujours sans porter quelque atteinte notable à la santé de son conjoint.

Voici ce que je puis témoigner à l'appui de la première partie de cette proposition.

J'ai connu un jeune homme qui présentait tous les symptômes d'une phthysie commençante. Deux fois il avait été pris d'hémoptysie; il était maigre, promptement essoufflé, affecté d'une toux opiniâtre, d'expectorations abondantes et de sueurs nocturnes. Malgré ce mauvais état de santé, il trouve à se marier; il épouse une jeune personne sans fortune, mais d'une belle constitution et d'une fraîcheur remarquable : vous eussiez dit la santé même. Trois ans après ce mariage, la jeune femme succombait à une phthysie pulmonaire en laissant deux enfants, et la santé du mari était améliorée au-delà de toute espérance. Il y a quinze ans de cela, et l'amélioration s'est soutenue et confirmée.

Tous les corps vivants transpirent et aspirent. Il en résulte des torrents invisibles qui concourent presque autant que l'alimentation à l'entretien de la vie. Les mêmes avantages et les mêmes inconvénients y sont attachés. Selon leur nature, les émanations animales nourrissent ou empoisonnent, vivifient ou tuent.

L'odeur est une émanation moléculaire de la substance même d'où elle se dégage.

Chaque espèce animale, et dans chaque espèce, tout individu a une odeur qui lui est propre. Ainsi, pour nous borner aux animaux qui nous sont le plus familiers, on reconnaît à l'odeur les poules, les pigeons, le bœuf, le cheval, le mouton, le chien, le lièvre, la chèvre, le bouc, les différentes espèces de poissons. C'est à ce caractère distinctif que le chien de chasse, muni d'un odorat subtil, doit de pouvoir suivre la trace du gibier et celle de son maître à des distances souvent considérables.

Dans notre espèce, on peut distinguer par l'odeur les races, le sexe, les individus.

Le nègre a une odeur spéciale. Les peuples du midi diffèrent également en ce point des peuples du nord; et la race jaune ou mongolienne n'a pas la même odeur que la race blanche.

Il en est de même de l'homme et de la femme.

M. Barruel le père, préparateur du cours de chimie à la faculté de médecine, sous M. Orfila, se flattait de reconnaître par l'*odorat* si le sang qui lui serait présenté avait appartenu à un homme ou à une femme; et mis à l'épreuve, il ne s'y trompait pas.

Indépendamment de l'odeur propre à chaque sexe, il y a aussi des différences à observer selon les âges; et des différences plus grandes encore d'individu à individu.

Les enfants qui viennent de naître ont une odeur tout-à-fait analogue à celle du sang. Pendant l'allaitement, ils exhalent l'odeur du lait qui commence à subir la fermentation acide; mais dès qu'ils ont passé la première enfance, qu'ils sont parfaitement sains et tenus proprement, ils exhalent une senteur douce et agréable qui se rapproche de celle du réséda.

A l'époque de la puberté, pour les deux sexes, le corps des jeunes gens a une odeur beaucoup moins agréable et

qui révèle quelquefois d'une manière très-prononcée leur aptitude nouvelle.

Les émanations animales changent aussi de caractère chez les jeunes filles qui deviennent nubiles ; mais ces émanations sont moins âcres, moins alliacées que chez les jeunes gens.

Il y a aussi certaines périodes dans la vie de la femme, l'époque des menstrues et le temps des couches, durant lesquelles elle répand une odeur spéciale qui non-seulement n'a rien d'agréable, mais qui même peut exercer une influence fâcheuse sur ceux qui vivent auprès d'elle.

L'haleine chez plusieurs a une odeur forte à l'époque de la menstruation ; il y a même des femmes, et ce sont en général celles qui sont douées du tempérament le plus vigoureux, chez lesquelles les exhalaisons cutanées sont si âcres dans ce moment-là, que leur contact est capable d'entraîner la décomposition des substances qui entrent aisément en fermentation, comme le lait et le vin. Ce sont particulièrement les gens de la campagne qui en ont fait l'observation, et ce résultat singulier a été souvent vérifié par eux.

Et cette influence fâcheuse était tellement reconnue dans l'antiquité, que le législateur des Hébreux, le sage Moïse, a établi à cet égard les règlements disciplinaires les plus sévères.

Voici le texte même de ces règlements, au chapitre XV du Lévitique, verset 9e et suivants :

« La femme qui souffre ce qui, dans l'ordre de la nature, » arrive chaque mois, sera séparée durant sept jours : *sep-* » *tem diebus separabitur.*

» Quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir.

» Le lit où elle aura dormi et les sièges sur lesquels elle » se sera assise, durant ces jours de séparation, seront » considérés comme souillés.

» Celui qui toucherait ces différents objets sera tenu de » laver ses vêtements et demeurera impur jusqu'au soir.

» Que si un homme a commerce avec une femme qui est » dans cet état, il sera impur durant sept jours, et le lit où » il aura dormi sera souillé. *Si coerit cùm eâ vir tempore* » *sanguinis menstrualis, immundus erit septem diebus, et* » *omne stratum in quo dormierit polluetur.* »

Le même législateur prescrit aussi aux femmes en couche une séquestration très-prolongée, de trente à soixante jours (Lévitique, ch. XII).

Ceux qui trouveraient ces prescriptions exagérées doivent considérer qu'elles s'adressaient à un peuple sujet à la lèpre, qui négligeait fort les soins de propreté et qui habitait un pays chaud, où les exhalaisons putrides sont toujours beaucoup plus pernicieuses qu'ailleurs.

Dans la jeunesse, l'haleine est ordinairement douce, et le corps, chez les sujets sains et bien tenus, a, pour ainsi dire, une odeur de printemps qui éveille les sens et les invite à la volupté. Mais en vieillissant nous perdons ces avantages, et lors même que le corps reste sain et qu'il est tenu proprement, il exhale une odeur que je crois pouvoir comparer, sans métaphore, à celle des feuilles sèches; elle n'est pas précisément désagréable, mais elle est toute autre que celle de la jeunesse; et je soutiens que par l'odorat seul et sans le secours de la vue, on pourrait distinguer, à peu de chose près, l'âge de deux individus, ou du moins la période de la vie dans laquelle ils se trouvent.

Indépendamment de l'âge, du sexe, de la race, il y a en ce genre des différences marquées d'un individu à un autre.

Ainsi, les individus à cheveux rouges, hommes ou femmes, ont d'ordinaire une senteur forte et très-connue. Chez les sujets bruns, les exhalaisons animales ont une odeur d'amandes amères. Les blonds sont peut-être les individus

chez lesquels l'odeur caractéristique est le moins prononcée.

Les exhalaisons animales peuvent être altérées soit par un état maladif, soit par un vice de constitution. En général, toutes les affections gastriques corrompent l'haleine. Celle des personnes sujettes aux affections nerveuses devient âcre aux approches des paroxysmes et s'adoucit ensuite. Le corps des mélancoliques et des maniaques exhale une odeur ingrate, ce qui, pour le dire en passant, prouve bien que dans ces sortes de maladies l'organisation est profondément affectée. Les sujets rhumatisants exhalent une odeur acide; les cholériques, une odeur fade analogue à celle de la souris.

Ces odeurs anormales viennent quelquefois d'un point particulier du corps, tel que les pieds ou les fosses nasales. La mauvaise odeur qui se dégage des pieds par la transpiration, chez certains individus, est assurément fort importune, et c'est un des griefs que Marguerite de Valois articulait contre son royal époux, Henri IV, qui rachetait cette infirmité par tant d'esprit, de grâces et de vaillance. Son petit-fils, Louis-le-Grand, laissait aussi apercevoir par cet endroit qu'il n'était pas exempt des misères dont les plus vils mortels sont affectés.

Mais cela n'est encore rien en comparaison de la fétidité des narines, qui peut être le résultat d'une ulcération de la membrane pituitaire ou d'une carie partielle des os du nez, et qui, dans d'autres circonstances, est inhérente à la constitution et semble tenir uniquement à la dépression trop grande ou à l'écrasement des os du nez. Cette infirmité, connue sous le nom d'*ozène* ou de *punaisie*, est si intolérable, si répulsive pour des conjoints, que certains théologiens et des médecins-légistes l'ont signalée comme une cause de nullité du mariage, ou du moins comme un motif péremptoire de séparation.

Et s'il est des sujets disgraciés de la nature sous ce rapport, il en est d'autres chez lesquels les émanations du corps, ceux qui jouissent du privilège d'une heureuse constitution et d'une bonne santé, n'ont rien que d'agréable. De ce nombre était Alexandre-le-Grand, dont Plutarque dit par la bouche de notre bon Amyot :

» Et me souvient d'avoir leu ès commentaires d'Aristoxe-
» nus que sa charnure sentait bon et qu'il avoit l'haleine
» très doulce, et issoit de toute sa personne une odeur fort
» souëfve, tellement que les habillements qui touchaient à
» sa chair en étoient comme tous parfumez. »

Il paraît certain que le docte Cujas jouissait du même avantage.

Ces émanations de nature si diverse seront donc, selon leur origine et leur caractère, un principe de salubrité ou une source d'infection pour ceux qui habitent en commun.

La jeunesse porte avec elle la chaleur et la vie : son contact est restaurant. Aussi, lorsque le roi David, parvenu à un âge avancé, sentit ses membres s'engourdir et se glacer, ceux qui s'intéressaient à la conservation de ses jours placèrent près de lui, dit l'Ecriture (III^e^ livre des Rois, ch. 1^er^), une jeune fille d'une grande beauté qui le servait et partageait sa couche; et comme il la respecta, sa santé en fut fortifiée.

Cappivaccio se flattait d'avoir conservé l'héritier d'une grande maison d'Italie, qui tombait dans le marasme, en le faisant coucher entre deux jeunes filles. Forestus rapporte qu'un jeune Bolonais fut retiré du même état en passant les jours et les nuits auprès d'une nourrice de vingt ans; et Boerhaave assurait à ses disciples qu'il avait vu un prince allemand guéri par le même procédé.

Le judicieux et sage Montaigne nous prêtera son autorité

en cette question. Voici ce qu'il raconte au chapitre XX du livre I de ses *Essais* :

« Simon Thomas était un grand médecin de son temps. Il » me souvient que me rencontrant un jour à Toulouse chez » un riche vieillard pulmonique, et traitant avec lui des » moyens de sa guérison, il lui dict que c'en estoit l'un » de me donner occasion de me plaire en sa compagnie; » et que fichant ses yeux sur la frescheur de mon visage, » et sa pensée sur cette alaigresse et vigueur qui regorgeoit » de mon adolescence, et remplissant tous ses sens de cet » estat florissant en quoi j'estoy, son habitude s'en pourroit » amender. Mais il oubliait de dire que la mienne s'en » pourroit empirer aussi. »

En effet, toute association disproportionnée, au physique comme au moral, fait une victime, quelquefois même elle entraîne la perte de tous deux.

Le jeune homme qui, par cupidité, épouse une femme beaucoup plus âgée que lui, et la jeune fille qui, par un semblable motif, est mariée à un vieillard, ne tardent pas à être punis de ces calculs sordides; car en échange de cette fleur de jeunesse et de ce rayonnement de vie qu'ils apportent dans le mariage, ils ne reçoivent que des influences délétères, ou tout au moins affaiblissantes, et sont fanés et flétris avant l'heure.

Lory a remarqué que la peau des jeunes femmes mariées à des vieillards devient sèche et rugueuse.

Et il ne faut pas croire que le mariage soit toujours pour les vieillards une fontaine de Jouvence; tout au contraire, il hâte souvent leur mort, en les exposant à une excitation habituelle qui dépasse la mesure de leurs forces. Il n'est pas de mon ressort de parler des désordres moraux auxquels de semblables associations donnent lieu : c'est le châtiment de ceux qui veulent jouir des privilèges de la jeunesse sans en

avoir les avantages. Que chacun reste à sa place. Celui qui entre dans la maturité avancée doit se contenter de jouir de l'apaisement des passions et des progrès de l'esprit qui gagne en étendue et en justesse ce qu'il perd peut-être en vivacité. Qu'il se contente de sourire à la jeunesse sans se mêler à ses jeux : il y serait inhabile. L'indulgence sied bien au vieillard, mais le libertinage le déshonore. Il ne doit pas ceindre sa tête de fleurs; ses cheveux blancs forment sa couronne : qu'il s'en contente et la porte avec dignité.

Il peut résulter de l'état respectif de la santé des conjoints des disparates et des oppositions aussi fâcheuses que celles qui proviennent d'une trop grande différence d'âge. Les maladies infailliblement contagieuses, telles que les affections graves de la peau et d'autres plus funestes encore, ne peuvent pas faire à cet égard l'objet d'un doute. Celui qui étant affecté de l'une de ces maladies, contracte alliance avec une personne saine devrait être sévèrement puni par les lois, comme ayant compromis sciemment la santé de son semblable et corrompu les sources de la vie. L'épilepsie reconnue devrait être aussi un obstacle au mariage ou un motif dirimant, et peut-être faudrait-il en dire autant de l'existence avérée des tubercules pulmonaires chez l'un des conjoints.

Indépendamment de la répulsion qu'inspire l'épilepsie, elle peut devenir contagieuse par imitation ou plutôt donner lieu à une affection du même genre par l'impression que produit sur les personnes nerveuses la vue des accidents qu'elle détermine. Au nombre des maladies dont les pères transmettent le plus infailliblement le germe ou la disposition à leurs enfants, il faut compter les tubercules pulmonaires.

On a dit, et on répète tous les jours, que la phthisie tuberculeuse n'est pas contagieuse. Des observateurs expérimentés, de savants médecins ont affirmé le contraire, et leur opinion est celle qui régnait généralement autrefois dans les

provinces méridionales de la France, ainsi qu'en Italie et en Espagne, où elle est encore fort accréditée. Dans ces contrées, on a coutume de brûler tout ce qui a servi à l'usage personnel des phthisiques décédés. Ces précautions ne sont pas superflues si on admet la possibilité de la contagion, et il y a de fortes raisons pour l'admettre. Le célèbre Broussais répétait souvent que toutes les affections des muqueuses étaient contagieuses, et certes la phthisie tuberculeuse des poumons et des intestins tient de près aux affections des muqueuses. Rien n'est plus facile à constater dans les familles et dans les réunions d'enfants que la contagion de la bronchite, de la grippe, de la coqueluche! Et combien de fois n'a-t-on pas vu le mari et la femme mourir à peu de distance l'un de l'autre de la phthisie pulmonaire, bien que l'un des conjoints n'eût offert jusque-là aucun symptôme de cette cruelle maladie, et qu'il ne fût pas issu de parents tuberculeux! Il est vrai que cette influence contagieuse n'est pas infaillible. Mais quelle est la maladie infailliblement, nécessairement contagieuse? La gale ne l'est pas. Ne peut-on pas échapper à la contagion de la syphilis et de la gale? Cela dépend du degré de susceptibilité de l'individu exposé, de sa prédisposition; et il est au moins de la dernière imprudence, pour soi et pour sa postérité, de contracter alliance avec une personne dont la poitrine est gravement compromise.

Sans doute, l'un des objets de l'union conjugale est de nous aider mutuellement à supporter les accidents et les misères de la vie, et il y aurait une sorte de barbarie à interdire le mariage à tous ceux dont la santé est incertaine; mais le but est évidemment dépassé dès que l'association entraîne la perte de tous deux ou même qu'elle fait une victime.

Il s'établit entre les époux qui ont longtemps vécu ensemble en parfaite intelligence, des points de ressemblance extraordinaires au physique comme au moral : non-seulement on

trouvera de la conformité entre eux dans la manière de voir, de sentir, de penser, mais aussi dans le son de la voix, dans l'attitude extérieure, dans la physionomie, et jusque dans les traits du visage. Par suite d'une douce et longue intimité, les âmes se sont mises à l'unisson; et sous l'influence des mêmes idées et des mêmes préoccupations, elles ont imprimé aux organes des dispositions semblables, de sorte qu'il n'est pas trop déraisonnable de dire que ces êtres ne font plus qu'un corps et qu'une âme ; aussi, lorsque l'un d'eux arrive au terme de sa carrière, l'autre ne tarde pas à le suivre, leur existence étant en quelque sorte indivisible ; nous en avons tous vu des exemples; malheureusement ils ne sont pas, il est vrai, les plus communs; néanmoins, il serait injuste d'affirmer que les touchants personnages que la fable nous offre comme types de l'union conjugale, n'ont point d'analogues dans le monde réel : il s'en rencontre encore de loin en loin pour la consolation et l'honneur de l'humanité.

Quelle conséquence pratique faut-il tirer de cet ensemble de faits? C'est que nous devons être plus attentifs que nous ne le sommes d'habitude à l'état de santé physique et morale de la personne à laquelle nous associons notre existence, et que les parents qui, par des motifs d'ambition, passent légèrement sur ces points essentiels sont réellement coupables envers la société, en perpétuant des désordres et des vices organiques qui se seraient éteints dans le célibat.

Du reste, les nuances et les oppositions de forme, non plus que la diversité des facultés et de légères différences dans les caractères, ne nuisent pas à l'harmonie des associations. Tout au contraire, les contrastes entre les époux ont souvent les plus heureux résultats pour l'équilibre et l'harmonie de l'espèce. Par là, les êtres se complètent et se corrigent, et c'est assurément dans ce but que la nature nous inspire assez ordinairement du goût pour ceux qui possèdent des qualités qui nous

manquent ou dont les caractères extérieurs diffèrent des nôtres. Ainsi, les hommes de haute taille recherchent assez volontiers des femmes mignonnes, et les petits hommes élèvent d'ordinaire leurs prétentions jusqu'aux grandes femmes. S'il en était autrement et qu'une parité exacte fût toujours observée dans les mariages, il pourrait se produire des races de nains. La contrariété de nos inclinations et de nos goûts maintient l'équilibre. Il faut, pour qu'une union soit bien assortie, des rapports profonds et des différences superficielles. Les oppositions fondamentales doivent toujours nous arrêter. Jamais nous ne devons unir par des liens sacrés et indissolubles ce qui naturellement s'exclut; et il est presque aussi immoral d'associer la vie à la mort que d'unir le vice à la vertu.

LA FIÈVRE TYPHOIDE

SA NATURE, SON ÉTIOLOGIE

Par le docteur MOURET.

Section des Sciences médicales. — Séance du 15 septembre.

Le programme du Congrès auquel nous assistons, a posé cette question :

« Que doit-on entendre par fièvre typhoïde ? quelle est son étiologie, sa thérapeutique ? est-elle transmissible ? quelles seraient, dans le cas de l'affirmative, les conditions favorables à cette transmission ? »

La première difficulté de la question, c'est de bien pénétrer la pensée des auteurs du programme et quel genre de travail doit répondre à leur attente.

D'une part, si la fièvre typhoïde est bien connue de tous les médecins, les uns la confondent ou plutôt lui font absorber tout un groupe de pyrexies ; d'autres ne la confondent qu'avec le typhus ; d'autres en font une maladie *sui generis*.

D'autre part, les faits de contagion fournis par les auteurs remplissent aujourd'hui de nombreux et volumineux travaux ; des discussions approfondies au sein de l'Académie de médecine, de savants rapports ont mis en trop grande lumière ces faits pour qu'il reste encore quelque doute aux médecins placés de manière à les vérifier, par conséquent de

conclure à la propriété éminemment et je dis essentiellement transmissible de cette affection.

Mais ce qu'a voulu sans doute le programme, c'est de faire appel à une discussion dans laquelle se produisissent l'opinion contraire à la contagion, opinion soutenue encore par de savantes autorités, et la discussion des raisons sur lesquelles sont appuyées ces opinions : c'est implicitement déclarer insuffisantes les raisons données jusqu'à ce jour et faire appel à de nouveaux travaux.

Mais justement à cause de cette richesse de faits acquis, de discussions savantes et du peu d'accord des opinions, on comprend que la question se complique de plusieurs difficultés inhérentes au sujet. Et c'est, dans mon opinion, à les découvrir et à les aplanir que la question ainsi posée tend à faire appel.

Car s'il s'agissait, le langage médical étant rigoureusement défini et limité, de peindre la fièvre typhoïde et de montrer sa propriété contagieuse, la meilleure réponse à la question serait un volumineux travail d'observations bien authentiques, bien recueillies et sans aucun commentaire.

Or il est évident que le programme n'a pas voulu que là dût se borner le travail de cette Société, puisque déjà de grandes, nombreuses et belles collections d'observations sont acquises à la science.

Je viens donc traiter une partie de la question et répondre à ceci : « Qu'est-ce que la fièvre typhoïde? Est-elle contagieuse ? Quelle est son étiologie ? » J'ai éliminé à dessein la question du traitement : elle eût outre mesure étendu ce travail et absorbé vos instants ; à mon avis aussi, elle l'eût fait sans une grande utilité, convaincu que je suis que dans l'état actuel de nos connaissances, la discussion sur ce point ne saurait aboutir.

Pour répondre au programme comme je l'ai entendu,

voici donc le cadre de la question, tel que je me le suis tracé.

Qu'est-ce que la fièvre typhoïde, sa nature, son étiologie ?

Que doit-on entendre par contagion ?

Qu'est-ce que la théorie de l'infection ?

A quoi doit-on borner l'influence épidémique ?

Nouveaux faits de contagion.

Ce travail sera précédé d'un coup d'œil sur l'état de la question. Cette partie de mon mémoire pourrait comporter un grand développement; mais l'érudition qui y serait contenue pourrait être fastidieuse pour cette Société, au sein de laquelle se trouvent tant d'hommes auxquels ces travaux sont familiers. Je me bornerai donc à préciser les phases saillantes du débat.

Etat de la question.

Il y a peu d'années encore, toutes les maladies qui avaient pour caractère naturel un état fébrile continu, étaient confondues dans les nosographies sous la dénomination générique de *fièvres;* et l'on ne distinguait ces différents états que par des noms significatifs du symptôme le plus marqué, le plus dominant. Par conséquent, la connaissance exacte de la fièvre typhoïde, en tant qu'étudiée comme espèce distincte, est presque toute de nos jours et ne remonte pas avant le commencement de ce siècle. Tout ce que nous avons emprunté aux anciens, sous ce rapport, est obscur et peut bien s'appliquer à des épidémies de typhus, maladie avec laquelle, au reste, on l'a confondue dans les temps modernes, et à laquelle quelques auteurs ont voulu l'assimiler : opinion qui, après avoir perdu du terrain, semblerait vouloir se faire jour de nouveau, et cela surtout depuis les travaux académiques de 1845.

La question de la contagion a subi des phases diverses ; les anciens ont cru à la contagion; il est vrai, comme je l'ai dit, que ces auteurs n'avaient peut-être transmis que des

descriptions de typhus. Beaucoup de médecins de notre temps partagent cette opinion, mais ceux-là confondent le typhus et la fièvre typhoïde. Depuis l'époque où la fièvre typhoïde est devenue une affection distincte des fièvres en général et du typhus en particulier, comme l'ont admis la plupart des médecins modernes, deux camps se sont formés : les uns ont admis la propriété contagieuse, les autres l'ont repoussée.

En général, les praticiens des grandes cités ont nié la propriété contagieuse, ou ne l'ont admise que dans des circonstances rares, ou bien encore ils ne l'ont admise que dans des cas où les influences nées des conditions d'agglomération, d'encombrement, de viciation de l'air, faisaient naître la supposition qu'ils n'avaient observé, dans ces cas, que le typhus lui-même. C'est ainsi que les plus illustres praticiens de Paris et de Londres ont nié la propriété contagieuse de cette pyrexie, tout en accordant qu'elle existait comme affection spéciale tout-à-fait distincte de toute autre fièvre et même du typhus.

Mais, comme je l'ai dit, il faut arriver au commencement de ce siècle pour voir les discussions et les appréciations sur la fièvre typhoïde prendre une valeur réelle; car ce n'est qu'à cette époque que l'on est sûr de s'entendre.

Que Willis ait eu l'idée d'assimiler les pustules intestinales à celles de la peau, comme l'a prétendu Littré, c'est ce qui me paraît fort obscur, et c'est vraiment au grand travail de Petit et Serres que revient l'honneur d'avoir dégagé la fièvre typhoïde des confusions que l'on en faisait avant eux et d'avoir précisé une lésion anatomique spéciale et constante. Ils la nommèrent *fièvre entéro-mésentérique*, et y virent une pyrexie *sui generis* à ajouter aux fièvres essentielles.

Broussais, qui veillait à la porte du temple qu'il avait élevé à la médecine physiologique, s'empara de la découverte de la

lésion signalée par Petit et Serres et introduisit dans ses classifications phlogistiques, sous le nom d'entérite ulcéreuse, la fièvre typhoïde.

Ce fut pendant les orageux débats qui naquirent à cette occasion, vers 1819, qu'un homme remarquable, un grand praticien de province, Bretonneau, de Tours, vint mettre la dernière main au travail de Petit et Serres, en assimilant l'éruption intestinale à l'éruption de la peau dans les fièvres éruptives. Que Willis, que le Cat, que Petit et Serres eussent eu plus ou moins l'idée de cette assimilation, comme on a voulu le dire, c'est ce qui me paraît plus que douteux. Ce n'est vraiment qu'à partir de 1820 et de l'époque où Bretonneau se fut fait des disciples, que l'on assimila la fièvre typhoïde aux fièvres éruptives, et que l'on examina avec plus de soin la question de contagion que soutenait vivement Bretonneau et que semblait prouver, si elle était exacte, l'assimilation de la fièvre typhoïde aux fièvres éruptives, elles-mêmes contagieuses.

La nature de la fièvre typhoïde était donc diversement appréciée, quoique admise comme maladie parfaitement distincte. Petit et Serres en faisaient une fièvre essentielle avec des manifestations à l'intestin et au mésentère; Broussais et son école, si puissante à cette époque, n'y vit qu'une phlegmasie intestinale; Bretonneau et ses disciples une nouvelle fièvre éruptive.

Comme on le comprend, l'école physiologiste niait la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde; elle niait bien d'autres contagions. L'auteur de la *Similitude de la fièvre typhoïde et des fièvres nécessaires, éruptives,* l'affirmait. Petit et Serres n'affirmaient ni ne niaient *à priori*.

L'époque de 1829 fut mémorable dans cette grande discussion : le remarquable ouvrage de Louis parut. Réimprimé en 1841, le livre des *Recherches anatomiques, pathologi-*

ques et thérapeutiques sur la maladie connue sous le nom de fièvre typhoïde, ouvrait un nouvel horizon à cette grande question médicale. Il était fait pour saisir vivement l'attention : les faits y sont scrutés avec une patience minutieuse; mais les nouvelles notions que l'auteur introduisait dans ce débat étaient bien plutôt de nature à le prolonger qu'à le clore.

M. Louis, reprenant sous un autre aspect des opinions déjà, on l'eût dit, épuisées par la discussion, émettait cette idée, soutenue avec un grand talent, que l'on devrait en pyrétologie rayer à l'avenir le groupe des fièvres essentielles, l'inflammatoire, la bilieuse, la muqueuse, etc., et que la fièvre typhoïde renfermait en elle-même tout ce groupe. Mais voyez à quel degré d'inconséquence peut être entraîné l'auteur le plus consciencieux : il admet dans ce travail, remarquable à tant de titres, que les glandes de Peyer sont le résultat d'un travail phlegmasique! De sorte qu'après avoir combattu avec patience pour faire absorber à la fièvre typhoïde toutes les fièvres essentielles, il arrivait à ne faire de cette pyrexie, si importante, qu'une gastro-entérite, une entérite folliculeuse! Et comme si l'inattendu dans cet ouvrage devait de plus en plus surprendre le lecteur, il concluait que bien que la fièvre typhoïde se rapproche des maladies inflammatoires et, par quelques points, des maladies éruptives, elle n'en était pas moins une maladie particulière s'écartant de toutes les maladies connues par des caractères spéciaux.

Ce coup d'œil rapide sur la question qui nous occupe, contient, je crois, ce qu'il y avait d'essentiel à signaler pour suivre l'enchaînement des travaux et des idées jusqu'à ces dernières années, où l'on s'est beaucoup occupé de la question de contagion dans la fièvre typhoïde. Mais en matière de classification, d'appréciation de la nature intime de la maladie que nous étudions, il n'est plus paru d'œuvre dog-

matique, et les doctrines sont restées ce qu'elles étaient à cette époque. C'est dire assez que cette immense question est donc encore complètement dans le vague des appréciations.

Il est pourtant vrai de dire que les travaux de MM. Bouillaud et Forget, qui seuls étaient venus en aide à la doctrine de l'inflammation, n'ont pu la soutenir, et qu'aujourd'hui cette manière d'apprécier une des fièvres le plus spécialement spécifiques que nous ayons à observer, n'a plus guère que quelques rares adeptes, et cela dans les écoles ou parmi les jeunes générations médicales.

Par conséquent, la question de savoir si la fièvre typhoïde est une fièvre essentielle, ou si elle est semblable et identique aux fièvres éruptives, ou bien si elle est un état acquis pouvant se produire dans le cours des fièvres bilieuse, muqueuse, maligne, inflammatoire, etc., ou bien si ces fièvres elles-mêmes ne sont que des fièvres typhoïdes inflammatoires, bilieuses, malignes, etc., ou bien, enfin, si ce n'est là qu'une entérite de forme particulière, toutes ces questions sont encore à résoudre.

Sous le rapport de la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde, il y a eu un plus grand nombre de travaux. De nombreux mémoires académiques, de grandes et longues discussions dans le sein de l'illustre compagnie, avec les faits produits si exactement, si nombreux, il semblait que la cause des contagionistes fût gagnée à jamais. Il n'en était rien cependant, et le doute continuait à siéger à l'académie à côté de l'incrédulité. La preuve de cette assertion, c'est qu'en 1849, l'académie a mis au concours cette question : « La fièvre typhoïde est-elle contagieuse? »

Enfin, un des points saillants de l'état de la question, c'est que beaucoup de médecins confondent la fièvre typhoïde avec le typhus : il est évident que parmi ceux-là il n'y a que des contagionistes, puisqu'il n'y a point de dissidence sur la

propriété contagieuse du typhus. Aussi lorsque M. Gauthier lisait, au mois de juin 1845, son important mémoire à l'académie, sur la question de la contagion dans la fièvre typhoïde, et qu'il concluait favorablement à cette opinion, il n'apporta aucun secours au parti contagioniste, puisque aussi il concluait à la similitude du typhus et de la fièvre typhoïde.

M. Chomel, qui, dans cette mémorable discussion, venait prêter à M. Gauthier l'appui de sa grande expérience, soutenait que M. Gauthier avait bien observé, et que quelques-uns des malades cités avaient été vus par lui-même, et qu'il avait apprécié les faits de la même façon, relativement à la contagion; mais il fut fort empêché quand il s'agit de se prononcer sur le fait de savoir si c'était sur des faits de typhus ou de fièvre typhoïde dont on raisonnait actuellement.

Il sembla, au contraire, se rallier, quant à la dissidence, à l'opinion de M. Rochoux, qui a donné les meilleures raisons pour séparer ces deux affections et y reconnaître deux maladies parfaitement distinctes. M. Rochoux, conséquent avec les faits de l'observation, a toujours soutenu que la confusion du typhus et de la fièvre typhoïde n'était pas possible, mais aussi que cette dernière n'était pas contagieuse : et nous verrons, en effet, que M. Rochoux a dû avoir cette opinion, puisqu'elle se montre très-rarement à Paris ou dans les hôpitaux à l'état épidémique.

En résumé, désaccord complet sur la nature de la fièvre typhoïde;

Même anarchie dans le fait de la propriété contagieuse et transmissible de la fièvre typhoïde;

Et, enfin, lutte de la province, qui affirme la contagion, contre les médecins de très-grandes cités, qui la nient, tel est l'état de la question posée par la section médicale du Congrès.

« Qu'est-ce que la fièvre typhoïde? »

Il ne s'agit point ici de déterminer la valeur de chacune des doctrines plus ou moins hypothétiques qui se sont produites sur cette question. Chaque école l'a entendue selon ses théories; encore est-il quelquefois bien difficile, à cause de l'imperfection des descriptions, de savoir ce que les auteurs anciens nous ont transmis en observations, sous les noms de fièvre putride, fièvre maligne, fièvre pestilentielle, fièvre adynamique, atonique, typhus, etc.

L'essentiellement utile et pratique serait : 1° de déterminer rigoureusement, si la fièvre typhoïde est un état acquis pouvant se manifester dans le cours des fièvres bilieuses, muqueuses, inflammatoires; 2° si la fièvre typhoïde est une fièvre essentielle avec manifestations locales à l'intestin et à la peau; 3° si la fièvre typhoïde est une fièvre générale à forme éruptive, ou bien une entérite folliculeuse; 4° si elle est ou non le typhus.

Mais que pourrait une discussion même approfondie sur ce sujet? Tout ce qui s'est dit et écrit depuis Frascator, Willis, jusqu'à Bretonneau et Louis, l'a été avec une distinction, une science, une patience, une érudition que la discussion sommaire qui pourrait s'engager ici ne saurait égaler.

Tout ce que le Congrès peut faire d'utile à cet égard, c'est de discuter et émettre son opinion sur cette simple question : « La fièvre typhoïde est-elle une affection *sui generis*, toujours identique à elle-même, et dont l'étiologie toujours constante prouve doublement la constante identité? » Ou bien la fièvre typhoïde n'est-elle qu'un état acquis, pouvant se développer à l'aide de circonstances favorables dans le cours d'une fièvre bilieuse, muqueuse, inflammatoire, de manière à constituer la fièvre typhoïde à forme bilieuse, muqueuse, inflammatoire, et dont l'étiologie est variable? Enfin, si la fièvre typhoïde et le typhus peuvent se confondre ou simplement se rapprocher.

Pour ma part, je n'hésite pas à répondre affirmativement à la première question que je me suis posée, et je dis : « Oui, la fièvre typhoïde est une maladie *sui generis*, toujours identique à elle-même, quelles que soient ses formes, ses complications, ses prédominances splanchniques ; et son étiologie, dont on vérifie toujours ou presque toujours l'identité, prouve l'essentialité de cette affection.

Comment se fait-il donc qu'une affection aussi manifeste dans sa causalité et ses manifestations pathologiques et microscopiques n'ait pas été connue de toutes les générations médicales et son souvenir transmis de l'une à l'autre comme toutes celles qui, depuis Hippocrate jusqu'à nous, sont arrivées sans confusion, quoique avec des dénominations variées comme les doctrines ?

La raison en est dans la multiplicité, on peut dire l'universalité des manifestations de l'organisme ; de telle sorte que tel grand maître, imbu de ses doctrines, a plus spécialement remarqué et noté tel ordre de symptômes, laissant les autres en sous-ordre ; à l'encontre de ces idées, tel autre a procédé de même, et la confusion se faisant dans le langage, dans la dénomination, dans le cadre nosologique, dans le traitement, l'on a tour-à-tour considéré la fièvre typhoïde sous cent aspects divers qui tous ont porté leur conséquence de classification, de localisation, de traitement.

Bordeu a développé d'une manière brillante et heureuse cette thèse contenue dans ses *OEuvres complètes* : « La fièvre » typhoïde est un dérangement composé de celui de la plus » grande partie des organes ; ce grand nombre de symptômes » souvent opposés ne saurait dépendre d'une seule et même » cause : aussi tous les systèmes sur les causes des maladies » peuvent-ils trouver leur application dans la fièvre maligne. » Cette maladie fournit des arguments à toutes les sectes, et » aucune ne peut en fixer exactement la nature. » En effet,

nous voyons successivement et sommairement se justifier chaque doctrine d'une manière parfaitement logique.

Ceux qui n'ont vu dans la fièvre typhoïde qu'une affection procédant de l'énervation, d'un trouble des centres nerveux, nous donnent à méditer sur des manifestations non équivoques; ainsi le délire alternant avec l'assoupissement, les spasmes, le saignement de nez, les phénomènes atoniques, etc., sont certes des arguments qui ne manquent pas de valeur.

La doctrine qui attribue la fièvre typhoïde à une altération humorale ne se justifie pas moins bien, et soit que Stoll, Larroque ou d'autres l'expliquent à leur point de vue, les altérations organiques et la symptomatologie vont les servir admirablement. Avec la doctrine des altérations humorales des liquides contenus dans l'intestin, agissant par leur putridité, absorbés, puis portés dans le torrent circulatoire, on explique très-bien le développement de tous les symptômes putrides, la fétidité des excrétions, les ulcérations des plaques, le délire, les fuligniosités, l'appauvrissement du sang, les pétéchies, etc. Enfin l'efficacité des évacuants vient donner de la force à cette doctrine.

On peut en dire autant de la théorie de l'altération primitive du sang; de bonnes raisons seront encore invoquées ici: par exemple, l'absence à peu près constante de la couenne fibrineuse dans le sang des typhoïdes, le ramollissement des viscères, la fréquence et la facilité des gangrènes à la peau, les échymoses viscérales, les hémorrhagies passives de l'intestin, etc. Tous ces symptômes ne laissent, aidés d'ailleurs par l'analyse, aucun doute sur la certitude de l'altération du sang. Mais cette altération est-elle primitive, comme le veulent les partisans de cette doctrine, ou bien cette altération est-elle secondaire, comme Audral a voulu le démontrer? Il est bien difficile d'affirmer dans un sens ou dans l'autre.

D'autres ont considéré la fièvre typhoïde comme une fièvre essentielle procédant d'une cause inconnue, ayant la plus grande analogie avec les fièvres éruptives. Ainsi, elle ne sévit qu'à une certaine époque de la vie, elle est fort rare dans la vieillesse. Les personnes qui en ont été atteintes sont douées de l'immunité. On est forcé de convenir que si l'on ne conteste pas toujours l'existence de la contagion comme cause productive, cependant on ne saurait la nier dans un grand nombre de cas : l'intestin est le siége d'un exanthème. Mais ici, même obscurité quant à la question de savoir si l'éruption est primitive ou secondaire.

Ces quelques mots suffisent pour démontrer combien il est facile aux doctrinaires de toutes nuances de trouver dans un ordre de systèmes se développant dans une série d'appareils, la raison de leur théorie et d'y chercher la preuve de la supériorité de leur doctrine.

C'est que nous venons de voir, en effet, que cette grande pyrexie, mettant en jeu tous les appareils organiques, n'en laisse aucun sans troubles profonds et sans altération matérielle. Les liquides et les solides, la bile et le sang, les centres nerveux, les membranes internes et externes, l'intestin comme la poitrine, le foie comme la rate, les vaisseaux lymphatiques et l'appareil glandulaire, pas un recoin de l'organisme qui puisse se soustraire à l'action sceptique de l'agent producteur! *Morbus totius substantiæ,* disaient les anciens en parlant des fièvres pestilentielles : je voudrais que cette périphrase fût désormais la dénomination de la fièvre typhoïde.

Au milieu de ces théories nombreuses, toutes appuyées de faits vrais et bien observés, laquelle doit être préférée comme expression de la vérité? A mon avis, aucune n'embrassant la généralité des manifestations morbides, toutes laissant,

en dehors d'une appréciation nécessaire, une partie importante de ces manifestations et trahissent leur insuffisance.

Une seule opinion sort victorieuse de cet examen : c'est que la fièvre typhoïde est une fièvre essentielle, une maladie primitivement générale qui procède, comme tant d'autres, d'une cause insaisissable, de nature inconnue, et qui est inhérente à notre constitution.

C'est une fièvre essentielle ; elle a souvent la forme rémittente à paroxismes bien déterminés, et elle porte avec elle son cachet spécial, on peut dire spécifique, qui ne peut permettre de la confondre avec aucune autre pyrexie, bien que l'on observe des prédominances qui déterminent des formes diverses, telles que la bilieuse, la muqueuse, la pectorale, l'abdominale, etc. Ses caractères généraux sont ceux des fièvres pestilentielles en général ; ses caractères spéciaux sont le délire avec stupeur, la phlogose pulmonaire, les pétéchies de la peau et l'éruption intestinale.

Ici se place nécessairement une discussion, elle naît et des symptômes pathognomoniques de la fièvre typhoïde et de certaines opinions qui, dans la science, méritent la plus grande attention, c'est celle-ci : la fièvre typhoïde est-elle ou non la même maladie que le typhus ? Dans la négative, quels sont les symptômes essentiels ou quelles sont les raisons tirées de l'étude générale de ces deux affections qui établissent une distinction certaine, un diagnostic différentiel ?

Le typhus a été surtout observé à une époque antérieure aux études approfondies qui ont été faites sur la fièvre typhoïde, à une époque aussi où les descriptions anatomiques n'avaient pas encore la rigoureuse exactitude qu'elles ont acquise depuis. Ce n'est donc que dans les modernes et depuis environ 1820 qu'il faut chercher les éléments de cette discussion.

Un fait saillant et qui constitue un argument de la plus

grande force contre ceux qui regardent le typhus et la fièvre typhoïde comme une seule et même affection, c'est l'incertitude et la variété de l'altération intestinale rencontrée dans les autopsies du typhus, comparativement à l'uniformité de cette altération dans les observations microscopiques des typhoïdes et à sa constance. Il est vrai que tous les auteurs qui ont traité du typhus après Hildebrand, qui en a donné la plus belle description, ont noté, comme lui, des altérations très-graves et très-nombreuses dans l'intestin, comme les ecchymoses, les lividités, les points gangreneux, en un mot, des altérations *exceptionnelles* dans la fièvre typhoïde. Voilà, quant aux altérations organiques, le fait capital, fait que Gaultier de Claubry, dans son livre : *Identité de la fièvre typhoïde et du typhus*, 1844, a vainement, à mon avis, cherché à expliquer pour soutenir et faire prévaloir une assertion tout-à-fait choquante, celle de l'identité.

Il est vrai que l'on rencontre *quelquefois* dans le typhus une altération analogue à celle que l'on rencontre dans la fièvre typhoïde; mais cela est si rare que Stwart a pu dire, après de nombreuses observations : « L'altération intestinale » *particulière* est nulle dans le typhus; elle forme, au con» traire, le caractère distinctif de la fièvre typhoïde. » Enfin, la perforation de l'intestin, qui est une altération propre à la fièvre typhoïde et que l'on n'a point observée dans le typhus, est encore un fait très-important constaté par Montault.

Mais sortons de ce genre de preuves que ne peuvent apporter à la discussion que quelques auteurs placés de manière à observer en même temps le typhus et faire de nombreuses autopsies, abordons les dissemblances qui sont à la portée de tout le monde et qui, par conséquent, ont encore, à mon avis, plus d'importance, et, pendant que nous voyons les interminables discussions académiques s'exercer toujours sur ce même sujet, tâchons, avec les enseignements précieux de

la pratique de province, de soulever le voile et de montrer un nouvel horizon dans lequel la lumière semble arriver sans obstacle.

Dans quelles conditions se développe le typhus ? Tout le monde le sait, il reconnaît pour cause l'encombrement des malades ou celui des hommes sains dans un espace où manquent l'air, la lumière, les aliments de bonne qualité, en un mot, où tous les excitants physiologiques n'existent plus en quantité suffisante. Il suffit, pour s'en convaincre, d'énoncer ses différentes dénominations : fièvre nosocomiale, des prisons, des camps, des hôpitaux, militaire, carcéraire, des vaisseaux, des lazarets, pestilentielle, etc., etc.

En est-il de même pour la fièvre typhoïde ? Quel est le médecin de province qui apporterait le tribut de son observation à l'appui d'une semblable opinion ? Est-il rien de plus aéré que les villages au milieu desquels nous observons journellement ces épidémies si générales de fièvre typhoïde ? La lumière ne les pénètrent-ils pas comme des maisons isolées ? La nourriture, quoique commune, n'y est-elle pas saine et abondante ? le laitage et les végétaux n'en forment-ils pas la base ? Chaque petite habitation n'a-t-elle pas autour d'elle un *clos*, un jardin, des arbres, des sources d'eau vive ? Quel est le médecin de la province qui n'a protesté, en suivant la discussion académique dans laquelle Gaultier de Claubry assimile les conditions hygiéniques des petites localités à celles au milieu desquelles se développe le typhus ? Et quand pour les besoins d'une cause l'on invoque de pareils arguments, cette cause, malgré le talent de son auteur, n'est-elle pas perdue ? Ne voyons-nous pas dans ces petites localités, dont on se fait une aussi étrange idée, les maisons aisées et riches atteintes comme celles des pauvres, et à leur tour les premières ? Je citerai, en terminant, des faits dans lesquels les familles aisées et riches ont été seules atteintes dans

plusieurs villages, pendant une même épidémie, et cela par suite de la cause étiologique par excellence, les rapports, la contagion.

Voilà donc, quant aux milieux dans lesquels le typhus et la fièvre typhoïde prennent naissance, des dissemblances encore plus grandes, s'il se peut, que celles tirées des altérations anatomiques, et cela dans un ordre de faits où chacun est juge, excepté le médecin qui, ayant toujours exercé dans une grande ville, ignore assez les conditions hygiéniques de nos villages pour les considérer comme des foyers d'infection, comparables à des prisons, à un camp, à un lazaret! Donc, pour nous, cette distinction est capitale et à elle seule suffirait pour autoriser une distinction bien tranchée : le typhus se produit par l'encombrement; la fièvre typhoïde se produit parmi les populations disséminées, *et c'est là surtout qu'elle règne à l'état épidémique!*

Mais il y a bien d'autres distinctions encore qu'aucune discussion ne saurait obscurcir.

Ainsi le typhus sévit dans tous les âges avec la même intensité. Quand le typhus décime une ville ou une famille, il frappe tout le monde, tous les âges sans distinction. Au contraire, la fièvre typhoïde, comme la plupart des fièvres éruptives, sévit peu dans la première enfance, préfère la seconde et l'âge adulte, s'arrête à l'âge mûr et au déclin pour ne s'observer presque plus dans la vieillesse.

Ces raisons de pathogénie, Messieurs, sont de la plus haute importance, et il est rare que celui qui s'élève à la hauteur de la nature des causes ne pénètre pas dans le dernier refuge de la discussion.

Voyons maintenant d'autres raisons moins puissantes pour établir la différence de nature des deux maladies qui nous occupent, bien qu'elles aient pourtant leur valeur.

Ainsi, pour tous les auteurs qui nous ont transmis des

descriptions d'épidémie de typhus, ce qui le caractérise, c'est la forme spéciale du délire, la typhomanie, cette espèce de stupeur de semi-délire vigil, tellement spécial et pathognomonique, qu'il a reçu le nom de *typhomanie*. Il se déclare dès le début de l'état fébrile. Y a-t-il rien, au contraire, de plus varié et de moins stable que cette forme du délire dans la fièvre typhoïde?

L'éruption à la peau, qui, dans le typhus, offre des nuances variées, affecte, quand elle prend la nuance des pétéchies, une forme plus large que celle des taches lenticulaires, et au lieu de la teinte rosée propre à la fièvre typhoïde, ces pétéchies sont de couleur *pourpre* foncée; Fruscator, Pringle et, en 1815, Biett ont parfaitement décrit ces différences.

Le typhus est jugé ordinairement vers la fin du second septénaire; dans la fièvre typhoïde, c'est bien plus tard. Le typhus, quelle que soit sa forme, est toujours une maladie très-meurtrière et qui, en moyenne, enlève le tiers des malades; au contraire, qui ne sait que dans certaines épidémies de fièvre typhoïde, malgré les mêmes apparences de gravité, on ne perd presque pas de malades?

Puis les symptômes abdominaux n'ont aucune ressemblance, au dire des auteurs qui ont le plus observé le typhus. L'abdomen n'est le siège ni du météorisme, ni du gargouillement, ni de la douleur iliaque, qui sont des signes constants de la fièvre typhoïde.

La fièvre typhoïde est donc une maladie essentielle, de forme éruptive, dont l'évolution est nécessaire une fois née, et qui va parcourir ses périodes sans qu'il soit désormais possible de l'arrêter vers son début, de faire avorter d'emblée le mouvement fébrile, ainsi que l'ont cru possible quelques auteurs qui ont considéré la fièvre typhoïde comme une inflammation intestinale, et tel que l'ont fait Broussais,

Bouillaud, Forget, ces beaux noms dans la science, que l'on regrette de voir au service d'une erreur si capitale !

Donc point de confusion possible de la fièvre typhoïde avec un groupe pyrétologique dans lequel on a tenté de l'introduire en le lui faisant absorber ; et seulement rapprochement, analogie, parenté, si l'on peut ainsi dire, avec le typhus, dont l'ensemble rappelle la fièvre typhoïde, comme elle rappelle le typhus : comme la varioloïde pourrait rappeler la variole.

En un mot, la fièvre typhoïde a son individualité bien distincte, son essentialité : c'est que l'homme qui en a été atteint une fois, se trouve désormais à l'abri de ses atteintes : point de ressemblance des plus remarquables avec les fièvres éruptives.

Enfin, s'il manquait quelque chose à cette opinion pour pénétrer tout entière dans les convictions de tous, nous le trouverions dans le cours de cet aperçu, en continuant cette étude par l'exposé d'une autre partie de la question : Quelle est l'étiologie de la fièvre typhoïde ? parce que cette question contient nécessairement celle de la contagion, et que le caractère contagieux ne permet aucun doute sur l'essentialité de cette fièvre. Car les maladies de causes externes connues, n'ont jamais ce caractère, et le miasme seul, inconnu dans sa nature, est capable de produire l'agitation fébrile.

Rien n'est plus vague que la recherche étiologique de la maladie qui nous occupe. Ainsi elle affecte au même degré tous les tempéraments. On peut en dire autant du sexe des individus. Reste une observation constante, c'est celle de l'influence des âges, ainsi que je l'ai déjà dit. Ainsi, pour donner des nombres approximatifs, voici la moyenne calculée sur un grand nombre d'observations et de travaux publiés par un certain nombre d'auteurs, avec quelques différences peu grandes dans les chiffres. En résumant dans ce sens les

travaux de MM. Taupin, Stœber, Barthez, Rilliet, Louis et Chomel, Lombard, Fauconnet et autres, l'on trouve pour 400 malades :

De 0 à 10 ans	12
De 10 à 20 —	100
De 20 à 30 —	224
De 30 à 40 —	40
De 40 à 50 —	12
De 50 à 60 —	8
De 60 à 70 —	4
TOTAL égal.....	400

Les saisons semblent avoir une influence sur le développement de la fièvre typhoïde. Ainsi, en relevant cette circonstance dans le plus grand nombre d'observations possible, car elle n'est pas toujours notée, j'ai trouvé que c'est pendant l'hiver qu'elle se produit le plus souvent, l'automne ensuite, puis l'été, enfin c'est le printemps qui donne le moins grand nombre.

Voici pour 400 observations, les proportions en nombres ronds :

Pendant l'hiver.....	160
Pendant l'automne.....	130
Pendant l'été.....	70
Pendant le printemps.....	40
TOTAL égal.....	400

Cette circonstance est encore un argument contre l'opinion de l'assimilation de la fièvre typhoïde au typhus; car dans cette dernière affection, l'on sait que les chaleurs de l'été ont une grande influence sur le développement des épidémies.

Les causes résultant du sexe, de l'encombrement, de la

constitution, des professions, de la qualité des aliments, des excès de table et de l'abus des boissons fermentées, etc., causes invoquées successivement par différents auteurs comme efficaces, ne l'ont été que pour servir des opinions particulières à chaque auteur. Gaultier de Claubry signale l'encombrement (on sait qu'il est partisan de l'identité de la fièvre typhoïde et du typhus). MM. Bouillaud, Forget, partisans des opinions de l'école dite physiologique et regardant la fièvre typhoïde comme une inflammation intestinale, invoquent les abus de la digestion, et ainsi pour chaque auteur.

Mais en dehors des théories, les faits de l'observation démentent toutes ces influences, et rien n'est plus ignoré que la cause de cette maladie et même les conditions favorables à son développement. La pratique de province, la pratique rurale surtout, si bien faite pour l'étude de l'étiologie, là où le médecin connaît en quelque sorte chacun de ses malades, sa position d'aisance ou de gêne, ses antécédents, ses privations ou ses excès, son habitation jusques dans ses plus petits détails, ses habitudes, etc., etc, cette pratique, dis-je, si bien faite pour observer, avec d'autant plus de fruit que c'est là que la fièvre typhoïde se montre le plus à l'état épidémique, ne constate aucun fait étiologique de quelque importance. L'épidémie frappe à la porte des maisons riches comme à celle des pauvres, là où il y a beaucoup de monde réuni comme là où il y en a peu, là où la table est confortable comme là où elle est le plus rustique. Donc la cause tant invoquée de l'infection est une chimère, et cette cause regardée comme l'élément étiologique le plus puissant, n'existe pas. Donc aussi cette cause mise en avant pour soutenir l'identité, n'existant pas, ces présomptions d'identité manquent par leur base et tombent d'elles-mêmes. Par conséquent, si l'on a constaté l'influence directe de cette cause,

c'est que l'on aura observé le typhus et non la fièvre typhoïde.

Voilà ce que la pratique de la province a appris à tous les hommes d'observation. Voilà pourquoi il y a eu longtemps dissidence entre les médecins de Paris, la majeure partie de l'académie de médecine et les praticiens des petites localités. Bien que les nombreux mémoires qui se sont succédé depuis celui du docteur Gendron, d'Indre-et-Loire, aient ramené à l'opinion des médecins de la province une partie de ses adversaires, cependant, on peut le dire, la question étiologique et la contagion qui en fait partie, sont encore l'objet de doutes et de contestations qui ne peuvent naître que de causes que je chercherai à signaler. Car je ne sache pas que la province ait produit deux observateurs antagonistes sur la question de la nature essentiellement contagieuse de la fièvre typhoïde.

J'arrive donc à examiner le côté le plus important de la question. La fièvre typhoïde est-elle transmissible? et dans quelles conditions se produit la contagion?

Mais un point capital, avant d'entrer dans cette exposition, doit être examiné avec le plus grand soin : c'est à savoir qu'est-ce que l'on entend par le mot *contagion*.

Vous le savez, Messieurs, cette expression, déjà peu stricte en 1783, quand la société royale de médecine croyait devoir la mettre au concours, et prolongeait inutilement ce concours jusqu'en 1789, l'a été bien moins depuis, puisque l'on a admis une contagion fortuite, pouvant devenir principe contagieux une fois créé, et persistant alors, vivant de sa propre vie sans le secours des causes qui lui auraient donné naissance. C'est vous nommer la théorie de l'*infection*.

Que doit-on entendre par le mot *contagion*? Qu'est-ce qu'une maladie contagieuse? C'est celle qui a la propriété *de se transmettre, identique à elle-même, d'un homme malade à un homme sain*. Tout le monde est bien d'accord sur la rigueur de cette définition. Mais quelle anarchie n'existe-t-il

pas dans l'opinion quand il s'agit de déterminer quelles sont les conditions d'évolution du principe contagion, quelle est sa *nature*, quels sont ses attributs.

Ainsi les uns, acceptant sa définition littérale, disent : le *contage* (de *tangere, tactum*) nécessite pour sa transmission la circonstance du contact; et en effet nous voyons un certain nombre d'auteurs en faire rigoureusement cette application dans la science, se servant d'autres expressions pour désigner d'autres modes de transmission. Mais, parmi ces derniers même, voyez la différence ! Les uns regardent l'existence d'un virus ou principe pondérable comme indispensable pour que que le fait contagion existe, et par conséquent ne reconnaissent que quelques maladies contagieuses, comme la syphilis, la variole, la rage, le farcin, la gale...; tandis que les autres admettent la possibilité de la contagion par le conctact de malades atteints de maladies non virulentes, telles que la peste et certaines maladies fébriles.

Mais parmi ces derniers encore, des dissidences bien plus grandes viennent obscurcir la question; les uns disent que l'on ne doit admettre que la peau comme agent d'absorption, tandis que les autres regardent toutes les surfaces, et surtout les voies respiratoires, comme pouvant absorber le principe contagieux : quelle immense différence dans ces deux manières de voir !

Mais il y a plus : quant au principe contagieux en lui-même, les uns le regardent comme un être dont la production est nécessairement le résultat de certains états morbides, soit transmis tout formé dans la maladie qui se développe sous l'influence d'une contagion antérieure, soit se formant nécessairement dans le cours de certaines maladies spontanées et pouvant dès-lors se développer et se transmettre sans la continuité des causes qui lui ont donné naissance.

Les autres pensent que ce principe contagieux peut naître

toutes les fois que des hommes entassés, malpropres, des matières animales et végétales en décomposition, vicient l'air et lui communiquent la propriété de transmettre le mal à ceux qui voudront se plonger dans cette atmosphère. Cette opinion admet nécessairement que, en dehors des causes qui lui ont donné naissance, ce principe contagieux doit s'éteindre.

Mais il est évident que les partisans de l'infectieux ont singulièrement exagéré l'influence de ces causes, même comme comme cause méphitique générale. Ainsi, près de Bryton, en Angleterre, existe une manufacture de chlorohydrate d'ammoniaque obtenu par la putréfaction des matières animales, qui deviennent infectes, la santé des nombreux ouvriers y est toujours parfaite. Dans le bourg de Couhan, près Bristol, on fabrique de l'adipocyre; dans des caisses en plein air, disposées à cet effet, se trouve constamment en putréfaction la chair de cinq cents chevaux exhalant une odeur affreuse; aucune maladie n'existe dans la contrée. Je citerai encore les tanneries, les mégisseries, les boyauderies.

D'autres ne regardant point le principe contagieux comme nécessaire, soit qu'il ait besoin d'une transmission, soit qu'il se développe dans le cours de certaines maladies connues; ils admettent que la contagion n'est qu'un accident, qu'elle est relative, et que, comme tout autre élément pathologique, elle peut se joindre à plusieurs maladies qui deviennent alors contagieuses, que de même il peut manquer souvent à celles qui le sont le plus.

Rien donc n'est moins de langage strict et rigoureux que ce que l'on entend par contagion. Comment alors la discussion sur la nature contagieuse de telle ou telle affection pourrait-elle jamais être fixée? Je n'hésite pas à redire que l'importance capitale des questions posées à propos de la fièvre ty-

phoïde, est presque toute dans cette discussion, et que le plus grand bienfait qui pût sortir de cette section du Congrès, serait celui qui résulterait d'une solution complète dans ces dissidences et ces malentendus.

Il faudrait donc donner et faire adopter au monde médical une définition qui, embrassant tous les modes de contagion, les réunît et simplifiât une question aussi fâcheusement embrouillée, au grand détriment de la lumière et du progrès. Il conviendrait donc d'absorber la théorie de l'infection qui, à mon avis, a jeté le plus grand trouble dans la question de contagion. En effet, voyons ce que les auteurs ont entendu par infection.

L'on a admis que, dans certaines circonstances de réunion, d'encombrement et quelquefois de conditions météorologiques, un miasme peut devenir contagieux et frapper les individus qui entrent dans le rayon de son action d'une maladie pareille, *qu'ils acquièrent alors la propriété de propager à leur tour, même en s'éloignant du lieu de l'infection, devenus qu'ils sont eux-mêmes foyers propagateurs.* Les plus timorés dans cette théorie pensent que les conditions épidémiques qui ont donné naissance à cette transformation du miasme en contact, sont nécessaires à la continuité de son action.

Ne suffit-il pas d'énoncer cette définition dans sa plus grande simplicité, pour montrer dans quel dédale de discussions et de subtilités l'observation dut désormais s'engager? Et encore je ne parle pas des nombreuses opinions qui font de ce mot *infection* une chose entendue de manière à produire plusieurs écoles bien distinctes. Pourtant, à moins de priver complètement le langage médical de la rigueur dont il a besoin, quand il s'agit des mots contagion, infection, épidémie, il n'est pas possible d'avancer; car on ne s'entend plus, et la question de la contagion est véritablement la Babel

de la science! et c'est surtout à cette malencontreuse infection que l'on doit l'obscurité du l'angage et par conséquent l'impossibilité de s'entendre.

Comment! les faits, avec une observation rigoureuse, se multiplient devant nous, ils nous montrent la contagion sévissant tout autour des malades, et au lieu de voir là une maladie contagieuse, nous préférons nous engager dans la théorie d'une création équivoque, de l'infection, espèce d'être multiple et indéfini, plutôt que d'enregistrer simplement des exemples de contagion? Mais quelle différence y a-t-il donc entre cette contagion que vous dites née de l'infection et celle que vous définissez *la transmission d'une maladie identique du malade à l'homme sain?* Aucune.

Ou bien alors il ne faudrait entendre par maladies contagieuses que celles qui naissent du contact, ne reconnaître comme contagieux que les virus, et inventer un autre mot pour désigner la transmissibilité d'une maladie à principe volatil expansible. Mais non, le mot contagion, si universel, si vieux, si connu, quoique impropre, doit être conservé pour désigner le fait de transmission d'une maladie identique d'un malade à celui qui était sain. Voyons comment se comporte l'infection et la manière dont on l'entend le plus généralement.

Elle agit sur l'homme sain, à l'aide de miasmes ou principes inconnus, par l'absorption qu'en fait l'homme bien portant. Cette absorption se fait à une certaine distance du malade infectieux, dans un rayon de quelques pieds, ou quelques toises, selon d'autres. Mais il ne se transporte pas au loin par l'atmosphère. Cependant les corps vivants et bruts peuvent s'imprégner de ces mêmes miasmes et les porter à d'assez grandes distances, en leur conservant leur activité.

Voilà donc une théorie placée entre l'épidémie et la con-

tagion et que l'on dirait faite pour répandre le trouble et la confusion dans deux questions bien distinctes qui s'embrouillent et deviennent obscures quand l'infection vient se placer entre elles.

Un homme ou une chose sont devenus *foyer d'infection*, c'est-à-dire *contagieux* : en se rapprochant d'eux, on contracte la maladie émanée d'un homme malade et attachée à leur propre substance comme un germe, une semence invisible qui n'attend qu'un organisme pour s'y précipiter et y germer de nouveau. Cettre propriété acquise par cet homme ou cette chose procède d'un principe *miasmatique concentré*. Voilà donc un principe né d'un autre, qui, maintenant indépendant de lui et du foyer qui lui a donné naissance, va communiquer la maladie à celui qui l'approchera, qui l'enverra à distance avec les objets qui auront communiqué avec lui, que l'on évite en fuyant, en s'isolant en dehors du rayon de son influence, que l'on peut emporter avec soi sans s'en douter et que l'on communique à d'autres sans être atteint soi-même si l'on n'est pas sous l'influence nécessaire de la prédisposition.

Mais alors que faut-il entendre par contagion? Si elle n'est tout entière dans les modes que l'on attribue à l'infection, où est-elle donc? Ces deux choses sont exactement les mêmes, puisque produites par des causes en apparence différentes, elles produisent les mêmes effets : à moins que l'on ne veuille comprendre dans les maladies contagieuses que celles pour lesquelles le contact ou le frottement sont absolument nécessaires; mais alors ce n'était point la peine de discuter depuis cinquante ans.

Mais, Messieurs, vous avez accepté avec moi que le mot contagion ne pouvait se borner à désigner une maladie contractée par le contact, sans enlever une partie immense de sa valeur à cette expression. Je le demande, quelle diffé-

rence y a-t-il entre une maladie contagieuse *per se* et une maladie contagieuse par infection?

On peut répondre hardiment : aucune. Aussi voyons-nous tous les auteurs se fatiguer en efforts inutiles pour distinguer ces deux états. Il est vrai que quelques-uns ont cru faire une objection sérieuse à l'opinion que je développe en disant : « La maladie contagieuse a besoin d'un contaminé pour se répandre; tandis que dans l'infection, le principe contagieux se développe spontanément. »

Cette objection est purement spécieuse, même pour certaine contagion virulente; car on sait que la rage est souvent spontanée, et je pense que beaucoup de maladies contagieuses peuvent être observées à l'état spontané. Partisan de la propriété contagieuse inhérente à la fièvre typhoïde, il ne me répugne pas d'avouer que je l'ai observée souvent sans pouvoir me rendre compte de la cause qui l'avait produite, ni même d'avouer que quelquefois il m'a été démontré qu'elle devait être spontanée. La contagion n'est pas absolument indispensable à la reproduction de certaines maladies, bien qu'elle en soit la cause la plus fréquente. N'est-il pas d'ailleurs d'une saine croyance de penser que les maladies contagieuses ne sont pas sorties de la main du Créateur pétrissant le premier homme et qu'elles ont, par conséquent, commencé par quelqu'un, par conséquent aussi qu'elles peuvent être observées à l'état spontané.

Pas n'est meilleure une seconde objection, c'est celle des immunités. « Si telle maladie est nécessairement contagieuse, pourquoi tous les contractants n'en sont-ils pas atteints? » (Rochoux). Cette objection n'est même pas sérieuse pour les maladies virulentes; car on sait que tout le monde ne contracte, même dans les meilleures conditions pour la contagion, ni toujours la syphilis, ni la variole, ni la rage, etc.; en un mot, une épidémie de maladies contagieuses commence

toujours par un individu pour finir de même, et ne se contracte qu'avec la prédisposition. A mon avis, il n'y a pas de moyen terme, ou bien il faut supprimer la théorie de l'infection, ou bien il faudra supprimer celle de la contagion miasmatique, et je dis avec Pariset : « Ces deux mots infection et contagion sont synonymes, tellement que de l'un ou de l'autre on peut nier ou affirmer les mêmes faits, à moins que par un raffinement de langage on ne veuille dire que l'infection est la matière ou l'instrument de la contagion. Finesse oiseuse et propre seulement à jeter de la confusion et de l'obscurité dans les idées. »

Je résume ce succinct aperçu en prenant pour type une maladie à laquelle on ne refuse pas encore la propriété contagieuse, la variole.

Je suppose que la variole règne sur plusieurs malades dans une habitation : est-il, oui ou non, prouvé que si des enfants non vaccinés pénètrent dans cette maison, même sans avoir de rapports avec ces malades, ils sont exposés à la contracter? et s'ils tombent malades, n'est-il pas évident qu'ils l'ont contractée là? Et puisqu'ils n'ont pas eu de rapports par contact, n'est-il pas bien évident que c'est par l'atmosphère que le poison a été transmis? Mais si les maladies contagieuses reconnaissent comme agent un virus — qui ne saurait se dissoudre dans l'air — qu'est-il donc arrivé? Invoquerez-vous alors l'infection? Oui, et vous ferez sagement, parce que l'infection et la contagion ne sont qu'une seule et même chose.

Que peut avoir à gagner la science en s'embarrassant d'une théorie qui a obscurci des questions qui, sans elle, ne se discuteraient plus depuis longtemps. Et en particulier pour la question qui nous est soumise, celle de la fièvre typhoïde, en quoi cela aurait-il diminué le danger des rapprochements? Ce danger sera-t-il moindre parce qu'on aura dit

que dans la fièvre typhoïde la contagion n'est que le produit de l'infection? En quoi cette espèce de contagion sera-t-elle moins à redouter que si elle était le résultat d'une essentialité virulente? Quel avantage y a-t-il à dire : Telle maladie naît de l'infection qui se comporte comme la contagion elle-même, qui fait qu'un homme reçoit, conserve, transmet la maladie qu'il a reçue, qu'il l'emporte à certaine distance et la propage en *viciant* l'air qui l'entoure? Ce qui ne dit rien de certain, car l'air le plus imprégné par la contagion conserve à l'analyse sa composition normale. Quelle différence y aura-t-il, en un mot, dans le développement de la variole communiquée par le contact ou l'inoculation du virus et celle qui aura été communiquée par l'air de cette habitation où sont renfermés plusieurs varioleux? Cet exemple est saisissant en ce qu'il résume en lui seul deux modes essentiels de contagion : la contagion virulente et la contagion miasmatique.

Voyez, au contraire, l'éruption vaccinale dont l'analogie paraît si complète. Accumulez tant que vous voudrez des enfants vaccinés dans un appartement, et pendant toute la période du bouton vaccinal, faites-y pénétrer des enfants vierges de cette éruption; ils ne la contracteront pas, parce que c'est là une maladie extrêmement virulente; portez-les chez les varioleux, ils contracteront la variole, sans le contact, par la raison que j'ai donnée plus haut. C'est que la variole est aussi dangereuse comme pyrexie que comme éruption, et cependant quelle faible distance sépare ces deux affections, puisque, outre l'identité de l'éruption, l'une préserve de l'autre! Ces considérations me serviront plus tard pour justifier les opinions que j'aurai à émettre touchant la manière dont il conviendrait à mon avis d'entendre la contagion.

Enfin, pour dire un dernier mot sur l'infection, je citerai

l'opinion de Copland à laquelle je me rattacherais volontiers. Il considère l'infection d'une manière très-générale, ainsi que l'ont entendu les anciens, comme Pline, comme Ovide, comme Virgile même, un miasme répandu dans l'air et pouvant le vicier au point de produire des maladies épidémiques sans que pour cela chaque individu malade devienne un foyer contagieux; et j'accorderais avec Lobb que chaque malade en particulier étant un foyer d'émanations morbides, dans le cas où il est atteint d'une maladie contagieuse et numismatique, l'accumulation de ces malades dans un espace donné peut augmenter les dangers de la contagion, et que, puisqu'un malade séparé est un foyer faible de contagion, dix, vingt malades réunis seront un foyer plus fort et augmenteront le danger. En d'autres termes, j'admettrais le mot infection comme exprimant une quantité, mais non comme une qualité, un principe. Je sais que si un homme prend un grain d'arsenic, il sera moins malade que s'il en prend deux, cinq, dix; mais l'acuité n'aura rien changé à la nature du principe actif. Accumulez autant que vous le voudrez des pneumoniques dans un local insuffisant, ne craignez pas que les personnes qui communiquent soient atteintes de pneumonie; mais accumulez des malades typhoïdes ou des pestiférés, et les personnes qui approcheront les premiers, contracteront la fièvre typhoïde, comme celles qui approcheront les seconds seront atteints de la peste, et cela parce que ces dernières maladies tendent toujours à revêtir la forme contagieuse et par suite épidémique.

Ces explications données, j'arrive à la question de contagion dans la fièvre typhoïde : elles nous auront été nécessaires pour jeter quelque lumière sur le premier fait qui va m'occuper et qui est digne de toute notre attention. C'est celui-ci : en général, les médecins de la capitale et la majeure partie de l'académie de Paris ne croient pas à la réalité de la

contagion dans la fièvre typhoïde ; au contraire, l'immense majorité des praticiens de la province y croit avec la plus parfaite certitude.

Serait-il possible de pénétrer plus avant dans cet essai sans examiner les motifs ou les causes de cette différence, et de courir vers le chapitre des faits, en laissant derrière soi cette singulière difficulté? Je ne le pense pas. Cherchons donc les motifs de cette différence, que j'ai déjà signalée dans les paragraphes que j'ai consacrés à l'examen de l'état de la question.

Les anciens, Hippocrate, Celse, Cullen et ses disciples, dans le siècle passé, admirent la contagion du typhus et des fièvres typhoïdales. La contagion s'exerçait, selon ces auteurs, *par contact ou par immersion dans une atmosphère contenant les miasmes des malades*. Ling et Pringle n'ont pas hésité à nommer contagieuses les maladies acquises par ces deux modes de communication.

Les modernes, poussés par la vogue localisatrice de l'organicisme introduite dans la science, furent de plus en plus portés à restreindre le rôle de la contagion et le nombre des maladies contagieuses, jusqu'à n'admettre comme telles que celles qui se communiquaient par contact. Ils préférèrent matérialiser le fait contagion dans un agent de nature virulente, que de le suivre par le raisonnement et l'induction dans l'étude de ses différents modes; les affections le plus anciennement réputées contagieuses ne furent plus que des maladies épidémiques ou infectueuses; et la peste elle-même, attaquée dans sa redoutable et antique renommée, fut menacée d'être considérée comme une simple affection tantôt sporadique, tantôt épidémique, et produite par des influences météorologiques, mais contagieuse rarement et tout au plus par infection : on inocula du pus des bubons, on inocula de la sérosité, la contagion ne se produisit pas.

A mon avis, ce fait, victorieux en apparence, contre la supposition d'un virus pestilentiel, tendait à deux erreurs qu'il allait propager. La première, c'était de faire admettre, dans tous les cas, que la contagion tenait à un principe saisissable et inoculable par la peau; la seconde, c'était de disposer les esprits à nier, *à fortiori*, la contagion dans les grandes pyrexies, telles que le typhus, la fièvre typhoïde, certaines dyssenteries, etc.

Cette tendance eût néanmoins un certain avantage, ce fut de provoquer une réaction dans les esprits et de ramener l'attention sur la valeur de mots contagion, épidémie, infection. Mais si, d'une part, les maladies épidémiques ne comprirent plus dans leur cadre que les affections ayant leur point de départ étiologique dans les conditions atmosphériques, d'autre part certaines maladies épidémiques attribuées à des conditions climatériques offraient souvent des exemples irrécusables de communication de l'homme malade à l'homme bien portant, et non soumis au mêmes conditions hygiéniques. Il en résultait une nécessité, c'était pour les non contagionistes le besoin de créer un état intermédiaire à l'épidémie et à la contagion, et l'on admit des maladies infectueuses. J'ai exprimé mon opinion sur cette histoire.

Ce fut dans ces conditions scientifiques des esprits que dans le commencement de ce siècle, la contagion dans la fièvre typhoïde fut discutée. Les non contagionistes étaient en faveur; il fallait déjà du courage pour oser se déclarer partisan de la propriété contagieuse de la peste, à plus forte raison de la fièvre typhoïde.

Cependant un homme éminent, Bretonneau, de Tours, un grand praticien de province, vint bravement soulever la question et répandre au moins le doute dans les esprits impartiaux. Bretonneau nomma la fièvre typhoïde dothinentérite, — éruption de l'intestin, — et tout en la dégageant par cette

dénomination, des confusions permises encore à cette époque, le nom qu'il lui donnait faisait aussi pressentir l'idée de contagion; car les maladies fébriles, éruptives, sont presque toutes contagieuses. Je ne prétends pas que les analogies de la fièvre typhoïde avec les fièvres éruptives justifiassent cette dénomination: je pense même que le règne de l'anatomo-pathologie n'y était pas étranger; mais les raisons plus ou moins solides que suggèrent à l'auteur le besoin de la discussion et les intérêts de sa cause, vinrent appuyer l'opinion contagioniste, et remettre la question de contagion dans la fièvre typhoïde sur le chantier de l'étude; c'est dans les archives générales, année 1829, que l'étude de la contagion commença à se montrer.

Un mémoire de M. Patry, d'Indre-et-Loire, apporta la discussion au sein même de l'Académie. Il eut pour rapporteur M. Bricheteau, cet auteur qui s'est tant occupé du typhus : il conclut, comme M. Patry, en faveur de la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde. MM. Moreau et Chomel se rallièrent à cette opinion. Mais les raisons qu'ils donnèrent pour expliquer comment ces mêmes fièvres typhoïdes observées à Paris n'étaient pas contagieuses, étaient, à mon avis, tout-à-fait dénuées de fondement; c'était que, dans les petites localités, les malades étaient entassés, misérables, privés de soin, vivant dans des lieux impropres ou infects.

M. Rochoux, dont les opinions représentent encore celles de la majorité à l'Académie, et qui reconnaît parfaitement la dissemblance qui existe entre la fièvre typhoïde et le typhus, mais qui ne croit pas à la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde, et seulement à celle du typhus, répondit que si MM. Patry et Moreau avaient observé la contagion, c'est qu'ils avaient observé le typhus. Et il appuyait ses raisonnements sur ce qu'avait dit M. Bricheteau des conditions hy-

giéniques au milieu desquelles avaient été observés les malades de M. Patry.

Mais M. Collineau avait affirmé au sein de l'académie qu'ayant observé la fièvre typhoïde en province et à Paris, il l'avait vue là et là parfaitement identique, et l'académicien ajoutait, à mon avis, un fait parfaitement vrai : c'est que la fièvre typhoïde qu'il avait observée en province était éminemment contagieuse, tandis que celle qu'il avait observée à Paris ne l'était presque jamais. Et c'est vainement que M. Castel a cru concilier les adversaires en introduisant l'opinion que la contagion ne serait qu'un être relatif et non absolu; que telle maladie qui n'a pas été contagieuse là peut le devenir ici. Il restait toujours à expliquer pourquoi la fièvre typhoïde ne s'observe presque jamais à Paris à l'état épidémique.

C'était donc à la médecine de province qu'était reservé l'honneur d'une démonstration rigoureuse; elle le comprit et le beau Mémoire de Gendron, de Château-sur-Loir, vit le jour. Il contenait un si grand nombre de faits, si scrupuleusement observés, si naturellement groupés, que le Mémoire sur les *Épidémies des petites localités* agita de nouveau la question. Elle devint en quelque sorte à l'ordre du jour des sociétés savantes. De tous côtés surgirent des travaux importants.

Les Anglais et les Américains apportèrent leur contingent d'observations. La province ne cessait de fournir des preuves de contagion. Les docteurs Chardon, Gousson et Mathieu, médecins à Louvé, de Boret, médecin à Jussay, Putignot, Rueff, Thyrial, Berland, Féron, Lombard, Fauconnet, Jacques Ragaine et tant d'autres fournirent une si belle collection de matériaux, qu'il semblait que la conviction fût faite chez les plus récalcitrants et que la question fût désormais épuisée. Il n'en était rien pourtant, si fort il est difficile à la vérité de vaincre une erreur de bonne foi. Et la preuve, c'est que l'Académie a remis au concours de 1848 cette question : « La

fièvre typhoïde est-elle contagieuse?» On le comprend pourtant quand on songe que MM. Andral, Bouillaud, Louis, Chomel, ces princes des docteurs, nombrant par vingtaine de mille les observations de la capitale, n'y ont point observé la contagion. Tout au plus, M. Chomel, comme tourmenté par un scrupule, dit qu'il n'est pas absolument démontré que la fièvre typhoïde n'est pas contagieuse, mais que si elle l'est, elle ne peut l'être qu'à un faible degré.

Les élèves, à Paris, partagent l'opinion plus générale des non contagionistes aussi longtemps qu'ils observent dans les hôpitaux; puis, au bout d'un certain temps d'exercice en province, ils pensent tout le contraire: l'expérience les a éclairés. C'est ainsi que j'ai quitté le service des hôpitaux et c'est de même que j'en suis venu à adopter la contagion comme une grande vérité, et j'avoue que je regrette mon erreur des premiers temps; car c'est après avoir vu succomber plusieurs personnes jeunes auxquelles je donnais le conseil de vaincre la terreur de la contagion née des préjugés, que mes yeux ont commencé à voir; heureusement aujourd'hui ma conviction n'a plus besoin de si cruelles démonstrations.

S'il est un devoir en matière de discussion, c'est de supposer à ses adversaires la même bonne foi et la même exactitude dans l'investigation qu'on y apporte soi-même. J'accorde donc que la fièvre typhoïde n'est pas contagieuse à Paris, mais qu'elle l'est en province, et je cherche la raison de cette différence.

Je note un premier fait: c'est qu'à Paris, les médecins observent surtout, en très-grande majorité, la fièvre typhoïde chez les étrangers habitant depuis peu la capitale, et qu'en général, au-delà de quarante ans, cette fièvre n'y est pas observée. Ces deux circonstances établissent deux faits: c'est qu'à Paris, les causes déterminantes de la fièvre typhoïde y existent comme ailleurs et y sont même très-actives;

le second, c'est qu'au bout d'un certain temps de séjour, l'aptitude à la contracter diminue et la prédisposition disparaît : ce sont des conséquences.

Je tire des conclusions naturelles de ces faits, et je dis : la fièvre typhoïde ne se contractant qu'une fois, si les étrangers sont surtout atteints, si le climat de Paris fait disparaître l'aptitude, si la fièvre typhoïde ne s'y observe presque pas passé quarante ans, il est évident que la fièvre typhoïde doit y être plus rare qu'ailleurs, et que l'épidémie qui reconnaît pour cause la contagion n'y trouve pas ses éléments de propagation, de reproduction.

On conçoit très-bien que Paris ne soit pas un théâtre favorable à de nombreuses contagions constituant une épidémie notable. En effet, la contagion ayant besoin pour se manifester de rencontrer chez l'individu qui va être atteint par le rapprochement une prédisposition, une aptitude sans laquelle il y a immunité, on voit très-bien comment, dans un centre d'un million d'habitants où les causes ou occasions de contagion sont fréquentes et actives, elles saisissent les individus aussitôt qu'ils sont prédisposés ; car le frottement immense d'une aussi grande population, avec ses réunions considérables et fréquentes, ne peut tarder à jeter le prédisposé à la rencontre de la cause efficiente. Dès-lors il est tout simple qu'on n'y observe pas d'épidémie du fait de la contagion, puisque les cas isolés s'y produisent avec la régularité d'une contagion continue, au fur et à mesure de la maturité des prédispositions.

Dans les hameaux, au contraire, des populations entières disséminées sur de larges surfaces salubres, ayant peu de rapports, jamais de très-nombreuses réunions, peuvent être disposées et posséder longtemps toutes les aptitudes à contracter la fièvre typhoïde sans qu'elle se produise au milieu d'elles ; et cela parce qu'aucun de ces habitants sédentaires

n'aura rencontré la cause déterminante, la cause étiologique par excellence, la contagion. Mais qu'une personne du village soit mise en rapport avec cette cause, aussitôt les rapprochements produiront la contagion chez tous les prédisposés, et vous pourrez la suivre du premier atteint au dernier, d'une maison à l'autre, d'un village à l'autre, d'une commune à l'autre, ou transportée à de grandes distances, vingt ou trente kilomètres, par un parent, une garde-malade, un visiteur; et cela dans l'ordre des rapports et avec une régularité vraiment extraordinaire.

Dans ces idées, il me resterait à expliquer ce fait, à savoir : l'extinction de l'aptitude par le séjour de Paris. Cette question rentre dans celle de l'acclimatement, qui, pour d'autres faits, s'observe dans bien des localités, sans que la difficulté de l'expliquer ait jamais autorisé personne à le mettre en doute. Qu'importe l'explication si le fait existe? Néanmoins, je comprends parfaitement que, de même que certaines espèces ne se reproduisent que dans des conditions données, que certains germes, dans les deux règnes organiques, ont besoin pour se produire de circonstances inconnues, que de même pour que l'aptitude à contracter une affection naisse ou persiste, il faille des conditions particulières d'évolution tout-à-fait insaisissables.

On pourrait objecter qu'en général, les causes qui prédisposent à contracter la maladie qui nous occupe, devraient trouver dans les villes des conditions favorables à leur développement. Mais, par ces mêmes raisons, il semble naturel de penser qu'après la lutte qu'a à soutenir pendant l'acclimatement l'organisme, il devienne plus réfractaire à l'action de ces causes, et que l'individu se trouve alors dans les conditions des personnes qui, par l'usage de certaines substances nuisibles, finissent par n'en éprouver aucun effet pernicieux.

L'analogie donne le droit de le croire, on le démontre par l'observation. La dyssenterie est fatale aux étrangers qui arrivent à Marylan; mais s'ils sont assez heureux pour échapper à ce moment, ils deviennent, comme les indigènes, réfractères au fléau. A Saint-Domingue, les étrangers sont moissonnés par la fièvre jaune; mais s'ils acquièrent l'acclimatement avant de l'avoir contractée, il n'y sont plus que peu sujets, comme les naturels.

Ces faits ne prouvent pas seulement que l'habitude de vivre sous un certain climat rend la santé de l'homme plus forte pour résister aux causes de contagion par des raisons générales de robusticité; non, ils prouvent que des conditions données et inconnues font naître ou éteignent les prédispositions. Rien ne le prouve mieux que ce fait tout-à-fait inverse connu de tous les médecins : c'est que la fièvre jaune est infiniment rare parmi les Européens qui débarquent au continent d'Amérique, tandis que les naturels en éprouvent les ravages, les étrangers n'y devenant sujets comme eux qu'après l'acclimatement..

Pour compléter l'explication de la rareté de la contagion à Paris, — je dis rareté parce que les assertions de M. Bouillaud ont été contredites par M. Thyriol, qui a vu dans ses salles d'hôpital plusieurs cas de contagion, — il faut aussi tenir compte des causes suivantes, qui prouvent que la contagion pourrait bien exister à Paris plus souvent qu'on ne l'observe, et n'y être voilée que par les circonstances.

D'abord il est certain que la plupart des médecins de Paris ne voient que des malades dont ils ne peuvent pas connaître les rapports antérieurs. Puis la multiplicité des rapports peut mettre en contact avec des personnes imprégnées de miasmes morbifères, sans que celui qui en sera atteint puisse en avoir connaissance. De plus, si ce malade reçoit ou a reçu des soins de sa famille ou de ses amis, si peu qu'ils

soient éloignés de l'habitation du premier malade, ils sont vus par le médecin de leur quartier, ou bien, ce qui arrive pour l'immense majorité des cas, on les transporte dans un hôpital, et dans l'une comme dans l'autre hypothèse, le médecin est tout-à-fait privé des circonstances étiologiques qui le mettraient sur la voie de la cause déterminante.

Le médecin qui exerce dans les petites localités, au contraire, voit la plus grande partie des malades d'un même canton; de plus il est en connaissance personnelle avec la plupart des familles, sinon des individus, et pas un cas de contagion ne peut lui échapper, soit que cette contagion soit directe, soit qu'elle soit indirecte. Pour lui, la facilité qu'il y a de remonter à la source de la contagion fait qu'il la découvre presque toujours.

Je n'insiste pas davantage, car enfin il ne s'agit pas de prouver si la fièvre typhoïde est contagieuse partout et toujours, mais bien si elle l'est dans la plupart des cas et des lieux.

Si jusqu'à présent nous n'avons pu noter de fait bien important et bien établi dans l'étude de l'étiologie de la fièvre typhoïde, si ce n'est l'influence de l'âge; si nous avons pu affirmer qu'elle se développait chez le pauvre comme chez le riche, aussi bien dans les maisons peu encombrées que dans celles qui le sont plus, presque également en toute saison, si ce n'est une proportion un peu plus grande pour les saisons froides, en un mot, rien qui puisse servir à découvrir une loi, il n'en est pas de même pour la cause dont nous allons parler, la contagion.

Cette cause, que je regarde comme celle qui produit le plus grand nombre de malades, comme celle qui produit les épidémies dans nos villages en dehors de toutes influences climatériques, météorologiques, de constitutions médicales, cette cause à laquelle je crois, comme je crois à la contagion

de la variole ou de la gale, se produit dans des conditions dont quelques-unes peuvent s'établir.

Ainsi, premièrement, quant à l'âge, on peut lui appliquer les nombres de fréquence que j'ai notés comme fait étiologique, de même que l'influence des saisons dont j'ai parlé.

Quant au temps pendant lequel le malade communique le plus souvent la contagion, tout me porte à croire que c'est vers la fin de la seconde semaine fébrile que le contage est le plus actif.

Une fois atteint par la cause, le nouveau contaminé peut rester un temps assez long avant le développement de l'état fébrile. L'incubation n'a pas de temps ni de terme fixes. Je l'ai vue se prolonger pendant trente à quarante jours, comme je l'ai vue se produire deux jours après la communication; mais ces deux termes sont fort rares; cependant le premier l'est moins que le second. En général, et pour produire une moyenne qui ne comporte pas l'écart que lui donneraient quelques cas exceptionnels, on peut dire que l'incubation dure de huit à douze jours. J'entends que la cessation de l'incubation est indiquée par le frisson et la courbature générale, bien que toujours le pouls ne soit pas fébrile encore.

L'ordre de propagation est toujours le même; dans une même famille comme une même commune, la contagion se montre toujours *dans l'ordre des rapports* et non point à cause du rapprochement. Telle personne qui a communiqué avec un typhoïdé pendant un jour de services rendus, une nuit passée à son chevet, s'en retourne le lendemain à l'autre extrémité de la commune et quelquefois du canton, à 5 et 10 kilomètres de distance, et bientôt tombe malade et donne la maladie à ceux qui l'entourent, bien qu'il n'y eût dans cette partie de la commune aucune maison atteinte. Je montrerai de nombreux exemples de chacune des circonstances qui accompagnent la transmission.

Gendron, qui le premier a donné un si bon travail sur l'épidémie de fièvre typhoïde dans les petites localités, a cru devoir admettre quatre modes principaux de communication : dans le premier mode il comprend celui qui reçoit la fièvre d'un malade qu'il soigne, qu'il touche. Il l'appelle contagion directe immédiate.

Dans le second, il comprend celui qui, sans rendre de services aux malades, habite la même maison. Il l'appelle contagion directe médiate.

Dans le troisième, ceux qui, sans toucher le malade et sans habiter le même lieu, ont été mis en rapport avec des hardes. Il l'appelle contagion indirecte immédiate.

Enfin le quatrième serait celui où un individu contracterait la contagion pour avoir communiqué avec un visiteur ou un garde-malade non atteint lui-même. Il l'appelle contagion indirecte médiate.

On ne saurait disconvenir que ces modes existent réellement, qu'il n'y a pas de collection d'observations qui n'en contienne quelques-uns; mais il paraîtrait naturel de ne faire qu'un mode du troisième et du quatrième, qui ont la plus grande analogie.

Les observations que contiennent ces différents modes de propagation prouvent une chose, qui est la preuve de la preuve elle-même de la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde, puisqu'elles prouvent que l'on peut l'éviter par l'éloignement ou la séquestration, comme les Européens des échelles du Levant se garantissent de la peste en se séquestrant dans leurs habitations, comme les communautés religieuses se sont garanties des maladies appelées *peste* chaque fois qu'elles se sont montrées en Europe. Comment serait-il permis encore de nier la propriété transmissible de la fièvre typhoïde et sa nature contagieuse, après des exemples bien tranchés de faits de ce genre?

Je me hâte donc de vous apporter le contingent de quelques observations saillantes, que je ne pourrai pas vous donner avec de grands détails, de crainte d'abuser des instants qui me sont accordés, mais qui, je l'espère, ne vous paraîtront pas moins probantes pour cela. Ces faits, recueillis ici, dans une clientèle rurale, souvent d'un commun accord avec mes confrères, portant leur date et leurs noms propres, le lieu, le domicile de chacun, seront pourvus de tout ce qui est nécessaire pour imposer la conviction; car le mérite particulier de celui qui aurait pu les recueillir fût-il très-grand, n'ajouterait rien à leur valeur. Les faits peuvent toujours se passer d'une brillante exposition.

Ces faits, je les présenterai sans ordre établi, si ce n'est dans l'ordre où ils devront simplement produire le plus de lumière par leur similitude ou leur opposition.

Je commence par quelques observations qui m'intéressaient trop vivement comme père et comme époux, pour que le médecin laisse échapper un seul de ses souvenirs.

Le 20 août 1841, un jeune homme de 28 ans, menuisier, le nommé Pierre Roux, vient de Saint-Etienne, distant de trente kilomètres, à Montfaucon, chez ses parents. La fièvre typhoïde régnait alors à Saint-Etienne d'où il était parti malade, et il meurt chez son père après dix-huit jours de maladie. Le médecin qui avait soigné ce malade est M. Labruyère, l'un de nos secrétaires; j'ignorais cette mort.

Le 10 octobre 1841, trente-trois jours après ce décès, la nommée Marie Roux, robuste et grande fille de 22 ans, entre chez moi comme domestique. La température est froide, l'état sanitaire général est bon. Il n'y a pas de fièvres typhoïdes. Trois jours après son entrée à la maison, Marie se plaint d'un peu de courbature, mais elle cache une partie de son mal de crainte d'être remplacée. Pendant quinze jours, elle se plaint de mal à la tête et de frissons et s'alite; dix-huit jours

après son entrée, elle reçoit mes soins. Ce ne fut qu'alors que j'appris qu'elle avait perdu son frère par suite d'une fièvre typhoïde et qu'elle seule lui avait prodigué ses soins pendant dix-huit jours.

Dès ce moment, j'engage ma femme à cesser tous rapports avec sa domestique qu'elle allait visiter chaque jour au troisième étage de la maison. La fièvre typhoïde se déclare très-intense et prenant un caractère menaçant : je fais transporter Marie Roux chez ses parents, au seizième jour de l'état fébrile.

Une seconde domestique, Marguerite Ponson, entre chez moi le 1er novembre pour y remplacer Marie Roux.

Le 15 novembre 1841, mon épouse, prise depuis plusieurs jours d'un petit malaise général, est atteinte d'un frisson très-vif, recherche le feu, se couvre outre mesure sans pouvoir se réchauffer; elle s'alite le 20 du même mois, atteinte par l'épidémie.

Vers cette époque, Marie Roux succombait chez son père, dans toute l'accuité de l'état fébrile, avec les dents fulligineuses, le sacrum noir, le corps pointillé.

Ma femme voit sa position s'aggraver chaque jour, et pendant plus d'un mois elle court les plus grands dangers et ne revient ensuite à la santé qu'en parcourant une fort longue période d'adynamie.

Le 2 décembre 1841, Marguerite Ponson, âgée de vingt ans, habitant le village de Treiches avant d'entrer chez moi pour y remplacer Marie Roux, accuse un malaise général, les prodromes se dessinent. Je l'engage à retourner dans son village où n'existe aucun malade, à deux kilomètres de mon domicile, ce qu'elle fait.

Mais bientôt on vient me chercher pour lui donner des soins; il y a six jours qu'elle est au lit, la fièvre est déjà parfaitement déclarée, la langue est sèche, le ventre ballonné, l'hypochondre droit gargouillant, le col et la poitrine poin-

tillés. Ce n'est que cinquante jours plus tard que cette fille revient à une bonne convalescence.

Pendant le cours de la maladie de ma femme, une demoiselle de la localité, mademoiselle Collet, âgée de trente-un ans, vient proposer ses services pour une nuit; je les accepte et elle partage avec moi, pour cette nuit-là, les soins à donner à une chère malade, mais ne la toucha point; moi seul pendant toute sa maladie lui donnai les soins intimes.

Le onzième jour après cette nuit passée chez moi et sans que mademoiselle Collet fût venue depuis à la maison, pas plus qu'elle n'y était venue auparavant, je suis appelé pour la voir. Je la trouve atteinte de la fièvre typhoïde. Bientôt l'affection se déclare avec toute sa gravité. Huit jours après, la surdité existait, le col était pointillé de vingt à trente pétéchies, le sternum couvert de sudamina, les dents bistreuses. Vers la fin de la seconde semaine, le mieux se prononce.

Vers la fin de décembre 1841, mon petit garçon, âgé de quinze mois, et que sa mère demandait à embrasser quelquefois pendant le commencement de sa convalescence, tomba lui-même malade à son tour. J'ai la douleur de le voir bientôt en proie aux accidents les plus évidents de la fièvre typhoïde: diarrhée fétide, surdité, hébétude; plus tard, maigreur affreuse, escarre, en un mot tous les symptômes de l'épidémie qui avait envahi mon intérieur.

Là s'arrête cette épidémie. Elle a atteint six personnes appartenant à quatre maisons différentes, dans une localité où il ne règne aucune épidémie, où il n'y a point actuellement de fièvre typhoïde. Que de choses instructives dans ce petit champ d'observation! Un jeune homme vient d'une ville où règne la fièvre typhoïde, chez son père, à trente kilomètres de là; il est malade en arrivant, il meurt un mois après. La famille se compose du père et de la mère âgés et d'une sœur jeune; celle-ci seule est atteinte.

Elle entre comme domestique dans une maison où règnent l'aisance, la propreté, le confortable ; mais elle porte avec elle le germe qu'elle a pris en soignant son frère, et un mois après elle s'alite. On la fait transporter chez elle; mais elle a laissé dans la maison où elle est entrée la contagion qui la suit. Peu de jours après sa sortie, la maîtresse de maison tombe à son tour.

Une seconde domestique, arrivant bien portante d'un village voisin, entre dans cette maison ; elle est bientôt atteinte par la contagion. On la fait transporter chez elle et on la remplace par une femme de ménage qui ne prend pas la maladie. Mais une demoiselle vient donner des soins à la maîtresse de la maison pendant une nuit seulement, et le onzième jour elle tombe malade chez elle, où elle est soignée par son père, vieux militaire de soixante-huit ans. Enfin, dans cette maison où a été contractée par plusieurs personnes cette funeste contagion, reste un jeune enfant; il est à son tour saisi par la fièvre.

Moi seul et la dernière domestique ne sommes pas atteints, mais cette fille me déclarait toujours qu'elle ne redoutait rien, car, selon son expression, *elle y avait passé*. Des renseignements pris auprès de sa mère ne me laissèrent aucun doute qu'étant plus jeune elle n'eût eu la fièvre typhoïde. Je note, comme très-digne de remarque, cette croyance des gens de la campagne pour la contagion et l'immunité qui lui succède. Moi seul, dans ma maison, donnant des soins à tout le monde, et dans un âge où la fièvre typhoïde se contracte, je ne suis pas atteint. Voilà un exemple qui prouve que quelques personnes sont réfractaires ou que la prédisposition est indispensable, ce qui est le plus probable. Cependant cette résistance à la contagion est moins remarquable, à cause de notre profession qui nous enlève de l'aptitude à contracter de pareilles contagions.

Voyez comme la contagion naît avec la succession des rapports : Marie Roux la tient de son frère, elle est atteinte la première. Dans sa maison, il n'y a que deux vieillards, ils résistent. Elle entre dans une maison où ses rapports les plus fréquents sont avec la maîtresse; elle tombe malade, puis la maîtresse après. Deux filles communiquent avec madame Mouret, elles sont prises selon leur tour de rapports avec la malade : mademoiselle Collet d'abord, Marguerite Ponson ensuite. Puis, enfin, le petit enfant qui, à cause de son âge — quinze mois — avait moins d'aptitude, est atteint le dernier.

Quant à l'incubation, Marie Roux nous donne la preuve que le mal peut couver pendant quarante jours avant d'éclater; car lorsqu'elle entre à la maison, son frère est mort depuis trente-trois jours; elle ne se plaint que trois jours après d'un commencement de malaise, ce qui fait trente-six jours; il est bien raisonnable de penser qu'elle a dû être intoxiquée quatre à cinq jours avant la mort de son frère, ce qui donne plus de quarante jours! Chez mademoiselle Collet, la date est bien certaine : elle vient une seule fois dans la maison et elle est malade onze jours après. Marguerite Ponson n'est tombée malade qu'un mois après son entrée; mais ici il n'est pas possible de calculer l'incubation.

Quel esprit sceptique pourrait ici mettre en doute la contagion dans tout ce qu'elle a de plus manifeste, et en quoi avons-nous besoin de la théorie de l'infection pour étudier et constater de pareils faits?

Voilà quatre maisons au milieu d'une commune, qui seules sont atteintes de la fièvre typhoïde sans qu'un seul voisin y participe autrement que s'il a communiqué. Cette épidémie s'éteint parce que dans la maison Roux il n'y avait plus qu'un père et une mère âgés; chez moi, parce que tout le monde y a été pris de la fièvre; chez mademoiselle

Collet, parce que son père âgé vit seul avec elle; chez Marguerite Ponson, parce qu'elle vit seule avec sa mère âgée. Continuons par des exemples divers d'où la lumière est pressée de jaillir.

Le 12 octobre 1840, Chalaye, du Tracol, commune de Riotord, tombe malade de la fièvre typhoïde. Cet homme n'a point eu de rapports immédiats avec des typhoïdés. Mais dans le village de Saint-Meyrat, à un kilomètre de son habitation, il a communiqué plusieurs fois avec des personnes qui soignaient un malade. Le village de Tracol est dans d'excellentes conditions de salubrité : situé à une grande hauteur entre deux vallées, ainsi que son nom l'indique, entouré de forêts, pourvu de belles eaux.

Après trois semaines de maladie, la femme du malade, âgée de trente-neuf ans, est prise à son tour. C'est elle qui donnait des soins à son mari. Je les visite l'un et l'autre pendant un mois, et rien ne laisse supposer que le foyer doive s'étendre, parce que, pour servir les malades, il y a là une vieille domestique.

Le 15 novembre 1840, un domestique de ferme, qui auparavant était toujours dans les champs, que l'on retient maintenant quelquefois pour aider à la femme de ménage et qui prend ses repas à l'intérieur, tombe malade à son tour, atteint par la contagion.

Cette maison reçoit de bons offices d'un parent, Ch. Chalaye, de la Selle, même commune, qui vient à la ville plusieurs fois chercher des médicaments pour les malades du Tracol. Après quelques jours de communications de ce genre, M. Chalaye, de la Selle, est pris de malaise.

Le 28 octobre 1840, il s'alite chez lui, à la Selle, village distant de plusieurs kilomètres du Tracol. Sur le trajet de Tracol à la Selle, il y a des habitations, des villages; aucun n'a de malades. M. Chalaye est atteint légèrement et de la

ferme lente. Il reçoit des soins de sa mère et de sa jeune femme.

Le 13 novembre, madame Chalaye la mère tombe malade, très-gravement atteinte par la contagion.

La jeune femme, qui n'est pas bien non plus à cette époque, s'alite, de son côté, huit jours après sa belle-mère.

A cette époque, deux domestiques de ferme sont pris également et presque en même temps; l'un est âgé de seize ans, l'autre de trente.

Le village de la Selle est situé d'une manière charmante, sur un plateau élevé, entouré de bois de sapins; les eaux les plus vives jaillissent en magnifiques sources qui donnent aux prairies qui l'entourent une fraîcheur perpétuelle. La maison est belle, bien aérée. M. Chalaye, quoique cultivateur, jouit d'une grande fortune, et l'on trouve chez lui le confortable le plus bourgeois. La propreté la plus parfaite règne partout, les malades ont chacun des appartements séparés. Il n'y a certes point là d'éléments infectieux.

Madame Chalaye, de la Selle, est la fille de M. Riocreux, du village du Souhait, même commune, et situé à cinq kilomètres de celui de la Selle. Dès le commencement de novembre, cette famille a envoyé de chez elle une domestique pour aider et soigner les malades de la Selle. Vers le 13 novembre, époque où madame Chalaye la mère tombait malade en servant son fils, Marguerite, la domestique, est prise de frissons, douleurs à la tête, et elle revient au village de Souhait atteinte par la contagion.

Le 20 novembre, une sœur de madame Chalaye, la jeune, mademoiselle Julie Riocreux, voyant revenir la domestique et apprenant peu après que madame Chalaye sa sœur est tombée malade, part pour la Selle et y donne des soins aux malades.

Mademoiselle Riocreux est âgée de vingt ans et d'une

santé magnifique. A peine a-t-elle donné pendant quelques jours des soins à sa sœur, qu'elle se sent indisposée. On la transporte chez elle, au village du Souhait. Là, les malades sont entourés du nécessaire et du superflu ; la maison Riocreux est très-opulente. Malgré les soins de mon confrère Labruyère et les miens, mademoiselle Riocreux succomba à une fièvre typhoïde fort douloureuse, car elle s'accompagnait d'un phénomène peu ordinaire, quoique observé quelquefois, de deux parotides suppurées.

Mademoiselle Julie a une sœur dans la maison : elle a dix-sept ans, elle lui donne des soins; elle tombe malade à son tour, peu de jours avant la mort de sa sœur Julie.

Presqu'en même temps, un frère de ces demoiselles, âgé de vingt-quatre ans, et deux domestiques jeunes s'alitent à la fois. La maison devient une infirmerie dans laquelle les rapports de cause à effet ne peuvent plus être suivis.

Le village du Souhait, comme ceux de la Selle et du Tracol, est sur les hauteurs les plus salubres; la maison des malades est une maison élégante et soignée. Dans les nombreuses habitations et villages situés sur le trajet de la Selle au Souhait, il n'y a pas de malades; l'état sanitaire est parfait.

Cette épidémie, après avoir sévi sur tout ce que contiennent les trois maisons du Tracol, de la Selle et du Souhait, hors les vieillards et quelques domestiques mâles, occupés la journée entière dans les champs et ne couchant pas dans le corps de bâtiment occupé par les malades, s'éteint là et ne se propage pas davantage.

Je reviendrai sur cette petite épidémie, où plusieurs modes de contagion se rencontrent, pour faire observer combien la pratique des petites localités est propre à mettre en lumière les circonstances qui favorisent la communication et comme on saisit bien la relation qui existe de la cause à l'effet! Est-il

possible de démontrer jamais l'existence de la contagion si les faits de ce genre n'entraînent avec eux la conviction?

Cette épidémie comprend quinze personnes faisant partie de trois habitations à une distance de plusieurs kilomètres l'une de l'autre. Aucun autre village de la commune n'a de malades typhoïdés. Seules, ces trois habitations paient le tribut à la contagion, et cela dans l'ordre constant des rapports.

Chalaye, du Tracol, voit des parents d'un typhoïdé, il est atteint le premier, et offre un exemple de contagion indirecte. Sa femme, qui lui donne les soins intimes, tombe malade ensuite. Le domestique, qui a des rapports moins fréquents, est atteint le dernier.

Chalaye, de la Selle, communique avec cette maison, il est atteint et porte la contagion dans son habitation propre. Sa mère et sa femme lui donnent des soins; mais sa femme moins, et jamais pendant la nuit, parce qu'elle allaite. La mère Chalaye tombe la première. Alors la jeune dame est obligée de soigner l'un et l'autre, et elle est saisie à son tour.

Une domestique, Marguerite, est envoyée du village du Souhait pour aider à soigner les malades de la Selle; dix jours après, elle revient au Souhait atteinte de la fièvre typhoïde. Mademoiselle Riocreux part du même point pour venir la remplacer; elle est prise à son tour, et revient au bout de douze jours chez ses parents pour succomber bientôt. L'une et l'autre ont apporté au village du Souhait cette terrible contagion et elle y sévit à son tour en atteignant d'abord mademoiselle Julie, qui soigne sa sœur, puis leur frère, puis enfin celui qui a le moins de rapports avec les malades, un domestique.

Pourtant chacune de ces familles est riche, vit dans l'aisance, habite des pays salubres et des villages situés dans les meilleures conditions hygiéniques.

C'est à dessein que je choisis de pareils exemples. Ici, la propagation s'observe avec certitude, on en suit la situation avec une régularité que rien ne peut obscurcir ; puis on invoquerait en vain l'encombrement, la malpropreté, la misère, les miasmes putrides, le manque de soins d'infirmiers, en un mot, rien de ce qui a fait croire aux influences de l'infection.

Le 27 novembre 1846, je suis appelé au bourg de Sainte-Sigolène, pour donner mes soins à mademoiselle Madelon Darne. Elle est en proie aux prodromes de la fièvre typhoïde; ne pouvant découvrir aucune cause de contagion, la fièvre typhoïde n'existant pas dans cette localité, je reste dans le doute de mon diagnostic A une seconde visite, mes craintes se trouvent réalisées. Cette fille a vingt ans. Au huitième jour de l'état fébrile, elle avait le col et la poitrine pointillés, le ventre ballonné, la stupeur, etc.

Cette famille se compose de sept personnes, cinq filles, le père et la mère. Cette dernière est âgée de quarante ans, a eu la fièvre typhoïde quatre ans auparavant. Le père a soixante ans.

Dès les premiers jours, j'avertis cette famille du danger qu'elle allait courir, si pourvue qu'elle était d'aliments de contagion. Aussitôt la mère, qui a une grande tendresse pour ses filles, en fait partir deux pour le couvent de Monistrol, une troisième est placée à l'internat de la communauté du village, l'aînée seule, âgée de vingt-cinq ans, reste au logis pour y aider à sa mère; mais pendant que la malade est couchée au premier, je confine la sœur au rez-de-chaussée qu'elle n'a pas quitté, et n'a aucun rapport avec la malade.

La mère, qui est à l'abri de la contagion parce qu'elle a été atteinte de la fièvre il y a quatre ans, n'en prend pas moins la précaution, chaque fois qu'elle quitte l'appartement de la malade, de faire des ablutions avec de l'eau chlorurée.

La maladie de Madelon ayant pris beaucoup de gravité, on est obligé de la porter sur les bras chaque fois qu'on veut la changer de lit. Le père n'est pas toujours là, madame Darne n'est pas assez forte, et elle envoie chercher quelquefois un fils qui habite l'autre extrémité du village où il est marié. Cela est arrivé quatre fois. Aussitôt ce service rendu, sa mère le renvoie bien vite de l'appartement. Ce fils Darne est un homme de vingt-huit ans, très-fort, très-robuste. Les précautions que prennent sa mère et sa sœur aînée sont de sa part l'objet de plaisanteries, et il refuse obstinément de faire des ablutions chlorurées avant comme après avoir transporté sa sœur: le 25 décembre, j'étais appelé pour le voir.

Le fils Darne (Jean) est atteint de la manière la plus grave. On se rappelle qu'il n'a communiqué que quatre fois avec la malade. Au vingtième jour, un mieux très-marqué se prononce, je le crois en convalescence; mais bientôt il retombe et succombe dix jours plus tard à des accès rémittents vainement combattus avec énergie dès leur première manifestation.

Madelon se rétablit. Sa sœur aînée, restée à la maison avec les précautions recommandées, n'est pas atteinte.

La rechute du fils Darne, les accès bien marqués auxquels il a succombé donneraient-ils quelques scrupules de conscience sur la certitude du diagnostic? Voici venir la démonstration.

Le 24 janvier 1847, je suis appelé pour visiter la veuve Darne; je la trouve, après plusieurs jours de prodromes, atteinte de la fièvre typhoïde. Cette fièvre est de la forme lente, et tout en présentant les symptômes pathognomoniques, elle ne s'élève jamais au même degré d'acuité. Cette malade guérit. Mais pendant qu'elle était encore malade, je suis appelé à visiter son enfant, petit garçon de quatre ans, pris à son tour de la contagion qui désole sa famille.

Longtemps après toutes ces catastrophes, les trois filles

Darne que l'on avait éloignées rentrent dans leur famille. Les derniers malades avaient souffert jusqu'au mois de mars.

Le 27 juin 1847, je suis appelé de nouveau dans la famille Darne. Cette famille est celle que nous connaissons déjà, plus un fils de quatorze ans, rentré chez lui à la même époque.

Une des filles Darne, la troisième, nommée Marie, a été prise, il y a plusieurs jours, de frissons, et elle a fini par s'aliter. Je la trouve occupant le lit et l'appartement de sa sœur Madelon, la première malade. Elle est bientôt prise des symptômes les plus graves, et elle succombe au bout de quatorze jours d'état fébrile. Il n'y a point d'autre malade dans la localité; d'où vient cette fièvre ? Marie occupe l'appartement et le lit où, deux mois auparavant, Madelon achevait sa longue convalescence. Y a-t-il lieu de repousser la relation pour ne voir là qu'une coïncidence ? Je ne le pense pas, et tout porte à regarder ce cas comme une contagion indirecte.

Dès le début de cette maladie, j'éloigne de nouveau les trois sœurs, excepté Madelon, qui a acquis l'immunité par sa propre maladie. Mais le jeune fils, Emile, n'est pas éloigné; seulement il lui est recommandé d'éviter tous rapports. Néanmoins, quelques jours après la mort de Marie, Emile tombe pris par la même affection et ne se rétablit qu'au bout de deux mois.

Voilà encore une petite épidémie offrant le plus haut intérêt et qui se concentre au milieu d'un village populeux, dans deux maisons d'une même famille. Madelon est prise de la fièvre; nous ignorons l'étiologie de ce début. Elle a quatre sœurs jeunes, aliment dont la contagion est friande. J'éloigne ses sœurs de la maison, aucune n'est atteinte; l'aînée reste seule, mais sans établir de rapports et s'entoure de précautions, dans une partie séparée de l'habitation; elle

résiste. La mère soigne sa fille, mais elle a eu la fièvre typhoïde, elle résiste aussi; le père est âgé de soixante ans, il résiste de même. Mais le fils aîné, âgé de 28 ans, vient, pendant quatre fois, transporter sa sœur d'un lit à l'autre, et bien qu'il s'éloigne ensuite et qu'il n'habite pas la maison, il est atteint de la contagion, et succombe, laissant la fièvre à sa femme et à son enfant. Plus de deux mois après toute cessation de l'épidémie, les filles Darne rentrent; l'une d'elles occupe le lit et l'appartement de la malade; elle est prise de la même affection et meurt. Les autres sœurs sont éloignées comme la première fois; Madelon, seule, reste pour donner des soins à sa sœur; elle a eu la fièvre, elle résiste à la contagion; un jeune fils seul n'est pas éloigné, il y succombe.

N'est-il pas évident qu'en éloignant les trois filles Darne une première, puis une seconde fois, nous avons soustrait des victimes à l'action de la contagion ? A la seconde fois, on néglige d'éloigner le jeune fils, il ne lui échappe pas.

Voici un exemple de la persistance de la contagion dans les familles où se trouvent de jeunes sujets.

Le 11 août 1846, je suis appelé au village de Planchart, commune de Dunières, pour y visiter le fils de Jean Peyroche, fermier; il est atteint de fièvre typhoïde. A deux kilomètres de là, à Montfaucon, règne l'épidémie de fièvre typhoïde. Ce jeune homme est venu deux fois les jours précédents chez un peigneur de soie que je soigne de cette maladie et qui y succombe. Dans le village de Planchart n'existe aucun malade; s'il y a contagion, comme tout porte à le penser, le jeune Peyroche l'a contractée dans ce rapport.

Cette famille se compose du père et de la mère, de trois garçons de 14 à 22 ans, et de trois filles de 8 à 24 ans. C'est le fils aîné qui est malade actuellement. Mon expérience du danger de la contagion me fait représenter à ces gens le

danger des rapports qui vont s'établir. Mais ici le peu d'aisance et l'incurie s'opposent à la dispersion de la famille.

Aussi les rapports étant semblables pour tous, tous sont à leur tour envahis par la contagion; il n'y a plus qu'à constater le moment où ils s'alitent après avoir langui quelques jours. C'est d'abord le second frère : ils avaient couché ensemble pendant l'incubation; puis la petite fille de 8 ans; ensuite la mère, âgée de 45 ans; puis les deux filles, la première a 20 ans, la seconde 22 ; puis enfin le troisième garçon. Ce dernier, pris par l'épidémie, passe ses journées entières dans les champs.

Ces sept malades se trouvent pris à la fois, à des degrés différents. Le père seul, âgé de cinquante ans, qui voit son travail des champs triplé par l'absence de ses fils, s'y consacre exclusivement et échappe à la maladie.

L'effroi de la contagion éloigne, dès les premiers jours, les visiteurs du village, et, autour de cette maison, se forme un véritable cordon sanitaire; ce n'est qu'à grand'peine que j'obtiens d'une femme âgée qu'elle lave le linge des malades. C'est en se traînant d'un lit à l'autre que ceux qui sont en convalescence à peine, donnent des soins aux autres. Mais, malgré ce délaissement et la pénurie, malgré cette agglomération de malades dont plusieurs avaient de larges escares, aucun d'eux n'a péri, et après un temps, il est vrai, très-long, toute la famille Peyroche se trouvait rétablie et au complet.

Le village, qui s'est isolé de cette maison, n'a eu aucun malade! et cela est bien notable, car je suis intimement convaincu que sans la terreur qui éloigna les voisins, le village eût eu un grand nombre de malades.

Je vais donner un exemple de cette extension générale. Je ne vais tirer du fait qui va suivre aucun argument en faveur des idées que j'émets. Je le donne pour faire connaître

l'intensité de la contagion quand elle trouve des éléments de propagation chez des populations prédisposées.

Au mois de juin 1840, je reçois du préfet de la Haute-Loire une invitation pour me transporter, en qualité de médecin des épidémies, au village de Mascourtet, commune de Tence, afin d'y observer une épidémie qui est devenue l'effroi de la commune.

La saison était ce qu'elle est au mois de juin sur nos pittoresques montagnes, quand le soleil d'été vient réchauffer l'atmosphère : depuis quelque temps la température était douce, le ciel pur, la saison délicieuse.

Le village de Mascourtet est situé au flanc d'une colline qui s'incline jusqu'à la rivière du Lignon qu'on aperçoit dans le lointain ; des bois de hêtre entourent le village qui, lui-même, planté de très-beaux frênes et de sycomores, doit à cet accessoire l'aspect riant que lui enlèverait sans cela la médiocrité de ses habitations.

Depuis deux mois, la maladie y règne ; deux ouvriers mareurs, venus de Saint-Etienne chez leurs parents, l'y ont importée. Ces deux familles ont d'abord été envahies, et comme elles sont parentes de plusieurs autres, les rapports se sont bien vite établis, et le village entier a été en proie à la contagion. Ce village a environ cent habitants à l'époque de cette première visite. Je constate que la fièvre typhoïde a sévi sur 62 habitants, 16 sont morts, 2 sont mourants, 30 restent malades, 12 sont en convalescence avancée ou presque rétablis ; il ne reste de valide que huit à dix personnes âgées. La terreur a fait fuir tout ce qui pouvait le faire. Les villages voisins qui avaient, dès les premiers jours, envoyé leurs filles veiller des parents ou des amis, les ont vues revenir infectées et rapporter chez elles la maladie ; aussi n'en envoient-ils plus. Le village de Mascourtet est délaissé, l'aspect en est effrayant. Les pauvres habitants, presque tous

malades, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins; aussi certaines familles de cinq, six, et j'en ai vu de huit personnes, se trouvent n'avoir pas un des leurs debout pour leur donner le moindre secours; tout le monde est alité! Dans quelques maisons que je visite, les malades, qui font entendre des gémissements, n'ont pas reçu à boire depuis le commencement de la journée, et cela parce que personne *n'est passé!* D'autres n'ont pas eu leur lit refait depuis huit jours. Ce spectacle est navrant. Les plaintes sortent de quelques maisons dont la porte entr'ouverte fait un spectacle public; le courage le plus froid se sent pris au mot avec une certaine émotion.

Je m'empressai de me rendre au chef-lieu. J'y vis le maire et le curé. Le curé fit une quête, le maire fit des vœux : mais de pieux dévouements répondirent à notre appel. De vieilles filles dévotes, à l'abri, par leur âge, de la contagion, et un vieux et brave instituteur se dévouèrent à porter des secours. Dans une maison devenue libre par la mort de tous ses habitants, nous établîmes une infirmerie. Là on faisait de la tisane et du bouillon. Plusieurs fois par jour une fille partait pour faire une ronde avec deux bidons, l'un plein de tisane, l'autre de bouillon; elle entrait dans chaque maison et distribuait, selon la prescription et le plus souvent selon ses instincts de soulagement, ou des médicaments ou du bouillon. Chaque matin, les lits étaient refaits par ces humbles dévouées, les maisons rappropriées.

J'eus le bonheur de voir bientôt l'épidémie s'arrêter et diminuer d'intensité. Seize personnes étaient déjà mortes; avant ma seconde visite, il en mourut encore deux, puis la mortalité s'arrêta là.

C'est souvent dans des épidémies aussi générales que celle du Mascourtet, qu'ont été prises les observations et les théories que l'on a publiées ensuite en vue d'appuyer telle ma-

nière de voir : cet auteur pour invoquer l'influence épidémique née de causes générales, cet autre pour y voir une constitution médicale, un autre pour invoquer l'infectieux, etc. Ici point de filiation possible à établir au-delà des huit ou dix premiers cas ; en un mot, sous tous les rapports, ce sont là de mauvais exemples à choisir pour étudier la propriété contagieuse. Aussi n'ai-je dit quelques mots de cette épidémie que pour ceux qui, comme moi, ne doutent pas de la contagion, et pour montrer avec quelle puissance elle peut s'étendre quand elle se trouve dans les conditions libres de son développement. Je reviens aux petites épidémies bien limitées, bien restreintes, où la contagion est aussi évidente que la vérité la mieux démontrée, en même temps qu'il est impossible d'invoquer l'infection ou les conditions météorologiques et hygiéniques.

M. Jourgeon, du village de Sainte-Croix, commune de Saint-Just, a une demoiselle âgée de dix-neuf ans, bien portante et fiancée à M. Chapelon, négociant à Saint-Etienne, à quinze kilomètres de là.

Le 4 novembre 1838, mon confrère, M. de Labruyère, est appelé pour voir cette demoiselle ; il la trouve atteinte de la fièvre typhoïde. Je n'ai pas de renseignements sur l'étiologie.

M. Chapelon, son fiancé, vient la visiter et passe quelques heures dans la maison. C'est un bel homme de trente ans, de stature athlétique. Trois jours après son retour chez lui, il est pris de malaise ; huit jours après, il est alité et atteint d'une fièvre typhoïde grave à laquelle il succombe au bout de quatorze jours.

Pendant ce même mois de novembre, on rappelle à Sainte-Croix une sœur de la malade, jeune pensionnaire, pour la soigner. Le médecin avertit la famille du danger qu'on lui fait courir, mais on ne l'éloigne pas. Elle est presque aussitôt prise de la fièvre et s'alite comme sa sœur : le méde-

cin les visite en même temps. Elles se rétablissent. Y a-t-il ici miasmes, encombrement, viciation de l'air? On ne manquerait pas d'invoquer ces causes pour expliquer l'épidémie de Mascourtet? Mais ici, fortune, propreté, comfort, sont le partage de chacun de ces trois malades, et cependant quelques heures de rapports dans la maison de M. Chapelon, si robuste, si fort, emportera le germe de mort qui le tue vingt-deux jours après.

Je continue à feuilleter mes observations chez les personnes aisées, dans des habitations salubres et hors les temps d'épidémie un peu générale.

Le 20 mai 1841, je suis appelé auprès de M. le curé de Montregard, canton de Montfaucon. Il est atteint de fièvre depuis dix jours. Déjà le décubitus dorsal, la stupeur et l'éruption pointillée existent. M. le curé est d'une structure élevée et d'une belle constitution. Il succombe le quatorzième jour de l'état fébrile.

M. le curé est soigné par Marie Sauvignet, vieille servante très-canonique et par conséquent hors des atteintes probables de la contagion; elle y résiste en effet. Mais comme les soins du malade la retiennent dans son appartement, la fille Néron entre au presbytère pour avoir soin de la cuisine. Cette fille est âgée de vingt-quatre ans. Douze jours après son entrée, elle était obligée de quitter le service de la cure et elle s'alitait atteinte de la fièvre typhoïde grave.

Quelque temps après la mort de M. le curé, je visite plusieurs malades atteints de fièvre typhoïde, au village des Peyrouses, même commune. Là j'apprends que M. le curé était venu voir et administrer les premiers malades. Sans cette circonstance, je n'eusse pas connu la cause de la fièvre qui avait fait succomber M. le curé. J'eusse ignoré la contagion et cru à la spontanéité.

Voici une petite épidémie à peu près semblable. Madame

Massardier, commune de Saint-Victor, va visiter sa fille à Saint-Sauveur où elle est en pension, à quinze kilomètres de chez elle; c'est le 21 juin 1841, par un temps sec et froid. Madame est bien portante. Elle habite une campagne charmante. Il n'y a point de malades autour d'elle. Avant de repartir du pensionnat, elle demande à voir une amie de sa fille, atteinte de la fièvre typhoïde, que l'on a isolée dans un pavillon. Après une longue visite à cette malade, elle reprend le chemin de son habitation.

C'est moi qui soigne la pensionnaire. Six jours après ce voyage, mon confrère, M. de Labruyère, est appelé pour visiter madame Massardier, et la trouve atteinte de la fièvre typhoïde avec un début très-grave. M. Massardier a quelques années de plus que madame; il la soigne et ne tombe pas malade; mais deux domestiques qui partagent ses soins tombent l'une après l'autre, dans l'ordre des plus fréquents rapports.

Mademoiselle Massardier qui est en pension, était fort bien portante avant la visite de sa mère. J'avais supprimé tous rapports des élèves avec la malade du pensionnat. Après cette visite, quand madame Massardier a eu passé une heure auprès de la pensionnaire, enfant d'une famille amie, et qu'elle a ensuite entretenu, embrassé sa fille avant le départ, mademoiselle Massardier est peu après prise de frissons, et bientôt tombe atteinte par la contagion.

Mêmes réflexions à l'égard de cette petite épidémie. Il y a ici toujours les meilleures conditions de salubrité, de propreté, de fortune. Le temps, les lieux, les circonstances, tout s'oppose à la supposition d'un principe infectieux naissant des causes que l'on suppose lui donner naissance. Mais que mon confrère eût ignoré la maladie de la pensionnaire que je soignais, il eût ignoré de même la cause de la maladie et la contagion qui l'avait provoquée. Et moi-même, si je

n'eusse su que madame Massardier, soignée par mon confrère, était atteinte de la fièvre typhoïde, qu'elle l'avait répandue sur les personnes qui l'entouraient, j'eusse ignoré et la contagion de cette dame et celle qu'elle avait indirectement communiquée à sa fille en établissant avec elle des rapports au sortir de sa visite à la malade.

Voici venir maintenant une série de petites contagions séparées et répandues dans plusieurs communes par une cause bien connue.

Le collège de Monistrol est dans de très-bonnes conditions de salubrité. Bâtiments, cours, jardins, site, tout y est salubre, grand, aéré. Au mois de mai 1846, la fièvre typhoïde de forme lente et bénigne se déclare. Chaque jour, à la visite, deux ou trois élèves se plaignent de mal à la tête, frissons, courbature. Dans le courant de ce mois, l'on évacue le collège, et les enfants rentrent dans leur famille.

Je suis appelé le 25 mai 1846 à Dunières, canton de Montfaucon, pour y donner mes soins au fils de Louis, menuisier. Ce jeune homme faisait partie du collège; il était bien portant quand il en est sorti, mais il ne tarde pas à tomber malade chez lui. A ma première visite, je constate une fièvre typhoïde de forme grave. Cet enfant succombe après dix-huit jours de maladie. Une jeune sœur dans cette maison se trouve dans les conditions de la contagion; elle contracte la maladie, l'a fort grave et se rétablit.

D'autres enfants portent chez eux la contagion; mais n'ayant pas vu les malades, je dois m'abstenir de compter ces cas au nombre des contagions authentiques.

Après un mois d'absence, les enfants rentrent au collège et l'état sanitaire est passable jusque vers l'époque de la distribution des prix, où quelques élèves se plaignent de nouveau de mal à la tête et de frissons. Deux élèves sont plus fatigués,

je les renvoie à leurs parents. Enfin, au moment de la sortie, nous n'avons pas un malade.

Cependant le 15 septembre 1846, je suis appelé auprès du fils de M. Hérault, du village de Bessout, commune de Saint-Romain. Ce jeune homme a quinze ans, il faisait partie du collège, en est sorti bien portant et n'est tombé malade chez lui que dix-huit jours après sa sortie. Il est atteint aujourd'hui de la fièvre typhoïde.

Jean Hérault, frère du précédent, âgé de treize ans, est pris par la contagion peu de jours après que son frère s'est alité. Ce jeune homme ne faisait pas partie du collège.

Rose Hérault donne ses soins à ses frères, mais bientôt elle est atteinte à son tour. Une plus jeune sœur lui succède et éprouve le même sort. Seuls, le père et la mère, âgés de cinquante à soixante ans, résistent à cette épidémie qui s'éteint dans ce foyer sans s'étendre au village.

Le 16 septembre 1846, je suis appelé dans la famille de M. Gatet, même commune, pour donner des soins à un jeune fils, âgé de douze ans. Ce jeune homme est sorti du collège bien portant; vingt-jours après la sortie, il est pris de prodromes, et au moment même de ma première visite, il est en proie à tous les symptômes de la fièvre typhoïde grave; il succombe au bout de trois semaines de souffrances.

Dans cette riche maison se trouvent, outre le père et la mère, deux enfants plus jeunes que le précédent, un garçon et une fille. A peine le fils aîné est-il mort, que l'un et l'autre tombent à leur tour. Après une longue maladie ils se rétablissent. Le père et la mère résistent.

Le 14 septembre 1846, je me transporte au lieu de Maisonnette, commune de Dunières, pour y voir le fils de M. Brua. Il est sorti du même collège que les précédents et bien portant. Il est en proie à la fièvre typhoïde, qui s'est déclarée chez lui le vingt-deuxième jour après sa sortie, et cela avec

le caractère le plus grave, car au bout de douze jours il succombe.

Dans la maison se trouvent deux sœurs, l'une âgée de dix-huit ans, l'autre de onze ans. L'aînée tombe malade la première, pendant les derniers jours de la maladie de son frère. La cadette tombe malade six jours après sa sœur. La mère de ces demoiselles, qui leur donne ses soins, est prise des signes précurseurs; mais l'état fébrile ne se prononce pas, et au bout de quelque temps elle se rétablit ainsi que ses filles. M. Brua est peu dans l'intérieur, il a passé cinquante ans, il résiste.

Voilà une série de petites épidémies semées par la contagion dans des villages ou maisons isolées à la campagne, chez des gens aisés, et transportées par les enfants d'un collège, établissement populeux favorable à la théorie de l'infection. Que voyons-nous cependant? C'est que la fièvre y est bénigne lors de la première sortie, qu'elle n'y existe pas ou qu'elle y est encore latente à la seconde sortie, et à la seconde comme à la première, la dispersion, au lieu de produire la cessation de quelques malaises précurseurs, est suivie, au bout de quinze et vingt jours, de cas fort graves de fièvres typhoïdes, au milieu de campagnes salubres, à une grande distance du collège (vingt ou trente kilomètres), dans des situations géographiques, topographiques et météorologiques toutes différentes. Ne dirait-on pas, dans ces dernières observations, que le principe contagieux provoque à plaisir la théorie de l'infection?

Je ne multiplierai pas inutilement pour vos convictions, Messieurs, des faits semblables que je pourrais tirer de ma pratique ou de celle de mes confrères de la localité. Je termine par quelques notes qui me tombent sous la main, parce qu'elles ont trait à deux cas de contagion moins communs.

En 1839, mon honorable confrère, mon premier maître, un de vos secrétaires, M. de Labruyère, donnait des soins,

au mois de novembre, à plusieurs malades atteints de fièvre typhoïde. Ses malades étaient très-éloignés de sa résidence où n'existe actuellement aucune fièvre typhoïde. Ses visites étaient fréquentes et ses soins assidus. Au bout de quelque temps, et alors que mon confrère voyait encore ces malades, la domestique chargée du soin de sa personne tombe atteinte de la fièvre typhoïde.

A peine entrait-elle en convalescence, que le palefrenier, âgé de 16 ans, tombe à son tour pris de la même affection.

Pour nous qui savons combien sont rares les cas de spontanéité, quand on peut rechercher et suivre les rapports antérieurs, nous n'hésitons pas, mon confrère et moi, à voir là un cas de contagion indirecte médiate. Mais ce qu'il y eut de plus singulier, c'est que les visites qu'il faisait n'eurent pas la puissance de le contagioner; mais à cette cause les influences de son intérieur actuellement envahi par la contagion venant s'ajouter, mon confrère tombe malade à son tour. Son action fut pourtant la plus légère des trois.

Au mois de septembre 1847, une femme dont je ne sais pas le nom, habitant le village de la Peyrousette, commune de la Chapelle, me fit demander. C'est une pauvre femme, âgée de 45 ans, vivant seule et de son travail journalier. Je la trouve atteinte de la fièvre typhoïde. Je fais des questions pour éclairer l'étiologie, elle me dit n'avoir eu aucun rapport avec des malades; mais il y a quinze jours, elle raconte qu'ayant reçu un paquet de hardes à laver ayant appartenu à une personne morte quelque temps auparavant, et au moment où elle les avait plongées dans l'eau chaude, il s'en était élevé une vapeur qui lui avait donné *mal au cœur* et qu'elle avait eu presque aussitôt des aphthes à la bouche. Cette femme, qui me voit sourire et douter de cette cause, m'affirme de nouveau qu'au moment où elle a reçu la vapeur de ces hardes, elle a éprouvé des cuissons à la bouche et du

vertige. Toujours est-il qu'à cette première visite (il y a dix jours qu'elle languit), elle a les prodromes de la fièvre ; à ma seconde visite, elle est confirmée. Cette fièvre, de forme lente, dure pendant très-longtemps, avec tous les accidents de cette maladie : rêvasserie, hébétude, surdité, météorisme, eschares, etc.

S'il me fût resté quelques doutes sur la nature de l'affection, voici qui les aurait levés.

Le fils de cette malheureuse, âgé de 25 ans, habitant le village de Mayolle, à trois kilomètres de là, vient pour donner des soins à sa mère ; il est pris de la contagion, s'alite à son tour et meurt dans l'adynamie la plus complète au bout de quarante jours.

Je m'empresse de faire des recherches, et j'acquiers la certitude que la personne à qui avaient appartenu les hardes lavées par la femme de la Peyrousette était bien réellement morte de la fièvre typhoïde.

Je n'ai pas la pensée que les observations que je viens de communiquer soient plus probantes que celles déjà si nombreuses publiées par MM. Bretonneau, Gendron, Putignot, Boret, Rueff, Thyriol, Berland, Fauconnet, Piedvache et bien d'autres. Mais quand il s'agit de déraciner une erreur pour mettre à sa place la vérité, l'on ne saurait apporter de trop nombreux matériaux, et chacun doit son concours dans la proportion de ce qu'il peut.

Dans la série des faits que je viens de livrer à votre examen, Messieurs, il y a des exemples de tous les modes de contagion que j'ai dit pouvoir exister. La contagion directe est sans doute et de beaucoup la plus fréquente ; mais les autres modes s'y rencontrent d'une manière incontestable.

Ces faits ne laissent et ne peuvent laisser dans l'esprit de personne le moindre doute sur la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde. Et si des faits de ce genre ont laissé subsis-

ter le doute, il faut en rechercher la cause dans deux raisons que j'ai signalées : la première, c'est qu'à Paris la fièvre typhoïde ne régnant pas à l'état épidémique, ou cet état créé par la contagion n'y régnant que d'une manière peu étendue, rarement et, de plus, voilé à l'œil du praticien par les circonstances, elle n'y est pas suffisamment apparue pour convaincre ; la seconde, c'est qu'on ne s'entend pas sur la valeur des mots *contagion* et *infection*, ni sur la part qui revient ou non aux influences météorologiques, et à quoi se borne leur action.

Tant qu'on ne s'entendra pas à cet égard, on pourra discuter longtemps d'une manière oiseuse. Si je dis que la fièvre typhoïde est contagieuse, et que vous me répondiez qu'elle n'est qu'infectieuse, mais que nous attachions la même valeur à ces deux locutions, il est évident que la science s'épuise en débats stériles.

Pourtant il en sera ainsi aussi longtemps que l'on regardera comme maladies infectieuses celles qui se communiquent il est vrai, mais qui ne doivent cette propriété, dit-on, qu'à la circonstance d'une réunion, d'un encombrement, d'une concentration des principes morbifères, quand on admet que cette maladie conservera cette propriété transmissible alors même que ces circonstances ont cessé et que les individus ont été disséminés. Je nie formellement que l'infection puisse se comporter ainsi et qu'on l'ait jamais observée. Comment! voilà une maladie qui frappe tout autour d'elle, parce que l'on a accumulé les malades dans un lieu quelconque, parce qu'on a produit un encombrement, une insalubrité méphitique ; ces malades, séparément, n'auraient point répandu ni communiqué leur maladie ; réunis ils font naître des circonstances telles, que maintenant on peut les disséminer, faire cesser les causes méphitiques de ce foyer, chacun des individus reste comme un foyer, c'est-à-dire

comme contagieux ! Cela est-il possible ? Et si cela est, après la dissémination, n'est-il pas évident que c'est parce que cette propriété existait auparavant et que la réunion n'a fait que lui donner une intensité proportionnelle au nombre de malades contagieux et contaminés réunis dans un étroit espace ?

Ce que l'on a appelé l'infection, cette entité étiologique à laquelle l'on voudrait faire jouer le rôle d'agent contagieux, lorsqu'il est suffisamment concentré, ce qui est subversif d'une saine philosophie médicale, ne devrait donc s'entendre que de l'altération de l'air agissant sur les personnes soumises à son action délétère, et produisant tantôt la pourriture d'hôpital, ici la dyssenterie, là la fièvre puerpérale, ailleurs une épidémie d'érysipèle, dans ce navire le scorbut, etc., etc.

J'accorde ce qui est de rigoureuse observation, c'est que l'encombrement, le manque de soins, la pénurie des agents hygiéniques et thérapeutiques créent un état qui doit porter le nom d'infection, parce que c'est réellement par une véritable infection de l'air chargé de principes nuisibles que l'on voit se développer certaines épidémies, comme celles que je viens de nommer plus haut.

Mais ce qui fera toujours que cet état ne pourra jamais être confondu avec la contagion, c'est ceci que je signale à votre attention. Si vous avez une épidémie née de l'infection et que vous disséminiez l'encombrement en répandant les malades un par un dans de jolis hameaux bien salubres, chez des gens aisés, auprès de médecins vigilants, vous verrez cesser l'épidémie comme par enchantement. Ainsi, dispersez de cette manière une épidémie de dyssenterie, de scorbut, d'érysipèles, de pourriture d'hôpital, et vous verrez les malades guérir et l'épidémie s'éteindre. Au contraire, disséminez un certain nombre d'hommes atteints de maladies

contagieuses, vous les mettrez, j'en conviens, dans de bonnes conditions de traitement; mais au lieu de voir cesser l'épidémie, vous la ferez naître dans chaque hameau où vous aurez envoyé un contaminé. Dispersez ainsi des varioleux, des typhoïdés, des malades atteints de typhus, de la peste d'Orient, etc., et vous ferez naître une contagion nouvelle dans chaque lieu où vous aurez déposé un contaminé.

En sorte que pour faire cesser une épidémie provoquée par l'infection, il faut la disséminer, la répandre. Au contraire, pour voir cesser une épidémie née de la contagion, il faut la circonscrire, l'isoler, lui donner un cordon sanitaire. Quelle immense différence! et comment se fait-il que deux choses qui diffèrent si essentiellement puissent encore se confondre dans le langage médical!

Pendant le fameux procès du libraire Jockin, à Oxfort, le concours fut immense et les débats furent longs; l'air fut tellement altéré qu'il frappa cette réunion d'une maladie terrible, et qu'il en mourut trois cents. Mais aucune personne étrangère à l'auditoire n'en fut atteinte, les malades ne la communiquèrent pas. Ozanan, qui a recueilli ce fait, me fournit un exemple saisissant : voilà bien ce que j'appelle l'infection, l'épidémie infectieuse.

Mais qu'à deux reprises je disperse le collège de Monistrol, qui a quelques malades couvant la fièvre typhoïde, et que je crains de voir s'étendre à toute cette jeune population, chacun des jeunes gens atteint par le malaise, ou seulement par le principe encore à l'état latent, va porter ailleurs la contagion, et produit une épidémie autour de lui, chez les parents, les domestiques, les visiteurs.

Donc, l'on ne devrait appeler maladies infectieuses que celles qui, avant comme après l'encombrement, ne sont pas contagieuses, et qui ne le sont qu'au foyer de l'épidémie, au milieu duquel il faut venir se plonger pour la contracter,

alors que toutes les circonstances qui lui ont donné naissance persistent dans toute leur force, et se persuader d'une vérité qui sera, je l'espère, enfin reconnue; c'est que si des malades portent ailleurs la maladie dont ils ont été atteints au sein de l'encombrement qui l'a vue naître, c'est que cette maladie est bien véritablement contagieuse par elle-même, à l'état isolé comme à l'état de réunion, avec cette seule différence que le rapprochement et le nombre et les circonstances qui vicient l'air par les émanations des malades, sont propres à donner au principe contagieux une plus grande intensité, mais ne sauraient en changer la nature, le principe.

Dans cette manière de voir, qui est conforme aux faits de l'observation, l'on classerait les maladies qui s'observent à l'état épidémique dans trois classes bien distinctes :

L'on nommerait épidémies atmosphériques, celles qui naissent des conditions météorologiques ou autres, indépendantes de la présence des êtres animés, comme la grippe, les fièvres intermittentes, le choléra, etc. ;

L'on nommerait épidémies infectieuses, celles qui naissent de l'accumulation des hommes, de la putréfaction des choses, de la viciation de l'air par une cause appréciable, telle que le scorbut, la pourriture d'hôpital, l'érysipèle des hôpitaux, etc., en un mot les maladies épidémiques qui ne se communiquent pas en dehors du foyer qui leur a donné naissance ;

L'on nommerait épidémies contagieuses, celles créées par des maladies qui se transmettent de l'homme malade à l'homme sain, sans le secours des circonstances atmosphériques et sans les conditions qui naissent du rapprochement et de l'encombrement.

Cette classe se diviserait en deux ordres : le premier contenant les épidémies contagieuses miasmatiques, le second les maladies contagieuses virulentes.

Le premier ordre contiendrait la peste, le typhus, la fièvre typhoïde, les maladies, en un mot, reconnues contagieuses sans la nécessité absolue du contact.

Le second ordre contiendrait la syphilis, la rage, la gale, en un mot les maladies qui ne peuvent se communiquer qu'à la condition d'un contact.

Une maladie éminemment contagieuse, la variole, ferait partie de ces deux ordres pour attester leur point de rapport indissoluble; elle serait dans l'ordre des contagions virulentes quand elle serait communiquée par le contact ou l'insertion du virus, et au contraire, dans celui des contagions miasmatiques, quand elle serait communiquée par l'air chargé des émanations du malade.

Quelle simplicité cette classification n'introduirait-elle pas dans cette partie de l'étude de la science, si obscure, si inextricable pour les néophytes, de quelle utilité ne serait-elle pas pour l'étude pratique des faits! Comme elle tendrait à aplanir chaque jour les dissidences qui existent entre les médecins et qui naissent le plus souvent de cette déplorable logomachie avec laquelle il faut discuter dans l'état actuel des choses!

Je sais combien il est dangereux pour son auteur d'apporter hardiment un projet de réforme qui tendrait à atteindre tant d'hommes supérieurs dans leur conviction et tant de conservateurs dans leurs douces habitudes, surtout quand on ne peut le signer que d'un nom obscur dans la science; mais, messieurs, cette hardiesse, c'est votre réunion qui me l'a donnée, et ce n'est en tous cas que sous votre patronage qu'elle aurait le droit de se produire.

Revenant à la question, et considérant les raisons que j'ai exposées, peut-être avec quelques longueurs involontaires, je dis qu'on ne saurait faire de la fièvre typhoïde une maladie infectieuse, c'est-à-dire contagieuse seulement

par infection, et les raisons en sont péremptoires. L'impossibilité où se trouvent beaucoup de praticiens distingués d'observer avec facilité cette peste de l'Occident dans ses transmissions à travers les populations, a pu seule empêcher que cette question ne fût arrivée à l'état de démonstration aussi complète que l'est la propriété contagieuse de la variole.

Ainsi, cette assertion que la contagion dans les maladies qui se transmettent n'est qu'un être relatif qui peut ou non se montrer comme tout autre élément pathologique, ni plus ni moins, ne me semble qu'une erreur d'appréciation. Je dis cela parce qu'il semble impossible que la propriété contagieuse ou non d'une maladie puisse varier comme le peuvent les éléments morbides constitutifs. Cela choque et blesse l'idée principe, qui s'attache à la nature même d'une affection, et aussi parce que nous n'en voyons rien de semblable dans les maladies contagieuses faciles à observer, comme la variole, la peste, la syphilis. Je sais bien que parfois la variole, la peste, la syphilis ne se communiquent pas, ne se transmettent pas, même par le contact, mais dire, dans ces cas, que l'élément contagieux n'existait pas, que la contagion est un être relatif, c'est tomber dans une étrange erreur. N'est-il pas plus conforme à toutes nos connaissances physiologiques et pathologiques d'admettre ce qui ne peut faire l'objet d'un doute, c'est que pour contracter la contagion il faut être pourvu de toutes les conditions d'évolution, et l'une des principales, c'est la prédisposition. Sans elle, en effet, vous seriez arrêtés à chaque pas dans l'étude étiologique de toutes les maladies, elle est aussi certaine que l'idiosyncrasie, que l'influence de l'âge, du sexe, du tempérament, que l'immunité acquise par une contagion antérieure dans certaines maladies, etc., etc.

Si donc, dans tous les cas, vous n'observez pas rigoureusement la contagion dans la fièvre typhoïde, ne nous objectez

pas que cette maladie n'est pas toujours contagieuse; dites-vous seulement que pour la contracter, il faut la prédisposition. C'est à cette cause qu'il faut attribuer la non-propagation dans de nombreuses circonstances, et surtout quand les rapports ont lieu d'un malade à une personne d'un certain âge, parce que l'âge éteint la prédisposition, ainsi que cela s'observe aussi dans les maladies fébriles éruptives.

Pour les grandes cités, et Paris en particulier, où, comme je l'ai dit, l'on voit assez peu la fièvre typhoïde à l'état épidémique, pour nier sa propriété contagieuse, il est indispensable de supposer que la prédisposition s'y éteint vite, quand au début du séjour on y a résisté; et je répète ici que cette cause, jointe à la difficulté d'une observation rigoureuse comme celle que nous pouvons faire en province, donne l'explication de cette dissidence si singulière qui fait dire à la grande majorité des médecins de Paris que la fièvre typhoïde n'est pas contagieuse, pendant que la presque totalité des médecins de la province affirme le contraire, et le prouve par l'observation rigoureuse des faits les plus convaincants.

En jetant un coup d'œil général sur les faits de contagion que je viens de rapporter, est-ce que l'idée de l'infection, comme cause productrice de la contagion, ne semble pas une chimère? Où y a-t-il ici la moindre trace de ces causes auxquelles on attribue l'infection? Toutes mes observations rigoureuses portent sur des villages, de petits hameaux, où même des maisons isolées, situés dans des conditions parfaites de salubrité; choisies chez des personnes riches, à des époques où il ne régnait pas d'épidémie ailleurs, dans la commune ou le voisinage; dans des cas où le premier malade observé ne sortait pas d'une réunion où l'on pût supposer l'existence des causes infectieuses, et la plupart du temps l'étiologie si obscure qu'il semble que le premier malade est atteint d'une manière spontanée!

Laissant donc de côté la discussion que j'ai élevée, contre la théorie de l'infection, d'une manière générale et au point de vue de la contagion, en général, pour ne m'occuper que de la contagion dans la fièvre typhoïde, je dis que, dans ce cas et *à fortiori*, l'on ne saurait prétendre que la propriété contagieuse n'est pas inhérente à cette affection : elle est élément constitutif, naturel de cette maladie, comme elle l'est dans la variole ou la peste, mais à des conditions de prédisposition qui varient selon les sujets, selon certains lieux, selon les âges, etc., avec des différences d'aptitude, comme on le remarque pour des maladies auxquelles on ne conteste pas la propriété contagieuse.

Aussitôt que l'on sera d'accord sur cela et que la contagion sera reconnue par le plus grand nombre, que cette vérité ne sera plus contestée dans la science, il y aura une question bien autrement importante pour la pratique et l'humanité à soumettre à l'étude et à la discussion, ce sera celle-ci : *De la contagion dans la fièvre typhoïde et de sa prophylaxie.* Étude éminemment utile et pour laquelle il y a déjà de nombreux matériaux préparés.

Ce que j'ai dit de la propriété contagieuse de la fièvre typhoïde, les faits de contagion que j'ai cités, avec les circonstances au milieu desquelles elle s'est développée, me dispensent d'entrer dans de plus longs détails sur *les causes qui favorisent cette transmission.*

Elles se trouvent toutes étudiées dans la partie que j'ai consacrée à l'étiologie et se réduisent aux influences qui naissent des rapports et des âges. Plus les rapports sont immédiats et continus, plus les conditions de transmissibilité naissent ; nous avons vu toujours la contagion sévir dans l'ordre de ces conditions, toutes choses égales d'ailleurs. La parenté, qui semble une condition favorable de transmission et qui fait dire dans la campagne : *la maladie suit le sang,*

ne m'a jamais paru avoir la moindre influence ; et si l'on observe souvent la parenté servir de filière dans laquelle glisse si facilement la contagion, ce n'est, on le comprend bien vite, qu'à cause des rapports plus intimes qui naissent de cette circonstance.

L'âge est une des conditions les plus indispensables pour le développement de la contagion, en d'autres termes, pour l'existence de la prédisposition. J'ai dit déjà quelles étaient ces proportions en donnant des chiffres statistiques.

Je me résume, Messieurs, et je dis :

Les travaux dogmatiques sur la nature de la fièvre typhoïde n'ont, jusqu'à présent, produit aucune doctrine bien généralement adoptée.

Cependant la croyance que cette maladie est une fièvre et non une phlegmasie de l'estomac et par suite des intestins, est presque générale.

Parmi ceux qui croient à la nature fébrile de cette affection, les uns la considèrent comme une fièvre essentielle avec des manifestations consécutives à l'intestin.

Les autres la regardent comme une fièvre nécessaire liée à l'évolution d'une éruption intestinale et ayant une complète analogie avec les fièvres éruptives.

Les autres la regardent comme un état acquis se produisant pendant le cours des fièvres essentielles, qu'elles soient inflammatoires, muqueuses ou ataxiques.

Les autres, au contraire, regardent tous ces états comme des fièvres typhoïdes avec des prédominances qui se manifestent dans l'appareil bilieux, ou dans les organes abdominaux, ou sur l'appareil encéphalique.

Les uns, enfin, la confondent avec le typhus pendant que les autres en font une maladie identique à elle-même et *sui generis*.

Relativement à sa nature contagieuse, les uns la proclament, les autres la nient.

Parmi ceux qui la nient se trouvent tous les médecins des grandes cités, surtout Londres et Paris.

Parmi ceux qui affirment et démontrent la propriété contagieuse, se trouvent presque tous les praticiens pratiquant dans les provinces, surtout dans les petites localités.

Dans le corps académique, à Paris, le parti de la contagion a gagné du terrain, et cette opinion s'y propage, grâce aux efforts de la province.

Mais on a et l'on aura bien de la peine à s'entendre, à cause des divergences qui existent dans la manière d'envisager cette contagion.

Les uns la regardent comme étant le résultat de causes locales et individuelles, telles que l'encombrement des individus disposés dans un lieu mal aéré, la malpropreté, la pénurie, etc., et disent alors : Cette maladie n'est pas contagieuse, elle est née de l'infection, elle est infectieuse.

Les partisans de la contagion disent : La fièvre typhoïde est contagieuse par elle-même et naturellement, comme l'est la peste, la variole, etc.

Au milieu de ce débat, et d'après la discussion à laquelle je me suis livré, d'après aussi les faits que j'ai cités, je crois devoir conclure :

1° Que la fièvre typhoïde est bien véritablement une fièvre et non une phlegmasie ;

2° Que cette fièvre est de nature essentielle avec une manifestation constante, celle d'une altération de forme éruptive siégeant dans quelques parties de la muqueuse intestinale ;

3° Que les prédominances splanchniques qu'affecte, selon les idiosyncrasies, cette pyrexie, en ont seules imposé aux auteurs qui ont cru devoir, les uns lui faire absorber le groupe entier des fièvres essentielles, les autres la considérer comme un état nouveau *pouvant* se produire dans le cours de ces mêmes maladies ;

4° Que le trouble, l'incertitude qui règnent sur la question de savoir si la fièvre typhoïde est ou non contagieuse, ne dépend que de circonstances particulières, sans lesquelles il y aurait unanimité pour proclamer que la fièvre typhoïde l'est au même degré que la peste ou la variole ;

5° Que néanmoins il convient de n'être pas plus contagionniste que les faits, et qu'il faut avouer que dans de fréquentes circonstances, comme pour le premier malade d'une épidémie, par exemple, il est souvent impossible de remonter à la cause productive ;

6° Que, par conséquent, la cause étiologique la plus puissante est celle qui natt des rapports, mais que la prédisposition est nécessaire ;

7° Que les circonstances particulières qui obscurcissent la question de contagion tiennent à deux causes :

La première, c'est l'extinction de la prédisposition qui a lieu pour les individus qui habitent les grandes cités, Paris surtout, ce qui y rend les observations de contagion fort rares;

La seconde, c'est qu'on ne s'entend pas du tout sur la valeur des mots *contagion* et *infection*, et quant à l'infection, qu'on lui fait jouer un rôle nuisible à une saine observation, à une bonne entente des faits.

8° Qu'il conviendrait, pour mettre un terme à l'anarchie du langage médical en ces matières, d'admettre que toute maladie qui se communique, en dehors des circonstances qui ont pu lui donner naissance, par un individu malade à un individu sain, est réputée contagieuse, qu'il y ait ou non contact ;

9° Que par conséquent le rôle que l'on fait jouer à l'air vicié, produisant une maladie sur des malades agglomérés, maladie qui dès-lors va devenir contagieuse, alors même que la dissémination aura lieu, est une théorie inutile et anarchique, puisqu'elle n'est que la contagion elle-même ;

10° Qu'il conviendrait à l'avenir de ne voir dans les maladies qui se contractent dans des conditions spécifiques que trois espèces d'affections :

La première comprendrait les maladies atmosphériques ou épidémies atmosphériques, quand elles se produiraient sous cette forme ; ce seraient celles qui naissent de principes émanés de la terre et dissous dans l'air, telles que les fièvres intermittentes, la grippe, le choléra, la coqueluche, etc. ;

La seconde, les maladies infectieuses ou épidémies infectieuses, quand elles se produisent sous cette forme ; ce seraient celles qui naissent de principes émanés des corps des matières organiques putréfiées, de l'agglomération des hommes viciant l'air, telles que le scorbut, la pourriture d'hôpital, la fièvre puerpérale des établissements spéciaux, etc ;

La troisième, les maladies contagieuses ou épidémies contagieuses, quand elles se produiraient sous cette forme ; ce seraient celles qui se produisent par le fait seul du rapprochement médiat ou immédiat de l'individu malade à l'homme sain, sans le concours de circonstances atmosphériques, ou de celles qui produisent l'infection, telles que la peste, la fièvre typhoïde, la syphilis, la gale, etc.

Cette dernière espèce comprenant deux variétés : les maladies contagieuses miasmatiques, telles que la peste, la variole, le fièvre typhoïde, etc., et les maladies contagieuses virulentes, telles que la syphilis, le farcin, la rage, la gale, etc.

11° Enfin, que les matériaux accumulés pour prouver la contagion de la fièvre typhoïde sont si nombreux aujourd'hui, qu'ils fourniraient les éléments de l'une des questions les plus utiles à l'humanité et sur laquelle il convient d'appeler l'attention de tous les hommes capables ; ce serait celle de la prophylactie de la contagion dans la fièvre typhoïde.

LES

ÉTATS ET L'ADMINISTRATION

DU LANGUEDOC

Spécialement sous Louis XIV

Par M. le vicomte de MEAUX.

Séance générale du 15 septembre.

Les antiques libertés provinciales n'apparaissent à la France de notre époque que comme un obscur et lointain souvenir. Mais ce souvenir d'un temps qui n'est plus, les uns le bénissent et le glorifient, les autres le dédaignent et seraient tentés de le maudire. Les uns démêlent dans les états provinciaux des éléments vivaces d'ordre et de liberté tout ensemble ; les autres ne reconnaissent dans ces assemblées que les instruments de privilèges bizarres et des obstacles au progrès régulier de la grande unité française ; et du jugement que l'on porte sur ce point de l'histoire dépend en partie la manière d'apprécier les causes et la valeur de nos modernes révolutions. Comment certaines provinces s'administraient-elles elles-mêmes sous l'ancienne monarchie et avec quelle indépendance ? Quel était l'esprit, quelles ont été les œuvres de ces administrations particulières ? Questions capitales qu'une réunion comme la nôtre est plus

que toute autre appelée à débattre, sinon à résoudre! Ceux-là surtout, en effet, qui s'efforcent de ranimer dans les provinces une vie trop éteinte, doivent rechercher sous quelle forme cette vie provinciale s'est produite et manifestée dans d'autres siècles. Nous siégeons d'ailleurs, en ce moment, au sein d'un ancien pays d'état. A côté et comme à l'ombre de la vénérable basilique de Notre-Dame du Puy, nous avons vu, nous avons admiré la belle salle des états du Velay. Les tapisseries fleurdelisées qui jadis la décoraient aux jours solennels, les drapeaux des corps de métiers avaient reparu, et les vieux murs si longtemps solitaires semblaient se réjouir en recevant un instant dans leur sein une nouvelle assemblée provinciale [1].

Je n'insisterai pas cependant sur les états particuliers du Velay; les habitants de ce pays possèdent sur ce point des documents complets, des traditions abondantes, et ils nous ont trop bien montré comment ils savent mettre en œuvre leurs richesses locales pour que j'essaie de les exploiter à leur place [2].

Mais le Velay avait été rattaché au Languedoc; les états du Velay étaient subordonnés aux états du Languedoc où le clergé, la noblesse, les villes du Velay avaient d'ailleurs leurs représentants, et les états de Languedoc étaient re-

[1] Le Congrès est allé visiter la Cathédrale et le Musée d'objets religieux formé dans l'ancienne salle des états du Velay, par les soins de Mgr l'Evêque du Puy. (Voir aux *Procès-Verbaux* un rapport sur cette visite, vol. 1, page 134.

[2] M. Aymard, archiviste du département, a bien voulu me montrer ce qui dans ses archives concerne les Etats du Velay. Les procès-verbaux de ces états, reliés en 6 volumes, remontent jusqu'à 1494, et existent sans interruption depuis 1598 jusqu'à 1789. M. Aymard a recueilli lui-même sur ces assemblées locales et sur l'organisation administrative du diocèse du Puy des notes pleines d'intérêt.

gardés par toute la France comme le type et le modèle des assemblées provinciales. Il y a donc quelque intérêt à les connaître. Nous n'en discuterons pas les origines incertaines et contestées. Sans remonter jusqu'à la civilisation précoce qui s'épanouit autour du capitole de Toulouse, pour disparaître bientôt sous un voile épais de sang et de deuil, sans rappeler les luttes religieuses et sociales du moyen âge, nous nous demanderons seulement ce que furent, sous le régime monarchique, les états provinciaux, dans un pays d'états par excellence. Quelle place gardèrent-ils, quels rôles purent-ils remplir surtout lorsque la royauté absolue parut absorber dans son pouvoir unique l'Etat tout entier ?

Depuis la réunion du Languedoc à la couronne, il est facile de suivre le cours non interrompu des institutions représentatives. On voit, dès le XIVe siècle, les assemblées des sénéchaussées régler les impositions, sous le règne de Charles VI, les états joindre au vote de l'impôt un cahier de doléances et le présenter au roi ; sous Charles VII, les députés du tiers-état recevoir une paie fixe et des gratifications supplémentaires, usage qui tiendra plus tard une grande place dans l'histoire de ces assemblées. Enfin, un acte authentique de l'autorité royale vient confirmer les franchises traditionnelles de la province; Charles VIII promet, par lettres-patentes, qu'aucun impôt ne sera levé que par *l'assemblée et octroi des états*. Cependant, sous les règnes suivants, l'épuisement du trésor public inspira au gouvernement plus d'une tentative contraire à cette déclaration solennelle. Mais à force de sacrifices, les états rachetèrent et maintinrent leurs prérogatives [1] Ces prérogatives, comment

[1] Correspondance administrative de Louis XIV, publiée par M. Depping, dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France, tome Ier, introduction p. XVII et suivante.

les exerçaient-ils ? Valaient-elles ce qu'elles coûtèrent à la province ?

Un publiciste du XVI^e^ siècle, qui a formulé en doctrines les tendances monarchiques de l'ancienne bourgeoisie française, répond à cette question que déjà l'on se posait autour de lui. « Il y en a, dit Bodin, qui se sont efforcés par tous moyens de changer les états particuliers en élections, disant que les états ne sont qu'à la foule du peuple.... Je sais bien que les pensions des états du Languedoc revenaient à plus de vingt-cinq mille francs, sans les frais des états, qui ne coûtaient guère moins; mais on ne peut nier que par ce moyen le pays de Languedoc n'ait été déchargé, sous le roi Henri, de cent mille livres tous les ans; le pays de Normandie, de quatre cent mille, qui furent égalées sur les autres gouvernements qui n'ont point d'états. Et, néanmoins, il est bien certain que les élections coûtent deux fois autant au roi et aux sujets que les états; et, en matières d'impôts, plus il y a d'officiers, plus il y a de pilleries. Et jamais les plaintes et doléances du pays gouverné par élection, ne sont vues, lues, ni présentées en quoi que ce soit; on n'y a jamais égard comme étant particulières; et tout ainsi que plusieurs coups d'artillerie l'un après l'autre n'ont pas si grand effet pour abattre un fort que si tous ensemble sont délâchés, aussi les requêtes particulières s'en vont le plus souvent en fumée; mais quand les collèges, les communautés, les états d'un pays, d'un peuple, d'un royaume, font leurs plaintes au roi, il lui est mal aisé de refuser.

» Combien qu'il y a mille autres utilités des états en chacun pays, c'est à savoir le bien concernant la communauté de tout pays; s'il est question de faire levées d'hommes ou d'argent contre les ennemis, ou bien de bâtir forteresses, unir les chemins, refaire les ponts, nettoyer le pays de voleurs et faire tête aux plus grands, tout cela s'est mieux fait

par ci-devant au pays de Languedoc, par les états, qu'en autre province du royaume. Ils ont ordonné douze cents livres par chacun an, pour l'institution de la jeunesse de tout le pays en la ville de Nismes, outre les autres collèges particuliers ; ils ont bâti de belles forteresses du royaume ; ils ont fait exécuter Buzac, le plus noble voleur qui a été de notre mémoire, duquel ni juge, ni magistrat, ni le parlement même de Toulouse n'avaient pu avoir la raison, car il faisait ses voleries par forme de justice. J'ai bien voulu noter en passant ces particularités pour faire entendre le grand bien qui réussit des états [1]. »

Voilà ce qu'au XVI[e] siècle pensait des états de Languedoc, non pas un habitant de Toulouse ou de Nîmes, mais un bourgeois d'Angers établi en Normandie, un écrivain qui n'était ni factieux ni courtisan, et qui par la droiture et l'élévation de ses vues patriotiques, plus encore que par l'abondance de son érudition, a mérité la première place entre les publicistes contemporains. Nous pouvons, ce semble, nous en rapporter à son appréciation, et bientôt nous arriverons à des temps où il nous sera permis de juger les états de Languedoc par nous-mêmes et sur pièces authentiques.

Les efforts du gouvernement central pour transformer les pays d'états en élections continuèrent. En 1629, on voit les états opposer une violente résistance à l'installation des officiers vénaux destinés à remplacer les administrations locales dans la répartition et la perception de l'impôt. Par représailles, le gouvernement veut détruire les états. Les Etats remboursent le prix des offices de finance qu'on avait créés pour la province, et une fois de plus rachètent leurs libertés.

Ce n'était pas assez toutefois pour le Languedoc de se voir

[1] Bodin, de la République, livre 5, chapitre VIII. Voir sur Bodin le travail de M. Baudrillart.

délivré des agents du fisc ; il avait également besoin d'être protégé contre l'omnipotence de ses représentants. Les états par leurs prodigalités, les administrations municipales par leurs entreprises téméraires, accablaient d'impôts et d'emprunts excessifs la province et les communautés. Le roi consentit à ne lever aucune taxe sans l'octroi des états ; mais, en retour, il défendit aux états et aux communautés d'en voter aucun non plus sans son exprès consentement. Ainsi le pouvoir royal se plaçait dans l'heureuse impuissance de devenir oppresseur et ne restait plus sur la province que comme une providence protectrice.

Cependant à peine la transaction est-elle conclue qu'on apprend en Languedoc qu'elle est violée. Grâce à de nouveaux besoins du fisc et par un nouvel abus du pouvoir ministériel si exorbitant et si désordonné depuis la mort de Henri IV, de nouveaux élus ont acheté le droit de percevoir l'impôt de la province. A cette nouvelle, les états s'assemblent ; ils défendent qu'on les reçoive. Puis ils s'adressent à leur gouverneur, brillant et malheureux jeune homme, héritier du nom le plus illustre de France et jusqu'à lui le plus fidèle à la royauté. Ils le supplient « d'unir ses intérêts inséparablement à ceux de la province qui prétendait jouir de ses franchises et libertés plus précieuses et plus chères que ceux des biens et de la vie des particuliers. » On vit ainsi le Languedoc, avec sa riche et puissante bourgeoisie, s'associer à cette révolte de Montmorency, dernière étincelle des anciennes luttes féodales, premier et faible présage des soulèvements modernes [1].

Mais la révolte ne servit pas la liberté. Vainqueur par l'épée de Schomberg à Castelnaudary, Louis XIII vient en personne tenir à Béziers une session des états, et là il leur

[1] Correspondance administrative, t. 1. Introd., p. XVII et XVIII, et Rapport de Raville, p. 10.

imposa ses volontés souveraines. Il ne détruisit pas les états; il leur ôta seulement la moitié de leur puissance. Il leur laissa la fonction de répartir l'impôt; il leur enleva la faculté d'en déterminer le chiffre. Ce chiffre fut fixé à 1,050,000 livres pour le trésor public, et à 1,214,000 liv. pour les dépenses de la province. A côté du châtiment qui devait être passager, l'édit de Béziers contenait du reste des réformes utiles destinées à lui survivre.

Le Languedoc était dompté. Il vit la Fronde et n'y prit aucune part. Il regrettait toujours cependant ses franchises perdues dans une révolte; sa soumission persévérante au milieu d'une autre révolte lui en mérita le rétablissement. C'était en 1649, au moment où la monarchie française, victorieuse aux frontières, dictait des lois à l'Europe et n'était pas maîtresse sur son propre territoire. Soit pour récompenser, soit pour assurer la fidélité d'une aussi grande province, un nouvel édit réforma celui de Béziers, restitua aux états de Languedoc la prérogative de fixer eux-mêmes le chiffre de toute taxe et impôt, permit de prolonger pendant un mois les sessions que l'édit de Béziers avait restreintes à quinze jours; mais en même temps confirma les dispositions de cet édit destinées à protéger la province contre ses représentants. Ainsi les membres des états avaient abusé du droit de se payer à eux-mêmes leurs services et de répandre autour d'eux des gratifications. Les frais des états restèrent fixés à 50,000 liv., non compris les frais de voyage et l'indemnité de séjour, arbitrée à 6 liv. par jour pour chaque député du tiers et devant s'élever au total à 11,160 livres. Ainsi, malgré les précautions prises par les édits antérieurs, les communautés avaient continué de s'obérer outre mesure pour leurs dépenses particulières. Une limite fixe resta déterminée pour ces impositions locales. Cette limite fut chaque année, d'après l'édit de 1649 comme d'après celui de Béziers, pour les villes

chefs-lieux de diocèse, de 900 liv.; pour les chefs-lieux de viguerie, de 600 liv.; pour les autres communautés, 300 liv. Quant à la province tout entière, elle demeurait toujours incapable de s'imposer elle-même ou d'emprunter sans le consentement du roi [1].

Cet édit de 1649 était enfin destiné à demeurer comme la charte du Languedoc. La date qu'il portait le rendait cependant suspect à la royauté; quoiqu'il ne fut pas le prix de la rebellion aux yeux de la cour, il paraissait du moins une concession obtenue dans un temps de trouble, de désordre, de faiblesse. Aussi, lorsque Louis XIV triomphant partout, au dedans comme au dehors, ayant « rendu à la France ses anciennes limites du Rhin et des Pyrénées » [2], alla, environné de tout l'éclat de sa jeune et irrésistible fortune, vers sa nouvelle frontière pour en ramener comme un dernier trophée de victoire la descendante de Charles-Quint et de Philippe II, il s'arrêta dans Toulouse. Il réunit autour de lui les états de Languedoc. Et voulant rentrer, disait-il, dans la plénitude de l'autorité souveraine, il prétendit leur imposer la suppression de leur grand privilège, celui de se taxer eux-mêmes. Il voulut revenir à l'édit de Béziers tout entier.

A cette déclaration faite aux états par les commissaires du roi, l'archevêque de Narbonne répondit sur-le-champ, au nom de l'assemblée entière, « qu'il n'avait point de parole que pour » leur dire qu'encore que ladite compagnie eust toujours » reçeu comme une grâce et un bienfait tout ce qui luy estait » accordé par son prince, néantmoings quand il pleust au roy » lui envoyer la révocation de cet édict, les estatz eurent sub-

[1] Correspondance administrative. Intr. *loc. cit.* et p. 15 et suivantes. Voir en note le texte de l'édit portant révocation de celui de Béziers.

[2] Paroles tirées du discours de l'intendant de Languedoc à l'ouverture des états, *loc. cit.*

» ject de croire que c'estait une justice dont S. M. voulait » reconnoître l'affection et fidélité des peuples de Languedoc, » et depuis ce temps la province en ayant donné de conti- » nuelles et très-éclatantes marques, il semblait qu'elle aurait » mérité de recevoir de nouvelles grâces de la bonté de S. M., » à sa première entrée, par une confirmation de toutes ses » franchises et libertés et non point de les voir anéanties et » détruites par un rétablissement si préjudiciable à ses droits, » qui la met aux fers et dans la servitude. » Dans ce conflit entre un pouvoir devant lequel tout plie et une province où l'on parle encore un si fidèle et si ferme langage, qui donc devait l'emporter ? Le roi cependant aimait la province et ne s'en défiait pas ; la province, à son tour, était dévouée et prête à des sacrifices. Sous Louis XIV aussi bien que sous ses prédécesseurs, on transigea. Grâce aux longues guerres, grâce au désordre des finances alors administrées par Fouquet, le trésor public était vide et le mariage du roi allait occasionner de nouvelles et énormes dépenses. Les états furent autorisés à *racheter* (c'est l'expression même du temps) les édits qui renversaient leurs prérogatives. Restait à fixer le prix et les conditions du marché ; coïncidence bizarre, les états avaient à leur tête le propre frère du surintendant des finances, Fouquet, archevêque de Narbonne. Et c'était avec le surintendant, qui, alors encore tout-puissant, accompagnait le roi, c'était avec le surintendant lui-même que le président et les délégués des états débattaient les intérêts de la province. Cependant l'archevêque ne fut pas gagné par son frère et par la cour, et son langage, nous l'avons vu, resta digne à la fois d'un sujet et d'un citoyen. Les négociations furent longues et difficiles, les concessions mutuelles. Enfin, le roi ne voulait plus attendre ; on s'accorda, et au moment même où la cour allait quitter Toulouse, le contrat fut signé par les commissaires de la province et par les commissaires du roi.

La province donnait en don extraordinaire, pour se racheter de l'édit, 4,000,000 liv, sans préjudice du don gratuit de l'année courante qui fut de 897,687 liv. En retour, elle stipula avant tout, bien entendu, la confirmation de ses prérogatives, de plus l'exemption pour les habitants de loger gratuitement aucun soldat, privilège fort apprécié en ce temps-là, la suppression ou diminution de quelques taxes indirectes, notamment de l'impôt du sel, de la taxe des notaires, etc. Ces diverses conditions, au nombre de vingt-une, furent énumérées dans le contrat signé par les commissaires du roi. Une fois le traité conclu, la province dut encore porter des présents à plusieurs personnages, au duc d'Orléans, gouverneur, notamment, 80,000 liv. Le total des gratifications s'éleva à 291,000 liv. [1].

Quelles que fussent les clauses de cet arrangement, les états du Languedoc, en définitive, gardaient leurs droits; ils restaient les intermédiaires nécessaires entre la Couronne et le peuple. Leur constitution, leurs attributions sont fixés désormais; il est temps de les décrire.

La province qui nous occupe, bordée par le Rhône, traversée dans toute sa longueur par les Cévennes, s'arrondissait au midi en un vaste et beau rivage au bord de la Méditerranée, et au nord s'enfonçait à travers le réseau le plus épais des plus sombres montagnes. Sur son territoire, les climats, les aspects, les mœurs les plus opposés, et par conséquent les institutions les plus diverses, devaient se trouver réunis. Là, Rome avait fondé des villes, avait implanté ses lois, avait établi le régime municipal, monument de son génie plus remarquable peut-être et non moins solide que les aqueducs et les arènes qui le rappellent encore. A l'ombre de ces libres cités, la bourgeoisie avait grandi, riche et puissante à ce

[1] Correspondance administrative, tome Ier, pages 15 et suiv.

point que l'éminent historien du tiers-état n'hésite pas à placer le Languedoc en avant de toutes les autres provinces pour l'égalité du développement des institutions municipales. Partout, dans les bourgs et les villages, aussi bien que dans les villes, on les voyait fleurir. Exercées par des hommes de tout métier, les magistratures consulaires étaient environnées d'un appareil sénatorial dont l'éclat contrastait souvent avec la profession de ceux que le suffrage universel en avait revêtus [1].

« C'est une belle chose, » écrivait en 1661 Racine retiré à Uzès et revenant de Nîmes, « c'est une belle chose de voir » le compère cardeur et le menuisier Gaillard, avec la robe » rouge comme un président, donner des arrêts et aller les » premiers à l'offrande. Vous ne voyez pas cela à Paris [2]. » Ces honneurs qu'admirait avec une ironie peut-être un peu dédaigneuse le futur poète de la cour, n'étaient pas au reste la seule prérogative des bourgeois de Languedoc. La province était un pays de taille réelle; les terres étaient imposées ou franches d'après leur origine et non d'après la qualité de leurs propriétaires, et les bourgeois avaient, depuis un temps immémorial, le droit d'acheter et de posséder des fiefs [3]. La bourgeoisie avait donc une importance considérable en Languedoc; elle devait tenir une large place aux états. Mais à côté des bourgs et des villes, les cimes des Cévennes s'étaient couronnées de châteaux-forts. On voyait les tours féodales s'élever plus nombreuses et plus fières à mesure qu'en remontant vers le Nord les montagnes grandissaient elles-mêmes et étendaient de plus larges rameaux.

[1] Augustin Thierry, tableau de l'ancienne France municipale, § 2.

[2] Œuvres de Racine, édition d'Aimé Martin, tome 6, page 65.

[3] D'Aguesseau, mémoires sur la vie de son père, et Augustin Thierry, *loc. cit.*

Enfin, là comme partout, l'Eglise était une puissance, puissance d'autant plus forte que l'hérésie l'avait attaquée sans la pouvoir abattre. De ces trois éléments, divers d'origine et de caractère, se formaient les états provinciaux. Si l'on compare le Languedoc aux autres pays qui sous Louis XIV avaient encore gardé leurs assemblées représentatives, cette province nous apparaîtra, par sa constitution politique, comme un intermédiaire entre le Nord et le Midi, mais un intermédiaire plus rapproché cependant de la Provence que de la Bourgogne ou de la Bretagne. En Provence, depuis 1629, les communes seules sont représentées; en Languedoc, les trois ordres concourent à former les états; mais à la différence de la Bourgogne et de la Bretagne, ils siègent réunis ensemble, et dans cette assemblée unique, le tiers compte autant de voix que la noblesse et le clergé réunis [1].

L'ordre du clergé se compose de trois archevêques et de vingt évêques. Ni abbés, ni députés de chapitre si nombreux aux états de Bourgogne ne paraissent aux états de Languedoc.

L'ordre de la noblesse se compose non pas, comme en Bretagne et en Bourgogne, de tous les gentilshommes possédant fief, mais d'un certain nombre de seigneurs déterminé, dont les uns siègent tous les ans et les autres chacun à leur tour. A la tête des premiers se trouve le comte d'Alais, chef de la noblesse du Languedoc et dont le titre avait alors passé au prince de Conti. Immédiatement après vient le vicomte de Polignac. Quant aux seconds, on voit douze barons du Vivarais occu-

[1] J'ai puisé mes renseignements sur les différentes provinces dont je parle dans les rapports des intendants qui durent en 1698 rendre compte au Gouvernement de la constitution des provinces qu'ils administraient. *Correspondance administrative*: t. 1, Provence, 522; Bourgogne 418; Bretagne, 464.

per tour-à-tour la même place chacun une fois tous les douze ans, et huit barons du Gévaudan, chacun une fois tous les huit ans.

Ce singulier système de roulement est également pratiqué au sein du tiers-état. Les vingt-trois villes chefs-lieux de diocèse et quelques autres ont une place fixe aux états. Mais de plus un certain nombre de petites villes dans l'intérieur de chaque diocèse ont droit en commun à une seule place et la remplissent alternativement. Quelques cités, Toulouse, par exemple, ont deux députés, mais une seule voix; et si les députés ne s'entendent pas, la voix devient caduque, elle n'est pas comptée [1].

Les évêques peuvent se faire représenter par leurs grands-vicaires; les barons par d'autres gentilshommes. Les villes députent leurs maires et consuls. En Bourgogne, elles délégnaient le plus souvent des membres de la magistrature. Le tiers-état de Languedoc était moins aristocratique et les magistrats regardaient les fonctions municipales les seules qui, en dehors des ordres privilégiés, pussent conduire aux états comme au-dessous de leur dignité. Un conseiller à la cour des aides de Montpellier ayant, en 1714, accepté une place de maire et s'étant présenté, au nom de sa ville, aux états, reçut une réprimande sévère de la cour et du chancellier tout ensemble pour avoir *déshonoré sa compagnie* [2], indice curieux du mouvement qui portait alors la magistrature à se séparer de la bourgeoisie d'où elle était sortie, à former une classe à part dans l'Etat, et au fond à s'affaiblir en prétendant s'élever!

Les commissaires du roi devant les états sont, en Languedoc, le gouverneur, le lieutenant général, l'intendant de la

[1] Correspondance administrative. Introd. XIX, et p. 47.

[2] Correspondance administrative, t. I., p. 547 et suivantes.

province. Ils vérifient les dettes des communautés dont les comptes leur sont apportés par les députés des villes, réprimment les excès de dépense auxquels les administrations municipales se laissent entraîner, et plus d'une dette communale est annulée par eux pour n'avoir pas été contractée conformément aux arrêts du conseil. Cette opération achevée, les commissaires entrent aux états pour demander, au nom du roi, le don gratuit. L'assemblée les entend en silence et délibère dès qu'ils se sont retirés [1].

J'arrive aux attributions des états. Mais à la distance où nous sommes des assemblées provinciales, les arides détails auxquels je m'attache ne paraîtront-ils pas sans valeur comme sans intérêt ? Ce n'est pas qu'on ne se préoccupe beaucoup des anciennes institutions françaises; on les attaque, on les défend avec chaleur, seulement on se dispense volontiers de les connaître.

Plusieurs croiraient, en remontant au-delà de 1789, s'égarer dans un pays étranger que rien ne rattache à la patrie qu'ils habitent et qu'ils aiment. Pour moi qui n'ai exploré qu'un coin de cette contrée lointaine et très-variée que l'on appelle la France de l'ancien régime, j'ai voulu seulement, au retour de mon rapide voyage, en dresser une carte peu étendue, mais exacte. Ceux qui penseront que pour juger les assemblées provinciales il n'est pas inutile de savoir ce qu'elles étaient et ce qu'elles faisaient, me pardonneront peut-être la sécheresse de cette incomplète étude; je me hâte de l'achever.

La première attribution des états était le vote, la seconde la répartition de l'impôt. Le vote de l'impôt par les représentants des citoyens qui le paient, telle est en effet l'expression suprême, la consécration dernière du droit de propriété;

[1] Cette description des états est tirée du rapport très-précis et très-complet de Lamoignon, de Raville. 1698. Correspondance administrative, t. 1, p. 5.

telle est dans les temps modernes la base de tout gouvernement libre et le premier caractère des institutions représentatives. Le Languedoc étant, comme nous l'avons déjà dit, un pays de taille réelle, il était juste que les trois ordres en commun participassent à l'octroi de l'impôt. Toutefois il est certain que les terres franches devaient appartenir dans une proportion plus forte aux deux premiers ordres et les terres imposées au troisième; aussi le tiers avait-il dans l'assemblée commune plus de voix que la noblesse et le clergé. A ce point de vue, rien de mieux combiné que les institutions du Languedoc. Nous ne savons point encore si la pratique en était sérieuse; mais déjà nous pouvons affirmer que les principes du gouvernement représentatif n'avaient pas péri partout en France sous la monarchie de Louis XIV.

La répartition de l'impôt par les assemblées provinciales avait peut-être une importance plus réelle encore et surtout plus pratique. Quand on apprécie la constitution des pays d'états, il ne faut pas oublier que les deux systèmes étaient en présence sous l'ancien régime. Il faut voir le collecteur des taxes en face des répartiteurs propriétaires des diocèses et des communautés; à une époque où les alternatives de disette et d'abondance étaient bien autrement extrêmes et terribles qu'aujourd'hui, il faut entendre les doléances et les malédictions des populations agricoles contre cet officier du fisc impassible comme une machine, impitoyable comme un spéculateur; il faut se rappeler toute cette hiérarchie financière sans racine dans le pays qu'elle exploite, placée entre le gouvernement et les contribuables, qui ne rend le plus souvent à l'Etat que la moitié de ce qu'elle enlève au citoyen, et s'enrichit aux dépens de l'un et de l'autre; il faut se représenter ce contraste pour comprendre ce que valait aux yeux des provinces la répartition de l'impôt par les délégués même des contribuables.

Voici ce qui se pratiquait en Languedoc d'abord. Les états après avoir, sur la demande du roi, déterminé le chiffre de la contribution de la province aux dépenses de l'Etat et l'avoir en outre taxée d'après leur propre initiative pour les dépenses provinciales, répartissaient cette double nature d'impôt entre tous les diocèses. Dans chaque diocèse, des assemblées appelées *assiettes* et composées de l'évêque, d'un baron et des députés des villes, avec un commissaire délégué par le gouverneur au nom du roi, divisaient l'impôt entre les communautés. Enfin, dans chaque communauté, des experts-arpenteurs auxquels se joignait un commissaire de la cour des aides, fixaient la contribution de chaque propriété, et les consuls, ou tout au moins un habitant de la communauté taillable lui-même, la recueillaient [1]. Les communautés s'imposaient aussi dans les limites que nous avons marquées pour leurs dépenses particulières. Les états adoptaient librement la forme de l'impôt le plus commode au pays qu'ils représentaient, et si le pays se trouvait trop pauvre pour fournir sa part de contribution, avec l'autorisation royale ils contractaient un emprunt [2]. Il ne semble pas que de nos jours on ait rien trouvé de préférable pour la répartition de l'impôt à ce système des anciens pays d'états ; et ici encore nous arrivons à cette même conclusion : qu'en 1789 il y avait lieu de réformer, de généraliser, de ranimer les institutions antiques, mais non point de les détruire pour tout innover.

Après avoir indiqué la forme générale des assemblées de

[1] Correspondance administrative. Introd., p. XXIV, et procès-verbaux des états du Velay, t. 6. La cour des aides de Montpellier ayant voulu substituer des adjudicataires au rabais à l'habitant taillable qui servait de collecteur dans les communautés du Velay, les réclamations des états furent unanimes et très-vives.

[2] Correspondance administrative, t. 1, p. 104 et 110.

diocèse, je dois signaler quelques exceptions et notamment les états du Velay. Les assemblées du Gévaudan, du Vivarais et du Velay portaient seules le noble nom d'*états*. Les états du Velay étaient présidés par l'évêque et composés de neuf personnats pour le clergé, du vicomte de Polignac et de dix-sept barons pour la noblesse, et des six consuls de la ville du Puy et de huit députés des villes pour le tiers [1]. Nous voyons ces états, non-seulement répartir l'impôt de la province, mais établir des taxes et contracter des emprunts particuliers pour le diocèse [2].

Chacune de ces assemblées temporaires, états et assiettes, laissait dans l'intervalle de ses sessions une commission chargée de la représenter, de parler et d'agir en son nom. Il y avait donc, à tous les degrés, un corps toujours formé, toujours debout pour personnifier le pays. Au Puy, ce bureau de direction, comme on l'appelait, était formé de l'évêque, du vicomte de Polignac et du premier consul du Puy, représentants les plus élevés des trois ordres du Velay. Le vote et la répartition de l'impôt n'occupaient pas seuls les états; ils déposaient encore dans leurs cahiers leurs vœux et leurs doléances, et des députés portaient ces cahiers à la cour aux frais de la province. Cette députation, considérée comme un grand honneur, devenait l'objet de vives ambitions et de brigues nombreuses. Les gentilshommes surtout qui tenaient un rang élevé dans la province et qui cependant n'étaient pas de la cour, voyaient là une excellente occasion d'approcher le roi, et nul d'entre eux n'avait oublié que Louis XIV avait un jour daigné s'entretenir durant cinq heures avec les délégués du Languedoc [3].

[1] Correspondance administrative, t. 1. Rapport de Raville et procès-verbaux des états du Velay.

[2] Introd., p. XXII et Rapport de Raville, p. 8, en note.

[3] Correspondance, t. 1, p. 236.

Telles étaient les attributions des états. En les convoquant, chaque année le roi désignait le lieu de leur réunion. Ce n'était pas, en général, la capitale de la province que choisissait la cour, mais plutôt une petite ville où les députés ne pussent être tentés de prolonger leur séjour. Les états de Languedoc se tinrent souvent à Béziers ou à Pézenas. Malgré cette précaution, la réunion des états était toujours une occasion de mouvement et de fêtes pour la province entière, et l'on sait que ce fut à l'une de ces sessions que le prince de Conty, gouverneur du Languedoc, amena à Béziers Molière encore très-jeune et peu connu, et là, devant les membres de la grave assemblée, lui fit jouer ses premières œuvres et obtenir ses premiers succès [1].

Les personnages importants des états étaient, d'un côté, leur président, et, de l'autre, le gouverneur et l'intendant de la province. Le gouverneur du Languedoc fut longtemps le prince de Conty, à qui sa qualité de comte d'Alais donnait la première place dans la noblesse de la province, mais qui venait aux états comme le représentant du roi et non comme le chef de son ordre. Le prince de Conty mourut au milieu d'une session; il fut remplacé par le duc de Verneuil et ensuite par le duc du Maine. La charge de gouverneur était demeurée très-lucrative et environnée de grands honneurs, mais avait été dépouillée de toute fonction. Prince ou grand seigneur, portant un titre qui le rattachait à la province et l'en constituait comme le protecteur, mais vivant à la cour, le gouverneur n'apparaissait que rarement, dans les circonstances solennelles, pour montrer aux peuples un reflet de la magnificence royale et recevoir leurs présents avec leurs hommages. C'était sur le président des états et surtout sur l'intendant que reposait le fardeau des affaires.

[1] Correspondance, t. I, p. 218, 229, 276.

Le président des états, l'archevêque de Narbonne, ou celui de Toulouse, quand l'archevêque de Narbonne était disgracié, devait tenir dans sa main cette assemblée pour le compte et dans l'intérêt de la cour. Pendant la plus grande partie du règne de Louis XIV, ce rôle fut, en Languedoc, rempli avec une grande supériorité par le cardinal de Ronzi. Issu d'une famille italienne venue en France avec les Médicis, succédant, en Languedoc, à d'autres prélats de son nom, comme si une sorte d'hérédité eût fixé dans sa maison les meilleurs bénéfices de la province, ancien ambassadeur de France à Venise, grand-aumônier de la reine, le cardinal de Ronzi planait presque en souverain sur cette contrée lointaine; à la cour on le considérait comme l'homme nécessaire pour diriger dans la bonne voie et pour maintenir dans la soumission les états de Languedoc. Aussi jouissait-il de la plus haute faveur. Il savait dominer les esprits en les ménageant, servir le pouvoir en se faisant aimer de la province et gouverner les courants d'une réunion nombreuse. Au temps où il y avait des assemblées difficiles à conduire, ses dépêches à Colbert auraient pu donner de bons modèles d'adresse et de dextérité. Politique habile, grand seigneur aimable et fastueux, il avait, au témoignage de ses contemporains, les grâces d'un Italien et l'esprit d'un Français; il ne lui manquait, hélas! que les mœurs d'un évêque. Le grand siècle, fécond en exemples incomparables, avait aussi pour d'étranges désordres de singulières tolérances. Le cardinal de Ronzi put, au milieu de sa ville épiscopale, persévérer dans une vie plus que mondaine et longtemps néanmoins demeurer puissant, même respecté. Cependant il ne changea pas d'habitudes au temps où le roi réformait les siennes et prétendait, avec lui, réformer le royaume et la cour. Le cardinal perdit tout crédit; Louis XIV laissa tomber sur lui de ces paroles dont on ne se relevait pas, et bientôt après, accablé

de dégoût, il mourut. Grand et triste exemple qui montre assez que des qualités toutes humaines ne suffisent point à faire un évêque et qui sans doute ne permet point à l'Eglise de France de regretter le temps où l'ambition pouvait conduire au sanctuaire et où les cardinaux prenaient part aux affaires de l'Etat [1] !

Tant que dura la puissance du cardinal, il causa de grands ombrages aux intendants du Languedoc. Aussi bien écouté des ministres que des gentilshommes et des bourgeois du pays, il prétendait dominer l'administration entière. Le premier intendant à qui il eut à faire, M. de Bezons, pliait sous lui, mais avec dépit et de mauvaise grâce, et les affaires en souffraient. Son successeur, M. d'Aguesseau, père du chancelier, n'eut point de démêlés avec le cardinal, quoique cependant il fût, dans toutes ses manières et toute sa vie, l'opposé du prélat. « C'était, dit Saint-Simon, un petit » homme de basse mine, qui, avec beaucoup d'esprit et de » lumière, avait toute sa vie été un modèle, mais aimable, » de vertu, de piété, d'intégrité, d'exactitude dans toutes » les grandes commissions où il avait passé, de douceur, » de modestie qui allait jusqu'à l'humilité et représentant » au naturel ces vénérables et savants magistrats de l'an- » cienne roche, qui sont disparus avec lui, soit dans ses » meubles et son petit équipage, soit dans sa table et » son maintien.... la bonté et la justice semblaient sortir de » son front. Il avait laissé en Languedoc les regrets publics » et la vénération de tout le monde. »

Un tel éloge a du poids dans la bouche d'un censeur aussi impitoyable que Saint-Simon, et sans doute, pour connaître l'administration de la province, il n'est pas inutile

[1] Saint-Simon, édit. de 1829, t. IV, p. 22 et suiv. — D'Aguesseau, *Mémoires sur la vie de son père*, et enfin voir dans la *Correspondance* les dépêches très-nombreuses du cardinal.

d'entrevoir le caractère des administrateurs. Le cardinal respecta l'indépendance de cet habile homme de bien, et son administration fit les beaux jours du Longuedoc. Honnête jusqu'au scrupule, nommé intendant par Colbert, sans s'y attendre, il entre dans le cabinet du ministre, presque résolu à refuser cette grande place. Mais la passion de Colbert pour le bien public le subjugue et le gagne, et il sort de cet entretien associé par pur patriotisme à tous les desseins du grand homme qu'écoutait alors Louis XIV. Il quitta le Languedoc et les intendances au moment où d'autres influences prévalaient dans les conseils de la royauté. Des protestants du Midi, inquiets des dispositions hostiles de la cour, provoquaient eux-mêmes, en se soulevant, les mesures extrêmes qu'ils redoutaient. D'Aguesseau espérait les calmer, les ramener par la persuasion et la douceur. Il parcourait lui-même sans escorte toute la province; à sa voix déjà les révoltés rentraient dans l'ordre. Mais Louvois veut envoyer des troupes, l'édit de Nantes est révoqué, d'Aguesseau ne peut plus être l'homme de cette nouvelle politique. Au moment même où il s'éloigne, il entend raconter l'arrivée des garnisaires, les excès contraires des soldats et des hérétiques.

Et le premier écho de ces tristes luttes fit verser des larmes, son fils nous le rapporte, à ce sincère et clairvoyant chrétien. Il laissait cependant un monument indestructible de son administration bienfaisante et féconde : c'était le canal du Midi, œuvre gigantesque et alors unique conçue par Riquet, voulue par Colbert, et enfin réalisée par le zèle de d'Aguesseau. Ce modeste magistrat n'a pas obtenu une position ni gardé une glorieuse renommée égale à son mérite. Il faut, pour être juste, lui rendre un hommage particulier. Les glorieux statuts de l'ordre de Saint-Louis furent rédigés par lui; c'est également à lui que l'on doit l'insti-

tution assurément très-libérale du conseil général du commerce et des manufactures; et si des soupçons de jansénisme n'avaient pas empêché Louis XIV de le nommer chancelier, il est permis de penser qu'il se fût montré dans cette grande charge moins homme de lettres, sans doute, mais plus homme d'Etat que son illustre fils [1].

Une ère moins heureuse s'ouvrait pour la France; mais elle était toujours féconde en hommes remarquables. L'excellent d'Aguesseau eut pour successeur l'habile Lamoignon de Bâville. Bâville n'avait pas conseillé la révocation de l'édit de Nantes, il le fit exécuter; homme d'ordre et d'autorité, génie dominateur, il comprima les protestants avec énergie, trouva dans leur révolte et leurs désordres des motifs qui justifiaient l'emploi des armes et rétablit la paix en se faisant craindre. Le maréchal de Villars lui fut associé dans cette tâche ingrate et pénible; l'un et l'autre, quoi qu'on en ait dit, aimaient mieux menacer que sévir. Mais dévoué à Louvois, Bâville porta la responsabilité des mesures de rigueur qu'il exécutait; aux yeux des religionnaires, il était le tyran du Languedoc; aux yeux de tous, il en fut bientôt le maître absolu. Débarrassé de tout obstacle par la disgrâce et bientôt par la mort du cardinal de Bonzy, il régna pendant trente ans sur sa province sans venir jamais à la cour, redouté des ministres, et ne rencontrant autour de lui aucune résistance. Il ne s'agissait plus, aux derniers jours de Louis XIV, de favoriser la prospérité chaque jour croissante de la nation; il fallait résister à des malheurs redoublés, arracher de l'argent à des peuples ruinés et décimés, et maintenir l'ordre au sein de la détresse. Aucune province ne supporta mieux cette épreuve que le Languedoc.

[1] Saint-Simon, tome XIV, page 266, et le chancelier d'Aguesseau, mémoires sur la vie de son père.

La cour en faisait honneur aux grands talents administratifs, à la fermeté de caractère que déployait Bâville [1].

Une part de ce résultat n'est-elle pas due également au patriotisme des Etats?

Il faut l'avouer pourtant : à côté des grands administrateurs qui représentaient la royauté, la foule obscure et confuse d'évêques, de gentilshommes et de bourgeois qui composaient les états semble faire assez pauvre figure. Tout éclat, toute grandeur, toute vie paraissent venir de la cour, et quelques-uns ont pensé que sous Louis XIV, les assemblées provinciales avaient entièrement perdu leur dignité comme leur indépendance. Ouvrez la correspondance de Colbert avec l'intendant du Languedoc, avec le président des états. Qu'y voyez-vous? Les voix achetées ou gagnées tantôt par des promesses, tantôt par des menaces [2]; les ministres convenant de demander, au nom du roi, telle somme pour en obtenir telle autre, et obtenant presque toujours celle qu'ils ont prévue d'avance [3]; des gratifications plus ou moins arbitraires ou exorbitantes échangées, aux dépens de la province, entre les députés du tiers, le président des états et les officiers du roi [4]; les ministres, les intendants, le président préoccupés avant tout d'abréger le plus possible les sessions [5]; les députés du tiers payés ouvertement pour se séparer plus vite [6]; et enfin, dans les délibérations de ces

[1] Saint-Simon, t. III, p. 460, et t. V, p. 369. Biographie Michaud, t. XXIII, p. 501.

[2] Correspondance t. I, p. 49, 57, 106, 115, 122, 126, 157, 181, 185.

[3] Voir toute la correspondance jusqu'à 1671.

[4] Correspond., t. I, p. 102, 115.

[5] Corresp., t. I, p. 95, 205, 209.

[6] Corresp., t. I, p. 115, 130.

assemblées, les améliorations les plus importantes, les plus beaux projets mal accueillis par les préjugés locaux et retardés sous l'influence prépondérante de quelque intérêt personnel [1]. Colbert n'aimait pas les états [2]. N'avait-il pas raison de ne voir en eux que des obstacles à son activité moralisatrice?

Il est très-vrai que Colbert n'aimait pas les états. Les ministres, surtout quand ils sont doués d'un génie créateur, n'aiment point ce qui les arrête, et les états arrêtaient quelquefois Colbert. Ils avaient donc alors une certaine mesure d'indépendance dont ils usaient bien ou mal, mais enfin qu'ils savaient exercer. Les faits que je viens de rappeler sont fâcheux sans doute, mais qu'en faut-il donc conclure? Si l'on voulait gagner les états, c'est qu'ils étaient libres; si l'on croyait nécessaire de les ménager, c'est qu'on les regardait comme une puissance. Pour moi, quand je vois le roi examiner le cahier du Languedoc pendant cinq heures [3], le ministre, au milieu de ses plus grandes affaires, songer à flatter un sieur de Chassais, capitoul à Toulouse, pour obtenir son suffrage [4], l'archevêque de Toulouse venir s'établir à Pézenas huit jours avant l'ouverture des états pour caresser les députés à mesure qu'ils arrivent [5], je ne puis croire encore à la radicale nullité politique de cette institution. Remarquons-le d'ailleurs, nous la jugeons ici d'après la correspondance secrète de Colbert avec ses agents. Le côté faible des hommes et des choses y est seulement mis en relief. De quel gouvernement représentatif pourrait-on

[1] Corresp., t. I, p. 141, 148, 155, 187, 207, et introd. p. xxiv.

[2] Corresp. Introd., xxv.

[3] Corresp. t. I, p. 236.

[4] Corresp. t. I, p. 121.

[5] Corresp. administ., t. I, p. 127.

garder une idée très-favorable si on ne le connaissait que par le portefeuille secret du ministre de l'intérieur? Quand on se reporte aux anciennes chroniques du parlement anglais jusqu'au dix-septième siècle et par delà, on y rencontre des abus pareils à ceux que nous avons dû signaler dans nos assemblées provinciales. Ces abus se réforment progressivement et ils n'ont pas empêché le régime représentatif de vivre, de durer et de s'épanouir avec éclat au sein de l'Angleterre. Pour juger les institutions politiques, il ne faut pas regarder de trop près le jeu toujours imparfait de leurs rouages. Il y a plus de justice à considérer à distance leur aspect général et à les apprécier par leurs résultats publics.

L'acte capital des états, nous l'avons déjà dit, c'était le vote des impôts levés sur la province. Ces impôts étaient de deux sortes : les uns fixes et dont le chiffre ne changeait ni ne se débattait jamais; les autres variables et dont la somme était le principal objet des discussions. Voici le détail et le chiffre des impôts fixes pour le Languedoc :

Tailles.....	740,687 livres.
Taillon	165,000 —
Garnison	237,000 —

Quant aux sommes variables votées par les états, elles étaient destinées à fournir aux dépenses et aux dettes de la province, aux gratifications que recevaient les agents du roi et même les ministres, au rachat des édits, s'il y avait lieu, et surtout à payer le don gratuit débattu chaque année entre les états et les commissaires de la Couronne [1]. Enfin, vers les dernières années du règne de Louis XIV, l'impôt de la capitation s'ajoutait au don gratuit [2].

[1] Corresp. t. I, p. 137

[2] Corresp. t. I, 516.

Il suffit de voir avec quelle difficulté le gouvernement obtenait le don gratuit pour comprendre quelles garanties les états offraient à la province, et combien les pays d'élection, où le roi n'avait qu'à vouloir l'impôt pour l'établir, devaient être plus grevés que les pays d'états. Ainsi, jusqu'à 1671, les états n'accordaient jamais tout ce que demandait la Couronne; alors le roi était obligé de demander plus qu'il ne comptait obtenir, la province moins qu'elle n'avait résolu de donner, et enfin l'on transigeait. En 1671, pour la première fois, la somme intégrale demandée par le roi fut votée à l'unanimité. Depuis cette époque, le roi ne demanda plus que la somme qui lui paraissait nécessaire, et la province cessa de la marchander [1].

Le vote du don gratuit était toujours accompagné de réclamations et de doléances. En 1659 nous avons vu les états poser au nom du pays les conditions d'un contrat signé par les commissaires du roi. Plus tard, la forme de contrat est abandonnée comme injurieuse à la souveraineté royale. Mais les vœux des états étaient encore présentés et devaient toujours être accueillis par le roi avant le vote du don gratuit [2]. Enfin le don gratuit est voté tout d'abord et les réclamations provinciales sont abandonnées à la pure volonté du roi [3]. Ainsi la docilité des états augmentait chaque année; il fallait toutefois compter avec eux, et s'ils répondaient favorablement aux demandes du pouvoir, la nécessité seule d'obtenir ces réponses favorables contenait les demandes dans une plus juste mesure. Voici du reste quelques chiffres qui montrent la progression du don gratuit et qui pourront servir à comparer les

[1] Corresp. administ. t. 1, p. 254, 270

[2] Id., id., p. 123, 172.

[3] Id., id., p. 290.

charges des provinces d'états à celles qui pesaient sur le reste du royaume.

En 1660, le don gratuit voté par les états fut de 1,000,000 fr.

En 1661, de 1,800,000 fr.

Cette augmentation extraordinaire et soudaine au moment même où le roi venait de conclure la paix avait été rendue nécessaire par le désordre des finances. Il fallait combler le vide qu'avait creusé la mauvaise administration de Fouquet et qui venait à ce moment d'être tout d'un coup découvert. Mais le prince de Conty termina son discours par ces mots : « Celui qui demande est un roi qui gouverne. » Et cette assurance du gouvernement personnel du roi succédant à l'omnipotence des ministres, apparut aux états comme un gage de prospérité qui compensait tous les sacrifices [1].

En 1662, l'ordre rétabli par Colbert permet de diminuer tous les impôts et le don gratuit n'est plus que de 1,236,000 fr. [2]

En 1663, il se relève à 1,600,000 fr. Il s'agit de racheter Dunkerque aux Anglais pour le rendre au catholicisme et à la France, et le Languedoc contribue généreusement à cette dépense autant par son zèle religieux que par son esprit national [3].

Cependant sous une administration féconde et régulière s'accroissaient les ressources du pays et par là même celles du trésor public.

En 1671, nous voyons le Languedoc payer, à titre de don gratuit, 1,700,000 fr. avec plus de facilité qu'il ne payait un million dix années auparavant [4]. Mais ensuite l'impôt

[1] Correspondance administrative, t. 1, p. 62, 64, 157.

[2] Id., id., p. 157.

[3] Id., id., p. 87, 110 et 111.

[4] Id., id., p. 254, 270.

continue d'augmenter encore alors même que la France s'appauvrit. Il ne se règle plus sur la richesse de la nation, mais sur les besoins extrêmes de l'Etat. Et en 1713, le don gratuit s'élève à 3,000,000 fr., non compris un 1,000,000 fr. pour lacapitation [1]. Jamais cependant il ne fut voté avec plus de docilité. L'habitude était prise, on ne refusait plus rien au roi. Mais quel était le caractère de cette soumission du pays aux volontés du prince ?

Il faut le reconnaître, sous Louis XIV, du moins dans la première partie de son règne personnel, ce n'était pas une lâche servilité qui enchaînait toute opposition ; c'était bien plutôt un enthousiasme vraiment national pour ce gouvernement si brillant, si ferme et si fécond. En province, on voit cet enthousiasme gagner d'abord les hautes classes, se répandre de proche en proche et emporter enfin le peuple entier. C'est la noblesse et le clergé qui se montrent d'abord au sein des états les plus empressés à tout accorder au roi ; la bourgeoisie veut encore épargner les deniers de la province. D'où venait cette divergence ? Est-ce seulement, comme on l'a dit, parce que la noblesse et le clergé attendent de la cour pensions et faveurs et ne travaillent qu'à mériter ses bonnes grâces ? N'est-ce pas aussi parce que les deux premiers ordres approchant de plus près le monarque s'associaient mieux à ses pensées et fixaient leurs regards sur les résultats généraux de sa grande politique beaucoup plus que sur les besoins et les misères de leur patrie locale ? Mais enfin la bourgeoisie subit à son tour l'entraînement unanime et les capitouls de Toulouse, chefs ordinaires de l'opposition, proposent les premiers le vote intégral du don gratuit [2]. Comment au reste la nation ne se serait-elle pas abandonnée à cette vaste et ardente pensée de bien public

[1] Correspondance administrative, t. 1, p. 516.

[2] Id., id., p. 95, 105, 215, 509.

qui aux beaux temps de Colbert vivifiait toutes les branches du gouvernement ? Les mesures que Colbert provoque, qu'il impose presque aux états, ce sont celles qui doivent régénérer la province ; c'est le dessèchement des marais d'Aiguemortes [1], c'est le nettoiement du lit du Rhône [2], c'est, avant tout, le canal du Midi, œuvre vraiment extraordinaire que les états ne comprennent point d'abord, que le roi commencera pour eux, malgré eux, mais qu'ils achèvent enfin aux frais de la province [3]. Cependant les mauvais jours succèdent aux prospérités, des guerres malheureuses ruinent la France, et la soumission de la province ne se dément pas.

Est-ce donc lorsque la France redoutait l'invasion étrangère et devait la combattre que nous reprocherons aux états de Languedoc leur patience et leur dévouement ? On a vu en effet d'autres assemblées solidaires par leur complaisance de tous les excès du pouvoir l'abandonner ensuite et l'ébranler au moment des désastres. C'était en des temps où tout esprit public avait péri. Telle n'était pas la France de Louis XIV. Des témoins peu bienveillants des dernières années de son règne nous attestent que dans les pays où les franchises provinciales restaient encore debout au Languedoc, en particulier, les peuples n'étaient « pas moins soumis qu'ailleurs, et étaient moins épuisés. Ils demeuraient paisibles et affectionnés. [4] » Voilà quelles ressources offrait l'alliance des institutions représentatives avec la fidélité monarchique.

Pourquoi le Languedoc était-il moins épuisé que le reste

[1] Correspondance administrative, t. 1, p. 119, 212.

[2] Id., id., p. 189.

[3] Id., id., p. 105, 266.

[4] De Fénélon. Plans de gouvernement de Fénélon et du duc de Chevreuse pour le duc de Bourgogne.

de la France ? C'est que les états avaient toujours maintenu leur indépendance quant au mode de perception et de répartition de l'impôt. Dans leurs rapports avec le gouvernement central, ils purent se montrer trop soumis ; dans l'administration intérieure de la province, ils restèrent toujours libres. Leur maxime constante fut d'empêcher à tout prix des agents étrangers à la province de s'y introduire pour en lever et en emporter les deniers. De là vint sans doute, en 1668, leur opposition aux édits de recherche de la noblesse. Cette mesure, qui semblait n'avoir d'autre but que de dépouiller les faux nobles de privilèges onéreux à la nation entière, souleva pourtant aux états du Languedoc une résistance générale et sans distinction d'ordre et de classe. C'est que le Languedoc étant un pays de taille réelle, n'avait pas le même intérêt que d'autres provinces à voir diminuer le nombre des privilégiés. Et, d'autre part, les édits de recherche provoqués par Colbert, à côté de leur portée réformatrice, avaient un caractère évident de fiscalité. Ils contenaient un impôt déguisé, levé sur les provinces par les intendants et des commissaires étrangers chargés de la recherche ; les faux nobles étaient frappés d'amendes énormes, et l'on présumait que le nombre de ces faux nobles s'élevait, pour le Languedoc, à quinze mille environ ; les vrais nobles eux-mêmes étaient contraints, pour faire leurs preuves, à des frais considérables, et les bourgeois voyaient avec la même répugnance que les hautes classes une forte quantité d'argent sortir ainsi de la province : sur ce point, cependant, les réclamations des états ne paraissent pas avoir prévalu. La recherche des faux nobles était juste au fond et devait s'accomplir [1].

[1] Abrégé chronologique d'édits, etc., sur la noblesse, page 145, et correspondance administrative, tome 1er, page 254.

Les états trouvèrent plus tard de meilleures occasions d'appliquer les maximes financières dont ils ne se départirent jamais. En 1671, des offices vénaux sont créés dans toute la France pour la perception des taxes; le Languedoc les rachète et garde ses consuls ou du moins ses habitants pour collecteurs [1]. En 1672, un droit de franc-fief et d'autres droits spéciaux sur diverses professions sont établis ; la province demande à être substituée aux traitants pour le recouvrement de ces droits [2]. Plus tard, dans la détresse du trésor, on a recours à un expédient financier bien autrement funeste; d'électifs on rend vénaux les offices de maires et d'échevins ; le régime municipal va être aboli dans toute la France par mesure fiscale, et les hommes politiques ne paraissent pas entrevoir la portée de cette révolution. Mais les provinces, les provinces d'états surtout sont encore attachées d'instinct aux franchises traditionnelles de leurs cités. Le Languedoc les rachète jusqu'à trois fois, en 1699, en 1701, en 1705, en remboursant le prix de ces offices toujours renouvelés [3]. Sacrifices touchants et tristes! C'était cet esprit d'indépendance locale qu'exprimait très-finement le président d'Oppède lorsqu'il écrivait à Colbert : « Nous croyons » notre mal à moitié guéri quand nous le traitons nous-» même; c'est à la vérité une fantaisie plutôt qu'une réalité, » mais qui peut beaucoup ici-bas [4]. » Le président accordait trop au ministre quand il traitait de pure fantaisie cette croyance des pays d'états ; Le témoignage de Fénélon, que nous citions tout-à-l'heure, prouve que si les assemblées

[1] Correspondance administratif, tome 1er, page 264 et suivantes.

[2] Correspondance administrative, tome 1er, page 289.

[3] Correspondance, introduction in fine.

[4] Correspondance administrative, tome 1er, page 15.

provinciales ne guérissaient pas le mal, elles savaient du moins très-efficacement l'adoucir.

Que conclure, Messieurs, de cette revue déjà trop longue et cependant très-insuffisante encore ? C'est que la monarchie, absolue même après son triomphe définitif, après son long et magnifique épanouissement, n'avait pas détruit partout en France les antiques franchises. Resserrées dans un étroit espace, réduites à un rôle assez obscur, des institutions représentatives subsistaient cependant, gardant au moins des principes et des formes d'indépendance. Les pays qui en jouissaient leur restaient attachés. Elles auraient pu offrir à la nation, revenue des enivrements du grand règne, un apprentissage utile de la vie publique, une forme pratique de la liberté. A la mort de Louis XIV, il est permis de croire qu'il était temps encore. A l'avènement de Louis XVI, lorsque le rétablissement des assemblées provinciales fut décrété par toute la France, les difficultés avaient grandi, et l'essai tenté si largement ne réussit nulle part. Pourquoi ? A qui doit-on attribuer cette ruine où furent confondues toutes les traditions françaises, les traditions de liberté aussi bien que les traditions d'obéissance? Un peu à tout le monde, ce me semble, à la cour, aux publicistes, à la nature elle-même. Sans chercher à peser ici chaque part de responsabilité, reconnaissons-le seulement : lorsque les courtisans et les ministres traitaient en ennemis ces pouvoirs intermédiaires, qu'il était si facile de subordonner sans les détruire, lorsque de prétendus patriotes les dédaignaient, les uns et les autres ne servaient ni la royauté, ni la patrie; ils servaient d'avance, la plupart, sans le vouloir et sans le savoir, la cause de la révolution. Le publiciste du XVI^e^ siècle, dont je citais les paroles au début de ce travail, l'avait compris dès cette époque, et il s'écriait au milieu même de tous les

excès dont il était le témoin : « Toujours les tyrans ont eu » en haine les états, corps et communautés du peuple; mais » la juste royauté n'a pas de fondement plus assuré. »

[1] Bodin, de la République, tome III, chapitre VIII.

MÉMOIRE

SUR LE

PASSAGE DE CÉSAR

DANS LA VELLAVIE,

PAR M. L'ABBÉ SAUZET,

Chanoine de la Cathédrale de la ville du Puy.

Section d'Archéologie et d'Histoire. — Séance du 18 septembre.

MESSIEURS,

La 27e question proposée par le Congrès scientifique, section d'archéologie et d'histoire, est ainsi conçue : « Quelle route suivit César sur les montagnes des Cévennes, lorsque instruit de la révolte presque générale des Gaules, suscitée par le conseil de Vercingétorix, il traversa les Cévennes et la Vellavie par la saison la plus rigoureuse de l'année, pour arriver chez les peuples d'Auvergne ? »

Cette question intéressante, au point de vue local, n'a jamais été approfondie; elle n'a même été que très-peu étudiée; ce n'est pas qu'on n'ait mis en avant quelques idées, quelques hypothèses plus ou moins spécieuses qu'il suffira de mettre sous les yeux pour en faire reconnaître toute l'inadmissibilité. Mais, avant tout, citons le passage du Commentaire qui, bien compris, doit être le point de départ et notre guide dans cette dissertation.

« César, y est-il dit, se rendit dans le Vivarais, et quoi-

que les montagnes des Cévennes, qui séparent le Vivarais de l'Auvergne, fussent alors couvertes de neige et semblassent, dans une saison si rude, s'opposer au passage ; cependant, ses soldats, à force de travail, écartèrent la neige qui était haute de six pieds, et ouvrirent un chemin qui les mena aux confins des Arvernes. César étonna ces peuples par une irruption si subite ; car ils se croyaient défendus comme par un mur impénétrable dans une région où jamais on n'avait vu traces d'homme en cette saison. »

Ici le texte est précis quoique de peu d'étendue, les termes en sont clairs. Il en est cependant qui, se basant sur ce texte, ont émis des opinions assez étranges sans se préoccuper des difficultés et des contradictions qui devaient en surgir. Trois opinions ont été mises en avant sur ce point d'histoire. Les uns ont pensé que César, qui avait hâte d'arriver en Auvergne, était parti du pays des Helviens (Vivarais) par la Ségusie (Forez) ; d'autres par le Gévaudan, et les troisièmes, enfin, par le Velay. Ce dernier sentiment, que j'ai adopté, m'a paru le plus probable et le mieux fondé.

Je vais examiner successivement ces différentes opinions en commençant par celle qui fait arriver César dans l'Auvergne, à travers la Ségusie. Ceux qui ont soutenu cette opinion ont fait une première et grave erreur ; ils ont supposé en premier lieu, car telle est la pensée exprimée dans un mémoire que j'ai sous les yeux, que le mont *Cebenna* dont parle César, n'était qu'une montagne, une sorte de pic isolé, et non cette chaîne de montagnes que nous connaissons sous le nom de *Boutières*, qui part de l'extrémité du *Forez*, et vient aboutir aux montagnes du *Tanargue*, désignée par Strabon, Pline et Ptolmée sous celui de monts *Céméniens*. Ils ont fait du mont *Pilat*, près de Saint-Chamond, qui n'est que le premier anneau de cette chaîne, le mont *Cebenna* des Commentaires. Avec cette idée, ils ont avancé que César et son

armée avaient remonté le Rhône, qu'ils étaient sortis de l'Helvie, tout près des gorges du *Tracol*, non loin de Clavas, par ce mont *Pilat*, ou plutôt par un mamelon adhérant au mont Pilat, d'où sort la petite rivière de *Sumène*. Ils ne s'en sont pas encore tenus là, leur imagination a construit une ville sur le sommet de ce mont; de suppositions en suppositions, ils se sont laissé entraîner jusqu'à avancer que l'*Alba Helviorum* de Strabon et de Pline, la capitale romaine des Helviens, n'etait point là où tous les géographes grecs ou latins l'ont placée, près du Rhône, non loin de Viviers, sur le lieu où se trouve aujourd'hui le petit village d'*Aps*, et où l'on découvre tous les jours tant de vestiges d'antiquités romaines, mais qu'il fallait en chercher les ruines sur le mont *Pilat*. « Il est certain, ont-ils dit, qu'il a existé une ville » dans ce lieu, sur cette montagne; tous les titres le rap» pellent, *in villâ veteri*, *territorium de villâ veteri*, le » vulgaire ne lui connaît pas d'autres titres que *ville* vieille. » Il n'est pas moins certain, ajoutent-ils, que César n'a pu » exécuter son entreprise que par les secours qu'il tira de » cette ville. Il ne pouvait avoir un camp, principalement » pour la cavalerie dont il était abondamment pourvu, au » milieu de six pieds de neige. La ville qui a existé sur cette » montagne dominait sur tout le Dauphiné; elle pouvait être » aperçue de tous les coins de la province dont les Romains » étaient depuis longtemps les maîtres; ils l'apercevaient » d'autant mieux qu'ils la voyaient six mois de l'année au » milieu des neiges. Serons-nous étonnés après cela, con» cluent-ils, que les Romains l'aient appelée *Alba*, la ville » blanche, *Alba helviorum*, la ville blanche des Helviens » ou du Vivarais? »

Pour faire tomber tout cet échafaudage de combinaisons hypothétiques, de suppositions qui contredisent des faits

réels, incontestables, il suffit de lire le texte des Commentaires, d'en peser tous les termes.

Que dit César dans le passage que nous venons de citer ? Qu'il fit venir dans le Vivarais, *in Helvios*, une partie des troupes de la province romaine et les nouvelles levées amenées de l'Italie, et que de là il était entré immédiatement dans l'Auvergne. Or, César n'aurait pu dire qu'il réunit ses troupes dans le Vivarais s'il les avait rassemblées sur le mont *Pilat*, ou plutôt dans la ville qu'on suppose y avoir existé, par la raison toute simple que cette ville n'aurait point appartenu à l'*Helvie*, puisqu'elle n'était point dans son territoire; que, peu éloignée de Vienne, elle se serait trouvée sur les limites de l'Allobrogie et de la Ségusie, et, par le fait, aurait appartenu à l'une et à l'autre de ces deux provinces et non pas à l'*Helvie*. On ne serait jamais tombé dans toutes ces suppositions erronées si on avait bien remarqué que l'*Allobrogie* occupait, avec un développement, à la vérité, bien inégal, les deux côtés du Rhône, la droite et la gauche; que cette partie qui longe le fleuve entre Vienne et un peu au-dessus d'Annonay, n'appartenait pas alors au Vivarais comme elle en a dépendu depuis et comme elle dépend aujourd'hui du département de l'Ardèche.

César dit formellement, sans ajouter rien de plus, que son armée, en sortant du Vivarais, était entrée immédiatement en Auvergne, *ad fines Arvernorum pervenit*. Or, comment expliquer ce passage si on lui fait traverser une partie de l'*Allobrogie* et de la *Ségusie?* Si on n'admet pas que César considérait le Velay comme Auvergne, que l'Auvergne commençait pour lui aux monts *Céméniens*, *les Boutières* d'aujourd'hui, en un mot, si on n'applique pas au Velay ces mots : *ad fines Arvernorum pervenit*, il est impossible de l'expliquer. On peut consulter la carte de l'ancienne Gaule, et je ne sache pas qu'il y ait un seul point où l'Auvergne

touche au *Vivarais*, un seul point où l'on puisse dire que les monts *Céméniens* séparent l'*Arvernie* de l'*Helvie*, l'Auvergne du Vivarais.

César parle de six pieds de neige dont ses soldats furent obligés de déblayer les issues pour s'ouvrir l'entrée de l'Auvergne; mais, si son armée se fût réunie dans cette prétendue ville du mont *Pilat*, peut-on supposer que Vallerius Denautaurus, prince des Helviens, l'allié des Romains, dont César vante l'amitié, qui, nécessairement, et, surtout, en pareilles circontances, devait se trouver dans la ville principale du pays dont il était le prince et le chef, n'eût pas rendu les routes libres et viables, d'autant qu'il aurait pu le faire sans beaucoup de frais, n'ayant à désobstruer que les issues de la ville, les pentes de la montagne? Car il ne viendra à l'esprit de personne de supposer qu'aux pieds de la montagne, dans ses parties inférieures, par une zône assez tempérée, il y ait eu jamais six pieds de neige, quelque rigoureuse qu'on suppose la saison.

En quatrième lieu, cette voie qu'on fait prendre à César n'aurait été ni directe ni courte; il n'aurait point atteint le but qu'il s'était proposé, dérober sa marche aux ennemis, les surprendre, tomber au milieu d'eux au moment où ils s'y attendaient le moins.

La seconde opinion qu'on a émise du passage de César par la Gévaudan, est aussi peu satisfaisante qu'elle est en contradiction avec le texte que nous venons de citer. Ceux qui la patronnent ont prétendu que l'armée était sortie du Vivarais à travers la chaîne des montagnes du Tanargue, un des accès les plus difficiles de cette contrée. Traversant à vol d'oiseau, sans doute, l'itinéraire qu'elle a suivi, ils la font pénétrer dans le Gévaudan, par les gorges de Saint-Laurent-des-Bains, pour arriver à la forêt de Mercoire, où, saisie par le froid, elle vient se réchauffer et se reposer quelques instants. De là, il ne lui aurait fallu qu'une petite journée

de marche pour venir camper sur le mont Milan, près de Langogne, où, dit-on, elle aurait laissé des vestiges encore bien conservés de son campement. Après avoir côtoyé quelque temps l'Allier, en prenant sous Pradelles la direction qu'à suivie plus tard la voie romaine, *via romanorum*, et puis la *via bolena*, cette armée, continuent-ils, est venue traverser le Chalirgue par Saint-Georges-d'Aurac et Paulhaguet, pour repasser une seconde fois la rivière au-dessus de Brioude.

Placée sur ce terrain, la question me paraît inadmissible; en voici les raisons : 1° les gorges, les crases de Saint-Laurent-des-Bains, qu'on peut à peine traverser aujourd'hui avec des routes nouvellement faites, taillées souvent dans le roc, entre les rochers à pics et les précipices, étaient alors absolument impraticables, comme l'étaient, en même temps, celles de la côte de Mayres, par où il aurait été plus court de faire arriver l'armée de César, si on voulait la faire pénétrer par des endroits inaccessibles. Il n'est pas possible de croire qu'un corps d'armée composé d'infanterie, et surtout d'une nombreuse cavalerie, ait pu s'engager dans des défilés si étroits et coupés d'un nombre infini de ravins. Quand on connaît les lieux, on ne conçoit pas où César eût pu faire camper son armée, surtout dans ses derniers jours de marche, avant d'arriver à Mercoire.

2° Le camp qu'on trouve sur le mont Milan, près de Langogne, est bien un véritable camp romain, mais d'une autre époque que celle des guerres de César. Il est probable qu'il fut établi après la conquête des Gaules, pour contenir le pays qu'agitait, de temps à autre, le sentiment de l'indépendance nationale, principalement sous le règne de Tibère, à l'époque de la mort de Germanicus, où les Gaules s'étant insurgées à l'instigation de Florus et de Sacrovir, les Romains furent obligés de disséminer leurs légions dans les provinces et d'y établir des camps.

Enfin, il y a une autre hypothèse mise en avant par un homme profondément versé dans les antiquités de son pays si voisin du nôtre, M. Ignon, secrétaire de la Société académique de Mende. Son opinion dans cette matière ferait, je l'avoue, grandement autorité, mais elle manque de base. En parlant d'une route militaire qui partait de Nîmes et devait conduire dans le Velay en passant par les Cévennes sur la plaine de Montbel et sur le mont Milan, voici ce qu'il ajoute : « C'est, sans doute, cette route que dut suivre César lorsque, instruit de la révolte presque générale des Gaules, s'étant rendu de Rome à Narbonne, il partit de cette ville dans la saison la plus rigoureuse de l'année, traversa les Cévennes couvertes alors de six pieds de neige, etc., etc. »

De cette opinion, il résulterait : 1° que César n'aurait point paru de sa personne dans le Vivarais, *in Helviis;* 2° qu'il se serait rendu directement de Narbonne en Auvergne, seul, sans doute, puisque ses troupes étaient réunies dans le Vivarais. On ne peut soutenir cette opinion, qui est diamétralement opposée non-seulement à l'esprit, mais au texte même des Commentaires, lequel ne saurait être ni plus précis, ni plus clair : « César, après avoir mis des garnisons chez les Arécomices ou habitants de Nîmes, ordonna (car ce sont les propres mots de l'historien) à une partie des troupes de la province, etc., de s'assembler dans le Vivarais, qui touche à l'Auvergne, où il se rendit lui-même après avoir repoussé Luctérius, *repulso Lucteriò in Helvios profiscicitur.* »

Après avoir exposé les différentes opinions mises en avant et montré que César n'avait pu se rendre en Auvergne ni par le Forez, ni par le Gévaudan, il reste à trouver une solution qui réunisse plus de probabilité et qui, surtout, n'étant pas en contradiction avec les mémoires de César, paraisse appuyée sur quelques traditions qu'on puisse avouer. César est arrivé en Auvergne avec son armée, c'est incontestable. Un autre

fait non moins certain, c'est qu'il s'y est rendu par la Vellavie, qu'il n'a pu y arriver autrement, qu'il s'y est rendu immédiatement, si nous admettons la sincérité de ses récits. Mais, maintenant, quelle direction a-t-il prise pour entrer dans le Velay? Sur quel point y a-t-il pénétré ? C'est la question que nous allons examiner.

Ennemi des Romains aussi irréconciliable que remuant, et non moins actif à leur susciter des ennemis, Vercingetorix parcourt les Gaules ; il cherche à déterminer, au nom de la défense commune et des dangers de la patrie, les divers peuples qu'il visite, les uns à se séparer de leur alliance, les autres à s'armer contre eux. Le soulèvement général qu'il prépare, cette lutte décisive qu'il veut engager ne peut réussir qu'autant qu'il parviendra à organiser, en un seul et même parti, en un ensemble de volontés et d'actions, cette Gaule si malheusement scindée en tant de petits états. Mais instruit de tout ce qui se trame, de toutes ces démarches, César a pris toutes ses mesures et prévu toutes les éventualités qui peuvent surgir. Aussi prudent dans l'exécution que hardi dans la conception de ses projets, pour ne rien laisser au hasard après lui, avant de quitter la province romaine et faire ses dispositions de marche pour l'Auvergne, il court organiser la défense dans la Narbonnaise qui paraissait menacée la première. Peu de temps lui suffit pour cela. Il revient dans le Vivarais pour y rejoindre son armée et se concerter avec Dénautaurus, chef et prince du pays, dont l'ascendant pouvait lui être utile auprès des libres et fiers montagnards du Vivarais, dont il voulait obtenir l'affection et le concours parce qu'il avait leurs montagnes à traverser. Il part immédiatement pour ouvrir cette septième et dernière campagne qui devait achever d'anéantir l'indépendance gauloise et soumettre les Gaules aux Romains.

Son armée, en attendant son retour, s'était organisée pro-

bablement aux environs d'*Alba Helvia*, capitale du pays des *Helviens* (aujourd'hui Aps), située à peu près dans le centre de l'Helvie; ce fut de là qu'elle partit. Passant dans ses premières marches par Saint-Jean-le-Centenier, les Granges, près de Mirabel, les bois de Mias et de l'Arbalète, elle dut traverser l'Ardèche et déboucher dans la plaine d'Aubenas (*Alba Nova*). Cette route offrait à César (ce qu'il devait rechercher le plus dans sa position) la ligne la plus courte et la plus directe pour arriver en Auvergne, des chemins qui, là plus qu'ailleurs, se trouvaient frayés jusqu'aux pieds des montagnes, car les Romains avaient déjà ouvert, dans le Vivarais, depuis plusieurs années que ses habitants avaient accepté l'asservissement de leur conquête, de nombreuses voies de communication. Bien avant eux, les Massaliotes en avaient fait autant. Le commerce qu'ils faisaient depuis longtemps avec le Velay, l'Auvergne et la Gaule occidentale, les colonies et les comptoirs qu'ils y avaient établis, exigeaient qu'ils y ouvrissent des routes plus faciles, au moins battues et praticables. Un de leurs entrepôts les plus importants par les marchandises qu'ils donnaient à ces divers peuples ou qu'ils en recevaient en échange, se trouvait à l'extrémité nord du Vivarais, aux pieds des monts *Céméniens*, qui séparent le Vivarais du Velay; c'était la colonie fondée à Thueyts, à laquelle ils avaient donné par réminiscence, sans doute, du pays natal, un doux nom, celui d'*Athosia*, qui a tous les caractères de la langue grecque. Comment y seraient-ils arrivés? Leur eût-il été possible de traverser d'une extrémité à l'autre le Vivarais, si accidenté de montagnes et de ravins, s'ils n'eussent pas eu là une route sinon militaire, du moins commode et viable?

César, parti des environs d'*Alba*, n'eut donc, en tenant cette direction, qu'à suivre une route dès longtemps pratiquée, et pour cela, sans doute, tenue continuellement en

bon état. Après avoir traversé la plaine d'*Aubenas*, côtoyé quelque temps le cours de l'Ardèche, qu'elle vint passer en amont de la Bégude, l'armée s'engagea dans les montagnes du Coiron, qui coupent transversalement une partie du Vivarais, et celles qui s'élèvent intermédiairement entre le département de la Haute-Loire et celui de l'Ardèche.

Ici se présente une question. L'armée se divisa-t-elle en deux camps, la cavalerie se sépara-t-elle de l'infanterie pour franchir les monts, ou marchèrent-ils tous ensemble dans la même direction ? Se fondant sur la tradition et sur des manuscrits anciens longtemps conservés dans l'abbaye de Mazan, qu'ils disent avoir vus, quelques personnes ont prétendu que l'armée s'était avancée du côté d'Antraigues, sur les plateaux élevés de Mézillac et de Lachamp-Raphaël, malgré les difficultés de leurs abords, jusqu'au-dessus de Montpezat; que, côtoyant ensuite le ruisseau de Fontalière et les montagnes du Ravier, où se trouve encore aujourd'hui une voie romaine qui porte le nom de *Chemin* ou *Passage de César*, l'infanterie s'était séparée de la cavalerie et avait pénétré dans le Velay, par le Mezenc; que la cavalerie avait gagné les hauteurs du Roux, le quartier dit des *Anglais*; que, passant près de Mazan, elle était venue rejoindre par Peyrebeille et la Sauvetat, le reste de l'armée à son entrée dans le Velay. Faugeas de St-Fond, qui avait pu voir des manuscrits encore conservés de son temps, prétend que César commandait en personne cette fraction de l'armée, qu'il était descendu dans le Velay par la hauteur de Saint-Paul-de-Tartas et de la Sauvetat.

A l'appui de ce sentiment, je pourrais citer bien des traditions orales ou écrites; voici ce que dit, dans un ouvrage imprimé, le président Gamon, qui avait fait des études et des recherches approfondies sur les antiquités du pays :

» Près de la forêt nationale de Cuse, se trouvent deux

» communes, l'une appelée Lachamp et l'autre Mézillac. Les » habitants en sont robustes et laborieux et presque tous » chasseurs. Quelle fut ma surprise en causant avec quel- » ques - uns d'entre eux de les entendre dans un pays où » l'idiôme dont se sert le peuple rend la langue latine très- » inintelligible, de les entendre, dis-je, mêler à la conversa- » tion plusieurs mots latins qu'ils entendent à merveille et » placent très-à-propos pour donner de la force et de la grâce » au discours. Après m'être assuré que cette sorte de science » était toute entière de tradition dans les familles, que de » mémoire, aucun habitant de la commune n'avait appris le » latin, ni même à lire et à écrire, je crus reconnaître les » descendants de ces anciens Romains qui, conduits par » César à travers les Cévennes, pouvaient y avoir fondé » quelque colonie et dont le langage se ressentait encore » de leur origine. Je fus confirmé dans mon opinion non- » seulement en observant les traits mâles et prononcés des » habitants de Lachamp et de Mézillac qui me parurent tels » que je me figurais ceux des anciens Romains, mais encore » en apprenant d'eux qu'un vaste champ dépendant de la » commune portait le nom de *Camp de César* et que même » on y avait trouvé un bouclier romain dont quelque maré- » chal-ferrant s'était emparé pour le convertir en outil d'a- » griculture. »

Quoi qu'il en soit, ou tous ensemble ou séparés d'abord et réunis ensuite, les soldats de César arrivés sur les plateaux de Lachamp-Raphaël, durent tourner un peu à gauche et se diriger vers les sources de la Loire. Entrés dans le Velay de ce côté-là, ils prirent la direction que suit aujourd'hui la route du Béage au Monastier, pour venir traverser la Loire soit à Coubon, soit à Brives. Cette direction, qu'ils devaient choisir en sortant du Vivarais, connue encore aujourd'hui sous la dénomination de *Chemin de César*, est celle qu'a

suivie la voie que les Romains tracèrent plus tard, qu'antérieurement à César les Vellaviens et les Auvergnats pratiquèrent lorsqu'ils se rendaient en Vivarais pour leurs échanges.

On ne serait pas dans le vrai en lisant le passage des Commentaires, si, le prenant entièrement à la lettre, on s'imaginait, par exemple, que César avait eu constamment à déblayer six pieds de neige durant son parcours. Quelque résolue, quelque fortement trempée qu'eût été son armée, aventurée dans un pareil travail et sur un aussi long trajet, elle se serait abîmée de fatigue et aurait succombé à la peine. La neige soulevée et balayée par les vents qui règnent avec fureur sur ces parages pendant la saison d'hiver, avait dû laisser à nu, comme elle le fait presque toujours, les plateaux élevés que l'armée eut à traverser. Ce ne fut que dans les bas-fonds, les ravins, les abris qu'elle dut rencontrer accidentellement les obstacles matériels dont il a été parlé et qui lui coûtèrent tant à surmonter.

Le récit de l'historien est succinct, ce n'est pas ainsi qu'on écrirait aujourd'hui un fait qui aurait quelque importance; mais si les détails y manquent, il est, il faut l'avouer, tellement empreint de couleur, de vérité locale qu'il n'y a pas à s'y tromper. Tout ce que dit César, ces six pieds de neige, ces soldats, vigoureux pionniers qui désobstruent les routes, qui déblaient, à force de peine, les neiges et les glaces amoncelées, ces montagnes où on n'avait jamais vu traces d'homme en cette saison, ce peuple vellavien qui se croit à couvert par les Cévennes, chez lequel on arrive inopinément au moment où il y pense le moins, cette dénomination de *Chemin de César* que porte encore la direction que nous indiquons pour son armée, tous ces détails de topographie des lieux et de circonstances ne suffisent-ils pas pour donner raison à l'opinion que nous émettons ici? Tout ne désigne-t-il pas

clairement l'itinéraire que nous venons de tracer, cette plaine de Lachamp-Raphaël et de Mézillac, ces montagnes des Boutières et du Mezenc? Et quelle localité connue où se trouveraient, comme ici, toutes les conditions détaillées dans les Commentaires?

César, forçant de vitesse, ne fait que traverser la Vellavie; il n'y prend ni positions ni otages. Pour faire revenir Vercingétorix sur ses pas, l'attirer en Auvergne et dégager le Berry, il se met à ravager, à incendier, à tout détruire sur son passage. Quoique dans la Vellavie, la plus grande partie des forces vives du pays, des hommes en état de porter les armes, eût été joindre Vercingétorix, il y avait assez de Vellaves, pour barrer le passage et lui opposer, du moins, quelque résistance, qui étaient demeurés dans leurs foyers, mais sans communication, dans cette saison, avec leurs voisins du Vivarais. Comptant sur ces remparts gigantesques couverts de neige qui les en séparaient, ils n'ont pu être renseignés ni sur les préparatifs qu'il faisait, ni sur la direction qu'il allait prendre pour pénétrer chez eux. Déconcertés par l'invasion, tous plient et s'enfuient. Ils se retirent les uns sur les montagnes, dans les nombreuses grottes qui en couvraient les pentes, les autres sur le mont Anis, qui alors, comme l'a prouvé M. Aymard, était la cité gauloise de la Vellavie; car *Ruessium*, plus tard Saint-Paulien, n'avait point acquis alors l'importance que lui donna depuis la voie militaire d'Agrippa; les autres dans les lieux de refuge, dans les positions défendues, dans les *oppida* fortifiées de *Polignac* et d'*Allègre*. Des hauteurs où ils étaient, ils pouvaient voir, le désespoir dans l'âme, défiler l'armée de César à la sinistre lueur des incendies allumés de toutes parts par la cavalerie, qui avait reçu l'ordre de s'étendre le plus qu'elle pourrait : *Ut quàm latissimè possent vagantur et quàm maximum hostibus terrorem inferent*. Qui sait s'il ne faut

pas rapporter à cet évènement le dicton populaire qui s'est conservé aux environs du Puy, que, seul, le château de Polignac avait pu résister à César : *Omnia expugnavit Cæsar, præter, castellum Poliniacum*, texte qu'un érudit du pays assure avoir lu dans son exemplaire des Commentaires. Malheureusement, Messieurs, et vous déplorerez ce malheur avec moi, cet exemplaire unique, cet exemplaire-phénix ne se retrouve plus. Vous sentez que je ne veux exciper ni d'un pareil texte, ni de pareilles traditions. Cependant, en fait de traditions, toutes ne doivent pas être indistinctement et toujours rejetées, quelque ridicules, quelque absurdes qu'elles puissent paraître de prime-abord; il en est qui constatent quelquefois un fait capital qui s'est transmis parce qu'il a eu du retentissement dans son temps, un fait réel qui, bien examiné, n'a d'inadmissible que les accessoires dont on l'a revêtu.

Les habitants du Velay ne furent ni vaincus ni asservis. C'étaient des ennemis de sa cause que César laissait sur ses flancs et sur ses derrières. Ils ne tardèrent pas à lui en donner des preuves, car, peu de temps après, Vercingétorix, qui voulait qu'on ouvrit la campagne en attaquant sur plusieurs points à la fois la province romaine, leur ayant ordonné, ainsi qu'à ceux du Gévaudan, de porter la guerre et la dévastation dans le Vivarais, ils y exercèrent de telles désolations que les habitants, à bon droit épouvantés, fugitifs d'abord, prirent les armes de tous côtés, et engagèrent résolûment la lutte, quoique abandonnés à leurs propres forces et pris à l'improviste. Conduits au combat par Dénautorus, fils de Gabarus, leur prince, ils réussirent non-seulement à se défendre des ravageurs, mais les forcèrent à évacuer le pays et les rejetèrent chez eux. Bien eussent-ils fait de s'en tenir là; mais cédant à des ressentiments qui s'étaient accrus avec le succès, ils voulurent, eux aussi, passer les monts et

faire irruption dans le Velay, grande faute dont ils subirent les conséquences. Poursuivis à outrance, refoulés par les Vellaviens et les Gabales, privés de leur chef, qui se fit tuer avec beaucoup d'autres grands du pays, ils n'eurent plus d'autres ressources que de courir s'abriter dans leurs villes fermées et fortifiées, *intra oppida, murosque, compelluntur.*

Il faut l'avouer ici, jamais, depuis le fameux passage des Alpes par Annibal, il n'avait été donné un pareil exemple d'audace et d'énergie. César traverse, dans le cœur de l'hiver, les Cévennes couvertes de six pieds de neige, sans routes frayées en ce moment, n'ayant pour tous guides que quelques montagnards qu'il ne comprenait pas, dont il n'était pas compris, sur lesquels il était loin de pouvoir compter aveuglément, parce que si les Romains régnaient dans les pays de plaine du Vivarais, leur domination ne s'était point encore établie sur les hautes montagnes. Là résidaient d'indomptables habitants qui nourrissaient dans un cœur tout gaulois la rancune de la conquête et la haine des conquérants. Mais agir autrement, César le pouvait-il dans les conjonctures hérissées de difficultés et de dangers où il se trouvait? Vercingétorix, à la tête de forces redoutables, était dans le Berry, dont les habitants, clients auparavant des Autunois, s'étaient joints à lui. Il se disposait à passer la Loire pour aller attaquer successivement les dix légions en quartier d'hiver à Sens, à Tours et à Langres. Le temps pressait, tout dépendait de la promptitude de ses déterminations, de la rapidité de sa marche. Ce n'était pas chose indifférente que d'avoir, en prenant la direction que nous venons d'assigner, une trentaine de lieues de moins à parcourir. Il fallait étonner ses ennemis par la vigueur de son action, les surprendre avant qu'ils pussent avoir la nouvelle et connaître le but de sa marche, fondre au milieu d'eux avec des soldats aguerris, habitués à vaincre, au mo-

ment où ils comptaient sur leurs montagnes inaccessibles et qu'ils le croyaient encore éloigné, tout occupé dans la province romaine à réunir ses moyens, à faire ses préparatifs, en un mot opposer à l'activité d'un Vercingétorix une activité plus grande encore.

Et qui de nous pourrait s'étonner de ce qu'a fait alors César? Dans les temps modernes, dans ces temps auxquels sera éternellement attachée la prodigieuse mémoire du grand Empereur, n'avons-nous pas été les témoins d'évènements plus étonnants, plus héroïques encore et qui se réalisèrent par le même concours de circonstances? Comme César, le premier Consul franchit de plus hautes cimes encore, les Alpes, toutes couvertes de neige, par des chemins inaccessibles, au milieu d'obstacles les plus insurmontables et des plus terribles épreuves. Ne l'avons-nous pas vu fondre comme un éclair dans les plaines de la Lombardie, se trouver au milieu de ses ennemis au moment où ils le croyaient en France consacrant ses soins aux affaires de l'intérieur, et finir par écraser la puissance autrichienne dans la plaine de Marengo?

LES

ORIGINES DE LA VILLE DU PUY.

MÉMOIRE

En réponse à la neuvième question de la section d'archéologie et d'histoire

AINSI CONÇUE :

A quel genre de monuments doit-on attribuer les grands bas-reliefs gallo-romains trouvés au Puy et dont les dispositions particulières semblent attester l'existence d'édifices d'une architecture peu ordinaire?

Section d'Archéologie et d'Histoire. — Séance du 14 septembre.

MESSIEURS,

Avant d'aborder l'examen de la question relative aux antiquités gallo-romaines de la ville du Puy et aux affectations spéciales qu'on peut leur attribuer, il est indispensable de se rendre compte des conditions de situation topographique, d'état religieux et civil et de souvenirs traditionnels dans lesquelles les Romains trouvèrent la localité lorsqu'ils

y fondèrent leurs premiers établissements. De cet exposé mis en regard des restes nombreux d'édifices plus ou moins somptueux qui existent encore sur le mont Anis et dans ses environs, découleront vraisemblablement quelques données sur les phases successives de l'histoire archéologique de cette partie de la Vellavie et peut-être aussi sur la destination de nos antiques édifices.

Le mont Anis (*Anicium*, d'après nos plus anciens documents historiques), sur les pentes duquel s'étage en amphithéâtre la ville du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire et ancienne capitale du Velay, et qu'entourent de fertiles vallées, est situé au milieu d'une assez vaste région du plateau central de la France, que circonscrivent diverses chaînes de montagnes et, sur différents points, les cours d'eau de la Loire et de l'Allier qui y prennent naissance.

I.

ÈRE CELTIQUE.

Cette contrée, ainsi limitée très-naturellement par sa configuration orographique, dut constituer, dès les temps les plus reculés de l'ère celtique un pays bien distinct des régions voisines. L'histoire nous apprend, en effet, qu'au temps de César, elle était habitée par les Vélauniens, peuple qui, tout en conservant sa nationalité, était devenu alors, comme les Eleutètes caduriens, les Gabales, etc., le client d'une nation limitrophe plus puissante, celle des Arverniens.

Fidèles aux liens d'amitié qui les unissaient à leurs voisins, les Vélauniens soutiennent avec eux la cause glorieuse de l'indépendance gauloise contre César. Ils attaquent les Helviens, alliés des Romains, obtiennent de brillants succès contre eux, et prennent part à la défense d'Alise. Après la

conquête de la Gaule, dès les premières années de l'empire (en l'an 737 de Rome), les vainqueurs accordent à leur pays le rang et les prérogatives de *cité libre* qui leur confèrent le droit de nommer les magistrats, celui d'occuper des fonctions publiques à Rome et de parvenir même à siéger dans le sénat.

Ces faits établissent déjà que la Vellavie avait acquis, dès l'origine de l'occupation romaine, une certaine importance qui devait être en rapport également avec la population et les ressources du pays. On se ferait, en effet, une idée bien fausse de la situation économique de la Gaule dans ces temps reculés, si l'on supposait que cette grande contrée était alors dans un état voisin de la barbarie et couverte d'épaisses forêts. Dans une période de 700 ans environ, la civilisation, le commerce et les arts de la Grèce avaient pénétré, avec les Phocéens et d'autres colonies, sur le littoral de la Méditerranée et dans les pays de la Gaule méridionale [1]. Des routes avaient été ouvertes par les Marseillais qui avaient créé des relations d'échanges et d'amitié avec la plupart des peuples gaulois. Une de ces voies principales traversait même les Cévennes et la Vellavie, et les relations étaient devenues si intimes que la langue grecque était généralement usitée pour les contrats publics et privés.

D'un autre côté, la population des Gaules, au temps de César, était si considérable que ce grand capitaine « avait mis neuf années à dompter ces peuples, et que, pendant ce temps, il avait pris plus de huit cents *oppida*, subjugué trois cents peuples, combattu trois millions

[1] Les Phéniciens s'y étaient même établis environ 1200 ans avant notre ère.

d'hommes, etc. [1] » A cet égard, les ressources de la nation étaient telles qu'au seul siège d'Alise, Vercingétorix put recevoir promptement un secours de deux cent quarante mille hommes de pied et de huit mille chevaux qui lui furent envoyés de toutes les parties de la Gaule. Alors existaient aussi, dans les mêmes contrées, comme aujourd'hui, des villes, bourgs, places fortifiées et des habitations diverses que César désigne sous les noms de *urbes*, *civitates*, *vici*, *oppida*, *ædificia*, etc. Les témoignages contemporains abondent également pour prouver que l'agriculture, le commerce et même les arts florissaient dans les Gaules.

Le pays des Vélauniens, situé à proximité des colonies grecques de la Gaule méridionale, desservi par une route phocéenne, dut participer de bonne heure à cette situation de prospérité et contracter des relations d'alliance et de commerce avec les contrées voisines. C'est ce qu'atteste la main symbolique en bronze, du style grec le plus pur, dont j'ai entretenu précédemment la section et qui porte pour inscription : ΣΥΜΒΟΛΟΝ ΠΡΟΣ ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ

Or, cet état politique de la contrée, les conditions agricoles, commerciales et jusqu'à un certain point artistiques qu'il est possible, d'après tout ce qui précède, d'assigner à ce pays, donnent déjà l'idée d'une contrée qui devait être peuplée de ces habitations, bourgs et même de ces villes plus ou moins fortifiées dont parle César.

Si nous consultons les monuments de ces temps reculés, nous retrouvons en effet des vestiges de routes gauloises dans ces anciens chemins que bordent, à certains intervalles, de grandes *pierres levées* ou *menhirs;* d'antiques habitations qui, creusées dans le roc, accusent souvent un certain art, parfois même des agencements confortables

[1] MANDET. — *Ancien Velay.*

et toujours, dans leur réunion par groupes, je ne sais quel sentiment de sociabilité d'un peuple qui n'était certainement pas étranger aux idées de civilisation. D'autres monuments d'époques plus ou moins antérieures nous montrent encore des types remarquables de monuments religieux et tumulaires, *dolmens*, *pierres alignées*, *tumuli* et autres sépultures celtiques. Enfin j'ai pu recueillir, disséminés dans un grand nombre de localités, une foule de ces antiques instruments, ustensiles, vases et armes, en terre, en pierre et en bronze, qui nous initient aux détails de la vie domestique, civile et guerrière des plus anciens habitants de la contrée. J'ai réuni également des monnaies et médailles en or et en bronze, témoignages d'un commerce actif, depuis ces imitations de statères macédoniens que les Gaulois avaient frappées au retour de leurs grandes invasions en Grèce, environ trois siècles avant notre ère, depuis les monnaies marseillaises et leurs imitations celtiques de diverses époques, jusqu'aux médailles commémoratives des *Vercingétorix*, *Epasnactus*, *Pixtilus*, *Iirotimos*, *Durnacus*, *Donnus* et autres chefs arverniens, éduens, etc., dont quelques-uns commandaient les Vélauniens dans les héroïques luttes de la nationalité gauloise. Les médailles des familles consulaires, en assez grand nombre, marquent aussi l'époque où les légions romaines foulèrent pour la première fois ce sol dans lequel s'accumulèrent, depuis lors, les monnaies impériales jusqu'à l'époque des invasions des barbares du Nord.

Le langage du pays, qui renferme des locutions helléniques et celtiques, les noms de lieux dont beaucoup sont d'origine gauloise, d'autres même d'origine grecque, les traditions et légendes locales nous fournissent également beaucoup de notions instructives sur les lointaines origines de la contrée et concourent, avec les éléments que je viens

d'exposer, pour nous représenter la situation de ce pays dans les temps les plus reculés de son histoire.

Si l'on se reporte donc par la pensée à ces antiques époques, on sera conduit à croire qu'un pays peuplé, productif, accessible au commerce, un peuple guerrier, qui contractait des alliances, s'associait ardemment aux luttes nationales, élevait des autels aux divinités, honorait les héros par des monuments publics, ouvrait des routes, etc., on comprendra, dis-je, qu'à l'exemple des autres peuples de la Gaule, celui des Vélauniens n'avait pu laisser improductive et inhabitée l'une des plus riches vallées de ce pays, celle qui, baignée par d'abondants cours d'eau, arrosée par des sources nombreuses, assez abritée pour la culture même de la vigne, pourvue de belles carrières de chaux, de plâtre, etc., les seules qui existent dans un assez vaste rayon, était placée au cœur même de la contrée, dans le site le plus pittoresque et en même temps le plus facile à défendre contre des tentatives hostiles.

Telle était en effet la situation de la vallée d'*Anis*, qu'on se demande si cette localité, qui, après l'ère romaine, est devenue le siège de la capitale du Velay, n'était pas, en réalité, plus convenablement placée pour la métropole *gauloise* de la Vellavie que *Ruessium*, cette ville, aujourd'hui chef-lieu de canton, qui était placée à proximité des limites du pays, sur un plateau découvert, élevé, sur un sol dépourvu de sources d'eau, en un mot dans une position peu favorable à l'établissement d'une cité populeuse.

Question intéressante qui pourrait bien être résolue par l'affirmative, si l'on considère l'importance des souvenirs celtiques que nous allons retrouver sur le sommet et autour de l'éminence d'*Anis*, et si l'on a égard à l'absence de tous monuments et documens historiques en faveur de *Ruessium* au-delà du 1er ou du IIe siècle. Il ne serait pas, en effet, in-

vraisemblable de supposer, d'après ce que l'on sait des systèmes stratégiques des Romains, que ceux-ci eussent choisi cette station, ce lieu de campement (CASTRVM VELLAVORVM, d'après une inscription antique; *Château-Fournel*, d'après nos anciennes chroniques) situé sur la principale voie qu'ils avaient ouverte dans la Vellavie, pour devenir, *à certains égards*, le siège de l'administration publique, de préférence à l'antique capitale *celtique* de ce pays, *Anicium*, où la mémoire du culte national et des héros gaulois vivait sur ses monuments et où il était plus difficile de rompre avec un passé glorieux et de plier les vaincus au régime nouveau des conquérants.

A défaut de preuves plus directes, que de nouvelles investigations feront peut-être découvrir, bornons-nous provisoirement à l'énoncé de cette hypothèse et arrivons aux souvenirs que l'ère celtique a laissés dans cette intéressante localité et qui se sont conservés jusqu'à nos jours dans les dénominations de lieux, les monuments religieux et politiques et des restes d'habitations et de sépultures.

Nous trouvons tout d'abord sur la montagne même autour de laquelle se déploie la ville, cinq noms, au moins, dont la signification en langue celtique a été admise par les étymologistes : *Corneille* (*cor-nei*, rocher noir), qui désigne le rocher basaltique, escarpé et sombre, dont les formes pittoresques couronnent la montagne; *Anis* (*an-is*), (*an* radical donnant l'idée d'un cercle, circuit, d'où *an-nus*, *an-nulus*, *un-née*), qui exprime peut-être un cercle, une enceinte sacrée; *Verdun* (*ver-dun*, grande éminence) que porte encore l'un des quartiers les plus anciens de la ville; *Martouret*, dont le radical *marte*, *martre*, se retrouve dans le nom de la butte *Mont-Martre*, près Paris, dans celui de *Martres-de-Veyre* en Auvergne; *Breuil*, herbes naissantes, prairie livrée au pacage, etc., etc.

Dans l'acception que nous donnons au nom d'*Anis*, devons-nous chercher, après tant de siècles écoulés, un vestige plus ou moins vague de l'un de ces monuments druidiques, si communs dans le nord-ouest de la France et surtout en Bretagne, qui étaient formés d'un *cercle* de pierres plantées, au centre duquel s'élevait parfois un autel en forme de *dolmen?* Je n'oserais l'affirmer ; mais ce qui est certain, c'est qu'à peu près sur l'emplacement de l'ancien autel de la cathédrale et bien des siècles avant la construction de cet édifice, existait un vaste *dolmen* dont un grand débris de la table, de pierre phonolithique, est encastré aujourd'hui au pavé de l'escalier extérieur [1].

Toutes nos chroniques attribuent à cette *sainte* pierre de nombreux miracles, de fréquentes guérisons de fièvres, dont une des plus anciennes aurait vivement provoqué l'attention de saint Georges, apôtre du Velay, et l'aurait engagé à édifier sur le mont *Anis* la primitive église de Notre-Dame, sur l'emplacement même qu'occupait ce monument.

Si nous remontons par la pensée au-delà de l'ère chrétienne, nous constatons aussi que cette pierre, l'un des plus anciens souvenirs de la localité gauloise d'*Anicium*, monument religieux ou politique, occupa une place toujours respectée parmi les édifices dont la civilisation romaine avait somptueusement décoré ces lieux et peut-être *au centre de l'édifice principal* dont nous aurons bientôt à nous occuper.

Cette circonstance intéressante, jointe à l'emplacement qui lui avait été assigné au point culminant de la colline, en regard d'un vaste paysage, la vénération immémoriale que les habitants y attachaient, font croire que ce monument

[1] Voyez ce qu'en a écrit M. Mandet (*Ancien Velay*) et la notice que j'ai publiée sur le même sujet dans les *Annales de la Soc. acad. du Puy*, tome XVIII, p. 237.

jouait un rôle de quelque importance dans la localité. En outre de leur destination religieuse, les dolmens servaient à des usages politiques, et des auteurs ont écrit que, sur leurs tables, les guerriers élevaient et proclamaient les chefs qu'ils avaient choisis, qu'on y appelait les assemblées de la nation et qu'on y rendait la justice.

Le haut rocher de Corneille qui, en couronnant le mont Anis, dominait aussi le monument, et d'où l'œil embrassait presque toute l'étendue de la Vellavie, jusqu'à ses plus lointains horizons, n'aurait-il pas reçu lui-même le culte de ces peuples primitifs pour qui les plus plus hautes montagnes, les sites les plus grandioses étaient les plus significatives manifestations de la divinité ? Dans cette hypothèse très-vraisemblable, à mon avis, ne pourrions-nous pas voir dans l'énorme *dolmen* d'Anis, l'autel sur lequel s'acccomplissaient les principales cérémonies du culte national ? Si cette conjecture, conforme d'ailleurs au génie de la religion druidique, avait besoin d'une démonstration plus complète, on la trouverait dans un usage traditionnel qui s'était perpétué au Puy jusqu'au XVII^e^ siècle, et auquel l'auteur du poème la *Velleyade*, Hugues d'Avignon, fait allusion en ces termes :

Les idolâtres cœurs, du plus haut de Corneille,
Dès qu'on eut vu paraître une croix dans les cieux
Donnant de l'épouvante *à ce peuple, à leurs dieux,*
A l'instant les chrétiens ont pris pour oriflamme
L'étendard de la Croix, l'image Notre-Dame.
Pour mémoire du faict, son auguste clergé
D'une procession chacun an s'est chargé.
Le premier jour de may, proche d'un cimetierre,
On brise ce cornet sur une croix de pierre ;
Coustume qui fait voir que le Dieu d'équité
A rompu les desseins des dieux d'iniquité.

Les conséquences à déduire de cette curieuse légende, qui se présentent naturellement à la pensée, c'est que du haut ro-

cher de Corneille, imposante vigie religieuse et peut-être politique, les ministres du culte druidique et plus tard ceux du paganisme appelaient, sans doute, par des signaux, sur le mont Anis, les habitants de la contrée aux cérémonies de la religion et, dans certains cas aussi, aux actes des pouvoirs publics et aux assemblées civiles et militaires. Il est permis de croire également que ce n'était pas sans un motif intentionnel que la procession chrétienne avait lieu le premier jour du mois de mai, époque qui ouvre la plus belle saison de l'année et éveille l'espérance des productions de la terre, et que le druidisme, comme toutes les religions primitives, pouvait avoir consacrée par des pratiques solennelles.

On est conduit à supposer aussi que des habitations se groupèrent aux alentours de l'autel druidique et, en quelque sorte, sous l'abri du respect qu'il inspirait. Le roc ayant été mis à nu, il y a quelques années, lorsqu'on établit le jardin de l'évêché, laissa voir des restes de grottes creusées dans la brèche volcanique. Il n'est pas douteux que ces antiques demeures étaient antérieures à l'ère romaine, puisqu'elles étaient recouvertes par des couches successives de matériaux gallo-romains dont les plus anciennes m'offrirent quelques monnaies gauloises, des médailles du I^er^ et du II^e^ siècle, des débris de poterie de diverses couleurs et des fragments de bas-reliefs antiques. Sur le penchant oriental de la colline, près du quartier dit de *Verdun*, on voit encore des maisons qui ont été formées par l'agrandissement d'anciennes grottes taillées dans la même brèche volcanique; le rocher de Corneille offre également des vestiges d'habitations semblables dans le clos du séminaire; j'ai dit, à l'une des précédentes séances, que l'une d'elles pouvait même avoir reçu une destination religieuse.

Aux pieds de la colline, dans la prairie du *Breuil*, j'ai eu le bonheur, le 15 février 1849, de découvrir une sépulture

gauloise d'une structure très-remarquable, à l'occasion du défrichement d'une partie de cette prairie destinée au jardin expérimental de la Société académique du Puy. C'était une tombe ou plutôt un lit funéraire de famille, irrégulièrement polygonal, composé de pierres réunies sans chaux, ni ciment, et sur lequel reposaient les squelettes d'un homme, d'une femme et d'un enfant; contrairement à l'usage général, ils étaient couchés les têtes au *sud* et les pieds au *nord*, comme si on eût voulu placer les défunts en regard du monument druidique d'*Anis;* des lames de couteaux en silex, élégamment découpées, avaient été placées dans leurs mains, et par leur structure particulière, ils semblaient dénoter plutôt des signes de distinction que des ustensiles propres à une destination quelconque [1]. Cinq pierres plates ou *lauzes* basaltiques recouvraient le tout et étaient surmontées probablement d'un *tumulus* qui a disparu par suite des changements apportés, à différentes époques, dans les formes de la prairie communale du *Breuil*.

Si on jette les yeux autour de cette montagne d'*Anis*, centre religieux et peut-être politique du pays, on remarque sur la colline située au nord-est, et près d'un lieu qu'on appelle encore *Champ-Payen*, les *trois pierres* ou *peulvans* alignés qui n'ont pas cessé jusqu'à ce jour d'être l'objet de la vénération populaire ; à l'est, un territoire plus rapproché qui offre également, dans son nom de *Peyre-Plantade*, le souvenir d'un autre *menhir ;* au nord, le magnifique *menhir* naturel d'Aiguilhe, « dont la structure, pour me servir des heureuses expressions de l'un de nos savants confrères, M. Leblanc, cachait un mystère impénétrable pour des hommes primitifs, et qui dut recevoir de bonne heure leur adoration ; » à l'ouest, on aperçoit les restes de grottes

[1] Voir la notice et les dessins que j'en ai publiés dans les *Annales de la Société académique du Puy*, tome XIV, page 57.

creusées dans les rochers voisins, près du village de Vals. Enfin, les trois belles vallées, à l'intersection desquelles s'élève la colline d'*Anis*, donnaient passage, comme aujourd'hui, à trois routes, dont l'une, celle d'*Anicium* à *Ruessium*, montre encore sur ses bords les grottes anciennes d'Espaly, un *menhir* près de *Nolhac*, et sur la montagne *Ste-Anne*, des vestiges d'un *tumulus*. Une autre de ces voies passait à Vals, dans la direction très-probable de la route tracée par les Phocéens à travers le Velay, où elle franchissait le *Dolaison* sur un pont dont le nom *Brioude* rappelle son origine celtique ; enfin la troisième, sur les bords de laquelle on voyait la *pierre plantée* et les peulvans alignés des *trois pierres* dont j'ai parlé, conduisait à *Brives*, nom celtique qui rappelle l'existence d'un pont sur la Loire, le même sans doute que les Romains dédièrent plus tard, par une inscription votive, au dieu *Jupiter*.

Ces monuments, et bien d'autres que le long cours des siècles a détruits ou effacés de la mémoire des hommes, précédèrent, sans aucun doute, la construction des édifices érigés sur le mont Anis vers la fin de l'ère celtique ou au commencement de l'ère romaine, et dont l'antique existence est attestée par deux précieux débris.

Le plus ancien, celui qui se rattache le plus directement à l'histoire de la Gaule indépendante, est une pierre de grès, qui est encastrée, avec beaucoup d'autres débris antiques, dans la paroi extérieure du mur oriental de l'église Saint-Jean, des fonds baptismaux près de la cathédrale; cette pierre est longue de 1^{m} 17^{c}, et haute de 0^{m} 23^{c} et taillée avec quelque soin. La seule face visible porte gravé le seul mot

DVBNOCoVE

dans la forme grêle des caractères usités dès le 1er siècle, peut-être même avant cette époque, et avec des dimensions

de lettres qui atteignent la hauteur peu ordinaire de 0,22 à 0,23 centim.

On remarque surtout la disposition tout-à-fait circulaire de l'O qui, à l'exclusion de quelques autres inscriptions postérieures, est parfaitement rond. Ce débris ne semble devoir se raccorder avec aucun des nombreux fragments lapidaires de l'époque romaine dont je parlerai bientôt, tandis que le nom qu'il mentionne et sa grandeur inusitée peut faire supposer l'existence d'un monument commémoratif de quelque importance.

Ce nom, en effet, est évidemment gaulois ; il offre une variante complétive du mot DVBNOCOV, qu'on trouve inscrit *au droit* d'une médaille gauloise en argent où figure une tête jeune et imberbe. *Au revers*, le nom de DVBNOREIX ou DVBNOREX est écrit en légende, auprès d'*un personnage debout, la tête nue, ayant une épée au côté droit, et tenant d'une main un simulacre de sanglier en course avec la trompette de guerre des Gaulois, tandis que de l'autre il soutient par les cheveux une tête coupée* [1]. Dans quelques spécimens de la même médaille, la figure du droit est tantôt diadémée, tantôt elle est représentée avec des cheveux qui tombent en tresse par derrière, et le personnage *du revers* est parfois casqué, revêtu d'une cuirasse, et soutenant dans ses mains une enseigne surmontée d'un sanglier, avec divers petits symboles placés dans le champ, tels qu'annelet, etc.

Ces curieuses médailles ont été attribuées au chef des *Éduens* DUMNORIX ou DUBNORIX, mentionné par César.

A quelque opinion que l'on s'arrête à l'égard du mot DVBNOCOVE, soit que ces médailles présentent deux fois le nom du même personnage DVBNO avec des titres différents COVE et REIX, RIX, REX (*chef-roi*), ou DVBNOCO avec

[1] M. Huchet, *Revue numismatique*. — Duchalais, *Catalogue des monnaies de la Gaule*.

le titre VE (*rgobret*), magistrat, que ce mot DVBNOCOVE soit le génitif de *dubnocos* et que l'on doive lire *Dumnorix, fils de Dubnocos*, et que même, ce qui est plus probable, nous ayons ici les noms de deux chefs gaulois, enfin que ces médailles, d'un type tout guerrier, soient commémoratives d'actions militaires auxquelles ils auraient pris une part commune de gloire, il n'en est pas moins très-intéressant de retrouver, sur l'un des débris lapidaires de l'antique *Anicium*, l'un de ces noms exprimé par des lettres en quelque sorte *triomphales*.

César nous apprend que la révolte des *Éduens*, en faveur de la cause nationale, devint, dans la Gaule, le signal de nouvelles prises d'armes, ce qui l'obligea à lever le siège de Gergovie. C'est à cette occasion que les Arverniens, dans les rangs desquels combattaient les Vélauniens, firent des courses dans le pays des Helviens, alliés des Romains, et que ces derniers ayant porté la guerre sur nos montagnes, y essuyèrent de graves échecs. Serait-il dès-lors invraisemblable de supposer que Dubnocove eût été le chef gaulois, vélaunien peut-être, qui soutint dans notre pays la cause commune, et que ses concitoyens eussent gravé son nom sur la pierre d'un monument pour conserver la mémoire des actions d'éclat qui honoraient ce chef et les Vélauniens qu'il aurait commandés [1] ?

[1] M. Huchet a pensé, comme moi, que *Dubnocove* pouvait être le nom d'un chef des Vélauniens (*Revue numismatique*, 1854, p. 89).

Parmi les médailles trouvées au jardin de l'évêché, dans la couche inférieure des matériaux gallo-romains qui recouvraient les grottes gauloises, j'ai recueilli une petite médaille d'argent au type suivant: DVBNACVS, *tête de Pallas casquée*, imitée de celle de Rome (*son casque muni d'ailes*), *tournée à droite; ses cheveux retombant par derrière sur son cou.*

Un autre monument non moins important pour les origines gauloises de la ville du Puy, est une inscription lapidaire qui mentionne le nom de l'une des divinités primitives adorées sur le mont Anis, et celui de la divinité d'Auguste [1]. La pierre qui nous a conservé ce curieux et antique souvenir, sert de linteau à la petite porte dite *papale*, qui a été ouverte depuis quelques années dans un des murs de l'église cathédrale, sous le vestibule ou *porche du for*.

Elle est taillée en fronton triangulaire et paraît avoir formé originairement la partie supérieure d'une grande niche de temple ou de l'un de ces cippes gallo-romains qui, d'après des monuments analogues décrits et figurés par divers auteurs, offrent, dans le haut, une inscription dédicatoire, et à la face antérieure du dé, un portique et l'image en bas-

Rev: DONNVS *au-dessous d'un cavalier, armé d'une lance et galoppant à droite*. Diamètre: 15 millimètres.

On a attribué, à tort peut-être, cette pièce à la ville de Tournai. Le nom DVRNACVS n'est pas sans avoir quelque analogie avec celui DVRNOCOV qu'on lit sur quelques exemplaires de la médaille de *Dubnorix*. Il serait bien possible que cette monnaie, comme celle de *Dubnorix*, offrît, avec le nom d'un chef principal DONNVS, celui d'un de ses alliés ou lieutenants : DVRNACVS, DVRNOCVS, DVBNOCVS ou DVBNOCOV.

La présence de cette pièce, dans le sol antique d'*Anicium*, est d'autant plus curieuse que l'une des inscriptions gallo-romaines trouvées également au Puy, et dont je parlerai plus loin, nous offre le nom d'un personnage *vellavien*, DONNVS, dont le fils avait *rempli dans sa cité toutes les fonctions civiles*. Cette famille illustre descendait-elle du chef *Donnus* dont parlent les médailles gauloises, et qui aurait pu être également un chef ou magistrat vélaunien ? L'incertitude qui règne à l'égard de l'attribution de beaucoup de médailles gauloises, laisse un libre champ aux conjectures.

[1] Voir le mémoire que j'ai publié à ce sujet. *Annales de la Société académique du Puy*, tome XII, page 161.

relief d'une divinité ou bien la représentation d'un autel [1].

L'inscription qui se lit sur la face de la pierre placée aujourd'hui au dedans de la porte et sur la plate-bande que surmonte le fronton, est ainsi conçue :

ADIDONI ET AVGVSTO
SEX TALONIVS MVSICVS D S P P

Longueur de la pierre.....	1m 57
Epaisseur de la pierre.....	0 60
Hauteur des lettres.....	0 04

Sexius Talonius Musicus (ou *musicien*) *a érigé à ses frais ce monument à Adidon et à Auguste.*

La faveur dont jouit dans tout l'empire le culte d'Auguste au premier siècle de notre ère, l'élégante concision de cette épigraphe, la forme grêle et nette des lettres, la figure parfaitement circulaire des O, ne permettent pas d'attribuer à ce monument une date de beaucoup postérieure à la conquête des Gaules [2]; et si l'on considère que le dieu *Adidon*, qui est ici mentionné, ne figure sur aucun des nombreux monuments de l'Olympe romain, on sera porté à croire qu'à l'exemple de beaucoup d'autres pays de la Gaule, où l'on adorait des dieux particuliers à ces localités, celle d'Anis rendait aussi ses hommages à une divinité locale. Il serait

[1] Montfaucon, *Antiquité expliquée*; Depping, *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*

[2] Sanctifiée par une vénération immémoriale, cette pierre reçut une nouvelle consécration religieuse vers le VIe ou le VIIe siècle, comme le prouvent l'inscription suivante, qui est gravée à la face qui surmonte aujourd'hui le devant de la porte : SCVTARI PAPA VIVE DEO, et les signes du christianisme qui y sont figurés.

même possible qu'*Adidon* eût été le génie tutélaire du lieu. Comme je l'ai fait remarquer dans un précédent mémoire, d'après M. Chaudruc de Crozannes [1], « dans les vœux publics et particuliers, les dieux ou déesses tutèles étaient souvent jointes avec les grandes divinités : à Nîmes, IOVI OPTIMO ET DEO NEMAVSO ; à Bordeaux et ailleurs, AUGUSTO SACRUM ET GENIO LOCI, AVGVSTO SACRVM ET GENIO CIVITATIS BIT VIT [2] ; JOVI OPTIMO ET GENIO LOCI, etc.

Et quelle autre grande divinité pouvait être plus vénérée dans la Vellavie, et surtout dans une des principales localités de ce pays, que celle du prince qui lui avait accordé le titre de *cité libre* et les importants privilèges qui y étaient attachés?

Ajoutons, en résumant les considérations qui précèdent, que tous ces témoignages traditionnels, historiques et lapidaires, joints à la situation, si remarquable sous tous les rapports, de la localité d'*Anis*, peuvent désormais nous donner une idée de l'importance de ce lieu depuis les temps les plus reculés de l'ère celtique jusqu'aux premières années de l'empire romain.

Serait-il dès-lors invraisemblable de supposer qu'*Anicium* eût formé une véritable bourgade plus ou moins fortifiée par la nature et par les ressources de l'art, un de ces *oppida* gaulois dont parle César, où la population se réunissait pour les pratiques du culte et les assemblées de la nation et accourait chercher un asile pendant la guerre? Au reste, ces villes n'avaient pas moins d'importance que celles auxquelles l'auteur des Commentaires donne la qualification d'*urbes*, dont elles se distinguaient peut-être parce qu'elles étaient fortifiées, comme l'atteste l'appellation d'*oppidum*

[1] Mém. de la Société archéologique du Midi.

[2] Attribuée par M. Jouhannet au premier siècle.

Cabillonum donnée par César à la ville de *Châlons*; *Alesia* chez les Mandubii, *Mellodunum* dans le pays de Cahors, *Avaricum* dans le Berry et *Gergovia* en Auvergne étaient également des *oppida*, toutes comprises dans les 800 de ces places que César avait mis neuf ans à conquérir.

Cette antique qualification d'*oppidum* attribuée à la ville d'*Anicium* revêt même un caractère traditionnel, si l'on en croit des témoignages historiques qui semblent remonter jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Les mémoires de l'Eglise de Limoges, cités par le P. Oddo de Gissey [1], rapportent, en effet, que saint Martial, apôtre d'Aquitaine et contemporain de saint Georges, premier évêque du Velay, « se rendit, d'après l'invitation de ce prélat, à *Anicium*, *montuoso oppido*, où il érigea une petite église sous le vocable de sainte Marie, » la première de celles qui ont précédé la Cathédrale.

Ajoutons que vers les VI^e^ et VII^e^ siècles, *Anicium* reçoit encore le titre d'*urbs* sur un monument d'une autorité incontestable, l'inscription de la tombe de saint Scutaire, l'un des premiers évêques du Puy [2], et celui de *vicus* sur un *triens*

[1] Discours historiques de Notre-Dame du Puy.

[2] A la vérité, Grégoire de Tours, qui écrivait vers la fin du VI^e^ siècle, ne désigne cette ville, dans un des passages de son histoire, que sous le nom de *Locus*. Mais on sait qu'alors cet historien avait quitté l'Auvergne depuis une vingtaine d'années pour occuper le siège épiscopal de Tours; il ne parle de cette localité qu'accidentellement et sans attacher une grande importance à cette désignation. Le témoignage des monuments locaux a certainement plus de valeur que les citations plus ou moins vagues d'écrivains éloignés des pays dont ils parlent. La qualification de *burgus* que lui donne le roi Lothaire dans une charte du X^e^ siècle, désigne également, dans les auteurs de la basse latinité, aussi bien une place fortifiée, une ville, qu'un bourg, dans le sens que nous lui donnons aujourd'hui.

mérovingien [1]. La diversité des monnaies d'or de la même époque qui se rapportent à la localité semble établir aussi son importance acquise par une certaine durée de temps.

Ces origines de la cité nous ramènent involontairement à la pensée, exprimée dès le début de ce mémoire, qu'*Anicium* aurait bien pu être le siège de la métropole *gauloise* de la Vellavie dont *Ruessium* devint plus tard la capitale *romaine*, sans perdre, dans la suite, l'importance d'une ville, comme nous allons essayer de le prouver par un certain nombre d'inscriptions privées et publiques, et d'édifices plus ou moins somptueux dont le génie artistique et civilisateur des Romains décora l'éminence et les abords d'*Anicium* [2].

[1] Duchalais, ANICIO VI ; tête tournée à gauche.

Rev. MONOALDUS dans le champ séparé de la légende par une couronne perlée, une croix à branches égales (or.)

M. Duchalais, qui a publié ce triens (*Revue numismatique*, 1852, p. 252), l'attribue, à tort, à Fagneux (FANILIOLI) ; mais le dessin qu'il en donne montre la légende bien lisible : ANICIO VI *(anicio vico)* précédée d'une petite croix.

[2] Au nombre des médailles gauloises dont l'attribution n'est pas encore fixée avec toute la certitude désirable, je puis citer une pièce qu'on a classée provisoirement aux *santones* et dont la légende ANNICOIOS offre quelque analogie avec le nom d'*Anicium*. En voici la description :

ANNICOIOS. *Tête à gauche, jeune, imberbe; un collier au cou.* Revers : *sanglier à droite, marchant; au-dessus, un signe formé de trois cercles réunis en triangle; au-dessous, une autre figure imitant une fleur de lys.* Je remarque que le signe caractéristique des trois cercles est figuré de la même manière sur quelques exemplaires de la médaille de ROVECA, qui a été classée aux incertaines de la Lyonnaise. Ce signe commun à ces deux pièces et une certaine conformité de style n'indiqueraient-ils pas que ces monnaies ont pu provenir du même pays? Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, l'analogie des

II.

ÈRE GALLO-ROMAINE.

Les témoignages lapidaires qui attestent l'antique existence des monuments d'*Anicium* comprennent plus de deux cents pièces plus ou moins intactes : inscriptions, bas-reliefs, chapiteaux, fûts et bases de colonnes, fragments de corniches et autres membres d'architecture et des pierres d'appareil; tous ces débris sont d'un grès très-dur, et proviennent des carrières de Blavosy, près le Puy, à la différence des pierres employées dans nos édifices du moyen-âge, qui sont presque toujours de nature volcanique.

Diverses dénominations locales, des voies antiques convergeant vers ce centre d'habitations, des restes de *villæ* et de sépultures situées à ses abords, complètent les éléments de la même étude.

INSCRIPTIONS.

Signalons d'abord les inscriptions privées qui nous fourniront quelques lumières sur la population qui avait choisi pour résidence la colline et les environs d'*Anicium*.

noms d'*Anicetos* avec *Anicium* et de *Rouec* avec *Ruessium* n'est pas sans offrir quelque intérêt.

Si l'on objectait que César n'a pas nommé *Anicium* dans ses Commentaires, ce qu'il aurait fait si cette ville eût existé de son temps, je répondrais que sur les 800 places qu'il avait conquises, il n'en désigne nominativement qu'un très-petit nombre : moins de 30. *Anicium* serait l'une des 770 au moins qu'il reste à connaître et dont la recherche, au point de vue important de la géographie de cette curieuse époque, est bien digne des investigations de la science.

1. Je ne reviendrai sur l'inscription DVBNOCOVE que pour la rappeler ici comme la plus ancienne de toutes celles qui proviennent du mont Anis : sa date approximative, avant ou vers le commencement du 1er siècle, ouvre, avec celle de *Sexius Talonius*, la série chronologique de ces sortes de monuments dans le Velay.

2. Celle-ci, que j'ai déjà mentionnée, fournit aussi quelques remarques qu'il peut être intéressant de signaler : le mot MVSICVS qui y est exprimé, s'il est réellement qualificatif, donne l'idée que les beaux-arts étaient déjà cultivés à cette époque dans la ville d'*Anicium*. La musique qui, étant encore plus honorée par les Grecs que par les Romains, constituait chez les premiers une partie essentielle de l'éducation, atteste l'influence des colonies de la Gaule méridionale. La profession artistique du musicien Talonius n'était peut-être pas étrangère à l'hommage pieux qu'il adressait au dieu *Adidon* qui, comme la divinité *Adod* des Assyriens et des Phéniciens, comme l'*Aditi* ou *Adidi* des Hindous, aurait été assimilé au dieu Soleil des Romains, *Apollon*, le divin inventeur de la poésie et de la musique. A l'exemple des dieux phéniciens, carthaginois et celtiques *Taoutès*, *Teutat* et *Teutatès*, dont les noms indiquent une origine commune, il ne serait pas impossible également que la déité celtique *Adidon* eût été importée en Gaule des mêmes contrées que le culte de *Teutatès*. Enfin, la désinence *on* semble indiquer un de ces dieux gaulois de famille aquitanique, tels qu'*Abellion*, *Ilixon*, *Dunsion*, *Ageion*, *Larrazon*, *etc.*, dont M. Dumège a signalé les autels surtout dans la région pyrénéenne [1].

3. L'inscription suivante, qui, d'après les conjonctions des

[1] Sous l'empire d'Auguste, la Vellavie faisait partie de l'Aquitaine.

lettres et la forme tout-à-fait ovale des O, est postérieure à l'empire d'Auguste, était maçonnée autrefois dans le perron de la cour de la Cathédrale, derrière le chœur, d'où elle a été transportée au Musée du Puy :

		. . . . .
		. . . . DONNIPRISC
		VELLAVIOMNIBVSO
Long. de la pierre.	0m 84	ISCIVILBVSINCIVITA
Hauteur.....	0 55	SVAFVNCTOAFERRARI
Hauteur des lettres	0 05	RVMCIVLPATERNVSAMIC
		VSSIBIQVEVIVVSDEPROPRI
		PONENDVMCVRAVITET

En suppléant aux parties de l'inscription que des recoupes de la pierre ont fait disparaître, on peut traduire ainsi ce texte : Aux dieux Mânes. A.... Donnus..., fils *de.... Donnus Priscianus, vellavien, lequel a rempli toutes les fonctions civiles dans sa cité, adlecteur des fabricants d'ouvrages de fer* (ou *des mines de fer*), *Caius* (ou *Cneius*) *Julius Paternus, son ami a fait élever ce monument à ses frais et pour lui-même, de son vivant et* l'a dédié.

L'abbé Lebœuf [1], Lalande [2] et d'autres antiquaires ont fait connaître cette inscription, mais avec des variantes très-diverses dans le texte. Aucun d'eux n'avait essayé d'interpréter les lettres AFERRARI..RVM, dans lesquelles Lalande avait cru voir le mot inintelligible AFERBAR..RVM. Un examen très-attentif de cette partie du texte me permet

[1] *Hist. de l'acad. des inscript. et belles-lettres.*

[2] *Essais hist. sur les Antiq. de la Haute Loire.*

aujourd'hui d'en donner la véritable leçon, et il me semble qu'on peut lire *Adlector* FERRARIORUM ou FERRARIARUM.

Les *adlecteurs* étaient préposés aux différentes recettes comprises dans le domaine de l'empereur, telles que celles relatives aux terres, aux mines, etc. M. Comarmond, dans sa *Description du Musée lapidaire de Lyon*, page L, s'exprime ainsi : « Dans la belle inscription de Celsus, que possède M. le marquis de Belbœuf, trouvée à Lyon en 1855, nous voyons qu'un Appianus était contrôleur des mines de l'empereur Antonin le Pieux, et nous devons en conclure qu'il existait pour cette recette un *adlector ferrarius*. »

Toutefois, il ne serait pas impossible que la lettre A désignât une autre fonction relative à la corporation des fabricants de fer qui, d'après les monuments, était régie par un *præfectus*, et probablement par d'autres officiers publics. Provisoirement, j'ai dû mentionner le titre d'*adlector*, le seul qu'à cette occasion m'ait fourni l'épigraphie romaine.

Cette qualification et les autres mentions honorifiques que relate l'inscription, signalent une famille importante de la Vellavie, celle des *Donnus*, qui était probablement originaire d'*Anicium* [1].

La même épigraphe nous indique une autre famille dans les noms de *C. Julius Paternus*, personnage qui érigea au lieu de sa résidence le monument dont je viens de parler.

4. J'ai déjà publié, dans les Annales de la Société académique du Puy, une inscription brisée en quatre pièces qui avait été trouvée avec d'autres restes d'antiquités romaines, tels qu'une base et des fragments de colonnes cannelées, des morceaux d'architrave et des pierres d'appareil, dans les démolitions de la grande façade de la Cathédrale.

[1] Voir la note au bas des pages 336 et 337.

En voici l'énoncé :

Longueur	1m 00
Hauteur	1 40
Haut. des lettres.	0 08

ETMEMo
RIEÆTERNE
MIVLCoMETI
[illegible]
SIMOMARI
AMARITO

« Aux dieux Mânes *et à la mémoire éternelle de Marcus Julius Cometus* (ou de *Marcus Jul. Ulcometus*) ; *Maria à son très-cher époux*. »

Le *nomen* Julius semble annoncer que le défunt aurait appartenu à la même famille que Julius Paternus. Le nom *Maria* de son épouse est très-rare sur les inscriptions lapidaires. La forme grêle des caractères, celle des O qui sont parfaitement arrondis, permettent de classer ce débris épigraphique au moins au IIe siècle, bien que les conjonctions de certaines lettres et la formule *et memoriæ* soient plus fréquentes au IIIe. Ce monument de piété conjugale devait comporter d'assez grandes dimensions, si l'on en juge par les proportions de la pierre et par un grand trou carré de tenon qui se voit au milieu de la face supérieure et qui indique une autre pierre servant de couronnement. Celle-ci pouvait former fronton au tympan duquel aurait été gravée la formule D M (*Diis Manibus*), motivée d'ailleurs par l'usage et par la conjonction initiale *et* de l'inscription. Cette disposition du monument donne l'idée aussi d'une base comme on en voit dans la plupart des cippes funéraires.

5. Nos monuments épigraphiques ne se rapportent pas seulement, par l'élégance de leurs proportions ou par les noms

qui y sont gravés, à des personnes de distinction ayant exercé soit des arts libéraux, soit des fonctions publiques, ils mentionnent aussi, comme dans toutes les villes et colonies de la Gaule, des plébéiens qui, après avoir vécu aux mêmes lieux, recevaient leur sépulture dans le champ commun du repos.

Voici une modeste stèle avec base et fronton dont l'inscription très-incorrecte, les lignes irrégulières et les abréviations fautives paraissent dénoter une famille obscure et peu soucieuse de la pureté du langage :

Largeur au socle. 0m 49
Hauteur..... 1 12
Haut. des lettres. 0 05

D M
ETMEMOÆTERE
AMAROPE
MÆFRAVIV
PON·DVMCV
RAVIT DD

Aux dieux Mânes et à la mémoire éternelle de la bien-aimée (AMA*tissimæ*) *Ropema, son frère, qui lui survit, a fait élever ce monument. Il l'a dédié.*

Les conjonctions des lettres, la forme ovale des O et les caractères de la gravure accusent probablement le IIe ou le IIIe siècle.

Cette stèle, qui a été publiée plus ou moins exactement par l'abbé Lebœuf et Lalande et avec plus de soin par M. Mandet, a été enlevée du mur méridional de l'église Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux et placée au Musée.

Les inscriptions déjà mentionnées, derniers vestiges, depuis tant de siècles, des populations successives qui précédèrent sur notre sol celles des temps historiques, ces inscriptions font déjà pressentir que la localité d'*Anicium* avait conservé une certaine importance pendant l'époque

gallo romaine. Cette donnée acquiert un plus haut degré de certitude par les renseignements que vont nous fournir trois autres épigraphes qui paraissent énoncer des actes de l'autorité publique.

6. L'une d'elles nous apprend qu'*Anicium* était régi par des magistrats municipaux, les *Décurions*, qui veillaient avec sollicitude à la construction et à l'embellissement des édifices publics. Nous en avons la preuve par la formule suivante qui est encadrée dans un cartouche lapidaire au mur absidal de l'église Saint-Jean :

Longueur..... 0m 37
Hauteur..... 0 38
Haut. des lettres. 0 10

FDC

Faciendum Decuriones Curaverunt.

Monument édifié par les soins des Décurions.

Mais quel était ce monument dont l'érection motiva la généreuse intervention de l'autorité locale? quels étaient les autres édifices publics qui pouvaient être appropriés aux besoins de la population ?

7. Les données relatives à cette intéressante question paraissent avoir été consignées dans une belle inscription dont nous avons un curieux fragment, et qui, d'après sa disposition en trois lignes formées de grandes lettres et enfermées entre les deux bandes d'un large encadrement, devait se déployer à la façade de l'un de nos principaux édifices. Il faut espérer qu'une fouille heureuse nous révèlera un jour le texte complet de cette épigraphe, dont l'importance ressort de quelques mots inexpliqués jusqu'à présent et pouvant cependant donner lieu à des inductions très-plausibles.

Ce débris épigraphique est encastré également à la paroi extérieure du mur absidal de l'église Saint-Jean; en complétant, par quelques lettres ponctuées, certaines parties plus ou moins frustes de l'inscription, on peut y lire ce qui suit :

Longueur..... 1m 07
Hauteur..... 0 67
Haut. des lettres. 0 10

EFEROCNAESVL
DESHONORATAF
TITHOSFORVMMV

Nous trouvons à la première ligne les noms d'un personnage, *Caius* NÆSUL.... ou CN*eius* ÆSUL. .., qui fut peut-être l'un des bienfaiteurs de la ville et par les soins duquel, d'après la deuxième ligne, un temple, ÆDES, aurait été *honoré* ou *décoré* (HONORATA *Fuit* [1]). Les trois premières lettres de la troisième ligne suivies du pronom démonstratif HOS à l'accusatif pluriel, peuvent indiquer un des très-rares verbes *actifs* qui, au prétérit et à la troisième personne du singulier, donnent la syllabe finale TIT : *stitit*, ou l'un des composés de ce verbe, *circumstitit*, qui appartiennent à la meilleure latinité, celle de Cicéron, et éveillent la pensée d'une *construction importante*, ou bien d'une *enceinte* qui aurait entouré CES *lieux*, *établissements* ou *édifices*. Enfin les mots FORUM MV*nivit* résumeraient l'ensemble des monuments plus ou moins somptueux érigés dans l'enceinte d'*Anicium*, dont les analogues constituaient, par leur réunion, ces splendides *fora* que la munificence de Rome avait édifiés dans la plupart des villes et colonies de l'empire.

[1] Solinus, grammairien du Ier ou du IIe siècle, emploie les mots *ædes honorata fuit* dans l'acception d'*un temple qui fut décoré, enrichi*; en admettant cette interprétation, notre épigraphe, bien que très-ancienne, pourrait être encore postérieure à l'édification du temple.

A cet égard, les modèles les plus instructifs sont ceux que les investigations de la science ont mis au jour à Pompéi et à Nîmes.

8. Cette hypothèse acquiert un nouveau degré de certitude par la mention du même mot FORVM écrit en grandes lettres monumentales sur un autre fragment d'épigraphe qui a été publié par Lalande et qui, d'après cet écrivain, a été retiré des murs extérieurs de la Cathédrale, derrière la sacristie, et placé au Musée, où on le voit aujourd'hui :

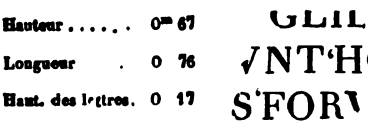

Les proportions des lettres, bien différentes de ce qu'on voit dans l'inscription précédente, excluent la pensée que ce débris ait appartenu au même monument, et il est vraisemblable de supposer qu'il se rapportait plus spécialement au *forum*. Les signes de ponctuation qui se voient après la syllabe UNT et la lettre s de la troisième ligne, joints à la forme correcte des caractères et à la configuration arrondie de l'O, placent ce monument à la meilleure époque de l'épigraphie romaine, probablement au premier siècle de notre ère et fournissent ainsi la date de l'érection du *forum*.

S'il fallait une nouvelle preuve de l'existence antique de cet acropole et de l'emplacement qu'il pouvait occuper sur la colline, nous la trouverions dans le nom de la place du *For* (sur les anciens titres : *Forum*), laquelle avoisine la Cathédrale et l'église Saint-Jean, dont les murs nous ont conservé les deux inscriptions précédentes.

« On désignait par ce mot, dit M. Batissier [1], les places publiques où le peuple tenait ses assemblées pour traiter des affaires de l'Etat et faire les élections et où les magistrats rendaient la justice. Les marchés où l'on vendait les diverses denrées nécessaires à l'approvisionnement des villes prenaient aussi le nom de *forum*. Ces places présentaient un espace rectangulaire ou carré, délimité par divers édifices ou bien par des portiques..... La décoration des *fora* n'était pas identique : tantôt la place publique était isolée de tous côtés par des rues et renfermée dans une enceinte de galeries pourvues de boutiques au rez-de-chaussée et de loges au premier étage ; tantôt tout autour de cette enceinte s'élevaient des temples, des basiliques, des arcs-de-triomphe et d'autres édifices d'utilité publique, tels que l'œrarium, les prisons, la curie.... Elles renfermaient presque toutes un temple et étaient ornées de statues [2]. »

Ajoutons que, dans la plupart des colonies où la configuration du sol le permettait, ces édifices étaient placés sur une éminence, souvent avec une citadelle ; le temple principal servait quelquefois de basilique, de curie et d'œrarium, et, à l'imitation de la ville de Rome, il était consacré au dieu suprême, comme pour rappeler le Jupiter capitolin de la métropole [3].

[1] Hist. de l'*Art monumental*, p. 297.

[2] Une inscription conservée au Musée de Narbonne (n° 185 du catalogue publié par M. Tournal), mentionne un autel élevé par les Narbonnais dans leur forum à la divinité d'Auguste, trois ans avant sa mort.

[3] « La colonie d'*Augusto-nemetum* (Clermont) avait été fondée dans un site si bien choisi, qu'elle pouvait représenter aux yeux des colons une petite image de Rome. Assise sur une éminence d'où la vue s'égare au loin, elle avait une citadelle et un capitole où siégeait le conseil public honoré du nom de sénat. Un temple majestueux rappelait celui de Jupi-

Comme le mot *forum* désignait un lieu public où le peuple s'assemblait, le nom en a été conservé dans beaucoup de villes, telles que le *Forum Segusiavorum* (Feurs), *Forum Julii* (Fréjus), *Forum Neronis* (Forcalquier), *Forum Vocontii* (Draguignan); *Forum Alieni* (Ferrare), *Forum Cornelii* (Imola) en Italie, etc.

S'il était permis, d'après ces données, d'émettre une hypothèse que semblent justifier le nombre et l'importance des débris antiques accumulés sur divers points de la partie haute de la ville, on serait porté à croire que les Romains, respectant les anciennes habitudes du pays, avaient maintenu le peuple vellavien dans l'usage traditionnel de tenir ses assemblées générales et celles des conseils décurionaux à *Anicium*, dans le *forum* de la cité, qui aurait pu être approprié également à d'autres établissements administratifs [1].

BAS-RELIEFS ET FRAGMENTS D'ARCHITECTURE.

Si nous n'avons pas vainement interrogé les textes épigraphiques, nous devons trouver aussi dans les textes sculptés

ter capitolin etc. » (*Des Colonies romaines en Auvergne*, par P. Mathieu.)

La capitale romaine de la Gaule (Lyon) avait aussi un *forum* sur la colline de *Fourvières* (*forum vetus*). Il y avait là un temple dédié à Vénus et qui était l'un des principaux édifices du *forum*. Au-dessus de la place des *Minimes*, existent les ruines d'un grand théâtre. A l'endroit qu'occupe l'hospice des Antiquailles, s'élevait un palais impérial. Beaucoup d'autres points des collines de Saint-Just et de Fourvières étaient décorés d'édifices plus ou moins somptueux.

[1] C'est ainsi que, dans les temps modernes, certaines villes ont été instituées chefs-lieux de département et que, par égard pour des droits de possession antérieure, on a dévolu à d'autres le siège de l'autorité épiscopale.

et architecturaux des données qui confirmeront celles qui précèdent.

Occupons-nous d'abord de l'édifice le plus important qui, d'après la disposition observée à Nîmes et à Pompéi, formait le principal ornement du *forum* et qui, temple capitolin, basilique, œrarium ou curie, dominait par sa majestueuse ordonnance, non-seulement l'ensemble des monuments voisins, mais encore toute la belle vallée qu'arrosent et fertilisent encore aujourd'hui le Dolaison, la Borne et la Loire.

Edifice principal.

Tous les débris qui concordent entre eux par le style de la sculpture et par leurs proportions font supposer une ordonnance extérieure de l'édifice probablement aussi riche et peut-être plus grandiose que le temple du forum de Nîmes (la Maison-Carrée).

Nous jugeons, en effet, d'après diverses portions plus ou moins considérables de l'entablement, des fragments de chapiteaux et une grande partie des moulures du stylobate ou piédestal continu, que les moulures et les sujets de sculptures caractérisent, comme à Nîmes, le style corinthien, mais avec des détails de formes particulières à notre monument. On voit également que l'édifice était quadrilatère et que, d'après les mesures proportionnelles des membres d'architecture, il comportait une élévation approximative de 18 mètres, tandis que celle de la Maison-Carrée est seulement d'environ 16 mètres 60 c.

Frise. La partie capitale de l'entablement est, sans contredit, la frise dont nous avons déjà douze fragments au moins, donnant ensemble une longueur de plus de 10 mètres sur une hauteur de 0^{m} 82^{c} et une épaisseur d'environ 0^{m} 80^{c}; ils accusent, dans ce que nous en connaissons, une vaste composition, aussi savante qu'habilement exécutée et dont la sculpture très-largement fouillée de 0,06 à 0,14 c., a été

combinée avec beaucoup d'art pour l'effet perspectif dans un monument placé à une certaine hauteur au milieu d'un vaste paysage.

La scène représente des lieux sauvages, une forêt de chênes, accidentée de rochers et de grosses plantes parmi lesquels des bêtes féroces poursuivent et terrassent, dans des chasses ardentes, d'autres animaux. Des griffons, des lions, ours, sangliers, ânes et cerfs y jouent les principaux rôles, et, dans des épisodes qui complètent ce tumultueux spectacle, figurent également d'autres luttes acharnées d'animaux, auxquelles prennent part un singe, un écureuil, un serpent, des oiseaux, une chouette, etc.

Signalons les sujets représentés sur chacun de nos débris en faisant observer que les animaux figurés sur nos quatre premiers bas-reliefs sont tous tournés vers la droite du spectateur.

9. Un espace lisse et long de $0^m\ 35^c$, comme une marge d'encadrement, précède sur cette pierre l'image d'un lion représenté dans l'attitude de la marche. Des rochers sont figurés en avant.

Je ne dois pas omettre deux détails bien extraordinaires de ce bas-relief : 1° sur le dos du lion, on voit une tête relevée presque verticalement qui paraît être celle d'un âne. On dirait que la bouche de l'animal saisit, par un appendice, un objet hémi-ovoïde, en forme de mamelle, qui est placé à la partie supérieure du tableau, sous le listel d'encadrement. Suivant la même ligne verticale, mais avec beaucoup moins de relief, apparaît, sous le ventre du lion, un tronc d'arbre dont les branches et les feuilles se dessinent au dernier plan, derrière la tête; 2° la queue du lion, qui se dresse en se repliant à la manière du serpent, ne finit pas, comme d'ordinaire, en une épaisse touffe de poils. Son extrémité figure comme une petite tête d'animal qu'on dirait être allaitée aussi par une mamelle. Il serait difficile d'expliquer cette singulière allégorie qui pouvait se rattacher à quelque mythe de la théogonie gauloise et à la destination spéciale de notre édifice. On y verra, si l'on veut, les créatures terrestres recevant du ciel, du dieu Soleil ou de toute autre divinité, les principes de vie et de fécondité qui les animent.

Il est d'ailleurs important de remarquer que ce bas-relief, faisant suite à une marge lisse, paraît commencer la série de ces combats d'animaux dans lesquels des lions semblent jouer les rôles principaux. Celui qui est ici figuré marche avec un air de résolution qui n'exclut pas la prudence dans les mouvements. Il est en quelque sorte au guet, et se prépare à prendre part aux scènes ardentes qui se déploieront plus loin.

Ce sujet se voit dans le mur oriental de l'église cathédrale; la longueur de la pierre est de 1^{m} 35^{c}.

10. Autre lion en marche. Il passe derrière un chêne, comme s'il s'engageait dans la forêt qui sera bientôt le théâtre de l'action. La sculpture, en partie fruste, laisse voir, en avant, quelques vestiges d'autres arbres.

Ce débris est encastré également dans le mur oriental de la Cathédrale; sa longueur est de 0m 90c.

11. Le bas-relief que je vais décrire sous ce numéro ne fait pas suite au précédent.

Nous avons à regretter ici une des solutions de continuité qui séparent les scènes représentées sur nos fragments et qui prouvent l'étendue de cette magnifique frise. Comme l'a fait judicieusement observer M. Mandet, en signalant plusieurs de ces morceaux, « c'est un livre dont nous avons retrouvé seulement quelques feuillets épars. »

Ce bas-relief, qui est encastré dans le même mur absidal de la Cathédrale, n'était pas fort éloigné du précédent, dans l'édifice primitif : les figures d'animaux sont tournées également vers la droite et le sujet se rapportait à la même série, la première probablement, correspondant à l'un des quatre côtés du monument.

Des arbres, des plantes ou des rochers indiquent encore les lieux sauvages de la scène. Trois animaux, dont les formes rappellent celles de l'âne, fuient à toute vitesse. Le dernier est saisi aux reins par un lion qui le terrasse.

La présence, sur ce bas-relief, d'ânes sauvages ou sortes d'*onagres*, est un fait d'autant plus curieux que l'ancienne existence de ces animaux dans les forêts de la Gaule est attestée par l'histoire. Vers le v^e^ ou le vi^e^ siècle, l'évêque Fortunat, écrivant à Gonon, lui demande s'il s'occupe à la chasse des cerfs, chevreuils, élans, bœufs, *ânes sauvages* et sangliers dont abondaient les forêts des Ardennes et des Vosges.

Ce bas-relief mesure 1^m^ 15 de longueur.

12. Ce fragment, qui provient des démolitions effectuées à la cathédrale lors de la dernière restauration, est placé au musée. Sa forme indique qu'il a été retaillé pour servir de voussoir. On n'y voit qu'une patte et la queue d'un lion posées au-dessus d'une plante à larges feuilles. Mesures de la face sculptée : 0^m^ 35 sur 0^m^ 29; épaisseur, 0^m^ 50.

13. Nous avons maintenant une autre série d'animaux qui sont tournés vers la gauche. Ce ne sont plus des ânes à la poursuite desquels s'acharnent des bêtes féroces. Ce sont des cerfs dont les bois caractérisent l'espèce connue en zoologie sous le nom de *cerf élaphe*.

Le premier de ces tableaux nous montre sur la même pierre

un sujet principal et deux petites scènes accessoires : une biche effrayée fuit par bonds rapides. Elle porte la tête en arrière comme pour apprécier le danger qui la menace et voit le mâle qui la suit de près, la tête tristement relevée, dans l'attitude d'un animal surpris par son ennemi. La tête et le cou du cerf seulement sont figurés sur cette pierre, le reste du corps l'était sur une autre qui n'a pas été retrouvée.

Au-dessous de la biche, un serpent sort d'un rocher. Il dresse son corps en plis sinueux et regarde avec audace un jeune lion qui se glisse sur le sol et dont la tête menaçante apparaît à peu de distance du serpent.

Un singe accroupi dans les branchages d'un chêne tient d'une main un objet que la cassure de la pierre ne permet pas de préciser, mais qui, s'il était permis de l'expliquer d'après le sens général de toute la composition, pourrait indiquer un autre animal en fuite qu'il a saisi par la queue. Ce curieux et beau fragment est encastré aussi dans le mur absidal de l'église cathédrale; sa longueur est de 1m 05.

14. La terreur qu'exprime la course précipitée de la plupart de ces timides hôtes des forêts, s'explique par le sujet figuré sur ce bas-relief.

Nous y voyons le train de derrière d'une biche en fuite et la moitié antérieure d'un cerf, lequel, la tête douloureusement relevée comme dans celui de la scène précédente, les jambes antérieures fléchies et le corps terrassé, est saisi aux reins par un lion dont la gueule semble lui arracher des lambeaux de la chair. Le fond du tableau est rempli de branchages et de feuilles de chêne.

C'est un débris qui, d'après Lalande, provient du mur méridional de la cathédrale sous le porche du For. Il est aujourd'hui au musée; sa longueur est de 0m 55.

15. Je dois mentionner ici, pour mémoire, d'autres bas-reliefs comme pouvant se rapporter à la même série et « qu'on assure, dit Lalande, exister dans les murs de la cathédrale, à quelques pieds sous le niveau du sol de la place du For. A cet égard, ajoute-t-il, on m'a communiqué des observations manuscrites qui ont été rédigées par suite de l'excavation pratiquée contre le mur de la cathédrale, pour la fonte d'une cloche, sous l'épiscopat de M. de Gallard. »

D'après le manuscrit, on aurait vu « sur ces pierres une *Isis emmaillottée et plusieurs cerfs*. Elles donnent à connaître qu'elles avaient été employées à un temple.... et que cet édifice était à la même place où se trouvent ces pierres, qui semblent n'avoir pas été dérangées. »

Si l'inexpérience archéologique que les extraits du manuscrit semblent indiquer chez l'auteur laisse quelques doutes à l'égard d'une *image isiaque*, on peut admettre avec plus de certitude que les pierres ici mentionnées offraient divers bas-reliefs dans lesquels les rôles principaux étaient attribués à des cerfs. Cette particularité fait désirer vivement qu'il soit possible de mettre au jour, par une fouille, ces curieux débris et de constater si le style de la sculpture et les proportions des sujets permettent de les rapporter au même édifice que les précédents morceaux [1].

[1] Ces représentations de cerfs qu'on voyait sur les anciens murs de la cathédrale ont très-probablement donné naissance à la légende rapportée par nos chroniqueurs, d'après laquelle un cerf aurait tracé l'enceinte de l'église primitive. C'est aussi en mémoire de cette tradition que fut exécuté, au moyen-âge, un autre bas-relief d'un mauvais travail qui re-

16 et 17. Une autre succession de sujets nous est révélée par deux fragments de bas-reliefs qui, juxtaposés, se complètent l'un l'autre. (*Voyez la planche ci-contre.*) La scène se passe encore dans une forêt de chênes ; mais au lieu de paisibles herbivores, apparaissent des animaux moins inoffensifs.

Au centre du tableau, un sanglier est aux prises avec un carnassier dont les pattes ressemblent à celles du lion et dont la tête a quelque analogie avec celle du griffon ; on remarquera en particulier, autour du cou, une sorte de crinière en forme de collier, comme dans le griffon du bas-relief n° 19. A gauche, ce sujet est séparé, par un arbre, d'une autre scène de lutte énergique entre un animal, peut-être un ours, qui se redresse et un quadrupède dont on ne distingue que les pattes et quelques parties frustes du corps. A l'autre extrémité du tableau, un lion, le corps à demi-relevé sur ses jambes postérieures, semble attaquer un ennemi qui pouvait être figuré sur une autre pierre. Ce lion se dirige vers la droite.

Un chêne, en partie détruit par la cassure de la pierre, est placé au second plan, et, dans les branchages, une chouette est assaillie par des oiseaux, tandis qu'un écureuil effrayé s'enfuit sur une branche d'un autre arbre figuré au premier plan. Au bas du tableau, on croit reconnaître un groupe de rochers ou peut-être une plante à grosses feuilles [1].

présente un de ces animaux et qui a été extrait du porche du *For* et placé au Musée.

[1] Il ne serait pas impossible que le bas-relief du n° 11 eût fait suite à celui-ci. Sur l'un, en effet, est sculptée la moitié antérieure d'un lion, l'autre présente la partie postérieure d'un pareil animal ; l'onagre qui, dans le premier de ces bas-reliefs, est terrassé par le lion, y est également tronqué en arrière et semblerait pouvoir être complété, sur la

Nos 16 et 17.

Combats entre animaux sauvages.

Bas-reliefs trouvés dans le sol du jardin de l'évêché du Puy, près de la cathédrale.

Ces bas-reliefs, qui sont aujourd'hui au musée, furent trouvés avec d'autres matériaux gallo-romains dans le sol du jardin de l'évêché, lors de la construction de cet édifice. En archéologie, aucun indice n'est à négliger : le lieu où ces blocs de pierre ont été découverts devait être très-voisin de la place qu'ils occupaient dans la frise. A l'époque de la destruction du monument, ils en auront été arrachés et jetés sur la pente du sol. On peut conclure de ce fait que l'édifice s'élevait au-dessus de ce point, sur l'emplacement de la cathédrale. Or, les bas-reliefs, d'après la direction des animaux, les uns à gauche, d'autres à droite, peuvent indiquer la partie centrale d'une frise longitudinale qui donnerait ainsi le grand axe de l'édifice et son orientation de l'est à l'ouest semblables à ce qu'on observe dans l'église qui lui a succédé à la même place.

Longueur totale des deux fragments, 2^{m} 40.

18. On voit dans le mur oriental de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux, une pierre qui y est encastrée à une grande hauteur et qui représente un quadrupède dressé sur ses pattes de derrière et tourné à gauche. L'état fruste de la pierre ne permet pas de préciser l'espèce avec certitude. Longueur approximative de la pierre, 0^{m} 70.

19. Le sujet que j'inscris sous ce numéro représente un groupe d'animaux qui rentre dans le motif général d'ornementation de la même frise. La pierre offre des proportions

seconde de ces pierres, par une saillie correspondante de la sculpture qui même laisse voir un reste de la queue d'un animal.

Dans l'hypothèse de la connexion de ces fragments, les bas-reliefs n^{os} 16 et 17 auraient pu former le point central d'une frise longitudinale dont les sujets de droite, relatifs à des ânes sauvages, et ceux de gauche, à des cerfs et autres animaux, auraient pu se prolonger en retour sur deux autres côtés de l'édifice.

de hauteur et d'épaisseur égales à celles des précédents morceaux ; on y observe aussi, avec la même saillie de la sculpture, des similitudes incontestables de style et de travail ; enfin, le fond du tableau laisse voir, comme dans la plupart des autres sujets, un tronc, des branchages et des feuilles de chêne ; toutefois, aux scènes empruntées à la nature, succède ici une composition allégorique dont la gravure ci-jointe, l'une des plus remarquables de celles que je dois au crayon et à l'intelligent et consciencieux burin de M. Camille Robert, donnera, je l'espère, une idée plus satisfaisante que tous les dessins de ce groupe parus jusqu'à ce jour.

Un griffon, animal moitié vautour et moitié quadrupède, vient de s'abattre sur un taureau (*urus*) dont on distingue bien les deux cornes, une des oreilles et le haut du corps garni de touffes de poils. Celui-ci est déjà vaincu par son terrible adversaire dont les ailes ne sont pas encore repliées.

L'attitude calme et triomphante du griffon, sa tête et ses ailes de vautour, la crête raide et crénelée qui surmonte le cou, sont des attributs ordinaires de ce fabuleux animal. Toutefois il se caractérise peut-être ici par des formes particulières : au lieu d'un corps de lion que les Grecs lui ont

généralement donné, il revêt, comme l'hippogriffe persan, celui d'un solipède qui, par une singularité curieuse, ressemblerait moins au cheval qu'à l'espèce d'âne sauvage figurée sur un autre bas-relief de notre frise. Les traits distinctifs qui pourraient donner lieu à cette hypothèse sont de très-longues oreilles, une sorte de crinière tressée autour du cou, un corps efflanqué et des parties sexuelles très-accusées.

On ne peut se défendre de trouver dans ce mystérieux composé quelque lointaine tradition d'un mythe persan, d'après les relations que notre groupe semble offrir avec la représentation orientale de *Mithra* ou dieu-soleil immolant un taureau. Les Égyptiens et, plus tard, les Gallo-Romains s'approprièrent la même idée symbolique. Aussi Lalande [1] a pensé que « cette ingénieuse allégorie, ce groupe *zodiacal*, exprime l'entrée du *soleil* dans le signe du *taureau*, temps où il vient répandre sur la terre les germes de la fécondité. » « ..... C'était, ajoute-t-il, l'équinoxe du printemps dans le calendrier égyptien, correspondant aux *kalendes de mai*, qui étaient spécialement *sous la protection d'Apollon*. »

Cette explication très-plausible éveille un double rapprochement entre ce mythe solaire, le culte topique d'*Adidon* (en admettant qu'on dût l'assimiler au dieu *Adod, Adad* ou *Aditi* des Orientaux, à l'*Apollon* des Grecs) et la cérémonie religieuse qui, d'après un auteur du XVIIe siècle, avait lieu au Puy, de temps immémorial, le *premier mai*, en mémoire du triomphe local du christianisme sur les pratiques de la religion gallo-romaine [2].

La pierre que je viens de décrire provient du mur, aujourd'hui détruit, d'un escalier qui conduisait à la place du For,

[1] *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire.*

[2] Voyez l'extrait du poème *la Velleyade*, par Hugues d'Avignon, que j'ai donné p. 331.

du côté de l'ancien évêché [1]. Elle est aujourd'hui au musée. Sa longueur est de 1m 30.

20. Il faudrait un dessin pour traduire le sujet figuré sur ce bas-relief, tant il est fruste et mutilé. La pierre elle-même a subi des recoupes et des cassures qui de 0m 82 ont réduit sa hauteur à 0m 56. La sculpture, d'ailleurs, est fouillée dans le même sentiment et à la même profondeur que les précédents morceaux. Il est donc probable que c'est encore un débris de notre grande frise.

Le sujet dont ce tableau nous offre les vestiges, semble se rattacher également à la donnée générale des scènes de luttes auxquelles nous venons d'assister, mais avec des détails exceptionnels qui indiquent sans doute une série qui pouvait décorer un autre côté de l'édifice.

Des arbres paraissent occuper, en grande partie, la surface de la pierre. On croit y reconnaître aussi les restes d'un homme nu, représenté dans l'action de s'ouvrir violemment un passage à travers une forêt et de briser les obstacles que lui opposent les branchages des arbres. Quelle que soit, d'ailleurs, l'interprétation plus ou moins problématique de cette curieuse sculpture, on juge par la présence d'une corbeille vers l'angle inférieur du tableau, indice incontestable de civilisation, qu'à la différence des précédentes scènes, l'homme apparaissait dans celle-ci. Peut-être remplissait-il, dans une série particulière de tableaux, le rôle principal, un rôle de domination, que l'artiste avait attribué jusqu'ici à des lions et autres bêtes féroces.

Ce débris est encastré dans le mur oriental de l'abside de

[1] D'après un manuscrit de M. Duranson, cité par M. Mondet dans l'*Ancien Velay*, ce débris, avant d'être placé dans ce mur, avait été trouvé au milieu de la place du *For*, lorsqu'on en creusa le sol, sous l'épiscopat de Mgr de Gallard, pour y préparer le moule d'une grosse cloche.

la cathédrale et fait partie de la grande assise inférieure qui est formée de plusieurs autres fragments de notre frise. Sa longueur est de 0m 66.

De toutes les données qui précèdent, il semble donc résulter qu'à la frise extérieure de l'édifice, se déroulait une vaste composition sculptée, comme un poème lapidaire, œuvre d'un habile artiste qui, en manifestant, dans son ensemble, l'unité d'une savante pensée, pouvait comporter quatre parties principales pouvant correspondre à un même nombre de côtés d'un monument quadrilatère.

Les premières séries de tableaux nous ont, en effet, révélé des scènes violentes d'une nature primitive et sauvage dont l'homme, par une particularité bien remarquable, semble avoir été complètement exclu. Partout des lions poursuivant et terrassant, ici des cerfs, là des ânes sauvages; plus loin, des sangliers, des ours, etc., animaux qui, pour la plupart, ont disparu aujourd'hui de la surface de notre pays, mais dont les débris osseux accumulés dans les profondeurs du sol volcanique attestent l'antique existence.

On conçoit aussi que des tableaux exprimant peut-être des traditions plus ou moins lointaines pouvaient comprendre également des figures d'animaux symboliques et fabuleux, tels que des griffons, appropriées à certaines légendes cosmogoniques, qui étaient l'accessoire obligé d'une œuvre d'imagination artistique.

Dans la quatrième partie de ce même récit, l'homme apparaît dans une scène où il semble lutter contre l'âpreté de cette nature primitive, peut-être dans l'action de dépouiller le sol d'une partie de ses antiques forêts et, s'il était permis de traduire d'avance les bas-reliefs de la même série qu'il reste à découvrir, se disposant à donner l'essor à son génie

pour enfanter les arts, l'industrie, toutes les merveilles de la civilisation.

Ainsi interprétée, il serait possible qu'une grande partie de cette belle composition, que cette sculpture *génésiaque* eût représenté l'état de la contrée avant que les sociétés humaines en prissent possession, et que, par un contraste familier au génie de l'antiquité, l'artiste eût mis en regard de scènes empruntées à la nature sauvage, le tableau des bienfaits de la civilisation. Cette hypothèse, applicable à un monument civil, n'exclut pas cependant une pensée religieuse, qui, en inspirant la même œuvre, aurait eu pour objet de symboliser la nature, résumée dans son vaste ensemble et dans ses phases successives par le mythe d'une divinité locale.

Cette thèse acquiert un nouveau degré d'intérêt par la date et par l'importance capitale de l'édifice auquel paraît avoir appartenu notre frise.

On peut, en effet, déterminer l'époque où il fut érigé, d'après les notions de la science sur les origines et les développements de l'art antique en Gaule, et en particulier dans la Vellavie. « Dans l'art romain, *dès sa naissance*, il y eut, dit M. Michelet [1], quelque chose d'impétueux, d'exagéré, de tragique, comme disaient les anciens; tendance qui fut remarquable dans ses premiers essais... » « L'art grec, ajoute un autre écrivain distingué [2], paraît avoir exercé une influence considérable sur l'art du midi de la France, qui se manifeste par la pureté et l'élégance du dessin... » On ne saurait faire une plus heureuse application de ces données, qu'à cette vaste mise en scène de luttes violentes entre ani-

[1] *Histoire de France*, t. I, p. 87.

[2] Hyacinthe Maury (*Encyclopédie moderne*). 1853. Au mot *France*, t. XV, p. 971.

maux sauvages, dans lesquels l'artiste paraît avoir déployé toutes les ressources de la science et du dessin... On juge, en effet, qu'à l'époque où elle fut exécutée, les traditions de l'art hellénique n'étaient point encore perdues ou qu'elles étaient en voie de renaître. A cet égard, l'empire d'Auguste qui, suivant l'expression d'Horace, *revocavit veteres artes*, semble marquer cette renaissance des arts, est sans doute aussi la date de notre monument. C'est aussi l'opinion de M. Mandet, d'après laquelle « ce large travail d'un habile artiste appartient, sans contredit, à la meilleure époque de l'art dans les Gaules. » L'état très-avancé de perfectionnement sculptural dans la Vellavie, dès les premiers temps de l'occupation romaine, nous est également attesté par un monument tumulaire qui a été trouvé à Solignac. C'est une grande stèle funéraire sur laquelle sont représentés des génies ailés, les armes et le chien d'un chasseur vélaunien. Toutes ces sculptures y sont exécutées dans le même sentiment d'énergie et de vérité que celles de nos bas-reliefs, et tout annonce que les unes et les autres sont contemporaines, peut-être même les œuvres d'un même artiste.

Or, cette stèle offre des similitudes pour les dimensions, les formes, la disposition et le style des sujets de sculpture avec des monuments analogues découverts à Bordeaux, qui ont été publiés par M. Jouannet [1], et dont ce savant antiquaire a fixé la date aux premier et second siècles, d'après l'écriture des inscriptions et les autres données de la science.

On a d'ailleurs la preuve que des monuments gallo-romains ont existé à *Anicium*, dès le premier siècle, dans les deux inscriptions que j'ai déjà signalées : l'une qui porte le nom

[1] Mémoires de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux.

du chef vélaunien *Dubnocove ;* l'autre relative au dieu *Adidon*, dont le culte ne fut peut-être pas étranger à la composition de notre frise et à l'érection du monument.

Il faut croire aussi que, dès le principe, les Romains voulurent inaugurer leur domination dans une localité qui était depuis longtemps l'objet d'une vénération religieuse, par la somptuosité architecturale d'un grand édifice.

Or, l'importance du monument ne résulte pas seulement de la richesse de la frise ; elle est attestée aussi par les dimensions et le style général de l'ordonnance, comme je vais essayer de l'établir d'après d'autres membres de l'architecture.

Corniche. 21 à 27. Après la frise, la partie de l'entablement qui nous fournit les pièces les plus remarquables sous le rapport de l'ornementation, est une portion notable de la corniche représentée aujourd'hui par sept grands fragments. On y voit le larmier et les modillons, et la face du fond sur laquelle ils se profilent.

Avant la dernière restauration de la cathédrale, la façade du chevet était couronnée, sur une longueur d'environ six mètres, par les débris plus ou moins mutilés de ce membre d'architecture. Il en est resté sur place deux pierres à peu près intactes qui ont servi de modèles pour la restauration de ce couronnement [1] ; une troisième a été déposée au musée.

[1] Cette restauration est due à l'habile ciseau de M. Camille Crouzet, artiste distingué de la ville du Puy. Je suis heureux d'avoir cette occasion d'exprimer à M. Crouzet, au nom du pays et de la science, un juste tribut de reconnaissance pour les soins persévérants qu'il a pris, pendant tout le cours des restaurations de la cathédrale, de recueillir tous les morceaux d'art et d'antiquité qui n'étaient pas employés et pour avoir bien voulu en enrichir, à ma demande, le musée lapidaire de la ville.

J'ai découvert, en outre, dans le clos de l'hôpital général, où elles ont été employées dans un mur de terrasse, trois autres belles pierres du même genre, et une quatrième dont les sculptures ont disparu par suite de mutilations.

Le développement total des pierres qui existent aujourd'hui est d'environ six mètres, mais il était de dix mètres, au moins, pour l'ensemble de celles que nous connaissions avant la restauration de la cathédrale.

Le larmier est lisse; les modillons sont ornés d'une élégante feuille d'acanthe à lobes aigus, légèrement repliée à son extrémité, et ils ont leurs faces latérales nues; un chapelet de perles, qui remplace ici probablement le talon, décore la partie supérieure de la console et fait retour sur les côtés. Dans les caissons placés entre les modillons, au soffite ou dessous du larmier, sont sculptés des motifs variés de rosaces et de fleurons; enfin, la face du fond des modillons présente, sous chaque caisson, une série de quatre fleurons inclinés.

Voici, pour compléter ces données, les mesures que m'a fournies le morceau le plus complet (dans le clos de l'hôpital):

Hauteur de la face plane du larmier	0,29
— du chapelet de perles	0,05
— de la console	0,15
— d'un listel au-dessous	0,04
Saillie de la console	0,25
— du chapelet de perles	0,54
— du larmier	0,04
Largeur de la face du fond sous le larmier, y compris le chapelet de perles dans le fond	0,19
— du caisson, y compris les cordons de perles	0,24
— de la console	0,175
Epaisseur totale de la pierre. *Note.* Le fragment est mutilé à sa partie postérieure	1,25

Toutefois, les mesures varient dans certains morceaux (fragment au musée) à l'égard du plus ou moins de largeur des modillons, et de leur distance entre eux ou de la largeur des caissons, particularité qui pouvait tenir à certains effets de perspective habilement prévus par l'architecte [1].

28. Nous avons au musée un très-petit fragment, mutilé du haut et du bas, qui paraît avoir été une partie d'angle de la petite cimaise placée sous la grande cimaise supérieure de la corniche. Seulement, au lieu du filet qui, d'ordinaire, sépare ces deux moulures, on voit un chapelet dont les perles sont plus grosses que dans les modillons, ce qui s'explique par la position de cet astragale dans une partie supérieure de la corniche. Cette petite cimaise est ornée de fleurons sculptés.

Hauteur de la baguette avec perles..... 0,05

Ce morceau avait été employé comme moëllon dans l'un des plus anciens murs de la cathédrale.

29. J'attribuerais volontiers au dernier membre de la même corniche un autre morceau conservé au musée, et sur lequel on reconnaît une baguette qui est formée également d'un chapelet de perles, et un talon enrichi de feuilles et fleurons très-profondément fouillés, et, au-dessous, une surface lisse qui aurait pu servir de marge supérieure à notre grande frise. Dans cette supposition, la hauteur totale de la frise aurait été de 1^m, au lieu de 0^m 82 que nous ont donnés nos bas-reliefs. Il en résulterait aussi une élévation plus grande de l'ordonnance générale de l'édifice. Cette considé-

[1] On connaît des exemples, dans les édifices antiques, du plus ou moins d'espacement des colonnes, des modillons, etc., suivant la place qu'ils occupaient dans le monument.

ration intéressante fait désirer vivement de retrouver, par de nouvelles fouilles, d'autres pièces de cette précieuse partie de l'entablement.

Longueur	0,70
Hauteur de la baguette ornée de perles	0,03
— du talon	0,15
— de la face plane	0,09

Ce débris provient aussi des anciens murs de la cathédrale.

Architrave, 30 et 31. Nous avons également des données pour l'architrave dans deux fragments qui forment les impostes d'une arcade aveugle à la paroi extérieure du mur absidal de la cathédrale dans la cour du clocher ; on y voit le réglet ou listel qui est lisse, le talon avec feuilles largement découpées, l'astragale ou baguette en chapelet comme dans le précédent morceau, et une portion plane de la grande ou troisième face de l'architrave.

Hauteur du réglet	0,09
— du talon	0,12
— de l'astragale	0,05
— de la portion de face	0,15

32. Enfin, j'avais remarqué, parmi les matériaux provenant des démolitions des anciens murs de la même église, un grand fragment qui présentait la première et la deuxième faces lisses et séparées par une baguette en chapelet de perles. Ce morceau curieux, dont la longueur était d'environ 1 mètre, n'a pu être retrouvé.

Tels sont les éléments qui, dans leur ensemble, peuvent déjà nous donner une idée de la richesse et des formes de l'entablement.

Colonnes. L'ordonnance extérieure de l'édifice comportait certainement des colonnes. On en jugera par trois débris de chapiteaux indiquant des angles de très grands tailloirs qui, d'après leurs fortes proportions et le style de la sculpture, doivent avoir appartenu au même ordre d'architecture que les précédents morceaux.

Ces débris ont été trouvés à l'état de simples matériaux dans les plus anciens murs de la cathédrale, et sont aujourd'hui au musée.

33. Le plus beau de ces trois morceaux nous révèle une curieuse variété du chapiteau corinthien, née de l'ingénieux caprice de l'architecte. On sait, d'ailleurs, que « les artistes anciens ne se sont jamais, sous ce rapport, conformés à une règle absolue; ils savaient très-bien modifier les ornements et les proportions d'un ordre, suivant les exigences des temps, des lieux, et aussi suivant la destination des édifices. Chez les Romains, l'architecture était soumise à des règles encore moins fixes que celles des Grecs, et l'on peut dire que l'architecture hellénique est rationnelle, sévère et majestueuse, tandis qu'on doit considérer celle des Romains comme l'expression du caprice et de la magnificence [1]. »

Le tailloir ou abaque est orné, dans son pourtour, d'un chapelet de grosses *olives* qui alternent avec des doubles *pirouettes*. Au-dessous et de chaque côté, se déploie une grande tige dont les feuilles habilement modelées, d'après leurs découpures et leurs extrémités aiguës, semblent tenir de l'acanthe et de l'olivier. Une seconde tige occupe la partie inférieure en étalant de larges feuilles du même genre, dont les dernières s'abaissent en panaches à l'extrémité angulaire du chapiteau; elle finit en une volute qui est presque entièrement cachée

[1] Batissier, *Hist. de l'art monumental*, p. 170 et 245..

par les feuilles terminales. Au-dessus, on voit aussi une petite volute qui se relève sur les feuilles de la tige supérieure. Un peu en arrière, une troisième natt entre les deux tiges et s'enroule en spirale sur une feuille.

La face de l'extrémité est décorée aussi de fleurons élégamment dessinés.

Quant à la courbe des bords latéraux, elle indique que le plateau était assez échaneré [1].

Longueur du fragment prise sur le tailloir.	0,54
Largeur à l'extrémité postérieure (à la cassure).	0,40
— à l'extrémité antérieure.	0,11
— à la base de cette face antérieure.	0,14
Hauteur à l'extrémité postérieure (le plateau compris).	0,26
— à l'extrémité antérieure (idem)	0,29
Hauteur du plateau.	0,06

34. Autre fragment presque fruste et plus petit que le précédent (0m 24 de longueur); il accuse des proportions semblables et offre le même motif d'ornementation, sauf que les sculptures sont moins bien fouillées, que la moulure de l'abaque, au lieu de chapelet, est en corde, et que le plateau n'a que 0m 03 de hauteur.

Le peu de saillie des sculptures fait supposer que le chapiteau dont provient ce fragment aurait pu être placé sous un portique ou vestibule.

35. Autre fragment à peu près d'égale dimension et sculpté dans le même système que le précédent.

Il faut regretter que nous n'ayons aucune autre partie de la colonnade extérieure. Les débris que je viens de signaler,

[1] Le lecteur voudra bien excuser l'aridité des détails techniques que le sujet comporte. Le temps nous a manqué pour l'exécution des dessins nécessaires à l'intelligence du texte : je suppléerai à cette lacune dans une autre édition de ce mémoire.

s'ils attestent, en effet, son existence et l'ordre auquel elle appartenait, ne peuvent nous apprendre s'il y avait des colonnes isolées en galeries autour de la *Cella* (temple *périptère*), si elles étaient engagées dans les murs de l'édifice, comme à la *Maison-carrée* de Nîmes (*pseudopériptère*), ou bien si le monument était seulement *prostyle*.

Il est probable que les tambours des fûts, et les bases et chapiteaux, d'après leurs très-grandes dimensions, auront été utilisés dans des bâtiments postérieurs. Espérons au moins que des fouilles, en mettant au jour les substructions de notre monument, jetteront quelque lumière sur la disposition de la colonnade.

Stylobate. Au lieu de porter sur des piédestaux, les colonnes reposaient sur un soubassement continu.

36 à 57. Nous avons probablement une partie de la base, représentée par vingt-deux pierres. Elles forment l'assise inférieure des murs absidaux de la cathédrale, dans la cour et au rez-de-chaussée du clocher, où quelques-unes font voir un profil de moulures à peu près intact. Il y en a aussi, mais fort mutilées par des recoupes, au mur absidal de l'église Saint-Jean.

Cette base comporte les moulures et mesures suivantes, qui nous offrent une variété curieuse du galbe corinthien :

Listel.	0,02
Sorte de doucine renversée.	0,16
Face verticale en retraite.	0,05
Demi-carré, légèrement arrondi à la rencontre des deux faces; hauteur.	0,06
Socle; hauteur.	0,11
Hauteur totale	0,38
Quant à la saillie totale de la base, elle est de.	0,51

Si l'on combine ensemble toutes les mesures qui viennent d'être énumérées, et si l'on tient compte également des variations des formes architecturales, suivant les convenances locales, les conditions d'effets perspectifs et l'imagination plus ou moins inventive de l'architecte, on trouve que l'ordonnance extérieure, déjà très-remarquable par sa richesse d'ornementation, l'était aussi par son élévation grandiose qui atteignait au moins 18 à 20 mètres comprenant l'entablement, la colonnade et le stylobate.

Murs et pierres d'appareil. La plus grande partie des pierres de taille de notre principal édifice, qui formaient des blocs plus ou moins cubiques et réguliers, ont été nécessairement employées, après la ruine de notre édifice, soit dans les murs de la cathédrale, soit dans d'autres constructions. Il en est beaucoup qui ont dû être retaillées et servir à différents usages; d'autres ont été enfouies dans des fondations d'églises, et même de maisons. Lors de la reconstruction de la grande façade de l'église Notre-Dame, on en trouva dans les fondements de cet édifice.

Des trous de louves et entailles de crampons attestaient leur origine antique. Ces matériaux étaient mélangés avec des fragments de colonnes, des restes d'inscriptions lapidaires, etc. A la partie la plus ancienne de la même église, les travaux de restauration mirent au jour d'autres blocs à la base des piliers et des murs du chœur. Il y en a aussi de très-forte dimension aux fondements du mur du croisillon *nord;* on les voit dans les caveaux de la salle mortuaire du cloître [1]. On en a découvert également dans le sol du jardin de l'évêché, où ils étaient réunis avec de grands

[1] D'après les indications qu'a bien voulu me fournir M. Janniard, architecte diocésain, qui a eu occasion d'explorer ces caves.

bas-reliefs gallo-romains, des tronçons de gros piliers à cannelures, tuiles antiques, etc. Enfin, on en voit qui forment parement aux murs extérieurs du chevet de la sacristie de la cathédrale, et à ceux de l'église Saint-Jean, dans ce qui reste de l'ancienne église de Saint-Georges, au portique de la rue du Séminaire, dans les murs des maisons voisines, terrasses de jardins, etc.

58 à 73. Occupons-nous d'abord des plus grands blocs, et essayons d'en déduire quelques conséquences sur le système de construction qui avait été adopté à l'égard de notre édifice principal.

Parmi beaucoup d'autres matériaux romains de dimensions diverses, j'en ai compté seize qui, étant vus à la paroi des murs *par leur face supérieure* ou *par leur lit inférieur,* mesurent 0m 70 à 1m 37 de long *sur* 0m 60 *à* 0m 67 *d'épaisseur.* J'ai constaté surtout une particularité curieuse dans celles de ces pierres qui sont enchâssées au mur absidal *sud* de la cathédrale, sous le porche du For. Ces blocs types, qui n'ont subi aucune retaille postérieure, montrent, comme on sait, à la paroi de la muraille leur *face supérieure* qui est indiquée par le trou de louve ayant servi à les élever à une certaine hauteur. Une ouverture pratiquée dans le mur au-dessus et au-dessous de l'une de ces pierres, m'a permis d'en examiner *les faces verticales ;* et au lieu de présenter une surface unie qu'elles auraient eue si la pierre eût formé parement des deux côtés, comme à la *Maison-carrée* de Nîmes, et même d'un seul côté, comme dans d'autres édifices, ces faces étaient taillées très-grossièrement; on aurait dit même qu'on y avait pratiqué avec intention des cavités et aspérités plus ou moins saillantes et irrégulières.

D'un autre côté, ces blocs n'ont pas toujours la forme de parallélipipèdes parfaits. L'un d'eux, qui a 0m 60 à l'une de ses extrémités, mesure 0m 67 à l'autre bout.

On peut conclure de ces données qu'originairement quelques-uns de ces matériaux étaient placés au centre de la maçonnerie, et qu'ils se reliaient avec d'autres pierres de parement qui en doublaient au moins l'épaisseur [1].

Il nous resterait donc à savoir quel était l'appareil qui régnait à l'une et l'autre paroi des murs. La construction comportait-elle, comme au temple appelé *Wasso*, qui s'élevait sur la colline d'*Augustonemetum* (Clermont), d'un côté, de grosses pierres de taille, et, de l'autre, de petits moëllons disposés par assises plus ou moins réglées [2] ?

On serait tenté de le croire, si l'on considère, d'une part, la quantité de grosses pierres de taille dispersées sur divers points, et, de l'autre, que dans les plus anciennes murailles des églises Notre-Dame et Saint-Jean, sont enchâssés, avec une certaine profusion, des moëllons volcaniques plus ou moins carrés, hauts de $0^m 11$ à $0^m 12$ sur $0^m 12$ à $0^m 20$ de longueur, et dont les assises sont mélangées, par places irrégulières, avec des blocs de volumes divers, et des sculptures et inscriptions lapidaires; ce qui nous révèle une destination antérieure et commune à ces différents débris [3].

[1] Les murs du temple de la *Maison-carrée* ont environ 1 mètre d'épaisseur et ce mounment avait moins d'élévation que le nôtre.

[2] Miro enim ope factum fuit atque firmatum cujus paries duplex erat : Abintus enim de minuto lapide, à foris verò quadris sculptis fabricata fuit... Intrinsecus verò marmore ac musino sive museaco variatum erat, pavimentum que œdis marmore stratum, desuper verò plumbo tectum. Grég. de Tours. *Liber historiarum*, lib. I., cap. XXX.

[3] Il faut en excepter la partie inférieure de la façade *sud* de l'église Saint-Jean, qui pourrait bien offrir les restes d'un mur antique, sur une hauteur de 1 mètre ; le reste de la muraille, tout en remontant à une époque très-ancienne, aurait seul été sujet à des reconstructions. C'est aussi l'opinion que M. Mérimée, inspecteur général des monuments, a exprimée dans ses *Notes d'un voyage dans le Velay*.

« Ce *petit appareil*, dit M. Batissier [1], formé de pierres symétriques à peu près carrées, est, du reste, celui qui, peut-être, a été le plus usité dans les Gaules. »

Je me bornerai provisoirement à ces indications. Puissent-elles au moins faire comprendre l'intérêt qu'offriraient des fouilles dans le but de mettre à découvert les substructions de l'édifice!

Ordonnance intérieure. S'il a été possible de déterminer jusqu'à un certain point l'ordonnance extérieure, d'après les rapports de dimensions et de style de certains membres de l'architecture, nous n'avons plus, pour nous guider dans l'étude des dispositions intérieures, les mêmes relations de grandeur entre les débris que nous venons d'examiner et ceux qu'il nous reste à signaler.

Colonnes et pilastres. Nous avons en effet toute une série de restes architecturaux dont les mesures, de dimensions moins fortes qu'aux précédents morceaux, ne concordent pas avec la grande élévation de l'ordre extérieur. Ce sont des tambours de colonnes, des fragments de piliers avec pilastres appliqués, les uns et les autres rehaussés de cannelures; des débris d'autres piliers avec demi-colonnes accolées, des fûts de colonnes d'une seule pièce, en porphyre, en marbre et en granite; de riches chapiteaux, etc. Toutefois, la magnificence architecturale que nous révèlent ces précieux matériaux, ne permet de les attribuer qu'au monument principal, au plus somptueux édifice du forum et de la colonie. Le galbe corinthien des chapiteaux, les cannelures des fûts, tous les détails de style signalent également des traits de rapprochements avec l'architecture des façades extérieures.

[1] *Hist. de l'art monumental.*

Nous sommes donc amené à les rapporter à l'ordonnance intérieure, et, par suite, à des dispositions particulières de la *Cella*, motivant des colonnes de moindre dimension.

Or, les anciens avaient souvent employé, comme supports des toitures, principalement dans les *temples hypèthres* et les *basiliques*, deux ordres superposés de colonnes qui permettaient ainsi de ménager l'espace par la diminution de leur diamètre. Dans ce système, les colonnes étaient isolées, formant deux rangées longitudinales qui divisaient la *Cella* en trois parties, une au milieu, ou nef centrale, et deux latérales plus étroites, ou portiques intérieurs.

74 à 77. Quatre fragments de fûts peuvent indiquer ce genre de disposition. L'un d'eux, d'après Lalande, a été trouvé « dans les jardins qui sont au bas de la cathédrale, et un autre dans les débris de l'église Saint-Marcel; » les deux autres proviennent des démolitions de la cathédrale et du jardin de l'évêché. Ces tronçons de colonnes, qui, par suite de quelque destination postérieure, ont subi des mutilations dans une partie de leur circonférence, paraissent avoir eu vingt-quatre cannelures larges de 0^m085, et séparées entre elles par un listel de 0^m03. Ces cavités sont rehaussées de larges baguettes attestant la place que ces tambours occupaient au bas du fût. L'un d'eux offre même des restes de moulures de la base.

Le diamètre des fûts à leur naissance est de 0^m70. Quant à la hauteur de trois de ces tambours, dont les lits de section sont intacts, elle est, pour l'un, de 0^m77, et pour deux autres, de 0^m60; un fragment très-mutilé n'a que 0^m40.

On est conduit à rapporter aux mêmes colonnes deux chapiteaux qui offrent, avec les fûts, des relations pour les proportions et le style architectural. L'un a été trouvé dans les fondements de la grande façade de la cathédrale et placé au

musée ; l'autre m'a été signalé dans un cellier de la maison Duvillars, non loin de cette église, par mon honorable et regretté ami, M. Théodore Falcon. Ces deux belles pièces ont subi des cassures, et dans le haut et dans le bas du chapiteau, une recoupe a fait disparaître, en grande partie, la rangée des feuilles inférieures. On peut en induire que ces chapiteaux, comme les fûts, ont servi, postérieurement à leur destination primitive, à la décoration de quelque autre édifice.

Dans leur état actuel de mutilation, ils ont de 0m 60 à 0m 65 de hauteur, et un diamètre à la base de 0m 60.

Or on a vu que nos fûts cannelés avaient à leur partie inférieure 0m 70. La différence de 0m 10 centimètres entre ces deux dernières mesures indique une forme conoïde des colonnes, d'après laquelle le diamètre d'en haut pouvait être d'environ un septième moins grand que le diamètre d'en bas. On retrouve là déjà un caractère du style corinthien pendant l'époque romaine.

Les *chapiteaux* signalent aussi le même style dans leur système d'ornementation, sauf les variations de détails qui tenaient, comme on sait, au caprice de l'architecte.

78. Dans le spécimen placé au musée, le corps ou tambour figure un vase sans renflement dont le tailloir ou plateau est échancré sur ses quatre faces, régulièrement coupé sur ses quatre angles, et muni, au milieu de chacune des échancrures, d'une saillie subcarrée de la pierre. Les deux moulures d'en haut ont disparu par la cassure, mais la *face* du tailloir est ornée d'une série d'entailles obliques et symétriques, rappelant celles qui séparent les feuilles dans la longue tige d'acanthe des chapiteaux extérieurs. Enfin, la moulure inférieure figure un astragale. Malgré l'état fruste de la pierre, on juge que trois rangées de feuilles d'acanthe à sommités recourbées entourent le corps du chapiteau. Entre les

feuilles de la seconde rangée, s'échappent de grosses tiges de plantes ou *caulicoles*, chacune d'elles projetant en haut une double tige garnie des feuilles (peut-être même de très-petites volutes terminales) qui forment le troisième rang, et dont les plus grandes vont se recourber sous la saillie médiane du tailloir, et les plus petites plus bas au-dessous de l'angle tronqué du chapiteau. Entre les caulicoles, on voit alternativement le nu du tambour et un groupe de quatre petites feuilles, deux et deux superposées.

La singularité de cette curieuse variété du type corinthien est moins dans l'absence presque complète des volutes, que dans la disposition des plus fortes tiges supérieures qui, au lieu de supporter les angles du tailloir, se joignent par paires sous la saillie médiane, tandis que les angles ne se relient nullement aux plus petites qui en sont séparées par un espace nu.

On remarquera, d'ailleurs, que la sculpture de ce chapiteau est moins bien traitée que dans le plus beau des trois angles de tailloirs provenant de l'ordre extérieur. Le travail décèle une main moins habile, ou plus probablement une restauration de l'édifice.

Ces colonnes indiquent une hauteur totale de l'ordonnance qui atteignait 10 à 11 mètres, c'est-à-dire à peu près la moitié de celle de l'ordre extérieur. On peut en conclure que l'élévation de l'intérieur, correspondant à celle du dehors, était partagée en deux ordres d'égale hauteur.

79. On reconnaît aussi à peu près le même galbe au chapiteau placé dans la maison Duvillars, sauf que la face du tailloir est nue, qu'il n'y a pas d'astragale, et que les caulicoles et les feuilles plus largement déployées remplissent complètement les vides de la surface du tambour.

80 et 81. On voit au musée deux grands tronçons de piliers

carrés, dont deux faces offrent un pilastre cannelé et saillant de 0m 10 à 0m 11. Dans l'un de ces tronçons, celui des deux pilastres qui n'a éprouvé aucune dégradation a 0m 70 de diamètre, *comme les fûts des colonnes*. On y observe également à peu près les mêmes galbe et largeur des cannelures à baguettes, lesquelles, d'après le nombre voulu de 24 pour toute la circonférence, nous donnent ici le quotient 6 pour la face du pilastre. L'autre pilastre, il est vrai, n'en compte que 5, mais la pierre paraît avoir été recoupée à la suite de la cinquième cannelure, ce qui permet de supposer le même nombre sur ce côté. Ajoutons que le pilastre n'a dans son état actuel que 0,50, et qu'il n'en aurait eu qu'environ 0,60 avec la sixième cannelure. Il serait possible aussi que la recoupe eût fait disparaître un troisième pilastre sur le retour. Quant à la quatrième face de la pierre, elle paraît être à peu près intacte ; elle est nue, et rien ne dénote qu'elle offrît aussi un pilastre.

Dans l'autre fragment, les listels et cannelures suivent les mêmes proportions ; mais ces dernières cavités sont entièrement vides, ce qui assigne la place de ce tronçon vers le haut du pilier. On remarquera, d'ailleurs, que les deux pilastres de celui-ci, au lieu de 0m 70, n'ont qu'un diamètre de 0m 50, et seulement quatre cannelures, par une singularité dont nous aurons plus tard à rechercher la cause.

Ces matériaux appartiennent encore à l'ordre intérieur. Mais quel rôle leur assigner dans la construction ? Si nous consultons les plans des temples antiques, surtout de ceux qui avaient au-dedans deux galeries latérales, nous voyons que les murs de la *Cella* offraient tantôt une surface nue, tantôt des piliers rangés par intervalles en regard des colonnes isolées. L'un des exemples de cette disposition était le temple de Vénus et de Rome, où, d'après le

plan que j'ai sous les yeux, on voit des piliers appliqués contre les parois des murs [1].

En admettant pour notre édifice une semblable ordonnance, il sera facile d'assigner la place de l'un de nos piliers (n° 80) à l'un des angles de la *Cella*, de façon que le pilastre large de 0m 70 fût en regard d'une colonne de la nef, et celui de 0m 60 en regard du pilastre suivant.

Nous serions ainsi conduit de nouveau à supposer que l'édifice avait des galeries latérales ou portiques intérieurs, déduction qui concorde avec celle que nous avaient déjà fournie les fûts de colonnes.

Il serait plus difficile de placer dans la *Cella* le pilier dont nous avons un fragment supérieur à cannelures vides, car il y aurait eu désaccord avec les autres piliers, non-seulement pour le nombre de ces cavités, qui est réduit à 4, mais encore pour la largeur du pilastre, qui n'est que de 0m 50. Il faut donc admettre ou bien une irrégularité qui n'était pas dans les habitudes artistiques des anciens, ou une disposition de l'édifice qui comportait, outre la nef principale, une arrière-nef plus petite, dont les membres de l'architecture avaient des proportions concordantes entre eux.

Dans les temples ainsi divisés transversalement en deux parties, comme le Parthénon à Athènes, cette arrière-nef était, en effet, de moindre dimension et était décorée aussi de colonnes. « Elle formait le trésor, οπισθοδομος où l'on renfermait les richesses du temple et les finances de l'Etat [2]. »

L'importance architecturale de notre édifice, que nous ont surabondamment révélée tant de riches matériaux, pouvait très-bien motiver cette adjonction dans le monument prin-

[1] Voyez le plan de ce temple dans l'*Hist. de l'art monumental*, par Batissier, p. 268.

[2] Batissier. *Hist. de l'art monumental.*

cipal d'*Anicium*, et dès-lors il serait possible que les murs latéraux du trésor ou *ærarium* eussent été décorés de pilastres, comme la *Cella*. Dans ce cas, le fragment que je viens de décrire aurait appartenu à l'un des piliers d'angle de cette partie de l'édifice.

Les pièces principales que je viens d'énumérer en disent assez sur les dispositions générales de ce monument, pour qu'il ne soit pas nécessaire de pousser plus loin nos investigations. Il y aurait, d'ailleurs, témérité à essayer une restitution des agencements divers que les embellissements de l'édifice et les nécessités des services publics durent y apporter successivement. Bornons-nous donc à signaler les autres morceaux qui, d'après leur structure, paraissent avoir été compris dans la décoration intérieure, sans préciser leur emploi.

83. Voici, en effet, un tronçon de pilier élégamment décoré de sculptures *sur deux de ses faces, en retour l'une de l'autre, et ayant chacune* 0^{m} 50 *de largeur*, particularités qui rappellent les dispositions des deux pilastres du pilier précédent, mais avec cette différence qu'ici chacun des côtés du pilier fait pilastre dans toute sa largeur, sans aucune retraite sur laquelle il se détache.

Le motif d'ornementation des faces sculptées consiste en de larges côtes croisées en treillis et surmontées d'une belle torsade disposée dans le sens horizontal. Le tout est entouré d'un listel d'encadrement, sauf au bord inférieur par où les sculptures se prolongeaient sur une pierre inférieure. On pourrait en conclure que ce tronçon couronnait un pilier d'angle. Cependant il serait possible qu'il eût fait partie d'un piédestal de statue. Ses ornements en treillis rappellent un motif semblable de sculpture qui décore un autel figuré sur l'un de nos bas-reliefs.

Sa face supérieure est percée d'un trou de crampon ayant

peut-être servi à lier la pierre avec un couronnement en forme de corniche.

Ce tronçon, dont la hauteur est de 1m 05, provient de l'un des murs de la cathédrale. Il est aujourd'hui au musée.

84. J'inscris, sous ce numéro, un morceau qui a été trouvé également à la cathédrale, dans les fondements de la grande façade, et qui est conservé au musée. C'est un fragment d'un bloc cubique qui, dans la construction, ne devait être vu que d'un côté. On y reconnaît une portion de pilier qui pouvait avoir 0m 82 de largeur, et se détachait par 0m 08 de saillie sur le parement d'un mur, dont la pierre offre la naissance large de 0m 11.

Ces mesures donnent lieu à un rapprochement curieux avec le bloc n° 80, sauf qu'au lieu d'un pilastre appliqué au pilier, nous avons ici la base d'une demi-colonne dont la plinthe s'en détachait en saillie d'environ 0m 25, et laissait de chaque côté un espace nu de 0m 11, et sans aucune moulure en retour, disposition singulière dont l'architecture romaine offre des exemples dès le règne de Marc-Aurèle [1].

La face supérieure de la pierre présente un trou de tenon et un trou de louve, indiquant que le bloc avait été placé à une certaine hauteur dans l'édifice. Le faible diamètre du fût (0m 33) et l'absence de cannelures, peuvent également faire supposer que la colonne était comprise dans un ordre secondaire qui aurait orné une partie supérieure de mur. Il serait possible qu'elle eût reposé sur un entablement supporté lui-même par un ordre inférieur de colonnes engagées. Peut-être même était-elle placée sur une console, comme on en voyait au palais que Dioclétien avait fait construire à Salona, en Dalmatie, aujourd'hui Spalatro [2].

[1] On en vint même jusqu'à accoler les colonnes à des pilastres. — Daniel Ramée, *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, t. 1 p. 491.

[2] Idem, t. 1, p. 494.

L'étude de ce débris nous ramènerait ainsi à la pensée d'une restauration ou reconstruction de l'édifice, qui n'avait pas échappé à la sagacité de Lalande. L'époque du règne de Dioclétien avait même paru la plus probable à cet antiquaire, « parce qu'elle fut celle de la construction ou de la restauration d'un grand nombre d'édifices religieux dans les diverses parties de l'empire [1]. »

Les moulures de la base indiquent aussi, à quelques égards, un certain déclin de l'art; on en jugera par les détails du profil :

Fût.	Hauteur de ce qu'il en reste	0,04
—	Diamètre à la naissance	0,53
Base.	Hauteur d'une échine avec filets au-dessous	0,04
—	d'un tore	0,06
—	d'une scotie sans filet	0,02
—	d'un tore avec filet au-dessus	0,08
—	d'une sorte de scotie sans filets	0,02
—	de la plinthe	0,09

85. Il serait plus difficile de préciser la place d'un tronçon inférieur de colonne, orné de vingt-quatre cannelures avec baguettes, qui provient aussi de la cathédrale, et qui est également dans la galerie lapidaire du musée. On peut dire seulement, d'après les rapports du style, qu'il a dû appartenir au même édifice que les tambours cannelés (nos 74 à 77).

Il en a suivi aussi les destinées postérieurement à leur emploi primitif. On en juge par les mutilations dont une partie de sa circonférence porte l'empreinte, et qui sont de même nature que dans ces débris.

Hauteur du tambour	0,40
Diamètre	0,40

[1] *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire*, p. 119.

Colonnes en marbre, en granite et en porphyre. Lalande [1], Mérimée [2] et d'autres antiquaires distingués ont classé à l'époque gallo-romaine divers fûts monolithes, de matières plus ou moins précieuses, qui se voient à la cathédrale, dans l'église Saint-Jean et ailleurs. La richesse et l'élégance de ces fûts ne sont pas les seules particularités qui les caractérisent : « Dans l'église Saint-Jean, dit M. Mérimée, on observe entre tous les chapiteaux (en grès) des colonnes un rapport commun; c'est un diamètre moindre que celui de leurs fûts, singularité qui se reproduit souvent dans les édifices construits avec des débris antiques... La cathédrale de Cordoue, ajoute-il, en fournit un exemple frappant. »

Je suis porté à partager cette opinion. Mais à quel édifice du forum, et à quelle époque de l'art assigner ces belles colonnes? Leur importance matérielle autorise, jusqu'à un certain point, à les attribuer au monument principal, sans exclure absolument l'hypothèse qu'elles auraient pu décorer les autres édifices dont j'aurai bientôt à signaler les débris plus ou moins richement ornés de sculptures.

Quelles que soient les conclusions que des recherches ultérieures pourront amener sur ce point, je dois faire observer que les fûts sont tantôt cylindriques, tantôt conoïdes, qu'il y en a même de légèrement renflés dans le milieu, que certains concordent entre eux pour les mesures de hauteur et de diamètre, se différenciant les uns des autres par groupes de deux, trois, etc., comme s'ils avaient eu diverses destinations, soit dans le même monument, soit dans plusieurs édifices.

Deux de ces fûts (nos 87 et 88) reposent encore sur leurs

[1] *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire*, p. 116.

[2] *Notes d'un voyage en Auvergne, dans le Velay*, etc., p. 254.

bases comme eux en marbre. Leurs profils accusent une certaine dégénérescence architecturale. Deux chapiteaux, également en marbre, qui paraissent avoir appartenu à des colonnes du même temps, offrent une altération prononcée du galbe corinthien, tel qu'il se manifeste dans les plus anciennes productions de l'art local.

Sans attacher, dès à présent, trop d'importance à une désignation quelconque d'époque, on peut dire que, dans le cours du troisième siècle, « on pensait que la plus grande beauté de l'architecture consistait dans la richesse de l'ornementation ; on s'inquiétait peu de la manière dont elle était appliquée ou exécutée. On s'efforçait d'effacer les œuvres anciennes par l'étendue immense qu'on donnait aux nouvelles [1], » et par les riches matériaux qu'on y prodiguait. Il faut croire, d'ailleurs, que l'emploi plus ou moins fréquent du marbre et du porphyre fut en usage jusques vers le v^e^ siècle, et peut-être plus longtemps. Mais une étude attentive des restes antiques fournira toujours des données pour leur classification chronologique. Ainsi, dans les sarcophages chrétiens en marbre des v^e^ et vi^e^ siècles, les colonnettes qui les décorent ont souvent des fûts à cannelures torses, et leur galbe présente un cachet particulier. Les chapiteaux n'ont d'ordinaire qu'un seul rang de feuilles, etc. [2]

87 et 88. Deux très-beaux fûts avec leurs bases, le tout en marbre blanc. On les voit à l'intérieur de l'ancienne église Saint-Marcel, près le Puy, à l'entrée de l'hémicycle ou sanctuaire [3]. Il est certain que ces riches colonnes ne sont pas,

[1] Daniel Ramée. *Man. de l'hist. générale de l'architecture*, t. I, p. 492.

[2] Voyez, entre autres, le sarcophage conservé dans la cathédrale de Clermont, et celui de Saint-Maurice (d'Ardèche), placé aujourd'hui au musée de Lyon.

[3] Cette église, qui sert de remise, appartient à M^me^ veuve Silhiot.

dans cette modeste église de village, à leur place primitive. En voici les preuves : les autres colonnes du chœur, au nombre de quatre, sont d'un diamètre bien moindre, et formées d'une brèche volcanique grossière; les fûts de marbre sont surmontés de chapiteaux en grès, dont les analogues, moins anciens que les fûts, existent à la cathédrale. Il faut en conclure que chapiteaux et fûts ont été transportés de cette église dans celle de Saint-Marcel, vers le XII^e^ siècle, époque de la construction de cette dernière.

Ces fûts sont monolithes et de forme conoïde; ils sont couronnés d'un astragale et d'une ceinture ou orle. La base est aussi d'une seule pièce. Son profil comporte « deux tores séparés par une scotie avec ses filets et une plinthe. » Seulement, par une déviation notable de la base ionique, la scotie est très-développée en hauteur. Les proportions de cette moulure paraissent avoir subi des variations dans l'antiquité, suivant les temps et le goût des architectes. On en voit un exemple à la basilique de Pompéi, où la scotie des bases est déjà un peu plus haute que d'ordinaire, et où, par une particularité curieuse, les colonnes offrent des bases ioniques avec des chapiteaux corinthiens.

Hauteur du fût (y compris l'astragale et l'orle)	2,68
— de l'astragale	0,04
— de l'orle	0,02
Diamètre en haut	0,52
— en bas	0,575
Hauteur de la base	0,50
— du premier tore en haut	0,055
— du filet au-dessous	0,01
— de la scotie	0,085
— du filet	0,01
— du second tore	0,06
— de la plinthe	0,10

89 à 92. Le musée possède aussi quatre petites colonnes, deux en marbre blanc et deux en granite, qui supportaient autrefois les retombées des arcades extérieures de l'abside centrale de la même église Saint-Marcel. Elles ont, toutes, leurs moulures supérieures. Une seule nous offre un chapiteau en marbre. Les autres chapiteaux sont en grès; ils sont ornés, les uns et les autres, dans le même style de sculpture, mais il y en a deux d'un diamètre moindre que celui des fûts, d'où l'on peut conjecturer qu'ils ne sont probablement pas de même date que les fûts.

Deux sont conoïdes, un est de même forme, mais avec un léger renflement dans le milieu de sa hauteur; le quatrième est cylindrique; en voici les mesures :

89.	Fût en marbre blanc, hauteur	1,50
	Diamètre en haut	0,14
	— en bas	0,16
90.	Fût en marbre blanc, hauteur	1,50
	Diamètre en haut	0,16
	— au milieu	0,175
	— en bas	0,17
91.	Fût en granite, hauteur	1,50
	Diamètre en haut	0,18
	— en bas	0,19
92.	Fût en granite, hauteur	1,55
	Diamètre en haut	0,18
	— en bas	0,18

L'église Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux qui, dans son ensemble, est peut-être plus ancienne que la cathédrale actuelle, et dont la façade méridionale, d'après l'opinion de Lalande et de M. Mérimée, présente des portions de murs gallo-romains, cette église nous montre à l'intérieur, autour de l'hémicycle, six grands fûts monolithes de colonnes en

marbre et en granite, et six autres plus petits, formés aussi de ces riches matières. Les premiers supportent les retombées des arcades inférieures; les seconds ornent, en haut, une série de petites arcades.

Les chapiteaux, qui sont en grès, ne concordent pas, pour leur diamètre, comme il a été dit précédemment, avec les fûts, et accusent une date postérieure. Les bases qui leur ont été adaptées sont également en grès. Enumérons ces diverses pièces, en faisant observer que les moulures supérieures, lorsqu'elles existent, ont toutes une hauteur de 0m 055 :

93. Fût conoïde en marbre gris, nuancé de blanc et de jaune.

Hauteur, y compris l'astragale et l'orle	2,55
Diamètre en haut	0,27
— en bas	0,30

94. Fût conoïde en marbre gris, tacheté de blanc.

Hauteur, y compris l'astragale et l'orle	2,50
Diamètre en haut	0,27
— en bas	0,30

95. Fût conoïde en marbre porphyroïde, rouge-grenat.

Hauteur, y compris l'astragale et l'orle	2,52
Diamètre en haut	0,32
— en bas	0,35

96. Fût légèrement renflé au milieu. Beau marbre gris-verdâtre. Il est dépourvu des moulures supérieures.

Hauteur	2,40
Diamètre en haut	0,24
— au milieu	0,28
— en bas	0,27

97 et 98. Deux fûts conoïdes en granite à grains fins, noirâtre; leur surface a reçu un beau poli [1]. L'un d'eux, qui était gravement mutilé, a été en partie revêtu de mortier.

Hauteur, y compris l'astragale et l'orle	2,50
Diamètre en haut	0,38
— en bas	0,42

Rangée des arcades supérieures. 99. Fût conoïde. Marbre gris, nuancé de blanc et de jaune comme au n° 93. La hauteur des moulures supérieures est égale à celle des pièces précédentes, c'est-à-dire de 0m 055.

Hauteur, y compris l'astragale et l'orle	0,62
Diamètre en haut	0,21
— en bas	0,22

100 à 104. Les cinq autres fûts de la même rangée supérieure sont revêtus de mortier et peints. J'ai cru reconnaître qu'ils sont en granite; leurs mesures de hauteur et de diamètre sont à peu près comme dans le morceau précédent.

105. Fût monolithe, de forme conoïde. Marbre gris, nuancé de blanc comme au n° 93. Conservé aujourd'hui dans le cloître, près de la cathédrale. On ne connaît pas la provenance de ce fût. On remarquera qu'il ressemble par la matière et la forme à ceux de l'église Saint-Jean.

[1] On trouve cette variété de granite dans le département de la Haute-Loire, quoique rarement en grands blocs. Mon honorable ami, M. Pradier, architecte au Puy, se propose de l'employer dans l'exécution de la fontaine monumentale en pierre, marbre et bronze, dont Crozatier, l'illustre fondeur, a doté sa ville natale.

Il a été mutilé à ses deux extrémités, et à perdu ses moulures supérieures.

Hauteur actuelle	2m »
Diamètre en haut	0,27
— en bas	0,30

106 et 107. Deux fûts monolithes, aujourd'hui de forme presque cylindrique. Granite, même variété qu'aux nos 97 et 98. On les voit à la cathédrale, à l'entrée de l'hémicycle du chœur. Ils ont perdu leur poli, par suite d'une retaille exécutée lors des dernières restaurations de l'église, et sont privés de leurs moulures supérieures; il paraît aussi qu'ils ont été amoindris dans leur hauteur.

Hauteur du fût	4,80
Diamètre	0,54

108. Fût monolithe de forme conoïde. Granite, même variété. Dans le clos de l'hôpital général, où il supporte une croix. « Il provient, m'a-t-on dit, de la cathédrale. » Ce fût n'est pas parfaitement rond, une petite partie de la circonférence étant rectiligne.

Hauteur à partir du piédestal dans lequel le fût est engagé [1], et y compris l'astragale et l'orle	2,45
Diamètre en haut	0,355
— en bas	0,36

109. Fût monolithe et de forme cylindrique. Marbre blanc. Il supporte une croix sur la place du For. Avant la révolution, il servait au même usage pour la croix qui surmontait autrefois un élégant monument de style gothique, avec chaire

[1] Il pouvait avoir 2m 50 y compris la partie engagée dans le piédestal.

à prêcher, érigé au milieu de cette place, et détruit depuis la révolution.

Il est probable que ce fût avait eu encore une affectation antérieure. Dans son état actuel, il est rond sur une hauteur de 0m 44, et prismatique pour le surplus. Vers le sommet, sont quatre écussons aux armes de l'évêque Armand de Béthune, indiquant par leur saillie le diamètre primitif de la colonne. Au-dessus on a taillé aussi, après coup, un astragale de couronnement. Les mesures de grosseur, inverses de ce qu'on observe toujours, montrent également que ce fût est dressé à rebours.

En le restituant dans sa forme et sa disposition primitives, on a les données numériques qui suivent :

Hauteur, y compris la mesure présumée de la partie engagée dans le piédestal	2,40 [1]
Diamètre en haut	0,54
— en bas	0,405

110 et 111. Deux tronçons cylindriques. Marbre blanc. Ils servent de supports à la table de l'autel, en pierre, de la place du For. Ces débris furent trouvés, d'après Lalande, en 1813, dans une fouille, sur cette place. L'un d'eux laisse voir, à l'extrémité la plus étroite, des indices de l'astragale.

Hauteur de chaque tronçon	0,75
Diamètre à une extrémité	0,227
— à l'autre	0,215

112. Autre tronçon mutilé, en marbre blanc, dans la cour de l'ancienne prévôté (maison des demoiselles Dorson).

Hauteur	0,58
Diamètre	0,40

[1] Il n'a que 2m 20 à partir du piédestal.

113. Petit fragment de fût. Marbre porphyroïde rouge, trouvé à l'état de simple moëllon dans l'un des anciens murs de la cathédrale. Ce débris est dans l'atelier de M. Crouzet, artiste sculpteur au Puy.

114. Fragment d'une base de colonne. Marbre blanc. Même provenance. Débris conservé dans l'atelier de M. Crouzet.

115 et 116. Deux fûts monolithes, de forme conoïde. Beau porphyre rouge-grenat. Ils décorent l'arcade de la grille du grand escalier de la cathédrale. Ils sont munis de l'astragale et de l'orle supérieurs. L'un d'eux offre même la première moulure ou orle de la base.

Hauteur, y compris l'astragale et l'orle supérieurs.....	4,70
Diamètre en haut.....	0,19
— en bas.....	0,21

Chapiteaux en marbre. 117. Ce chapiteau en marbre blanc, dont les formes ont été dégradées par des mutilations, est placé au musée. Il provient de la cathédrale. Deux rangs de feuilles d'acanthe entourent la corbeille, dont la bordure supérieure est ornée de losanges et de doubles baguettes verticales, par un souvenir, un peu éloigné, de l'antique chapelet d'*olives* alternant avec des doubles *pirouettes*. Une feuille supporte l'angle du tailloir ou abaque, lequel est lui-même formé de deux faces en retraite l'une sur l'autre. Une autre feuille figure la rosace placée au milieu de l'échancrure du tailloir.

La double rangée de feuilles inférieures, celle de l'angle, leur courbure en panaches, et, jusqu'à un certain point, le travail de la sculpture, qui est fouillée en trous de vrille, in-

diquent une imitation de nos plus anciens chapiteaux corinthiens.

Hauteur du chapiteau	0,347
— du tailloir	0,06
Diamètre en bas	0,245

118. Fragment de chapiteau, en marbre blanc, au musée. Même provenance. Il est également très-mutilé. Ici, le haut de la corbeille paraît être entièrement caché par un troisième rang de feuilles. Ce chapiteau est peut-être moins ancien que le précédent, à en juger par le travail plus prétentieux de la sculpture, et les trous de vrille autrement accusés. On y reconnaît cependant encore le type corinthien.

Ce débris semble indiquer des proportions du chapiteau, analogues aux précédentes.

119. Autre très-petit fragment d'un chapiteau semblable, qui a été trouvé, comme le précédent, à l'état de moëllon, dans les plus anciennes murailles de la cathédrale. Il est au musée.

Fragments divers en marbre. 120 à 125. Lors des restaurations de la cathédrale, on trouva des morceaux de plaques de marbre blanc qui avaient été employés comme moëllons dans les plus anciennes maçonneries. M. Crouzet en recueillit plusieurs. Il en possède encore six fragments, dont deux, bien que mutilés, servaient de tailloirs aux chapiteaux du chœur.

Trois de ces débris (120 à 122) se rapportent à une assez grande plaque qui est épaisse de 0m 11, et qui paraît avoir eu une forme quadrangulaire. On juge, par ce qu'il en reste, qu'elle était ornée, au moins sur trois côtés, de mou-

lures lisses, au nombre de huit, ayant ensemble une saillie de 0m 10.

Trois autres fragments (123, 124 et 125) ont appartenu à une plaque dont l'épaisseur, un peu plus forte, est de 0m 13. Les moulures ont, comme dans les précédents morceaux, une saillie de 0m 10; mais ici elles sont moins compliquées et réduites à six.

Il serait difficile de déterminer l'emploi et la date de ces marbres; je remarque, seulement, que les moulures des nos 123 à 125 montrent, dans leur profil, une certaine analogie avec celles du stylobate de notre principal édifice (nos 36 à 57). Elles n'en diffèrent que par la présence d'une petite face verticale de plus entre les deux moulures inférieures, et par leurs découpures un peu plus accusées.

126 et 127. *Niche de temple.* — Si certains débris de colonnes, et quelques fragments divers que je viens d'énumérer, font naître quelque indécision, soit à l'égard des phases de l'art antique auxquelles on doit les rapporter, soit même pour les édifices d'*Anicium* dont ils proviennent, nous pouvons attribuer, avec plus de certitude, à notre monument principal des matériaux de grand appareil, dont les formes et les motifs d'ornementation rappellent certaines dispositions usitées dans les temples gallo-romains. Ces pierres, remarquables par leur état de conservation, se voient à la porte dite *papale*, qui donne entrée dans la cathédrale, sous le vestibule du For. Une étude attentive de cette porte fait connaître, en effet, qu'elle est composée, en grande partie, de pièces empruntées à un monument d'une haute antiquité. Deux énormes blocs de grès en forment les pieds-droits, dont la face antérieure et la face d'*intrados* sont ornés, de chaque côté de la porte, d'un pilastre cannelé avec base ionique et chapiteau à moulures. Une troisième pierre qui

fait linteau, présente aussi une forte dimension; chacune de ses deux grandes faces offre, au bas, un carré long, et, dans le haut, un fronton triangulaire. Cette pierre est celle que j'ai déjà signalée comme l'une des plus importantes de nos antiquités locales. On y lit, d'un côté, l'inscription votive à l'honneur du dieu topique *Adidon* et de la divinité d'*Auguste*, et, de l'autre, une épigraphe gravée postérieurement en mémoire de *Scutaire*, l'un des premiers évêques du Puy. Le tout est surmonté d'une archivolte de date moins reculée que le linteau et les pieds-droits, et qui est décorée de sculptures dans le style du VI^e^ siècle.

Cet arrangement de pierres, qui n'est pas sans offrir un certain cachet d'élégance, dénote cependant trois destinations successives des matériaux employés dans la porte : 1° l'entrée actuelle; 2° une niche plus anciennement affectée à quelque pratique du culte chrétien; 3° une niche antérieure et gallo-romaine.

Signalons, tout d'abord, dans la forme des pierres, certains détails qui ne sont pas motivés par leur emploi dans une porte : 1° Dans les pilastres d'*intrados*, les moulures des bases et des chapiteaux (au moins du côté droit) se profilent en saillie sur la petite face en retour faisant feuure; ce qui a nécessité le reculement du battant actuel de la porte; 2° l'angle inférieur du linteau est orné de moulures qui n'en occupent qu'une partie de la longueur, sans se prolonger jusqu'aux pieds-droits. Ces moulures dénotent évidemment, une autre destination, qu'il est possible d'indiquer.

En supposant, en effet, que les deux pilastres eussent été plus rapprochés l'un de l'autre, de manière à rejoindre les extrémités de ces moulures, on arrive à constater une certaine concordance de la ligne extérieure verticale des pilastres, avec la ligne extrême correspondante du linteau, disposition de goût architectural qui justifie, dès-lors, la présence de

ces moulures. De là, on peut induire l'ancienne existence d'une niche qui, d'après l'inscription du couronnement, aurait eu une affectation chrétienne. Quant à l'archivolte, qui a été empruntée aux ruines d'un ancien monument, elle n'aurait été placée ici qu'à l'époque de l'ouverture de la porte.

L'inscription SCVTARI PAPA VIVE DEO, gravée en caractères des VI^e^ et VII^e^ siècles, et accompagnée des signes ordinaires de la religion chrétienne (le *Chrisme* et A Ω), rappelle, comme je l'ai dit, le souvenir de *Scutaire*, l'un des premiers évêques du Puy, et fait supposer que la niche aurait été placée dans une église, peut-être au-dessus d'un autel, et consacrée à la mémoire de ce pieux personnage [1].

Mais, suivant un usage fréquent à cette époque, et qui est attesté par la tombe du même évêque, formée d'un sarcophage gallo-romain, cette niche avait eu précédemment une destination antique. On s'était borné, en l'utilisant, à retourner la pierre du couronnement, qui portait l'épigraphe dédiée à *Adidon* et à *Auguste*, et qu'on voit aujourd'hui au revers de cette pierre.

Les pilastres manifestent, en effet, dans leurs proportions, dans le profil des moulures, et les cannelures dont elles sont ornées, les caractères de l'architecture gallo-romaine, tels que les ont déjà révélés divers débris de notre principal édifice. Trop étroits pour une porte, ils étaient convenablement disposés pour une niche presque semblable à celles qui existaient à l'intérieur de certains temples, et en particulier dans celui dont les ruines décorent le jardin de la ville de Nîmes.

L'épaisseur notable de 0^m^ 55, et la forme rectangulaire qu'offrait la face inférieure du linteau, indiquent aussi la pro-

[1] C'est aussi l'opinion de M. Mandet (*Ancien Velay*) d'après laquelle la niche aurait été placée au-dessus et en arrière de la tombe de saint Scutaire, disposée en forme d'autel.

fondeur de la niche, laquelle était, au-dedans, quadrangulaire, comme à Nîmes. Le calcul de l'espace ainsi disponible établit, en outre, qu'elle pouvait recevoir deux petites statues de divinités, ou leurs images sculptées en bas-reliefs de demi-ronde-bosse.

Au-dehors, la niche était décorée, dans le même système qu'au temple de Nîmes, de ses deux pilastres faisant retour à leur face d'*intrados*, d'une frise ou architrave et d'un fronton triangulaire, le tout dans des proportions relatives presque semblables. Seulement elle avait une moins grande dimension, ses chapiteaux n'étaient pas sculptés, les pilastres n'étaient pas unis, mais cannelés, et le couronnement, au lieu de corniches saillantes, n'offrait que de modestes moulures d'encadrement.

Cette simplicité de formes semblerait assigner à ce petit monument une place secondaire dans l'édifice. Cependant il n'y était pas absolument isolé comme un hors-d'œuvre. Il se reliait à un certain ensemble architectural qui se révèle par les moulures des chapiteaux et des bases, lesquelles, d'après des vestiges très-reconnaissables, se prolongeaient de chaque côté sur le parement lisse de la pierre [1].

A défaut d'un dessin, les mesures suivantes donneront une idée des proportions de cette niche :

Pilastre. Hauteur du chapiteau		0,215
—	de l'astragale et autres moulures au-dessous.	0,08
—	du fût	1,08
—	de la base	0,27
	Hauteur totale	1,645

[1] C'est ainsi qu'à la *Maison-carrée*, la base des colonnes se profile en retour sur les murs de la *Cella*.

	Largeur du tailloir (sur chacune des deux faces en retour l'une de l'autre).....	0,27
	Largeur du fût (idem).....	0,19
	— du socle au pilastre de gauche.....	0,50
	— du socle au pilastre de droite.....	0,28 [1]
Pierre du couronnement.	Longueur de la frise.....	1,37
	Hauteur de la frise.....	0,295
	— du fronton.....	0,505
	Hauteur totale.....	0,70
Niche.	Hauteur présumée dans œuvre.....	1,65
	Largeur présumée.....	1,11
Moulures se prolongeant sur les faces lisses du parement.		
	Longueur au parement de gauche.	0,20 [2]
	— au parement de droite..	0,21

Fragments sculptés sur grès. 128 et 129. L'église Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux, près de la cathédrale, dont les murs renferment bien d'autres restes antiques, offrent aux arcades supérieures de la façade *sud*, deux pierres de grès dont les sculptures s'allient, par leur style, à celles des autres pièces de notre principal édifice. Elles sont placées comme en regard l'une de l'autre, aux deux extrémités de la façade, et à la base du premier et du dernier pied-droit des arcades. Elles n'ont que deux faces visibles, l'une sculptée à l'*intrados* de l'arcade; l'autre lisse et faisant parement au mur de façade. Leurs dimensions, à peu près pareilles, sont celles-ci :

[1] Cette différence de mesures entre les deux pilastres semble coïncider avec des variations dans le profil des moulures qui prolongent celles des chapiteaux sur les faces lisses du parement, pour indiquer certaines combinaisons d'architecture qu'il serait difficile de connaître.

[2] Les moulures sont limitées de ce côté par une saillie verticale de la pierre.

Hauteur	1,04
Largeur de la face sculptée	0,24
— de la face lisse	0,54

Elles ne diffèrent entre elles que par les détails qui suivent :

La première (n° 128), à droite, est complète dans sa hauteur. Deux longues cannelures remplies par une baguette et conformes à celles des pilastres précédents, ornent une de ses faces qui, dans le principe, était peut-être plus large; on en juge par les cassures de la pierre au point où elle s'engage dans la muraille.

La seconde pierre (n° 129) est décorée sur la même face d'élégantes feuilles imbriquées, et qui paraissent avoir été encadrées par un listel dont la largeur est de 0m 04 au bord vertical externe, et seulement de 0m 02 à celui d'en bas. Les deux autres bords de la pierre, qui sont mutilés, ne laissent voir aucun vestige de l'encadrement.

Nous n'avons pas encore de données pour la place que ces antiques débris avaient reçue dans la construction primitive.

130. *Fragment de tête en marbre blanc.* Ce morceau a été retiré des fondations du croisillon *sud* de la cathédrale, où il avait été employé comme moëllon. Il a été recueilli par M. Crouzet. C'est un débris d'une tête plus grande que nature d'environ deux cinquièmes, qui paraît avoir été détachée d'une statue, par une cassure, vers la naissance du cou. Cette tête elle-même avait été morcelée en plusieurs pièces longitudinales Dans le fragment qui subsiste, on reconnaît une figure jeune et imberbe, qui se fait remarquer par l'arrangement de la chevelure et la structure particulière de l'oreille. Les cheveux forment autour de la face trois rangs symétriquement parallèles de touffes bouclées, derrière les-

quelles le reste de la chevelure, à peu près lisse ou à peine indiqué par quelques traits, aurait été retenu, peut-être dans l'intention de l'artiste, par un large lien dont une extrémité se déploie à partir de l'oreille jusqu'au bas du cou.

Apollon, Bacchus et d'autres divinités de l'Olympe romain ont été souvent représentés la chevelure ainsi disposée en couronne, et arrêtée en arrière par un lien, mais, en général, suivant d'autres combinaisons de touffes plus ondoyantes et moins régulières; on remarque cependant quelque chose d'analogue, au moins dans la forme des touffes de cheveux, sur une tête antique de Néron, dont le musée du Puy possède un moulage, et sur une tête de Jupiter en grès qui a été trouvée dans la commune de Coubon et donnée au musée par M. Balme, avocat.

L'oreille offre également, dans sa position très-oblique, une singularité de structure qui, si elle n'est pas l'effet de l'inexpérience du sculpteur, peut offrir un trait caractéristique de cette tête.

Enfin, je ferai observer que le derrière de la tête est à peine ébauché; on peut en conclure que, peut-être, la statue n'était pas complètement isolée.

Il est bien regrettable que nous ne connaissions qu'un si faible débris d'une statue qui, si l'on en juge d'après sa grandeur et sa matière, devait occuper une place importante dans le monument, comme image soit du dieu local *Adidon*, soit de toute autre divinité.

Hauteur de la tête.....	0,45
— du cou.....	0,14
Hauteur totale.....	0,59

131. *Citerne.* Dans la petite cour du clocher de la cathédrale, derrière le chevet de cette église, on voit une citerne

dont la disposition intérieure mérite quelque attention. Je n'oserais pas affirmer que ce très-ancien monument eût une origine gallo-romaine. Il est, cependant, remarquable d'y retrouver à peu près la même forme de la partie inférieure qu'on a signalée dans une cavité du même genre placée auprès de la *Maison-carrée* de Nîmes. Quoi qu'il en soit, cette citerne, dont les analogues existent dans la cour de l'ancienne prévôté du Puy, et sur le plateau de Polignac, lieux riches également en antiquités gallo-romaines, est complètement creusée dans le rocher (brèche volcanique), et enduite de deux couches superposées de ciment, une supérieure, qui paraît peu ancienne, et une inférieure, plus dure, d'un rouge plus vif, et ayant tous les caractères de l'*opus signinum* [1].

Sa capacité intérieure aurait une forme ovoïde, s'il n'était qu'à la profondeur de 3 mètres, le diamètre *diminue*, comme à Nîmes, *en sorte de cul de chaudron* [2].

Voici quelques mesures qui, d'après ce modèle, pourront servir à l'étude de ces curieuses citernes [3] :

Profondeur	4m
Diamètre à 0m 50 au-dessous de l'ouverture	2,40
— à 2m (idem)	3,45
— à 3m (idem)	3,66
— à 3m 50 (idem)	2,98
Diamètre de l'ouverture à peu près *carré* ; pour un côté	1,10
— — — pour l'autre	1m

Emplacement et destination de l'édifice. La quantité de matériaux antiques que renferment les murs de la cathédrale,

[1] Vitruve, l. IX, c. VII.

[2] Ménard. *Hist. des antiquités de la ville de Nîmes*, p. 52.

[3] Ces cotes ont été relevées avec un soin très-scrupuleux par M Janniard, architecte diocésain, qui a bien voulu me les communiquer.

ceux qui ont été trouvés à l'état de moëllons dans la bâtisse et les fondations de cette église, les débris recueillis tout autour, dans le sol du jardin de l'évêché, de la place du For, etc., en disent assez pour assigner l'emplacement de notre principal édifice au lieu même qu'occupe aujourd'hui une grande partie de la cathédrale [1]. Assis sur le roc, au point culminant de la colline, le monument dominait de là, comme je l'ai déjà dit, toute la vallée que décoraient de nombreuses *villæ*, et que baignent et fertilisent encore aujourd'hui le Dolaison, la Borne et la Loire.

L'importance artistique des matériaux, les dimensions grandioses dont ils éveillent l'idée, nous dévoilent aussi le monument principal de l'*acropole* d'Anis qui, organisée, comme toutes les colonies, *à l'image de Rome*, avait là son temple capitolin, approprié peut-être à l'*ærarium*, ou à tout autre service administratif de la curie.

En admettant même que l'édifice n'aurait reçu qu'une destination religieuse, à quelle divinité était-il consacré ? Il est encore bien difficile de se prononcer à cet égard. Il y a apparence que l'inscription votive des dieux *Adidon* et *Auguste*, qui existe encore dans l'un des murs de la cathédrale, avait été placée soit à l'intérieur, soit au voisinage d'un sanctuaire consacré à ces divinités. Or, cette donnée,

[1] En l'absence de données certaines à l'égard du périmètre de l'édifice dont nous ne connaissons pas les substructions, il serait difficile d'indiquer l'espace qu'il occupait. En attendant qu'il soit possible d'éclairer, par des fouilles, ce point important, je dois constater un rapprochement curieux entre la longueur de l'ancienne église Notre-Dame (à trois croisillons égaux), qui est d'environ 54 mètres, et celle du Parthénon de l'acropole d'Athènes, qui était de 54m 78. A Nîmes, la largeur du temple corinthien de la *Maison-carrée* faisant à peu près la moitié de la longueur, notre édifice aurait pu avoir 47 à 48 mètres de large.

qui n'est pas sans valeur, semblerait militer en faveur de l'un de ces dieux; on peut supposer aussi que l'*Adidon* anicien aurait emprunté au dieu-soleil, Apollon, certains rapports d'attributions, et il ne serait pas impossible que l'une des scènes de la grande frise, le *groupe zodiacal du griffon*, eût fait allusion à ce culte, tandis que la pensée générale qui inspira cette vaste composition de notre frise, en rappelant le triomphe de la civilisation sur la nature primitive et sauvage, aurait établi, *aux yeux des Romains*, une sorte de rapprochement avec le règne civilisateur d'*Auguste*.

Mais, d'un autre côté, nous aurions l'hypothèse qui a déjà été émise par des antiquaires distingués [1], et d'après laquelle le culte de Diane ou d'Isis aurait été remplacé, suivant un usage des premiers chrétiens, par celui de la sainte Vierge.

Les objections que peut soulever chacune de ces conjectures ne permettent, sans doute, d'en adopter aucune définitivement, et peut-être convient-il d'attendre que des fouilles ou de nouvelles découvertes mettent au jour des preuves plus positives à l'appui de l'une d'elles.

Il serait possible, cependant, de concilier ces opinions, en apparence contradictoires, en rappelant que le temple capitolin de Rome était, comme on sait, consacré à trois divinités *parèdres* ou associées : Jupiter, Minerve et Junon [2], et qu'à l'exemple de la capitale de l'empire, la colonie d'*Anicium* aurait bien pu dédier aussi le sien à trois divinités : Apollon, Diane et Auguste [3].

[1] MM. Lalande, Deribier, Becdelièvre, l'abbé Sauzet, Mérimée, Mandet, Janniard, etc.

[2] Comte de Clarac. *Manuel de l'hist. de l'art chez les anciens*, première partie, 1847, p. 19.

[3] La mythologie nous apprend qu'Apollon et Diane étaient frère et

Un autre fait très-intéressant ressort de certaines données qui précèdent, c'est que le *dolmen* du mont Anis, que nous retrouvons, d'après nos légendes, à sa place primitive et druidique, dès la première édification de l'église chrétienne, qui s'y est conservé, dans le cours des âges, jusqu'à nos jours, sous les noms de *Sainte pierre*, de *Pierre des Fièvres*, avait été maintenu et respecté très-probablement dans le temple même dont la civilisation romaine avait décoré la ville d'*Anicium* [1].

Forum.

Si les témoignages lapidaires et historiques que j'ai déjà invoqués font supposer l'existence, dans l'antiquité celtique, et plus tard pendant l'époque romaine, d'une agglomération urbaine de quelque importance, il est à présumer aussi qu'autour de l'autel druidique et, dans la suite, autour du temple capitolin, un espace libre et plus ou moins vaste, avait été disposé, suivant l'usage, pour les réunions du peuple. C'était la place publique ou *forum*, dont parlent deux de nos inscriptions gallo-romaines trouvées sur les lieux, et dont le périmètre fut, dans le principe, limité par la configuration du sol, mais qui reçut ensuite, au moyen de terrassements, une extension en harmonie avec le caractère monumental du temple et certains établissements de la colonie.

Si on jette les yeux autour de la cathédrale, qui, d'après ce que j'ai dit, a succédé au temple païen, on reconnaît qu'il

sœur jumeaux. Ces divinités représentaient, aux yeux des anciens, le *soleil* et la *lune*, qui durent recevoir le culte des peuples primitifs, et probablement, sous des noms topiques, celui des Vélauniens.

[1] Voyez l'historique de cette pierre que j'ai donné aux *Annales de la Société académique* du Puy. 1855, p. 235.

était, d'ailleurs, facile d'approprier les lieux à cet usage : au midi, la place actuelle du For qui, dans les titres latins, a conservé son nom antique de *forum*, offre une plate-forme en terrasse, dont les murs de soutènement très-anciens, épais de 2 mètres et bien appareillés par assises réglées, font retour à l'*est*, et sont aujourd'hui masqués de ce côté par une maison [1]. Cette esplanade se prolonge au sud par la terrasse de l'évêché. Faisant ensuite retour à l'*ouest*, elle pouvait continuer jusqu'à quelques mètres au-devant de la façade occidentale du temple, et, après avoir laissé sur toute la largeur du péristyle un espace suffisant pour l'escalier principal, elle rencontrait la ligne du mur qui soutient à l'*ouest* l'aire actuelle du cloître, et dont le parement, mis à nu lors des dernières restaurations de la cathédrale, fit voir une succession très-régulière d'*assises antiques* reconnaissables à leur petit appareil parfaitement réglé [2].

Au nord, la troisième façade du monument pouvait être également à découvert, comme les deux autres, de manière à laisser voir, d'une certaine distance dans la vallée, sa colon-

[1] J'ai reconnu ce grand et solide mur dans les caves de la maison des dames Noël, entre la rue de *Vienne* et la rue dite du *Cloître*, appelée autrefois *Chambalso*. C'est vers le XII^e^ ou le XIII^e^ siècle que cette maison fut appliquée contre ce mur qui, d'après son parement par assises très-régulières et d'appareil très-ancien, était précédemment à découvert. Elle a été reconstruite il y a peu d'années ; son ancienne façade sur la rue de *Vienne* avait tous les caractères du XII^e^ et du XIII^e^ siècle : appareil des pierres, profil des moulures des cordons, sculptures, mélange d'ouvertures à plein-cintre et en ogive, etc.

[2] Cette disposition du *forum*, qui n'a rien d'insolite, paraît avoir été imitée dans certaines localités du Velay. On la retrouve dans la ville du Monastier au-devant de l'église paroissiale, l'une des plus anciennes de notre pays.

nade corinthienne et les sculptures, à cet effet très-saillantes, de son riche entablement. Toutefois, l'enceinte de l'esplanade, après la ligne *nord* de clôture du cloître, devait être limitée par une autre ligne de retour qui nous est indiquée par la façade *ouest* d'un monument remplacé depuis par l'ancienne église de Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux, dont la partie inférieure d'un mur offre encore, suivant l'opinion des antiquaires, *un reste de construction antique* sur une hauteur d'environ un mètre.

Si, à partir de ce point, on supprime par la pensée tous les bâtiments notoirement modernes ou du moyen-âge, tels que les sacristies de Notre-Dame, le grand clocher et sa petite chapelle; en admettant aussi que la muraille du chevet de la cathédrale indique l'emplacement de la façade *est* du temple, on aura, entre l'église Saint-Jean d'une part, et les maisons placées actuellement à l'*est* et au *sud* d'autre part, une place encadrant la partie postérieure de l'édifice, et circonscrite elle-même par les monuments du *forum* [1].

Dans cette hypothèse, cette rangée de maisons plus ou moins anciennes nous représenterait donc à peu près celles des établissements antiques, à l'exemple des anciennes villes, où les constructions *particulières* se succédaient les unes aux autres dans le cours des siècles, sans modifier d'une façon trop absolue les conditions de la voie publique.

Nous trouvons une preuve intéressante de ce fait dans la rue voisine, dite de *Saint-Georges,* qui peut avoir subi quelques rétrécissements, mais sans un changement notable dans sa direction. Elle paraît accuser, en effet, une des entrées du

[1] Le périmètre total du *forum*, tel qu'il aurait pu être ainsi délimité, était certainement plus vaste qu'à Nîmes, comme on pouvait d'ailleurs le pressentir, d'après les dimensions plus grandes de notre édifice principal, comparativement à celles du temple de cette ville.

forum, telle qu'on en voit dans celui de Pompéi, à gauche et en arrière de l'édifice principal.

Grande porte du forum ou arc-de-triomphe. Par une coïncidence également importante, cette rue est couverte, sur une longueur de 13m 50, par une voûte ou grande arcade dont les deux murs de support sont remplis de matériaux antiques, attestant, d'après la coupe des pierres et leurs trous de louves et de crampons, l'existence antérieure d'un monument situé très-probablement au même endroit, et pouvant avoir eu la même destination. Comme conséquence du rapprochement que je viens de faire avec le *forum* de Pompéi, on est amené à penser que celui d'*Anicium* avait là une grande porte décorée d'un ordre d'architecture à peu près comme dans l'un des deux arcs en portiques de Pompéi. Cette donnée m'a engagé à examiner avec soin toutes les pierres qui sont enchâssées dans les murs de l'arcade, et j'ai été assez heureux pour y trouver un fragment qui nous met sur la voie des formes, et de la dimension de ce portique.

132. C'est une pierre qui est vue au parement du mur par sa face inférieure longue de 0m 90, et indiquant, d'après sa largeur, une épaisseur de 0m 46. Sa face antérieure pénètre dans la muraille, et peut être examinée à l'aide d'une petite cavité que forme le joint horizontal de la pierre. On y reconnaît une portion inférieure d'architrave dont la *deuxième face* est brisée en partie, et dont la *première* ou *petite face* entière mesure 0m 10 de hauteur, et, par une particularité dont l'architecture antique offre des exemples, se profile obliquement en dehors de la ligne d'aplomb.

En rapprochant ce débris d'un autre morceau dont les proportions des *faces* d'architrave sont concordantes, nous aurons la mesure de la hauteur totale du membre inférieur de l'entablement.

133. Cet autre fragment se voit à quelques pas de la même voûte, dans la cour de l'ancienne prévôté. C'est la moitié d'un gros bloc qui pouvait avoir environ 1 mètre de longueur sur 0m 60 d'épaisseur. Il a été brisé et en partie retaillé. Néanmoins, on remarque qu'il formait un angle d'entablement, deux de ses faces, en retour l'une de l'autre, offrant un semblable système de décoration architecturale; on en jugera par les détails et les mesures qui suivent :

Hauteur de la partie de la pierre comprenant le réglet, le talon (dont les saillies ont disparu par une retaille), et une moulure en filet..	0,24
Hauteur de la deuxième *face* (oblique).....	0,13
— d'une portion de la première ou *petite face*.....	0,03
Hauteur totale de la pierre.....	0,40
Saillie de chacune des faces, l'une sur l'autre.....	0,02
Longueur de la pierre d'un côté.....	0,50
— — de l'autre, en retour.....	0,42

Pour n'omettre aucun des détails qui attestent l'origine antique de cette pierre, je ferai remarquer le trou de louve et un grand trou de crampon que montre la face supérieure.

Des renseignements que viennent de nous fournir ces deux morceaux, il résulte donc : 1° que nous connaissons toute la hauteur de l'architrave, savoir : d'après le n° 133, 0m 37 depuis le réglet jusqu'au bas de la deuxième face, et d'après le n° 132, 0m 10 depuis ce point jusqu'à la ligne inférieure de la première face; 2° que de ce total de 0m 47, on peut déduire, pour l'ordonnance du portique, une élévation parfaitement en rapport avec ce genre de construction, tel qu'on l'a signalé à Pompéi et ailleurs; 3° que l'architrave, faisant retour sur les côtés, dénote que le portique ou bien était complètement isolé, à l'instar d'un arc-de-triomphe, ou qu'il se détachait en avant-corps sur une enceinte de murailles

que semble, d'ailleurs, nous indiquer l'inscription n° 7, que j'ai signalée très-près de là, dans le mur oriental de l'église Saint-Jean.

L'absence de sculptures sur l'architrave semble indiquer aussi un monument d'une structure simple et d'un aspect sévère, comme à Pompéi, et il est probable qu'il comportait également, à l'imitation de ceux de cette ville, des pilastres et une arcade archivoltée. Nous avons déjà la presque certitude qu'il était construit en pierres de taille, d'après le nombre de celles qui ont servi, vers le XIVe siècle, à la reconstruction de l'arcade.

134 à 223. J'en ai compté, en effet, quatre-vingt-dix qui sont toutes vues par leurs faces supérieure ou inférieure, à en juger par les trous caractéristiques ou par la taille qui n'a pas le fini que recevaient les faces du parement. Neuf de ces pierres donnent la même épaisseur de 0m 46 que le morceau d'architrave (n° 132), sur une longueur de 0m 60 à 1m 05. Il y en a d'autres qui varient, pour la même mesure, de 0m 30 à 0m 58, différences qui excluent l'idée que ces pierres auraient fait toute l'épaisseur du portique, et éveillent par conséquent la pensée d'une construction massive et imposante.

On voit également quelques pierres du même appareil dans les édifices voisins, aux façades *est* et *sud* de l'église Saint-Jean, et à l'abside nord de la cathédrale, où l'une d'elles (n° 224) mesure jusqu'à 1m 80 de long sur 0m 44 d'épaisseur.

Autres monuments.

Après avoir, sinon restitué le principal édifice de l'acropole et l'enceinte du *forum*, au moins énuméré les éléments actuels de cette intéressante question, il nous resterait à grouper ensemble les matériaux qui pourraient nous appren-

dre quels étaient les autres édifices compris dans cette enceinte, et en particulier ceux qui avaient précédé sur toute la ligne orientale du *forum* la maison de la *prévôté* et les hôtels des anciennes familles de Montlaur (ou de Séneujols) et de Saint-Didier. Cette partie de la place publique avait-elle été décorée de galeries ou portiques soutenus par d'élégantes colonnes, comme on en voyait à Pompéi et à Nîmes, et qui auraient pu se combiner avec la basilique, la curie et autres édifices d'utilité publique ?

Nous n'avons aucune donnée positive à cet égard, à moins que l'on ne considère comme favorable à cette hypothèse la présence de certains morceaux de colonnes et de chapiteaux qu'on a trouvés épars dans le voisinage; et, dans ce cas, on aurait pour la décoration de l'entablement, soit une magnifique frise *architravée* haute de 0m 82, et représentant un départ pour la chasse et autres sujets, dont deux très-grands morceaux auraient été transportés au village de Saint-Marcel, près le Puy, pour servir de tombes [1], soit une *frise* de 0m 52 de hauteur, formée, à l'instar de celle des galeries de Nîmes, *de guirlandes*, mais richement accompagnées ici de génies qui les supportent, et sur le milieu desquelles est posé un grand aigle aux ailes déployées [2].

Dans l'étude ultérieure de cette intéressante question, on aura également à tenir compte des nombreux matériaux, pierres sculptées, inscriptions, pierres d'appareil, que ren-

[1] La hauteur de 0m 82 de cette curieuse architrave et le style de la sculpture offrent des rapports de ressemblance avec ce qu'on voit dans la frise de notre principal monument. J'aurai à examiner plus tard quelle a pu être la véritable provenance de ces sculptures, lesquelles sont aujourd'hui au musée.

[2] Voyez plus loin la description des nos 225 et 226.

ferment les murs des bâtiments de la prévôté et les murailles contiguës [1].

Bornons-nous provisoirement à dresser l'inventaire d'un certain nombre de morceaux qui ont entre eux un rapport commun, celui d'avoir été trouvés dans les murs et substructions de la cathédrale ou des bâtiments voisins, et, par conséquent, d'avoir fait partie des monuments compris dans l'enceinte soit du forum, soit de l'acropole.

Bas-reliefs en forme de frises. 225 et 226. Mentionnons d'abord deux fragments du bas-relief dont les proportions de hauteur et les élégantes sculptures nous ont fourni un sujet de rapprochement avec ce qu'on observe aux galeries du *forum* de Nîmes.

Ces débris sont enchâssés, à une certaine distance l'un de l'autre, dans le mur *est* de l'église Saint-Jean (cour de la prévôté). En les rapprochant par un dessin, on y reconnaît, malgré leur état un peu fruste, une composition à peu près complète : deux génies nus et ailés, au corps gracieusement incliné dans l'attitude du vol, supportent une guirlande sur laquelle, comme je l'ai dit, est posé un grand aigle aux ailes déployées. Le tout est enfermé entre deux listels qui bordent le haut et le bas du tableau.

[1] L'hôtel de la prévôté existe de temps immémorial sur le même emplacement. La dignité de prévôt (*præpositus*) était la première du chapitre de la cathédrale avant le XII^e^ siècle. Depuis lors, la préséance paraît avoir été donnée au doyen. Le prévôt avait en sa possession toute la place Saint-Jean et l'emplacement du grand clocher de la cathédrale, avant que ce clocher ne fût édifié, c'est-à dire avant le XII^e^ ou XIII^e^ siècle. C'est pour cela, sans doute, qu'il était obligé, en temps de guerre, de tenir en état de défense son hôtel et le grand clocher. Le prieur de l'église Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux était à sa nomination (Voyez le *Gallia christiana*).

On observe que cette sculpture finissait après le génie figuré à droite. La pierre présente ensuite, sur une longueur de 0m 27 et une hauteur de 0m 56, une surface plane et taillée imparfaitement qui devait s'engager dans un mur. Or, dans la supposition de galeries se développant en arrière du temple et dans le fond du forum, ce fragment aurait trouvé sa place à l'angle *sud-est* du rectangle que figurait le plan de cette partie du forum.

Ces représentations d'aigles romaines auraient été, d'ailleurs, en rapport avec la destination d'édifices affectés à l'administration publique.

Longueur des deux fragments réunis.....	1,28
Hauteur de la frise au point où sont les restes des deux listels.	0,52
Hauteur de la pierre en arrière (surface plane).....	0,56

227. On voit dans le même mur absidal de l'église Saint-Jean, un autre débris de bas-relief qui se rapproche des précédents par le motif de la sculpture. On y reconnaît aussi deux génies nus, ailés et représentés dans l'action de voler; mais ils sont ici plus grands qu'au premier bas-relief, et, au lieu de guirlande, ils supportent d'une main un médaillon orné du portrait en buste d'une jeune femme. De la partie inférieure de ce médaillon, naissent deux larges liens qui se déploient avec grâce, l'un à droite et l'autre à gauche, et dont les extrémités, qui étaient figurées sur d'autres pierres, devaient être tenues par l'autre main de chacun des génies.

La haute antiquité de ce bas-relief est attestée par le style de la sculpture, et surtout par le cachet de distinction de la tête représentée dans le médaillon. Il est curieux de remarquer que la coiffure se rapproche beaucoup de l'agencement des cheveux qui avait été adopté pour les têtes de divinités sur les médailles des familles consulaires *Claudia* et *Junia*, surtout de cette dernière au type de *Brutus*, où

la déesse *Liberté* a les cheveux disposés sur le devant à peu près comme on le voit ici. Cette image divine aurait-elle eu pour objet de rappeler les privilèges de la colonie et le titre de *cité libre* dont jouissait la Vellavie [1] ? Nous n'oserions l'affirmer d'après ces seules mais séduisantes données.

Quelle que soit l'explication plus ou moins plausible de cette sculpture et de la précédente, il n'en est pas moins remarquable que les deux sujets, l'un représentant une aigle romaine, l'autre cette image de femme, bien qu'indépendants l'un de l'autre d'après leurs mesures de hauteur, offrent le même style de sculpture et un relief pareillement peu accusé ; qu'ils sont évidemment des œuvres de la même époque, et ont pu appartenir à un ensemble d'édifices contemporains, ou bien à un seul monument dont ils décoraient différentes parties. L'état matériel de ce morceau serait meilleur que dans l'autre bas-relief, s'il n'était que les figures de génies sont tronquées des deux côtés et du bas, et qu'une recoupe de la pierre ayant complètement détruit le listel inférieur, fait naître de l'incertitude sur la hauteur du tableau.

Longueur du fragment.....	0,76
Hauteur.....	0,45

Autre bas-relief ou frise. 228 à 230. Un fait important, c'est la variété que nous dévoilent certains membres d'architecture à l'égard des sujets, de leurs proportions et parfois du style. Nous avons déjà deux ou trois bas-reliefs ou frises distinctes, et indiquant un égal nombre de monuments. Voici encore des sculptures qui, sous bien des rapports, diffèrent des précédentes :

Il existe trois fragments de ces bas-reliefs, sur lesquels

[1] CIVITAS VELLAVORUM LIBERA, d'après des inscriptions antiques.

semblent avoir été figurés des génies vendangeurs; deux sont au musée, et, d'après le catalogue rédigé par M. de Becdelièvre, « ils ont été retirés des murs de la cathédrale. » Le troisième, qui est plus petit et fort mutilé, se voit dans le mur absidal de l'église Saint-Jean (cour de la prévôté).

D'après Lalande [1], ces pierres seraient de nature volcanique; mais je me suis assuré qu'elles sont d'un grès très-dur, comme tous les blocs qui ont servi aux parties ornées de nos monuments antiques, à l'exclusion des moëllons volcaniques, qui ne paraissent avoir été employés dans les constructions publiques que pour des portions secondaires de murs.

Les deux morceaux (228 et 229) conservés au musée ne se réunissent pas par leurs lignes correspondantes de fracture, et bien que provenant de la même série de bas-reliefs, ils devaient être placés à quelque distance l'un de l'autre : le premier, en effet, semble exprimer les apprêts de la vendange, et le second, la dernière opération pour la fabrication du vin.

Deux génies nus et ailés se disposent à prendre part à l'action générale : le premier paraît accroupi derrière une grande corbeille; le second se dirige rapidement vers le lieu de la scène et, dans la précipitation de sa marche, il a renversé une autre corbeille qui est vide et figurée au second plan du tableau. Ces génies étaient précédés d'un troisième, dont il ne reste que la jambe gauche épargnée par les brisures de la pierre.

Dans l'autre fragment, qui n'est pas moins mutilé, nous voyons seulement un de ces génies. Il tient des deux mains un vase allongé en forme d'amphore, qu'il incline pour ver-

[1] *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire.*

ser le liquide bacchique dans une grosse urne posée à ses pieds.

A la suite de cette scène, l'artiste semble avoir voulu clore la série de ses tableaux par une sorte de balustre ou de colonne qui présente une combinaison variée de tiges, caulicoles, feuilles, fleurons et moulures. Ces ornements sont traités avec une certaine habileté de ciseau, mais dans un sentiment de dessin un peu lourd. Leur profusion me paraît attester une seconde phase de l'art gallo-romain dans notre pays.

Le troisième débris (230), qui est dans le mur de l'église Saint-Jean, ne laisse voir qu'un reste de la jambe d'un génie.

Toutes ces sculptures, qui, probablement, ont trait au culte de Bacchus, offrent une très-forte saillie; les génies et le balustre se détachent de la pierre presque en ronde-bosse, d'où l'on serait porté à induire que les bas-reliefs pouvaient être placés à une certaine hauteur à l'extérieur d'un monument. S'ils proviennent d'une frise, ils indiqueraient, d'après leurs proportions, une ordonnance ayant eu une élévation un peu moindre que celle du temple principal.

Mais il serait possible également que ces bas-reliefs eussent appartenu à un monument sépulcral d'une époque où les traditions du goût étaient assez négligées pour que la saillie des sculptures ne fût plus combinée dans une pensée d'effets perspectifs. On pourrait citer, à l'appui de cette dernière hypothèse, des scènes bacchiques et des sujets de Bacchanales qui figurent sur des sarcophages antiques.

Hauteur des deux fragments (228 et 229) au point où l'on reconnaît des restes des deux listels	0,74
Longueur du premier	0,66
— du second	0,66
— du troisième (230)	0,25 (?)

Architrave. 231. Le débris architectural qui, par ses mesures de hauteur, se rapprocherait le plus du précédent pour indiquer aussi un monument d'une certaine grandeur, est un beau fragment d'architrave qui est visible par sa face ornée, à la paroi extérieure du mur absidal nord de la cathédrale, sur la place Saint-Jean.

L'édifice religieux ou civil dont provient ce débris, n'était pas seulement d'une notable élévation, il avait aussi de l'importance sous le rapport de sa riche ornementation. Les proportions des moulures dénotent cependant une hauteur moindre que celle du temple principal, et, d'un autre côté, les sculptures, quoique élégantes et traitées avec goût, accusent, par leur profusion, une époque postérieure à celle de cet édifice. Je crois aussi qu'on doit en classer le style architectural plutôt au composite qu'au corinthien.

La pierre nous donne le profil complet de l'architrave. Les ornements sculptés y forment des zônes ou bandes horizontales qui n'alternent plus avec de larges espaces lisses, mais s'intercallent seulement entre de très-petites bandes unies. Comme dans le composite, il n'y a que deux *faces*. Elles se caractérisent par une particularité qui me paraît attester aussi comme l'aurore du déclin de l'art, et que j'ai déjà signalée au portique d'entrée du *forum* (132 et 133) : ces *faces* sont rentrantes par le haut et saillantes par le bas, par conséquent hors de la ligne d'aplomb; disposition, souvent adoptée par les Romains, qui annonce l'intention d'ajouter à l'effet grandiose de l'édifice pour gagner en saillie d'une part, et de l'autre, pour reproduire une hauteur déterminée et proportionnelle, sans ajouter en réalité à cette hauteur.

Hauteur du réglet qui est orné d'une torsade horizontale entre deux petites bandes lisses..... 0,07

Hauteur d'un filet, d'un cavet et d'une baguette, le tout

formant comme une seule moulure entièrement couverte de raies-de-cœur 0,10

Hauteur de la *deuxième face* oblique, comprenant : 1° une première petite bande lisse ; 2° une série horizontale de petites feuilles obliques ; 3° autre petite bande lisse ; 4° chapelet d'olives et de doubles pirouettes..... 0,14

Hauteur de la *première face* oblique (elle est très-fruste ; on croit y voir aussi des traces d'alternances de bandes lisses et sculptées)..... 0,14

Hauteur totale..... 0,45

Base de colonne sculptée. 232. Cette profusion d'ornements sculptés, dont je viens de signaler un premier exemple parmi nos débris d'antiquité, se manifeste avec un cachet plus prononcé de décadence dans un fragment de colonne en grès qui provient aussi de la cathédrale et qui est aujourd'hui au musée.

On y voit une base entière et la naissance du fût, le tout presque entièrement couvert de feuilles et de fleurons, à l'exception de la plinthe qui est lisse [1]. On remarquera l'agencement très-singulier des moulures, qui dénote moins peut-être une fantaisie d'architecte que le goût de l'époque.

Cette pierre a subi, comme beaucoup d'autres morceaux, des retailles qui ont altéré les formes de la plinthe.

Diamètre du fût..... 0,55

Largeur de la plinthe..... 0,64

Hauteur de la portion du fût (décoré de fleurons)..... 0,07

Hauteur d'une moulure formant une sorte de congé arrondi du haut et ornée de fleurons (y compris un filet au-dessous)..... 0,04

[1] A une époque antérieure, on avait déjà commencé d'orner de sculptures les bases de colonnes ; témoin celle de la colonne corinthienne, isolée à chaque coin du stylobate des anciens bains de Nîmes.

Hauteur d'une doucine renversée avec filet	0,10
Hauteur de la plinthe	0,10
Hauteur totale de la base	0,27 [1]

Bas-reliefs avec vases et feuillages. 233. Les ornements figurés sur ce débris rappellent, par le style de la sculpture, ceux du morceau précédent. La pierre forme un bloc cubique en grès, qui a été retiré de l'un des anciens murs de la cathédrale et placé au musée. Une seule de ses faces est sculptée. Entre deux listels verticaux, dont on reconnaît les vestiges, est figuré un vase qui repose sur un carré lisse de la pierre. Son galbe est caractéristique : un large pied découpé en feuillages, supporte une panse hémi-ovoïde à bord supérieur festonné. Elle est ornée de cannelures en côtes saillantes ainsi que le col qui la surmonte, et dont le bord est aussi à festons, le tout avec deux longues anses courbées en S. De ce vase sortent des feuillages du milieu desquels s'échappe une tige ou caulicole: celle-ci donnait naissance probablement à d'autres touffes de feuilles, ou bien à un rinceau qui se prolongeait au-dessus sur une ou plusieurs pierres; on doit le supposer, d'après l'absence de listel d'encadrement à la partie supérieure du bas-relief.

Les trois autres faces de la pierre sont lisses.

Hauteur	0,63
Largeur de la face sculptée	0,40
Epaisseur	0,34
Largeur de chacun des listels	0,055

Il serait difficile d'indiquer l'emploi primitif de ce débris.

[1] La hauteur de la moulure formant congé est de 0,07, au lieu du hiffre 0,04, indiqué, par erreur, à la page précédente.

234. Ce fragment, haut seulement de 0m 36, offre le même motif d'ornementation, mais avec moins de largeur de la face sculptée qui n'est que de 0m 035. Une recoupe de la pierre en a réduit l'épaisseur à 0m 08, et dans cet état, elle avait été placée, comme dalle, au pavé de la cathédrale. Ce morceau, comme le précédent, est aujourd'hui au musée.

Pilastre avec rinceau. 235. Un enroulement de tiges, feuilles et fleurs au milieu desquelles se jouent deux oiseaux, décore ce fragment de pilastre, qui se détache avec une faible saillie entre deux parties lisses de la pierre. C'est un débris qui est enchâssé avec d'autres matériaux antiques dans le mur oriental de la sacristie de la cathédrale.

Hauteur de la pierre (représentant la hauteur d'une assise)....	0,57
Longueur.....	1,24
Largeur du pilastre.....	0,56
Saillie du pilastre.....	0,02
Largeur de la partie lisse à gauche.....	0,56
— — à droite.....	0,12

Fragments de chapiteaux de pilastres. 236 et 237. Ces deux débris semblent avoir appartenu à des chapiteaux de pilastres. Ils dénotent une grande élégance de sculpture unie à une exécution remarquable. Les moulures, dont il reste quelques parties, sont une espèce de réglet et une cimaise au-dessous. On pourrait considérer aussi ces morceaux comme des restes du couronnement d'une corniche. Il me semble, cependant, que la hauteur disproportionnée du réglet s'y oppose. J'aimerais mieux y voir un de ces chapiteaux de pilastre où la fantaisie de l'architecte s'exerçait avec plus de liberté que sur les membres de l'entablement. Au surplus, les découpures très-profondes des ornements et les proportions des moulures indiquent que ces pierres étaient placées

à une certaine élévation à la façade extérieure d'un monument de quelque importance.

Le réglet est orné d'une belle torsade, et la cimaise, de gracieux fleurons et de feuilles repliées en volutes ; ces ornements varient pour les détails dans les deux morceaux.

Longueur du fragment le plus fort	0,54
Hauteur du réglet	0,12
— de la cimaise	0,07

Fragment de sculpture. 238. Une grande feuille ou peut-être une aile d'oiseau sculptée avec hardiesse, mais en très-faible saillie, est tout ce qu'on peut distinguer de ce bas-relief qui se voit à l'angle extérieur du bâtiment de la prévôté, sur la place Saint-Jean.

Hauteur de la pierre	0,75
Longueur	0,68
Epaisseur dans la partie apparente	0,50

Autre débris de sculpture. 239. Celui-ci, qui est très-fruste, montre quelques vestiges d'un animal. Il est encastré avec d'autres matériaux antiques dans le mur oriental de l'église Saint-Jean (cour de la prévôté).

Hauteur	0,46
Longueur	0,65

Lions en ronde-bosse. 240 et 241. On voit à droite et à gauche de la porte d'entrée de l'église Saint-Jean, deux lions en grès qui sont représentés à peu près de grandeur naturelle. Le style remarquable de la sculpture rappelle celui des lions figurés en bas-relief sur la frise du temple principal. On sait que, dans l'antiquité romaine, on plaçait ainsi ces animaux à l'entrée des temples, usage qui s'est même

perpétué pendant le moyen-âge, dans beaucoup d'églises, à la porte desquelles des documents anciens rapportent qu'on effectuait certains actes publics *inter leones*.

Chapiteaux. Nous avons au musée deux fragments qui proviennent des anciens murs de la cathédrale, et dont les formes signalent une variété du type composite. La comparaison de ces débris avec un beau chapiteau d'une colonne trouvée parmi les substructions de la *villa* d'Espaly, établit des rapports dans les dimensions et les ornements, sauf certaines variations dans les détails et le style de la sculpture.

Il y a apparence que ces différents chapiteaux dérivaient d'un type commun, ne se distinguant entre eux que par les particularités propres au goût du temps, à celui de l'architecte, ou bien à des convenances locales.

On pourra donc se faire une idée approximative des colonnes auxquelles ces restes de chapiteaux ont appartenu d'après trois pièces, conservées au musée, de la colonne qui a été découverte à Espaly.

Les proportions de cette dernière sont les suivantes :

Hauteur du chapiteau	0,45
Hauteur présumée du fût (nous n'en avons que deux tronçons ayant ensemble, pour la partie faisant fût, 1m 75)	3,25
Hauteur présumée de la base (elle est tronquée en bas sous le tore inférieur, et n'a ainsi que 0m 20; on peut supposer, en plus, pour la hauteur de la plinthe, 0m 12)	0,32
Hauteur totale de la colonne	4m
Largeur du chapiteau sur le tailloir	0,54
Diamètre du fût en haut	0,33
— — en bas	0,396
Largeur présumée de la base à la plinthe	(?)

Le chapiteau, d'un galbe élégant, n'a qu'un rang de feuilles

d'acanthe refendues en feuilles de persil. Elles laissent à découvert une partie de la corbeille qui est découpée en longues côtes verticales, et dont le haut est orné d'une riche torsade et d'un rang d'oves d'où s'échappent les volutes angulaires, richement décorées elles-mêmes de feuilles et de deux petites rosaces latérales. Le tailloir fait voir au milieu de son échancrure les vestiges d'une autre rosace, et ses moulures sont rehaussées d'un rang de denticules et d'un ornement cordiforme. Au bord supérieur, tous les détails de ce gracieux chapiteau se détachent très-bien par les profondes découpures qui les accompagnent et les font valoir par l'effet des ombres.

La base, qu'il sera intéressant de consulter aussi, profile les moulures suivantes: congé avec filet, tore supérieur, scotie entre deux filets, tore inférieur, auxquelles il faut ajouter la plinthe qui manque.

Quant au fût, il est conoïde et complètement lisse.

Décrivons maintenant nos deux morceaux de chapiteaux :

242. L'un est une volute qui supportait un angle de tailloir. Elle est ornée dans le même goût qu'au chapiteau d'Espaly, d'une rosace à quatre pétales sur chacun de ses deux côtés, découpée en avant en deux feuilles, et enveloppée, dans le haut, d'une longue feuille à plusieurs lobes bien accentués, le tout très-habilement refouillé. Sa dimension indique un chapiteau un peu plus grand que celui d'Espaly.

243. L'autre débris nous offre la partie de l'un des quatre côtés, laquelle est comprise dans le haut du chapiteau entre les deux angles. Le tailloir laisse voir des vestiges d'entailles obliques, comme dans le chapiteau corinthien n° 78. Au milieu de l'échancrure est une large rosace. Le haut de la corbeille, au-dessous de l'abaque, comporte un rang d'oves et une moulure disposée en denticules; puis vient la panse

de la corbeille, qui, à l'imitation du chapiteau d'Espaly, est découpée en côtes verticales et séparées par de longues découpures. Ces détails font supposer aussi un seul rang de feuilles et des volutes angulaires. Il faudrait un dessin pour préciser les différences de détails. Il suffira de signaler celles résultant du style bien inférieur de la sculpture, qui paraît offrir une déviation notable des ornements primitifs, en particulier dans la forme des oves. Les proportions sont, d'ailleurs, presque semblables.

Fûts de colonnes. 244. Nous avons également au musée un tambour de fût qui a été recueilli dans les démolitions de la cathédrale, et dont le diamètre, approchant de celui d'Espaly, pourrait bien indiquer la même ordonnance de colonnes que nos fragments de chapiteaux. Il est en grès et à surface lisse.

Hauteur	0,72
Diamètre	0,55

245 et 246. Deux tronçons de fûts lisses, dans le jardin de la prévôté.

Hauteur	0,25
Diamètre	0,55

247. Fragment de fût en serpentine dans le même jardin.

Hauteur	0,60
Diamètre	0,25

248. Autre tambour lisse en grès conservé au musée, et provenant des fondations de la façade de la cathédrale.

Hauteur	0,70
Diamètre	0,50

249 à 252. Quatre fragments de fûts en grès et lisses, qui

sont enchâssés à la base du mur du jardin de la prévôté, dans la petite rue du *Rocher*. Ils sont visibles par une face de section, et donnent des diamètres qui varient de 0m 35 à 0m 45. Ils portent à cette face un gros trou carré qui servait à réunir les tambours par des tenons, comme on en voit sur d'autres blocs antiques. L'un de ces tronçons est orné d'un astragale avec filets.

Dalle en granite. 253. Dans une cour appartenant aux hospices, près de l'ancienne porte de ville, dite de *Saint-Robert*, on voit un banc qui est formé d'une forte pierre granitique, et dont l'emploi primitif est inconnu. On di qu'elle a été trouvée parmi les substructions d'une très-ancienne chapelle voisine, et aujourd'hui détruite, laquelle était dédiée à saint Robert et avait rang de prieuré.

Sa forme est celle d'un parallélipipède. Je n'oserais pas affirmer que ce morceau fût réellement antique. Néanmoins, la nature de la pierre, semblable à celle de nos colonnes en granite qui ont eu successivement diverses destinations dans nos plus anciennes églises, l'empreinte d'une large rainure et un grand trou de crampon qu'on y remarque, sont des données qui provoquent l'attention et peuvent faire supposer une origine gallo-romaine.

Longueur	1,22
Largeur	0,59
Epaisseur	0,28

Monuments sépulcraux.

Un usage des temps antiques dans la Vellavie, qui me paraît suffisamment attesté par des données concluantes, était celui d'inhumer les morts dans l'enceinte des villes et autres lieux habités. Il n'est pas rare, en effet, de rencon-

trer des restes de tombes et de cippes gallo-romains dans les couches inférieures du sol de nos anciens cimetières de village, ou dans les murs des églises qu'entouraient ces cimetières. On pourrait citer, comme exemple, Polignac, Saint-Germain-Laprade, Lavoûte-sur-Loire, Saint-Paulien, etc. Il est curieux de remarquer que la même coutume existait dans certaines villes de la Grèce, à Lacédémone, par exemple, où les lois ordonnaient d'ensevelir les morts dans l'enceinte des villes, afin que les habitants « ayant sans cesse sous les yeux les tombeaux des grands hommes, n'oubliassent point leurs belles actions. Les tombeaux étaient près des temples, dans des lieux découverts, à peu près comme sont les cimetières autour des églises de campagne. A Athènes, ceux des grands hommes qui étaient morts pour la patrie étaient dans le faubourg du Céramique. » Chez les Latins, les habitudes à cet égard étaient très-diverses, et malgré une disposition de la loi des Douze-Tables, d'après laquelle « l'homme mort ne peut être enseveli ni brûlé dans la ville, » à Rome même « on fit cet honneur à des citoyens distingués par leurs belles actions et leurs services. » On en vint jusqu'à l'accorder « à des familles entières, dont on voyait les tombeaux en différents endroits de la ville [1]. »

Au temps de Justinien, cette défense de la loi romaine était depuis bien longtemps abrogée, car cet empereur la rappelle seulement en ces termes : *Olim in urbe sepelire prohibitum* [2].

Il faut donc supposer que la loi des Douze-Tables, à peu près impuissante pour les Romains, eut encore moins d'in-

[1] *Dictionnaire d'antiquité* par Furgault, cité dans un mémoire *sur le respect des sépultures chez les différents peuples*, par M. A. de Martonne. (*Annales de la Soc. Acad. de Saint-Quentin*, 1855.)

[2] *Voyez le mémoire ci-dessus*, par M. de Martonne.

fluence dans notre pays, pour supprimer un usage que les Vellaviens tenaient probablement de leurs ancêtres gaulois, et qu'ils ont légué à leurs descendants, jusqu'à nos jours [1].

J'ai cité, en effet, dès le début de ce mémoire, des inscriptions tumulaires (n^os^ 3, 4 et 5) qui ont été trouvées dans les murs de la cathédrale ou des bâtiments voisins, et par conséquent dans l'enceinte de notre antique acropole.

Je vais maintenant signaler, sur le même emplacement, des restes de sculptures plus ou moins somptueuses, et d'autres fragments qui éveillent la pensée de monuments sépulcraux d'une certaine importance.

Débris d'un édicule tumulaire. Le plus remarquable de ces monuments par la richesse de l'ornementation, est, sans contredit, un tombeau de famille dont le musée possède deux grandes pierres et deux autres petits fragments.

254. Le premier de ces morceaux surtout caractérise assez bien une destination sépulcrale par ses formes et par des figures de personnages qui y sont représentés en bas-reliefs.

La pierre, d'un grès très-dur, est un gros bloc presque cubique qui paraît avoir appartenu à un édicule où il était vu par trois de ses faces verticales : la moins large, qui était la face d'*intrados* d'un jambage de porte, et les deux autres latérales, à droite et à gauche, qui formaient les parements externe et interne d'un mur.

L'*intrados* figure une portion supérieure d'un pilastre dont les deux côtés, plus ou moins larges, ornent, en partie,

[1] Beaucoup de nos villages ont encore leur cimetière autour de l'église paroissiale ; il y en avait autrefois dans l'intérieur de la ville du Puy, et en particulier à peu de distance de la cathédrale ; tels étaient, entre autres, ceux de Saint-Agrève et de Saint-Vosy.

les faces latérales de la pierre. Il est couronné d'un chapiteau rehaussé d'ornements variés : baguette cordiforme, cannelures pleines (frise), fleurons qui couvrent deux cimaises superposées (corniche), et torsade au listel. On observe que la saillie de la corniche est beaucoup plus forte au côté interne qu'à l'externe. Au-dessous, à la face d'*intrados*, on voit un griffon, représenté ici sans crête crénelée, mais avec une large touffe de crins en barbe de bouc et de fortes oreilles, et dont le corps, au lieu d'avoir des jambes postérieures, paraît finir en larges feuilles. D'élégants rinceaux de feuillages décorent également chacune des parties en retour.

A la suite de ces faces latérales du pilastre, les parements de la pierre offrent des personnages représentés debout, et caractérisés par leurs vêtements et certains attributs qu'ils tiennent à la main. A droite apparaît, dans une niche qui pouvait être cintrée du naut, la moitié inférieure de l'un de ces personnages. Son costume est remarquable et très-curieux : il est vêtu d'une tunique qui descend jusqu'aux genoux, très-ample, sans aucun indice de manches, et percée latéralement de deux échancrures pour donner passage aux mains. Le haut du corps paraît avoir été enveloppé dans les plis d'une espèce de surtout ou très-petit manteau dont on ne voit que le bas, s'arrondissant, vers la hauteur de la ceinture, en larges plis. La chaussure ressemble à un brodequin serré comme par deux bourrelets, l'un à la naissance du pied, l'autre un peu au-dessus de la cheville.

Les jambes sont à découvert, et dessinent leurs formes, comme si elles étaient nues ; il est possible cependant qu'elles soient vêtues d'une *bracca* (*braie*) collante, comme on le voit dans d'autres bas-reliefs. Il ne reste sur la pierre qu'une partie de la main droite ; la gauche est entière, elle porte gracieusement par une anse un petit coffret carré.

A la noblesse de la pose, au vêtement qui couvrait le haut

du corps, et qui était probablement à l'usage des classes élevées, et jusqu'à cette cassette qui servait à contenir des objets de toilette, des styles et tablettes à écrire, il faut reconnaître ici un personnage distingué par son rang et son éducation; il est permis de croire aussi que nous n'avons ici ni un général, ni un empereur romain, comme des antiquaires l'ont pensé, mais seulement un citoyen éminent de la colonie, un *Anicien*, reconnaissable à sa tunique d'une forme tellement inusitée sur les monuments de l'antiquité romaine, qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, la considérer comme une partie caractéristique d'un vêtement local. Le bas-relief nous apprend également dans quelle intention ce personnage est représenté : le *coffret* qu'il tient à la main est, en effet, un attribut fréquemment figuré sur les monuments sépulcraux de la Gaule, pour désigner le rang, les goûts ou les habitudes du défunt. Montfaucon [1] et MM. Jouannet [2], Lallier, [3] etc., ont signalé à Metz, à Bordeaux, à Sens, etc., des exemples de sculptures funéraires dans lesquelles des cassettes ou *nécessaires* du même genre accompagnent l'image du défunt.

L'usage des anciens d'enterrer avec les morts les objets qui leur avaient servi de leur vivant, « comme s'ils devaient leur être encore nécessaires dans l'empire des ombres, » nous éclaire d'ailleurs sur l'incontestable emploi de ces coffrets. On en a trouvé, en effet, dans des tombes, qui étaient ornés de plaques et de bas-reliefs d'ivoire, et contenaient « des miroirs, des flacons, des cure-dents, des tablettes enduites de cire, des stylets pour écrire, etc. [4].

[1] *Antiquité expliquée.* Tome v du supplément.

[2] *Mémoires de l'Académie des sciences*, etc., de Bordeaux.

[3] *Recherches sur les murailles gallo-romaines de la ville de Sens.* (*Bulletin de la Soc. archéologique de Sens.* 1846).

[4] Batissier. *Histoire de l'art monumental*, page 509.

C'est aussi dans des niches à peu près semblables à celle-ci, que le défunt est représenté le plus souvent debout, et dans une attitude qui rappelle également celle du personnage figuré sur notre bas-relief.

Cette explication du sujet sculpté sur une face de la pierre, peut aider aussi à l'interprétation d'une scène que présente la face opposée. On y voit deux personnages dont la présence devait se rattacher à quelque pratique religieuse ou peut-être funèbre.

Il faut d'abord remarquer qu'ils sont de grandeur moitié moindre, et que la sculpture est peut-être traitée avec plus de fini et moins de relief que l'image du défunt. Je suis porté à en conclure que ce côté de la pierre nous offre une portion du parement intérieur d'une chambre sépulcrale, sur lequel se déployaient probablement des séries superposées de tableaux à compartiments carrés et disposés pour être vus de près et supporter l'examen des détails.

Ni l'un ni l'autre de ces personnages n'est vêtu du surtout drappé, lequel semble avoir été remplacé chez le premier, à gauche, par une étoffe dont la partie antérieure, en écharpe, se croisait sur la poitrine; leur tunique, un peu plus longue que celle du défunt, est cependant encore cet habit local qui, dépourvu de manches et très-ample, était percé d'ouvertures latérales pour laisser passage aux mains. Les têtes et peut-être les jambes sont nues. Chacune des statues avait un attribut à la main. Il a disparu, chez le premier, par une cassure dont les contours pourraient indiquer la *secespita* ou couteau de sacrificateur; chez le second, c'est une longue baguette droite et ronde, qui finissait en haut par une saillie difficile à préciser à cause des cassures. M. de Becdelièvre [1] y voit le bâton d'un augure ou *lituus*, ou le *commentaculum*,

[1] *Notice du Musée*, 1841.

« sorte de bâton, dit Festus, que les flamines portaient dans les cérémonies pour en éloigner la foule [1]. » Quelle que soit l'explication la plus plausible, il est très-probable que nous assistons ici à une scène religieuse, l'une des premières, d'après sa position dans cet ensemble de tableaux.

La même pierre, par une particularité curieuse de sa structure, peut également nous renseigner sur l'une des dispositions principales de l'édicule auquel elle appartenait : la face d'*intrados* formait évidemment le pied-droit d'une entrée. Cependant on n'y voit pas de féyure pour le battant ou ventail, et les moulures du chapiteau se profilent en saillie sur les côtés en retour, de manière à faire supposer une ouverture entièrement libre et plus ou moins spacieuse, comme étaient, par exemple, celles des portiques et arcs-de-triomphe. C'est, en effet, ce qu'on avait pratiqué sans doute pour qu'on pût voir du dehors la riche décoration de l'intérieur, et que les cérémonies funèbres se fissent plus commodément en présence de nombreux assistants que n'aurait pu contenir la chambre sépulcrale. Il suffisait, sans doute, pour écarter les profanateurs, des images de ces griffons à l'air menaçant, lesquels étaient sculptés aux deux côtés de la porte, comme s'ils en étaient les gardiens [2].

Une autre pierre va bientôt nous montrer que ces sortes

[1] Les augures se servaient, en effet, d'un bâton qui leur servait à tracer un cercle sur le sol devant lequel ils se plaçaient lorsqu'ils observaient la direction du vol des oiseaux. Mais on voit aussi sur des bas-reliefs représentant des sacrifices au dieu Mars et figurés dans l'*Antiquité expliquée*, que les *Saliens*, sacrificateurs ou prêtres de cette divinité, portent de longs bâtons et parfois de longues lances.

[2] C'est probablement dans ce but qu'on plaçait à l'entrée de certains temples ces lions dont j'ai parlé à l'occasion des nos 240 et 241 ; la même pensée se révèle par ces représentations de chiens qu'on a trouvées à l'entrée de quelques maisons de Pompéi, avec l'inscription : *Cave canem*.

de monuments étaient enfermés, d'ailleurs, dans un espace plus ou moins grand et entouré d'un mur de clôture, *monumentum macerid cinctum*, comme le mentionnent des épigraphes tumulaires.

Hauteur de la pierre indiquant celle de l'assise.....	0,65
Longueur en haut (une partie de la corniche d'*intrados* manque).	0,75
Epaisseur.....	0,62
Largeur du pilastre à la face d'*intrados*.....	0,56
— — à sa face de droite, en bas.....	0,50
— — — de gauche, en bas.....	0,45
Hauteur du chapiteau au-dessus de l'astragale cordiforme.....	0,25
Hauteur présumée des personnages de droite.....	0,54
Hauteur présumée du personnage de gauche, environ.....	1m

Cette belle pièce, d'après Lalande, « a été retirée d'un mur du clocher de la cathédrale, en face de l'église Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux. »

255. La seconde pierre, que j'attribue, d'après le style et les motifs de la sculpture, au même édicule funèbre, provient aussi de la cathédrale. Lalande rapporte qu'elle était enchâssée dans le portique de cette église, place du For. « Les deux bas-reliefs qui s'y voient, ajoute-t-il, étaient renfermés dans la maçonnerie, et sur l'une des faces, alors en évidence, se trouvait sculptée grossièrement une biche. » Cette représentation grossière, en effet, dont j'ai déjà parlé (page 359 en note), a été, sans aucun doute, exécutée au moyen-âge, en mémoire de la légende d'après laquelle un cerf aurait tracé l'enceinte du premier sanctuaire de Notre-Dame. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte dans l'examen de cette pierre au point de vue de son emploi primitif.

C'est encore un gros bloc cubique en grès qui, à la différence du précédent, où les sculptures occupent trois faces, n'en avait, dans l'édicule, que sur deux, opposées

l'une à l'autre, c'est-à-dire aux parements interne et externe. On voit également que son épaisseur était de 0m 88 au lieu de 0m 62, d'où il résulte que la pierre était placée dans le corps d'un mur qui, par une particularité de la construction difficilement explicable avec ces seuls éléments, était plus épais que les autres.

Du reste, l'assise dont ce morceau faisait partie avait exactement la même hauteur (0m 62) que celle qui est déterminée par le précédent.

La face externe de la pierre nous offre encore un reste d'une niche dans laquelle figurait un personnage représenté presque de grandeur naturelle, mais dont il n'existe sur ce morceau que le pied gauche sculpté en haut-relief, et chaussé d'un élégant et souple brodequin [1]. La niche, assez profonde, était accompagnée aussi, de chaque côté, d'un pilastre dont on voit une base à gauche. Au-dessous, dans un long compartiment, se déroule un très-riche rinceau de tiges, feuillages et fleurs.

Il est probable que ce sujet se rapportait à l'un des principaux personnages de la famille pour laquelle avait été érigé ce somptueux sépulcre. Le pied qui est ici figuré signale, en effet, dans sa pose et dans la disposition de la chaussure, un air de distinction peu ordinaire.

A la face opposée de la pierre, nous avons la moitié inférieure d'une scène religieuse sculptée en bas-relief. Trois personnages, dans ce qui reste du sujet, sont vus seulement à mi-corps; mais on juge qu'ils étaient de même grandeur

[1] Cette chaussure, d'après des exemples figurés dans l'ouvrage de Montfaucon, pourrait être rangée dans la classe de celles qu'on appelait *calceus* ou *mulleus* ou *phacesium*. Lalande la regarde comme un *campagus*; mais ordinairement le *campagus* offrait des pièces entrecroisées sur le pied qui le laissaient, en partie, découvert.

que ceux du tableau précédent. Deux paraissent avoir eu aussi le même vêtement : une ample mais un peu plus courte robe sans manches. Ils sont debout [1] devant un autel carré et décoré de cannelures vides, sur lequel le troisième dépose une offrande de fruits ou de gâteaux. Ce dernier se distingue des autres par sa tunique qui, avec la même disposition des ouvertures latérales pour les mains, est plus longue et descend jusqu'aux pieds. Il reste, d'ailleurs, trop peu de cette figure pour qu'on puisse dire si ce personnage était un flamine, un magistrat ou même une femme.

Au-dessous du bas-relief, toute la surface de la pierre est ornée de treillis losangés qui imitent une barrière de clôture, et dont le curieux motif se retrouve, d'après l'observation judicieuse de M. Deribier [2], dans les bas-reliefs de la colonne trajanne.

Hauteur de la pierre	0,62
Longueur	0,72
Épaisseur	0,85
Hauteur du compartiment avec rinceau (face externe)	0,55
Hauteur présumée des figures du bas-relief interne	0,54

256 et 257. On doit assigner au même monument deux fragments du chapiteau d'un pilastre qui se complètent l'un par l'autre et qui offrent des motifs d'ornementation semblables à ceux du morceau n° 254 : mêmes torsade, fleurons et cannelures pleines au listel, aux deux cimaises et à la frise. Ces fragments nous fournissent les trois faces : la principale

[1] L'absence des mains ou des bras dans la partie de ces figures qui nous reste, c'est-à-dire depuis les pieds jusqu'au-dessus de la ceinture, annonce que ces personnages pouvaient être représentés dans l'action de gesticuler.

[2] *Statistique du département de la Haute-Loire.*

et l'externe en retour dans un morceau, la principale et l'interne dans l'autre. On observe entre elles à peu près les mêmes variations de la saillie de la corniche qu'au n° 254, suivant que la face est d'*intrados*, ou de l'un ou l'autre côté; enfin, dans le plus fort de ces deux débris, la largeur de la frise interne ne dépasse pas celle du côté qui lui correspond dans le chapiteau type, n° 254.

Ces comparaisons ont une certaine importance, car elles amènent à conclure : 1° que le monument avait au moins deux entrées ou portiques librement ouverts ; 2° que les faces de parement étaient pour cette seconde porte et pour la suite du mur, approximativement semblables à celles de la première ; 3° que, par conséquent, les sculptures avaient aussi sur la muraille de ce côté de l'édifice, des dispositions analogues, c'est-à-dire, probablement une niche avec personnage à l'extérieur, et de petites scènes en bas-relief à l'intérieur.

Ces deux morceaux avaient été employés comme moëllons dans un des murs de la cathédrale, et sont au musée.

258. Voici encore une grande pierre dont une face de parement, au moins, présente également des scènes dont les analogues existent sur les monuments funéraires.

Ce bloc a été trouvé, lors des dernières restaurations de la cathédrale, dans les fondations de l'un des piliers du transept. Il fut laissé en place, et un moulage de la seule face visible fut exécuté et donné au musée par M. Crouzet, sculpteur. La face apparente de la pierre a 0^{m} 56 de hauteur sur 0^{m} 93 de long, mesures qui semblent indiquer un appareil d'assises un peu différent de ce qu'on voit dans le précédent édicule. On y voit deux petits tableaux juxtaposés et la naissance d'un troisième à la suite. A gauche, une jeune femme s'occupe des soins de sa toilette ; elle est assise sur un siège à large dossier, et tient sur ses genoux un cof-

fret ouvert, une sorte de *nécessaire* dans lequel, sans doute, elle s'apprête à prendre soit des parfums, soit des objets de parure. Une autre personne, debout derrière elle, lui arrange les cheveux. Le vêtement de la première est celui de beaucoup de dames romaines qui ont été figurées sur les monuments : une longue robe à manches amples. L'autre est vêtue d'une tunique qui se caractérise comme celle des hommes représentés sur les précédents tableaux, parce qu'elle est courte, qu'elle se replie largement des côtés, et laisse passer la main à travers une échancrure latérale.

Dans la scène de droite, un personnage également à tête nue, à tunique courte et disposée à l'imitation de celles des autres hommes dans les précédents bas-reliefs, présente, en regard de la dame, un objet de forme discoïde, probablement un miroir, accessoire indispensable dans un sujet de toilette, tandis qu'un enfant entièrement nu y porte la main droite comme s'il voulait jouer, ou peut-être pour y montrer l'image de la dame.

Les figures, mesurant seulement une hauteur de $0^m 50$, ne suivent pas les proportions des personnages figurés dans les scènes du précédent édicule, particularité qui, jointe à la hauteur moindre de l'assise et à la forme tout-à-fait différente des listels et carrés qui encadrent les tableaux, peuvent indiquer un monument distinct.

Il est évident que nous assistons à une scène domestique dans laquelle l'artiste a voulu placer le mari, la femme et son enfant. Nous rentrons ainsi dans l'une des données habituelles des compositions sépulcrales. C'est, en effet, un sujet qui a été représenté en partie sur l'un des monuments funéraires découverts dans les murs de fortification de la ville de Sens, et publiés par M. Lallier [1] : une dame y est

[1] *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1846, page 50.

assise dans un fauteuil d'osier; elle tient également sur ses genoux un coffret ouvert, et deux autres personnes sont placées debout, l'une en arrière, et l'autre au-devant d'elle. Le rôle de ces dernières est difficile à préciser, parce que la moitié supérieure du bas-relief manque. Mais il est probable que la première arrangeait aussi la chevelure de la dame, et que l'autre lui présentait un miroir. Elles ont toutes pour chaussure une sorte de bottine en peau.

Ajoutons que la scène se passe dans une niche, et que le monument paraît présenter la forme d'une stèle. Il diffère, sous ce rapport, de notre bas-relief qui, sculpté sur un très-gros bloc de pierre, et se déployant sur une grande surface de parement, divisée elle-même en compartiments carrés ou tableaux, indique probablement encore une face interne de mur d'un édicule sépulcral.

Tête d'homme et draperies; bas-relief. 259. Il serait possible qu'on dût rapporter à l'un de nos édicules funéraires un fragment de bas-relief qui est encastré dans le mur méridional de la sacristie de la cathédrale.

C'est la partie supérieure très-mutilée d'un tableau qui représentait probablement le portrait en pied ou en buste d'un autre personnage : entre deux rideaux attachés au bord supérieur horizontal du tableau, se détache en bas-relief la tête nue d'un homme qui se complétait par le surplus du corps, figuré sur une ou plusieurs pierres inférieures.

Les proportions de cette tête approchent de celles du pied figuré sur un des bas-reliefs du n° 255, et la présence de draperies est un signe de distinction sur les monuments sépulcraux de l'antiquité.

Hauteur du fragment	0,50
Largeur	0,55
Hauteur de la tête	0,22

Personnage dans une niche; bas-relief. 260. Je classe provisoirement parmi nos débris tumulaires une pierre dont la hauteur de 0m 60 égale presque celle des assises de l'un de nos édicules (nos 254 et 255), et dont la face antérieure, légèrement creusée en niche avec personnage, est conforme à ce qu'on observe sur des monuments sépulcraux.

Ce morceau, qui est très-fruste, se voit au mur absidal de l'église Saint-Jean, dans la cour de la prévôté.

La niche se révèle surtout par une petite portion d'arc vers le haut et à gauche du tableau. On y reconnaît aussi les vestiges d'un homme qui est figuré debout, et dont la silhouette semble dessiner les formes d'un corps entièrement nu. Il y a une vivacité d'action et une certaine souplesse gymnastique dans les mouvements des jambes et des bras, en particulier dans la pose du bras gauche, lequel se courbe avec grâce jusques vers la hauteur de l'épaule. Cette pierre, probablement sépulcrale, nous retracerait-elle l'image d'un athlète, et devrions-nous voir dans un appendice de la main gauche, un *ceste* ou tout autre objet employé dans l'exercice du pugilat? Cette hypothèse pourrait être appuyée par un bas-relief qui a été publié par Montfaucon [1], et dans lequel le bras et la main gauches d'un cestiphore expriment à peu près le même geste. Il serait téméraire, cependant, d'après l'état de mutilation de ce morceau, de rien affirmer à cet égard, d'autant plus que l'attitude du personnage pourrait indiquer aussi un danseur.

Hauteur du morceau	0,60
Largeur	0,55
Hauteur du personnage	0,52

Fragment de cippe. 261. Le mur absidal de la cathédrale,

[1] L'*Antiquité expliquée*, tome 2.

dont la paroi extérieure a déjà offert à nos investigations de si beaux restes de sculptures antiques, laisse voir, à une certaine hauteur au-dessus du sol, la face antérieure d'une portion de cippe tumulaire qui est remarquable par la singularité de ses formes : de chaque côté d'une petite niche couronnée par un arceau avec voûte en coquille, deux chapiteaux à feuilles corinthiennes semblent supporter un entablement qui comprend architrave, frise et corniche, et que surmonte un fronton triangulaire encadré lui-même par une corniche.

L'arceau de la niche, qu'entourent des moulures se profilant, de plus, en retour sous l'architrave, pénètre dans l'entablement, en interrompant toutes les lignes de l'architrave et de la frise. Au-dessous de cet arceau et entre les deux chapiteaux, se détache en haut-relief un buste d'un enfant qui est sculpté dans un assez bon sentiment de dessin. Toutefois, il serait possible que ce débris de statue gallo-romaine ne fît pas corps avec le cippe, et qu'il y eût été placé dans l'intention de grouper ensemble deux débris antiques. Cette sculpture est trop engagée dans la maçonnerie pour que j'aie pu vérifier le fait.

Murs de clôture funéraires. Les chambres sépulcrales dont j'ai signalé de curieux débris étaient, comme on l'a vu, librement accessibles à l'intérieur par des portiques ouverts sur leurs façades. Il fallait cependant les mettre à l'abri des profanations. A cet effet, on les entourait d'un mur. Elles constituaient ainsi un genre de monuments que les inscriptions gallo-romaines désignent par la formule : *Monumentum macerid cinctum* [1], et qui paraît avoir été assez usité dans un rayon plus ou moins étendu autour d'*Anicium*. Des

[1] Voyez le *Recueil d'inscriptions de Muratori.*

travaux de défoncement exécutés en 1849, dans un champ situé à l'*Arbouisset*, commune d'Espaly, mirent au jour les substructions d'une tombe de famille, dont l'aire était formée d'un ciment très-dur et fort uni. On y trouva des restes de trois squelettes humains, dont l'un provenait d'un enfant; près de ces ossements, on recueillit des morceaux de plaques en marbre et en porphyre ayant pu servir pour revêtements de murs; de petits fragments de marbre sculpté paraissant indiquer des statues ou des bas-reliefs; divers débris de draperies en bronze; une moitié d'assiette également en bronze, dont le milieu était découpé par une ouverture carrée; l'extrémité du manche d'une patère du même métal; de très-longs clous et un gros crochet en fer; des morceaux sciés de cornes de bœufs et de cerfs; enfin, deux médailles romaines, l'une en cuivre saucé au type de *Salonine*, avec l'image de la Pudeur au revers, et percée pour être portée par une femme comme bijou ou signe de piété; l'autre, plus petite, en bronze et de l'époque de Constantin. A l'entour étaient couchées dans le sol trois longues pierres de taille en grès, avec trou de louve, et dont la coupe attestait leur emploi pour un couronnement de mur. Les circonstances de leur découverte ne laissaient également aucun doute sur leur destination funéraire.

Semblables pour leurs formes générales, leur hauteur, leur épaisseur et leur partie supérieure terminée par une double pente curvilinéaire, ces trois pierres se différenciaient entre elles par la disposition de leurs deux longues faces. La première offrait des deux côtés une architrave comportant listel, talon et deux *faces* obliques; la seconde ne présentait l'architrave que d'un côté, et n'avait pour tout ornement, de l'autre, qu'un carré étroit et saillant; la troisième n'offrait sur chaque face que ce même carré. Ces particularités font supposer une enceinte quadrilatère dont le

mur principal d'entrée était plus richement orné que les deux latéraux, et ceux-ci que le quatrième en arrière.

Ces curieux matériaux furent acquis pour le musée.

Ce qui prouve encore leur fréquent usage, c'est qu'on taillait d'avance ces pierres dans les antiques chantiers des carrières de Blavosy. A Salins, village qui en est fort rapproché, j'ai vu dans la cour d'une ferme appartenant à M. Alirol, une de ces pierres surmontée d'un grand cartouche qui avait été taillé pour une inscription qu'il n'a pas reçue.

262. La comparaison de ces diverses pierres avec l'une de celles extraites des anciens murs de la cathédrale, nous éclaire sur la destination de cette dernière. On la voit près d'une porte du couvent de la Visitation, sur la place Saint-Maurice, où elle fut transportée lors des dernières restaurations de l'église Notre-Dame.

C'est aussi une pierre de couronnement d'un mur sépulcral, qui est longue de 0m 82. Son épaisseur au bas, de 0m 47, sa hauteur, de 0m 57, autant que permettent d'en juger des mutilations à son sommet curvilinéaire, et la hauteur de l'architrave, de 0m 31, sont à peu près les mêmes que dans les morceaux trouvés à l'Arbouisset. Il n'y a de différence que pour les mesures relatives des différentes parties de l'architrave qui pouvaient varier dans les divers monuments.

Cette pierre n'ayant, d'ailleurs, d'architrave que d'un côté, indique, d'après ce qui a été dit, un des murs latéraux de la clôture.

Sarcophage. 263. Les chambres sépulcrales, les cippes ou stèles qu'elles renfermaient, ou qui étaient placés à leurs abords, et les murailles d'enceinte, formaient, dans notre

ville, avec les inscriptions que j'ai citées dès le début de ce mémoire, un système monumental de sépultures qui se complétait par la présence de sarcophages placés soit dans ces chambres de famille, soit seulement au milieu d'une enceinte de murs. Nous avons un bel et curieux exemple de ce genre de monument dans la tombe dite de *saint Scutaire*.

Ce sarcophage qui, longtemps avant de recevoir les restes de cet évêque du Puy, avait eu une destination gallo-romaine, se fait remarquer par la grandeur du bloc de grès dans lequel il a été creusé, par ses sculptures et par l'absence de toute inscription, au moins en ce qui concerne ses dispositions primitives.

On le voit dans le clos de M. Langlade, commune d'Aiguilhe; il en existe aussi un moulage au musée. « Il était auparavant, dit Arnaud [1], dans l'église collégiale de Saint-Vosy, au Puy, où étant fermé avec des pierres plates solidement jointes, il servait de maître-autel, et d'où il fut tiré lorsqu'en 1791 on démolit cette église. »

« Les bas-reliefs de la face principale, d'après Lalande, étaient renfermés dans la maçonnerie, et il était placé de manière à laisser lire seulement, sur l'un des bouts, cette inscription :

SEPVLCHRVM SANCTIAC— Hauteur des lettres : 0,065
BEATISSIMI SCVTARII—
HV IV S.V RBIS EPI

Ces particularités, jointes à la place hors-d'œuvre que

[1] *Histoire du Velay*, tome II, p. 583.

[2] C'est en 1865, d'après M. Mandet (*Ancien Velay*), qu'il fut vendu avec d'autres matériaux provenant de cette église.

cette épigraphe occupe sur le monument, suffiraient pour prouver qu'il avait eu une destination antérieure, et qu'en cela il avait partagé le sort commun à beaucoup d'antiquités romaines qui, du v^e^ au viii^e^ siècle, furent appropriées à des usages chrétiens.

On trouve, d'ailleurs, la preuve de son origine antique dans la composition et le faire des sculptures qui se rapportent au ii^e^ ou iii^e^ siècle [1], d'après la comparaison qu'on peut établir entre elles et celles d'une tombe qui a été publiée par Montfaucon, à la planche 38 du tome v de l'*Antiquité expliquée* [2].

Trois faces du monument, celle de devant et deux latérales plus petites, sont ornées de moulures et d'ornements sculptés en bas-reliefs. Elles sont divisées en deux parties horizontales que sépare une moulure. Celle du haut est décorée, à la face antérieure, d'une rosace qui en occupe le milieu, de deux guirlandes de feuilles imbriquées et de larges liens qui en rattachent les extrémités, soit à la rosace, soit à un vase allongé et sans anses qui fait saillie sur chacun des angles du sarcophage. Quant aux faces latérales,

[1] « C'est vers le iii^e^ siècle de l'ère vulgaire que s'est introduit l'usage de ces sarcophages de grandeur colossale, capables de contenir une famille entière. » Millin, monuments inédits, 1802. t i, p 109. Cet antiquaire signale cette date, d'après Visconti (*museo Pio-Clément* v. v), à l'occasion des sarcophages qui, d'après leur capacité, pouvaient, comme le nôtre, recevoir les corps de deux personnes, de deux époux au moins.

[2] Cette comparaison a été faite, avant moi, par M. Mandet (*Ancien Velay*, p. 160). Cet écrivain distingué, ainsi que Lalande, n'hésitent pas à admettre deux destinations successives.

On peut comparer aussi ces sculptures avec celles figurées dans les planches 36, 37, 39, et 25, 54, 74, 76, 80, 82, 89 du tome v de l'*Antiquité expliquée*.

on n'y voit qu'une rosace placée au milieu de la partie supérieure. Deux vases funéraires, de même forme que les premiers, occupent les autres angles du monument.

La partie inférieure offre une surface nue, à l'exception de la face latérale de droite sur laquelle est gravée l'inscription consacrée à saint Scutaire. Enfin, un petit soubassement avec moulures orne la base seule de la face principale.

M. Mandet, qui a donné dans l'*Ancien Velay* une belle gravure de ce monument, d'après un dessin de notre honorable collègue, M. Vibert, l'a considéré aussi comme funéraire (*sepulcrum aut cenotaphium*). J'ajouterai aux raisons qu'il fait valoir à l'appui de cette opinion, que le monument aurait eu trop de hauteur pour servir à l'usage d'un *labrum*, comme l'avait pensé Lalande, qu'il eût été d'un accès difficile, et qu'enfin on ne connaît pas d'exemple d'une baignoire antique qui ait des rapports de ressemblance avec cette pièce.

EXTÉRIEUR DU SARCOPHAGE.

Longueur	2,44
Largeur	1,11
Hauteur	0,90

INTÉRIEUR.

Longueur	2,07
Largeur	0,80
Profondeur	0,75

Fragments divers.

Sculptures en forme de frise. 264 et 265. Il serait difficile de préciser la destination primitive de deux fragments sculptés qui se voient au mur oriental de la grande sacristie, dans

lequel j'ai déjà signalé un beau débris de pilastre antique et de grandes pierres d'appareil.

On y reconnaît un sujet d'ornementation qui, comme les treillis losangés du bas-relief n° 255, semble avoir été emprunté à quelque disposition de barrière antique: deux tiges larges et courbées en S sont liées ensemble vers leur extrémité supérieure par une pièce étroite et horizontale avec une autre tige droite et lancéolée, sorte de pieu qui les sépare. Ce motif se répète plusieurs fois, en laissant entre chaque groupe ainsi combiné, une pièce droite ou pieu sans ligature apparente.

L'époque gallo-romaine à laquelle appartient cet ornement se caractérise non-seulement par le faire large de la sculpture, mais aussi parce qu'on peut y voir le galbe, sinon peut-être primitif, au moins fort ancien d'un sujet de décoration qui s'altéra, dans des imitations successives, jusques vers le VI^e^ siècle. Nous le retrouvons en effet, à cette époque, modifié par l'absence de la ligature transversale et par les découpures sèches et profondes des volutes et des pièces verticales, dans l'archivolte qui surmonte la porte dite *papale*, et dans deux longues portions de frises qui sont enchâssées aux murs orientaux de la cathédrale et de l'église Saint-Jean. Ces dernières sculptures portent elles-mêmes le cachet de leur temps dans leurs analogies de motif et d'exécution avec celles qui décorent un diptyque du premier Consulat de Justinien, c'est-à-dire de l'an 521 [1].

Longueur de l'un des fragments	0,74
— de l'autre	0,26
Hauteur	0,55

Niche avec bucrane. (?). 266. Dans l'un des deux murs

[1] Voyez Millin. *Voyage dans le midi de la France*.

qui supportent l'arcade de la rue Saint-George est enchâssé un gros bloc cubique en grès dont une seule face visible et très-mutilée forme sur trois côtés un large encadrement autour d'une cavité carrée et assez profonde, dans laquelle une grande saillie de la pierre semble dessiner les contours d'une tête de taureau. Serait-ce un de ces *bucranes* qu'on figurait sur les monuments tauroboliques destinés à consacrer le souvenir de vœux publics ou particuliers à quelque divinité pour la santé des princes et pour la prospérité des colonies? La pierre est trop fruste pour qu'on puisse rien affirmer d'après les seuls indices qui apparaissent sur cette face du bloc. Si j'ai posé cette question, en ce moment très-problématique, c'est afin qu'on juge de l'intérêt qu'il y aurait à découvrir les autres faces du bloc sur lesquelles pourrait être gravée, suivant l'usage, l'inscription du taurobole, ou d'autres sujets relatifs à cette curieuse et importante cérémonie du paganisme [1].

Du reste, la grosseur de ce bloc, les deux trous de crampons qui se voient au bord inférieur et au bord latéral gauche, la place qu'il occupe au milieu d'une quantité d'autres pierres antiques, tout nous révèle son origine gallo-romaine. Je puis même ajouter que, dans la supposition d'une pierre taurobolique, la position du bucrane, non au milieu, mais dans la partie droite de la niche, ressemblerait à ce

[1] On sait que, dans cette cérémonie, le prêtre ou le néophyte choisi pour faire le vœu descendait dans une fosse recouverte d'un plancher percé de trous nombreux. Sur cette espèce d'autel, on immolait un taureau dont le sang ruisselait sur le corps du personnage placé au-dessous. Ainsi purifié et régénéré par ce baptême de sang, il accomplissait le vœu. Une divinité dont le nom figure le plus souvent dans les tauroboles, est celui de la déesse idéenne Cybèle, la mère des dieux.

qu'on remarque sur une pierre de ce genre conservée au musée de Lyon, sous le n° 320 [1].

Fragment d'architrave ou de chambranle de porte. 267. Ce débris est placé à une grande élévation dans un mur et sous une fenêtre supérieure d'un bâtiment du cloître (rue des *Deux-Hospices*). La face visible est sans ornement sculpté, mais les moulures, autant qu'on puisse en juger, montrent un profil analogue à celui d'autres fragments antiques. Je ne cite ce morceau que pour mémoire, en attendant qu'il me soit possible d'en relever les mesures.

Autre morceau du même genre. 267 *bis.* Il existe à la cathédrale un autre beau morceau d'une architrave ou d'un chambranle architravé dont les moulures paraissent avoir les mêmes formes et proportions que le précédent. On le voit à l'entrée de la petite porte absidale nord de cette église, où il sert de marche d'escalier au dehors, sous le vestibule de la place Saint-Jean. Je tiens des entrepreneurs chargés de la restauration de la cathédrale qu'il était autrefois maçonné dans la clôture du chœur de cette église avec d'autres matériaux antiques.

Longueur de la pierre	1,37
Hauteur de la face avec moulures	0,20
Epaisseur	0,42
Hauteur du listel	0,07
— du carré au-dessous	0,02
— de la 2e *face* rectiligne	0,054
— de la 1re *face* rectiligne	0,055

[1] *Description du musée lapidaire de Lyon*, par M. Comarmond, p. 225.

Monuments trouvés en dehors de l'enceinte présumée du forum.

Si nous sortons de l'enceinte du forum par ce portique voûté dont la plupart des pierres nous ont rappelé l'existence antérieure d'une entrée d'acropole, nous observons çà et là dans les murs des maisons voisines, en particulier dans celles placées près de la porte du séminaire, dans ce qui reste des anciennes églises Saint-Georges et Saint-Vosy, des pierres d'appareil antiques et quelques débris de sculptures.

Antique caverne. Pénétrons dans la cour du séminaire, et, après avoir gravi à gauche une longue rampe d'escalier, nous arrivons à une terrasse qui est close du côté du nord par l'ancienne muraille d'enceinte de la ville, et à l'ouest, par la grotte dont j'ai parlé précédemment (page 332). J'ai déjà dit qu'elle est profonde et en partie naturelle, en partie très-anciennement taillée de main d'homme dans le rocher volcanique de *Corneille*. En supprimant par la pensée les constructions, les murs et voûtes ogivales qui, vers le XIV^e^ siècle, ont modifié cette caverne dans ses dispositions primitives, on a l'idée d'une retraite assez vaste et mystérieuse qui, dans l'hypothèse parfaitement admissible d'une ville gauloise assise sur le mont Anis, aurait pu servir d'asile à une famille ou même avoir eu quelque destination religieuse.

Au dehors, la paroi verticale du roc montre quelques petites cavités taillées de main d'homme et, à une certaine hauteur, une longue rainure en pente indiquant peut-être la ligne d'écoulement des eaux près d'une toiture qui aurait été appliquée contre le rocher.

Restes d'un édifice. 268. Ces particularités curieuses dénotent la présence très-ancienne d'un édifice dont une façade aurait pu former un angle droit avec celle de la grotte, et, de plus, établir une communication entre elle et cet édifice.

Statues. Dans le sol de cette partie du jardin, on trouve des débris de briques gallo-romaines à gros rebords (*tegulæ hamatæ*), et dans le mur de ville qui, au nord, sépare cette terrasse du bois du séminaire, j'ai découvert un buste antique de femme et une tête de statue, l'un et l'autre à peu près de grandeur naturelle.

269. La première de ces intéressantes pièces est complète et à peine détériorée. Le buste finit par une section de la pierre vers le bas de la poitrine. Le cachet d'une bonne époque de l'art s'y révèle, dans le style de la sculpture, dans une certaine distinction des traits du visage et dans la coiffure formée en arrière par un voile qui se dessine avec une ampleur et une élégance de plis remarquables. Il est probable que cette image est celle d'une divinité : *Cybèle*, *Junon*, *Vesta*, etc., qui, dans l'antiquité payenne, furent souvent représentées la tête ainsi vêtue d'un voile.

270. L'autre tête est un débris de buste ou de statue. Elle a été brisée vers le milieu du cou et la face a subi des mutilations. Les cheveux et la barbe épaisse sont disposés par touffes largement sculptées, et rappellent, avec les autres traits du visage, le caractère divin du masque colossal, dit d'*Apollon*, qu'on voit sur le haut rocher de Polignac. Serait-ce la représentation du même dieu, celle de Jupiter ou de quelque divinité locale? En l'absence d'attributs distinctifs, il convient de ne pas se prononcer à cet égard. Espérons que des fouilles exécutées dans le sol de la terrasse d'où cette tête et le buste précédent furent exhumés par suite

de la construction des murs de ville, nous dévoileront et la signification de ces morceaux et le genre de monument antique auquel on doit rapporter les restes de briques gallo-romaines.

Lions sculptés à mi-corps. 271 et 272. Dans le haut d'une tour qui fait partie du même mur d'enceinte, et du côté nord, sont enchâssés deux lions dont la moitié antérieure du corps se détache en saillie sur le parement de la muraille. Au style général de la sculpture, on reconnaît, dans ces morceaux, une certaine similitude avec les lions antiques qui décorent aujourd'hui l'entrée extérieure de l'église St-Jean.

Ces sculptures, qui ont dû être retirées également du sol sur lequel fut construite cette partie des fortifications de la ville, pouvaient occuper à la cimaise supérieure d'une corniche ou dans quelque autre partie de l'entablement, la place des mufles de lions que comportait souvent, dans les temps antiques, l'architecture corinthienne. Plus ou moins saillants, suivant le goût de l'époque ou les convenances locales, ils servaient et pour l'écoulement des eaux de la toiture et comme ornements.

A la hauteur où ces lions sont placés dans la tour, on ne peut pas juger quelle était celle de ces deux destinations qu'ils avaient eue. Au village de Saint-Germain-Laprade, j'ai trouvé des restes de semblables lions, réunis avec d'autres matériaux antiques, soit dans les murs de l'église, soit dans le jardin du presbytère. Les uns ont la gueule ouverte en jet-d'eau; chez d'autres, l'ouverture est seulement indiquée par une cavité peu profonde.

273 et 274. Deux autres lions, presque pareils de formes et de style, ont été transportés du Puy dans la propriété de la famille Lobeyrac, à Ceyssac, où ils servent, avec des chapiteaux

et autres sculptures provenant de la cathédrale, à la décoration d'un jardin [1]. Un de ces lions est creusé, dans le haut, d'un long canal qui se prolonge jusqu'à la gueule; chez l'autre, la pierre est entièrement pleine. On voit par là que ces lions devaient être placés, en ligne décorative, dans un entablement, et que certains seulement étaient destinés à verser les eaux pluviales.

Longueur de la portion saillante du corps.....	0,50
— de la partie de la pierre nue qui s'engageait dans la muraille.....	0,60
Longueur totale.....	1,10

Fragment de sculpture. 275. Parmi un certain nombre de pierres d'appareil antiques qui forment les assises inférieures d'un mur de l'ancienne église Saint-George, se trouve un débris de sculpture dont il serait très-difficile de préciser l'emploi. Il faudrait d'ailleurs un dessin pour rendre les traces de fleurons qui, en partie, sont enfermés dans un encadrement de listels.

Je me borne à donner les mesures de la face visible de la pierre :

Longueur en haut.....	0,80
Hauteur à l'un des bouts.....	0,27

Base de colonne. 275 *bis.* Près de ce mur, et sous un arceau absidal du rez-de-chaussée, on a placé, comme simples matériaux, diverses pierres qui proviennent de démolitions effectuées au séminaire. L'une d'elles est une base de

[1] On y remarque surtout deux chapiteaux absolument semblables à ceux qui ornaient l'église de Notre-Dame, en croix grecque, bâtie vers le règne de Charlemagne.

colonne dont le profil singulier rappelle celui de la base n° 232. Il y a un socle et deux sortes de doucines renversées. Seulement cette base est dépourvue d'ornements sculptés.

Hauteur du socle	0,075
Des deux doucines renversées	0,15
D'un carré au-dessus	0,015
Hauteur totale	0,24
Largeur du socle	0,40
Diamètre en haut ou du fût	0,30

Bloc cubique. 276. Un mur de soutènement qui supporte une terrasse située à l'est dans le jardin du séminaire, laisse voir çà et là quelques restes de pierres d'appareil. Un de ces morceaux, qui paraît le plus complet, montre au parement du mur sa face supérieure reconnaissable à un trou de louve. Cette face affecte une forme très-régulière et presque carrée. Il est bien regrettable que les autres faces ne soient pas visibles, car on remarque, entre les joints des pierres, que deux d'entre elles ont, à leur naissance, des moulures dénotant peut-être un morceau d'une certaine importance.

Largeur sur deux côtés	0,47
— sur les deux autres	0,44

Débris divers. 277 et 278. Je dois citer encore deux autres débris qui n'ont d'autre intérêt que d'expliquer comment les matériaux des monuments de notre antique colonie ont été dispersés, morcelés, et en quelque sorte émiettés successivement dans des constructions postérieures. L'un est une pierre d'appareil dont on a fait un voussoir d'arceau dans un mur de soutènement extérieur du jardin de la prévôté; l'autre est également un reste de grand bloc qui a été retaillé

pour un cordon de l'abside de l'ancienne église Saint-George. Tous les deux font voir des trous de crampons caractéristiques de leur antique origine.

Du reste, tous les morceaux précédents empruntent quelque importance aux lieux où nous venons de les rencontrer et où ils peuvent attester aussi la présence d'édifices gallo-romains.

Ustensile en forme de mortier. 279. Le musée possède une pierre dont la disposition particulière et les ornements qui décorent ses deux faces principales ne sont pas sans intérêt. Elle comprend comme deux parties prismatiques s'intersectant à angle droit, et dont les extrémités, au nombre de quatre, sont creusées en forme de mortier. Au centre de chaque face principale est une saillie discoïde de la pierre, d'où partent, à égale distance les unes des autres, quatre tiges, chacune d'elle terminée par une pomme de pin. Un monument analogue a été trouvé, avec d'autres matériaux antiques, sur le rocher de Polignac. La taille très-correcte de la pierre, les pommes de pin qui la décorent et qu'on observe sur beaucoup de monuments de l'époque romaine, peuvent assigner à cet ustensile une origine antique; toutefois la sculpture des pommes de pin indique une époque de décadence, peut-être le III^e^ ou le IV^e^ siècle.

Celui qui est au musée était placé dans un clos situé au terroir de *Vienne*, près du séminaire, et a été donné à la collection, par M. Jules Bertrand, propriétaire. La pierre est en gneiss granitoïde.

Hauteur égale à la largeur	0,42
Epaisseur	0,27
Profondeur des cavités	0,12

Restes d'antiquités qui ont été signalés par différents auteurs.

Bas-reliefs. 280. Le manuscrit de M. Duranson, dont j'ai eu occasion de parler, mentionne un bas-relief antique qui aurait été transporté, par les ordres de Mgr de Gallard, évêque du Puy, à son château de Monistrol. Un dessin, aujourd'hui égaré, accompagnait le texte de ce manuscrit. Quant au bas-relief, il m'a été impossible de le retrouver à Monistrol [1].

A la page 75 du même livre, on lit aussi : « que Mgr de Gallard avait fait transporter plusieurs autres sculptures antiques au même château et en avait décoré son parc. »

Je n'ai pas été plus heureux dans mes recherches à cet égard, et je n'enregistre ici ces données que pour appeler l'attention sur ces curieux débris, que d'autres peut-être auront la chance de découvrir.

281. Dans son *Histoire abrégée des différents cultes* [2], Dulaure signale également, dans la ville du Puy, un sujet de sculpture représentant le dieu Priape que venaient implorer les femmes stériles. Cette sculpture a disparu, comme beaucoup d'autres, par la démolition des édifices dans lesquels on les avait placés et par la dispersion de leurs débris.

[1] C'est sans doute à cette pierre que fait allusion Lalande (p. 159) lorsqu'il dit : « Des notes manuscrites assurent qu'il existait autrefois, au Puy, un très-beau bloc de grès blanc sur lequel était sculpté « d'une manière très-saillante et en bas-relief divers attributs de la religion payenne. » Ce débris était exposé, depuis des siècles, aux regards des curieux, entre les églises St-George et St-Vosy. En 1787, Mgr de Gallard le fit transporter à Monistrol avec d'autres pierres enlevées de la place du For. » . . . . . .

[2] Tome II, page 271. . . . . .

Souvenirs traditionnels.

Lorsqu'on parcourt d'anciens titres relatifs à la ville du Puy, on est surpris d'y trouver des noms, aujourd'hui inconnus, de rues et de places qui ont été remplacés par d'autres appellations, ou bien ont disparu avec les rues elles-mêmes. Je ne doute pas qu'une étude de ces noms ne révélât de curieuses données sur nos antiques origines. N'y aurait-il pas lieu, par exemple, de tirer quelques inductions de ceux qu'avaient conservés, dans de très-anciens actes, la place du *Palais*, la rue des *Etuves*, etc., dénominations auxquelles, dans certaines villes d'origine antique, se rattachent des souvenirs de monuments gallo-romains? D'un autre côté, quand on se rappelle la distribution en *îles* (*insulæ*) [1] des rues et maisons à Rome et dans les cités de la Gaule méridionale, n'est-il pas digne de remarque qu'au moyen-âge la ville du Puy offrit encore cette antique organisation dans ses vingt-deux *îles* toutes comprises dans l'enceinte de ses vieilles murailles [2]?

Il n'est pas jusqu'à l'aigle qui figure, inexpliquée, sur le blason de la ville et que nous retrouvons, avec beaucoup d'autres sujets empruntés à des sculptures antiques, dans les chapiteaux de nos églises romanes, qui ne semble avoir perpétué jusqu'à nos jours la mémoire impérissable de la puissance romaine.

[1] « A Rome, dit M. Batissier dans son *Histoire de l'art monumental*, page 280, on appelait *insula* un groupe de maisons habitées par plusieurs familles, et *domus* la maison qui n'appartenait qu'à une seule famille. »

[2] Etienne Médicis. Chronique manuscrite de *Podio*.

D'après la curieuse statistique de la ville au XVI^e^ siècle, que nous a laissée ce chroniqueur, une de ces *îles* s'appelait de *Verdun*, dénomination que j'ai rappelée à la page 569.

Edifices et monuments de la Vellavie, et, principalement, antiquités observées aux abords de la ville du Puy.

Nous connaissons maintenant les restes qu'on a pu recueillir, jusqu'à ce jour, des antiques monuments d'*Anicium*. Leur nombre et leur importance nous permettent déjà de supposer que, parmi les localités vellaviennes qui exercèrent quelque influence sur la prospérité générale de la contrée, celle-ci ne joua certainement pas un rôle secondaire.

On a vu, en effet, dans la première partie de ce mémoire, que les souvenirs de l'ère celtique abondent au Puy, d'où ils rayonnent sur divers points du territoire. Il en est ainsi des monuments de la civilisation romaine, qui, en général, sont d'autant plus multipliés qu'ils se rencontrent dans des localités plus rapprochées de notre ville. A cette loi de répartition géographique des antiquités vellaviennes, on ne trouve à opposer qu'un seul fait exceptionnel. C'est la principale de nos voies romaines que des nécessités stratégiques avaient établie sur la zône des plateaux, presque à la lisière de la contrée. Là, tout un système de colonnes milliaires et probablement de stations entre lesquelles la politique de Rome avait choisi la plus centrale de toute la ligne, celle de *Ruessium*, pour devenir, à *certains égards*, le siège officiel de l'administration de la *cité*[1]. Toutefois, nous ne voyons pas que

[1] Très-probablement ce fut sous le règne de l'empereur Auguste que *Ruessium* devint la métropole romaine de la cité. A cette époque, on ne négligea rien pour dénationaliser la Gaule. Des colonies militaires furent semées çà et là afin d'y introduire les mœurs, la langue et le culte de Rome... *On transféra les chefs-lieux*, on ôta aux anciennes capitales, non plus leurs noms, mais leur existence même. L'illustre Gergovie des Arvennes vit une ville nouvelle, *Augustonemetum* (Clermont), s'élever à

cette voie ait beaucoup influé sur la prospérité du chef-lieu, au point d'appeler sur cette ville le rayonnement des principales routes de la Vellavie, puisque l'une des plus importantes, celle de l'Auvergne, conduisait, par *Brioude*, *Fix* et *Borne*, directement à *Anicium*, en laissant *Ruessium* sur la gauche. Je ne doute pas qu'une étude approfondie du réseau des antiques voies de communication dans ce pays, ne démontre un jour que, même sous ce rapport, *Anicium* était le point principal vers lequel convergeaient la plupart des lignes plus spécialement vellaviennes. Déjà les observations que j'ai présentées au Congrès tendent à établir l'existence, dans l'antiquité gallo-romaine, de trois routes qui partaient, comme aujourd'hui, d'*Anicium* pour se diriger soit en Auvergne, soit dans le Midi, soit vers Yssingeaux, le Rhône et Lyon.

Une considération importante qui implique nécessairement cette antique existence de voies publiques, c'est que la Vellavie était, comme le reste de la Gaule, au moins aussi peuplée et aussi productive que l'est aujourd'hui la même contrée. Nous en avons la preuve dans ces restes de monuments et d'habitations gallo-romaines dont le nombre s'accroît tous les jours par des explorations de plus en plus persévérantes. Pour ne citer que les localités les moins éloignées de la ville du Puy, ne trouve-t-on pas dans le sol, n'existe-t-il pas dans les murs de la plupart de nos églises romanes

quelque distance; Bratepans fut remplacée par *Caseromagus* (Beauvais); Noviodun, par *Augusta* des Suessons (Soissons) qui descendit dans la vallée de l'Aisne. La capitale des Véromandues (Vermand) fut transférée sur la Somme, où s'éleva *Augusta* des Véromandues (Saint-Quentin). Henri Martin. *Hist. de France*, tome I, p. 196 et 197. Du reste, certaines provinces avaient parfois deux chefs-lieux, celle des Voconces, par exemple, *Vasio* (Vaison) et *Lucus Augusti* (Luc, près Die).

une foule de débris antiques qui ont servi à leur construction? Les cimetières de nos villages ne nous offrent-ils pas, toutes les fois qu'on en opère le déblai, la couche inférieure des sépultures qui ont reçu les dépouilles des générations vellavo-romaines? Ainsi Solignac, Saint-Germain-Laprade, Coubon, Lavoûte-sur-Loire, Margeaix, Sanssac, Saint-Vidal, Ceyssac, Polignac, Corsac, Brives, Vals, Espaly, Saint-Marcel et beaucoup d'autres villages ou lieux habités ont certainement succédé à d'antiques agglomérations coloniales ou indigènes, au moins si l'on en juge par les restes de monuments vellavo-romains qui s'y sont conservés depuis tant de siècles.

Il est, d'ailleurs, intéressant de remarquer, comme un curieux témoignage de l'influence artistique et peut-être administrative de la colonie anicienne, que presque partout où nous rencontrons des restes de sculptures, se reflète le même sentiment du dessin, le même style d'ornementation qui signale les monuments d'*Anicium* à l'attention des connaisseurs.

Le Breuil.

Mais l'influence de la colonie se manifesta principalement autour d'elles dans les deux riches vallons de Vals et d'Espaly, qui en étaient peut-être les dépendances immédiates. C'est à ce titre que je vais me borner à cette zône du territoire qui est contiguë à la ville et où existaient des monuments et d'élégantes habitations en harmonie avec ceux de l'acropole.

Substructions et autres restes antiques au Breuil. 282. Aux pieds mêmes et au midi de la colline d'Anis, sur le lieu où s'élève aujourd'hui l'hôtel de la préfecture, existait un édifice de quelque importance.

« Lorsqu'on y pratiqua, dit Lalande[1], des excavations pour en jeter les fondements, il s'est rencontré de toutes parts des débris de tuiles et de briques romaines, des portions d'amphores, quelques médailles, des vestiges de murs. » De grandes briques à rebords (*teg. hamatæ*) et des médailles antiques[2] ont été trouvées également, en 1848, dans la prairie du Breuil, qui entoure l'hôtel, à l'occasion des défoncements du sol que l'administration fit exécuter pour occuper les ouvriers. J'ai exhumé moi-même, en 1855, une certaine quantité de ces briques plus ou moins entières dans la partie de cette prairie qui, à cette époque, fut affectée au jardin expérimental de la Société d'agriculture.

Antéfixe. 283. Avec ces débris, je rencontrai un morceau d'*antéfixe* en terre cuite qui représente une tête d'enfant accostée de longues tiges élégamment contournées en volutes. Cet objet intéressant est au musée.

Vals-près-le-Puy.

A peu de distance du Breuil, dans le fertile vallon de Vals, la culture des terres a souvent mis au jour des restes semblables de constructions gallo-romaines, et dans le village même que traversait une antique route, j'ai recueilli un fragment de statue.

Tête de statue. 284. C'est une tête à peu près de grandeur naturelle, qui a été détachée du corps vers le milieu du cou. Elle a la chevelure couverte en arrière par un

[1] *Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire*, p. 128.

[2] Aux types des empereurs Auguste, Tibère et Claude.

voile, comme on a représenté parfois la déesse Cybèle et Junon. Le revers de la tête, qui n'est qu'ébauché, montre que la statue, si elle était placée dans un temple, n'y occupait pas une place complètement isolée. Quant au style de la sculpture, tout en conservant le cachet de l'art antique, il trahit une certaine décadence qui semble se révéler dans la forme du globe de l'œil où l'iris est indiqué par un trou arrondi. Dans les têtes peut-être plus anciennes nos 269 et 270 comme sur le masque colossal de Polignac, le globe de l'œil est au contraire parfaitement pur.

Saint-Marcel et Espaly.

A l'ouest de la ville se déploie le vallon que baigne la rivière de Borne. On y observe également de curieux restes d'antiquités sur divers points qui sont peu distants de la ville du Puy, entre autres aux deux villages de Saint-Marcel et d'Espaly, dans un lieu situé près de *Mathias,* au-dessus de l'établissement de *Paradis,* et enfin dans un champ placé entre Espaly et la ville du Puy.

Un débris d'inscription tumulaire, deux grands morceaux d'une frise architravée et divers blocs de pierre bien taillés ont été découverts dans l'ancien cimetière de Saint-Marcel, devenu, depuis quelques années, une partie de vigne appartenant à madame veuve Filhiot.

Dans l'église romane qui, suivant l'usage antique, était contiguë au cimetière, existent encore deux beaux fûts de colonnes en marbre blanc que j'ai signalés sous les nos 87 et 88. J'ai dit aussi que les arcades extérieures de l'abside étaient ornées anciennement de quatre fûts en marbre et en granite, décrits sous les nos 89 à 92.

Epigraphe tumulaire. 285. Cette inscription est aujourd'hui au musée. Elle est importante par sa date historique

et par le rang distingué du personnage auquel elle fait allusion.

« On y retrouve, dit Lalande [1], la dénomination originaire de cette partie de la Gaule à laquelle on a conservé le nom de *Celtique*. D'autre part, on est presque forcé d'y reconnaître un monument élevé à la mémoire de quelque personnage distingué qui avait été chargé, dans son pays même, de la direction et de la surveillance des ouvriers et des édifices publics dont on embellissait alors ces contrées. »

Si ces données sont fondées, comme je suis porté à le croire, elles fixeraient la date de l'inscription à une époque où la Vellavie était encore comprise dans la *Celtique*, c'est-à-dire à une date antérieure à l'an 727 de Rome. Ce fut alors, en effet, que César Octave, dans une assemblée générale des Gaules, établit une nouvelle division d'après laquelle la *Celtique* devint la *Lyonnaise* dont il démembra la Vellavie et le pays des Gaballes pour les comprendre dans l'Aquitanique [2].

Du reste, les formes graphiques de notre inscription, principalement les O parfaitement circulaires, peuvent très-bien concorder avec la même induction.

Voici ce fragment d'épigraphe :

ILLVM
CILTICA
ETHONORIB
FABRORVMP

Hauteur des lettres : 0,06

Lalande, suppléant aux parties de l'épigraphe que les

[1] *Essais historiques*, etc., p. 135.

[2] Arnaud, *Hist. du Velay*, tome 1, p. 15.

cassures de la pierre ont fait disparaître, propose la restitution suivante :

(*Caio Julio*)
ILL(*ustri*) V(*iro*) M(*uneribus*)
CILTICA (*in sua gente*)
ET HONORIB(*us functo*)
FABRORUM P(*ræfecto*)

qu'il traduit : *A Caius Julius.... surintendant des ouvriers, homme illustre qui a rempli honorablement les charges publiques dans la Celtique, sa nation* [1].

Frises architravées. J'ai parlé, à la page 413, de deux grands blocs sculptés que leur dimension avait fait choisir, postérieurement à leur destination primitive, pour être creusés et servir de tombes. J'ai dit aussi que, dans ce but, ils auraient pu, après la ruine de nos monuments antiques, être transportés à Saint-Marcel, soit d'*Anicium*, soit de tout autre lieu voisin. A cet égard, il y aurait en faveur de la colonie anicienne certaines similitudes de style entre les bas-reliefs de cette architrave et ceux du temple capitolin. Mais les relations de formes et de proportions de l'un de ces beaux morceaux sont plus frappants encore avec des restes antiques trouvés dans un lieu plus rapproché de Saint-Marcel, lequel nous a conservé les substructions d'une somptueuse *villa*, peut-être même d'un palais. D'ailleurs, ces deux pièces de sculpture, dont les formes en *frises architra-*

[1] Lalande fait observer que « dans le mot *Ciltica* la lettre *i* est employée pour la lettre *e*, ce qui se rencontre très-souvent dans les inscriptions. » Cette pierre, après avoir été retirée du cimetière, avait été placée dans le pilier à droite du portail qui ferme l'enclos de madame Filhiol, du côté d'Espaly.

vées présentent une singularité qui semble contraire aux principes de l'architecture, me paraissent convenir bien plus à la décoration d'une riche habitation, où la fantaisie de l'architecte s'exerçait librement, qu'à un édifice capitolin qui devait comporter une application plus rigoureuse des règles de l'art.

C'est aussi dans les plus belles habitations des familles romaines, même du premier siècle de notre ère, qu'on trouve des exemples de ces *frises architravées* reposant, comme ici, sur une ordonnance de colonnes. L'un des modèles de cette singulière disposition, le plus curieux à consulter, est à Pompéi, où ce genre de frise décore un *atrium* ou portiques couverts, avec cour rectangulaire au centre, et autour desquels étaient placées diverses pièces de service [1]. C'est donc très-probablement à un édifice analogue qu'on doit attribuer ces deux morceaux, dont voici la description :

286. Le premier est sculpté sur deux de ses longues faces : l'antérieure ou frise qui est ornée d'un très-beau bas-relief, et l'inférieure, en plate-bande ou soffite, que décorent, d'abord dans un long encadrement, une savante combinaison de grandes et larges feuilles, avec rosace au centre, puis un espace vide indiquant la place d'une colonne, puis encore la moitié d'un second motif de feuillages et de rosace. Quant à la face postérieure, on voit par ce qu'il en reste, qu'elle était lisse, par un nouvel et curieux rapprochement avec ce qu'on

[1] La preuve que ces sortes d'architraves ont été employées dès la plus belle époque de l'art romain, est cet exemple que nous fournit Pompéi, ville qui fut ensevelie avec tous ses monuments par une éruption du Vésuve, vers l'an 79 de notre ère.

Voyez, pour la disposition de cet *atrium*, les planches gravées et dessinées par Piranesi, 1805, et Batissier, *Hist. de l'art monumental*, p. 277.

observe à Pompéi, où ce côté nu de l'architrave faisait face extérieure dans la cour de l'*atrium*.

La face antérieure ou principale, dont une recoupe a malheureusement fait disparaître dans le haut une partie de la sculpture, représente une scène qui, empruntée à la vie civile ou domestique de nos ancêtres gallo-romains, ne pouvait guère s'approprier qu'à la décoration de leurs demeures. Nous assistons, en effet, à un départ pour la chasse.

Des arbres annoncent que la scène se passe dans la campagne, peut-être à l'entrée d'une forêt. Trois chasseurs sont précédés d'un cerf et d'une biche apprivoisés et dressés, sans doute pour attirer d'autres cerfs. Le premier, à droite, paraît être le chef ou maître, reconnaissable au chien qui l'accompagne, aux armes qu'il porte sous le bras et à ses vêtements. Il tend la main droite comme pour donner un ordre. Ses armes sont un carquois et une arbalète [1]; son vêtement, une ample tunique à manches qui descend au-dessous du genou, une *bracca* collant sur les jambes et serrée au bas par une ligature qui semble la réunir à une chaussure en forme de brodequin ou *calceus*.

Les deux autres personnes, en avant, sont probablement des serviteurs. L'un est au second plan, dans le fond du tableau; l'autre porte sur le dos un havresac, et conduit en laisse le cerf au-devant duquel la biche marche librement.

Le costume des serviteurs est caractéristique: une ceinture serre la tunique au milieu du corps, et la *bracca* s'ar-

[1] Dans un mémoire relatif à un grand cippe gallo-romain trouvé à Solignac, j'ai fait remarquer la présence d'une arbalète semblable à celle-ci. Je disais alors qu'on n'avait pas encore rencontré la représentation de cette arme sur des monuments antiques. M. Mérimée a confirmé cette donnée en disant que c'est, en effet, pour la première fois qu'on a observé l'arbalète dans un bas-relief gallo-romain.

rête au-dessous du genou par une grosse ligature; il semble que les jambes sont nues. Quant à la chaussure, c'est encore un brodequin ou *calceus*, qui s'épaissit en bourrelet au-dessus de la cheville.

C'est la face postérieure de la pierre qui a été creusée pour servir de tombe.

Longueur de la pierre	2,27
Hauteur de la pierre dans son état actuel	0,58
Hauteur présumée dans son état primitif	(?)
Epaisseur	0,47
Plate-bande inférieure ou soffite. — Espace vide à gauche ou petite portion d'un carré lisse pour la place d'une colonne	0,06
Longueur du carré long d'entre-colonnes (avec feuilles et rosace).	1,04
Longueur d'un carré vide pour colonne	0,70
Longueur *de la moitié* de l'autre carré long (indiquant ici un entre-colonnes long seulement de 0,90)	0,45
Surplus de la rosace jusqu'au bout de la pierre à droite	0,05

287. L'autre morceau avait aussi des sculptures sur deux de ses faces : 1° l'antérieure, dont le bas-relief a disparu en très-grande partie, soit par une recoupe du haut de la pierre, soit par le creusement très-regrettable de la tombe; 2° l'inférieure ou soffite, où l'on voit aussi un long encadrement orné de feuillages et d'une rosace, le tout entre deux places vides pour supports ou colonnes. La face postérieure, qui est presque intacte, était complètement nue.

Il ne reste, sur un des bords assez épais de la tombe, que des vestiges du sujet qui décorait la face antérieure. La scène semblait comporter trois personnages. Le premier à gauche, dont il n'existe plus que le haut de l'épaule et une partie du bras, est vêtu d'une tunique et tend la main vers une sorte de tronc d'arbre placé en avant. Derrière lui, apparaissent des traces d'une draperie tendue avec élégance et relevée par

les deux bouts supérieurs, et devant laquelle on remarque le haut d'un large objet irrégulièrement lisse, sans aucun ornement taillé ou sculpté, lequel est posé verticalement. A la suite on voit une tête de femme reconnaissable à sa figure imberbe et à sa longue chevelure tombant sur l'épaule. Cette femme, dont la tête est inclinée avec respect, se prosternait peut-être devant l'objet auquel la présence de la draperie assigne un caractère de vénération. Derrière elle est placé un personnage debout, dont on distingue une partie des épaules vêtues d'une large tunique à manches, et dont le bras et la main gauches se portent sur l'épaule de la femme, comme s'il voulait la détourner de l'acte qu'elle accomplit. Une sorte de pilastre, un reste de tronc d'arbre et une large bordure d'encadrement terminent à gauche ce curieux tableau dans lequel on entrevoit quelque pratique d'un culte local. Serait-ce un hommage rendu par une femme, une druidesse, à l'image informe d'une divinité, à l'un de ces *peulvans* dont le culte, d'après des témoignages historiques, se perpétua dans la Gaule pendant longtemps et concurremment avec le polythéisme? La sculpture est trop mutilée pour qu'on puisse rien affirmer à cet égard.

Longueur de la pierre	2,14
Hauteur dans son état actuel	0,67
Hauteur présumée dans son état primitif	(?)
Epaisseur	0,52
Soffite.—Longueur du carré long d'entre-colonnes (avec feuilles et rosaces)	1,58
Longueur du premier carré lisse à gauche	0,56
— du second à l'autre extrémité de la pierre	0,40
Longueur présumée de chacun de ces carrés	(?)

Comparés l'un avec l'autre, les deux morceaux qui précèdent nous offrent donc des rapports de ressemblance dans

leur forme générale en frise architravée, et dans la disposition des soffites avec entre-colonnes ornés de semblables feuillages. Toutefois, les bas-reliefs de la face principale, bien qu'exécutés dans le même style de sculpture, se rapportent à des sujets distincts : d'une part une scène de chasse, de l'autre un motif peut-être religieux. Les proportions diffèrent aussi très-notablement sous tous les rapports, tels que la hauteur de la frise, l'épaisseur de la pierre, la longueur de l'intervalle d'entre-colonnes, et les carrés laissés vides pour les tailloirs de chapiteaux.

Aurions-nous là des restes de deux *atria* distincts, de deux somptueuses habitations, ou bien l'une de ces pierres aurait-elle appartenu à l'*atrium*, et l'autre au *péristyle*, qu'ornaient également des colonnes et qu'entouraient, suivant l'usage, les chambres de la famille? On appréciera plus loin les raisons qui peuvent militer en faveur de cette seconde hypothèse [1].

Fragments divers. 288 à 293. Mentionnons aussi : 1° un gros bloc cubique orné de moulures, qui aujourd'hui sert de siège dans la vigne de madame Filhiot et qui fut trouvé, avec d'autres matériaux antiques, dans le sol de la même propriété; 2° un pilier grossièrement taillé en cylindre, qui supporte un toit de hangar dans la cour du moulin et qui me paraît être un reste de borne limitante de propriété ou même de colonie; 3° un petit cippe quadrilatère enchâssé dans un mur de clôture du jardin de Mathias, à quelques pas de la vigne de madame Filhiot; 4° et 5° un morceau de corniche et un débris de chapiteau dans les cours des maisons du village; 6° un tambour de colonne ayant 0^{m} 66 de diamètre, et qui est placé auprès de la fontaine où, d'après

[1] Voyez page 475.

un usage immémorial qui semble rappeler quelque antique superstition, des pèlerins viennent accomplir certains vœux en enfonçant des clous dans une pierre triangulaire qui surmonte une petite niche.

294 à 297. On trouve aussi dans le village d'Espaly des pierres d'appareil antiques qui ont été employées dans diverses constructions. On peut signaler, en outre, les pierres suivantes : 1° devant la maison du sieur Cl. Kirelle, une base de grosse colonne corinthienne dont les proportions correspondent approximativement à celles du tronçon placé à la fontaine de Saint-Marcel ; 2° près de la fontaine située à l'entrée et à l'est du village, un pilier grossièrement cylindrique avec base ayant la forme d'une colonne milliaire et ayant pu avoir cette destination, mais où l'absence d'inscriptions peut dénoter aussi une borne limitante de propriété ou de colonie ; 3° une autre colonne du même genre contre la fontaine située à l'entrée opposée du village, sur la route de Langeac ; 4° enfin un voussoir cité par Lalande comme formant autrefois « la clef de voûte d'un pont sur la Borne et qui était sculpté en creux d'une espèce de caisson contenant des fleurons et des rosaces. »

Pont antique. 298. Lalande rappelle à cette occasion « qu'en 1821, lorsqu'on creusait pour établir la première pile d'un nouveau pont en cet endroit, on découvrit, à six pieds au-dessous des eaux basses, un petit pont construit en belles pierres de grès de Blavosy bien taillées et portant toutes le caractère antique. » C'était celle de ces pierres formant la clef de voûte du pont, qui était sculptée.

Les édifices importants situés dans le voisinage et la proximité d'*Anicium* pouvaient en effet motiver la présence d'un pont qui desservait en ce point les riants rivages de la Borne et des habitations plus ou moins nombreuses.

Vestiges d'une villa entre Mathias et Paradis. 299. Dans une propriété située au-dessus de l'établissement de Paradis et non loin de Mathias, on a trouvé, il y a quelques années, des substructions qui indiquaient une antique habitation. Des fondements de murs furent mis à découvert et beaucoup de matériaux furent extraits. Informé trop tard de ces circonstances, je ne pus assister aux fouilles et en relever le plan. Mais la surface du sol m'offrit divers objets qui attestaient l'origine gallo-romaine des substructions. Ainsi, je recueillis quelques médailles, des morceaux de stucs, des fragments de plaques de marbre, de petits cubes en pierre et en marbre qui provenaient d'une mosaïque, deux petits vases en plomb, de longues aiguilles en os et en ivoire, et plusieurs débris de poteries rouges qui sont couverts de gracieux ornements en relief.

Vase avec inscription. 300. Il me fut même possible de réunir quelques fragments d'une jolie tasse en poterie rouge samienne dont la panse était entourée d'une inscription en relief. Des dix-sept lettres dont elle était composée, il ne reste sur ces débris que les huit suivantes, séparées l'une de l'autre par une feuille de lierre : ...AVEDIVIN..... On sait que le lierre était consacré à Bacchus, et il est facile de supposer à quelle boisson *divine* cette épigraphe fait allusion.

Je constatai aussi la présence, dans le sol, d'une certaine quantité de coquilles d'huîtres qui attestent ici, comme dans beaucoup de localités de la Gaule, et le luxe de table de nos ancêtres gallo-romains, et les facilités de transport nées du perfectionnement des voies publiques, lesquelles permettaient le prompt arrivage de ces mollusques marins jusque dans nos contrées.

Restes d'une grande villa ou d'un palais. 301. Mais la plus vaste et la plus somptueuse des habitations qui embellissaient le vallon de la Borne est, sans contredit, celle dont une partie des fondements fut exhumée en 1822 dans une propriété de M. Gory, entre le village d'Espaly et la ville du Puy.

Les fouilles qui furent exécutées sous l'administration de M. de Bastard et avec le concours généreux du conseil général, dirigées par MM. de Becdelièvre et de Lalande, mirent au jour tout un vaste système de murs compris dans un carré long, dont le plan, dressé avec soin par M. de Becdelièvre, fut déposé au musée.

Il serait impossible de faire comprendre, sans un dessin, la distribution très-remarquable des différentes pièces qui composaient cette belle habitation.

Je me bornerai donc aux données suivantes :

1° Le grand axe de l'édifice était disposé de façon à ce que *la façade principale fût exactement en regard de celle du temple capitolin d'Anicium*, lequel formait ainsi avec les autres monuments de l'acropole, avec le haut rocher de Corneille, le premier plan d'un magnifique paysage dans lequel se dessinaient, au milieu d'une riche végétation et entre les plis sinueux de la rivière de Borne, le roc élancé d'Aiguilhe et, dans un lointain horizon, les montagnes qui dominent la vallée de la Loire.

2° La *portion* explorée de l'édifice mesurait hors-d'œuvre 55^{m} 33 de long sur 24^{m} 33 de profondeur.

3° Ces mesures, qui indiquent déjà un grand édifice, ne donnent pas cependant toute la superficie du sol qu'il occupait, car, sur le plan, le mur *nord* se prolonge en amorces par ses deux extrémités *est* et *ouest*, et le mur *sud* ne peut pas être considéré comme formant clôture de ce côté, puisqu'il est à une distance de 8 mètres de moins que l'autre de

Substructions d'un palais antique à Espaly.

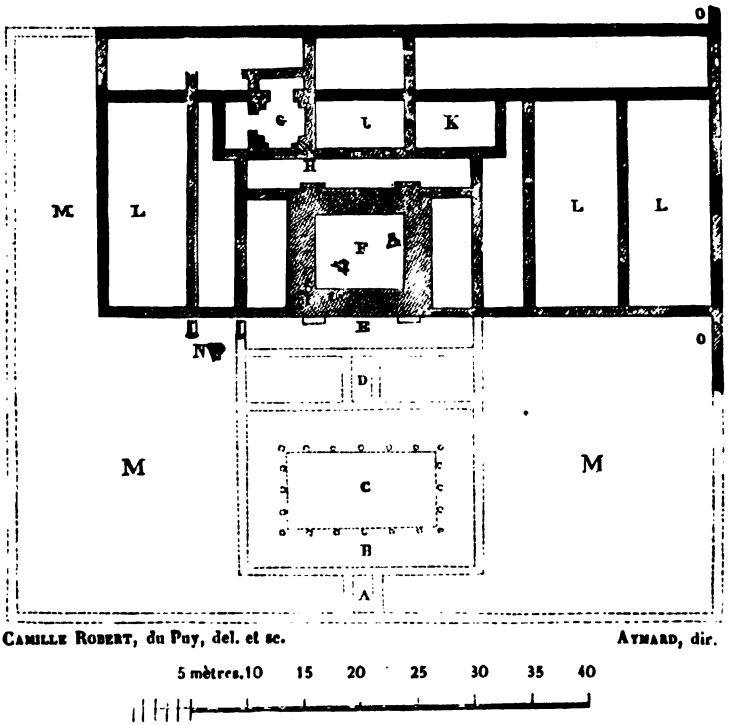

CAMILLE ROBERT, du Puy, del. et sc. AYMARD, dir.

5 mètres. 10 15 20 25 30 35 40

Murs avec parements en pierres volcaniques de 6 pouces de haut sur 1 pied de long, disposées par assises régulières.... } d'après le plan dressé par M. de Becdelièvre et déposé au musée.

Murs que l'on suppose moins anciens } d'après le plan dressé par M. de Becdelièvre et déposé au musée.

Parties conjecturales..... d'après le mémoire ci-joint.

A *prothyrum* (entrée couverte).
B *atrium*.
C *cavædium* (cour intérieure).
D *fauces* (couloir).
E PÉRISTYLE.
F RESERVOIR avec deux chapiteaux corinthiens qui y ont été trouvés.
G HIPPOCAUSTE et dépendances.
H CANAL se dirigeant vers le bassin.
I TROU VERTICAL (dégorgeoir du bassin) dans le mur, angle S.-E.
J TEPIDARIUM (bains chauds).
K FRIGIDARIUM (bains froids).
L GRANDES PIÈCES.
M *emplacements* de diverses pièces.
N *lieu* où l'on a trouvé deux tronçons de colonnes et un chapiteau composite.
O *parties de murs* mises à découvert par les fouilles.

la ligne médiane d'axe. D'où je conclus qu'au lieu de 55m 33, la façade mesurait 63m 33 [1].

4° Il est plus difficile de déterminer la profondeur de l'édifice. Cependant, si l'on considère qu'il fallait des nécessités locales bien impérieuses pour qu'on modifiât le plan généralement adopté à l'égard des grandes maisons, on peut supposer, d'après les agencements que nous retrouvons ici, que notre édifice pouvait avoir en profondeur au moins 50 mètres [2].

5° Les demeures des grandes familles et des hauts fonctionnaires paraissent, en effet, avoir été combinées généralement pour former comme deux principales divisions : l'une avait pour centre l'*atrium*, édifice couvert et orné de colonnes, qui entourait un première cour intérieure ou *cavædium* et autour duquel étaient distribuées plusieurs pièces de service, le logement des hôtes, *hospitium*, et le *tablinum* pour les portraits des ancêtres; l'autre division comprenait un *péristyle*, c'est-à-dire une seconde cour ou un jardin, ou bien un réservoir d'eau plus ou moins vaste qu'entouraient un portique et les appartements les plus essentiels, tels que les chambres à coucher, *cubicula*, le *venereum*, les salons de bains, les salles à manger, *triclinia* ou *cœnationes*, la *pina-*

[1] Lalande (p. 175) nous apprend que les trop fortes dépenses de ces recherches ne permirent pas de compléter les fouilles. Espérons qu'elles pourront être reprises un jour. L'édifice qu'elles nous ont *en partie* révélé paraît avoir joué un rôle trop important dans la localité pour que l'administration départementale, qui a déjà tant fait pour l'avancement de la science historique dans notre pays, ne s'empresse de réaliser un vœu qui intéresse au plus haut point l'illustration de la Haute-Loire.

[2] L'hôtel actuel de la préfecture du Puy, qui a été signalé dans des ouvrages d'architecture comme un type remarquable de ce genre d'édifice, n'a que 45m de longueur sur 58m 50 de profondeur.

cothèque ou galerie de tableaux, la bibliothèque, le *laraire* ou *sacrarium*, etc.

Or, les substructions tracées sur le plan de notre *villa* semblent se rapporter à cette deuxième partie d'une riche habitation. Le compartiment central est un beau bassin de péristyle. M. de Becdelièvre, dans la légende du plan, et Lalande, dans la description des fouilles, s'accordent à lui attribuer cette destination de réservoir d'après les murs dont les parois intérieures étaient revêtues de belles dalles tellement fixées à rainures et à ciment, qu'il a fallu renoncer à en extraire plusieurs, d'après la présence également de tuyaux de plomb qui y furent trouvés et « d'un trou qui semble avoir été le dégorgeoir du bassin. »

Ce réservoir est un rectangle qui a dans œuvre 8^{m} sur 6^{m}; les murs, qui sont épais de 2 mètres, étaient évidemment construits pour supporter des colonnes, dont deux chapiteaux corinthiens sont figurés au plan comme ayant été trouvés à l'intérieur du bassin. Les portiques du péristyle y sont indiqués aussi par des murs de galeries qui règnent autour du bassin et se subordonnent à un ensemble de pièces voisines. Dans ce nombre, il y en a deux de chaque côté qui sont remarquables par leur grande dimension de 18 mètres de long sur 7 à 8 mètres de large. L'hypothèse d'une habitation privée ferait considérer ces quatre pièces latérales comme des dépendances de l'exploitation rurale, *villa fructuaria*, lesquelles, dans les maisons de campagne, accompagnaient souvent la *villa urbana*, ou habitation du maître; dans la supposition, qui me semble plus plausible, de la résidence d'un gouverneur ou préfet de colonie, ou de tout autre haut fonctionnaire, les mêmes pièces auraient pu former des remises et écuries, ou trouver leur emploi dans les exigences de l'administration publique.

6° La décoration architecturale de ce péristyle, ana-

logue à celle de l'*atrium*, comportait des colonnes corinthiennes qui pouvaient être surmontées de frises architravées, comme dans l'un des *atria* de Pompéi. Il est même très-curieux de remarquer à ce sujet que le grand bas-relief de la chasse, trouvé à Saint-Marcel, pouvait très-bien décorer un des côtés du péristyle, celui qui correspond au petit côté du bassin, ayant 6 mètres de long. Outre que les deux chapiteaux corinthiens trouvés dans le bassin s'adaptent aux carrés vides de la plate-bande inférieure de l'architrave, les entre-colonnements indiqués par les parties sculptées en feuillages, joints à la longueur de ces places vides, divisent avec une rigoureuse précision les 6 mètres de côté en quatre entre-colonnes. Il en est de même des grands côtés, qui ont 8 mètres de long et qui se divisent, d'après les mêmes données, en cinq entre-colonnes. Cette double et importante concordance de l'épaisseur de l'architrave avec celle des chapiteaux, et du développement périmétrique des murs du bassin, donnant exactement dix-huit entre-colonnes, chacun de même longueur que celles de notre architrave, cette double concordance, dis-je, ne doit laisser aucune incertitude sur la véritable provenance de l'un des grands fragments découverts à Saint-Marcel, lequel avait décoré évidemment l'ordonnance architecturale du *péristyle* de notre villa.

Placé, comme à l'*atrium* de Pompéi, à l'intérieur des portiques, ce bas-relief, qui n'était éclairé que de reflet, n'avait en effet qu'une faible saillie, et, d'un autre côté, la place qu'il occupait dans un entablement peu élevé, permettait au spectateur d'en admirer les détails.

7° Ne connaissant pas la moitié antérieure de l'édifice, qui est restée inexplorée dans le sol, et qui comprenait sans doute les substructions de l'*atrium*, je ne puis établir de pareils rapprochements à l'égard de l'autre morceau de grande architrave trouvé à Saint-Marcel. Néanmoins, comme il ne

trouve pas sa place au péristyle, à raison de ses plus fortes dimensions, et qu'il est d'ailleurs de même forme et de même style sculptural que le précédent morceau, nul doute qu'il ne provienne aussi du même palais dont il aurait décoré un vestibule, un portique ou plus probablement, à l'instar de Pompéi, l'*atrium* de cette magnifique habitation.

8° Ces précieuses sculptures ne sont pas les seules qui témoignent de l'antique splendeur de l'édifice. Citons aussi les fragments lapidaires et autres que les fouilles mirent au jour.

Chapiteaux corinthiens. 302 et 303. J'ai déjà signalé deux chapiteaux corinthiens qui avaient été retirés du bassin qu'entourait le péristyle, et qui sont aujourd'hui au musée. Plus riches et plus élégants que les chapiteaux 78 et 79 du temple capitolin, ils ont, comme eux, trois rangées de feuilles d'acanthe et de grosses tiges de plantes ou *caulicoles*, chacune d'elles projetant en haut une double tige garnie des feuilles et des très-petites volutes terminales qui forment le troisième rang; mais ici les feuilles couvrent entièrement tout le nu du tambour, et les plus grandes se recourbent, suivant l'usage général, sous l'angle du tailloir qu'elles supportent. Le tailloir est échancré et orné d'une rosace au milieu de chacune de ses faces que décorent des échancrures obliques et, par-dessus, un cordon de perles.

Hauteur du chapiteau	0,54
Diamètre en bas	0,59

Tambours de colonnes, bases et chapiteau composite. 304 à 307. Sous ces quatre numéros sont inscrits les deux tambours et le chapiteau de colonne composite que j'ai déjà

décrits à la page 424, ainsi qu'un autre tambour de colonne qui est également au musée, et où l'on voit le même profil de la base. La hauteur totale de ce dernier morceau est de 0m 97, et le diamètre du fût de 0m 40. Ces beaux morceaux, qui se caractérisent surtout par les formes élégantes du chapiteau, furent découverts à 2 mètres de profondeur, en dehors du mur longitudinal faisant face au levant. Ils sont au musée.

Piédestal. 308. Lalande cite également un piédestal qui était engagé dans un mur de construction postérieure et élevé sur d'antiques fondements. J'ignore où il a été placé.

Débris divers. On recueillit en même temps une grande variété de débris intéressants qui furent déposés au musée. Il est utile de les indiquer au moins par aperçus, parce qu'ils sont de nature à démontrer que cet édifice n'était probablement pas affecté à un établissement uniquement d'utilité publique, tels que des *thermes*, une *basilique*, un *forum*, etc., mais qu'il constituait *la demeure* de hauts personnages, ou de préfets, ou d'une riche famille, une de ces habitations dont parle Sénèque, qui surpassaient la magnificence des grandes villes : *Ædificia privata laxitatem urbium magnarum vincentia.* (Benef. VII, ep. 90).

Ces restes, qui nous révèlent soit des détails plus ou moins riches de la construction, soit des objets qui se rapportent à la vie privée et domestique des anciens, sont les suivants [1] :

309. Briques et carreaux épais, tuiles à gros rebords,

[1] D'après Lalande et la collection du musée. J'emprunte à l'auteur des *Essais historiques* une partie des termes mêmes de la description qui ajoutent à l'authenticité de cette curieuse énumération.

morceaux de ciment indestructible pour pavage des appartements, morceaux de ciment couvert de couleurs très-variées, d'enduits ou plâtras peints à fresque, dont les couleurs sont encore très-vives.

310. Une quantité de fragments de marbre blanc, rouge, violet, vert antique, de porphyre, de granite, etc., d'épaisseur différente, les uns taillés en plaques, d'autres en moulures et en corniche pour ornements, revêtements de murs, meubles, etc.; des portions de mosaïques formées de petits cubes en marbre blanc et noir, des morceaux de plomb, etc.

311. Des poteries, des fragments de vases de toute espèce et de toutes les formes, soit en terre commune, soit, pour la plupart, en terre fine, rouge, noire, grise et d'un blanc mat ou colorié, dont les ornements sont en creux, en relief ou peints, représentant des rinceaux, des sujets fabuleux, des fleurs, des feuillages, et quelquefois des inscriptions et des estampilles de fabricants vellaviens ; l'un de ces morceaux portant le nom *Leo*, gravé à la pointe, de l'un des habitants de la villa.

312. Des débris de vases en verre, unis ou légèrement ciselés, les uns blancs et très-minces, d'autres plus ou moins épais; des anses et gorges de vases d'une belle forme.

313. De petits ustensiles et objets de ménage et de toilette, parmi lesquels on distingue une jolie cuiller en métal, des instruments en fer que la rouille a déformés, des objets en plomb, de petites plaques et fibules en bronze; de longues aiguilles d'ivoire ou d'os, à têtes travaillées, et parfois revêtues de lamelles d'or (*acus crinales*), servant à retenir les cheveux dans les coiffures des dames; une épingle d'ornement garnie d'un saphir, etc.

314. Quelques amulettes ou figurines, d'une pâte blanche,

très-dure et très-fine, représentant ou des chevaux ou des têtes de femmes et divinités pénates.

315. Un certain nombre de défenses de sangliers, et surtout de bois de cerfs, débris de trophées des chasses princières auxquelles se livraient les riches hôtes de ce palais, et restes de leur somptueuse table. Il paraît aussi qu'on utilisait les bois de cerfs pour divers usages domestiques. « On en tirait, dit Lalande, divers ustensiles, puisque plusieurs de ces bois étaient sciés avec soin, d'autres évidés et façonnés sur le tour en tronçons cylindriques. »

316. Un amas non moins étonnant de coquilles d'huîtres; des os (entre autres une vertèbre) de gros poissons de mer, qui attestent, comme je l'ai déjà dit, le raffinement des *goûts culinaires* chez les hautes classes de la société vellavo-romaine [1].

317. Enfin, diverses médailles en bronze, d'autant plus intéressantes qu'elles servent à constater l'époque où l'édifice était encore debout; ce sont des *Victorinus*, *des Claudius Gothicus*, *Tetricus* et *Constantinus Junior*.

9° La date de l'érection de l'édifice se révèle dans les belles sculptures de l'architrave et des chapiteaux corinthiens et composites, qu'on peut classer vers le premier siècle. Au surplus, il paraît qu'à diverses époques de l'ère gallo-romaine, cet édifice avait été l'objet de reconstructions, par suite de dévastations plus ou moins notables. MM. de Becde-

[1] « On en était venu à cet excès de raffinement, surtout pour les huîtres, qu'on les faisait rafraîchir dans la neige, rapprochant ainsi, dit Pline, le fond des mers et le sommet des montagnes. Pour les grands de Rome, l'huître était comme la truffe chez nous, la reine des festins, *palma mensarum divitum*, et l'usage constant de ce mets avait grossi le nombre des amateurs. » *Des colonies romaines en Auvergne*, par P. Mathieu.

lièvre et Lalande en jugèrent par les substructions des murs qui, à leurs bases et en différents points, « étaient faits de *trifoux* ou pierres volcaniques de six pouces de hauteur sur un pied de longueur, taillées carrément et bien assises [1]. » « Mais au-dessus, dit Lalande, se trouvait de la maçonnerie d'une époque bien postérieure, ce qu'il était aisé de reconnaître. » Cet antiquaire, guidé, comme il le dit, par les données de l'*Histoire générale*, pense que cette habitation fut complètement dévastée et détruite par le feu « en l'an 409, sous le règne du faible Honorius, époque où les Gaules furent ravagées par les Vandales, les Alains et les Suèves. » On y trouva, en effet, une quantité de charbon et une couche épaisse de cendres, et, parmi les ruines, des médailles dont les moins anciennes, au type de Constantin le Jeune, établissent que cette destruction ne peut pas remonter au-delà du règne de cet empereur, vers l'an 340.

III.

ÈRE CHRÉTIENNE.

Le pillage et la ruine du palais d'Espaly, habitation héréditaire d'une puissante famille, ou résidence successive de hauts magistrats, en laquelle s'étaient résumées depuis quatre cents ans, sur le sol vellavien, les splendeurs de la civilisation antique, déterminent et gravent profondément, dans

[1] Légende du plan dressée par M. de Becdelièvre, et description par Lalande. C'est à peu près l'appareil de *trifoux* et *brèches volcaniques* qu'on voit à l'église Saint-Jean, et celui de monuments antiques, dont beaucoup de morceaux ont été réemployés successivement dans les diverses reconstructions de la cathédrale.

l'histoire de la contrée, la date du siècle qui clôt l'ère gallo-romaine [1].

Il n'est pas à dire pour cela que le christianisme n'eût pas déjà pénétré, avec saint Georges et saint Martial, au cœur de la Vellavie, et que la foi nouvelle n'eût substitué ses autels, dans la ville même d'*Anicium*, à ceux du polythéisme; question intéressante, mais dont l'examen, en l'absence, à Saint-Paulien et au Puy, de monuments chrétiens caractérisés comme tels et suffisamment anciens, ne peut entrer dans le cadre de ce travail.

Un autre point historique à éclaircir, serait de préciser l'époque où l'antique *Anicium* devint la métropole *épiscopale* du Velay, par la translation du siège de l'évêché de *Ruessium* dans cette ville.

Mais au point de vue des origines de la ville du Puy, cette question est d'une importance très-secondaire, aujourd'hui que la préexistence de la cité est démontrée par de nombreux et précieux restes de l'antiquité gallo-romaine.

On pourrait supposer, il est vrai, qu'à la suite de l'une des désastreuses invasions de la barbarie, la ville ayant été saccagée et complètement anéantie, n'aurait, pendant une certaine durée de temps, donné aucun signe de vie, en attendant qu'en quelque sorte elle reprît ses sens, lors de l'installation de saint Vosy, son premier évêque.

Mais les avantages permanents du site, les témoignages de l'histoire, les chroniques religieuses et les monuments s'opposent à cette hypothèse.

La position de la ville sur une éminence, ses abords faciles à fortifier étaient, en effet, dans ces funestes temps d'agressions étrangères, éminemment propres à offrir à la

[1] La domination romaine cessa en effet dans la Vellavie au v^e^ siècle, lorsque Euric, roi des Visigoths, s'en rendit maître, en 472.

population un refuge plus ou moins inexpugnable. A cet égard, l'assiette de la place était si forte, que, sous l'épiscopat d'Aurèle, l'un des premiers évêques du Puy, un imposteur ou faux prophète, suivi d'une grande troupe, après avoir parcouru la province d'Arles et le Gévaudan, vint auprès d'*Anicium* dans l'intention de surprendre la ville, et n'osa pas en tenter l'attaque. L'histoire nous apprend que le chef audacieux de cette levée d'armes, ayant rangé sa troupe en bataille auprès des basiliques voisines (*ad basilicas propinquas*), fut tué par l'un des braves défenseurs du pays, et que son armée fut entièrement dispersée [1].

Plus tard, dans le cours du VIII[e] siècle, les Sarrasins commettent d'affreux ravages dans l'Aquitaine et pénètrent à deux reprises dans le Velay. En 729, ils s'emparent du bourg d'*Amnovic* (aujourd'hui le Monastier), le saccagent, dévastent l'abbaye qui naguère y avait été fondée, et mettent à mort saint Théophrède, son deuxième abbé. Vers l'an 793, ils envahissent de nouveau le pays et y répandent l'effroi, et dans aucune de ces circonstances, l'histoire ne rapporte que ces terribles envahisseurs aient osé attaquer *l'oppidum*, encore debout, du mont Anis.

D'un autre côté, de très-anciens mémoires de l'église de Limoges, cités par le P. Oddo de Gissey [2], nous apprennent qu'à l'aurore même des premières prédications évangéliques dans notre pays, et longtemps avant la venue de saint Vosy, la *ville d'Anicium* s'étalait sur la même colline, et que saint Martial, à la demande de saint Georges, premier évêque du Velay, y fit édifier une petite église sous le vocable de sainte Marie: *Parvam basilicam in Anicio, montuoso oppido, fabricavit in titulo Beatæ Mariæ.*

[1] Voyez Grég. de Tours.

[2] *Discours historiques de Notre-Dame-du-Puy.*

Quant aux autres chroniques et légendes sous le voile desquelles se cachent souvent des faits qu'il appartient à la critique historique de mettre en lumière, elles ne font aucune allusion, même très-indirecte, à la destruction de l'église et de la ville d'*Anicium* par les barbares du Nord au IV^e^ siècle et avant ou après cette époque.

Enfin, les monuments démontrent aussi la permanence d'une agglomération urbaine véritablement importante. Nous avons, en effet, parmi nos débris d'antiquités, des morceaux de sculpture dont le style trahit le IV^e^ et le V^e^ siècle, témoignages d'une population qui, loin d'abandonner le sol, l'embellissait encore par des monuments plus ou moins somptueux, comme au temps de l'ère romaine.

Pour ne pas multiplier les exemples qui nous entraîneraient à de trop grands développements, je me bornerai à citer un monument doublement curieux et par sa date, qui est, sinon contemporaine, au moins fort rapprochée de celle des invasions des barbares, et par son système de décoration non moins que par sa riche matière. Le luxe artistique qu'on y observe est certainement incompatible avec l'idée d'une destruction plus ou moins temporaire de la ville, et avec l'état d'appauvrissement dans lequel les barbares auraient laissé *Anicium*, s'ils l'eussent dévasté. Voici la description de ce monument :

Débris de sarcophage en marbre blanc. 318. Ce marbre était enchâssé autrefois dans le mur méridional de l'église Saint-Jean-des-Fonds-Baptismaux; il en fut retiré en 1825, pour être placé au musée. C'est un fragment de sarcophage chrétien dont les motifs de sculpture, en bas-relief, rappellent des monuments du même genre recueillis dans les catacombes et dans les anciens cimetières de Rome et de l'Italie et dans plusieurs villes du midi de la France. L'artiste y a

représenté huit personnages distribués en trois groupes dans chacun desquels figure le Christ, reconnaissable au *nimbe* qui entoure la tête et à son costume en quelque sorte hiératique.

Dans la première scène, à gauche, Jésus donne la vue à l'aveugle; dans la dernière, à droite, il maudit et frappe de stérilité le figuier qu'il montre de la main à deux de ses disciples. Le sujet intermédiaire fait voir deux personnages debout, un homme et une femme, probablement deux époux qui se donnent affectueusement la main en présence de Jésus-Christ qui est placé en arrière et entre les deux. On a proposé diverses explications pour des scènes du même genre sculptées, avec des variations de détails, sur des *sarcophages de Rome*. La plus probable, en ce qui concerne notre bas-relief, est d'y voir deux Vellaviens d'*Anicium* qu'unissait le double lien de la piété conjugale et de la foi religieuse. A ces sentiments que trahissent assez bien, malgré l'imperfection de la sculpture, les gestes et la pose des figures et la présence du divin Rédempteur des hommes, se joignent, dans l'attitude attristée de la femme, les regrets douloureux et les adieux de l'épouse.

Si l'on consulte les magnifiques tombes en marbre de l'antiquité payenne, auxquelles celles des premiers âges de l'Eglise ont fait de curieux emprunts, on y retrouve des scènes semblables dans lesquelles l'épouse a les mêmes vêtements : la tunique, la ceinture nuptiale et le voile appelé *flammeum*, et où l'artiste, à la place qu'occupe le Christ sur notre bas-relief, a figuré l'image de Junon *Pronuba*.

Ce curieux et important rapprochement révèle encore ici un souvenir traditionnel de l'antiquité romaine, peut-être une imitation de quelque sépulcre antérieur, et bien évidemment une transition entre d'anciennes représentations

locales du paganisme et celles que le christianisme inaugurait dans le pays.

Il résulte, d'ailleurs, des comparaisons que j'ai faites de ce monument avec plusieurs autres du même genre, que le style de la sculpture, le faire et le choix des sujets peuvent lui assigner pour date le v^e^ siècle, comme à la plupart des sculptures analogues qui ont été recueillies en France.

A ces aperçus, qui se complètent par les données que j'ai réunies dans un mémoire inséré aux *Annales de la Société académique du Puy* (tome XVIII), on jugera de l'intérêt historique de ce morceau qui nous offre, au moins jusqu'à ce jour, le plus ancien et le plus authentique souvenir lapidaire de la foi évangélique dans notre ville.

Longueur du marbre	1m
Hauteur (le marbre est brisé en bas, un peu au-dessous des genoux des personnages)	0,40
Epaisseur (y compris la saillie des figures)	0,08

Le jalon que je viens de poser dans les ténébreux commencements de la ville chrétienne est suivi de quelques autres, non moins caractéristiques, qui peuvent nous guider pour la chronologie de nos monuments jusqu'à l'époque carlovingienne. Je les ferai connaître ultérieurement dans un travail qui aura pour objet la continuation de ce catalogue archéologique de notre ville jusqu'à nos jours.

Bornons-nous à signaler les sujets d'ornementation les plus remarquables par leur étendue et leurs caractères d'époque.

Cordons ou frises. 319 et 320. J'ai déjà cité à l'occasion des n^os^ 126, 264 et 265, l'archivolte qui surmonte la porte dite *papale*, sous le porche du *For*, et deux longues portions de frise ou de cordon qui sont enchâssées aux murs orientaux de la cathédrale et de l'église Saint-Jean. Ces cordons

comportent, à l'archivolte, une face sculptée et au-dessous un système de moulures formé d'un listel, d'une sorte de doucine et d'un carré, et dans les deux bandes horizontales, la même face sculptée, et au-dessous un listel et un petit carré. Le motif de la sculpture comprend des tiges ou volutes courbées en S, qui alternent, en se combinant symétriquement, avec une sorte de tige verticale et lancéolée, le tout ouvragé dans un sentiment de découpures très-profondes.

J'ai établi précédemment, par une comparaison de ces sculptures avec celles d'un diptyque de l'empereur Justinien, que ces curieux morceaux auraient pu provenir d'un édifice construit vers le VI^e^ siècle.

ARCHIVOLTE.

Hauteur de la partie sculptée	0,27
— des moulures	0,14

BANDES HORIZONTALES.

Hauteur de la partie sculptée	0,27
— du listel	0,07
— du petit carré	0,02
Saillie du listel	0,026

Inscriptions. 321 et 322. C'est aussi vers une époque plus ou moins voisine du VI^e^ siècle qu'on peut assigner deux inscriptions que j'ai citées également, l'une à l'occasion des n^os^ 126 et 127, l'autre dans la description d'un sarcophage antique n° 263, et qui rappellent l'une et l'autre le pieux souvenir de saint Scutaire, l'un des premiers évêques du Puy.

Architrave avec inscription. 323. On doit très-probablement rattacher à la mémoire du même prélat et à un édifice de quelque importance, un dernier et remarquable morceau d'architrave dont la plate-bande inférieure ou soffit

portait sans doute sur une ordonnance de colonnes: la place de l'une d'elles est indiquée, en effet, par un espace lisse et à peu près carré, tandis qu'une partie de l'entre-colonnement l'est aussi par une décoration composée de fleurons et de rosaces évidées en creux. Une de ces rosaces rappelle le *chrisme*, tel qu'il est quelquefois figuré sans la panse du P (*rho* grec), comme nous le trouvons sur d'anciennes monnaies du Puy, toutefois avec l'adjonction d'une petite rose au centre.

Une des longues faces de l'architrave, qui pouvait être la face antérieure, présente cette disposition des deux *faces* obliques que j'ai déjà signalée sur des monuments plus anciens (nos 132, 133 et 231), et le côté opposé de la pierre n'a qu'une grande *face* d'architrave, sur laquelle on lit l'inscription suivante, faisant retour latéralement :

....$\overline{\text{PIS}}$oSENATVRARTEFEX FECIT

Hauteur des lettres..... 0,13

L'étude que j'ai eu occasion de faire de cette curieuse inscription, dans un précédent mémoire, m'a conduit à proposer la restitution suivante : *Scutarius episo* (*episcopus*) *senatur* (*senator*) *artefex* (*artifex*) *fecit.*

Le titre de *sénateur*, qui est ici mentionné, se rapporte très-probablement à saint Scutaire qui, d'après nos chroniques, réunissait à son titre d'*évêque* celui de *sénateur*, nouvel et très-important souvenir de l'administration romaine d'*Anicium*, laquelle s'était maintenue sous le gouvernement de la monarchie mérovingienne, en remplaçant seulement, suivant l'usage du temps, le *décurionat* par un *sénat* municipal [1].

[1] « Sous le gouvernement des rois de la première race, dit M. Augus-

C'est en effet vers le VI^e^ siècle qu'on peut encore classer ce monument, si l'on en juge par les incorrections du langage et les formes de l'écriture.

Longueur du fragment	1,50
Hauteur	0,52
Epaisseur	0,45
Hauteur du listel	0,095
— d'un carré au dessous	0,045
— de la face avec inscription	0,18
— de la 1^re^ *face* inférieure au côté opposé	0,10
— de la 2^e^ *face* au-dessus	0,08

Monnaies mérovingiennes. On a vu, par ce qui précède, que les documents écrits qui mentionnent, aux dates les plus reculées, la localité d'*Anicium* soit comme ville, soit comme siège de l'évêché, sont d'anciens mémoires de l'église de Limoges et une citation empruntée à Grégoire de Tours et relative à l'épiscopat d'Aurèle.

Les premiers de ces documents signalent l'existence de l'*oppidum* lors de l'introduction du christianisme dans le Velay, du temps de Saint-Georges; le second cite la même localité à une époque postérieure, mais encore ancienne, vers la fin du VI^e^ siècle.

A ces témoignages de l'histoire se joignent ceux des monuments qui se rapportent à des temps plus ou moins rapprochés de l'épiscopat d'Aurèle. Après saint Vosy, premier évê-

tin Thierry, les Gaulois conservèrent le droit romain et la pleine possession de leur ancien état social; chaque cité continua d'avoir son sénat municipal, sa milice et son droit d'administration dans ses propres affaires. »

(Des systèmes hist. depuis le seizième siècle jusqu'en 1789.)

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

TOME II, page 489.

N° 324.

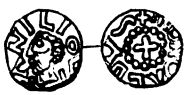

N° 325.

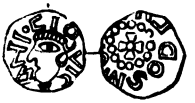

N° 326.

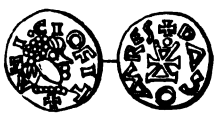

N° 327.

N° 327 a.

N° 327 b.

N° 328.

N° 331.

N° 332.

N° 334.

que du Puy, siège saint Scutaire, et l'inscription tumulaire consacrée à sa mémoire, donne le titre de *ville* (*urbs*) à *Anicium* : *sepulcrum sancti ac beatissimi Scutarii* HUJUS URBIS *epi* (*scopi*). (*Voyez le n° 263.*)

L'importance de la localité, acquise déjà par une longue durée de temps, est également attestée par la présence, vers la même époque, d'un établissement ou atelier monétaire, et par la légende de l'une des diverses monnaies d'or et d'argent qui en étaient sorties.

324. Sur ce triens mérovingien que j'ai cité précédemment (p. 341), *Anicium* reçoit le titre de *vi* (*cus*) ; qualification que les monnaies d'alors donnent à différentes localités, mais parfois aussi à des villes d'un certain ordre [1].

+ ANILIOVI. Buste tourné à gauche.

℞. + MONOALDVS. Dans le champ séparé de la légende par une couronne perlée, une croix à branches égales.

M. de Reichel, qui a publié ce tiers de sou d'or (*Mémoires de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg*, t. v., p. 1), l'assigne, à tort, à *Fagneux*, d'après la légende où il a cru voir FANILIOLI ; mais le dessin qu'en a donné M. Duchalais (*Revue numismatique*, 1852, pl. VIII, n° 10) ne laisse aucun doute sur la véritable attribution de la pièce : au lieu de la première lettre F, on reconnaît très-bien un reste de petite croix ; le premier L, un peu tronqué du haut, est un E carré, comme en montrent beaucoup de triens mérovingiens, et le second a tout à fait la forme d'un V. M. Duchalais (même *Revue*, p. 162), sans avoir pu indiquer le lieu de la fabrication, fait observer cependant que le nom latin de *Fagneux* est *Fanum jovis* et non *Faniolum*, et qu'il ne connaît pas de localité de ce dernier nom.

[1] Entre autres, Evreux (*Eburo vico*).

325. Le classement définitif de cette pièce est, d'ailleurs, pleinement confirmé par celle-ci, que j'ai trouvée au Puy. Le nom ANICIO avec E carré, est intact pour toutes les lettres, et le revers est empreint du même type que dans le triens de M. de Reichel :

+ ANICIOVIC. Buste tourné à gauche, diadémé.

℟... NSOCT... (*monoa*LDOS) (?). Dans le champ séparé de la légende par une couronne perlée, une croix à branches égales avec une saillie ronde au centre de la croix.

Le nom du monétaire, qui est incomplet, était-il le même que sur la pièce précédente, et devrait-on lire, par exemple : MONOALDOS écrit en lettres retournées? C'est ce qu'on ne peut décider [1].

326. Ce triens, trouvé également au Puy, appartient à la collection du musée. On y lit aussi le nom ANICIO de cette ville, suivi des lettres FIT pour FECIT ; le nom du monétaire et le type du revers diffèrent de ce qu'on voit sur les deux autres pièces.

+ ANICIOFIT. Tête tournée à droite, diadémée.

℟. DAGOMARES. Dans le champ, croix haussée sur un très-

[1] On trouve des tiers de sol mérovingiens où le nom du monétaire et même le nom royal présentent la forme en *os*. Dans un catalogue des *Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault de Vaucouleurs*, par M. C. R., l'auteur cite une pièce à l'effigie de Dagobert avec le nom DAGOBERTOS, et, au revers, le nom du monétaire ROMANOS pour *Romanus*. N° 5, p. 22.

Ce nom MONOALDUS (*monoaldo mo*) a été signalé, dans la même publication, au revers d'un triens qui offre au droit la légende THEODOBERCIACO, tête barbare à droite. ℟. Croix dont le montant est plus long que la branche transversale. Les numismatistes ne sont pas d'accord sur l'attribution de ces monnaies, qui portent aussi en légende *Theodebercia*, *Teodobercia*, *Theodeberciac*, etc.; p. 27, n° 9.

petit globe, et pour support un X fermé en haut et en bas par une barre horizontale et croisé au milieu d'une traverse. (Or).

327. Il est intéressant de retrouver la même signature de monétaire : DAGOMARES, sur un triens d'or qui fait partie de la collection de M. Bouillet (de Clermont), et dont la légende du *droit* assigne son attribution au peuple vellavien.

✝ VELLAVOS, buste diadémé, tourné à droite.

℟ : DAGOMARESM. Croix à branches égales accostée, dans le haut, de deux v, un petit globe sous la croix (or) [1].

Toutefois, cette pièce, comparée à celle d'Anicium, est d'un meilleur style et de plus pur métal. Si l'on tient compte des notions de décroissance de l'art, on doit aussi la considérer comme plus ancienne. Il est possible, d'ailleurs, d'indiquer sa date approximative par un curieux rapprochement avec une monnaie au nom du roi Childebert II (575-596), qui porte également la désignation du peuple chez lequel elle fut émise [2].

Elle appartient à une contrée voisine du Velay, celle des Gabales, énoncée par la légende : GABALORUM.

Cet usage, chez des peuples contigus l'un à l'autre, d'inscrire leurs noms sur les monnaies, joint à certaines conformités de style, me porte à classer également notre monnaie vellavienne à la seconde moitié du VI^e^ siècle.

Or, cette pièce, l'une des plus anciennes de la série mérovingienne dans le Velay, et d'une certaine importance au point de vue de la filiation des types, indique, par les diffé-

[1] *Revue numismatique* 1836, pl. XI. Catalogue des monnaies mérovingiennes, par M. Cartier, même *Revue*, 1840, p. 223.

[2] Elle a été publiée par M. Bretagne, dans la *Revue numismatique*, 1835, p. 336.

rences de style, qu'elle a précédé d'un demi-siècle au moins celle d'Anicium (n° 326), au même nom de *Dagomares*.

Resterait à savoir si ce tiers de sol n'aurait pas été frappé à Ruessium, ancienne capitale romaine de la Vellavie (*civitas vetula*), ou si on doit le donnerà la ville d'Anicium; question difficile encore à résoudre et que j'aborderai dans un travail ultérieur. Il suffira de signaler ce fait intéressant en numismatique, de la même signature inscrite sur deux triens locaux de dates différentes et indiquant peut-être une famille de monétaires qui, de père en fils, serait restée en possession d'un droit de fabrication des monnaies. Il peut en résulter une donnée sur l'origine de ces familles de belliqueux monétaires, *milites superbi monetarii vocati* [1], avec lesquels nos évêques furent contraints, au XII[e] siècle, de transiger à la suite de violentes querelles [2].

[1] Chronique du monastère de Saint-Pierre du Puy, citée dans les notes de l'*Histoire du Languedoc*, tome 2, p. 7, 8 et 9.

[2] Voici quatre autres triens qui portent le nom plus ou moins altéré soit des Vellaviens, soit d'un *vicus* de leur pays:

527 [a]. VELLAO, précédé d'une étoile et d'une petite croix, buste tourné à droite, diadémé.

℟: IMPERIO, précédé d'une étoile et d'un point, et suivi d'une étoile. Croix dans une espèce de fer-à-cheval, haussée sur deux degrés; au-dessous un ∞ (Lelewel. *Numismatique du moyen-âge*, tome 1[er], p. 72 et pl. IV, n° 84). Au musée de Metz.

527 [3]. VALAVO..... ℟: PRAESVS.....

Pièce du Musée monétaire du cabinet impérial, qui est citée sans autre description dans le catalogue des légendes mérovingiennes, publié par M. Cartier (*Revue numismatique*, 1840, p. 227.)

527 [4]. BALAVO (pour VALAVO), tête tournée à droite; style barbare. ℟: GVSELOMTRAF (*Guselo monetar*). Croix à branches égales. (Au Musée de Metz.)

328. Voici encore un type différent, mais qui, d'après le nom *Anicio* de l'une des deux légendes, semblerait pouvoir être rapporté à la ville du Puy.

Cette pièce a été publiée d'abord par M. Cartier [1], et figurée ensuite sous le n° 4, dans les planches du *Manuel de numismatique du moyen-âge et moderne*, par M. Barthélemy (pl. I, fig. 4).

+ SIGVGIOFI. Buste à droite, « profil à la Sigebert. »

℞. + ANICIOVACETO. Croix haussée sur deux degrés, accostée des sigles A N écrits à rebours. (Or.)

Dans l'hypothèse du classement de cette pièce à la ville

Attribué avec doute à *Baillou*, en Dunois, par M. Cartier (catalogue ci-dessus.) Voyez aussi le catalogue publié par Lelewel, tome I^er^, p. 79 et pl. IV, n° 25.

527 *b*. VELLACOVIC. Buste tourné à droite.

℞ : VNESIGLOL ou SLGLO (*Sigillo*) LVNL. Croix ancrée, dont le croisillon de droite se plie en bas à angle droit, haussée sur un piédestal avec une petite croix au milieu. Leblanc (*Traité historique des monnaies de France*) a figuré cette pièce à la pl. 78, n° 4, fig. 29, sans lui donner d'attribution. Lelewel (tome I^er^, p. 81) la classe à Veulles, en Caux, mais sans preuves concluantes.

Si l'on étudie les variations assez nombreuses qu'a subies, depuis les temps antiques jusqu'à nos jours, le nom du Velay, on constate qu'à une époque déjà fort ancienne, on appelait ce pays *Vellaic* ou *Vellac*. On en a la preuve dans une donation faite du temps de Louis-le-Débonnaire, à l'abbaye du Monastier, située *in pago vellaico*. Baluze (*Histoire de la Maison d'Auvergne*, l. V, p. 569), à qui j'emprunte cette citation, rappelle à ce sujet une charte conservée dans le cartulaire de l'église de Brioude, datée de l'an XV du règne de Lothaire, qui contient une donation à cette église, de quelques biens situés *in pago vellaico*, *in vicariâ de vetulâ civitate*.

[1] *Revue numismatique*, 1840, p. 247 et pl. XIII, fig. 10.

d'*Anicium*, nous aurions ici deux noms de lieux, *Anicio* et *Sicucio*; il serait curieux de savoir si, dans certaines circonstances, deux ateliers dirigés par le même monétaire n'auraient pas été désignés sur la même pièce : l'un au *droit*, et l'autre au *revers*. Si, en effet, plusieurs coins étaient l'œuvre du même graveur, comme l'a écrit M. Fillon [1], on est porté à admettre, avec ce numismatiste, « que la fabrication des monnaies ne s'opérait pas dans tous les endroits dont elles portent les noms, et qu'elles étaient parfois forgées soit au chef-lieu, soit dans certaines localités. » Ici les sigles A N du revers, semblent indiquer que le principal lieu de fabrication était *Anicium*, et que l'atelier, plus ou moins voisin de cette ville, qui est désigné au *droit* de la pièce par le nom SICVCIO était, avec celui de cette ville, compris dans la même charge, ou, si l'on veut, dans la même exploitation de monnairie.

Quant au mot VACETO, il est d'une interprétation fort difficile, à moins qu'on ne veuille y retrouver le verbe très-défiguré par le langage barbare du temps : FECIT (*vecit*, *vacet*, *vaceto*) [2].

329. Le supplément au catalogue de M. Cartier donne, sous le n° 970, un tiers de sol sur lequel le nom de lieu, indéterminé jusqu'à présent, pourrait bien être ANICIO au lieu de AILICIO, comme il a été lu. Nous ne savons pas autre chose de cette pièce, sinon qu'elle offre en légende au revers : PICOMISIOS (?), et qu'elle fait partie du cabinet de M. Fillon.

330. Le catalogue de M. Cartier mentionne aussi,

[1] *Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, p. 55.

[2] Il ne faut pas oublier qu'Euric, roi des Visigoths, s'était rendu maître du Velay dès l'an 472.

sous le n° 889, un triens mérovingien où le nom AVICIO qu'on y a lu, l'a fait classer à l'*aigle*. Ne connaissant cette pièce ni en nature ni en dessin, je ne puis contrôler cette leçon. Je me bornerai donc à signaler cette pièce à l'attention des numismatistes, car il serait bien possible qu'on eût pris pour un V la lettre N du nom ANICIO.

En voici la description d'après M. Combrouse :

AVICIO. Profil droit.

℟ : VOT...VI. Aigle (cab. Dassy).

J'aurais été d'autant plus désireux d'étudier cette curieuse monnaie, dont l'*insigne* du *revers* rappelle les antiques *armes* de la ville du Puy, qu'on a trouvé dans la localité un petit denier d'argent mérovingien et anépigraphe qui offre aussi un *aigle* d'un côté, et, de l'autre, une croix ancrée analogue, à certains égards, à celle qui figure sur des deniers postérieurs où cette croix est cantonnée des sigles A N (*Anicium*) écrits à rebours. Voici la description de cette pièce :

331. Croix ancrée, cantonnée de trois points ronds et d'un petit objet indéterminable.

℟ : Aigle.

Cette pièce a été recueillie au Puy par M. Bretagne, directeur des contributions directes et numismatiste distingué.

Ce denier, qui établit une sorte de filiation avec la pièce n° 330, se lie ensuite aux pièces suivantes qui proviennent, avec une foule d'autres, d'un enfouissement, déterré dans le Midi, lesquels, d'après M. Fillon, seraient sortis d'ateliers du midi de la première Aquitaine, et peut-être d'une faible portion du nord de la première Narbonnaise, c'est-à-dire, compris entre le Lot, les montagnes de la Lozère, le Gard et *les contrées voisines des sources de la Loire*. « Un ou

deux, ajoute M. Fillon, sont de la fin du VII^e^ siècle ; le reste a été fabriqué entre l'an 700 et 741, année de la mort de Charles-Martel. »

332 et 333. Je possède deux variétés d'un denier de ce genre, qui proviennent du même trésor découvert dans le Midi :

Tête très-barbare, tournée à gauche, au-devant croix cantonnée de quatre points.

℟. Croix ancrée; dans les cantons inférieurs: les deux lettres écrites à rebours : A N.

334. Autre variété, d'un style un peu moins grossier, où la croix *du droit* n'est pas cantonnée de points ronds. (Argent).

Cette pièce, qui faisait partie du même trésor, a été publiée par M. Fillon dans l'ouvrage déjà cité (pl. v, fig. 3).

[1] *Lettres à M. Dugast-Matifeux*, etc., p. 106.

AYMARD,

L'un des secrétaires généraux du Congrès.

APPENDICE

AUX PRÉCÉDENTES ÉTUDES

SUR LES ORIGINES DE LA VILLE DU PUY.

L'accueil encourageant que le Congrès a bien voulu faire à mes communications sur les origines antiques de la ville du Puy, et la conviction profonde où j'étais que toutes recherches ultérieures ne pourraient que confirmer de plus en plus les résultats de mes premières études, m'ont engagé, depuis la session du Congrès, à poursuivre ces intéressantes investigations.

J'ai exploré de nouveau, avec beaucoup de soin, les anciens murs de la cathédrale, qui, d'après des données positives, m'étaient connus pour être remplis de matériaux gallo-romains. Cette recherche me donna la pensée, le 10 juin 1856, d'opérer le grattage de la paroi extérieure de l'un de ces murs, qui sépare l'abside nord du grand clocher, et que recouvrait une épaisse couche de mortier.

Le succès le plus complet répondit à mes prévisions. Après quelques heures de travail, la muraille m'apparut couverte, sur une surface d'environ huit mètres carrés, de plusieurs sujets sculptés en bas-relief, et d'une portion de très-grande inscription.

Cette précieuse découverte faisait désirer vivement qu'il fût possible de mettre complètement au jour cette épigraphe dont une partie avait été cachée derrière un des contre-forts

du clocher, lors de la construction de cet édifice, vers le XIII^e^ siècle.

M. Janniard, architecte du gouvernement, et l'un des membres les plus distingués du Congrès, qu'avaient appelé, dans notre ville, des travaux relatifs aux édifices diocésains, voulut bien faire opérer le dégagement de cette partie intéressante du texte, qui, en nous donnant trois lignes entières, est venue projeter de nouvelles lumières sur l'organisation de la colonie d'*Anicium*.

Inscription tumulaire. 335. Ainsi complétée, l'épigraphe se déploie à la face antérieure de trois grandes et fortes pierres longues de 1^m^ 20 à 1^m^ 35, et donnant ensemble une longueur totale de 3^m^ 92 sur une hauteur de 0^m^ 65.

La planche ci-contre, qui en offre la réduction au vingtième, fait voir, avec une rigoureuse exactitude, la hauteur des lettres de 0^m^ 14, la profondeur et la netteté monumentales de la gravure, et les formes graphiques rappelant, à certains égards, l'écriture usitée vers le III^e^ siècle, peut-être même au IV^e^.

Le verbe *quiesco* qui s'y trouve, et dont l'emploi en épigraphie tumulaire devint, vers cette époque, d'un usage plus général, n'appuie pas seulement cette hypothèse, il nous fixe également sur la destination sépulcrale de l'inscription.

Nous y voyons aussi que ce texte consacre le souvenir d'un personnage qui avait rempli les hautes fonctions de *préfet de la colonie* (PRÆFECTUS COLONIÆ), et qu'il y est question d'un *flamine* (FLAMinem) et d'un *duumvir* (IIVIRVM).

Le sens général de l'inscription est plus difficile à saisir, soit à cause des abréviations, soit parce que l'épigraphe se complétait peut-être par d'autres lignes inscrites sur d'autres pierres au-dessous de celles que nous possédons.

N° 335.

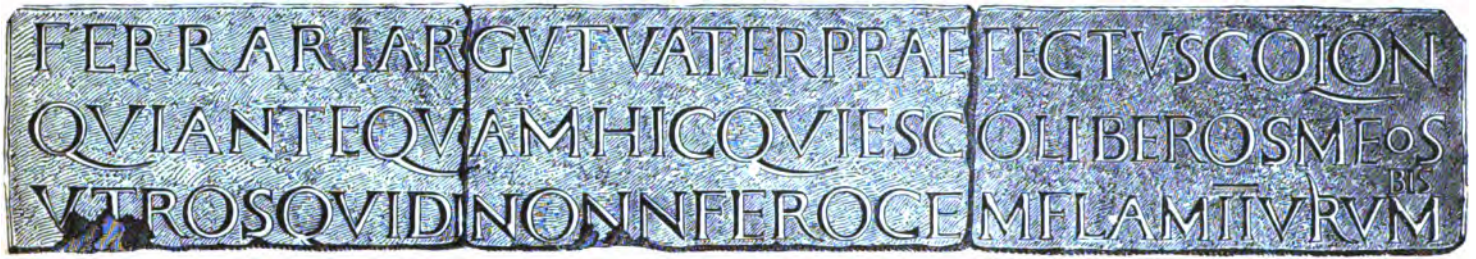

Inscription tumulaire incrustée dans un mur de la cathédrale du Puy.

Essayons cependant, à l'aide de quelques textes lapidaires, de restituer celui-ci :

Trois mots bien connus commencent la première ligne : FERRARIUS, ARGUTUS, ATER. Mais doit-on les considérer comme qualificatifs, et lira-t-on : *Fabricant d'ouvrages de fer*, homme *ingénieux* (ou *intelligent*) et *sérieux?* Dans cette supposition, il faudrait admettre que le monument auquel l'inscription avait appartenu comportait une autre épigraphe renfermant les noms du défunt, et qu'on aurait voulu exprimer ici qu'il s'était élevé, par son mérite, du rang d'industriel à la dignité suprême de la colonie.

Une autre hypothèse, peut-être plus plausible, nous donnerait, suivant l'usage, les prénom, nom et surnom du défunt: *Ferrarius*, employé aussi dans un sens nominal sur une inscription du musée de Florence [1] ; *Argutus* que porte un Gaulois éduen sur un autel consacré à la déesse Victoire et trouvé à *Alise* (Côte-d'Or) [2], et un affranchi, sur une épigraphe trouvée à Modène [3]; enfin *Ater*, qu'on retrouve dans le nom *Ateria* d'une jeune femme, inscrit sur un monument de la ville d'Arles [4].

La lecture de la troisième ligne peut se prêter aussi à deux interprétations : LIBEROS MEOS UTROSQUE VIDI NONNIUM FEROCEM FLAMINEM BIS DUUMVIRUM ; ou bien : *Liberos meos utrosque vidi, nonnullum ferocem flaminem, bis duumvirum.*

Dans la première hypothèse, le défunt aurait *vu l'un de*

[1] *Muratori*, p. 1542, n° 11.

[2] M. Rossignols. *Alesia, études sur les campagnes de Jules César*, p. 100. D'après une communication qu'a bien voulu me faire M. Janniard.

[3] *Muratori*, p. 1591, n° 5.

[4] *Muratori*, p. 1456, n° 1.

ses enfants, Nonnius, décoré du titre de flamine, et l'autre, Ferox, de celui de duumvir.

Mais je ne connais pas d'inscriptions sur lesquelles les noms *Nonnius* et *Ferox* auraient été employés. Il semble également que la texture de la phrase, en l'absence surtout de la conjonction *et*, offrirait des inversions peut-être inusitées. Il serait possible, cependant, qu'eu égard au luxe d'abréviations qu'on observe ici, à la nécessité de renfermer une longue inscription dans un espace donné, et enfin à la décadence de la latinité, certaines de ces objections n'eussent pas une valeur bien réelle.

La seconde interprétation se justifie jusqu'à un certain point par des exemples : les mots *liberos meos utrosque vidi* rappellent une inscription du musée de Lyon, sur laquelle il est dit que le défunt *a vu ses enfants* avant de mourir, et qu'ils lui ont survécu [1]. L'expression *nonnullum, l'un d'eux*, est usitée, et l'adjectif *ferocem*, pris dans une acception laudative, se trouve dans ces vers d'Horace :

.... *triumphatisque possit*
Roma ferox dare jura Medis [2].

C'est aussi à peu près dans le même sens que Virgile et Cicéron ont employé les mots *ferox animi, homme magnanime* ou *d'un grand cœur*.

En tenant compte des réserves que font naître ces données, et sans rejeter absolument les autres interprétations que j'ai indiquées, on pourrait donc lire :

Ferrarius Argutus Ater, præfectus coloniæ,
Qui, antequam hic quiesco, liberos meos
Utrosque vidi, nonnullum ferocem flaminem, bis duumvirum.

[1] N° 171 du catalogue publié par M. Comarmond.

[2] Liv. III., ode III., v. 45.

Traduction littérale : *Ferrarius Argutus Ater, préfet de la colonie, qui, avant de reposer ici, ai vu tous mes enfants, l'un d'eux, magnanime flamine, deux fois duumvir.*

Les doutes que peuvent soulever, d'ailleurs, quelques mots de l'inscription, n'atténuent en rien la portée de ce précieux texte au point de vue historique. Ce qu'il est, en effet, intéressant de constater, c'est que, dans l'antiquité gallo-romaine, la ville d'*Anicium* formait une de ces *colonies* qui, instituées à l'image de Rome, étaient régies par un *préfet* et avaient, suivant l'usage, en tête du sacerdoce, un *flamine* nommé par le peuple et installé par le grand pontife ou son subrogé; des *duumvirs* ou deux consuls élus tous les cinq ans, un conseil de *décurions* ou sénat municipal (comme le prouve l'inscription n° 6 du précédent mémoire), enfin tout un système administratif qu'attestent également de nombreux restes d'édifices publics et deux épigraphes relatives au *forum* [1].

[1] Les titres *præfectus col*, *colon* ou *coloniæ*, *flamen*, *duumvir*, *ædilis*, *quæstor*, etc., lorsqu'ils ne sont suivis d'aucune désignation de lieu, s'appliquent toujours à la localité où le défunt avait reçu la sépulture, c'est-à-dire au lieu même où le monument a été conservé jusqu'à nos jours. Les exemples abondent à Rome, Lyon, Narbonne, Nîmes, etc., etc. Voyez Muratori, pages 435, 453, 461, 2023, et les savants catalogues publiés par MM. Comarmond (numéros 333, 419, etc.), Tournal (numéros 223, 224, etc.), Pelet (numéros 32, 73, etc.).

Il importe également de répondre à une objection que pourrait faire naître l'institution de la *colonie* pendant l'époque gallo-romaine et qui, au premier aspect, semblerait exclure l'existence antérieure d'une ville gauloise. A cet égard, tous les historiens sont d'accord sur ce point, que « les colonies étaient des villes, soit fondées par la mère-patrie pour y verser l'exubérance de sa population, soit *des villes déjà existantes où*

Il est bien digne de remarque que cette antique organisation du régime politique de notre ville paraît s'être perpétuée d'âge en âge dans notre ancienne administration communale, où les *consuls* représentaient avant le XIV^e^ siècle, presque en pareil nombre et avec des attributions analogues, et depuis l'an 1394 jusqu'à la première révolution, avec quelques variations, les *duumvirs* et *décurions* gallo-romains [1]. Ce fait est d'autant plus important qu'il n'existe dans l'histoire du Puy aucune trace de charte royale relative à l'affranchissement primitif de la commune, et que l'origine de nos institutions consulaires, comme celles de différentes villes de la France méridionale, se perd dans l'obscurité des siècles. Ne serait-ce pas comme un fil traditionnel symbolisé par l'aigle romaine qui figure sur l'un de nos bas-reliefs antiques et que nous retrouvons, dans la longue série des âges jusqu'à nos jours, sur le blason de notre ville [2]?

Après avoir déduit les conséquences historiques qui ressortent de cette remarquable inscription, nous avons à constater que ses dimensions peu ordinaires et les formes très-soignées de l'écriture dénotent un monument tumulaire

elle envoyait un certain nombre de citoyens pour concourir à l'agrandissement et à la sûreté de l'empire. » Comarmond; Catalogue du musée de Lyon, page 28. Il serait d'ailleurs trop long de rappeler ici les témoignages qui prouvent l'existence d'un *oppidum* gaulois sur le mont Anis.

[1] Plus tard, les *sénateurs*, d'après l'inscription n° 323. On peut même préciser l'origine de notre première magistrature consulaire, celle du *premier consul*, et la rapporter à l'époque où l'on substitua aux *duumvirs* le *principalis* ou premier des décurions qui, suivant les prescriptions du code Théodosien, se trouva à la tête des affaires municipales et en eut la complète direction.

[2] C'est ainsi que la ville de Nîmes a conservé dans ses *armes* l'insigne romain du *crocodile*.

d'une véritable importance. On observe aussi que les pierres sur lesquelles elle est gravée pénètrent profondément dans la muraille, et accusent ainsi une épaisseur qui était proportionnée avec celle des murs dont primitivement elles avaient fait partie. On est conduit ainsi à supposer l'existence d'un édicule analogue à ceux dont j'ai signalé de précieux restes sous les nos 254 à 258, et qu'entourait probablement une clôture, *monumentum macerid cinctum*.

L'inscription elle-même, malgré ou plutôt à cause de sa prolixité, en laisse supposer d'autres qui en formaient le complément et qui se déployaient, comme celle-là, sur les parois des murs soit de l'édicule, soit de l'enceinte murale.

On comprend dès-lors qu'un monument édifié d'après ce système pouvait comporter à l'intérieur un sarcophage dépourvu d'inscriptions, et seulement orné de sculptures à l'instar de la tombe que j'ai décrite sous le no 263. La grandeur de ce sarcophage, en rapport avec les dimensions de notre épigraphe, une certaine concordance d'époques dans le faire des sculptures et les formes des lettres, me portent même à croire que cette belle pièce avait été appropriée au sépulcre du premier magistrat de la colonie, mentionné sur notre inscription.

Il est probable également que la somptuosité de ce monument ne se bornait pas à cette tombe et aux inscriptions de l'édicule ou des murs d'enceinte; des bas-reliefs devaient en décorer les parois, comme dans les chambres sépulcrales des nos 254 à 258. C'est, en effet, ce qu'on peut conjecturer d'après deux des bas-reliefs découverts sous le crépi du mur absidal de la cathédrale, et dont le style et le motif des sculptures se rapportent à une époque contemporaine de l'inscription et à une destination funéraire. En voici les descriptions :

Hercule vaincu par l'Amour. Bas-relief. 336. (Voyez la planche ci-contre.) Hercule nu, nonchalamment assis sur des rochers et comme dans une pose d'ivresse, vient d'être désarmé par des génies ailés et nus, des amours, qui, groupés à la droite du héros, emportent sa massue.

Le sujet qui faisait symétrie à gauche offrait aussi un groupe de petits génies ailés, représentés au moment où ils ont enlevé au demi-dieu un autre de ses attributs: un grand vase à deux anses [1]. On ne voit sur la pierre qu'un de ces amours soulevant avec effort le vase que, des deux mains, il a saisi par une anse. La présence d'un autre génie est indiquée par les restes d'une aile. On peut voir dans cette représentation les amours d'Hercule et d'Omphale, et le triomphe de cette reine sur le héros [2].

Il serait difficile de justifier la présence d'un pareil sujet sur un monument sépulcral, si les tombes antiques ne nous offraient des scènes amoureuses de la vie d'Hercule. L'un des exemples de semblables représentations se voit sur un beau sarcophage en marbre, du musée de Lyon. Près de Bacchus, qui est figuré en vainqueur au milieu d'un cortège triomphal, l'artiste a placé Hercule ivre et amoureux qui se penche vers Hébé, et l'Amour qui semble la solliciter pour qu'elle accorde ses faveurs au vainqueur du lion de Némée.

Je suppose, avec M. Comarmond, que ces scènes my-

[1] Les gallo-romains ont souvent représenté Hercule tenant la massue d'une main et un vase de l'autre. Des antiquaires l'ont considéré comme l'*Hercule Ogmion* des Gaulois, le dieu de l'éloquence, et, dans cette supposition, le vase leur a paru être celui de la science. Voyez, pour cette représentation, Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques*, etc., t. II, p. 26, et Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*; t. II, pl. 128, n° 2.

[2] Voyez Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*.

CONGRES SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

TOME II, page 504.

N° 336.

Hercule ivre et amoureux.

Bas-relief enchâssé dans un mur de la cathédrale du Puy.

thologiques n'avaient pas été choisies comme des motifs de simple décoration. « Cette sculpture, dit ce savant antiquaire, n'avait pas seulement pour but de peindre Bacchus dans toute sa gloire, c'était plutôt celui d'implorer sa puissance chez les morts, dans les enfers. La scène bacchique et amoureuse d'Hercule est ici un complément de l'invocation. Tous deux frères, tous deux fils de Jupiter, on a voulu rendre hommage à la famille divine pour implorer ses faveurs. En Argolide, où l'on adorait un *Dionysius* (Bacchus) descendu aux enfers, l'on célébrait en son honneur des cérémonies funèbres. A Delphes pareillement, Bacchus était regardé comme un pouvoir tellurique, comme un prophète divin, producteur des émanations souterraines du gouffre sacré [1]. »

En traduisant par la sculpture une scène de la vie d'Hercule, l'un des artistes d'*Anicium* s'était donc proposé de lui donner une signification funèbre, et il est possible que, dans le même but, il eût orné aussi le tombeau du préfet de la colonie, de sujets bacchiques qui formaient, comme au sarcophage de Lyon, le complément de la même pensée mythologique [2].

Longueur de la pierre	1,55
Hauteur (les deux listels compris)	0,70

Génie. Bas-relief. 337. Un autre génie, aux ailes déployées, est placé derrière une ample draperie, dont une extrémité est attachée près d'un pilastre par un crampon. Il pose la

[1] *Catalogue du musée de Lyon*, p. 28.

[2] J'ai cité, sous les nos 228 à 230, trois fragments sculptés qui offrent des sujets bacchiques; ils aidaient peut-être à compléter la décoration du monument. Toutefois, je dois faire observer que ces bas-reliefs se caractérisent par de plus fortes proportions que dans la scène de l'Hercule.

main gauche sur cette tenture, lève le bras droit vers le ciel et s'élance comme pour s'envoler. L'artiste aurait-il voulu représenter l'un des génies du jour, celui du matin, s'échappant des voiles de la nuit, et se rattachant soit à quelque épisode de la vie d'Hercule, soit à toute autre composition funèbre? A quelle opinion que l'on s'arrête, toujours est-il que ce bas-relief provient du même monument que le précédent morceau, d'après le style et les proportions de la figure, semblables à ce qu'on voit dans l'autre tableau.

Longueur de la pierre.....	0,65
Hauteur.....	0,62

Scène de repas. Bas-relief. 338. Cette belle et curieuse pièce de sculpture antique semble également se rattacher à quelques-uns des morceaux que j'ai décrits dans mon précédent mémoire. Le sujet principal de la scène qui y est figurée, rappelle un des motifs ordinaires des représentations sépulcrales, et, dès-lors, il n'est pas invraisemblable de supposer que ces sculptures avaient décoré un édicule funéraire, le même, peut-être, que celui dont nous possédons les curieux débris inscrits sous les nos 254 et 255. On peut en juger par le style du bas-relief, le travail d'exécution et les proportions des figures qui sont analogues à ce qu'on observe sur ces morceaux.

La scène représente un repas de famille. Les personnages principaux sont deux époux placés comme s'ils étaient assis derrière un lit, devant lequel est une table ronde à trois pieds et chargée de mets. L'époux, qui est appuyé sur des coussins, offre, de la main droite à sa compagne, un objet qu'il serait difficile de préciser. Le vêtement de la femme est une tunique à larges manches; le mari, qui a la tête nue, paraît avoir un costume d'intérieur, qui comprend une tunique et un surtout à manches, ouvert dans toute sa longueur

sur le devant, une sorte de *robe de chambre*, *cubicularis*. En avant et près de la table est un chien qui, d'après son attitude habilement exprimée, semble demander sa part du festin. Le fond du tableau, comme dans la plupart des *triclinia*, est décoré de draperies. Cette curieuse scène, qu'on retrouve sur beaucoup de monuments tumulaires de l'antiquité grecque et romaine, et dans laquelle des auteurs ont cru voir le repas des funérailles, *cœna feralis*, cette scène se complète, à droite, par un épisode d'autant plus intéressant que, n'ayant pas encore été signalé sur d'autres bas-reliefs antiques, il peut indiquer un trait des habitudes vellaviennes.

L'action se passe probablement en dehors de la maison, peut-être dans une cour attenante : un homme est debout et donne à manger, dans un vase rond et peu profond, à un cerf apprivoisé et harnaché; curieux exemple de *domestication* d'animaux sauvages, que m'avait déjà révélée notre beau bas-relief de chasse n° 286, où l'on remarque également un cerf bridé et docilement conduit par un serviteur.

On croit voir aussi, sur le devant et à gauche, une sorte d'instrument aratoire, peut-être une charrue dont les formes sont, d'ailleurs, trop frustes pour être déterminées avec précision. Quant au costume du personnage qui est représenté dans cette seconde partie du tableau, c'est encore le vêtement de ville que paraissent avoir adopté les Vellaviens vers le 1er siècle, et tel que nous l'avons vu sur les bas-reliefs nos 255 et 258, c'est-à-dire une tunique courte très-ample qui se replie largement des côtés, et qui est percée d'échancrures latérales pour donner passage aux mains. Comme dans les précédents bas-reliefs, la tête est nue et la chevelure assez longue en arrière; on voit également que si les jambes ne sont pas nues, elles seraient vêtues d'une *bracca* très-collante.

Dans ce tableau, les figures ont environ un tiers de la grandeur naturelle.

Longueur de la pierre	0,94
Hauteur (y compris les deux listels d'encadrement en haut et en bas)	0,74

Attelage de chevaux et coureur. Bas-relief. 339. Voici encore un sujet qui représentait une curieuse scène de la vie civile des Vellaviens, et qui faisait partie probablement aussi de la décoration d'un édicule consacré à la mémoire d'un riche citoyen de la colonie.

Deux robustes chevaux ou mulets attelés sont lancés au galop et précédés d'un coureur qui guide leur marche. Un arbre placé au second plan, complète cette partie du sujet. Nous n'avons ici que la moitié antérieure des deux coursiers. Le reste de leurs corps et le char qu'ils traînaient, étaient figurés sur une autre pierre faisant suite à celle-ci. Les personnages probablement placés dans ce char (*birota* ou *rheda*) donnaient l'explication de cette scène qui, par le style de la sculpture et la taille du coureur (environ un tiers de la grandeur naturelle), paraît avoir appartenu à la même série de bas-reliefs que le précédent.

Il convient de remarquer les colliers au moyen desquels les coursiers sont attelés. Fortement arqués à leur partie supérieure, ils rappellent, dans leurs dispositions générales, celles des colliers qu'emploient encore nos charretiers. Seulement ils sont si rapprochés l'un de l'autre, qu'ils semblent réunis du haut et n'en former qu'un seul, imitant une sorte de joug, avec un collier autour du cou de chacun des animaux.

Le vêtement du coureur mérite également d'être mentionné. Parfaitement approprié à sa destination, il comprend une tunique à manches étroites, serrée sur les han

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

TOME II, page 509.

N° 340.

Scènes d'intérieur.

Bas-relief encbâssé dans un mur de la cathédrale du Puy.

ches par une ceinture et retroussée du bas. La *bracca*, si toutefois il y en a, est étroite et collante ainsi que la chaussure. La tête est nue, et la chevelure, qui est longue, flotte en touffe artistement liée sur le derrière, à la façon de celle des muletiers espagnols.

Longueur de la pierre.....	0,50
Hauteur (y compris les deux listels en haut et en bas).....	0,71

Scènes d'intérieur et pilastre. Bas-relief. 340. (Voyez la planche ci-contre.) Les relations de formes qu'on remarque entre ce beau morceau de sculpture et les deux précédents, peuvent encore permettre de l'attribuer à un édicule funéraire. Le style élégant de la sculpture signale également une œuvre de la meilleure époque de l'art dans notre pays. Toutefois, les personnages étant ici d'environ moitié de grandeur naturelle, indiquent une autre série de sujets qui décoraient soit un parement distinct de muraille, soit une autre chambre sépulcrale, qui avait reçu aussi les restes d'un citoyen notable d'*Anicium*.

Une portion de pilastre, richement ornée de rinceaux, sépare sur cette pierre deux parties de tableaux qui font symétrie, charmantes compositions entourées de draperies sous lesquelles sont représentés de jeunes et gracieuses femmes et un homme. Ici nous assistons à des scènes de salons.

Le sujet de gauche ne montre que trois figures; deux femmes assises sont groupées devant une table. L'une pose avec grâce ses deux mains sur un objet ou instrument dont la forme et l'usage sont difficiles à préciser; l'autre tient aussi des deux mains un objet de forme carrée, tandis qu'un homme, placé debout devant elles, déploie une draperie. C'est une partie d'un tableau qui se complétait par des sculptures exécutées sur d'autres pierres. Etait-ce une scène de musique, un concert instrumental, et, dans cette supposition,

l'instrument placé sur la table offrirait-il une variété de forme du *théorbe* représenté sur des monuments de l'antiquité? Je n'oserais l'affirmer. Cette hypothèse, qui n'est pas cependant invraisemblable, pourrait être appuyée par le sujet représenté à droite du pilastre et dans lequel on croirait voir un concert vocal : une jeune femme tient des deux mains un manuscrit ouvert comme un livre, sur lequel ses regards se portent avec une vive attention. Devant elle, est posée une table, et, au-dessus, un feuillet déployé. Un peu plus haut, on distingue le bras et la main d'une autre personne. Un des doigts paraît dirigé en avant comme s'il marquait un mouvement de cadence. La fin de la pierre ne permet pas de voir le reste du tableau. Deux autres femmes, qui paraissent assises comme la première, ont la tête et les yeux tournés vers cette main dont elles semblent observer les mouvements. Au fond de la scène est tendue une draperie au-dessus de laquelle apparaît à mi-corps une suivante qui écoute.

Ces bas-reliefs, si curieux par les sujets qu'ils représentent, ne le sont pas moins par les costumes des divers personnages. On remarquera les élégantes coiffures des dames, et leurs tuniques à manches très-larges et semblables à ce que nous avons vu sur le bas-relief n° 258. L'homme qui tient la draperie est à tête nue comme dans toutes les scènes précédentes, mais il se distingue ici de tous les Vellaviens dont nos sculptures ont offert les images, par une particularité probablement importante : la barbe épaisse qui orne tout le bas du visage. Ce détail aura sans doute une signification lorsqu'il sera possible d'expliquer, par des exemples, le rôle extraordinaire, et jusqu'à présent énigmatique, qu'il joue dans cette mystérieuse scène. Sa tunique se caractérise peut-être aussi par l'ampleur soit de la manche, soit du pan qui couvre le bras gauche.

Si nous ne pouvons pas rattacher directement ces tableaux

à ceux qui ont été décrits précédemment, nous trouvons au moins un point intéressant de rapprochement entre le pilastre qui les sépare et celui déjà inscrit sous le n° 235. Sur l'une et l'autre de ces pierres est sculpté un enroulement de tiges, feuilles et fleurs au milieu desquelles se jouent des oiseaux. C'est absolument le même relief du rinceau, le même sentiment de sculpture, la même saillie des pilastres. Leur largeur seule varie, étant ici de 0m 44, au lieu de 0m 56 que nous donne le n° 235; on remarquera, de plus, que dans ce dernier, la pierre est lisse de chaque côté du pilastre, au lieu des sculptures qui ornent les mêmes parties du parement dans l'autre morceau.

Mais ces deux détails trouvent une explication très-plausible dans l'hypothèse d'un édicule quadrilatère, où les faces latérales plus longues et plus simplement décorées, d'une part auraient nécessité des pilastres plus larges, et d'autre part n'auraient reçu aucun autre ornement que ces pilastres.

C'est à l'imitation des murailles, plus ou moins ornées, de quelques-unes de ces chambres sépulcrales, que les murs de clôture offraient parfois des différences analogues dans leur système de décoration. On en a vu un exemple dans le tombeau de famille trouvé à l'*Arbouisset*, commune d'Espaly, que j'ai décrit à la page 442, et où les pierres de couronnement étaient plus ou moins enrichies de moulures, suivant la place qu'elles avaient occupée aux murs d'enceinte de cette sépulture.

Il y aurait donc lieu de conclure de ces données, que l'édicule funéraire auquel ces deux pierres ont appartenu n'était orné de bas-reliefs qu'à la façade antérieure, ou, si l'on veut, qu'au parement intérieur de l'un des quatre murs, les autres parements internes ou externes n'étant ornés que de pilastres avec rinceaux.

Hauteur de la pierre (représentant la hauteur d'une assise)... 0,60

Longueur	1,76
Largeur du pilastre	0,44
Saillie du pilastre	0,02
Largeur de chacune des scènes	0,62 et 0,65

Autre pilastre. 341. Je rapporte au même monument que les précédents morceaux, un autre pilastre qui, dans le mur absidal de la cathédrale, se trouve caché en très-grande partie par le contre-fort du clocher. Cependant on voit très-bien, entre les joints des pierres, que le bloc est sculpté sur deux de ses faces en retour, en forme de pied-droitdécoré, sur un côté, d'enroulements de feuillages, et, sur l'autre, de sculptures plus saillantes.

Je suppose que ce morceau pouvait être placé à l'une des entrées de l'édicule dont elle formait, avec d'autres pierres superposées, l'un des deux pieds-droits. Dans cette hypothèse, la face d'*intrados* était celle dont les ornements avaient la plus forte saillie, et l'autre de face pilastre était suivi d'une portion de la pierre avec bas-relief ou lisse, suivant que ce bloc faisait partie de la façade ou de l'un des trois autres murs du monument. Ces déductions font désirer très-vivement qu'il soit possible de mettre complètement à découvert la totalité de la pierre.

Hauteur de la pierre	0,60
Longueur	(?)
Epaisseur	(?)

Pierres avec cannelures. 342. Je regarde comme pouvant provenir soit d'autels, soit de piédestaux isolés ou continus, deux pierres dont l'une, entièrement visible par l'une de ses faces, présente six cannelures évidées. La première de ces concavités offre, dans le haut, un petit buste en demi-ronde-bosse, et sur la marge de la pierre, à la suite de la dernière cannelure, le mot ;

IoVI hauteur des lettres : 0.04 à 0,06.
NVS

gravé en creux. Que signifie ce buste ainsi insolitement figuré dans une cannelure? Je n'essaierai pas d'expliquer cette énigme. Quant au nom *Jovinus* écrit en deux lignes et avec des formes de lettres incorrectes, il n'a rien de monumental et n'est autre, à mon avis, qu'une signature soit de l'un des artistes ou ouvriers (*Fabri*) employés à la construction d'un édifice de la colonie, soit de l'un des pèlerins ou *touristes* qu'attiraient, comme aujourd'hui, à *Anicium*, le renom du culte local, les monuments ou les beautés naturelles du site.

La seconde de ces pierres, qui est, en partie, cachée par le contre-fort du clocher, ne laisse voir, après un grand espace lissè, que cinq cannelures et la naissance d'une sixième.

Il ne serait pas impossible que ces morceaux fussent du même temps que nos plus anciens monuments gallo-romains. On remarque, en effet, dans la scène religieuse du bas-relief n° 255, un autel qui est décoré de cannelures analogues. Il est même curieux de remarquer que la hauteur de cet autel, calculée d'après les proportions des personnages qui l'accompagnent, concorde très-bien avec celle que nous fournissent nos pierres cannelées.

Nous avons observé aussi de semblables concavités sur la pierre du n° 128 qui, faisant symétrie avec celle du n° 129, dont la sculpture en feuilles imbriquées est d'un savant ciseau, caractérise également une bonne époque de l'art.

Longueur de la première pierre	1m
Hauteur	0,60
Hauteur des cannelures	0,44
Largeur	0,09
Espace lisse avant la première	0,07
Espace lisse après la dernière	0,21

Espace entre chacune d'elles	0,04
Longueur de la seconde pierre pour la portion visible	1,15
Espace lisse avant la première cannelure	0,54

Pierres d'appareil. 343 à 348. Les mêmes assises du mur absidal de la cathédrale, qui renferment tous les morceaux précédents, laissent voir aussi, par une de leurs faces, au moins six gros blocs cubiques qui paraissent provenir de monuments gallo-romains. Leur hauteur varie de 0m 57 à 0m 63, et leur longueur de 0m 25 à 0m 82. La plupart de ces matériaux indiquent, par la coupe des pierres et leurs proportions, le même appareil du grand édifice auquel ont appartenu les blocs décrits sur les nos 58 à 73.

Ils nous ramènent ainsi à la pensée du monument principal de l'acropole, autour duquel nous avons successivement retrouvé tant de souvenirs archéologiques de l'*oppidum* gaulois, de la colonie romaine et, enfin, des commencements de la ville chrétienne d'*Anicium*.

Je n'aurais qu'insuffisamment accompli la tâche laborieuse que m'imposait un devoir de science et de patriotisme, si, après avoir dressé l'inventaire des plus anciens éléments de l'histoire locale, je ne faisais appel à tous les hommes d'intelligence, de savoir et de goût pour m'aider à compléter, par de nouvelles données, ces études bien imparfaites des origines de la ville du Puy.

Vierge encore de ces savantes recherches qui ont été effectuées à Espaly, à Polignac et à Saint-Paulien, le sol de l'antique *Anicium*, doit offrir évidemment une mine archéologique des plus précieuses. Que des fouilles bien entendues soient exécutées, que les inscriptions, les sculptures, les

morceaux d'architecture déjà nombreux que nous possédons, et ceux qui seront exhumés, soient dessinés et publiés, et nous aurons fourni à l'art, à la science et au pays, des éléments d'étude qui projetteront quelques lumières sur les ténébreuses époques des temps les plus anciens.

Il me sera bien permis déjà d'être flatté pour mon pays, des sympathies avec lesquelles ont été accueillis ces premiers et modestes essais, et du concours généreux qui leur a été donné par une souscription, à l'aide de laquelle il a été possible de donner, dans le texte de ce mémoire, divers spécimens de nos antiquités, dessinés et gravés sur bois par M. Camille Robert, du Puy, avec un talent très-consciencieux. Que cet habile artiste, que la Société académique du Puy, qui a bien voulu s'associer à cette œuvre par son généreux concours, que les signataires si désintéressés de la souscription veuillent bien agréer l'expression de ma vive gratitude [1].

AYMARD,

L'un des secrétaires généraux du Congrès.

[1] Le temps nous a manqué pour donner dans ce volume du Congrès un plus grand nombre de planches qui auraient été indispensables à l'intelligence du texte. Nous nous proposons de continuer, par souscription, la publication des dessins; ils seront joints, un jour, à un nouveau travail sur le même sujet, à la suite duquel seront publiés les noms des souscripteurs.

OBSERVATIONS

PRÉSENTÉES AU CONGRÈS

PAR M. JANNIARD, ARCHITECTE DU GOUVERNEMENT,

EN RÉPONSE A LA 9e QUESTION DU PROGRAMME, AINSI CONÇUE :

A quel genre de monument doit-on attribuer les grands bas-reliefs gallo-romains trouvés au Puy et dont les dispositions particulières semblent attester l'existence d'édifices d'une architecture peu ordinaire?

Ayant eu occasion d'admirer les curieuses sculptures trouvées dans le voisinage de la Cathédrale et conservées au Musée du Puy, ainsi que celles qui sont incrustées dans les murs de l'abside de cet édifice religieux, nous saisissons l'occasion d'apporter au Congrès un léger tribut d'observations et de conjectures sur la nature du monument auquel elles ont appartenu, dans l'espoir que ces lignes rédigées à la hâte pourront être de quelque utilité aux archéologues à qui la solution définitive de la question peut être réservée.

Nous disons tout d'abord que nous pensons que les bas-reliefs ont appartenu à un temple, et les sujets qui les composent nous font ajouter que cet édifice était un temple de *Diane*.

En effet, à quelle autre divinité païenne attribuer cette frise composée d'une suite d'animaux sauvages se dévorant les uns les autres? Pour qui, si ce n'est pour la déesse de la

chasse, cette guerre des hôtes des forêts eût pu avoir des attraits? On sait que des sujets de ce genre étaient consacrés à cette déesse sur les monuments.

A quel autre genre d'édifice pourrait-on attribuer ces sculptures? Ce ne pourrait être qu'à un cirque ou un amphithéâtre sur les murs desquels on aurait représenté les scènes de chasse et les combats d'animaux qu'on exécutait parfois dans leur arène? Mais la cité d'Anis était-elle assez importante pour posséder un de ces édifices? Du reste, ce serait à peine s'il y avait sur le mont Anis assez de surface plane pour y établir un amphithéâtre, à moins que, comme parfois pour les théâtres, on eût adossé l'édifice au rocher de Corneille. Il y aurait eu une place plus insuffisante encore pour un cirque. D'ailleurs, les amphithéâtres et surtout les cirques se plaçaient presque toujours dans la partie basse des villes et dans les plaines ou les vallées; les sommités étaient réservées pour les temples ou les acropoles.

On observera que ces sculptures sont de composition différente quoique présentant des sujets de même nature, c'est-à-dire des animaux.

La série principale, exécutée en plus haut relief, représente des cerfs, des biches, ânes, etc., poursuivis et attaqués par des lions, des panthères, des chiens, etc., tandis qu'un singe en sûreté semble disposé à croquer quelque fruit qu'il tient à la main, sans s'inquiéter de la scène de désolation qui se passe à ses pieds.

Cette frise, de 0m 82 de hauteur, taillée dans des pierres de 0m 80 d'épaisseur, a dû appartenir à la frise extérieure de l'édifice; le grand relief de ces figures avait pour but de donner à des objets qui devaient être vus de loin plus de vigueur par la largeur et le noir des ombres portées.

Les sujets secondaires, de même hauteur, mais dont les blocs n'ont qu'environ 0m 50 d'épaisseur, ont dû faire partie

d'une frise intérieure, celle du *pronaos*, par exemple. Les biches et autres animaux herbivores y broutent paisiblem et dans le petit nombre d'exemples qui en restent, on ne voit pas de bêtes féroces. Les figures de cette frise ont peu de relief parce qu'elles devaient être éclairées de reflet et qu'elles ne devaient être vues que de près. C'est ainsi qu'étaient disposées les sculptures du Parthénon ; les sujets sculptés dans les métopes étaient presque de ronde-bosse, tandis que les figures de la frise du *pronaos* avaient une très-faible saillie.

Nous trouverons encore à nos bas-reliefs un autre point de ressemblance avec les sculptures du temple de Minerve. Dans les métopes, et même dans les frontons de celui-ci, ce ne sont que combats : ici, les Centaures combattent les Lapithes ; là, Neptune et Minerve se disputent les armes à la main à qui donnera son nom à la ville d'Athènes. En somme, la discorde et toutes ses conséquences. Sous le *pronaos*, au contraire, se déroule la longue procession des panathénées, cette fête de la Paix, s'il en fut, cette gloire des institutions civiles. Hors du sanctuaire, on ne voit que des scènes guerrières auxquelles, par une triste anomalie, la déesse de la sagesse avait la faiblesse de se mêler. Au dedans, plus près du sanctuaire, se développent des institutions artistiques, scientifiques et agricoles. Là, c'est Bellone avec toutes ses fureurs ; ici, c'est Minerve entourée des institutions pacifiques.

Au temple du mont Anis, les sujets des deux frises ont trop d'analogie pour qu'on puisse supposer qu'ils ont appartenu à deux édifices différents. Ils ont donc été placés sur deux points séparés du même monument ; or il est naturel d'attribuer à l'ordre extérieur, dont faisaient sans doute partie les tronçons de colonnes cannelées trouvées au même lieu, la frise de plus grande proportion, tandis que la moindre appartient à l'ordre intérieur.

Ici, comme au temple de Minerve, les scènes de désolation au dehors et les scènes pacifiques au dedans.

Les bas-reliefs de la 2e catégorie que possède le Musée du Puy formaient architraves et reposaient immédiatement sur les colonnes, ainsi qu'il est démontré par les rinceaux sculptés sous le lit inférieur formant soffite et alternant avec des parties carrées et unies indiquant l'emplacement des supports qui devaient être des colonnes appartenant à l'ordre secondaire de l'édifice.

Cette disposition originale d'une frise reposant directement sur les colonnes sans l'intermédiaire d'une architrave, est encore plus insolite que les entablements sans frises dits *corniches architravées*, et pourrait faire douter que notre édifice pût appartenir à un genre de monument d'une ordonnance aussi sévère et aussi régulière que les temples. Mais ne sait-on pas que l'époque de décadence à laquelle il appartient gagnait en originalité ce qu'elle perdait en élégance et en pureté, et que cette originalité allait parfois jusqu'à l'excentricité?

Il y a de la naïveté, de la vérité dans les formes et de l'énergie dans les mouvements de cette composition. En somme, c'est un bel ouvrage pour une époque de décadence; elle est l'œuvre d'un homme de génie qui, s'il fût venu quelques siècles plus tôt, eût pu être un grand artiste.

MÉMOIRE

AU CONCOURS ARCHÉOLOGIQUE.

PAR M. HENRI DÉMIAU, DE TOULOUSE,

Professeur de liturgie et d'hébreu au grand séminaire du Puy,

SUR LA 17e QUESTION DE LA 4e SECTION,

AINSI CONÇUE :

De l'influence liturgique sur la forme architectonique et sur l'ornementation des basiliques des premiers siècles. Indiquer les phases diverses de la liturgie dans le diocèse du Puy.

Expliquons d'abord le nom de *liturgie*, qui prend manifestement son origine dans les deux mots grecs : λειτος, *public*, et εργον, *chose, ouvrage*.

Un des vœux les plus ardents de l'ancienne philosophie, c'est qu'il plût à la Divinité de faire connaître aux hommes le culte dont elle voulait être honorée ; parce que, dans ce lien du ciel avec la terre, ces hommes vraiment sages voyaient le remède à tous les maux, la source de tous les biens, la restauration universelle et, en quelque sorte, la déification de l'humanité. Le Désiré des nations est venu,

et, par lui, le vœu de Socrate a reçu son accomplissement. Un culte vraiment digne de Dieu et propre à combler les besoins de l'homme est le don principal que le Sauveur des hommes a fait à la terre; et ce culte, c'est ce qui fut appelé *liturgie* ou chose publique, parce que c'est pour le bien de tous qu'il a été établi, et que tous, sans exception, sont appelés à y prendre part.

Cette notion donnée, abordons la question proposée.

On demande quelle a été l'influence de la liturgie sur la forme architectonique et sur l'ornementation des basiliques des premiers siècles.

Pour répondre à cette question, considérons d'abord dans quelles conditions la liturgie chrétienne se présenta au monde et les besoins qui en dérivaient.

Le divin fondateur du christianisme avait institué un sacerdoce, c'est-à-dire des évêques, des prêtres et des ministres inférieurs, et il lui avait donné une triple mission : celle de prêcher son Evangile, celle de célébrer le sacrifice, en l'entourant des prières et des cérémonies qui en feraient connaître l'excellence, et celle d'administrer les sacrements, où il avait pourvu aux besoins intimes des âmes. Voilà tout le fond de la liturgie, voilà le culte qui va prendre la place des superstitions payennes et des cérémonies figuratives de l'ancien Israël. D'après ces conditions, que demandait la liturgie chrétienne aux peuples qui l'accueillaient? Evidemment il fallait dans tout temple chrétien un lieu éminent où les ministres sacrés de la religion fussent séparés du peuple comme les présidents naturels de l'assemblée; il fallait dans ce sanctuaire un Autel où le sacrifice fût offert avec l'appareil qui en révèlerait les mystères; il fallait une tribune d'où la parole de l'Evangile fût solennellement annoncée; il fallait un vaisseau où la foule des assistants de tout rang, de tout sexe et de tout âge pût se disposer avec

ordre; il fallait des lieux marqués pour le festin eucharistique, pour l'administration du baptême et de la pénitence, et pour recevoir les promesses des époux.

Tels étaient les besoins de la liturgie. Voyons comment les Basiliques durent se prêter à ce besoin.

Les basiliques étant des palais de justice où se traitaient les affaires contentieuses, avaient un parvis, une nef principale et deux nefs collatérales, et, au fond de la première, un espace circulaire ou abside, où se plaçaient les juges et les divers officiers qui concouraient à leur ministère.

Il ne fut pas difficile à la liturgie chrétienne de s'adapter ces édifices. L'*abside* devint le sanctuaire où se placèrent l'autel et les prêtres; les *nefs* furent assignées aux diverses classes des fidèles; l'*atrium* fut destiné à l'administration du baptême et de la pénitence; l'eucharistie était dispensée à l'entrée du sanctuaire, quand elle n'était pas portée dans les divers rangs de la nef; et c'était au même lieu que l'Eglise bénissait le mariage, comme le témoigne un célèbre écrivain du IIe siècle, Tertullien : « L'Eglise reçoit les » promesses des époux, l'*oblation* les confirme, les anges » les présentent, le prêtre les ratifie [1]. » La *tribune* pour la lecture et l'interprétation se plaça naturellement entre l'autel et la nef. C'est ainsi que les basiliques furent facilement transformées en églises.

Mais la liturgie chrétienne, en prenant possession de ces édifices, ne se borna pas aux changements de destination et aux légères modifications que nous venons d'indiquer.

La plus notable innovation qu'elle ait apportée est l'apparition du transept qui donnait au plan de l'édifice la forme d'une croix; car, outre que cette disposition étendait la

[1] Lib. 2., ad uxor. 9.

basilique et y multipliait les centres de réunion, la liturgie était jalouse de rappeler aux moins attentifs le mystère qui faisait dire au Sauveur : « Quand je serai élevé de terre, » j'attirerai tout après moi [1]. »

Une autre innovation fut celle des caveaux qu'on creusa sous l'autel pour y déposer les reliques des martyrs, et qu'on nomma, pour cela, *Martyrium* ou Confession. C'est un auteur des premiers siècles qui nous révèle l'influence de la liturgie sur cette disposition, lorsque, parlant de deux corps saints qu'on venait de découvrir, il disait : « Plaçons sur » l'autel la victime qui a été immolée pour tous, et plaçons » au-dessous ceux que sa mort a rachetés : *Ille* SUPER » ALTARE, *qui pro omnibus passus est; isti* SUB ALTARI, *qui* » *illius redempti sunt passione* [2]. » Vous venez d'entendre le saint archevêque de Milan, Ambroise, auparavant son gouverneur.

Telle fut, en nous bornant aux notions essentielles, l'influence liturgique sur la forme architectonique des basiliques des premiers siècles.

Etudions maintenant son influence sur l'ornementation. Distinguons les ornements de pure décoration et ceux qui étaient pour l'instruction.

Une des premières lois de la liturgie chrétienne, est que le culte divin doit être décent et majestueux; car ce n'est pas à un homme que s'adressent nos hommages, mais à Dieu, et nous disons dans l'oblation même du sacrifice : *J'ai aimé, Seigneur, la beauté de votre maison.* Il est donc manifeste que l'influence immédiate de la liturgie dut être de multiplier les ornements des basiliques, ceux même qui

[1] Joan., XII, 52.

[2] Epist. XX.

n'étaient que pour leur embellissement. Qu'il me suffise de citer en preuve ce passage d'Eusèbe sur la basilique bâtie à Tyr par Constantin : « Les battants de la grande porte » étaient de cuivre avec des liaisons de fer, ornés de sculp- » tures agréables. Les fenêtres étaient fermées seulement » de treillis de bois, d'un ouvrage délicat, avec divers orne- » ments; car dans les pays chauds, les vitres ne sont pas » d'usage. Le dedans de la basilique brillait de tous côtés, » orné des matières les plus précieuses et des ouvrages les » plus exquis. Elle était pavée de marbre en très-beaux » compartiments, et était couverte de cèdres que le voisi- » nage du Liban fournissait en abondance. Au fond, on » voyait des trônes, c'est-à-dire des sièges fort élevés pour » les prêtres et pour l'évêque au milieu d'eux. Ces sièges » étaient disposés en demi-cercle qui enfermait l'autel par » derrière. Le sanctuaire était fermé au peuple par une » balustrade ou treillis en bois orné de sculptures d'une » délicatesse admirable, et tout le reste de la basilique était » rempli de bancs rangés avec un grand ordre. » On peut voir le reste au x^e^ livre du célèbre historien que je viens de mentionner.

Mais il était une autre loi qui tenait encore plus au cœur de la liturgie chrétienne, c'est que le culte divin doit être animé par la foi et par l'amour, selon cette déclaration fondamentale du Sauveur : « Mon père cherche des hommes » qui l'adorent en esprit et en vérité [1]. » La liturgie dut donc s'empresser surtout pour les ornements qui éclairaient les intelligences et qui parlaient aux âmes : elle voulut que, dans le lieu saint, tout nous rappelât les vérités qui soumettent l'homme à Dieu, et les faits qui sont la base de

[1] Joan., IV, 23.

notre foi. Ainsi, son influence fut d'inspirer le goût des peintures, des sculptures et des inscriptions qui présentent à nos regards ce double objet. De là l'aspect brillant et pieux qu'offrent les basiliques depuis leur transformation en maisons de prières, et les chefs-d'œuvre des arts qui y sont rassemblés, comme si le Dieu qui y est honoré se plaisait à y voir le génie de l'homme employer toutes ses ressources à s'exciter de plus en plus à l'amour et à la reconnaissance envers son Créateur et son Rédempteur.

Je ne puis entrer ici dans un plus grand détail : on le trouvera dans les excellents ouvrages d'archéologie qui ont rendu si célèbre le nom du fondateur de nos Congrès. Qu'il me suffise d'avoir montré par ce peu de mots comment la liturgie chrétienne dut s'approprier les basiliques et leur donner une beauté et une forme nouvelles.

De cette question générale, passons maintenant avec le programme à une question locale, et indiquons les phases diverses de la liturgie dans le diocèse du Puy.

Tout le monde sait que la liturgie, unique dans son fond, prit des formes différentes chez les divers peuples à qui elle fut apportée. Plus mystérieuse et plus chargée de rites dans l'Orient, elle était plus simple chez les nations de l'Occident. Quelle était celle des deux qui fut en usage d'abord dans le Velay ?

La tradition constante de l'église de cette province sur les commencements et la mission de saint Georges, son premier apôtre, ne peut pas nous laisser le moindre doute sur cette question. Cette tradition nous présente saint Georges comme un des soixante-douze disciples du Sauveur, et elle nous dit que, s'étant attaché à saint Pierre et l'ayant suivi à Rome, il fut de là envoyé dans les Gaules par ce prince des apôtres, et que c'est dans le Velay qu'il se fixa et qu'il fonda une église dont il fut le premier évêque. Quoi qu'il en soit des

diverses circonstances de cette tradition, elle nous prouve que l'église du Velay a toujours rapporté immédiatement son origine au siège romain, et qu'elle s'est toujours regardée comme sa fille au premier degré. Or, aurait-elle professé cette persuasion si ses rites et ses cérémonies, en un mot si sa liturgie eût révélé une origine orientale, si son culte n'eût pas été le culte en usage dans l'église romaine? Aurait-on cru que saint Georges fut le disciple fidèle de saint Pierre, et qu'il n'était venu dans les Gaules qu'après s'être formé et instruit à son école, s'il n'y avait pas apporté les usages, les prières et tout l'appareil liturgique que son maître avait institué?

Mais voici un fait qui mettra cette vérité dans le plus grand jour. Lorsque, vers la fin du XVI^e^ siècle, le pape S. Pie V, en publiant pour les églises d'Occident le bréviaire et le missel romains corrigés, permit à celles dont la liturgie avait deux cents ans d'antiquité, de retenir leurs usages, que fit alors l'église du Puy? Se prévalut-elle de cette disposition, et se glorifia-t-elle d'être dans le cas de l'exception? Les monuments du temps nous attestent qu'elle se pressa d'adopter les recueils publiés par le saint pape, et que, sauf quelques offices particuliers, toute sa liturgie fut celle que le Saint-Siège venait de prescrire. Donc l'église du Puy n'avait pas une liturgie propre et différente de celle de Rome, qui remontât à deux cents ans d'antiquité; donc elle n'avait pas la liturgie orientale qui tient aux premiers siècles, mais celle du rit romain.

C'est ce que confirme tout ce que nous avons de documents anciens relatifs à cette question, et, entre autres, un bréviaire manuscrit du XIII^e^ siècle, conservé dans les archives de notre cathédrale, un sacramentaire de l'église du Puy, imprimé en 1527, et le missel de cette même église, imprimé en 1454, tous recueils antérieurs à la correction liturgique

faite par S. Pie V, et même au concile de Trente, dont la 1re session fut célébrée en 1546. Tous ces recueils, en effet, si nous les comparons avec les livres liturgiques romains, ne nous présentent que de légères différences.

Telle est donc la première phase de la liturgie dans le diocèse du Puy. C'était la liturgie apportée de Rome par son fondateur saint Georges, avec les diverses modifications que les temps et les lieux avaient occasionnées. Il est vrai que ces modifications se multiplièrent assez dans les premiers siècles pour qu'il en résultât enfin une différence notable et une sorte de liturgie particulière qu'on appela gallicane; mais Charlemagne, jaloux de voir la France dans une parfaite harmonie avec le siège apostolique, comme le témoigne le 78e article de son premier capitulaire [1], porta les évêques de France à faire disparaître les différences et à se conformer jusque dans le chant à la pratique de l'église de Rome. Il est intéressant de voir par quel raisonnement ce grand prince réduisit les chantres de sa chapelle à reprendre le chant romain. « Dites-moi, leur demanda-t-il, quel est le plus pur, de la » source ou du ruisseau qui en coule? Comme ils ne savaient » où tendait cette question, ils répondirent que c'était la » source, et que le ruisseau était d'autant moins pur qu'il » s'en éloignait davantage. Retournez donc à la source, re- » prit Charlemagne, car il est évident que vous avez cor- » rompu le chant ecclésiastique. »

La deuxième phase est celle de la liturgie corrigée et publiée par l'illustre et saint pontife Pie V, vers la fin du XVIe siècle; car nous avons dit que l'église du Puy se pressa d'adopter cette réforme, et que, jalouse de revenir à la pu-

[1] Ob unanimitatem apostolicæ sedis et sanctæ dei ecclesiæ pacificam concordiam.

reté de sa source, elle ne voulut plus avoir d'autres livres liturgiques que les livres romains. Cette phase remplit les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et c'est à cette époque que le culte divin brilla de son plus bel éclat dans le Velay ; toutes les prières, toutes les cérémonies, toutes les observances rituelles ayant été réglées jusque dans le dernier détail, par une autorité souveraine dont la sagesse et les lumières égalent la puissance.

Mais à la fin du XVIII^e^ siècle, une opinion s'implanta en France, et parvint à s'y enraciner à la faveur des troubles qui agitaient l'Eglise et l'Etat ; c'est que la réserve que le Saint-Siège s'était faite des causes liturgiques n'atteignait pas la France, et que les évêques y conservaient le droit d'y réformer à leur gré la liturgie. C'est d'après ce principe que Mgr de Gallard, évêque du Puy, prélat d'ailleurs d'un incontestable mérite, publia pour son diocèse, en 1783, une liturgie où le fond conservait sa pureté, mais où la forme éprouvait de notables changements.

Mgr de Bonald regrettait que son prédécesseur se fût déterminé à cette disposition, puisqu'il disait en 1837, dans son mandement, en tête de la nouvelle édition du bréviaire : « Plût à Dieu que notre diocèse ne se fût écarté en rien des » rites antiques de l'église romaine, mère et maîtresse de » toutes les autres églises, et que nous n'eussions toujours » avec elle qu'une même voix dans la louange divine ! »

Ce regret de l'illustre prélat renfermait un vœu qui ne ne tarda pas à s'accomplir. Le dernier concile de la province, non content de reconnaître les inconvénients du changement, y a porté le remède. Le retour de la liturgie romaine a été prescrit, et le ruisseau reprendra de nouveau la pureté de la source ; il a été seulement laissé à la sagesse des évêques de chaque diocèse d'en déterminer le temps et le mode.

Telles ont été les phases diverses de la liturgie dans le diocèse du Puy.

Qu'il me soit permis, en terminant cette question locale, de signaler ici trois faits de l'ordre liturgique qui ne sont pas peu glorieux à cette capitale du Velay : 1° la célèbre antienne en l'honneur de la sainte Vierge, *Salve Regina*, etc., a été composée au Puy par son illustre évêque Adhémar, depuis légat du Saint-Siège dans la première croisade. Il est vrai que quelques auteurs l'attribuent à Germain Contract, moine bénédictin du même siècle, et d'autres à Pierre, évêque de Compostelle dans le siècle suivant; mais ce qui prouve la légitimité de notre prétention, c'est le nom donné à cette antienne, *Antiphona de Podio*, antienne du Puy ; 2° saint Dominique étant venu parmi nous vers les dernières années du XIII^e^ siècle, c'est dans notre cathédrale qu'il eut la pieuse inspiration d'instituer le Rosaire, ce chef-d'œuvre de piété qu'on pourrait définir l'histoire de l'Evangile mise en prières. Enfin, c'est au Puy que prit sa forme régulière l'usage de l'*Angelus;* car c'est dans cette ville que Louis XI, en 1475, fit publier les indulgences qu'il avait obtenues pour cette pratique, trésor si riche pour qui la comprend.

J'ai cru pouvoir, Messieurs, à l'occasion des questions liturgiques de votre programme, vous rappeler ces faits. Ils vous expliqueront la confiance avec laquelle l'église du Velay se qualifiait elle-même dans le verset suivant que j'emprunte à notre missel de 1544 : *Ut clerum et plebem Mariæ in sanctâ religione conservare digneris, te rogamus audi nos :* — Nous vous prions, Seigneur, de conserver dans votre sainte religion le clergé et le peuple de Marie.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES

LIVRES DE LITURGIE

du Chapitre noble

DE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE,

PAR PAUL LE BLANC.

Le chapitre de Saint-Julien de Brioude possédait une liturgie ancienne.

Le pape Innocent III en reconnaît formellement l'existence dans un bref de 1209 : « Les chanoines de l'église de Brioude ne suivent pas, dans leurs offices, les coutumes de l'église de Clermont. »

On doit rapporter à ces offices particuliers l'épître « farcie purement latine » que l'on chantait à Brioude le jour de la fête de Saint-Nicolas [1]. Je rattache à ces mêmes offices un chant latin, en notation neumatique de la fin du XII[e] siècle,

[1] Lebeuf, *Traité historique sur le chant ecclésiastique*, p. 118.

que j'ai découvert sous la garde d'un terrier de 1460, conservé à la mairie de Brioude et provenant des archives du chapitre [1].

Cette liturgie était suivie par tous les ecclésiastiques relevant de la juridiction spirituelle de ce chapitre qui ne fut pas sans réputation dans la province d'Auvergne, et qui obtint de nos rois et des papes des privilèges, des exemptions et des immunités nombreuses. Parmi ces privilèges, il n'en était point de mieux établi que celui qui le plaçait sous la juridiction spirituelle du Saint-Siège.

Avant d'aborder les détails spécialement bibliographiques que je désire donner sur cette liturgie particulière, je crois nécessaire de dire quelques mots sur le privilège qui l'autorisait.

Les chanoines tenaient de Calixte II la haute prérogative de leur juridiction spirituelle. Ce pape, lors de son voyage à Brioude, en 1120, les enleva à la juridiction de l'évêque de Clermont et les plaça sous la protection immédiate du Saint-Siège. La bulle pontificale autorisa les chanoines à élire leurs *dignités*, et à appeler dans leur église tel évêque catholique qu'ils voudraient pour ordonner leurs clercs, consacrer les autels, bénir le saint-chrême, donner la confirmation [2].

Ce ne fut point sans conteste que les évêques de Clermont, de qui dépendait alors Brioude, laissèrent resserrer les limites de leur diocèse, et fléchirent devant la volonté papale; mais les incessantes démarches du chapitre lui conservèrent ces immunités que l'avènement de chaque nouveau pape consolida et étendit. Ainsi Innocent III confirma la bulle de

[1] *Terrarium foridecanie.*

[2] *Gallia Christ*, t. 2, instrum. c. 135.

Calixte II, et octroya de nouvelles faveurs (1213). Nulle maison religieuse ne pouvait s'établir sur les terres du chapitre sans son autorisation formelle. Il en était de même pour l'érection de simples chapelles et oratoires. On a vu plus haut que ce pape avait consacré (1209) l'office, les usages particuliers des chanoines. Alexandre IV, au droit de lancer des excommunications contre les clercs et paroissiens des églises de Brioude et de Saint-Ferréol, ajouta (1259) le privilège d'exercer les fonctions épiscopales qui ne supposent pas le caractère d'évêque. Ce fut, il y a tout lieu de le croire, en vertu de cette bulle que les chanoines-comtes revêtirent la soutane violette, et n'officièrent plus que crossés et mitrés [1].

Brioude échappa aux tentatives des évêques de Clermont en passant dans le diocèse de Saint-Flour (1318). Mais ce changement exposa le chapitre à des entreprises aussi hardies et plus persévérantes. Les évêques de Saint-Flour s'efforcèrent constamment de placer ce corps sous leur juridiction. Les comtes résistèrent, défendirent opiniâtrément leurs droits, et les évêques du nouveau diocèse n'obtinrent souvent qu'à grand'peine de donner la bénédiction lors de leur passage à Brioude. — En 1554, malgré ses vives instances, Antoine de Levis ne put comprendre Brioude dans sa visite épiscopale [2].

Enfin, las de procès, les comtes, par transaction passée à Paris le 1er août 1677, abandonnèrent entre les mains de

[1] Ils partageaient ce droit honorifique avec bien d'autres chapitres, Lyon, Rodez, le Puy, etc. V. Lebrun des Marettes, *Voyages liturgiques de France*, p. 147.

[2] Pour ce qui précède, *V. Brevarium Brivatense*, édit. 1654, procès-verbal dans lequel sont énoncés les titres qui concernent le privilège d'exemption du chapitre de Brioude.

l'évêque diocésain, Jérôme de la Mothe-Houdancourt [1], la juridiction ecclésiastique et ordinaire que le chapitre exerçait « sur les paroisses, églises paroissiales, monastères, chapelles, collège, hôpitaux, lieux pieux, peuple, ville, faubourgs et territoire de Brioude. » Mais « l'église de Saint-Julien, le cloître et enclos d'icelui, ensemble les prévôt, doyen, comtes-chanoines, semi-prébendés, habitués, bedeaux, gardes, serviteurs et domestiques desdits sieurs du chapitre, demeurant dans l'enceinte du cloître attenant ladite église », demeurèrent exempts de la juridiction de l'évêque, et restèrent sous celle du chapitre, ainsi que la chapelle appelée *Cure de Saint-Jacques*, dans l'église de Saint-Julien.

Dans ces lieux seulement les chanoines continuèrent de jouir des prérogatives concédées par la cour de Rome. Les prêtres attachés à l'église de Saint-Julien gardèrent seuls la liturgie du chapitre; les autres prirent la liturgie romaine en usage dans le diocèse de Saint-Flour [2].

Je reviens à la liturgie.

[1] Ce fut après dix ans de procès que les comtes transigèrent avec l'évêque de Saint-Flour, Jérôme de la Mothe-Houdancourt, qui, bien qu'il n'eût aucun droit sur le chapitre, lançait, en 1671, dans ses ordonnances synodales, des prohibitions vigoureuses à l'adresse de ce corps. Sur un exemplaire de ces ordonnances que je possède, le mot *Brioude*, écrit par une main contemporaine de cette publication, en face de quelques paragraphes qui s'adressaient aux chanoines de Saint-Julien, indique que l'on ne se méprit point sur les intentions de l'évêque. Ce n'est point le lieu de reproduire ces divers passages, et je renvoie à l'édit. originale. Saint-Flour, Jean Borie, 1671, in-12.

[2] Manusc. de la Fabrique, fol. 260 et sq.

Pour la manière dont s'exerçait la juridiction du chap., consulter: *Arrêt notable de la cour du parlement*, 1633. Jean Barbote, 1633, in-4°.

Pendant tout le moyen-âge, ces offices, souvent recopiés par les chanoines ou par des scribes gagés, suffirent aux besoins du chapitre. Le temps n'a pas respecté ces copies manuscrites. Je ne connais qu'un seul bréviaire à l'usage des prêtres de l'église de Saint-Julien, écrit au XIV^e^ siècle ; il est médiocrement orné d'arabesques de couleur. Je n'ai pas vu de missel manuscrit de cette époque ; il serait intéressant d'en consulter les rubriques. Plus tard, avec l'imprimerie, diverses éditions des livres d'église du chapitre sortirent de différentes presses.

On trouverait, en les feuilletant, de précieuses indications sur les cérémonies religieuses particulières aux nobles chanoines. Je ne veux point toucher à ce sujet : un excellent ami, un savant prêtre, prépare depuis longtemps un curieux travail sur la liturgie du diocèse du Puy dans tout ce qui se rattache aux cérémonies et aux usages religieux ; il doit y comprendre nécessairement tout ce qu'il y a d'intéressant dans les traditions du chapitre. L'hagiographe et l'historien trouveront aussi dans nos livres liturgiques des renseignements qu'il ne leur sera pas permis de négliger : la légende de saint Julien, patron de l'église ; celle de saint Arcons et de son compagnon saint Ilpize, vieillards rajeunis par le contact du cadavre de saint Julien ; celle de sainte Bonnette, qui était une gardeuse d'oies, dont on conserve le souvenir à Alvier ; enfin les légendes de cette pléiade de saints dont les vertus et les exemples amenèrent l'Auvergne à une nouvelle religion.

Le bréviaire de Brioude a encore conservé le souvenir d'un fait attesté par plusieurs chartes inédites et qui n'est, je crois, mentionné par aucun historien :

« Charles, dauphin de Viennois, *receups à grant joye* de ses parents comme le premier-né, fut attaqué dans sa troisième année d'une hydropisie jugée incurable par tous

les médecins. A la profonde douleur du roi et de la reine vint se joindre le deuil de toute la cour. Sur les sollicitations d'un officier de sa maison, dont on ignore le nom, Charles v voua son fils à saint Julien. Au moment même de cet acte de confiance, l'enfant se trouva mieux et il ne tarda pas à reprendre les jeux auxquels il se livrait pendant sa bonne santé. Cette guérison inespérée remplit la cour de joie. Ce ne furent partout que cris d'allégresse, que cantiques en l'honneur de Dieu et de saint Julien, et le peuple fut appelé à prendre part à ces réjouissances de la cour. Le roi prépara de riches présents pour l'église de Brioude ; ce fut la royale dépouille du Dauphin que l'on envoya : son manteau d'une riche étoffe de soie rouge parsemée de dauphins d'or, une paire de culottes, un bonnet, un capuchon d'une étoffe de soie violette garnie de différents oiseaux et de fleurs-de-lys d'or et d'argent, ses gants, des bas, une paire de souliers, deux paires d'escarpins, une chemise et camisole de toile, avec trois peignes d'ivoire. L'évêque de Clermont, Jean de Mello, fut chargé d'aller les offrir au chapitre et d'acquitter le vœu du roi. Il arriva à Brioude le 23 juillet 1370, le lendemain de la fête de sainte Magdeleine; il revêtit la statue du patron de l'église des vêtements du Dauphin, et, entouré du clergé brivadois, il officia avec pompe les saints mystères. Sur sa demande, une fête fut instituée pour transmettre à la postérité le souvenir de cette guérison.

» Le Dauphin, devenu roi, devait, dans de fatales circonstances, venir lui-même remercier le patron de l'église de Brioude de cette protection efficace et le prier de la lui continuer. Atteint, vers le mois d'août 1392, d'un premier accès de folie, Charles VI, parmi les nombreux pèlerinages qu'il entreprit pour obtenir sa guérison, ne négligea pas de visiter saint Julien. En 1394, Charles traversa la France et arriva à Brioude accompagné de sa cour et de ses oncles les

ducs de Bourbon et de Berry. Il déployait sur son passage une magnificence toute royale qui contrastait étrangement avec la douleur générale causée par sa démence.

» Le chapitre, en procession, vint le recevoir à la Croix-du-Reclus. Après un discours du prévôt, Amblard de Murol, le roi se revêtit de l'habit de chanoine et se rendit à l'église, où il entendit dévotement la messe; il pria sur le tombeau du saint, et laissa une riche offrande. Le lendemain, il reçut l'hommage dû par le chapitre au roi de France, en sa qualité de premier fondateur, embrassa le représentant du chapitre, Jean de Besse, et confirma aux chanoines les nombreux privilèges qui leur avaient été octroyés par ses prédécesseurs » [1].

Le jour suivant, il partit pour le Puy, où il arriva le 24 mars.

Jusqu'à la révolution, le 23 juillet de chaque année, on célébrait la fête qu'avait instituée l'évêque de Clermont. A cette époque elle cessa, et le manteau de Charles v, qu'un enfant portait au bout d'un bâton doré, en tête de la procession, ainsi que les autres dons, tout cela disparut [2].

[1] *Brevarium Brivatense*, pars estiva, 25 julii.
Manuscrit de la Fabrique, fol. 106, ret. et 107 id.

[2] Le chapitre éleva, sans doute, plusieurs monuments pour témoigner de l'honneur qu'il avait reçu. Un seul, le plus moderne, nous est parvenu. Le devant du maître-autel de notre église reproduit, en bas-relief, ce fait historique.

Cet autel, sculpté en bois à la fin du XVIIe siècle, par un artiste brivadois, formait le retable de la chapelle de Saint-Julien. Par une transformation et des additions qu'il faut blâmer, parce qu'elles ont détruit sa destination spéciale et l'harmonieuse proportion de son tout, ce beau retable est aujourd'hui devenu un triste maître-autel. Une main moins zélée, mais plus religieuse des traditions, ne l'eût pas enlevé de cette chapelle où l'avaient dressé la piété reconnaissante et le bon goût du

Ces indications suffiront pour faire apprécier l'importance des livres liturgiques du chapitre. Mais comme les éditions en sont peu connues et ne sont citées par aucun bibliographe, je crois qu'il est utile d'assurer leur conservation par quelques notes sur leur format et sur la date de leur impression. On ne conserve que ce que l'on connaît.

I.

La première édition du bréviaire de Brioude remonte à la fin du XV^e^ siècle. Le doyen Antoine de Combres de Bressoles, rédacteur d'une histoire du chapitre conservée par la fabrique paroissiale, en constate l'existence [1]. On doit cette édition, imprimée sur vélin et ornée de miniatures, à Giraud Comptor d'Apchon, «censeur de la bibliothèque du roi», «qui succéda, le 25 février 1475, à son oncle Louis Comptor d'Apchon, dans la charge de doyen. Sur le premier feuillet, dans une grande miniature, on le voit à genoux près d'un personnage revêtu d'un manteau d'étoffe de soie bleue semé de fleurs-de-lys d'or. On croit que ce personnage est le roi de France, et que l'humble posture du doyen fait allusion à l'hommage dû par le chapitre à la couronne, sa fondatrice. En d'autres endroits du livre, le doyen est représenté en habit de chœur, vêtu d'une soutane rouge avec le collet à

prévôt, Hugues de Colonges. En même temps elle eût appris le respect à un industriel de notre temps, en ne lui permettant pas, pour l'avoir doré et maladroitement rhabillé, de signer une telle œuvre et de s'en attribuer le mérite.

[1] V. *Manusc. de la Fabrique*, fol. 204, ret.

doyen :

D'argent à 3 massacres de.... 2. 1.

[1] Je compléterai cette indication en rapportant quelques fragments de curieux statuts qui règlent divers objets relatifs à la coiffure, aux habits, etc., des chanoines-comtes et des choriers.

« ANNO DOMINI MILESIMO TRECENTESIMO TRIGESIMO QUINTO, *die jovis, in vigilia nativitatis Beatæ Mariæ, ad quam diem generale capitulum beati Juliani fuit continuatum de consensu totius capituli ecclesiæ Brivatensis more solito congregati, cum contentio esset in ecclesia memorata super capellis a canonicis deferendis necnon et super tonsuris, raubis, barbis, comis et aliis, tandem de consensu unanimi capituli memorati extitit data potestas tractandi et ordinandi venerabilibus viris dominis* PONTIO de PODEMPNIACO, PETRO de MANZO, ANTONIO de LAUTHONIO, *canonicis ipsius ecclesiæ Brivatensis qui ordinaverunt ut sequitur :*

Primo, quod pro honore et statu ecclesiæ ac personarum ejusdem canonici de supra chorum et ebdomadarii deferant capellos, advenienti festo paschæ in antea, de cirogrilli, nigris prout poterunt reperiri seu inveniri, foiratos intus de variis, vel de sindone, vel de ventribus sirogrillorum bene puratis ;

Item ordinaverunt quod capelli sint facti ad modum capellorum ecclesiarum Parisiorum et carnoli et sine caudis ;

Item, quod alii chorarii de supra chorum deferant capellos consuetos, non nimis altos et sine caudis ;

Item, quod formolarii deferant capellos platos sirogrillorum sine caudis ad modum illorum quos portant clerici Anicii de subtus chorum ; et alii clerici de subtus chorum habentes ætatem XXV *annorum portent consimiles capellos quos portabunt formalarii ;*

Item, quod nullus canonicus vel clericus sit ausus portare barbam ultra mensem et propter hoc nihil voluerunt derogari rasuris consuetis fieri in festivitatibus et dominicis principalibus ;

Item, quod nullus portet tonsuram inhonestam, neque intret ecclesiam sine tonsura, et quod capilli tondantur in rotundo, solumque aures cooperiantur ;

Item, quod quilibet canonicorum vel clericorum portet raubam decentem

Malgré mes recherches, je n'ai pu toucher ce livre, sorti vraisemblablement des presses parisiennes, et je regrette

et non escalatam et longam ut decet, et quod supellicium non excedat raubam, et omnia supradicta, exceptis capellis ordinaverunt quod fiant in vigilia festi omnium sanctorum proxime venturum (sic)..... »

Je dois cette pièce à l'obligeante amitié de M. l'abbé Souligoux.

On voyait, avant 1789, dans le couvent des cordeliers de Brioude, une sorte de patente sur vélin du général de l'Ordre, ordonnant aux moines de Saint-François et du tiers-ordre, aux religieuses de Saint-François, de Saint-Damiens et de Sainte-Claire, des prières pour le chapitre, bienfaiteur du couvent de la ville. Sur ce document, daté de 1505, étaient peints, par un excellent maître : « En haut, la Vierge avec son enfant entre ses bras; plus bas, à droite et à gauche, saint Julien, patron de l'église de Brioude, et saint François, fondateur de l'ordre; et au-dessous, le général des cordeliers, le chapitre de Brioude en habit de chœur, tous les chanoines vêtus de soutanes violettes avec le surplis à la romaine, l'aumusse sur le bras, le bonnet carré à la main, et les deux dignités habillées en soutanes rouges avec la mitre et la crosse. (V. *Manusc. de la Fabrique*, fol. 172).

Tel fut, jusqu'à la dissolution du chapitre, le costume de chœur des chanoines nobles. A peine, en effet, doit-on tenir compte de quelques tentatives faites par une minorité du chapitre, vers 1656, pour obtenir une modification. A cette époque, dans une assemblée, — « plusieurs chanoines-comtes représentèrent qu'il serait bien nécessaire en hiver, à cause de la rigueur de la saison, de changer, pendant l'office divin, d'habit de chœur; mais la majeure partie du chapitre observant que cet habit avait été de tout temps le surplis à la romaine, l'aumusse avec le bonnet carré, fut d'avis qu'on ne pouvait ni ne devait changer les usages d'une église aussi ancienne. En conséquence, la proposition fut rejetée. » (V. *Manuscrit de la Fabrique*, fol. 59, ret.).

Hors de l'église, comme il n'y avait que le prévôt qui fût obligé de recevoir la prêtrise, parce qu'il n'y avait que lui qui eût charge d'âmes, les chanoines-comtes, surtout avant le XVIII^e^ siècle, portaient presque tous des habits mondains et l'épée au côté, ce qui leur permettait de fré-

que mon éloignement de toute bibliothèque ne m'ait pas permis de consulter les catalogues spéciaux du savant Van

quenter les bals, danses, assemblées nocturnes, comédies, farces, de se livrer à leur exercice favori de la chasse ou de la pêche, ainsi que le rapportent les mémoires du temps. Ce sont ces mondanités que l'évêque Jérôme de la Mothe-Houdancourt, pour mieux atteindre les chanoines de Saint-Julien, condamne chez les ecclésiastiques de son diocèse : « Nous défendons, dit-il, aux ecclésiastiques, de porter les bas blancs, les grands collets, les manchettes volantes, les juste-au-corps.... ainsi que toute sorte d'habits dont la couleur, l'étoffe ou la façon tiennent de l'usage du monde, et ressentent l'esprit séculier, auquel ils ont renoncé en entrant dans l'église par la réception de la tonsure. » (Ord. précitées, p. 4 et sq.)

Quant au prévôt, un portrait conservé à la sacristie de l'église de Brioude nous le montre les cheveux poudrés, recouvrant d'un manteau doublé de rouge le petit collet d'oratorien et une soutane noire bordée d'un liseré rouge avec boutons et boutonnières de même couleur [1]. Dans ce portrait, le prévôt ne porte point au col, suspendu par un ruban noir, cette médaille décoratrice que la tradition accorde aux chanoines-comtes. S'ils avaient eu cette prérogative, comment expliquer ici l'absence de cette décoration ?

Louis XV accorda, en 1772, « au prévôt, doyen, et à chacun des chanoines-comtes de l'église de Saint-Julien-de-Brioude, présents et à venir, le droit de porter partout une croix d'or émaillée, à deux faces, sur l'une desquelles sera représentée l'image de saint Julien, patron de ladite église, avec la légende : *Ecclesia comitum Brivatensium*, et sur l'autre face, l'image de saint Louis, protecteur et bienfaiteur de ladite église, avec la légende, *Ludovicus decimus quintus instituit* : laquelle croix sera suspendue au cou par un ruban moiré, bleu céleste, de quatre pouces de large, liseré de chaque côté en couleur rouge, moiré de deux lignes de largeur »

[1] Ce portrait, peint en 1720, par François Jouvenet, est donné comme celui de Charles-Auguste de Chambonnas de Lagarde, prévôt du chapitre dès 1714,

Praët. Cependant son existence est certaine : la lecture attentive du titre de l'édition suivante en garantit l'authenticité.

II.

Breuiarium ad vsum insignis. Ecclesie almi martyris iuliani ex decreto et auctoritate reuerendissimorum dominorum de capitulo eiusdem ecclie de nouo impressum et emendatium sic per peritos. Et expertos viros dicte ecclesie commissos per venerabile capitulum. Cum nouis officiis de nouo additis ad honorem sanctissime et indiuidue trinitatis atque intemerate et gloriose semperque Virginis Marie nec non almi martyris Juliani patroni ipsius ecclesie ceterumque sanctorum et sanctarum. S. L. N. D.

Petit in-8° avec figures et lettres sur bois, imprimé en caractères gothiques, rouges et noirs, sur deux colonnes chacune; il se compose de trois parties sous des signatures irrégulières. Je ne connais qu'un seul exemplaire de ce bréviaire, encore est-il incomplet vers la fin. Cela est d'autant plus regrettable qu'on aurait trouvé sur ces derniers

Toutes les pièces relatives à cette faveur royale ont été imprimées par les soins du chapitre, sous ce titre : *Brevet et lettres patentes du roi, qui permettent aux comtes de Brioude de porter une croix et un cordon; arrêts d'enregistrement* (sic), *Lettre du ministre et procès-verbaux faits en exécution du brevet. A Clermont-Ferrand, de l'impr. de Pierre Viallanes, imprimeur du noble chapitre de Brioude, près l'ancien marché au blé.* 1772. 24 pp. in-4°.

M. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, tome I^er^. pl. 1^re^, a donné une représentation assez fidèle de la décoration.

feuillets le nom ou la marque de l'imprimeur des presses duquel il est sorti. Quant au lieu et à la date de cette impression (Thiers 1518), une ordonnance émanée du chapitre et placée en tête de l'édition troisième du bréviaire de Brioude nous les a conservés. C'est la première impression connue faite en Auvergne. Il n'est pas étonnant qu'elle vienne de Thiers. Cette ville avait une population industrieuse qui se livrait depuis longtemps à la fabrication du papier et des cartes à jouer [1]. Ces diverses fabrications, il faut le croire, engagèrent un imprimeur à transporter à Thiers son industrie. Mais de ce fait, je ne conclurai point à la permanence d'un établissement typographique dans cette ville. Le travail manqua nécessairement aux presses de l'imprimeur inconnu qui publia le bréviaire de Brioude, et il ne tarda point, sans doute, à aller porter ailleurs sa bonne ou mauvaise fortune.

Parmi les gravures sur bois que renferme ce livre, je remarque une Vierge entourée de rayons lumineux, les pieds posés sur un croissant. Les artistes ont souvent employé cette figure. Ainsi elle décore chacun des huit côtés qui forment la partie supérieure d'un assez joli encensoir de la renaissance que possède M. l'abbé Faucher, chanoine de la cathédrale de Clermont. Mais la plus importante de ces gravures est celle qui orne le frontispice de ce bréviaire, ainsi que le feuillet CLXI rect. Elle représente le saint patron

[1] « Les habitans de Thiers font principalement trafiq de papier et sont renomez d'ouvrages de couteaus et cartes à jouer. J'y fus voir faire les cartes chez Palmier. Il y a autant d'ouvriers et de façon à cela qu'à une autre bone besoigne. Les cartes ne se vendent qu'un sol les comunes, et les fines deux carolus.

Journal du voyage de M. Montaigne, etc. Le Jay, 1774, in-12, t. 5, p. 454.

de l'église de Brioude, vêtu comme un gentilhomme de la cour de François Ier, portant dans la main droite une longue épée, et dans la gauche un faucon retenu par des jets ou petites lanières de cuir.

Cette image allégorique révèle bien des choses. N'est-elle pas la révélation, préméditée ou involontaire, des prétentions, des allures, des goûts aristocratiques du chapitre? L'épée, après avoir figuré au nombre des attributs de la royauté, a été adoptée par la noblesse comme un de ses emblèmes. Or, il fallait faire preuve de noblesse pour entrer au chapitre. Les droits du comte se conféraient encore par l'épée. Le faucon et tous oiseaux de leurre, la chasse étant un droit seigneurial et honorifique, ont été, dans tout le moyen-âge, une marque de noblesse. Aussi voyons-nous les seigneurs, ainsi que leurs femmes, représentés presque partout l'oiseau au poing. Avant l'usage du blason, ces signes tinrent lieu d'armoiries, et c'est ainsi qu'il faut considérer ces oiseaux de chasse que l'on trouve sur d'anciens tombeaux.

Quoi qu'il en soit, les nombreux procès qu'eurent à soutenir les comtes de Brioude, pour leurs droits réels de chasse, de pêche, qu'ils tenaient beaucoup à exercer par eux-mêmes, indiquent suffisamment que l'emblème peut s'entendre dans les deux sens. Ce fait ne doit pas surprendre de leur part; on sait que les chanoines et les moines se livraient ordinairement à ces exercices.

Si je me suis arrêté sur cette petite gravure, c'est qu'elle doit être considérée aussi comme le prototype connu de nombreuses représentations de saint Julien.

Je possède une estampe du XVIIe siècle, où le saint, placé au-devant de l'église de Brioude, tenant dans les mains les mêmes emblèmes, est vêtu d'une dalmatique chargée de fleurs-de-lys, allusion à la royale origine que s'attribuait le

chapitre [1]. Elle a été fidèlement reproduite sur un reliquaire de forme ronde que je possède aussi. Enfin, le couvent de la Visitation de Brioude conserve un tableau qui représente saint Julien revêtu d'une tunique rouge, couleur des martyrs et des chevaliers, et d'une dalmatique bleue aux fleurs de France. Le patron de Brioude tient dans les mains les mêmes signes symboliques; il porte une couronne de prince, au lieu de la couronne perlée des comtes qu'il devrait porter naturellement; mais c'est encore une couronne ouverte, et l'on sait que la couronne ouverte s'applique également à la dignité de duc, prince et comte [1].

III.

Pendant le XVII[e] siècle, les troubles religieux et les dissensions intérieures du chapitre empêchèrent les chanoines-comtes de donner une nouvelle édition de leur bréviaire. Un arrêt du parlement du 18 juin 1633 mit fin à de longs

[1] On ne connaît que quatre exemplaires de cette gravure, de 0 m. 20 c. carrés. Elle est sans doute l'œuvre d'un artiste brivadois dont les armes se voient dans un écusson presque indéchiffrable et que je n'ai pu encore assigner à personne.

Pour ne négliger aucun renseignement, je citerai un cuivre repoussé et ciselé avec une grande vigueur de burin, qui représente saint Julien. Le martyr debout, les yeux au ciel, et dans une attitude de pieuse résignation, attend la mort. L'œuvre est du XVII[e] siècle, comme l'indique le costume romain que porte le saint, et qui est celui adopté par les artistes de cette époque. Par une réminiscence qui a sa signification, l'auteur a placé un faucon sur la main qui tient le bouclier.

[1] Chassan, *Essai sur la symbolique du droit*, p. 151.

procès, rétablit l'ordre et ordonna que le bréviaire à l'usage de Brioude serait « vu et examiné par MM. Ythier, François Chastelain et Jacques Peteyrier, docteurs en théologie de la faculté de Paris, commis à cet effet, et que sur leur avis le chapitre serait tenu de pourvoir à la correction d'icelui. »

Vingt-un ans après, en 1654, « considérant que la plus part de leurs confrères, chanoines hebdomadiers, demy prébandiers et habitués de l'église de Saint-Julien, par la disette et pénurie d'exemplaires du vieil bréviaire, imprimé à Thiers en 1518, estoient contraints de se servir en leur particulier du bréviaire selon l'usage romain, et par ce moyen ignoroient les cérémonies et l'usage particulier de ladite église, dissemblable en plusieurs rencontres à celui de l'office romain, d'où naissoient plusieurs désordres et confusions et même dissentions entre eux, » les comtes supprimèrent cet ancien bréviaire, et chargèrent Nicolas Jacquard d'une nouvelle impression.

Breviarivm Brivatense. Ad vsvm nobilis, antiquæ, et ad Romanam absque medio pertinentis ecclesiæ Briuatensis, eique subditarum. Avctoritate capitvli eivsdem nvper recognitvm, et auctum adhibito doctorum iudicio et approbatione et quantum licuit retento vsu perantiquo ad formam Breuiarij romani redactum. — Claromonti. Apud Nicolavm Iacquard, illustrissimi et reuerendissimi D. episcopi, Clerique Claromontensis typographum. M.DC.LIV.

Quatre parties en 4 vol. in-8°, imprimé noir et rouge; méchantes gravures sur cuivre, signées de Ganière, artiste riamois, employé d'autres fois par Jacquard.

Au frontispice, les armes du chapitre, qui sont:

Ecartelé au 1er et au 4e de gueules, à un bras dextre d'argent, armé d'une épée de même, soutenant une tête humaine de carnation, entourée de rayons d'or.

Au 2e et 3e, d'azur à une croix d'or cantonnée de douze fleurs-de-lys d'or, trois à chaque canton, posées 2 et 1 [1].

Chaque partie est précédée de dix-sept feuillets non chiffrés, contenant :

1° Une ordonnance du chapitre datée du 12 août 1654, signée du secrétaire du chapitre, M. de Reyrolles, qui enjoint à tous les ecclésiastiques placés sous la juridiction des comtes, de ne plus se servir à l'avenir que du présent bréviaire;

2° Une ordonnance latine datée du mois d'octobre et signée du prévôt Hugues de Colonges et du chanoine Jean du Mas, vicaires généraux du chapitre ;

3° Un avis au lecteur rappelant l'exemption de l'église ;

4° Un extrait de l'arrêt du parlement du 18 juin 1633;

5° Un curieux instrument dans lequel sont énoncés les titres qui concernent le privilège d'exemption du chapitre. Ce procès-verbal, daté du 15 juin 1647, fut dressé à l'occasion d'une ordination faite dans l'église de Saint-Julien ; il est signé de l'évêque du Puy, Henri de Maupas, de Girardin, son secrétaire, du notaire apostolique chanoine du Puy, André, du prévôt, du doyen, de neuf chanoines et du secrétaire du chapitre ;

6° Enfin, un calendrier de l'église de Saint-Julien.

Ce bréviaire a subi de grands changements si on le compare à celui de 1518. Les leçons en sont augmentées du double. Cette édition, cependant, ne vaudra jamais, pour les curieux, celle de 1518.

[1] Pour les modifications de ces armes, V. *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude*, p. 6. — Brioude, 1853, brochure in-8°.

Jacquard imprima également, pour le chapitre, un missel, mais je n'ai pu le retrouver.

Je crois devoir mentionner ici un petit livre dont je possède peut-être l'unique exemplaire. En voici le titre :

Ivbile octroye en faveur de la France, par N. S. Pere Clément IX. Par la providence divine pape; pour implorer les secours de Dieu contre les Turcs; au sujet du siege de la capitale ville de Candie. Avec l'ordonnance de Messieurs les prevost, doyen, chanoines comtes et chapitre de l'eglise S. Julien de Brioude, comtes dudit Brioude et de Beaumont, barons de Saint Germain-Lembron, Faveyrolles, etc. immediatement dependant du S. Siege. — A Clermont, de l'imprimerie de Nicolas Iacquard, premier impr. et libraire ordinaire du roy, de Monseigneur l'evesque, et du clergé. M.DC.LXIX. 1 vol. in-12.

Les comtes, dans cette occasion, montrèrent une légitime ambition à remplir les vœux du Saint-Père. Prêtres appartenant à un corps dont ils invoquaient à chaque instant l'origine guerrière, fils de grande maison, et ayant même parfois porté les armes avant d'obtenir un canonicat, ils devaient éprouver une certaine satisfaction des présumés succès de Venise. En effet, ils ne doutent point que, « comme l'oraison du juste est d'un grand pouvoir auprès de Dieu, cette main puissante, qui tire ordinairement le bien du mal, change cet orage en bonace, remette son église en sa pistrine tranquillité, et honore d'un glorieux triomphe ces braves champions leurs frères, qui ont exposé, et vont derechef exposer leur sang et leur vie pour une si juste et si pieuse querelle. »

Ainsi qu'on le sait, l'espérance du monde chrétien ne se réalisa point. Après un siège opiniâtre, les Vénitiens se

retirèrent, et Candie, ce *fort rempart de la chrétienté*, tomba au pouvoir des Ottomans.

Ce mandement est signé de Colonges, prévôt, de Mornay, de Colonges, de Beauverger, Lac, théologal, de la Richardie, de la Chassaigne, et de Reyroles, secrétaire. Suit l'ordonnance des deux vicaires généraux du chapitre, de Colonges, prévôt, et Lac, théologal, qui enjoint aux curés des paroisses de Brioude et aux autres ecclésiastiques n'ayant point charge d'âmes, vivant dans l'étendue de la juridiction du chapitre, d'exécuter les ordonnances publiées.

A chaque page de ce mince volume, on trouve l'indication des cérémonies religieuses en usage dans les fêtes solennelles de l'église des comtes; à la page 52, les litanies du patron de Brioude. Bien que relativement modernes, je remarquerai, en passant, quelques épithètes données à saint Julien, ou plutôt je n'en citerai qu'une qui les résume : « *Xenodoxium pauperum nobilium*, » et j'observerai que, pour entrer au chapitre, on exigeait des candidats des preuves de seize quartiers, tant paternels que maternels, le double des preuves de Malte.

Je ne doute point que le chapitre n'ait publié bien d'autres ordonnances semblables; mais ou le temps les a détruites, ou mes recherches n'ont pu encore me les faire rencontrer.

V.

J'arrive aux dernières impressions faites par l'ordre du chapitre. J'ai dit précédemment que les comtes abandonnèrent, vers 1677, à l'évêque de Saint-Flour, tous les droits de juridiction spirituelle qu'ils avaient sur les paroisses de

la ville, ne conservant de leur ancien privilège que ce qui concernait le chapitre proprement dit. Les chanoines nobles ou roturiers, les prêtres habitués de l'église de saint Julien, suivirent seuls la liturgie particulière du chapitre. L'édition précédente, tirée à un grand nombre d'exemplaires, suffit pendant longtemps. Ce ne fut qu'en 1769 qu'on recourut à à une nouvelle impression.

Breviarium Brivatense, jussu et auctoritate nobilis Capituli regalis ecclesiæ S. Juliani, ad Romanam absque medio pertinentis, nuper recognitum. — Claromon-Ferrandi, typis Petri Viallanes, nobilis Capituli Brivatensis typographi, via S. Genesii. M.DCC.LXIX. 4 parties en 4 vol. in-8°.

Sur le titre on voit un fleuron aux armes du chapitre. L'écusson est soutenu par deux anges; il est surmonté de la couronne comtale, d'une mitre et d'une crosse. Cette petite gravure est signée : *F^me^ Lefort fecit.*

En tête de chaque partie, se trouve l'ordonnance du chapitre qui enjoint « à tous les ecclésiastiques de sa juridiction, sous peine de ne satisfaire à l'obligation qu'ils ont de réciter l'office divin chaque jour, tant au chœur de l'église de Saint-Julien qu'en leur particulier, de réciter à l'avenir les heures canoniales selon les rubriques et le calendrier du présent bréviaire, nouvellement revu et corrigé. » Cette ordonnance est signée de Lachassaigne de Sereys, prévôt, docteur en théologie.

Suit une seconde ordonnance en latin, que l'on peut considérer comme la traduction en cette langue de la précédente. Elle est signée par les deux vicaires généraux, le doyen Antoine de Combres de Laurie, et le chanoine Guillaume de Bressolles de Saint-Gal.

Un avis « au lecteur bienveillant et studieux, » qui rappelle l'exemption accordée par le pape Calixte II, et l'extrait de l'arrêt du parlement du 18 juin 1633, inséré déjà dans l'édition de 1654, terminent les feuillets préliminaires.

Les chanoines ont énormément châtié cette édition de leur bréviaire : ils ont retranché presque toute la partie légendaire.

Avec le bréviaire, Pierre Viallanes imprima, la même année, pour le chapitre, un missel et un diurnal dont voici les titres :

Missale Brivatense, jussu et auctoritate nobilis Capituli regalis ecclesiæ S. Juliani, ad Romanam absque medio pertinentis nuper recognitum. Id., id., 1 vol. in-folio

Diurnale Brivatense, justà breviarium jussu et auctoritate nobilis Capituli, etc. Id., id. 1 vol. in-12.

Voilà tous les renseignements bibliographiques que j'ai pu recueillir sur les livres d'église du chapitre de Brioude.

Les exemplaires de ces divers bréviaires sont en mauvais état; les marges et souvent le texte portent la marque d'un long usage; de plus, ils sont rares. Cette dernière considération explique au lecteur l'utilité de cette note et justifie ses longs développements.

RAPPORT

SUR LES

PEINTURES MURALES

DE L'ÉGLISE

DE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE,

PAR M. L'ABBÉ DESROSIERS.

---

§ I.

L'ancienne Auvergne et le Velay offrent aux observations des archéologues de plus nombreux et de plus remarquables édifices que les provinces environnantes.

Ces édifices, en général, antérieurs au XIII^e^ siècle, ont une physionomie analogue : les arceaux, les voûtes, les fenêtres, les piliers et colonnes reproduisent les formes romanes et à peu près les mêmes dispositions. — Mais si l'on étudie avec un soin plus minutieux ces différentes parties, on aura lieu de reconnaître entre elles des rapports plus spéciaux qui permettront d'établir parmi ces édifices, non-seulement des distinctions d'époque, mais encore d'école.

Je crois donc que, dans la Haute-Loire, on doit admettre plusieurs écoles, indépendamment de l'école auvergnate dont l'existence est reconnue par les archéologues [1].

Les églises d'Issoire et de Notre-Dame-du-Port de Clermont, que l'on considère comme les monuments modèles de l'école auvergnate, ont pour caractères particuliers : la remarquable disposition de leurs voûtes, la forme des piliers alternativement ronde et carrée, l'usage également alterné des doubleaux de la maîtresse-nef et des colonnes cantonnées qui en reçoivent la retombée, le nombre pair des absidioles rayonnantes, etc.

L'église de Brioude et plusieurs autres, qui ont des traits de ressemblance avec elle, comme Chanteuges, Saint-Privat, le Monastier, me paraissent empreintes d'un caractère tout différent : les piliers sont constamment carrés, les quatre colonnes qui les supportent ont invariablement la même hauteur, les voûtes des bas-côtés ne forment plus arcs-boutants pour soutenir la grande voûte, qui avait probablement moins d'élévation que dans le précédent système, et qui, à coup sûr, avait moins de solidité, car aucune n'a résisté aux injures du temps.

Quelques autres édifices de la Lozère, du Gévaudan et de la partie avoisinant le Velay affectent, de leur côté, des formes toutes spéciales : à l'extérieur, les absides dépourvues

[1] Je dois faire observer qu'en établissant ces différentes écoles, je ne prétends atténuer en aucune façon certains rapports que ces édifices paraissent avoir entre eux ou même avec l'école auvergnate. Il est évident, par exemple, que Brioude a emprunté à Issoire son appareil polychrôme; néanmoins il est bon de remarquer que ces rapports sont accidentels, qu'ils affectent des parties moins importantes de la construction, enfin qu'ils doivent être considérés comme le résultat d'influences locales auxquelles les écoles les plus nettement caractérisées n'ont pu se soustraire.

de contreforts sont polygonales ; à l'intérieur, l'arc brisé domine et de gros boudins se noient du tiers ou de la moitié de leur volume dans les grands arceaux de l'édifice. Langogne, Prades, Charraix ont ces analogies.

Enfin, par les coupoles de sa voûte et ses piliers massifs, l'église cathédrale du Puy mérite d'être considérée comme un édifice tout-à-fait à part. Cependant s'il a peu de rapports dans sa construction avec les autres monuments de la province, il en a cependant quelques-uns dans plusieurs détails. Je penche même à attribuer à l'influence artistique de cette cathédrale l'usage des colonnettes à fût renflé vers leur base que l'on rencontre dans les églises environnantes, et peut-être encore celui de la base attique, à des époques antérieures au XII^e^ siècle, dans les monuments de la province et même de l'Auvergne ; usages dérivés de l'art antique et qui se sont perpétués dans cette très-ancienne église.

L'église de Brioude paraît être, par son importance, la plus noble et la plus haute expression d'un type architectural. Construite à plusieurs reprises, elle respire la même pensée. Il n'y a, entre les parties qui la composent, d'autres différences que celles que l'âge et les époques ont nécessairement fait subir à l'art d'une même école. A en juger par cet édifice, cet art est plein d'élévation et de grandeur ; moins énergique que l'art auvergnat, il est aussi moins sévère, je l'estime plus audacieux, plus riche et plus harmonieux.

Toute la première partie de l'église jusqu'au transept me paraît porter le cachet du XI^e^ siècle. Celui-ci et toute la grande abside avec ses chapelles rayonnantes, rappellent le commencement du XIII^e^ siècle. Enfin, les voûtes supérieures de la grande nef m'offrent tous les caractères de l'art ogival de la fin du XIII^e^ et du XIV^e^.

Une coupole, remarquable par sa belle exécution, sur-

monte le narthex du XIe siècle. Bâtie en moyen appareil, elle surpasse toutes les coupoles de nos églises romanes, et ne saurait être comparée qu'aux coupoles élevées sous l'influence de Saint-Front de Périgueux. J'ai remarqué que les arcs qui la soutiennent sont accusés à l'extérieur comme à Saint-Front. Il ne manque peut-être, pour la perfection de l'analogie, que les pendentifs bysantins.

Les chapiteaux de la plus ancienne partie de l'édifice méritent aussi une attention spéciale. On rencontre rarement à cette époque les animaux exécutés avec autant de vérité, les feuilles d'acanthe sculptées avec autant de délicatesse. Le sujet spécialement affectionné par les sculpteurs de l'école de Brioude, c'est l'aigle aux deux ailes ouvertes, portant son cou penché et sa tête tombante.

§ II.

Jamais les époques artistiques bien inspirées n'ont refusé aux œuvres de l'architecture la splendeur des décorations polychrômes. Notre art du moyen-âge a ce point de contact (et ce n'est pas le seul) avec l'art des beaux siècles de la Grèce, de l'Égypte et de l'Assyrie. J'ai remarqué dans le Bourbonnais l'application universelle de ces décorations à nos édifices romans. L'Auvergne et la Haute-Loire prêtent à des observations analogues et à une conclusion semblable. Les peintures envahissent même les abords extérieurs des édifices; les portails, les ventaux des portes offrent des traces de coloration [1].

[1] M. l'architecte Compagnon a relevé dans le département de la Haute-Loire un assez grand nombre de décorations de ventaux.

Tout concourt à faire considérer l'usage de ces systèmes polychrômes comme inhérent à notre art roman, comme l'accessoire obligé de son architecture, et cela non-seulement dans quelques provinces, mais probablement partout où il a existé.

Je mentionnerai encore un fait qui mérite quelque attention; c'est l'usage de ces systèmes décoratifs, même sur les parois des plus majestueux édifices du XIII^e^ siècle. La cathédrale de Bourges a conservé dans ses voûtes les restes d'un système qui paraît avoir embrassé tous ses murs.

L'église de Brioude ne devait pas être dépourvue d'une décoration si usitée à ces hautes époques. On n'entrevoit plus, il est vrai, que quelques restes de ses peintures épars dans divers membres de l'édifice; mais plusieurs enduits superposés que l'on découvre sous le badigeon actuel, attestent l'existence primitive d'un système complet, embrassant ces décorations particulières pour les faire concourir à un effet général. Je ne parlerai pas de ce système complet, qu'il est impossible d'apprécier à cette heure. Les seules peintures que l'on puisse étudier actuellement sont celles de la chambre Saint-Michel, du XII^e^ siècle; celles des absidioles rayonnantes, que l'on doit attribuer à la seconde partie du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^, les peintures du porche sud, exécutées au XVI^e^ siècle; et, dans le porche nord, quelques vestiges d'assez mauvais goût de l'art décoratif du XVIII^e^ siècle.

La présence des creux préparés pour la dorure des nimbes et des auréoles donna lieu de présumer, dans les absidioles rayonnantes, l'existence de peintures murales. M. Mérimée dirigea des recherches sur plusieurs points. On mit à jour, dans la chapelle Saint-Julien, un fond d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, probablement du XVIII^e^ siècle; dans les autres absidioles, les archivoltes et les colonnettes des fenêtres

présentèrent un système de décoration beaucoup plus ancien; la chapelle Saint-Vincent-de-Paul, grattée sur une plus grande surface, offrit aux regards un ensemble plus important.

Dans la voûte, une série d'arcatures renferme des personnages en diverses attitudes, représentant plusieurs traits de la vie de saint Pierre, comme le témoigne l'inscription en beaux caractères gothiques qui sépare cette voûte de ses pendentifs. Le nom de saint Pierre y est lu plusieurs fois : TV ES PETRVS... VENIO ROMAM [1]. Je n'ai pu la relever dans son intégrité. Au-dessus de ces arcatures, au sommet de la voûte, le creux des nimbes laisse deviner la présence d'autres personnages. Deux anges sortant des nuages, les ailes étendues, garnissent deux pendentifs : l'un bénit une hostie qu'il tient de la main gauche, l'autre porte une croix qu'il présente à notre vénération. Un troisième pendentif est décoré de l'image d'une sainte. Celle-ci tient dans sa main gauche une tige terminée par une espèce de fleur-de-lys, et montre de la droite son nom dont il ne reste plus que la dernière lettre A. Au-dessous, dans l'espace que n'occupe pas le developpement des fenêtres, sont peints de grandeur naturelle, ici saint Paul, avec son épée dans la main droite et un livre dans la main gauche; en face, saint Laurent, soutenant encore un livre de la gauche et son gril de la droite.

Ces derniers personnages sont remarquables par la fierté de leur attitude, par l'idéal élevé qu'ils respirent. Il y a de la raideur et quelque chose de peu gracieux dans ces pieds nus et pendants, dans cette barbe étrange, dans cette façon de poser les membres et de draper les étoffes; mais, en revanche, on admire de la noblesse, de la dignité, une aspiration au

[1] M. Aymard a remarqué que, dans l'épigraphie de la province, les é fermés É sont caractéristiques du XIV^e^ siècle.

sublime qui charme dans notre XIX^e^ siècle, dont les œuvres n'ont jamais péché par excès en ce genre.

Tous ces personnages sont encadrés dans les mêmes ornements que l'on a coutume de rencontrer à cette époque : des bandes droites et ondulées, des nuages, des arcatures avec leur couronnement obligé d'édicules, etc... Je réserve pour un paragraphe spécial les remarques sur la coloration de cette chapelle et de la chambre Saint-Michel.

Le porche sud possède aussi quelques restes de peintures qui remontent probablement au XVIII^e^ siècle. Assez détériorées, elles ne méritent d'ailleurs aucun intérêt. Elles n'ont aucun vestige du bon sens artistique qui avait si heureusement guidé les époques précédentes.

Les peintures du porche nord sont loin de mériter les mêmes reproches. Elles datent des premières années du XVI^e^ siècle. Au centre de la voûte à arêtes, on aperçoit, environnées d'une auréole de nuages, la tiare et quelques parties de la chape d'un personnage que je présume être N.-S. Jésus-Christ; le reste de l'image est absolument détruit. Une fort belle bande à fond jaune, chargée d'ornements de l'époque ombrés en noir, sépare les quatre compartiments de la voûte, dont le champ d'un violet foncé est orné de quatre médaillons portant les images des quatre symboles évangéliques déroulant des bandelettes qui portent écrits en français le nom des personnages qu'ils symbolisent. A droite et à gauche de ces médaillons, sont peints deux écus d'or à trois pals de vaire surmontés du chapeau de protonotaire avec des cordons de soie entrelacés l'un dans l'autre, de cinq housses de sinople. Un vairé sert de décoration à plusieurs petits arceaux; sur d'autres, on aperçoit les rinceaux désordonnés de l'époque. Les murs n'ont conservé que peu de débris de leur décoration.

On ne retrouve pas ici la richesse, la variété de teintes

propre au XIII^e^ siècle. Les combinaisons des couleurs sont moins audacieuses, leur jeu est moins vif, leur effet moins sûr. L'artiste a reporté son attention sur le faire; il dessine finement de gracieuses figures et des ornements géométriques compliqués (cependant son habileté l'abandonne toutes les fois qu'il aborde les rinceaux empruntés au règne végétal). A cette science de l'exécution, il joint quelque connaissance de sa palette. S'il affectionne, par une certaine timidité, les tons froids et pâles, les tons jaunes en particulier, il sait au moins, dans leur maniement, éviter les discordances, et parfois ses réminiscences des traditions anciennes l'amènent à produire des effets heureux.

Les peintures de la chambre Saint-Michel excitent l'intérêt à plus juste titre que toutes les autres. Elles sont plus anciennes, couvrent un plus vaste espace et sont mieux conservées; l'obscurité de la chambre, dont les baies sont presque complètement fermées, est la chose qui laisse le plus à désirer et le plus grand obstacle à leur étude [1].

An sommet de la voûte, dans un compartiment carré-long, siège, entouré d'une auréole aiguë, le Christ *Pantocrator*, bénissant de la droite à la manière latine, tenant de la gauche, sur ses genoux, un livre fermé. Les quatre symboles remplissent les quatre angles du carré, et dans deux autres compartiments, aux pieds et à la tête du Christ, un chérubin et un séraphin opposent leur tête au centre de la voûte,

[1] D'après les renseignements que M. Paul Leblanc a eu la complaisance de me communiquer, il paraît que cette chambre ainsi nommée dans des actes du siècle dernier, était le lieu consacré à l'ensevelissement et à l'exposition des chanoines défunts. Au reste, tout concourt à confirmer cette destination : la disposition de la chambre, le choix des peintures qui la décorent, le soubassement noir qui recouvre tout son pourtour, et même le nom de l'archange auquel elle est dédiée.

et se couvrent de leurs six ailes. Une inscription suit la bordure qui entoure ces compartiments; elle fait connaître les noms des archanges et rend raison des symboles évangéliques. A droite et à gauche du Sauveur, dans les pendentifs de la voûte à arêtes, est rangée l'armée des élus.

Ceux-ci sont nimbés et ailés, les yeux fixés sur le Christ. Sur leur tunique, les uns portent l'ample draperie historique, les autres la *casula*. Ils montrent d'une main celui qu'ils contemplent, de l'autre ils tiennent un calice, un étendard ou forment un sigle en réunissant le grand doigt avec le pouce. Une bordure ondulée [1], imitant les nuages, les environne. Sur le grand mur du nord, aux pieds du Christ, se développe une vaste composition. Deux anges en occupent le sommet; de ce qui se trouvait entre eux, on n'aperçoit plus qu'une bordure à petits compartiments carrés qui pouvait orner l'extrémité des vêtements d'un troisième personnage. Cette scène de la région supérieure est séparée par une bordure de nuages de celle de la région inférieure, qui a pour objet la représentation de l'enfer.

Deux démons vomissant des flammes, emportent une âme; les portes de ce triste lieu sont ouvertes pour la recevoir. Au milieu des tortures qui suivent, l'œil se fatigue à suivre des formes confuses que l'obscurité ne lui permet pas de distinguer.

Le mur opposé est percé d'une baie. Dans l'*intrados* de celle-ci est peint le buste de N.-S. nimbé, portant un scep-

[1] Il est à remarquer que cette bordure de nuages environne toutes les actions célestes, les représentations des personnes que la foi nous montre jouissant de l'éternelle béatitude, anges et saints. Pour les justes que les liens du corps retiennent encore éloignés de la patrie, les vertus qui nous y conduisent, ils n'ont jamais cet ornement. Il va sans dire que l'enfer en est privé.

tre encadré dans un cercle. Des deux côtés, quatre vertus aux longues tresses de cheveux, aux vêtements flottants, percent sans effort, de leur lance, des vices qu'elles foulent aux pieds. On lit à côté du visage de l'une : *Humilitas*, à côté de l'autre : *Fides*. De chaque côté de la fenêtre, deux justes debout, les yeux baissés, revêtus sur la tunique de la chlamyde royale doublée d'hermine et de vaire, reçoivent d'un ange la couronne qu'ils ont méritée, ou lui offrent le tribut de leurs bonnes œuvres. C'est la gloire de la vertu opposée au châtiment du vice dans les enfers. Du côté ouest, dans les deux *intrados* de la fenêtre et d'un arc-doubleau, deux cercles renferment le buste du Sauveur et la colombe, symbole du divin Paraclet; quatre autres vertus les accompagnent terrassant d'autres vices. Des rinceaux pleins de richesse et de grâce garnissent le reste des arceaux. Sur les piliers, ici un maître-maçon commandant à deux ouvriers, là des saints, ailleurs de simples teintes tachetées. Sur le fût des colonnes, un énorme rinceau ; plus bas et dans tout le pourtour de la chambre, un fond noir sur lequel se détache une bande blanche, imitant les sinuosités d'un tapis pendu à la muraille.

Si l'on établit une comparaison entre ces peintures et celles de la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, on remarquera de nombreuses différences.

Une hardiesse de pose, une raideur de mouvement, une tendance à l'exagération caractérise les peintures de la chapelle Saint-Vincent. Les types de celle-ci sont moins extraordinaires; tout respire un idéal calme et tranquille. Les visages ovales, souvent insignifiants, expriment quelquefois assez heureusement la quiétude d'une âme recueillie; les gestes des personnages sont faciles et quelquefois gracieux; les proportions du corps, au lieu de frapper par l'image de la force qu'expriment les proportions trapues et raccourcies at-

tribuées aux membres vigoureux, représentent, par leur allongement, celle de la faiblesse et de la langueur.

La tunique dont sont revêtus les personnages de la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, est assez étroite et habituellement surmontée de la draperie historique. Dans les peintures de cette chambre, la tunique en usage cache, sous ses plis flottants, la ceinture qui l'étreint, et parmi les vêtements supérieurs, outre cette antique draperie, on retrouve la chlamyde, la planète et la dalmatique. Souvent une espèce de bordure à compartiments carrés décore les extrémités de ces vêtements ou se met autour du cou, sur la poitrine et les épaules. Cette seule particularité suffit à établir une différence tranchée entre les systèmes de costume usités dans ces deux chapelles.

Enfin, quelque analogie que ces vêtements puissent avoir dans leur forme, la manière dont ils sont drapés, la structure de leur plis, diverse dans les deux peintures, établirait à elle seule une distinction suffisante. Ici, je comprends qu'une simple description ne saurait suffire, et qu'une esquisse, en mettant les objets sous les yeux, s'exprimera plus clairement que les plus habiles paroles. Je présenterai donc deux croquis fidèles sur lesquels on appréciera facilement la raideur et la dureté qui distinguent les plis des vêtements dans la chapelle rayonnante, et la mollesse propre aux plis des costumes dans la chambre Saint-Michel.

Je me borne à constater ces différence de plis, d'ornements, de costumes, de caractères, sans me préoccuper de la question de leur origine; il est probable, cependant, qu'on doit l'attribuer aux deux influences réunies d'époques et d'écoles différentes.

§ III.

Les peintures de la chapelle Saint-Vincent et celles de la chambre Saint-Michel m'ont paru exécutées sur des enduits analogues, et les couleurs fixées par les mêmes procédés de la fresque unie à la détrempe. L'esquisse a été tracée, dans la chambre Saint-Michel, au moyen d'un outil aigu dont on aperçoit la trace sous les couleurs effacées.

La mise en œuvre des couleurs est également la même des deux côtés. C'est le même système avec peu de variantes, et variantes fort secondaires. C'est encore le même système que j'ai remarqué dans toutes les peintures de l'Auvergne et du Bourbonnais que j'ai vues; il roule tout entier sur le jeu calculé de deux ou plusieurs teintes opposées l'une à l'autre.

Dans la chapelle Saint-Vincent, toutes les nuances du rouge sont mises en opposition avec toutes les nuances du bleu. On sent que ce jeu de teintes a été l'objet de la préoccupation de l'artiste. Les fonds des personnages sont bleus, les arcatures qui les encadrent sont chargées de plusieurs tons rouges. Ces mêmes personnages ont les draperies rouges et la tunique blanche ombrée de gris-bleu. Les archivoltes des fenêtres, les fenêtres elles-mêmes et les colonnettes qui les décorent, présentent la même alternative de nuances grises ou rougeâtres. Toute la vie de la décoration est là; les autres couleurs, jaunes, vertes, ne sont point exclues, mais elles se perdent dans ce jeu dominant de deux teintes.

Dans la chambre Saint-Michel, les couleurs mises en jeu sont plus nombreuses, mais on devine la même préoccupation; dans les rinceaux, dans les tableaux historiques, le rouge et le bleu, le jaune ombré de rouge, et le blanc ombré de gris-bleu, etc., offrent de semblables oppositions et l'ap-

plication du même système. J'ose dire que ce système est le même que décrivit au XI^e^ siècle le moine Théophile, par conséquent tout-à-fait occidental et indépendant des systèmes byzantins.

Il y a peu de temps encore que l'on attribuait à une féerique fécondité byzantine tous nos chefs-d'œuvre indigènes d'architecture, de sculpture et de peinture. A ceux qui, de parti pris, ne voulaient voir dans notre moyen-âge qu'une époque d'ignorance, un âge de barbarie, il ne semblait pas que l'existence de tels ouvrages, à une telle époque, dans de tels pays, pût s'expliquer autrement que par l'intervention d'artistes accourus d'un lointain pays auquel la civilisation antique avait, il est vrai, légué ses vices, mais fort peu ses traditions d'art et ses vertus.

Des études plus consciencieuses ont fait évanouir bien des préjugés. La fabuleuse nomenclature d'édifices byzantins s'est vue réduite à quelques monuments exceptionnels. On a reconnu l'origine entièrement occidentale de notre sculpture, et tout nous conduit à penser que nos systèmes décoratifs n'ont pas subi davantage l'influence étrangère.

Ce dernier point ne saurait présenter de sérieuses difficultés, puisque nous avons entre les mains un état de la peinture occidentale et byzantine de ces hautes époques, le résumé des procédés du moine Pausélinos et du moine Théophile. La confrontation de ces procédés entre eux et des monuments avec ces procédés, doit jeter quelque jour sur cette question.

Je prendrai donc la liberté de proposer à ce sujet quelques idées qui m'ont frappé.

Entre les deux techniques, j'ai remarqué quelques différences. Les procédés du moine Pausélinos sont en général plus élémentaires, ceux que décrit le moine Théophile, plus détaillés et plus savants. Si l'on compare le travail que l'un

et l'autre exigent pour une carnation, on observera, à l'avantage du moine latin, que ses préceptes sont plus nombreux et inspirés par un sentiment plus vrai et plus vif de l'art, et d'un art coloriste. S'il s'agit des vêtements, des observations analogues amèneront encore à conclure la supériorité de la technique occidentale. Ce chapitre de l'exécution des vêtements, si bref dans le Guide, a fourni au moine latin l'occasion de développer toute une théorie de la couleur qui atteste chez nos ancêtres, en cette matière, une science beaucoup plus approfondie qu'on est disposé communément à le croire.

Ainsi, une première comparaison superficielle permet d'établir, entre les deux arts byzantins et occidentaux, des différences d'art et d'exécution assez appréciables et tout à l'avantage de notre art indigène.

J'ajouterai l'exposition de deux procédés propres au moine Théophile, et caractéristiques de notre peinture occidentale.

Le premier a pour objet de donner plus de vie et de vigueur aux teintes principales d'un tableau. Pour arriver à ce résultat, on étend sur les parties qui doivent recevoir ces teintes, une couche préparatoire, dont la couleur et la vivacité sont calculées avec l'effet que l'on veut obtenir. Sur le champ ainsi préparé, se met la teinte définitive qui emprunte à celle qui la soutient une apparence et un éclat tout nouveaux.

Théophile ne mentionne qu'en passant, deux teintes usitées dans ces couches préparatoires, la vénède et l'ocre jaune; mais ce qu'il ajoute, que son but n'est pas de les indiquer toutes, fait assez connaître la variété de ces teintes, aussi nombreuse que celle des effets que les artistes occidentaux obtenaient par ce moyen.

Le proplasme usité chez les Grecs paraît destiné à ten-

dre à la même fin; mais il a le défaut d'être unique, et cet autre encore de produire un effet moins vigoureux, moins riche et plus monotone.

Le deuxième procédé est celui qui a pour objet d'imiter l'effet de l'arc-en-ciel.

Le peintre, pour obtenir ces teintes irisées, agence et gradue avec soin plusieurs tons d'une même couleur, qu'il emploie seuls ou juxtaposés à d'autres, tous d'une couleur différente, disposée avec le même art. Théophile décrit fort au long toutes ces combinaisons de tons et de teintes. C'est par ce moyen qu'on peignait les nuages, les auréoles, les colonnes, les troncs des arbres; on ne saurait dire tous les heureux effets que nos anciens peintres savaient en tirer. Ce n'est, en effet, que par la facilité et la richesse de ces résultats qu'on peut expliquer l'usage si fréquent de ce système dans les peintures murales et dans la coloration des monuments.

Les byzantins n'ont laissé dans leur Guide aucune trace de cet emploi de la couleur.

Si nous transportons nos observations du champ de la théorie à celui de la pratique, des livres aux monuments, nous remarquerons dans nos peintures murales la mise en œuvre constante et complète de ces procédés du moine Théophile, que j'appellerai occidentaux par opposition aux procédés byzantins. Tout, dans le faire des chairs et des vêtements, rappelle les prescriptions de la Schedula, spécialement dans les peintures de Brioude; on y retrouve l'usage des teintes inférieures; l'ocre jaune, la vénède, et de plus le minium, rehaussant les teintes qu'elles supportent. Les imitations de l'arc-en-ciel y sont aussi fréquentes, les deux chapelles en offrent de nombreux exemples.

Je ne puis me dispenser de parler d'un autre caractère de ces peintures de Brioude, parce qu'il a attiré l'attention

d'un savant archéologue. Seulement, au lieu d'une saillie rehaussant les nimbes qu'il a cru reconnaître, saillie qui n'aurait pas été sans analogie avec la manière byzantine, il n'y a réellement qu'un creux de 4 à 5 millimètres de profondeur pratiqué dans les nimbes et les autres parties destinées à recevoir une application d'or. Mais remarquez combien ce système est ingénieux. Le jeu de lumière et d'ombre occasionné par ces creux doit donner à l'or l'apparence du relief. Les nimbes, ainsi travaillés et dorés, devaient ressembler à une plaque d'or repoussée au marteau. Les clous des livres devaient surgir sur leur couverture. On devait reconnaître les deux tranchants de l'épée de saint Paul, enfin les franges dorées semblaient pendre aux vêtements. Je ne sais si je me trompe, mais ce procédé me paraît inspiré par une science et une recherche de l'effet tout occidental.

En fait de peinture vraiment byzantine, je n'ai remarqué que celle du Puy. On se souvient que M. Aymard avait signalé dans ces peintures la pratique de la bénédiction grecque. Sur les fragments que ce savant a si judicieusement recueillis et conservés dans le musée de la ville, j'ai observé la présence du proplasme et de toute la manière grecque, telle que le Guide la décrit.

Je ne puis m'empêcher, avant de terminer ce rapport déjà peut-être trop long, d'exprimer le désir que j'éprouve de multiplier les études de nos antiques peintures.

Un monument n'est vraiment achevé que lorsqu'à la belle proportion de ses membres, au luxe de ses sculptures, la couleur a joint l'éclat de sa décoration. Il est vrai que l'architecture et en partie la sculpture offrent à cette heure un beau spectacle. Rendues à leur vraie destination, elles rivalisent partout d'efforts et de succès pour embellir la maison de Dieu. Cependant la peinture semble sommeiller encore, et son absence est vivement sentie. D'où vient ce retard ? D'un

défaut d'études sérieuses, consciencieuses, persévérantes, plus nécessaires encore pour elle que pour les deux autres arts, car elle nous est plus étrangère qu'aucun autre. Espérons cependant. Au moment marqué par la Providence, nous verrons reverdir cette branche qui paraissait sans vie, et nous admirerons dans elle le même phénomène de résurrection qui nous étonne dans ses deux sœurs.

DÉCOUVERTE

D'ANCIENNES MONNAIES

DU PUY ET DE BRIOUDE.

NOTICE PUBLIÉE DANS LA *Revue numismatique*

PAR M. AYMARD

1

L'histoire numismatique de la Haute-Loire vient de s'enrichir par deux découvertes intéressantes de monnaies anciennes ou deniers en argent.

L'un de ces trésors a été trouvé dans une localité voisine de la ville de Brioude, canton de Saint-Germain-Lembron. Toutes les pièces qui le composaient se rapportent à deux types principaux : le premier était déjà connu des numismatistes qui l'ont attribué, les uns à la ville de Bourges, et d'autres, avec plus de probabilité, à celle de Brioude. C'est

le seul spécimen qu'ait signalé la *Revue numismatique* dans une de ses dernières livraisons, qui contenait l'annonce de cette découverte; on y lit d'un côté la légende BRIVITES et dans le champ une sorte de monogramme cruciforme; et au revers VLELMOCOMS, dans le champ : croix pattée à branches égales.

Le monogramme de l'exemplaire de Brioude, imité de celui de Lothaire, qui est gravé sur les monnaies de Bourges (954-986), indique une époque à peu près contemporaine et m'engage à classer cette pièce à Guilhaume V (932-968) ou à Guilhaume VI (963-979), l'un et l'autre comtes d'Auvergne.

Je ne doute pas que ces monnaies n'aient été frappées à Brioude, par un comte d'Auvergne; si je ne les attribue pas à l'un des comtes-abbés de cette ville, du nom de Guilhaume, c'est que le droit de monnaie ne fut concédé au chapitre que sous le roi Saint-Louis, en 1266.

Je dois la connaissance du second type à la généreuse obligeance de M. Jusserand, ingénieur des mines, qui avait acquis une grande partie des pièces de cette trouvaille. Celui-ci est inédit et fort curieux, car il offre l'une des plus anciennes monnaies de l'église du Puy. On y voit, au droit, une croix pattée à branches égales, et en légende MONETA; au revers SCEMARIAE, et dans le champ : chrisme dégénéré, c'est-à-dire dont le P sans panse ne forme plus qu'une hampe en I.

Le module de ces deniers, la forme des lettres, tous les détails du style caractérisent bien un type dégénéré des monnaies carlovingiennes, et c'est certainement au dernier siècle de la deuxième dynastie qu'il faut en rapporter l'émission.

Ce denier du Puy, par sa rencontre dans le trésor du Breuil, a dû être contemporain de celui de Brioude, et la

date de ce dernier permet de préciser l'époque avec quelque certitude. A cet égard, on pourrait rapporter cette ancienne monnaie du Puy à l'une des émissions faites par l'évêque Adalard, à qui le roi Raoul avait accordé ce droit dès l'an 923.

Le style barbare de ces pièces annonce une décadence de l'art, qu'attestent d'ailleurs la plupart des monuments de la même époque. Au XI^e^ et surtout au XII^e^ siècle, l'art se régénère et se perfectionne. Ces raisons m'autorisent à classer vers cette époque le type élégant et pur d'une monnaie d'argent assez fin dont je viens de recueillir 30 exemplaires admirablement conservés et trouvés dans un vase en poterie, ou tirelire, à Solignac-sur-Loire.

2

Cette monnaie nous montre, au droit, une croix pattée à branches égales avec la légende BEATEMARIE et, au revers, le chrisme dégénéré tendant à se tranformer en rosace à six pétales, et, pour légende, le mot PODIENSIS. C'est une variété de type inédite d'un denier très-rare du XII^e^ siècle, que possède le cabinet impérial des médailles et sur lequel la croix est cantonnée d'un besan au 2^e^ et au 3^e^. Ici, le chrisme est complètement changé en rosace à six pétales oblongs. Une autre altération du type est dans l'interversion des légendes : le mot PODIENSIS se voit, au droit, avec la croix, et la légende BEATEMARIE, au revers, avec la rosace.

La pureté du métal et le poids de cette monnaie comparée avec les pièces contemporaines de Clermont lui assignent une valeur intrinsèque supérieure, et permettent par conséquent de la considérer comme antérieure aux premières années du XIII^e^ siècle, époque où la monnaie d'Auvergne était, au contraire, de meilleur aloi. On sait, en effet, par une charte de 1229 (Baluse, *Histoire de la Maison d'Auvergne*) que le denier de Clermont valait alors 2 deniers du Puy.

Ces types au chrisme plus ou moins dégénéré, qu'on ne peut plus contester à l'église du Puy, viennent confirmer l'opinion que j'ai depuis longtemps émise sur l'attribution des deniers noirs de *billon* à légendes tronquées qu'on rencontre souvent aux environs du Puy, et que j'ai rapportés au XIII^e^ siècle. La présence de besans entre les branches de la croix, dans une variété inédite que je possède, offre encore une analogie curieuse avec la pièce la plus ancienne du cabinet impérial des médailles.

Ces deniers, dans ce qu'il reste de lettres, semblent offrir les légendes romanes MONEDE PVXEI (pour *del Puei, monnaie du Puy*); on y voit aussi la croix et la rosace à six pétales.

Enfin, l'on connaît le denier noir du XIV^e^ siècle, de la même église, qui offre, avec les mêmes croix et rosace, les légendes DEL PVEI et POIES (*monede del puei*; *denarii podienses*).

Je me borne aujourd'hui à ces données; bientôt, je l'espère, je ferai connaître plusieurs autres monnaies, méreaux et jetons qui intéressent l'histoire numismatique du Puy, de Brioude et d'autres localités de la Haute-Loire.

OBSERVATIONS

SUR LE MÊME SUJET

PRÉSENTÉES AU CONGRÈS

PAR M. FILLON,

Dans la séance du 19 septembre de la section d'archéologie et d'histoire.

Les numismatistes ne savent encore rien de bien positif sur les débuts du monnayage féodal du Puy. On peut, néanmoins, affirmer que les choses se passèrent là comme partout ailleurs, et que les types des espèces sorties de cet atelier subirent les diverses transformations auxquelles celles des autres monnaieries seigneuriales furent d'abord invariablement soumises. L'empreinte carlovingienne y fut, dans le principe, immobilisée, et l'on s'en servit un certain temps, avant d'en adopter une qui fût originale, et appartînt en propre à l'église de Sainte-Marie.

Quand s'accomplirent ces changements? C'est ce que la découverte de pièces du Puy des IX^e^ et X^e^ siècles permettra seule de déterminer d'une manière irrécusable. Jusques-là, on en sera réduit à des conjectures plus ou moins ingénieuses, plus ou moins éloignées de la vérité. S'il m'était permis, cependant, d'en formuler une, je dirais que le type carlovingien immobilisé appartenait vraisemblablement à Raoul ou

plutôt à Lothaire, princes auxquels Adalard et ses successeurs durent la concession et la confirmation du droit de monnayage. Quant à l'affranchissement complet de l'empreinte féodale, il s'opéra pendant la seconde moitié du x^e^ siècle.

Mais toujours est-il qu'aucune monnaie provenant des premières émissions à ce dernier type n'a été jusqu'ici rencontrée, et que l'on ne peut même pas, dès-lors, établir si celui des espèces actuellement connues est indigène ou importé d'une autre officine. Il est évident, toutefois, que c'est une dégénérescence du chrisme, comme on l'a démontré depuis longtemps, et que l'on en a fait usage au-delà du Rhône. La raison commerciale et de voisinage influa sur la propagation de cette empreinte toute chrétienne, qui convenait à merveille à des ateliers ecclésiastiques. La mise au jour des monnaies transitoires entre l'ancien type carlovingien et le type féodal proprement dit, détruira, je le répète, nos incertitudes.

Cette transformation accomplie, il y eut une seconde fois immobilisation de la nouvelle empreinte, et la dégénérescence reprit vite son cours. Le denier trouvé au Breuil, canton de Saint-Germain-Lembron [1] en est la preuve. Frappé à la fin du x^e^ siècle, et par conséquent fort peu d'années après que ce changement se fut opéré, il présente déjà les caractères distinctifs d'une copie de seconde main; car le type est tant soit peu altéré. Il le fut plus tard bien davantage, et, les légendes se déformant elles-mêmes, les lettres R et I, de celle du revers, furent accouplées, prirent l'aspect d'un N, et l'A renversé devint un V, de telle façon que l'on put lire : SCE MANVE, et, par interversion, MANVESCE, lecture qui a conduit M. de Long-

[1] Il est figuré sous le n° 4 en tête de la notice précédente de M. Aymard, page 568.

périer à se méprendre sur la véritable provenance de ces deniers et à les attribuer à Manosque. M. Requien les a également attribués à tort à Gap, dans la *Revue numismatique*, 1844, *p.* 121, *et pl.* v, *n°* 3, et mon compatriote, Faustin Poëy d'Avant, a fait de même dans la *Description des monnaies seigneuriales de sa collection*, p. 461. Un exemplaire que je possède, et qui est on ne peut mieux conservé, mis en regard de celui de M. Requien, ne laisse aucun doute sur la lecture et sur l'attribution de ces monnaies.

M. Aymard est, sous ce rapport, complètement de mon avis. (*Rev. num.*, 1855, p. 113). La composition du trésor déterré dans la Haute-Loire, dont parle ce numismatiste, est un fait décisif, et la présence des deniers de BRIVITES mêlés à ceux de Sainte-Marie du Puy, démontre aussi que ces pièces sont réellement de Brioude et non de Bourges. Leur travail, leur style, leur fabrique, la forme des lettres des légendes, tout, en un mot, décèle cette origine, et établit le voisinage des ateliers d'où sont sorties ces deux espèces de monnaies.

Plusieurs de mes collègues veulent voir sur les espèces de Brioude le nom de Guillaume IV, comte d'Auvergne (918-926). J'y verrais bien plutôt celui de Guillaume-Tête-d'Etoupe ou de Guillaume-Taillefer; car ces derniers sont incontestablement de la seconde moitié du x^e^ siècle, et il en est même du commencement du xi^e^; ce qui prouve que ce type ayant été immobilisé, a servi aussi, lui, pendant une assez longue suite d'années. (*V. Description des monnaies féodales de la coll. de F. Poëy d'Avant*, p. 145 et 455.)

Mais revenons au monnayage du Puy.

Pendant les xi^e^ et xii^e^ siècles, on continua à employer l'empreinte créée à la fin du x^e^, seulement elle fut altérée de telle sorte que les légendes devinrent indéchiffrables, et ne furent bientôt plus composées que de traits formés au hasard,

et ne présentant aucune signification rationnelle. Pourvu que le type conservât son aspect ordinaire, il n'en fallait pas plus à l'œil peu clairvoyant du peuple, plongé dans l'ignorance la plus profonde. Dans le dernier tiers du XII^e^ siècle, il y eut pourtant réforme radicale, par suite de causes que j'ignore, mais que les numismatistes du pays détermineront sans doute, et c'est alors que parurent les beaux deniers aux légendes *Beate Marie Podiensis*, sous-entendu *moneta*. Celui que j'ai fait graver est contemporain de Philippe-Auguste; la lettre N a surtout si bien la tournure propre aux caractères de cette époque, que tout numismatiste tant soit peu exercé sera de mon avis, après avoir constaté ce simple détail.

J'avais donné depuis plusieurs mois, dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, qui s'imprime à Nantes, la gravure de cette jolie monnaie, quand la *Revue numismatique* reproduisit l'article de M. Aymard, et m'apprit ainsi que nous l'avions, chacun de notre côté, publiée simultanément, sans être d'accord sur sa date d'émission. C'est à nos collègues d'examiner les pièces du procès, et je me soumets avec confiance à leur décision. M. Poëy d'Avant et moi avons également fait connaître deux variétés de coin de ces oboles de billon qui portent POIES · DEL PVEI. Elles sont l'une et l'autre de la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Il est possible que l'on en ait fabriqué plus tard de semblables.

Telles sont les quelques observations que je désirais soumettre au Congrès. Elles ne présentent rien de bien neuf; mais elles me semblent, du moins, établir les diverses phases principales subies par le monnayage du Puy, d'une façon plus nette que ne l'avaient fait les travaux édités jusqu'à ce jour. Ce n'est pas, d'ailleurs, en Vendée que l'on peut élucider une foule de points obscurs, et classer surtout les espèces frappées dans le Velay depuis le milieu du XI^e^ siècle jusqu'au dernier tiers du XII^e^. Les éléments de comparaison

me font défaut. Je ne saurais donc trop engager mes collègues de la Haute-Loire et des départements d'alentour à étudier soigneusement les monnaies sorties de ce groupe d'ateliers établis au Puy, à Gap, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et peut-être dans quelques villes voisines, sans oublier celles de Clermont, de Brioude, et même d'Anduse et de Cadenet [1].

La réunion d'un grand nombre d'exemplaires amènera des découvertes inespérées, par la comparaison des types, et l'on apprendra enfin quel a été leur point de départ. Jusqu'ici la capitale du Velay semble devoir revendiquer ce droit; mais il est loin d'être suffisamment établi. Si je pouvais contribuer à ce résultat par quelques recherches ultérieures, je me hâterais d'en faire part aux numismatistes de la Haute-Loire.

[1] *Bernardus, Comes Edne.*

RÉPONSE DE M. AYMARD

AUX OBSERVATIONS PRÉCÉDENTES

DE M. FILLON.

(Même séance.)

L'immobilisation du type carlovingien, dans le Velay, dont parle M. Fillon, n'est nullement établie. L'auteur ne produit aucune preuve que l'évêque Adalard ait adopté le type du roi Raoul au moment où ce prince lui accorda le droit de monnayage; aucun fait connu de l'histoire monétaire de ce pays ne démontre que l'affranchissement complet de l'empreinte féodale dut s'opérer, dans ce pays, vers la seconde moitié du x^e^ siècle.

M. Fillon affirme qu'aucune monnaie provenant des premières émissions à ce dernier type n'a été jusqu'ici rencontrée. C'est précisément la question que soulève la découverte de notre monnaie au type MONETA SCE MARIAE, avec l'image du chrisme dégénéré, monnaie que j'avais été porté à classer à l'une des émissions faites par l'évêque Adalard. Mon savant contradicteur la considère, au contraire, comme ayant été frappée à la fin du x^e^ siècle, et par conséquent peu d'années après que, dans son opinion, la transformation du premier type royal aurait été accomplie. Il suppose également que, ce chan-

gement opéré, il y eut immobilisation de la nouvelle empreinte, et que la dégénérescence ne tarda pas à s'effectuer. Le denier du Puy lui paraît même offrir les caractères distinctifs d'une copie de seconde main, car le type serait *tant soit peu altéré*.

Je répondrai par une simple observation : il serait difficile de constater cette *très-légère* altération du type, puisque nous ne connaissons pas de spécimens plus anciens de cette monnaie, de spécimens des émissions qui aurait pu précéder celle-ci. Au contraire, si l'on compare cette pièce avec les deniers carlovingiens appartenant à la première moitié du x^e^ siècle, on observe des similitudes de style et de fabrication qui en démontrent la contemporanéité.

On observera aussi la forme du chrisme, dont les branches régulièrement épatées à leurs extrémités, rappellent une disposition fort ancienne de ce même symbole, tel qu'il est représenté sur un monument des premiers siècles chrétiens dans la collection du musée du Puy.

La dégénérescence s'accomplit donc postérieurement à ces premières émissions ; la variété SCE MANVE que M. Fillon cite, avec raison, en est une preuve évidente.

L'auteur hésite également à considérer comme indigène ce curieux type du chrisme, ou comme importé d'une autre officine. Sans décider immédiatement cette intéressante question, je rappellerai que ce symbole était, comme le dit M. Fillon, parfaitement approprié à une monnaie épiscopale, et, de plus, que son emploi sur nos monuments lapidaires avait précédé, dans notre ville, l'époque carlovingienne. Rien ne prouve d'ailleurs que le Puy eût emprunté ce type à d'autres villes, en particulier à Gap, qui fit usage d'un coin analogue. Ce qui le prouve, c'est que ce ne fut guère que vers le milieu du xi^e^ siècle que les évêques de

cette dernière ville obtinrent de l'empereur le droit de frapper monnaie, c'est-à-dire plus d'un siècle après l'adoption de ce type par les évêques du Puy. Il est certain aussi que l'église de Gap ne se fit aucun scrupule de contrefaire l'empreinte d'autres monnaies, telles que celle des archevêques de Vienne. D'où il faut conclure qu'elle en agit de même à l'égard de celle du Puy.

Notre spécimen est d'ailleurs le plus ancien de tous ceux qui se rapportent au même type, et sa rencontre dans le trésor du Breuil, au voisinage du Velay, son association dans le même trésor avec la monnaie de Brioude, tout prouve que cette pièce appartient à notre ville.

Aussi M. Fillon convient-il qu'il est complètement de mon avis, la composition du trésor étant à ses yeux un fait décisif pour assigner au Puy et non à Manosque le denier qui nous occupe.

Je suis heureux aussi de constater que l'opinion de M. Fillon est conforme à la mienne, à l'égard de la monnaie de Brioude que j'assigne à cette ville, et non à Bourges, comme on l'avait supposé.

Revenons, avec M. Fillon, au monnayage du Puy :

Je ne partage pas sa manière de voir au sujet des monnaies frappées au Puy vers le XI^e^ et le XII^e^ siècle. Mon honorable contradicteur suppose que la monnaie fut altérée de *telle sorte que les légendes devinrent indéchiffrables, et ne furent bientôt plus composées que de traits formés au hasard et ne présentant aucune signification rationnelle.*

M. Fillon fait allusion au type que j'ai rapporté à la fin du XII^e^ ou au XIII^e^ siècle, et qui est certainement de cette dernière époque, puisqu'il caractérisait la monnaie du Puy dans un riche trésor de deniers seigneuriaux qui fut trouvé en 1838, au village d'Espaly, près le Puy, et que j'ai fait connaître dans un mémoire inséré aux *Annales de la Société académique du Puy.* (1837-38, p. 225).

Le classement de notre beau denier *Beate Marie Podiensis vers* le XI^e^ siècle, et non à la fin du XII^e^ siècle, comme le pense M. Fillon, est fondé, d'ailleurs, sur une série de pièces établissant une filiation non interrompue, et montrant des modifications successives dans le type du chrisme dont les extrémités des branches s'arrondissent graduellement à mesure que ces pièces s'éloignent du type primitif. A cet égard, le trésor de Solilhac offre des spécimens qui pourraient appartenir à la deuxième moitié du XI^e^ siècle, et d'autres qui seraient peut-être un peu moins anciens, sans qu'on puisse, néanmoins, les classer à la fin du XII^e^ siècle, puisque nous connaissons, par la trouvaille d'Espaly, le type beaucoup plus dénaturé de celles qui avaient été émises au Puy à cette époque, et qui sont, par conséquent, bien différentes.

Nous savons aussi que le denier de Clermont valait alors 2 deniers du Puy, d'après une charte de 1219, citée par Baluse, ce qui concorde très-bien avec le mauvais aloi de notre monnaie d'alors, tel que le montrent les pièces trouvées à Espaly.

Quant à la monnaie de Philippe-Auguste, auquel M. Fillon compare notre pièce, les lettres diffèrent complètement.

La beauté de ces anciens deniers fait supposer que l'art était déjà fort avancé chez nous au XI^e^ siècle, comme le prouvent divers monuments de cette époque, et en particulier les ornements sculpturaux de l'élégante église de Saint-Michel d'Aiguilhe, et certaines constructions de la cathédrale du Puy, entre autres les portes Saint-Gilles et Saint-Martin et celle de l'église de Lavoûte-Chilhac, que j'ai publiée. M. Fillon l'a dit lui-même dans un de ses savants ouvrages : « Les grands artistes d'Auvergne des XI^e^ et XII^e^ siècles, marchèrent d'un pas aussi rapide que firent Phidias et Polygnote au moment de la floraison de l'hellénisme, que Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël lors de la renaissance.

Les monnaies ressentirent plus lentement les effets de ce réveil artistique, quoiqu'elles en portent des traces. »

Il faut supposer que les renaissances des XI^e^ et XII^e^ siècles et du XV^e^ et XVI^e^ siècle, se firent dans le Velay plus promptement que dans le nord. Toutes nos influences artistiques sont méridionales et italiennes, et, par conséquent, presque immédiates.

Il serait difficile d'admettre que le denier *del Peui* que j'ai fait connaître depuis longtemps, puisse être rapporté à la seconde moitié du XIII^e^ siècle. La forme des lettres s'y oppose, elle est trop différente du denier trouvé à Espaly, dont l'enfouissement est postérieur à 1262, date de la plus récente des pièces qu'il contenait.

Le mot *poies* que cette pièce offre d'un côté, qui est l'abréviation de *Podienses* (sous-entendu *denarii*), indique un très-long usage de la monnaie. C'était la dénomination consacrée depuis longtemps dans une foule de transactions. La forme des lettres concorde également avec la date que j'ai fixée pour cette pièce.

Je conclurai, contrairement à M. Fillon, en disant que nous possédons aujourd'hui des preuves suffisantes à l'appui de l'opinion qui assigne au Puy l'origine du type féodal des deniers au chrisme ; dans un autre travail, j'ai essayé de démontrer que ce symbole ne se trouve pas seulement sur nos monuments mérovingiens; on le rencontre partout : sur les méreaux du chapitre du Puy, et jusques sur des objets sacrés, tels que des croix émaillées des XII^e^ et XIII^e^ siècles, qui étaient en usage dans notre pays et qui probablement y avaient été fabriqués.

NOTICE

SUR LE

CHATEAU D'ALLÈGRE

ET SON SYSTÈME DE FORTIFICATIONS,

PAR M. FÉLIX GRELLET.

Le château d'Allègre, siège d'un marquisat [1] avant la révolution, appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus puissantes de l'Auvergne : c'est un des monuments de l'époque féodale les plus curieux à observer.

Situé sur un dick basaltique, au sommet de la montagne de Bourg, sur une des arêtes dont l'escarpement a été formé par l'éboulement du cratère [2], il commandait au loin le pays.

[1] Ce n'était, dans le principe, qu'une baronie qui fut érigée en marquisat vers 1331, au profit d'Yves, échanson du roi Henri II, et petit-fils de celui qui avait été tué si glorieusement en assurant le succès de la bataille de Ravenne.

[2] Ce cratère est celui que M. de Lalande, dans ses *Antiquités de la*

ÈGRE

on.
du Donjon.
du Trésor servant d'escalier.
de l'Arsenal.
rne du Donjon.
lier et Plan incliné conduisant à la porte de la Cour du Donjon.
intérieure entre le Donjon et les Greniers et Ecuries.
pelle de S^t Yves.
commandant l'escalier conduisant au Donjon.
ail neuf ou de Monsieur.
rne.
pelle Notre-Dame.
nes dans la 1^re Enceinte.
ail de Ravel.
iers et Ecuries.

Contenance par Enceinte.

remière:	*1 hectare,*	*78 ares,*	*84 centiares.*	
uxième:	*"*	*53 "*	*40*	*"*
oisième:	*"*	*19 "*	*02*	*"*

Reymond Grall...   Lith. B. Champanhac, géré par E. Renaudin, au Puy.

Tandis que d'un côté on distinguait les chaînes du Mont-Dore, du Cantal, de la Margeride et du Mezenc, de l'autre la vue s'étendait jusqu'aux montagnes du Forez et du Lyonnais, et quelquefois même, en septembre, par un beau soleil levant, jusqu'aux sommets escarpés des Alpes.

Ce château a été reconstruit plusieurs fois.

Des titres anciens constatent l'existence de la première famille d'Allègre au commencement du XII^e^ siècle. Il est très-vraisemblable qu'elle n'a eu d'abord, comme siège de son importante seigneurie, qu'un château à motte placé à la partie supérieure et à l'extrémité nord du cratère de Bourg.

On sait que les châteaux à motte consistaient dans une habitation circulaire protégée par un large fossé, un escarpement élevé, des palissades en bois ou des murs d'un difficile accès [1]. Sur le point que nous indiquons, on suit encore le circuit d'un fossé qui avait été profondément creusé, et on remarque de nombreux débris de constructions indiquant qu'une tour d'un diamètre de 8 à 10 mètres était protégée par un mur d'enceinte laissant une cour intérieure de 4 mètres et le large fossé dont nous avons parlé.

Haute-Loire, désigne comme l'emplacement d'un camp romain. Les briques romaines qu'il dit y avoir trouvé ne sont que des briques provenant de la démolition du château féodal.

[1] Jean de Colmieu, dans la *Vie de saint Jean*, évêque de Térouane, donne des détails du plus grand intérêt sur l'architecture des forteresses de l'époque: « Les hommes les plus riches et les plus nobles élèvent » aussi haut qu'il leur est possible un monticule de terre transportée; ils » l'entourent d'un fossé d'une largeur considérable et d'une effrayante » profondeur. Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent une palissade » de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles, qui équivaut à » un mur. Au milieu de ce monticule, ils bâtissent une maison ou plutôt « une citadelle. »

Ce château fut pris par les Anglais en 1361. Après le traité de Brétigny, les troupes congédiées par le roi d'Angleterre se débandèrent, coururent le royaume et portèrent la désolation jusque dans l'Auvergne et le Velay. Un des chefs de ces compagnies, Seguin de Badefol, chevalier gascon, parcourut l'Auvergne à la tête de trois mille combattants, et prit la ville de Brioude où il se fortifia, et d'où il fit des courses dans tous les environs jusqu'au Puy. Il s'empara de plusieurs petites villes et châteaux [1], notamment, comme nous l'avons dit, de celui d'Allègre.

L'histoire nous apprend qu'Armand, suzerain de ce château et de ceux de Saint-Just et Chomelix, mourut lors de la prise d'Allègre par les Anglais, et sans doute en défendant le manoir qui était le siège principal de sa puissance.

Armand, n'ayant pas d'enfants, avait, avant de mourir, fait un testament au profit du duc de Berry, par lequel il lui donnait son château d'Allègre. Ce dernier le céda à son favori, Morinot de Tourzel, qui fut la tige de la seconde branche des seigneurs de ce nom. Morinot de Tourzel avait su gagner les faveurs du roi dont il avait été échanson, et surtout celles du duc de Berry qui lui procura de grands biens.

Le nouveau seigneur d'Allègre avait à rebâtir la forteresse ruinée par les Anglais, et ce fut lui qui, à la fin du XIV^e^ siècle, commença la construction du château et des immenses dépendances dont nous admirons aujourd'hui les vestiges. L'étendue qu'on voulait donner à cette forteresse en fit transporter l'assiette de l'extrémité nord à l'extrémité sud du cratère de Bourg. Le château à motte devint alors un point for-

[1] Voyez Froissard. t. XIII, p. 144; — Le P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 704; — Chabrol, *Coutume d'Auvergne*, t. IV, p. 49; — Arnaud, *Histoire du Velay*, t. I, p. 210 et 214, etc.

tifié secondaire, une tour avancée, une vigie dominant à peu de distance la route qui conduisait à la Chaise-Dieu, Crapponne et Ambert. Les anciens du pays se souviennent encore avoir vu cette tour s'élevant à plus de 10 mètres.

La forteresse dont nous voulons entretenir la section d'archéologie, formait, dans son ensemble, un vaste trapèze comprenant trois enceintes bien distinctes, qui avaient chacune leurs moyens et leurs modes particuliers de défense, de telle sorte qu'on pouvait opposer successivement, dans chaque enceinte, une vigoureuse résistance. La troisième enceinte, comprenant le donjon, n'était pas, comme dans les châteaux bâtis dans les pays de plaine, située au centre et protégée de tous les côtés par les autres enceintes ; la disposition du terrain exigeait qu'elle fût placée sur le point culminant. Il en était résulté qu'au midi et à l'est, elle était protégée par les deux autres enceintes, mais qu'à l'ouest et au nord, elle n'était défendue que par la deuxième enceinte, qui ne consistait plus, de ces deux côtés, que dans une cour de ronde n'ayant pas 2 mètres de largeur sur certains points et qui séparait le donjon du mur extérieur. Il faut ajouter que là étaient les principaux travaux de défense.

Nous donnerons successivement la description de chacune de ces enceintes [1].

La première enfermait une vaste étendue de terrain pouvant donner asile à plus de cinq cents habitants. Elle descendait du sommet du cratère de Bourg, et s'étendait à l'est et au sud de cette montagne volcanique.

Onze tours surmontées de créneaux et de machicoulis, percées de nombreuses meurtrières et reliées entre elles par des courtines, en défendaient l'accès.

[1] Voyez le plan joint à ce mémoire.

Un large fossé, dont le terrain était relevé à l'extérieur pour en augmenter la profondeur, régnait au nord, à l'ouest et au sud. Du côté de l'est inclinant au midi, la forteresse n'était partagée que par des épaisses murailles, les deux tours placées aux angles et l'escarpement du terrain.

Comme il n'existait aucune source dans cette enceinte, les habitants avaient creusé pour leur usage deux citernes alimentées par les toitures voisines [1].

Deux portes principales, une poterne et une petite porte [2],

[1] Une délibération des habitants d'Allègre, constatée par acte notarié du 23 novembre 1755, indique que la construction de ces deux citernes remonte à une époque éloignée et qu'elles ont besoin de réparations. On rétablit des droits de courtages tombés en désuétude, pour faire face à cette dépense et à d'autres, notamment pour la construction d'un chemin allant joindre à Fix la route du Puy.

[2] Le manuscrit d'Issoire se joint à la tradition pour constater l'existence d'une petite porte :

« Yves d'Allègre, frère d'Antoine, fut encore tué plus tragiquement. » Sa femme, sœur du maréchal-de-camp ou de France d'Aumont, dame » vertueuse et prudente, étant maltraitée par lui, se retira chez ses pa- » rents; ce que voyant, le sieur d'Allègre rechercha en mariage une autre » grande dame, laquelle sachant qu'il était marié, elle se moqua de lui; » ce qui l'indisposa si fort qu'il tint des propos avec beaucoup de jac- » tance contre l'honneur de cette dame, ce qui excita celle-ci à en tirer » vengeance.

» Voici comment elle s'y prit. Quelque temps après, le sieur *** remit » une lettre au sieur d'Allègre, sous le nom de cette dame, par laquelle... » il était prié de vouloir bien laisser *la fausse porte de son château* ouverte » certain jour qu'elle lui désigna; qu'elle viendrait le trouver vers les » neuf heures du soir, accompagnée d'un homme et de deux filles de » chambre, et qu'elle désirait *entrer par la porte indiquée*, pour n'être » vue de personne. Le sieur d'Allègre, ravi de cette lettre, lui mande » qu'elle serait très-bien reçue. L'heure indiquée arrivée, il ordonna à

permettaient d'y pénétrer. Les portes principales, placées aux deux extrémités sud et nord, étaient, chacune, flanquées de deux tours surmontées de créneaux et de machicoulis, qui régnaient aussi à l'intérieur comme à l'extérieur de ces ouvertures. Elles étaient fermées par d'épaisses portes battantes en chêne bordées de fer et par une herse. Des débris de mur placés en avant de ces portes, indiquent que les abords devaient en être protégés par un ouvrage extérieur que l'on désignait sous le nom de barbacane.

La porte au nord, appelée *Portail de Ravel*, avait été construite par les habitants du Mandement [1]. La porte au

» ses domestiques de se retirer dans leurs chambres et de n'en point sor-
» tir qu'il ne les appelât, et lui-même se mit au lit où il n'eut guère
» demeuré, que trois hommes déguisés en femmes entrèrent dans sa cham-
» bre. L'une d'elles feignit d'être sa maîtresse, s'approcha de lui pour
» l'accoler, et tenant une courte dague sous sa robe, lui en lança plusieurs
» coups dans le corps. Les autres fausses demoiselles se jetèrent également
» au même instant sur lui, et le blessèrent si fort qu'il en mourut, ayant
» reçu trente-sept coups. L'exécution terminée, les trois individus se re-
» tirèrent sans que jamais depuis on ait pu découvrir les assassins. »

[1] D'après l'article 18 du chapitre XV de la *Coutume d'Auvergne*, « *les subjects quelzconques d'aucun chastel, et qui ont droit de retraicte en iceluy en temps d'éminent péril, et aussi ceux qui ont leur retraite ordinaire et de leurs biens en un chastel ou forteresse, sont tenus seulement aux légères réparations desdits chastels et forteresses.* »

Mazuer, dans sa *Pratica Forensis*, dit que le seigneur avait le droit de contraindre en temps de guerre les justiciables à faire le guet de son château, pourvu qu'il fût assez vaste et assez fort pour la garde des habitants et de leurs biens, et que l'accès en fût facile, parce que, sans ces conditions, ils pouvaient se retirer dans le plus prochain château, et y faire le guet et les réparations. Cet auteur énumère en ces termes les obligations des justiciables : « *Et in illo (castro) facere excubias et etiam reparationes*

sud était désignée sous le nom de *Portail Neuf* ou *Porte de Monsieur*. Elle conduisait à l'église paroissiale, située au pied de la montagne et dans le village de Grazac, qui forme aujourd'hui la portion de la ville d'Allègre désignée sous le nom de *Faubourg*.

La construction de cette église remontait à une époque éloignée, puisqu'elle était bâtie dans le style roman, et que sur l'une de ses cloches on lisait le millésime de l'an 1012.

Les seigneurs d'Allègre avaient successivement concédé à différentes familles le droit de bâtir dans l'intérieur de la première enceinte, à la charge par elles de payer certaines redevances. L'histoire nous apprend que Yves d'Allègre, fils de Morinot de Tourzel, accorda des privilèges à la ville d'Allègre en 1435, ce qui fut constaté par un titre limitant l'étendue de la basse-cour ou première enceinte. Jacques, son fils, confirma ces privilèges en 1485. Il permit spécialement aux habitants de se clore dans la basse-cour du château, et se départit à leur égard de la condition de mainmorte qui était de droit commun dans cette terre.

D'abord on construisit en laissant un espace suffisant le long des murailles pour circuler, y monter en cas de siège et arriver sur les courtines. Mais quand les luttes terribles et sanglantes de la féodalité eurent cessé, et que les seigneurs abandonnèrent le séjour de leurs terres pour vivre à la cour, les habitants, autorisés à bâtir dans la basse-cour du château, appuyèrent bientôt leur maison et ses dépendances contre les murs d'enceinte, et les percèrent même de différentes ouvertures [1].

tales, videlicet, bassam cuviam, alias la basse-cour, les eschanguettes, les barbacanes, les palitz et le pont-levis. » (*V. Tit.* 25 *de Tellliis*, n° 22).

1. L'acte du 29 septembre 1724, dont nous donnons la copie, « en-

La seconde enceinte, placée au nord-ouest de la première qu'elle dominait, en était séparée par d'épaisses murailles et des accidents de terrain qui en rendaient l'accès très-difficile. Les assaillants ne pouvaient, en effet, y parvenir qu'en prêtant successivement le flanc droit et le flanc gauche aux défenseurs de la place. Elle contenait toutes les constructions secondaires destinées au logement des hommes d'armes et des chevaux, toutes celles servant d'abri aux munitions et aux denrées de toute espèce.

Il existe encore une sorte de bâtiment carré s'appuyant sur le mur d'enceinte, construit à différentes époques, en dernier lieu en 1618, et contenant tout à la fois les greniers destinés à recevoir les redevances féodales, et une écurie remarquablement voûtée et d'une longueur de 24 mètres.

C'est dans cette enceinte que s'élevait la chapelle dédiée à saint Yves, patron des marquis d'Allègre, qui avaient là leur sépulture. Le P. Anselme nous apprend qu'Yves II, qui avait rendu de grands services au roi dans les guerres d'Italie, fut tué en 1502, avec Jacques son fils, à la célèbre bataille de Ravenne, après avoir assuré la victoire, et que son corps fut porté en France, et enterré au tombeau de ses ancêtres, dans la chapelle d'Allègre.

Cette deuxième enceinte, dans sa partie nord et ouest, se confondait avec la première, en ce sens qu'elle se rattachait immédiatement au mur extérieur de défense, qui, sur ce point, présentait à l'attaque des obstacles plus difficiles.

Pour arriver de cette seconde enceinte dans la troisième, contenant le donjon, il fallait, comme pour pénétrer de la première dans la deuxième, suivre des chemins disposés sur

« joint aux particuliers qui ont des portes qui donnent sur le fossé, de « les faire crocheter, à peine de les voir murer.... »

des plans inclinés, qui obligeaient les assaillants à prêter successivement le flanc droit et le flanc gauche. Une tour isolée sur un point culminant, au milieu de la deuxième enceinte, et commandant le chemin qui conduisait à la troisième, rendait encore plus difficile l'accès de cette dernière.

La troisième enceinte comprenait le château proprement dit. C'était une sorte de donjon couronné dans toute sa partie supérieure de créneaux et de machicoulis, et assez semblable à la fameuse forteresse de la Bastille [1].

La façade était tournée au midi et flanquée de quatre tours, dont deux massives au centre d'un diamètre de 4 mètres, et deux aux extrémités d'un diamètre de 8 mètres à la base, et de 6 dans les parties supérieures. Ces deux dernières tours contenaient des appartements superposés, voûtés en ogives, percés de fenêtres étroites et de nombreuses meurtrières.

La hauteur de ces tours, depuis l'escarpement du rocher sur lequel elles reposaient, jusqu'à la naissance du toit, était de 20 mètres.

Au nord, la construction se terminait par quatre tours, disposées et construites de la même manière et dans des dimensions à peu près semblables.

Entre les deux tours les plus à l'est et les deux tours massives les plus rapprochées, était une cour donnant entrée dans le donjon. Cette cour avait une largeur de 9 mètres 43 centimètres sur 23 de longueur. Une citerne quadrangulaire, revêtue à l'intérieur de ciment romain, était placée à la partie inférieure de la tour la plus au nord-est. On avait

[1] La forteresse de la Bastille, dont la première pierre fut posée le 22 avril 1370 par Hugues Aubriot, intendant des finances, ne fut achevée qu'en 1382, à peu près à la même époque où fut construit le château d'Allègre.

recueilli pour l'alimenter tous les égouts de la vaste toiture du donjon. Le bâtiment principal était couvert en ardoise [1]. Il en était de même des nombreuses tours qui le décoraient, et qui, s'élevant en pyramides pointues à une grande hauteur, présentaient à l'œil un aspect tout à la fois agréable et imposant.

Au centre des bâtiments formant le donjon, s'élevait une tour d'un diamètre plus considérable que celui des autres, servant de cage à un magnifique escalier qui donnait entrée dans tous les appartements du château. Cette tour, appelée le *Trésor*, se terminait par une tourelle surmontée d'un clocheton qui dominait le donjon et permettait d'arriver sur la partie supérieure de ce magnifique édifice et de parcourir les nombreuses galeries qui couronnaient cette forteresse.

Les tours massives du donjon, dans la partie qui regardait le midi, existent encore, reliées entre elles par des créneaux et des machicoulis, avec encorbellements en pierre, aussi hardis que remarquables d'exécution.

A côté, mais isolée, existe encore la tour du sud-est. Ces débris mutilés suffisent pour attester la remarquable habileté de cette construction hardie et la pureté de son système d'architecture.

Ce château, l'un des plus vastes et des plus remarquables de l'Auvergne, a été construit vers la fin du XIV^e^ siècle. Les fenêtres, placées principalement dans les façades donnant au sud et à l'est, étaient disposées irrégulièrement et divisées en quatre par des traverses en pierres découpées par de simples nervures. Plusieurs étaient ornées de vitraux de dif-

[1] « Allègre est un marquisat d'un grand revenu, où il y a un beau château couvert d'ardoises et où les seigneurs d'Allègre font leur principale résidence. » (*Manuscrit d'Issoire.*)

férentes couleurs. Un cordon, d'un bel effet, régnait autour du donjon et en divisait les étages. Toutes les cheminées se réunissant en une seule, s'élevaient en formant une gracieuse tourelle qui couronnait la tour massive la plus à l'ouest de la façade du midi [1].

[1] Les nombreuses fouilles faites dans les ruines du château n'ont mis à découvert aucune sculpture. Les anciens se souviennent pourtant avoir vu sur le terrassement qui aboutissait à l'un des angles de ce vieux manoir, une statue taillée grossièrement dans la pierre, usée et mutilée par le temps, et dont l'aspect général et la physionomie étrange inspiraient une sorte de terreur. On la désignait par ces mots sinistres et expressifs : *Mordant Diable.*

La tradition rapporte qu'un seigneur d'Allègre, homme vicieux et méchant, ayant contracté des dettes considérables, n'avait trouvé d'autres moyens pour se soustraire aux poursuites de ses nombreux créanciers que d'inspirer par ses menaces et ses cruautés la terreur aux gens de justice. Aucun sergent n'osait se présenter chez lui. Il y en eut un cependant qui se moqua des craintes manifestées par ses confrères, et qui dit que si on le chargeait de poursuivre, il le ferait sans rien redouter, et que, quand ce serait le diable, il le mordrait. Effectivement, ayant reçu mandat de poursuivre au nom d'un créancier, il se rendit au château d'Allègre pour mettre à exécution son mandat. Sur l'ordre du marquis d'Allègre, qui avait eu connaissance de ses forfanteries, on le laissa pénétrer jusque dans le donjon, et on le conduisit près du maître redoutable de ce château. Dès que le sergent eut franchi le seuil de l'appartement et avant qu'il eût eu le temps de s'expliquer, sur un signe du marquis, on fit entrer un maréchal, qui, avec ses tenailles et malgré les cris de ce malheureux, lui arracha successivement toutes les dents. Après que cette cruelle opération fut terminée, on le renvoya sans l'entendre.

C'est pour conserver le souvenir de cet acte odieux et maintenir son prestige de cruauté que le marquis d'Allègre fit sculpter en pierre l'image grossière de ce pauvre sergent montrant sa mâchoire mutilée et qu'on appelait par dérision *Mordant Diable.*

Les grands jours d'Auvergne nous ont révélé des actes semblables de

De vastes appartements, n'ayant pour tout ornement que quelques boiseries et un revêtement en plâtre, divisaient le donjon. Au premier étage était la chambre d'honneur où François 1er coucha une nuit, lors du pèlerinage qu'il fit en 1533 à Notre-Dame du Puy, pour laquelle, comme on sait, les rois de France avaient une dévotion spéciale. Longtemps on montra ces appartements qui avaient reçu le nom de chambre du Roi, comme une curiosité. Un acte déposé aux archives des seigneurs constata, comme un titre d'honneur, le séjour dans le château d'Allègre de cet hôte couronné.

Autour du donjon et le séparant à l'ouest et au nord du mur extérieur et du fossé, régnait une cour de ronde fort étroite, comme nous l'avons dit. Sur ce point et presque à l'angle nord-ouest, le château était protégé par une tour plus importante que toutes celles dont nous avons parlé jusqu'ici. Appuyée sur le mur d'enceinte, sans ouverture à sa partie inférieure, elle ne communiquait qu'avec le premier étage du donjon. De là, un escalier à vis conduisait au sommet de cette tour appelée de l'*Arsenal*. Son nom indique sa destination. Comme les autres, elle était couronnée de créneaux et de machicoulis, et d'après sa tradition, c'est à sa partie inférieure qu'existaient les oubliettes.

La disposition des lieux avait nécessité la construction du donjon, non dans la troisième enceinte, comme cela était d'usage, mais à l'extrémité nord-ouest de la forteresse ; sans doute, soit au moment même de la construction du donjon, soit peu après, pour ajouter à ses moyens de résistance, on avait élevé cette tour dans des dimensions inusitées et on en

cruauté, mais alors, du moins, le châtiment s'éleva jusqu'à la hauteur du coupable.

avait fait une forteresse nouvelle placée près de la première, ayant ses moyens particuliers de défense et s'élevant à une plus grande hauteur que le donjon lui-même, afin de dominer les escarpements du cratère de Bourg.

L'histoire nous a conservé le souvenir d'un siège qui eut lieu pendant les guerres de religion.

Le 8 août 1593, le duc de Nemours, à la tête des ligueurs, s'avança vers Allègre et mit le siège devant la place qui tenait pour Henri IV. Plusieurs pièces d'artillerie furent disposées dans une prairie placée au sud-est d'Allègre, et qu'on désigne encore sous le nom de *Pré du Canon*. Le duc de Nemours se borna à faire battre vigoureusement les fortifications de la ville et déclara ne vouloir tirer sur le château qu'il disait lui appartenir comme confisqué à cause d'un meurtre que le sieur d'Allègre avait commis.

Christophe II, marquis d'Allègre, avait en effet tué depuis peu le seigneur du Hallot, ce qui l'avait obligé de se retirer en Italie. On ne comprend pas trop, comme l'observe très-judicieusement Arnaud dans son histoire du Velay [1], pourquoi ce château aurait été confisqué au profit du duc de Nemours, à moins qu'il ne lui eût été attribué d'avance et comme prix de ses futurs exploits pour la sainte union.

Jacqueline d'Aumont (femme d'Yves d'Allègre, dont le *Manuscrit d'Issoire*, dans la note que nous citons, raconte la fin tragique), était dans le château assiégé avec ses demoiselles, ses gentilshommes et ses serviteurs. L'artillerie des ligueurs battit la place pendant deux jours et fit une brèche qui permettait l'escalade. La dame d'Allègre n'ayant aucun secours à espérer, voulant éviter de plus grands dommages à la ville, entra en pourparlers avec le duc de Nemours. La garnison capitula et évacua la place, et Jacqueline d'Aumont

[1] Tome II, page 5.

se retira dans son château de Saint-Pal-de-Mur, situé à peu de distance de celui d'Allègre [1]. Le duc de Nemours occupa la ville et le château et y plaça une forte garnison de cavalerie. Les vainqueurs irrités de la vive résistance qu'ils avaient rencontrée et des pertes qu'ils avaient éprouvées, chassèrent les habitants de leurs foyers. Ces malheureux, suivant l'expression énergique du titre que nous citons, étaient « errants les uns d'un côté, les autres d'un autre, avec leurs femmes, enfants et famille, les gens de guerre s'étant saisis et emparés de tous leurs moyens, ne leur avaient laissé que la langue pour prier Dieu.... »

Peu de temps après, et le dimanche 3 octobre, les habitants d'Allègre reprirent la ville et le château sur les ligueurs. Ils y pénétrèrent au moyen d'un pétard, et, en moins de deux heures, leur succès fut assuré. Ils y ramenèrent alors en triomphe la marquise d'Allègre qui vint reprendre possession de son château, tandis que leurs femmes et leurs enfants rentraient dans leurs maisons dont ils avaient été violemment expulsés.

Une fondation pieuse, qui s'est exécutée jusqu'à la révolution, fut établie en remercîment de cette heureuse délivrance [2].

[1] Arnaud, dans son *Histoire du Velay*, t. II, p. 5, commet une double inexactitude en opposition avec les faits constatés par la pièce authentique que nous citons, dont la vérité ne peut être contestée. Nous citons textuellement le passage :

« ..... Antoinette Duprat, veuve de Christophe d'Allègre et mère de Christophe II, laquelle était encore à Allègre, étant entrée en pourparler avec le duc de Nemours, la garnison capitula et évacua la place. Celui-ci y laissa néanmoins la dame d'Allègre, à qui il la confia après y avoir établi néanmoins un certain nombre de soldats..... »

[2] Cette pièce inédite, et dont nous possédons l'original, est trop impor-

Les seigneurs d'Allègre, qui comptèrent tant d'hommes distingués, furent toujours très-bien en cour et y exercèrent les fonctions les plus élevées. Aussi, aucun document historique ne constate-t-il que le château d'Allègre ait été démantelé. Tout semble, au contraire, indiquer qu'il était encore intact à la fin du XVII^e^ siècle, lorsqu'il fut détruit par un violent incendie.

Depuis trois jours, Emmanuel d'Allègre, père du maréchal, était arrivé avec sa suite, lorsque entre sept et huit heures du matin, le 15 septembre 1698, le feu prit dans la cheminée de la chambre haute. Excité par un grand vent, le feu se communiqua, en moins d'une demi-heure, à plusieurs parties de la toiture du château et spécialement du pavillon de la tour appelée le *Trésor*. L'incendie fut si violent que, malgré le secours de plus de cinq cents personnes accourues d'Allègre et des environs, cette vaste et solide forteresse fut embrasée et réduite en cendre en moins de cinq heures, sans qu'on pût en retirer autre chose que quelques meubles et papiers que l'on dut lancer par les fenêtres et qui furent déposés dans la chapelle de Saint-Yves.

Tous les actes concernant le marquisat et autres titres importants furent brûlés, spécialement ceux déposés dans les archives, qui se trouvaient, comme nous l'avons dit, dans la tour appelée le Trésor [1].

Les causes de cet incendie sont restées ignorées. Quoi

tante, comme document historique et comme peinture des mœurs de l'époque, pour que nous ne la publiions pas dans toute son étendue. (Voyez les annexes.)

[1] Nous pensons qu'on lira avec intérêt le procès-verbal, resté jusqu'ici inédit, de l'incendie du château d'Allègre. Nous en avons l'original, que nous publions dans les annexes.

qu'il en soit, il amena la ruine complète de cette forteresse, qui longtemps inspira au loin la terreur, mais qui, à cette époque, n'ayant plus de raison d'exister, ne dut pas être relevée.

L'habitation principale, comme les constructions accessoires, s'affaissèrent sur elles-mêmes, et, à la place de ce château présentant l'un des plus beaux types de l'architecture militaire du moyen-âge, l'œil attristé ne distingua bientôt plus que des débris amoncelés, des pans de murs et des tours en ruine.

Quelques années après, on construisit un château moderne au pied du donjon féodal, dans la deuxième enceinte, et à peu de distance de la chapelle de Saint-Yves, qui en fut une dépendance. Cet édifice n'avait rien de remarquable dans son architecture et sa décoration. C'était une sorte d'habitation bourgeoise aux fenêtres carrées, n'ayant pour toute décoration à l'intérieur que des fresques formant un damier au moyen de deux bandes noires et rouges de 20 centimètres de largeur, se coupant alternativement et à égale distance sur un fond blanc. La pièce principale, située au rez-de-chaussée de ce château, après avoir servi de salle pour les audiences du bailliage d'Allègre, devint, après la Révolution, l'auditoire de la justice de paix. Il n'y a pas encore trente ans que les habitants d'Allègre ont démoli ce nouveau château pour en employer la pierre à des constructions privées.

Depuis longtemps, la chapelle de Saint-Yves n'existait plus. C'était déjà une ruine avant la Révolution, puisqu'à cette époque on viola la sépulture de l'illustre famille d'Allègre, et on en jeta la cendre au vent pour s'approprier les cercueils en plomb qui la contenaient.

Malgré la ruine de son manoir féodal, Allègre n'en resta pas moins jusqu'à la Révolution une ville fortifiée, et que l'on aurait pu, en cas de nécessité, mettre facilement en état

de défense ou tout au moins aurait-on pu en intercepter l'entrée. C'est ainsi que, lors de la peste qui, au commencement du XVIIIe siècle, jeta l'épouvante dans toutes nos provinces du midi, le dimanche 29 septembre 1721, les consuls réunirent les habitants d'Allègre devant l'église à la sortie de vêpres, pour délibérer sur les précautions à prendre dans ces graves circonstances.

On décida qu'on ferait tout ce qui serait nécessaire pour empêcher d'entrer dans la ville toutes personnes venant du Languedoc, du Gévaudan, du Vivarais, du Velay et autres provinces suspectes, munies de quelque passe-port qu'elles pussent avoir. On créa un bureau de santé composé de huit commissaires chargés de nommer des personnes pour monter la garde, spécialement à la porte de Ravel et à la porte de Monsieur. Les commissaires devaient visiter les postes établis, et se faire remettre, à neuf heures du soir, les clefs des portes de la ville ainsi que celle de la poterne; et il était enjoint aux habitants qui avaient des portes donnant sur le fossé, de les faire crocheter, sous peine de les voir murer [1].

Nous devons ajouter, pour compléter ces renseignements, qu'en 1650 on avait bâti, sur l'emplacement d'un petit oratoire, une chapelle dédiée à la Vierge. Cet édifice, qui est encore debout, sert de chapelle pour les Pénitents ou confalons. Il est placé dans la première enceinte du château, au milieu des habitations qui y avaient été construites à la suite des concessions faites par le seigneur [2]. Il n'offre aucun dé-

[1] Nous donnons dans les Annexes la délibération prise à cette occasion. L'original est dans nos mains.

[2] La confrérie des Pénitents d'Allègre a été fondée par délibération du 12 avril 1629. La chapelle de Saint-Yves avait d'abord été mise à sa dis-

tail d'architecture qui mérite de fixer l'attention. Il paraît, cependant, qu'avant la Révolution il était surmonté de plusieurs groupes de statues taillées dans la pierre et originairement placées dans la chapelle de Saint-Yves.

Aujourd'hui, il ne reste plus de ce vieux manoir féodal que deux tours massives du donjon, couronnées et reliées entre elles par des machicoulis, et quelques tours démantelées et mutilées par les habitants pour les approprier à leurs besoins. La porte de Ravel a été détruite depuis quelques années. Le portail Neuf existe toujours flanqué de ses deux tours et surmonté de l'horloge communale. Les murs des différentes enceintes sont renversés pour la plupart et incorporés à des constructions modernes. Encore quelques années, et on cherchera vainement la trace de cette antique et redoutable forteresse dont un pieux souvenir pour l'illustration de notre ville natale nous a engagé à faire la description et l'histoire.

position, par les seigneurs d'Allègre, pour la célébration de ses offices. Messire Claude Christophe, marquis d'Allègre, a même été nommé recteur des Pénitents pour les années 1649 et 1650. Le registre des délibérations de la confrérie porte plusieurs fois sa signature avec la qualification de recteur. Messire Emmanuel d'Allègre, vicomte dudit Allègre, son fils, est indiqué comme premier conseiller pour l'année 1649.

ANNEXES.

FONDATIONS PIEUSES, PAR LES HABITANS D'ALLEGRE, APRES QU'ILS EURENT REPRIS LE CHATEAU SUR LES TROUPES DU DUC DE NEMOURS.

Par devant le notaire royal soussigné secrétaire de la ville et faubourgs d'Alegre, se sont comparus en leurs personnes, honorables personnes MM. Pons Grellet et Antoine Boutaud consuls l'année presente de la ville et faubourgs d'Alegre; les quels ont dû avoir fait convoquer en assemblée honorable homme M. Pons Grellet lieutenant general M. Pons Grellet consul et M. Pierre Boutaud aussi consul, M. Jean Allay, M. Pierre Faure, M. François Mozat M. André Pelesse, M. Guillaume Boutaud M. Pierre Mouatte, Jean Brohé, Jean Rodier, Helie Coignasse, Julien Bouchet, Barthelemy Duron, Vidal Dautouy, Claude Roubert, M. Benoit de Beyssat, Jean Berbigier vieux, tous habitants de ladite ville et faubourgs d'icelle, aux quels lesds consuls susds ont fait entendre, que Dieu autheur de toutes choses par sa divine Providence ayant crée l'homme à son image et semblance et pourvûe de perfection et a iceluis donne choses nécessaires pour la vie humaine, iceluy jugeac d'envoyer bennefices, rebellion et desobeissance devers les roys, princes, seigneurs et magistrats ou par leurs péches enormes venant à le meconnaître, pour punition leur envoye beaucoup de fleaux et nécessitees, tant par moyens de guerre, peste que

autres afin que venant à le reconnaître, servir et aimer en sa personne comme soy même.

Le royaume de France a eté visité de beaucoup de guerres et troubles par lad ingratitude et rebellion de plusieurs personnes; villes et communautées sont levées et pris les armes contre ses roys Henry III et IV a present reignant, princes naturels et legitimes dud royaume, puis six ans eu ca continuellement au grand etonnement de Dieu, meprix et desobeissance de leurs majestées sans que aucune ville, cité, chateau et bourgade ou bien peu, demeurent exemptes;

La ville d'Alegre et dependances d'icelle, sise dans le pays d'Auvergne en a été touchée et recus plusieurs dommages et pertes entre tous autres et les plus remarquables et signallé. Le seigneur duc de Nemours rebelle et ennemy du roy son seigneur, jaloux de leur felicité repos et tranquillité de très illustre vertueuse dame, dame Jaqueline Daumont douée de toutes perfections sans avoir égard à son rang et dignité et etant dans son chateau d'Alegre accompagnée de ses demoiselles, gentillhommes, serviteurs, domestiques aurait assiégé lad dame comme aussi les habitants de lad ville ses sujets, avec armes et artilleries et fait battre deux jours durants serieusement a coupt de canon lad ville et fait breche très suffisante, icelle dame Constante et sesd sujets, bien qu'ils eussent étés pris a l'imprevue auraient endurés led siege pour le service du roy conservateur de leurs personnes, biens et patries, plûtot que de rendre obeissance aud sieur de Nemours et de se departir de celle de leur roy souverain seigneur; toutes fois lad dame hors desesperant daucun secours charitables, emue de compation pour la conservation de la ville d'Alegre et des habitants dicelle ses sujets et a leur prière et supplications aurait entendu a faire composition avec led sieur de Nemours tellement que par icelle le chateau et ville fut délivré au sien. Après avoir re-

sisté victorieusement sans dommages ni perte d'aucun des citoyens de lad ville que d'un seul et bien que le dit s[r] de Nemours y en fis beaucoups de pertes des siens, s'etant led s[r] Serisy et emparé dud chateau et ville et mis en icelluy grosse et grande garnison de cavalerie, lad dame s'etant retiré en vue très bonne maison et chateau de Saint-Pal, lesd habitants auraient étés exillés et chassés de lad ville, errants les uns d'un côté les autres d'autres avec leurs femmes enfants et famille, les gens de guerre s'etant saisis et emparés de tous leurs moyens ne leur avoir rien delaissée que la langue pour prier Dieu. La divine Providence exaucant lad dame et les habitants en leurs prieres, et les regardant de son œuil de pitie, peu de temps après et le dimanche tiers jour d'octobre et suivant aurait sollicité lad dame et ses sujets a reprendre les chateau et ville, ce que aurait été executé en plein jour et en deux heures de temps des mains desd ennemis miraculeusement par les serviteurs de lad dame et habitants de la ville ses sujets sans perte ni dommages aussy daucun que d'un autre citoyen et habitant de la ville, et par ce moyen lad dame remise en son chateau, habitants de la ville leurs femmes et enfans dans leurs maisons et biens qui etaient demeurés et possedés par leurs ennemis, pour reconnaissance et marque de tant de biens, lad dame et habitants en ont loüé et rendu grace a Dieu, néantmoins lesd consuls sus nommés et en suivant leur volonté faire et creer chose memorable afin de la louer et rendre grace dorenavant de plus en plus et confirmer la memoire des faits et bennefices a leur posterité et successeurs afin que avec eux ils le louent d'iceux et qu'il lui plaise avoir les habitants en sa sainte protection et sauvegarde et les garantir et garder de leurs ennemis, donner sa sainte paix par le moyen de laquelle ils puissent servir de cœur et d'amour et leur donner la grace et a leur fin sa gloire.

Par ce se sont personnellement établis lesd consuls et habitants de la ville et faubourgs d'Alegre sus nommés faisant et representant la plus grande et saine partie d'icelle ; les quels de leur bon gré et bonne volonté ont délibéré, voulu conscents et accordé unanimement que dorenavant et a perpetuité le huitième jour d'aout et le tiers jours d'octobre d'une chaqu'une année soient célébrés et solennisés en la ville et faubourgs d'Alegre comme fetes annales en memoire des choses susd et biens reçus et en vu chacun desd jour soit dis et celebré en l'eglise paroissialle Monsieur Saint-Martin d'Alegre, par Messieurs les prêtres servitteurs de lad église une messe a haute voix a diacre et sous diacre, la messe du huitième jour d'aout en l'honneur du Saint Esprit, la messe du tiers jour d'octobre en l'honneur de la tres sainte Vierge Marie mère de Dieu par les intercessions de la quelle lad dame et les habitants ont étés conservés et delivrés des mains de leurs ennemis et renvoyés et restitués en leurs maisons et biens, et qui soit fait en outre par lesd sieurs pretres processions generalles auxquelles assisteronts touts les habitants de lad ville et faubourgs avec devotion et prieres, les enfans males têtes nues criant a Dieu, misericorde, et les filles les cheveux pendants, criant, sainte mère de Dieu, priez pour nous, en faisant les dites processions et toutes autres, sera marché en ordre chaqu'un en son degré pour faire le quel service, les susd sus nommés consuls et habitants ont donnés et par ces presentes donnent aud sieurs pretres et des leurs chacun an a perpétuité la somme d'un écu a raison de soizante sols piece qui veulent leur être par les consuls de lad ville qui seront en charge chacune année a vue chacune fete de Toussaint en commencant à la prochaine et ainsi continuant apres vu chacun an a perpetuité a prendre sur l'afferme et anonce du courretage appartenant au corps commun de lad ville, aussi ont donné aux pauvres de l'Hotel Dieu de

lad ville chacun ou comme dessus pareille somme d'un écu qui sera delivré et payé par lesd consuls sur lad afferme et anonce du courtage vue chacune année aux termes susd et delivrés aux luminiers de la dite eglise pour etre employé aux reparations du dit Hotel Dieu ou pour la nourriture des pauvres et pour les plus nécessiteux, et au deffaut de payement des choses susd ont assi et assignés lesd sommes sur led courtage annuel et afferme d'icelluy, car ainsi lesd consuls et habitants susd tous ensembles l'ont voulu, promis et juré sous l'obligation et hypoteque de tous et chacun les biens du corps de lad ville par exprès dud courtage; les susd sus nommés ensembles venerable personne, messire Benoit Poble pretre curé de lad eglise dud Allegre tant en son nom que au nom des autres pretres de lad eglise qui a promis satisfaire au service susdit nous ont requis acte que leur on octroyé pour leur servir en ce que de raison.

Fait dans la ville d'Allegre boutique de l'honorable personne M. Pons Grellet present et pour temoins appelles, Pierre Deschausse fils a sir Vidal clerc de la ville d'Allegre, Claude Delomes fils a Jean de la ville d'Allegre qui ont signés avec lesd sus nommés donné le onzieme jour d'aout l'an mil cinq cent quatre vingt dix neuf avant midis et ont signés à la minutte octroyé par le roy et signé Poble, Grellet, Faure, Mozat, Pelesse, Mouatte, Brohé, Boutaud, Cognasse et Rodier.

Le present extrait a étépris le texe sur sa propre minutte qui nous a été exibée et a l'instant retirée par messire Julien Grellet curé audit Alegre MM. Jean Baptiste Lambert et Bar thelemy Grellet pretres et communalistes de l'eglise Saint Martin d'Alegre le dit s^{r} Lambert sindic de la communauté lesd s^{rs} pretres chargés de lad minutte layant mise dans leurs archives dune collation faite par nous et no^{re} royal souss pour être led extrait joint a l'acte de deliberation de ce jourdhuy

entre les habitants de la ville et faubourgs dud Alegre reçu de nous et no^re royal souss fait et passé dans la maison Curiolle dud Alegre a la presence de messire Pierre Grangier secretaire du roy maison couronne de France seigneur de Cordez, Orcival, Saint Bonnes et Latour Vidal, avocat en parlement, habitant de la ville de Rions de present en cette ville et de M. Jaques Grangier scieur de la Monge baly de la ville et marquizat d'Alegre habitant au dit Alegre souss avec lesd s^rs pretres le vingt troisieme novembre mil sept cent cinquante cinq apres midi.

Signé Grangier, Lambert pretre, Grellet pretre, Gellet curé et Harent no^re royal.

Con^lle le 3 x^bre 1755 reçu six sol signé Grangier.

DELIBERATION PRESCRIVANT LES PRECAUTIONS A PRENDRE POUR SE GARANTIR DE MALADIES CONTAGIEUSES.

Aujourdhuy vingt neuf septembre mil sept cent vingt un, à la requisition de Jacques Alloys, Pierre Passemard et Pons Garde consuls l'année presente 1721, les hants de lad ville et faubourgs en nombre suffisant sestant assembles pour prendre les precautions necessaires pour la surrette de la ditte ville et faubourg au subjet du supcon de la maladie contagieuze que lont pretand estre dans les provinces voisines et a empecher a cet effet la communication des touttes sortes de personnes et marchandises venants desd pais suspets, a esté deliberé, que les commissaires qui seront cy apres nommés empecheront quils nentrent dans lad ville,

aucune personne de quel estat et condition quil sojent, venant du Languedoc, Gevaudan, Vivaret, Velay et autres androit suspects, muny de quelque passeport quils puissent avoir, et ce en execution des ordres de monsieur le marechal de Bervic commandant en chef dans cette province d'Auvergne et a cet effet et pour lentiere execution desd ordres lesd hants ont etablis un bureau de sante composé de huit commissaires qui sont monsieur labé Roucou pretre, mons Grangier baly subdelegue de mons l'intendant mons Couderc lieutenant, mons Chardon procureur doffice, Mr Julien Grellet, mons Fornier, Mr Gisclon et Jacques Alluys les quels commissaires seront tenus de nommer des personnes pour monter trois corps de garde savoir lun a la porte de Ravel, le second a la porte de Monsieur et le troisieme a la Croix proche la fontaine D'armand, lesd commissaires chacuns a leur tour visiteron lesd poste et se saisiront a neuf heures du soir de cled des portes ensemble celle de la posterle; le commissaire du jour visitera pendant la journée les trois postes susd pour savoir sy ceux quy sont comende pour monter la garde ninterposent point des personnes a leurs places et sy leurs armes sont en bon estat; ne pourront les personnes commandés de monter la garde se retirer de leur postes jusques a ce que le commissaire en ordonnera la levée et fera fermer les portes, et ceux qui seront commandé pour le lendemain seront tenu de se trouver a leur postes à portes ouvrantes, et a legard du poste du faubourg le commissaire en exercise aura soint quil y ait une sentinelle postée du costé de la grande fontaine et lautre du costé de la maison de Recipon, les quels seront dobligation de monter la garde de jour et de nuit pendant les vingt quatre heure quy seront commandés et ce jusques à ce que les barriere desd faubourgs seront faites, lesd commissaires visiteront tous les soir les cabarets pour scavoir les personnes quils

auront recu a loger, aux quels cabaretiers il est enjoint, suivant les ordres de donner tous les soir le nom et surnom de ceux quy veulent loger et ne pourront le faire que apres que le commissaire en aura donné l'ordre; lesd commissaires sassembleront a cet effet pour faire incessament travalhier au barrieres necessaires auxd faubourgs et a les faire fermer aussy bien que les trois porte de la ville, ils enjoindront aux particuliers quy ont des portes quy donnent sur les fosses de les crochetter a peine destre murées et pour parvenir au fond nécessaires pour touttes les susd reparations lesd hants ont donné pouvoirs aud commissaires de prandre de fonds suffizans des mains de ceux qui en peuvent estres saisis et dont ils en doivent la restitution auxd hants et de faire touttes diligences necessaires a raison de ce.

Fait et deliberé au devant de leglise a la sortie de vespres lesd jour et an susd ; le present deliberatoire clos en presence de monsieur de Gizaguet chargé des ordres de monseigneur le vicomte de Beaune pour l'inspections des gardes bourgeoizes dans la frontière du Velay

Signé Gizaguet, Roucou pretre, Grangier Grellet, Chardon, Couderc, Gisclon, Fornier, Alluys.

PROCÈS-VERBAL D'INCENDIE DU CHATEAU D ALLÈGRE.

Aujourd'huy quinzieme jour du mois de novembre mil six cent quatre vingt dix huit, sur les six heures du soir, devant nous Franzois Grangier, advocat au parlement, bailly de la ville et marquizat d'Allegre assisté de M. François

Bouteaud notre greffier, est comparu M. Pierre Chardon procureur d'office dud marquizat qui nous a remontré que le feu s'estant pris dans la cheminée de la salle haute du chasteau dud lieu, ce matin a sept a huit heures, qui est le troisieme jour que monseigneur le marquis d'Allegre y est arrivé avec son train et domestiques, ce feu de la cheminée excité par le grand vent, se serait communiqué en moins d'une demie heure en plusieurs endroit du couver du chasteau, et particulierement de celluy du pavillon de la tour ou sont les papiers communs appelé le Tresor, en sorte que nonobstant le secours des personnes qui y sont accourus au nombre de plus de cinq cent, ce chasteau qui estait vu des plus considerables de la province a esté embrasé et reduit en cendre en moins de cinq heures sans qu'on en aye peu retirer que quelques meubles et quelques papiers jettés par les fenetres qui ont estes portes par les assistans dans la chapelle de St-Yves qui est dans la bassecour, et quoy que monseigneur ait este present et spectateur de ce triste epouvantable accident qui ne peut estre ignoré de personne y ayant encore presentement plus de trois cent personnes tant eccleziastique, gentilhommes qu'autres qui en regardent les tristes restes et debris, le dit Chardon procureur d'office qui estait chargé de la clef du cabinet du tresor des papiers, terriers et documents de cette terre et des autres papiers de la maison du seigneur jusqu'en ce qu'il plust aud seigneur de l'en décharger, croit estre obligé pour vue plus entiere valable descharge desd papiers, de nous aequeris de recevoir le temoignage des plus considérables persosnes qui ont veu et qui estoient present à cette incendie et particulierement pour le fait des papiers a quoy inclinant nous avons aud Chardon procureur d'office donne acte de son requizitoire et suivant icelluy et estant avec notre greffier dans la bassecour dud chasteau, à la compagnie dud seigneur marquis d'Alle-

gre ou se sont trouves vu grand nombre des habitans de la ville et faubourg d'Allegre et des lieux des environs au nombre de plus de trois cens personnes et particulierement M. Jean Deffilles pretre et curé de ce lieu, M^ers^ Claude Hebraud, Jean Brohé, Gregoire Boutaud, Jullien Crottes, Benoit Grellet, Jaques Boutaud, tous prestres et communalistes dud Allegre, M^ers^ Pierre Pomers prestre et curé de Moulet, Guillaume Pralong vicaire aud Moulette, Jaques de Cheminade escuyers sieurs de Lormit, Louis Du Crozet, escuyer, sieur de Rouquerolles, M^ers^ Benoit Couderc lieu^t^. Barthelemy Grellet bourgois, Claude Garnier, n^e^ royal, Pierre Fornier aussy n^e^ royal, Claude Pontes Bourgois, Gregoire Boutaud marchand Jean Boutaud chirurgien, Jullien Grellet, André Boutaud marchand, Jaques Roucou marchand, Barthelemy Boutaud, Jaques Grangier, Claude Grellet praticiens Jaques Dechance, Vital Boutaud aussy marchand, Vital et Claude Berbigier armuriers, Blaize Recipon marchand tous habitants de la ville et faubourg d'Allegre, MM. Marcellin Filere praticien et habitant de Fressenet, Jaques Charitat habitant de Nayraval, les quels sus nommés par sermens d'eux pris en tel cas requis ont déclaré que le fait tel qu'est articullé si dessus consernant l'incendie dud chasteau d'Allegre est veritable dans toutes ses circonstances, et ont ajouté que cet embrasement a este si prompte qu'a paine a on pû retirer une partie de ce qui estait dans le chasteau et particulierement les papiers des quels il y en a beaucoup qui ont ester bruller, quelque escours qu'on ait donné il a été impossible de les garantir, dont et desquelles déclarations nous avons donné et octroyé le present acte aud procureur d'office en presence dud seigneur marquis d'Allegre qui a déclaré que tous les tittres anciens et nouveaux dud marquisat et autres terres et plusieurs autres tittres, papiers,

descharges, quittances et autres actes de ses affaires particulières estoient renfermés dans led lieu appellé le Tresor comme le lieu principal de ses terres, estant venu en partie expres en ce lieu d'Allegre pour faire veriffier lesd papiers et avons signé avec nostre greffier led sieur Chardon procureur d'office et les autres particuliers si dessus nommés, fait le jour et au quinzieme jour de novembre mil six cens quatre vingts et dix huit.

(Ont signé) Grangier bailly, Deffilhes curé, Hebrand prestre, Grellet pr., Boutaud pr. Crottes pr., Brohé pr., Boutaud pr., Couder lieutenand, Grellet, Pontes, Garnier n^e^ royal, Fornier n^e^ royal, Grellet, Roucou, Grellet, Boutaud, Dechance, Boutaud, Recipon, Grellet, Boutaud, Berbigier Bonneval, Grangier, Boutaud, Charitat Lormét, Filere, Chardon, (avec cette annotation procureur d'office requerant pour décharges).

Au verso de la dernière feuille se trouve ecrit proces verbal d'incendie du châu d'Alegre 15 no^bre^ 1698 — et au dessous — expédié à m^gr^ le marquis d'Alegre ce 22 mai 1712.

NOTICE

SUR

L'ANCIENNE CONFRÉRIE

DE NOTRE-DAME DU PUY,

MESSIEURS,

L'une des questions de votre programme est ainsi conçue : « Les confréries religieuses, littéraires et artistiques, » dites *de Notre-Dame du Puy*, qui, du XII^e^ au XVIII^e^ siècle, » ont existé en diverses provinces de la France et jusques en » Flandre, ne tirent-elles pas leur origine de la ville du » Puy ? »

Avant d'aborder l'examen de cette intéressante question, rappelons quel était le but principal de l'institution. Il était le même à peu près dans toutes les villes où la confrérie avait été établie : honorer la sainte Vierge par des prières et d'autres actes de piété, et célébrer ses louanges par des œuvres poétiques et même artistiques.

La plupart de ces associations paraissent avoir eu, pendant les six ou sept siècles de leur existence, des phases diverses de splendeur et de décadence. Parfois la piété des confrères se ralentissait, et la société s'éteignait pour renaître après une certaine durée de temps; il arrivait aussi qu'après avoir ceint pendant quelques années la couronne poétique, elle finissait par n'avoir qu'une organisation purement religieuse. C'est là ce que nous apprend l'histoire de la confrérie qui existait encore dans la ville du Puy avant la révolution de 1789.

Dans d'autres villes, au contraire, à Amiens, par exemple, où le goût des lettres et des arts s'était plus longtemps conservé, cette association avait pris une plus large extension: dès le XVI^e^ siècle, les concours poétiques ne suffirent plus pour honorer la sainte Vierge; la sculpture et la peinture furent mises à contribution; le mobilier de la confrérie s'enrichit par les dons les plus précieux; les maîtres donnèrent, à l'envi, des calices habilement ciselés, des croix et des lampes d'argent, des chasubles de brocard, des tables d'autel, des retables et de belles peintures, de telle sorte, dit l'auteur auquel j'emprunte ces détails, que *les tableaux officiels des maîtres restant à demeure dans la cathédrale y formaient un pieux musée de peinture.* Plus tard, les maîtres demandèrent aussi au ciseau d'habiles sculpteurs, des statues, des groupes de figures, des bas-reliefs qui ajoutèrent de nouvelles richesses à ces belles collections.

L'historique de ces confréries pour les différentes villes

où l'on a constaté leur ancienne existence, telles qu'Amiens, Abbeville, Rouen, Caen, Dieppe, Valenciennes, Douai, etc., où elles paraissent avoir brillé d'un certain éclat, nous entraînerait trop au-delà des limites de ce modeste travail. Des savants très-distingués en ont fait des études aussi complètes qu'on peut le désirer.

Le but que nous nous proposons en établissant qu'une confrérie du même genre a laissé des témoignages de son existence dans notre ville, est de revendiquer pour l'église cathédrale du Puy l'honneur d'avoir donné naissance à cette institution.

Nos chroniqueurs et anciens historiens, Médicis dans sa chronique *de Podio*, le frère Théodose de Bergame, le P. Oddo de Gissey et Théodore, dans leurs histoires de Notre-Dame du Puy, ont tous cité cette confrérie, soit pour mentionner quelques-uns de ses actes, soit les bulles et autres pièces historiques qui s'y rapportent. Nous avons même retrouvé ses statuts, qui furent imprimés en 1684, lors de sa réorganisation par l'évêque Henri de Maupas du Tour.

Ce petit livre nous apprend que la confrérie de la sainte Vierge avait été *établie dans l'église du Puy depuis environ quatre cents ans*, ce qui ferait remonter *au moins* au XIII^e^ siècle l'origine de cette association religieuse dans notre ville. Nous y voyons aussi qu'elle avait été *confirmée et annoblie de plusieurs privilèges signalés par la piété des souverains pontifes, qui l'ont favorisée de grandes indulgences, comme Clément IV, autrefois évêque du Puy, Honorius IV, Urbain V, Boniface VIII, Jean XXII, Clément V, Benoît VI, Clément VII, Martin V, Pie II, Sixte IV, Jules II, Léon X, Adrien VI, Paul III, Pie IV et Paul V.*

Il est vrai que depuis la fin du XVII^e^ siècle, époque où Henri de Maupas réglementait la confrérie, jusqu'en 1789,

l'association paraît avoir été exclusivement religieuse et charitable; mais plus d'un siècle auparavant, notre chroniqueur Médicis enregistre, à la date du mois de mai 1555, un acte de libéralité qui fut fait en faveur de la confrérie, comme un retour à d'anciennes traditions artistiques, dont le souvenir n'était pas alors complètement effacé.

La table du manuscrit résume en ces termes ce passage de notre chroniqueur :

« Comment l'an 1555 au moys de may trespassa noble » homme maistre Gabriel de Sainct Marcel escuyer docteur » en chacun droict, lequel laissa en son testament chacun an » a perpetuite estre de ses biens donnees deux bagues dor » jusques à la valeur de cinq livres dix sols tournois et de- » clara vouloir que qui se trouveroit le jour de loctave apres » la confrairie faicte de Nostre-Dame daoust au chappitre » dicelle eglise le mieulx avoir besoigne *sur lart de la mu-* » *sique* avoir une dicelles bagues de la value de deux livres » dix sols et qui se trouveroit mieulx avoir dicte *en la* » *science gaye de rimerie* auroit laultre bague de la value de » trois livres entendant icelluy de Sainct Marcel que tout ce » que sera chante ou compose et dicte par rimes soit faict de » nouveau sans rien emprunter et le tout soit faict, dict et » chante a lhonneur, exaltation et louenge de la Vierge Marie » sans suyvre aultre propos. »

Les intelligentes volontés du testateur furent mises à exécution, et soixante-onze ans après sa mort on distribuait encore, tous les ans, les prix qu'il avait institués. C'est ce que nous apprend le P. Oddo de Gissey dans l'édition de son *Histoire de Notre-Dame du Puy* qu'il publia en 1626. L'extrait suivant de ce livre est en outre intéressant, parce qu'il nous fait connaître de quelle nature étaient les deux *bagues* ou joyaux mentionnés par Médicis.

« L'an 1555, dit-il, noble Gabriel de Saint-Marcel, doc-

» leur ex-droits, laissa par testament de sa dernière volonté, » une fondation à l'honneur de la Vierge Mère, à ce que » tous les ans on baillast pour prix *deux plaques d'or, en* » *chacune desquelles fust relevée à demy bosse l'image de* » *Notre-Dame du Puy.* » L'auteur ajoute que ces plaques *sont distribuées tous les ans* au meilleur musicien et à celui qui s'est le plus distingué en poésie française, à la charge par les concurrents de ne produire que des œuvres à l'honneur de la mère de Dieu.

Le but de cette fondation poétique et musicale, qui est ici nettement spécifié, et le jour de l'Assomption, qui, d'après ce document et les statuts de 1684, était celui *de la grande fête de la confrérie*, concordent déjà avec ce que nous savons de certaines confréries du Nord, entre autres de la ville de Dieppe, pour établir une origine ancienne et une organisation commune. Une bulle d'indulgences accordée par le pape Innocent, en 1654, aux maîtres et maîtresses de la confrérie *du Puy* érigée dans la cathédrale d'Amiens, est conçue à peu près dans les mêmes termes que celle donnée en 1612, par le pape Paul V, aux personnes des deux sexes enrôlées dans la confrérie de notre ville. Ajoutons que ni l'une ni l'autre de ces bulles ne font mention des concours littéraires, bien que leur existence soit incontestable.

Ce n'est donc pas dans les bulles papales que nous devrons chercher le souvenir de joûtes littéraires et musicales, et si ces sortes de documents ne renferment aucune donnée de ce genre à l'égard de la confrérie du Puy, c'est que le souverain pontife n'avait en vue pour la nôtre, comme pour celles du nord de la France, que les pratiques religieuses et charitables.

Mais ces divers traits de ressemblance ne sont pas les seuls qui relient entre elles toutes ces confréries. Il en est d'autres plus importants qui, indépendamment de l'existence d'une semblable association dans la ville du Puy, avaient inspiré à divers historiens d'Amiens la pensée que

les confréries de la Picardie avaient pris naissance dans la capitale du Velay.

C'est à cette ville, disaient-ils, qu'elles avaient emprunté leur nom de *confrérie de Notre-Dame du Puy*. Cette opinion s'appuyait, en outre, sur la principale cérémonie de la société, qui avait pour objet de rappeler un miracle opéré au Puy en Velay.

A cet égard, le passage suivant de l'un de ces historiens, le chanoine de Lamorlière (*Antiquités de la ville d'Amiens*, p. 88), est trop concluant pour qu'on ne nous excuse pas de le citer textuellement :

« Mais puisque en la solennité de deux ou trois *salve* de » la fondation de *nostre dite confrérie* qui se célèbrent tous » les ans, à l'honneur de la Vierge, au milieu de la nef de » Nostre-Dame, la principale cérémonie qu'on y observe » sont les deux petits enfants de chœur qui, montés sur un » passet à deux degrés, à l'escart des autres chantres, chantent à longues notes le verset : *Gabrielem archange-* » *lum*, etc., je veux dire que cela est aussi bien tiré d'un » autre miracle de Nostre-Dame du Puy, où un enfant de » chœur de ceste église passant devant la juifverie, et ayant » mélodieusement entonné le motet ci-dessus, un juif, » transporté de furie, le tua, auquel néantmoins la Vierge, qui » ne manque jamais à ses serviteurs, ne faillit de rendre » aussitost la vie en mémoire de quoy ces vers furent faits, » qui se lisent en ladite église de Notre-Dame-du-Puy :

» Cantatur per clericum
» Gabrielem archangelum
» Bonum tulisse nuntium,
» Judœus necat parvulum,
» Suscitat hunc beata[1]. »

[1] Cet évènement eut lieu en 1320. Il se lie à l'histoire générale par

Un autre miracle, accompli également, d'après Oddo de Gissey, dans la ville du Puy, avait été représenté en sculpture sur un des autels de la cathédrale d'Amiens. On y voyait la sainte Vierge qui retire un enfant d'un puits.

Enfin, le souvenir de l'église du Puy semblait revivre dans les cérémonies de cette cathédrale par l'image d'un *puits*, sorte de *rébus* ou jeu de mot, qui figurait à Amiens sur les ornements d'église, et qui accompagnait la grande image d'argent portée dans les processions.

Cette opinion, en quelque sorte traditionnelle, du chanoine de Lamorlière et d'autres historiens de la Picardie, qui nous paraît fondée sur des preuves suffisamment solides, a cependant été contestée dans une dissertation, très-savante d'ailleurs, qu'a publiée en 1854 M. A. Breuil, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de Picardie* (tome III, p. 489).

Dans ce travail, qui a pour titre : *La confrérie de Notre-Dame du Puy d'Amiens*, l'auteur essaie de démontrer que cette association est née en Picardie, et que le mot *Puy*, dérivé du latin « *podium* (appui, saillie, balcon, théâtre), » désigne, dans son sens le plus restreint, le lieu du con» cours, l'élévation sur laquelle le poète récitait ses vers, » et, dans son sens le plus large, le concours lui-même. »

sa date correspondant au règne de Philippe V, sous lequel les Juifs éprouvèrent d'ardentes persécutions. Il contribua peut-être, jusqu'à un certain point, aux mesures violentes dirigées contre les Israélites. Le meurtre de l'enfant de chœur eut au moins assez de retentissement pour motiver des lettres-patentes de l'an 1323, par lesquelles Charles IV accordait aux enfants de chœur de Notre-Dame du Puy le privilège de juger et de punir les Juifs résidant en cette ville. On croit aussi que c'est en mémoire du même évènement que fut érigée, dans la rue *des Farges*, près de celle de la *Juiverie*, une élégante fontaine de style gothique où l'on voyait l'image sculptée d'un enfant de chœur. Un débris de ce curieux monument a été employé à la reconstruction de la fontaine de la rue *des Tables*.

Il explique la commémoration des miracles opérés au Puy par la célébrité des pèlerinages de l'église cathédrale de cette ville, qui y attirait de nombreux voyageurs de tous les points de la France. « Or, n'est-il pas admissible, dit-il, que de » pieux pèlerins d'Amiens en aient rapporté le récit des mi- » racles opérés au Puy par la sainte Vierge? »

Dans son opinion, le *puits* ne serait qu'un *rébus* qui s'appliquerait non au souvenir de la ville du Puy, mais au mot *Puy*, pris dans son acception de théâtre ou de concours.

Ces explications sont ingénieuses, sans doute, mais, par leur diversité, par les efforts d'imagination qu'elles trahissent, elles nous paraissent peu satisfaisantes.

Puisque l'auteur convient que « l'église de Notre-Dame » du Puy était un des lieux de pèlerinage les plus fréquen- » tés qu'il y eût en France, » une des villes les plus célèbres par le culte de la sainte Vierge, il admettra sans peine que la vénération des fidèles avait bien pu inspirer la pensée de créer des institutions qui pouvaient ajouter, en ce lieu, à la splendeur du culte. Le concours continuel de nombreux pèlerins, parmi lesquels on comptait souvent les personnages les plus illustres par leur rang ou par leur savoir, des souverains, des princes de l'Etat et de l'Eglise, des littérateurs et des poètes, ce concours de visiteurs dans un pays qui a produit, d'ailleurs, d'illustres troubadours, ne fut pas sans influence sur un certain mouvement littéraire que nous révèlent d'autres institutions locales.

Nous avons fait connaître, dans un de nos écrits, de quel éclat brillèrent anciennement et l'université de Saint-Mayol, et l'école capitulaire de notre cathédrale; nous avons rappelé ces tournois littéraires, dits *cours d'amour*, dont un de nos historiens a réveillé, avant nous, le curieux souvenir; enfin nous savons quelle était l'importance de cette riche bibliothèque du chapitre, qu'un généreux official du Puy, Pierre

Odin, avait embellie de belles peintures représentant les arts libéraux, c'est-à-dire l'enseignement complet du *trivium* et du *quadrivium*, que les clercs recevaient, au moyen-âge, dans notre cloître capitulaire.

Vous avez admiré, Messieurs, les restes de ces peintures murales dont le pinceau d'un maître antérieur à Raphaël avait décoré les murailles de ce sanctuaire des lettres.

Vous semble-t-il dès-lors invraisemblable d'admettre que la confrérie religieuse et littéraire de Notre-Dame du Puy eût pris naissance à ce foyer d'études poétiques, dont les nombreux souvenirs rayonnent dans notre histoire locale ?

Pour moi, n'aurais-je d'autres preuves que celles qui précèdent, je n'hésiterais pas à résoudre affirmativement la question. Aussi il est peut-être superflu d'ajouter de nouveaux témoignages qui établissent combien était puissante l'influence qu'exerçait, jusques dans des contrées éloignées, la célébrité du sanctuaire du Puy. Dans l'Anjou et ailleurs, s'élevaient des églises que leurs fondateurs s'empressaient de placer sous le vocable de Notre-Dame du Puy. En ce qui concerne plus spécialement la question qui nous occupe, des villes, afin de se rendre propice l'intercession de la sainte Vierge, pour la cessation des fléaux dont elles étaient victimes, créaient des confréries à l'imitation de celle qui existait dans notre ville, et y envoyaient ensuite des députations pour accomplir leurs vœux.

C'est ainsi qu'en 1461, la ville de Limoges, dit Oddo de » Gissey, molestée de pestilance, recourut à Notre-Dame du » Puy, *dressant une confrérie à l'honneur d'icelle*, et lui fe- » sant vœu pour la santé de tout le Limosin; les députés, pour » rendre le vœu au nom de la ville, firent offrande de » cent livres de cire à l'église du Puy, laquelle, reconnais- » sante, envoya une bannière de taffetas à Messieurs de » Limoges, où d'un côté était l'image de Notre-Dame du

» Puy, de l'autre saint Martin, tutélaire de tout ce pays-là, » d'où la contagion fut aussitôt chassée. »

Les tableaux *ex-voto*, que l'on conservait autrefois à la cathédrale, témoignaient aussi que beaucoup d'autres villes avaient souvent recours à la sainte Vierge du Puy, et il est permis de croire que Limoges n'avait fait que suivre un usage consacré dans d'autres circonstances semblables.

Ainsi, nul doute, cette confrérie du Puy, à laquelle dix-sept papes ont accordé des bulles d'indulgences, a été imitée dans d'autres villes de la France, et de même qu'elle a été transportée à Limoges, elle a bien pu pénétrer dans la Picardie, la Normandie et jusques en Flandre; son nom traditionnellement constant, les miracles de la sainte Vierge du Puy, dont elle conservait ailleurs le pieux souvenir, tout atteste qu'elle a pris son origine dans notre ville. Si elle n'a pas brillé chez nous, pendant les trois derniers siècles, d'un si grand éclat littéraire et artistique qu'en Picardie, elle n'en a pas moins, dans le cours du XVI^e^ siècle, compris dans ses attributions des concours de poésie et de musique, et tout fait présumer que plus anciennement elle avait été organisée, comme elle le fut plus tard en Picardie, pour honorer la sainte Vierge par un tribut annuel de poésie et de chant.

Nous donnons en tête de cette notice la gravure d'un ancien sceau en bronze qui appartient au musée du Puy [1]. Il représente la sainte Vierge sous un dais gothique, avec la légende : *Sigillum confratriæ beatæ Marie et pñ hospitalis Podiensis*. Ce curieux monument, qu'on peut rapporter au XIV^e^ siècle, prouve que la confrérie avait une certaine importance et qu'elle jouissait du droit de *sceau*.

[1] Cette vignette et celle qui termine ce mémoire, comme toutes les gravures insérées dans les publications du Congrès, sont dues au crayon et au burin consciencieux de M. Camille Robert, du Puy.

La légende du sceau, sur lequelle sont mentionnés la confrérie de Notre-Dame et l'hôpital des pauvres et pèlerins, rappelait sans doute un charitable devoir de l'association, qui, d'après les statuts publiés en 1681, imposait aux baillesses de la confrérie le soin de visiter les hôpitaux et de procurer du soulagement aux pauvres qui étaient reçus dans ces maisons de charité. Les bulles papales, notamment celle de Paul III, consacrent aussi ces attributions de la société, en comprenant dans les mêmes indulgences « la confraternité instituée sous l'invocation de la bienheureuse Vierge Marie en ladicte église Notre-Dame du Puy, comme encore l'hôpital des pauvres joignant ladicte église. »

La confrérie figurait avec honneur aux grandes processions des jubilés et des fêtes, comme le témoigne la chronique de Médicis, où son organisation presque militaire lui donnait pour officiers un capitaine, un lieutenant et un porte enseigne.

Elle avait aussi un trésorier, et était régie par les dignités ou chanoines élus sacristains de l'église.

Un certain nombre de pièces, dont je dois la communication à notre savant collègue, M. Paul Leblanc, de Brioude, m'ont fourni des listes nombreuses de confrères, du XVIII^e^ siècle, parmi lesquelles se trouvent les noms d'anciennes familles de la bourgeoisie. Elles nous ont légué aussi le souvenir de quelques artistes du pays, entre autres celui du peintre François, décédé en 1713, de Barthélemy Buffet, peintre, et de deux architectes, Joseph et Maurice Buffet.

Le dernier monument de la confrérie est celui que nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux. C'est une plaque en cuivre argenté, repoussé et gravé, qui est haute de 0^m^ 33 sur 0^m^ 24 de largeur. Médicis, dans sa chronique *de Podio*, mentionne ces *targes* ou *escus* que certaines corporations avaient le privilège de porter dans les processions.

On voit sur celle-ci l'image de la sainte Vierge du Puy représentée dans un tabernacle. Au dessous, on lit : 1780, et plus bas : *Bonome, capitaine de la confrérie de Notre-Dame du Puy*.

AYMARD.

NOTICE

SUR LA

CONFRÉRIE DES CHAPERONS BLANCS.

Les chroniques locales, d'accord avec les récits des historiens, nous ont fait connaître l'origine et le but de cette confrérie, dite des *Pacifici* : l'association avait pris naissance dans la ville du Puy, vers la fin du XII^e^ siècle; son organisation était religieuse et militaire, et son but était d'expulser les *routiers*, « bandes de pillards qui s'étaient formées en

1147, après le départ de Louis VII pour la croisade [1], » et qui, organisées successivement en corps de troupes considérables, ravageaient la France déjà terriblement désolée par es dissensions et les guerres de différents princes. Elles erraient dans les campagnes, pillant et dévastant les fermes, les églises et les châteaux, et détroussant les voyageurs, les gens de négoce et les pèlerins.

Le P. Oddo de Gissey, dans son *Discours historique de Notre-Dame du Puy*, donne à ce sujet des renseignements qu'il a puisés à plusieurs sources et qui ne laissent aucune place au doute. Après avoir raconté la pieuse fraude d'un chanoine qui déguisa un beau jeune homme sous le costume de Notre-Dame du Puy, et le fit apparaître, la nuit, dans l'église cathédrale, à un charpentier nommé Durand, notre historien relate les ordres que Durand en reçut d'organiser cette confrérie, lui enjoignant que chaque associé porterait en signe de ralliement un chaperon de toile blanche et sur ce vêtement une plaque ou médaille de plomb avec l'image de Notre-Dame du Puy et la légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.*

Convaincu de la sincérité du miracle, « Durand alla trouver l'évêque vers la fin de novembre 1182, et l'assura que Dieu lui avait ordonné de rétablir la paix dans le royaume [2]. »

« A ce récit, dit M. Mandet [3], l'évêque monte en chaire, prêche avec chaleur une croisade contre les routiers. C'est le ciel qui parle par sa bouche; c'est Notre-Dame elle-même

[1] Bouillet. *Dict. universel d'histoire et de géographie*, au mot *Routiers*. « Ce nom, dit cet auteur, fut donné depuis à de nouvelles bandes appelées aussi *Brabançons, Ecorcheurs, Cottereaux*, etc.

[2] Arnaud, *Hist. du Velay*, t. I, p. 155.

[3] *Ancien Velay*.

qui est venue dire à Durand ce qu'il fallait faire. Honte et malédiction sur les impies qui tenteraient d'empêcher cette volonté suprême de s'accomplir!.... La foule est émue, verse des larmes; chacun s'empresse de prendre la médaille et le chaperon, et grâce à l'ingénieuse supercherie du chanoine, les routiers sont bientôt chassés de la province, » et enfin exterminés en 1183, près de Dun-le-Roi [1].

« Cet évènement, ajoute Arnaud, fut si célèbre dans le temps, qu'on le marqua dans la date des chartes..»

Cette confrérie, dans laquelle les gens du peuple, les nobles et jusques aux princes s'étaient empressés de s'enrôler, avait produit une nombreuse et formidable armée recrutée surtout parmi les habitants du Velay, chez lesquels l'association avait pris naissance. A cet égard, un monument curieux est venu confirmer le récit de nos chroniqueurs; il s'agit d'un bel exemplaire du médaillon en plomb que les confrères attachaient à leur chaperon, lequel a été trouvé au Puy et que je possède : il est polygonal et son diamètre a cinq centimètres. Nous en donnons un dessin en tête de cette notice.

La Vierge du Puy y est représentée assise sur un trône et tenant l'Enfant-Jésus sur ses genoux; on lit autour : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem*, c'est-à-dire les mêmes type et légende indiqués par le P. Oddo de Gissey.

On ne peut pas douter que cette plaque soit bien de la fin du XII[e] siècle; non-seulement les formes de l'épigraphie l'indiquent, mais encore la sainte Vierge y est figurée dans le même costume, dans l'attitude et presque avec les mêmes attributs qu'on donnait à son image avant que le roi saint Louis eût apporté d'Egypte et donné à l'église cathé-

[1]. Bouillet. *Dict. univ. d'histoire et de géographie*, au mot *Routiers*.

drale du Puy, dans un voyage qu'il fit en 1254, la Vierge noire qu'on vénéra depuis lors dans cette ville.

Il est intéressant de retrouver sur cette belle médaille, déjà si curieuse au point de vue historique, cette image très-ancienne de Notre-Dame du Puy, qui, longtemps avant saint Louis, avait reçu les hommages de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, des rois Robert, Eudes et de plusieurs papes [1].

Il paraît cependant que les anciennes plaques, médailles ou enseignes du Puy offraient quelques légères variations dans les attributs qu'on plaçait aux mains de la Mère et de l'Enfant.

Voici, en effet, une enseigne de pèlerinage qui, sans aucun doute, se rapporte à Notre-Dame-du-Puy, et sur laquelle, l'enfant divin, au lieu d'un sceptre surmonté d'une petite croix, en tient un qui finit en fleur-de-lys.

La légende ne laisse d'ailleurs, aucun doute sur la provenance; on y lit : *Sigillum Beatæ Mariæ de Podio.*

Cette enseigne, qui est en plomb, est conservée au musée.

Il est probable que cette médaille de pèlerinage était du nombre de celles que faisaient fabriquer les maîtres de l'Hôtel-Dieu du Puy, en vertu d'un acte épiscopal, à la date de l'an 1210,

[1] Voyez pour la représentation de l'image de Notre-Dame du Puy ap-

confirmé par deux bulles du pape Alexandre IV, qui assurait le monopole de cette fabrication à cet hospice, sous peine d'excommunication à l'égard des contrevenants.

Malgré les garanties de reproduction exacte que pouvait offrir cet établissement charitable, il ne paraît pas que, sous le rapport des attributs, cette image de leurs enseignes fût, plus que celle des Chaperons, la copie parfaitement fidèle de la statue de la Vierge.

On en jugera d'après la description que nous en donne le P. Oddo de Gissey, qui avait vu cette ancienne image en nature derrière le grand autel, et représentée sur d'anciens sceaux du chapitre. « Sur ces scels, dit-il, l'on void relevee » en cire l'image de Nostre Dame, toute differente de celle » d'aujourd'huy, *estant assise comme dans un throne, portant son fils au bras droit, et de la main gauche un sceptre avec une fleur-de-lys au bout, et l'enfant une semblable en sa gauche*, où la figure du sceau d'aujourd'huy représente l'image qui est à présent sur l'autel. »

portée d'Orient par saint-Louis en 1254, le sceau figuré en tête de la précédente notice. Un dessin plus complet en a été donné par Faujas dans son ouvrage sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay.

AYMARD.

NOTICE

SUR

UNE ANCIENNE PLAQUE

EN CUIVRE ÉMAILLÉ.

« L'émail en taille d'épargne, dit M. de Laborde, ne fut,
» dès l'origine, un secret pour personne et était exécuté
» simultanément par tous les orfèvres, dans tous les pays...
» Mais la ville de Limoges, abandonnant aux orfèvres
» l'émaillerie sur les métaux précieux, l'appliqua exclusive-
» ment au cuivre doré avec une si grande hardiesse de con-

» ception, avec une entente commerciale si heureuse, qu'elle » accapara ce genre de fabrication, l'exploita en grand et y » obtint un tel succès, qu'elle lui donna son nom, comme » Damas à la damasquinerie, Dinan à la dinanterie, Arras » aux arrazzi, etc. [1] »

Nous admettons très-volontiers que la fabrique de Limoges, pendant tout le cours du moyen-âge, se distingua par la perfection de ses émaux sur cuivre et par l'abondance de ses productions. Mais nous croyons aussi, avec M. de Laborde, que cette ville n'eut pas probablement le monopole *absolu* de ces sortes d'émaux; « ce serait méconnaître les habitudes nomades des maîtres et même des apprentis de tous les métiers, qui portaient au loin leurs secrets et leur habileté; » ce serait ignorer également l'influence des traditions industrielles et artistiques, qui, si l'on en juge par les émaux mérovingiens et par ceux que nous ont laissés les Gallo-Romains et même leurs ancêtres les Gaulois, dut maintenir, dans la suite des temps, ce genre de fabrication en différentes localités de la France.

Ce qui ressort avec une entière évidence des chroniques et d'anciens inventaires qui relatent les émaux limousins (*de opere lemovicensi*), c'est, répétons-le, que Limoges avait acquis sous ce rapport une certaine célébrité. Remarquons aussi que tous les émaux cités dans les textes ne sont pas accompagnés de cette mention, et qu'il est rare que les pièces en cuivre émaillé à taille d'épargne offrent des inscriptions ou d'autres particularités qui puissent nous éclairer sur leur véritable provenance.

Il serait donc possible que la connaissance d'un plus grand

[1] Voyez la savante et très-remarquable *Notice des émaux, bijoux et autres objets exposés dans les galeries du musée du Louvre*, par M. de Laborde, II^e^ partie, p. 284 et *passim*.

nombre de textes, un examen attentif des œuvres d'émaillerie et leur comparaison avec d'autres objets d'art contemporains, conduisissent à constater l'existence de différents lieux de fabrication. C'est un résultat qu'on entrevoit déjà dans les diversités de caractères que présentent le travail et le mode de coloration à l'égard de certaines régions qui ont conservé jusqu'à nos jours une plus ou moins grande quantité de cuivres émaillés.

La plaque en cuivre doré et émaillé qui figure en tête de cette notice, montre un intéressant exemple à l'appui de ces observations. Non-seulement la composition du sujet, la touche et les tons de l'émail ont un cachet spécial qui frappe l'attention, mais encore ce morceau se caractérise par un détail de l'ornementation qui trahit son origine locale : aux deux côtés de l'ange aux longues ailes qui en occupe le milieu est figurée une petite rosace à six pétales allongés, analogue à celle qui, du XI^e^ au XIV^e^ siècle, était devenue le type de la monnaie épiscopale du Puy. Il faut croire qu'en adoptant cet ornement, les émailleurs s'étaient inspirés d'un symbole qu'ils avaient constamment sous les yeux sur la monnaie la plus usuelle du pays.

Cette curieuse plaque, sur laquelle l'ange, les rosaces et la bordure en cuivre doré se détachent sur un fond d'émail bleu, avait servi à décorer une croix. Elle a été trouvée dans le sol du cimetière de Chamalières, ancien prieuré qui dépendait de l'abbaye bénédictine du Monastier, et fait partie de la belle collection d'émaux de mon honorable ami, M. Théodore Falcon, à qui j'en dois l'affectueuse communication.

On peut fixer vers la fin du XIII^e^ siècle la date de ce petit monument. Nous n'avons pas de données pour savoir si, avant cette époque, nos ateliers d'émaillerie avaient déjà emprunté le même symbole à la monnaie locale. On sait que la

rosace des deniers épiscopaux dérivait du *chrisme* dégénéré, qui, dans le cours des x^e^ et xi^e^ siècles, avait été le signe monétaire de l'église du Puy [1]. Il serait curieux de suivre les transformations successives de cet emblème sur un certain nombre d'émaux, et d'en déterminer ainsi la série chronologique parallèlement à celle que nous avons essayé d'établir pour nos monnaies.

Il est possible déjà de constater que sur notre plaque, le signe monétaire n'est pas aussi complètement changé en rosace qu'un semblable motif d'ornement qui décore un riche pied de chandelier, conservé également dans la collection de M. Falcon. Cette dernière pièce de cuivre émaillé, qui est postérieure d'environ un siècle, se caractérise, d'ailleurs, à l'égard de sa destination locale, par des écussons aux armes d'une famille seigneuriale de la contrée, et, pour sa date, par l'élégant encadrement à lobes ogivaux qui enferme ces écussons, et qui ressemble à celui qu'on voit sur la monnaie de Charles V, dite *fleur-de-lys d'or* [2], tandis que d'autres écussons *semés de fleurs-de-lys sans nombre*, et alternant avec les précédents, indiquent l'une des années immédiatement antérieures à celle où Charles V réduisit à trois le nombre de ces insignes de la monarchie.

Les pièces d'orfèvrerie fabriquées vers la fin du xv^e^ siècle, dans la ville du Puy, qui portent la preuve de leur pro-

[1] Voyez les dessins de ces deniers au *chrisme dégénéré* et à la *rosace* dans ma notice sur les monnaies des évêques du Puy, (II^e^ vol. du *Compte-rendu du Congrès*, p. 568 et 570). Toutefois, une variété moins ancienne qui se rapporte à la fin du XIII^e^ siècle, offre une rosace plus parfaitement conforme à celle de la plaque, à raison du nœud central d'où naissent les pétales.

[2] Le Blanc. *Traité hist. des monnaies de France*, pl. de la page 234, n° 4.

venance dans l'estampille de cette ville, présentent encore le même motif de rosace. Nous en avons vu un bel exemple dans un reliquaire en argent de l'église de Saint-Jean-de-Nay, qui a été exposé à la cathédrale pendant la session du Congrès.

Rien n'est plus propre à démontrer, d'ailleurs, l'ancienne existence d'une fabrique d'émaux dans notre ville, que les perfectionnements auxquels étaient parvenues, au XV^e^ siècle, les productions de l'orfèvrerie locale, alors remarquables par la diversité des repoussés, ciselures, nielles et émaux peints. On sait que la ville du Puy était, au moyen-âge, l'un des centres principaux de l'industrie des orfèvres, comme Paris, Limoges, Amiens, Troyes, Rouen et Bourges [1], et que les statuts donnés à la corporation par le roi Charles V, en 1367, mentionnent des ouvrages de tous genres que nos orfèvres et argentiers livraient à la vente [2]. Le Congrès a pu juger de l'abondance et de la beauté des produits de cette fabrication, par les croix, calices, reliquaires et objets civils portant l'estampille du PVY, avec initiales d'orfèvres, œuvres d'art qui ont été réunies dans les diverses expositions artistiques du musée, de la cathédrale et des collections particulières.

La célébrité du pèlerinage de Notre-Dame du Puy appelait un grand concours d'étrangers, de personnages, princes, prélats et même de souverains. Cette affluence de personnes, souvent d'un rang élevé, donnait sans doute une impulsion à la production des ouvrages d'art et de luxe, pour lesquels l'émaillerie apportait le tribut de ses éclatantes couleurs, et l'orfèvrerie, celui de ses riches métaux artistement ou-

[1] Hyacinthe Maury. *Encyclopédie moderne*, au mot *France*.

[2] Statuts des orfèvres du Puy-en-Velay. *Dict. des confréries et corporations*, édité par l'abbé Migne, 1854.

vragés. C'est aussi par des dons de *joyaux* ou pièces d'orfèvrerie que la *maison consulaire* de la ville saluait la bien-venue des souverains venus en pèlerinage à Notre-Dame du Puy [1], et il était rare que des personnages vinssent visiter cette ville sans emporter quelques-uns de ses produits artistiques [2]. A cet égard, nous avons déjà recueilli des matériaux à l'aide desquels il nous sera possible de faire, un jour, l'histoire de l'industrie des orfèvres et argentiers dans notre ville; puissions-nous y joindre quelques données sur celle des émailleurs sur cuivre, argent et or, qui, eu égard aux habitudes industrielles et commerciales de nos aïeux, se serait difficilement accommodée du monopole absolu qu'aurait pu accaparer toute autre ville!

AYMARD.

[1]. Chronique de Médicis *de Podio*.

[2] Joyaux achetés par le duc d'Orléans dans la ville du Puy, 1379-1389. *Catalogue du cabinet Joursanvault*.

DE LA BEAUTÉ,

DES ÉLÉMENTS QUI LA CONSTITUENT

ET DE SES DIVERS CARACTÈRES.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA 1re QUESTION DU PROGRAMME DE LA 5e SECTION,

PAR M. HENRI DÉMIAU, DE TOULOUSE,

Professeur de liturgie, etc., au grand séminaire du Puy.

I.

Qu'est-ce que la beauté, dit saint Augustin, liv. IV, ch. XIII de ses Confessions, sinon ce qui nous attire et nous attache aux choses que nous aimons : *Quid est pulchrum nisi quod nos allicit et conciliat rebus quas amamus ?*

Cette notion préliminaire nous amène à la définition que nous cherchons et que nous offre ce mot communément attribué à Platon : Τὸ καλὸν φῶς τοῦ ἀληθοῦς : le beau est la splen-

deur du vrai. Telle est, disent les auteurs d'Esthétique, la plus exquise notion du beau, et c'est celle que nous adoptons volontiers : *Juxta Platonem pulchrum nihil aliud est quàm splendor veri. Eximiam hanc pulchri notionem et nos amplectimur.* (Brancherot. *Prælectiones philosophicæ. De Esthet,* art. 2.) Ainsi, d'après cet ancien philosophe, il y a beauté quand il y a vérité et splendeur. Et, en effet, si une chose a toutes les conditions de l'être qu'elle paraît ou qu'elle doit avoir, et qu'elle les possède dans un degré propre à exciter l'admiration, elle nous oblige à l'aimer, *elle est belle.*

Appliquons cette notion à des exemples. Dieu ayant en lui la plénitude de l'être, est par là même la *vérité* et la *splendeur par essence.* Il a donc au souverain degré ce qui peut attacher et fixer l'amour : il est la beauté souveraine: *La gloire et la beauté sont autour de vous comme votre reflet,* lui dit le plus grand des poètes. (Ps. XIV, 6.) Jésus-Christ étant homme-Dieu, possède en sa personne divine toute vérité et toute splendeur : *Nous l'avons vu,* dit son disciple bien-aimé, *dans la gloire du fils unique du père, plein de grâce et de vérité.* (Joan. I, 14.) C'est donc avec raison que le psalmiste lui dit : Montrez votre beauté et vous règnerez : *Specie tuâ et pulchritudine tuâ intende, prospere procede et regna.* (Ps. XLIV, 3.) L'Eucharistie étant le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, sous les symboles du pain et du vin, renferme en elle-même toute vérité et toute splendeur; aussi un prophète dit hautement qu'elle est le plus bel ouvrage du Tout-Puissant : *Quid pulchrum ejus nisi frumentum electorum et vinum germinans virgines?* (Zach. IX, 17.)

Mais je crois que pour rendre cette définition plus claire, il faut dire que la beauté est la splendeur du vrai et du bon; car encore que le vrai absolu ne puisse être sans la bonté,

le vrai relatif, qui est propre à tous les êtres créés, peut manquer de bonté. Or ce qui n'est pas bon ne peut être beau que dans un sens très-impropre. Ainsi on ne dira pas qu'une vipère soit belle, parce que, par ses qualités nuisibles, ce reptile n'inspire pas l'affection, mais l'horreur. Mais si une chose réunit la bonté à la vérité et à la splendeur, nous l'estimons, nous l'aimons, nous l'admirons, elle a la beauté, selon le principe de saint Augustin : *Qu'appelons-nous beau, sinon ce qui nous attire et nous attache aux choses que nous aimons* [1] ?

Distinguons maintenant les diverses sortes de beauté : Il y a la beauté *infinie* et la beauté *finie*, la beauté *absolue* et la beauté *relative*, la beauté *invisible* et la beauté *visible* ; et ces trois dernières sont susceptibles de divers degrés dans lesquels elles prennent des noms particuliers. Expliquons ces termes et jetons du jour dans nos explications par des exemples.

La beauté *infinie* ne convient qu'à Dieu ; c'est pourquoi nous lui disons : « Je vous aime de tout mon cœur, parce que » vous êtes la souveraine beauté infiniment aimable [2]. » La beauté *finie* convient aux êtres créés : ainsi tous les êtres avaient de la beauté en sortant des mains du Créateur, et c'est le souvenir de cette beauté primitive qui a fait dire de l'hom-

[1] L'auteur n'est pas le seul à penser ainsi. *Le bon est la condition principale du beau.* (Lemontey). Le beau est cet éclat du vrai et du bien qui plaît toujours et partout. (Descuret). Le beau, dans tous les genres imaginables, est ce qui plaît à la vertu éclairée. (De Maistre.)

[2] Pâles copies de la nature, les plus magnifiques productions des arts et des lettres ne sauraient jamais avoir qu'une beauté *relative*, parce que le beau *absolu* n'appartient qu'à celui qui est le principe et l'ensemble de toute perfection. (Descuret.)

me déchu par le péché : *Comment l'or s'est-il obscurci? comment son éclat s'est-il changé?* (Lam. de Jerem., IV, 1.)

La beauté *absolue* est celle qu'un objet a par lui-même indépendamment de toute comparaison; la beauté *relative* est celle qu'il emprunte de sa comparaison avec un autre. Ainsi la beauté absolue d'un diamant est dans ses propriétés, et sa beauté relative est dans la comparaison qu'on en fait avec une pierre commune. La première ne change pas tant que l'objet demeure le même; la seconde dépend entièrement du terme de comparaison que l'on emploie. Ainsi une ville qui paraît belle, comparée à un village, ne l'est plus si on la compare à Rome ou aux autres grandes capitales. Un ruisseau qui paraît beau, comparé à un filet d'eau, cesse de l'être si on le compare à la Loire ou au Rhône, et celui-ci s'efface si on le compare à l'Océan.

La beauté invisible est celle qui n'affecte pas les sens: telle est celle qui convient aux *esprits*, aux *sciences*, aux *actions vertueuses*. Ainsi l'âme qui est exempte de péché et en grâce avec Dieu, a une beauté invisible, ineffable; elle est l'*image de Dieu*. C'est pourquoi le psalmiste lui dit : *Le roi éternel sera épris de votre beauté.* (Ps. XLIV, 12.) Les sciences, qui nous découvrent des vérités utiles, sont *belles ;* les traits de vertu sont d'autant plus *beaux* que la vertu à laquelle ils appartiennent est plus noble et plus utile. Nous appellerons la beauté des esprits *une beauté substantielle*; celle des sciences, *une beauté intellectuelle*; celle des actions vertueuses, *une beauté morale*. La beauté visible est celle qui affecte les sens, elle réside dans les corps et leur vient ou de la nature ou de l'art. Ainsi l'on dira que le soleil est le plus beau des astres, l'or le plus beau des métaux, le cèdre le plus beau des arbres. On dira aussi qu'un tableau est beau, qu'une musique est belle, qu'une statue et un édifice ont de la beauté.

Celle qui vient de la nature est appelée beauté *naturelle;* celle qui vient de l'art est appelée beauté *artificielle*.

Saint Augustin nous fait remarquer ainsi combien la beauté de l'âme est supérieure à celle du corps. « Qu'est-ce qu'un » beau visage, dit-il, c'est un visage régulier où tous les » traits sont rangés, où tout est proportionné et placé comme » il faut. Et qu'est-ce qu'une belle âme? c'est une âme ré- » glée, dont tous les mouvements sont mesurés par la loi de » Dieu. Cette beauté n'est pas sensible quoique très-réelle, » les yeux ne la voient point, mais la raison l'entrevoit. » Qu'aimé-je donc dans un martyr à demi-grillé et dont le » corps n'est plus qu'un charbon animé? Qu'admire-t-on » dans un saint vieillard perclus et ridé, et dont le corps » exhale par avance l'infection du tombeau? On aime quel- » que chose que l'on ne voit pas, mais que la foi admire. » Au contraire, que déteste-t-on dans un jeune homme bien » fait, mais débauché; dans une femme belle, mais sans hon- » neur? Pourquoi ai-je horreur de Néron assis sur un trône, » et qu'aimé-je dans saint Paul réduit aux fers? Je pense » avec joie à Job couvert d'ulcères et couché sur un fumier; » j'ai horreur d'Absalon, jeune et bien fait, le plus dénaturé » des fils. Ces différents sentiments nous font voir que l'âme » a une beauté et une difformité que Dieu voit, et que nous » sentons malgré la tyrannie ude os sens. » (Epist. III, 4.; CXXVIII, 2; in ps. XLIV, 3.)

La beauté, comme nous l'avons dit, peut avoir différents degrés. Si elle est au moindre degré, elle constitue le *genre gracieux*; au degré moyen, elle constitue le *beau simple*; au degré supérieur, elle constitue le *sublime*, le *magnifique*. Ainsi un ruisseau est joli ou gracieux, un fleuve est beau, la mer est magnifique.

II.

Quels sont les éléments de la beauté? Les éléments nécessaires de la beauté sont la vérité, la bonté et la splendeur. Et d'abord la vérité. Comment, en effet, un objet pourrait-il fixer votre affection s'il n'est pas ce qu'il paraît? Vous pensiez avoir trouvé une pierre précieuse, et dès que vous l'avez saisie et examinée, vous reconnaissez qu'elle est l'ouvrage de la fraude : ne la rejetez-vous pas aussitôt avec mépris? elle manque de beauté, parce qu'elle n'a pas de vérité, car *rien n'est beau que le vrai*, dit Boileau, *le vrai seul est aimable*. Le deuxième élément est la bonté. Car si elle ne peut vous procurer un bien réel, si elle vous est inutile, à plus forte raison si elle vous est nuisible, comment fixera-t-elle votre cœur? Ainsi une horloge qui ne marquerait pas exactement les heures, quelque riche qu'elle fût d'ailleurs, ne saurait être une belle horloge, parce qu'elle manque de bonté mais on dira ironiquement: *O la belle horloge!* Le troisième élément est la splendeur. Car comme nous aimons la lumière, un objet ne saurait nous captiver si *une sorte de lumière* ne jaillit de lui vers nous; qui ne sait l'horreur naturelle que nous inspirent les ténèbres?

Ces éléments sont communs à toutes les diverses sortes de beauté, mais ils sont d'une nature différente, selon la nature de leur sujet. Ainsi, dans les esprits, la vérité consiste dans l'intelligence; la bonté, dans la rectitude de la volonté; et la splendeur, dans la gloire dont ils jouissent. Les esprits bienheureux auront donc la vraie beauté, parce qu'ils connaîtront en Dieu toute science et toute vérité, qu'ils seront fixés dans

l'amour du bien, et que le Créateur les associera à sa propre gloire. Dans les sciences, la vérité est la justesse de leurs preuves, leur bonté est leur utilité, leur splendeur est l'éclat qu'elles répandent autour d'elles. Quant aux actions, leur vérité est leur conformité au devoir, leur bonté est leur utilité pour la fin de celui qui les produit, leur splendeur est la grandeur des difficultés vaincues ou l'excellence du principe dont elles procèdent. Voilà les éléments de la beauté invisible. Considérons ceux de la beauté visible. La vérité dans les corps naturels consiste en ce qu'ils soient ce qu'ils paraissent ; la bonté en ce qu'ils ne soient point nuisibles, la splendeur en ce qu'ils attirent sur eux une juste admiration. D'où il suit qu'on ne doit pas appeler beaux, mais horribles, les serpents, les animaux féroces, et généralement tous les corps animés ou inanimés dont l'éclat et la forme seraient un piège pour l'homme. Dans les arts, la vérité consiste à produire exactement l'effet proposé, savoir: un effet de représentation, si c'est la sculpture, la peinture; un effet d'harmonie, si c'est la musique; de bien-être pour tous les besoins et de satisfaction pour l'œil, si c'est l'architecture, etc. La bonté consiste à procurer à la société quelque avantage réel; et la splendeur consiste dans la difficulté vaincue. Vous conclurez de là qu'une peinture ou une sculpture lascive, un ouvrage d'esprit qui combat la vérité ou la vertu, une femme qui respire le vice, ne sauraient avoir une vraie beauté, comme nous l'avons dit de la vipère et de l'arbre qui cache le poison dans son fruit.

III.

Quels sont les divers caractères de la beauté ? Le caractère de la beauté est de saisir et de captiver à la fois les trois facultés de l'âme par lesquelles nous nous mettons en relation avec les objets qui sont en dehors de nous. Ces trois facultés sont l'esprit, le cœur, l'imagination. Le beau captive l'esprit par la vérité, le cœur par la bonté, l'imagination par la splendeur.

De là vient l'ascendant de la beauté sur l'homme. Ainsi, quand l'homme contemple Dieu, il l'aime, il s'attache à lui, il foule tout aux pieds pour lui témoigner son amour, il ne vit et ne respire que pour lui. Il a vu Dieu, il a eu le sentiment de la beauté, c'en est assez pour le lier comme invinciblement à son amour; il ne cesse de s'écrier comme saint Augustin: *Je vous ai aimé trop tard, beauté toujours ancienne, beauté toujours nouvelle, je vous ai aimé trop tard !* (Solil. c. 31.) Aussi, quand Dieu, dans les Écritures, veut porter les hommes à l'aimer, il se borne à leur montrer quelques rayons de sa beauté, tantôt en leur parlant de sa vérité, tantôt en les entretenant de sa bonté, tantôt en leur faisant apparaître quelques traits de sa splendeur; et saint Jean n'explique le péché de l'homme que parce qu'il n'a pas vu Dieu, c'est-à-dire parce qu'il n'a pas réfléchi sur son infinie beauté : *Qui male facit, non vidit Deum.* (III Joan., II.)

De là aussi l'empire qu'exercent sur l'homme les sciences, les vertus, les arts. C'est par leur beauté que ces choses nous attirent et s'attachent notre cœur. Nous cessons de les aimer dès que nous ne voyons plus en elles quelqu'un des

éléments de la beauté. Ainsi quelque esprit qu'il y ait dans un livre, et quelque brillante que soit sa diction, il tombe des mains de l'homme de sens qui y découvre l'erreur.

De là, enfin, l'affection vive et constante que l'on ressent pour les personnes en qui se produit la beauté de l'âme. Telle fut l'amitié de Jonathas pour David; dès que David se fut présenté après sa victoire sur Goliath, *l'âme de Jonathas s'attacha à l'âme de David, et Jonathas l'aima comme lui-même.* (1. Reg, XVIII, 1.)

Mais si la beauté physique est seule, écoutons ces deux sentences du plus sage des rois : *La grâce est trompeuse et la beauté est vaine ; c'est la personne qui craint le Seigneur qui sera dans la gloire.* (Prov. XXXI, 30.) *Un anneau d'or au museau de l'animal immonde, telle est la beauté de la personne sans vertu.* (Prov. XI, 22.)

THÈSE

QUI AU CONCOURS COMMUNIQUE

PAR M. BÉLIBEN,

Professeur de logique au Lycée du Puy,

SUR LA 1re ET LA 2e QUESTION DE LA 5e SECTION,

AINSI CONÇUES :

1. *De la beauté, des éléments qui la constituent.* — 2. *Du rôle de l'imagination dans les beaux-arts.*

Séance publique du 15 septembre 1855.

I.

La beauté peut être considérée sous deux points de vue : 1° dans la réalité, qui comprend la nature et l'homme ; et 2° dans l'art. Quoique différents, ces deux points de vue se pénètrent mutuellement, leurs rapports sont nombreux et intimes ; comment pourrait-il en être autrement, puisque tous deux expriment, en la manière qui leur est propre, la même essence ?

Essayons d'aborder la beauté réelle.

Le Créateur de toutes choses a laissé dans ses œuvres l'empreinte de sa beauté divine; non-seulement l'univers pris dans son ensemble, découvre un ouvrage d'un grand dessein, qui n'a pu être conçu que par une intelligence d'une beauté sans tache, et exécuté avec un art parfait; mais encore à chaque pas l'homme s'arrête étonné, il sent naître en lui l'admiration et l'amour. Ainsi, dans ce pays favorisé de la nature, le voyageur rencontre de nombreux sites d'une beauté sévère et pleine d'attraits. Quel spectacle que celui que présente la vallée où repose le rocher aux flancs duquel est attachée la ville du Puy!... Mais pourquoi réunir, pour trouver la beauté, tant de couleur, tant de lignes, tant de variété? Les plus simples objets ont aussi reçu le regard de Dieu. Il y a de la beauté dans une fleur d'églantier à demi-épanouie, dans le feuillage d'un chêne séculaire.

Virgile, dans le plus beau poème de l'antiquité latine, a su répandre le charme de la poésie sur les accidents ordinaires de la vie champêtre. En écoutant Horace, le poète du bon goût,

(.... Non regia Roma
Sed vacuum Tibur placet aut imbelle Tarentum.)

on comprend qu'il n'est pas besoin, pour sentir la beauté, de choisir dans la nature les beautés grandioses et sublimes : par exemple, le spectacle d'une mer irritée au milieu des éclats d'une horrible tempête, ou peut-être même celui de la tourmente au sein des hautes montagnes qui nous environnent. La neige poussée par le vent, tourbillonne avec un fracas qui imite le bruit incessant du tonnerre; le voyageur a perdu sa route; il passe, sans l'apercevoir, à deux pas de la maison qui pourrait

rait lui servir d'abri; il n'entend pas le son de la voix secourable qui l'appelle; tous ses cris, tous ses efforts sont couverts par la grande voix des éléments déchaînés. Quelle grandeur, quelle beauté dans ces horribles spectacles! Mais l'attrait qui est en eux n'agit que sur des âmes fortes. Lors même que nous pourrions en être, sans danger, les spectateurs, l'épouvante s'empare de notre âme; car il n'y a plus proportion entre notre capacité de sentir et l'infinie beauté qui s'offre à nous dans sa puissance.

Sans donc recourir au sublime, qui est la forme la plus élevée de la beauté, nous pouvons établir, dès à présent, qu'il y a du beau dans la nature; et qui pourrait douter que l'âme humaine, si bien faite pour sentir la beauté, ne soit belle aussi, et d'une beauté indicible, puisqu'elle est faite à l'image de Dieu?

Mais pour comprendre le beau dans son vrai caractère, toute saine méthode nous commande de distinguer, de décomposer; ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons obtenir une synthèse lumineuse, si, toutefois, dans un sujet aussi délicat, aussi difficile, nos forces ne viennent pas trahir nos efforts.

Il nous faudra donc d'abord dégager l'idée de beauté de plusieurs autres éléments, sans le cortège desquels elle apparaît rarement; je veux dire l'idée du vrai, qui est l'objet de l'entendement, et celle du bien, qui est la règle de tout être libre.

Le beau est si intimement uni au vrai, que Boileau a pu dire:

Rien n'est beau que le vrai...

Cependant, dans cette identification, que de différences? Qu'y a-t-il de plus vrai qu'une formule algébrique? Je ne crois pas, cependant, que l'enthousiasme le plus irréfléchi

pour les sciences exactes et positives puisse aller jusqu'à mettre de la beauté dans toutes les démonstrations mathématiques. Le vrai, sans doute, est une des formes de l'Etre infini, mais son objet est l'idée pure, dépouillée de toute manifestation sensible. Y ramener le beau, ce serait le détruire, l'anéantir. Que deviendrait-il sans la couleur, sans l'éclat, sans les lignes harmonieuses? Si le vrai lui-même participe de la beauté, n'est-ce pas par la forme qu'il revêt dans les discours des hommes ? L'idée pure, voilà le domaine du vrai; l'expression, tel est un des caractères essentiels de la beauté. Maintenant si Boileau a voulu dire que le beau ne saurait exister en dehors du vrai, nous n'aurons pas de peine à le comprendre, puisque le faux et le néant ne sauraient rien produire, tandis que la fécondité est le caractère le plus intime de la beauté.

Il est bien plus difficile encore de séparer la beauté du bien; on ne la trouvera pas dans des objets lascifs et obscènes. Dans les mythes antiques, elle s'avance chaste et modeste à côté de la sagesse dont elle est l'expression. Supposez la plus belle figure du monde, et mettez, s'il est possible, sous cette enveloppe divine un vice honteux; à l'instant, les traits qui nous avaient charmés paraissent se dépouiller de leur harmonie céleste, et bientôt de tant de grâce il ne reste plus qu'une forme régulière, il est vrai, mais laide, une espèce d'ironie de la nature qui nous étonne et nous attriste. Voulez-vous essayer la contre-partie : considérez quelqu'une de ces saintes filles qui consument toutes les forces vives de la jeunesse au service des malades. Inclinée sous le voile qui pèse sur son front, couverte d'habits de deuil, dans ces salles vastes et désolées, elle apparaît comme l'ange des consolations, comme le suprême remède des affligés, comme la dernière espérance du mourant; le dévoûment qui l'anime a répandu sur tous ses traits l'auréole de la beauté.

Tant il est vrai qu'entre l'honnête et le beau existent des rapports profonds, et l'on sent là comme une double manifestation de l'Être en qui réside toute perfection.

Cependant si ces deux grandes idées peuvent s'identifier dans le sein de la divinité, dans l'intelligence humaine on peut les distinguer au milieu des rapports qui les unissent, et qui nous portent si souvent à les confondre. Le bien suppose toujours deux éléments essentiels : d'un côté, l'action, et de l'autre, l'exemplaire divin, placé dans la conscience, d'après lequel nous mesurons la moralité de l'acte. Pour décider du caractère moral de certains évènements auxquels la liberté humaine est mêlée, il est souvent utile de recourir à une réflexion profonde et d'interroger la conscience dans le silence de tous les intérêts qui nous sollicitent en des sens si divers. L'homme de la civilisation a des devoirs compliqués et qui exigent de lui un profond retour sur lui-même. En est-il de même devant la beauté, elle nous frappe spontanément; elle nous ravit à nous-mêmes; l'analyse et la réflexion la mettraient plutôt en fuite. Psyché [1] met en fuite l'Amour lorsqu'à la lueur de la lampe elle veut voir son céleste époux. Quelle leçon pour le philosophe, que cette admirable allégorie payenne! Ne l'avertit-elle pas de ne point toucher à ces redoutables mystères de la beauté, qui peut bien s'enfuir devant le regard du profane. Mais de nos jours, l'analyse, qui veut pénétrer partout, n'abandonne pas aisément son sujet.

Nous poursuivons notre tâche. Unie au bien, la beauté ne se confond pas avec lui; car, tandis que le bien suppose la pensée d'un but, d'une fin, la beauté ne suppose rien de pareil, et devant la beauté, je ne pense qu'à elle et non à sa destination. En outre, le plaisir qui naît du beau ne ressem-

[1] L'âme, ψυχη.

ble pas à la satisfaction intérieure qu'éprouve l'âme du juste. Assurément, il n'est pas de jouissance plus pure que celle que sent celui qui, sans égard aux conséquences, au milieu des dangers, a obéi à la voix de la conscience et du devoir; et on peut dire avec le poète : *Et virtus et cœlum*. Mais cette volupté du sage dont il jouit avec tant de calme et de sérénité, diffère de ce trouble plein de charme que l'aspect de la beauté met dans l'âme de l'artiste, qui le ravit à lui-même et lui ôte la conception de tout motif ultérieur. D'ailleurs, l'homme de bien soumet son libre arbitre à la règle; il reconnaît une loi, il la suit librement, il est vrai. mais l'accomplissement du bien et la satisfaction qui en découle, n'existent qu'à la condition d'obéir à la conscience. Qu'on nous dise où est la loi à laquelle la beauté est soumise, où est la règle qui domine l'inspiration? Le beau peut revêtir toutes les formes; l'horizon le plus vaste lui est ouvert; dans son infinie variété, il ne reconnaît d'autres limites que l'honnête et le vrai.

Arrêtons-nous un instant à la doctrine qui prétend expliquer le beau par l'utile. Cette théorie ne va à rien moins qu'à prétendre que l'homme le plus utile de la cité en est le plus beau; qu'on est toujours beau quand on est riche. Ce qui est beau peut être utile, puisque aussi bien la beauté est un des éléments les plus nécessaires à notre bonheur ici-bas; mais, à coup sûr, tout ce qui est utile n'est pas beau. Ferez-vous dériver de la même source le plaisir que donne l'aspect d'une moisson abondante, due à des engrais d'une utilité incontestable, et celui que trouve le voyageur dans le spectacle d'une belle soirée d'été dans nos montagnes? Ici, le plaisir est sans mélange, et d'autant plus vif qu'il est désintéressé.

D'un autre côté, le jugement qui accompagne le développement de la sensibilité est absolu. On conçoit que ce qui est

beau, est beau en soi et ne perdra jamais de caractère, en quelque lieu de l'espace, en quelque temps de la durée qu'on le transporte ; tandis que l'utile n'existe que dans les rapports des moyens au but : la moindre circonstance peut modifier et même changer radicalement ces rapports.

D'ailleurs, le désir qui accompagne l'utile tend à la possession ; à l'usage de l'objet désiré ; au contraire du beau, que nous craignons toujours de perdre une fois qu'il nous a été donné de l'admirer. Le culte que nous offrons à la beauté véritable est dégagé de toute souillure qui pourrait en ternir l'éclat. Les sensations qu'elle éveille en nous sont ardentes, mais pures ; elles ne sont ni des besoins ni des désirs. Jamais une pensée sensuelle n'est venue altérer la pureté de cette ineffable conception du beau. A travers le rayon dont Dieu a éclairé les œuvres que sa parole a fait sortir du néant, le regard de mon âme est monté jusqu'à sa beauté splendide. Mon amour sans désirs était le principe des aspirations les plus nobles et les plus élevées. Porté sur ses ailes chastes et rapides, je me suis élancé jusques dans le sein de l'infini ; j'ai osé, d'ici-bas, m'élever jusqu'au trône de la vraie beauté ; j'ai entr'ouvert le mystère de l'éternelle félicité ; j'ai entendu le concert admirable des mondes ; j'ai compris l'harmonie de la création... O beauté, lumière échappée de la suprême perfection, que les sentiments que tu produits ont de grâce et de force ! qu'il a de charme le trouble dont tu agites les cœurs?... Le spectacle de la beauté éternelle, dont la création porte l'empreinte, est ce qui peut seul donner du prix à cette vie. Auprès d'un tel spectacle, que sont les choses utiles telles que l'or, la parure, les meubles, les maisons, les domaines, tout ce qui, de nos jours, excite tant de convoitises ?

Cependant je n'irai pas jusqu'à prétendre que l'utile mérite tout notre dédain ; mais laissons-le à sa place ; qu'il ne soit pas le principe du beau, pas plus qu'il ne sera jamais la

loi et la règle du bien et de l'honneur. Aimons et cultivons le beau; que la vertu soit le principe de nos actions; et à leur tour, que la récompense, que le plaisir, que l'utile surviennent comme la suite naturelle des succès de l'artiste et des courageux efforts de l'homme de bien. Qu'alors le commerce, l'industrie et la science unissent leurs puissantes ressources pour conquérir à l'humanité ce bien-être, orgueil légitime des sociétés modernes; et en admirant avec toutes les nations du monde les produits merveilleux de l'exposition universelle, que le génie de l'homme a su tirer des entrailles de la terre, ne perdons pas de vue qu'il n'y a de véritable civilisation que celle qui unit les progrès moraux aux progrès matériels.

Il nous reste encore à démasquer l'utile qui, sous la forme de l'agréable, prétend à la beauté. Or, l'expérience nous dit que les plus belles choses ne sont pas toujours celles qui nous agréent le plus; il n'est encore personne qui ne parvienne à distinguer une figure agréable d'une belle figure. Nous savons, en outre, que tous les sens peuvent nous donner des sensations agréables, mais que tous ne donnent pas le sentiment du beau; nous le devons presque uniquement à la vue et à l'ouïe. Ainsi on ne dira jamais une belle odeur, mais une odeur agréable. S'il est vrai qu'une sensation agréable accompagne l'idée du beau, l'un de ces faits n'est pas à confondre avec l'autre, et il n'y a pas de doctrine plus étroite, plus fausse que cette philosophie de la sensation qui veut réduire le beau à l'agréable. Car, enfin, la sensibilité, qui est le fond de l'agréable, est personnelle et tout entière en nous; tandis que la beauté est dans les objets. Jamais la beauté n'a dépendu du caractère, du caprice de chaque individu; il y a en elle ce que la sensation ne saurait jamais donner; avec le plaisir, élément variable que les hommes peuvent éprouver à des degrés divers et de mille

manières différentes, il y a l'élément stable, qui est un jugement de la raison; jugement que nous ne faisons pas, qui s'impose à nous, c'est-à-dire quelque chose d'absolu et d'immuable, qui est comme une révélation de l'Etre infini.

L'idée du beau est donc un fait spécial dont les deux éléments internes et simultanés sont un jugement de la raison et un fait de la sensibilité, qui est un sentiment et non une pure sensation. Et il y a cette différence entre le sentiment et la sensation, que cette dernière, placée sous l'influence de l'organisme, est entièrement personnelle et variable, tandis que le sentiment emprunte au jugement qui l'accompagne, quelque chose du caractère absolu et immuable qui est dans tout fait de la raison. En outre, toute sensation agréable se détermine par un mouvement d'attraction et de possession en présence de l'objet qui nous a fait plaisir; le désir en est toujours la fin, tandis qu'une sensation pénible enferme de la haine et de l'aversion. Il est vrai que ces deux mouvements de la sensibilité ont lieu dans le sentiment esthétique, et que si le beau nous attire, le laid nous repousse; mais ici le désir ne ressemble plus à celui qui est dans la sensation ordinaire; il tend plutôt à l'admiration désintéressée de l'objet aimé. Une belle figure nous impose à l'égal d'une belle scène de la nature, et plus elle est belle, plus le sentiment qu'elle fait naître en moi est pur et dégagé de toute affection sensuelle. C'est surtout dans l'art, qui exprime souvent la beauté avec tant de perfection, qu'il est vrai de dire qu'aucun désir impur ne vient souiller l'âme du véritable artiste. S'il en était autrement, c'est pour le coup qu'on pourrait dire qu'il n'a pas le sentiment du beau, qu'il obéit aux mouvements effrontés du coursier noir, à l'encolure épaisse [1], celui en qui la vue d'une belle statue, de la Vénus de

[1] *Le Phèdre de Platon*. Traduction de M. V. Cousin,

Milo, dont voici le modèle [1], éveillerait quelque pensée déshonnête. L'art s'écarte de son but, lorsque, cherchant à faire illusion aux sens, il représente des formes qui manquent de décence et de pudeur, et abaissent la pensée au lieu de l'élever.

Cette étude déjà si longue des faits qui accompagnent l'idée du beau, sans se confondre avec elle, peut maintenant nous servir à établir les éléments essentiels qui la constituent. D'abord, toute tentative pour la confondre avec l'utile, l'agréable et le plaisir des sens, est téméraire et impuissante. Elle n'est pas non plus le vrai et le bien avec lesquels elle soutient des rapports intimes. Qu'est-elle donc en elle-même? Au vrai, elle emprunte les caractères d'unité [2], d'ordre et d'universalité, sans lesquels il ne saurait y avoir de beauté; au bien, la divine harmonie des proportions, la grandeur, la constance, la majesté; tandis qu'elle demande à la nature la spontanéité, la lumière, les couleurs, les lignes, en un mot l'expression qui, dans l'unité, met la variété, le mouvement et la vie. Mais si l'expression est la forme visible de la beauté, c'est la grâce et la force qui en constituent l'essence intime. Mais la force et la grâce réunies que représentent-elles, sinon la fécondité. Oui, là est le caractère essentiel de la beauté, caractère que l'esthétique moderne n'a pas suffisamment mis en relief.

Vous reconnaissez que la force est un des éléments de la beauté. Allez donc plus loin, et, vous demandant si toute force n'est pas essentiellement créatrice, vous arriverez

[1] Les séances de la section des beaux-arts, les séances générales et les séances publiques se tenaient dans la belle salle du musée.

[2] Ce caractère de l'unité dans la beauté est expliqué avec beaucoup d'élévation et d'éloquence dans l'ouvrage *De l'esprit et de la critique littéraires*, de M. Théry, au xv^e liv.

à saisir l'attribut vivant et réel de la beauté. La beauté n'est donc telle, que parce qu'elle est féconde, qu'elle engendre, animée par la grâce, dans l'ordre et dans l'harmonie des proportions. Il y a plus de deux mille ans que Platon a dit que la beauté était l'aliment divin de l'âme, qui fait éclore la tige de ses ailes; là, ce me semble, est tout le secret du caractère de la beauté réelle.

En effet, qu'il faut peu de chose pour éveiller le génie! Un paysage, un chant, une fleur, un hasard suffit pour ouvrir à une âme élevée tout un monde nouveau et lui donner le sentiment de l'éternelle harmonie. Et moi aussi je suis peintre! s'écriait, à la vue de quelques fresques, un jeune pâtre italien qui fut un grand artiste.

La beauté réelle, dans ses deux manifestations, a un rôle d'initiation qu'on ne saurait méconnaître. Le beau sensible, exprimé dans la nature par l'harmonie des lignes, des couleurs et des sons, et le beau de l'âme, exprimé par le geste, les manières, le caractère, les actions et les discours des hommes, participent, en quelque mesure, à l'attribut divin du Créateur. La nature et l'âme engendrent dans la beauté, et les œuvres qu'elles produisent ne sont pas éphémères :

Exegi monumentum ære perennius,

chante le poète dans un transport d'orgueil, lorsqu'il a compris que le spectacle de la beauté réelle avait développé en lui le germe des productions qui doivent faire vivre son nom dans la postérité la plus reculée. Immortelle elle-même, non pas dans les objets particuliers et contingents, mais dans la suite des êtres qui se succèdent, la beauté inspire le génie par la force créatrice et fécondante qui est en elle. Dans chacun de nous, elle produit des pensées généreuses, de nobles images qui laissent des traces impérissables. De la

douce chaleur dont elle anime l'entendement, naissent en foule d'éloquents discours sur la vertu, sur les occupations de l'homme de bien, sur les bienfaits de l'étude, sur la grandeur et l'éclat des vérités de la religion. Mais c'est dans les âmes privilégiées que Dieu a touchées de son souffle, que la beauté fait éclore des inspirations fortes et soudaines, de nombreuses et d'admirables productions, qui sont la gloire des grands hommes.

Pour résumer les points principaux de cette doctrine, que la discussion qui va s'ouvrir mettra dans tout son jour, nous pouvons dire que si par le Vrai nous nous élevons jusqu'à la conception de l'être, si dans le Bien nous nous mettons librement en conformité avec l'ordre et l'harmonie que l'être possède essentiellement, nous le produisons en quelque degré par le Beau.

Il me reste maintenant à considérer la beauté dans l'art, pour arriver ensuite, comme par un nouveau degré, jusqu'à la beauté absolue. Mais sur ces magnifiques sujets, nous avons des théories si sûres, si éloquemment exprimées par la bouche de philosophes tels que Platon, saint Augustin; à notre époque, ils ont été abordés avec tant de succès par le Père André, Kant, Schelling, Hégel et M. Cousin, que je n'ai qu'à suivre la trace lumineuse qui est devant moi.

II

L'art en général n'a pas d'autre but que de représenter, au moyen d'images et de symboles combinés avec ordre et proportion par l'esprit de l'homme et qui parlent à la fois aux sens et à l'âme, la vérité qui est dans les choses. Quand

les arts s'attachent de préférence à rendre la beauté sensible, ils prennent le nom de beaux-arts : tels sont l'architecture, la peinture, la sculpture, la musique et le plus expressif de tous, la poésie, à laquelle sont accessibles tous les genres de beauté.

Pour saisir le caractère du beau dans l'art, il ne faut pas confondre dans les choses ce qu'on est convenu d'appeler le réel, avec la vérité.

Ici-bas, dans ce monde, l'être, la substance est enveloppée de formes matérielles, c'est-à-dire relatives, soumises à de perpétuelles fluctuations ; dans cette espèce d'existence, pleine d'accidents, où, comme dans un courant constant, de la mort naît incessamment la vie, la vérité ne se montre que par intervalles, laissant échapper comme à regret quelque rayon de son éternelle splendeur. Si la science, par voie d'élimination, au moyen de toutes les ressources de l'expérimentation, se propose de dégager les données fournies par la réalité de tout ce qu'elles ont de mobile, de passager et de circonstanciel pour pénétrer jusqu'à leur forme même, jusqu'à la loi de leur génération, de telle sorte que nous puissions en quelque mesure les reproduire et les créer à notre tour, si, par conséquent, ce qui ne passe pas, le général, l'immuable, est l'unique objet de la science, l'art, qui n'est que la théorie mise en pratique, doit s'attacher à exprimer le vrai et non le réel; là est son but et la raison de son indépendance et de sa grandeur. Les beaux-arts, pour arriver à rendre la beauté, ne doivent donc pas entrer dans la voie où veut les pousser l'école réaliste.

La vérité est bien dans le réel; mais il faut que l'artiste, autant que son génie lui en donne la puissance, l'en fasse sortir et la montre dans toute sa lumière.

Le point de départ est le réel, le but est la vérité rendue

sensible; si l'art pouvait y atteindre tout-à-fait, il aurait produit une œuvre parfaite dont est seul capable l'artiste divin.

Un exemple peut servir à rendre cette théorie plus claire.

Il n'est personne qui soit entièrement satisfait de la forme sensible qui exprime son âme; pourvu toutefois, selon notre fabuliste, qu'on veuille bien ne pas faire comparaison entre soi et les autres. Mille accidents divers, les injures du temps, la maladie, les passions tristes ont altéré la forme véritable; nous sommes tels quels, mais non tels que nous nous concevons en esprit et en vérité.

Nous voulons avoir un portrait: le peintre va-t-il nous représenter la personne dans sa réalité ou dans sa vérité? Si, dans sa réalité, le daguerréotype suffit, le miroir, le cristal d'une onde pure peuvent défier le copiste le plus habile. Que m'importe, d'ailleurs, que ma ressemblance passe à la postérité avec toutes les misères de l'original; je ne veux pas d'une image où après quelque temps, où quelquefois du soir au lendemain, je ne me reconnais plus moi-même. Le véritable artiste, celui qui s'inspire de la nature de son sujet, sait, sous les formes accidentelles, pénétrer les traits véritables de la personne qu'il veut nous rendre éternellement présente, et les exprime avec bonheur au moyen du dessin et du coloris. Il ne se borne pas à imiter ce qui est trop facile et, selon moi, fort inutile. Sous les traits imparfaits et disproportionnés que la réalité lui offre, il conçoit la forme pure et véritable de la personne, et autant qu'il lui est donné de le faire, autant que la matière s'y prête, il crée, à son tour, en fixant sur la toile, dans toute sa lumière, l'idée qu'il a conçue. La conception ou l'idéal est donc nécessaire, même dans un portrait d'où il semblerait devoir être exclu.

J'ai eu l'honneur de voir à l'œuvre un artiste de mérite. Son modèle était une dame d'un âge avancé, qui, sollicitée par ses enfants, avait consenti à se placer devant l'artiste.

L'œuvre qui sortit de ses mains nous représenta une figure resplendissante de jeunesse et de beauté, et cependant d'une ressemblance, je ne dirai pas seulement frappante, mais idéale; de telle sorte qu'il y avait bien plus de vérité dans le portrait que dans l'original. Le peintre avait puisé dans toutes les ressources de l'art les moyens de pénétrer sous les formes décrépites de la nature morte jusqu'à la vérité qui constitue l'être et la vie. Non, jamais la copie pure, l'imitation exacte ne donnera la ressemblance. Quelques coups de crayon, partis de la main d'un artiste, nous représenteront bien mieux les traits d'un ami que tout le talent du photographe qui nous inonde de tant de pages inutiles.

L'art ayant pour objet d'exprimer la vérité au moyen de la forme, n'habite pas d'autre domaine que celui de l'idéal, interdit au copiste; car la vérité est dans l'idée et non dans la réalité. Quelle vérité peut-il y avoir dans ce qui devient toujours sans être jamais; la vérité et l'être sont identiques, et la vérité n'est que dans l'idée qui saisit le général, l'immuable. L'art ne saurait être contenu dans ce mot vide : *l'imitation de la belle nature*. En effet, à quoi peut servir d'imiter la nature ? La copie ne sera-t-elle pas toujours au-dessous de l'original? Qu'imitent donc l'architecture, la musique, la poésie? Poète signifie créateur et non imitateur. La peinture et la sculpture n'ont pas plus que les autres beaux arts l'imitation pour objet. Qu'on nous montre quelque part l'original de cette magnifique statue, dont nous avons là le moulage [1].

L'idéal renferme plus de vérité que le réel ne pourra jamais en contenir. Il est bien le réel même, mais le réel transfiguré, dépouillé de tous ses ornements d'emprunt, li-

[1] L'Apollon du Belvéder. (Voyez la note 1re de la page 662.)

bre des entraves de l'accident, le réel dans sa forme pure et idéale, telle que les beaux-arts la poursuivent.

Dans la peinture d'un paysage, qu'on ne croie pas non plus que l'artiste copie exactement la scène qu'il a sous les yeux ; dans la réalité, il y a toujours quelque tache ; pour la faire disparaître, le peintre compose son tableau selon l'idéal qu'il a conçu, d'après les données que lui a fournies la nature. Et même lorsqu'il ne s'agit que de sentir et d'admirer les beautés de la nature, il faut les idéaliser ; celui qui en est incapable passera devant les plus beaux spectacles sans les comprendre ; pour lui, une magnifique page de la création ne sera qu'une lettre morte.

Ainsi, dans ce pays, où le réel touche de si près à l'idéal, où la nature aime à revêtir ses parures les plus riches et les plus variés, on se trouve souvent sous le coup de ces surprises qui lassent l'admiration. Dans l'horizon des lignes mouvantes qui changent à chaque instant l'aspect du paysage ; tout à coup, au milieu d'une vallée fraîche et verdoyante, des rochers nus, d'une forme étrange, rappellent les temps à jamais effacés où d'autres végétaux et d'autres races occupaient la terre. Nulle part vous ne rencontrerez des marques aussi frappantes des révolutions du globe au milieu de sites plus curieux et plus pittoresques, et cependant toutes ces beautés, si recherchées de nos peintres de paysage, n'apparaissent dans leur vérité que lorsque l'idée les éclaire d'un rayon de sa vive lumière ; les sens ne remplissent ici qu'un rôle secondaire.

Il en est de même des chefs-d'œuvre de l'art : pour les reconnaître, il faut comprendre aussi bien que sentir. Ainsi, par exemple, nos cathédrales gothiques, ces miracles de l'art chrétien, pour en saisir le vrai caractère, il faut, par l'imagination, se transporter à ces temps du moyen-âge où l'âme humaine vivait d'amour et de foi. Tout n'est pas dit

lorsqu'on a admiré dans leurs absides élancées les lignes pures d'une géométrie élégante et hardie; il faut savoir comprendre l'expression qui est dans ces pierres ciselées, fouillées avec tant de patience; il faut sentir cette sève, ce souffle de vie qui circule dans tout l'édifice, sur les murs duquel les siècles ont sculpté leur histoire.

C'est l'idéal qui est la vraie marque de l'art; c'est là que l'artiste trouve le feu sacré de l'inspiration; sans l'idéal, au moins à un certain degré, il ne faut pas espérer pouvoir comprendre dans toute leur beauté les chefs-d'œuvre de l'art et de la nature.

Quelle est la place de l'idéal? Entre le réel ou le fini, d'un côté, et de l'autre, l'infini dans la vérité et dans la beauté.

Or, l'idéal est vaste comme l'espace qui sépare la créature du Créateur, l'imparfait du parfait, la mesure de l'immensité. L'artiste a de la place pour se mouvoir dans la région de l'idéal. Quelque belle que soit son œuvre, il n'en est pas content, il sent qu'il n'a pas exprimé avec un plein succès l'idée qu'il en avait, et qui monte, monte à mesure que le génie la perfectionne; de telle sorte que l'œuvre la plus idéale n'est pas, comme on l'a dit, la plus imaginaire, mais la plus vraie. A l'idéal appartient donc la mission de combler l'abîme qui sépare l'homme de son Créateur. Aussi donne-t-on à l'artiste le nom de divin, de sublime. Noms vénérés entre les hommes, Moïse, Homère, Platon, Sophocle, Apelle, Phidias, Virgile, Dante, Michel-Ange, Raphaël, vous vous êtes approchés du buisson ardent, vous avez entrevu les traits de la vérité et de la beauté!

Entre le réel et l'idéal, au-dessus du réel, au-dessous de l'idéal, vient se placer l'imagination. Sans imagination, point d'idéal, comme sans idéal, point d'art.

III.

L'imagination, comme semblerait l'indiquer l'étymologie, n'est pas renfermée dans le pouvoir d'assembler et de combiner des images. Si tel était son unique emploi, elle différerait peu de la mémoire; elle ne serait plus alors cette faculté créatrice dont nous aimons à découvrir le germe fécond dans les jeunes intelligences; cette muse secourable que le poète ne manque jamais d'invoquer au début de son livre; ce feu intérieur qui nourrit les ouvrages de l'artiste. L'imagination a une portée d'une toute autre étendue que l'œil ne mesure pas sans témérité. A la puissance de nous représenter les objets dans toute la vivacité et la variété de leurs couleurs, elle ajoute une vertu plus merveilleuse: elle nous élève de cette sphère bornée, pleine de fausses lueurs, de sensations mobiles, dans le domaine de l'idéal. Portée sur ses ailes brillantes, l'âme, s'élevant par degrés au-dessus de l'existence sensuelle, pénètre dans les régions sereines de la vérité, où elle trouve son éternel aliment. Sa course n'est pas toujours également libre, également rapide; mais c'est là qu'elle aspire, et, dès cette vie, elle peut y parvenir, mais non sans le secours de l'imagination. Voilà le vrai rôle de cette faculté.

Dans la peinture, c'est l'imagination qui, après les avoir prises à la beauté réelle et sensible, donne à l'artiste les lignes harmonieuses et les proportions qui forment le dessin. Elle tient sa palette et lui présente le pinceau chargé des couleurs qu'elle a su ravir à la nature.

Dans l'architecture, qui, selon Vitruve, demande une connaissance profonde de toutes les sciences, l'imagination vient se mêler à la géométrie des proportions, à la coupe des

pierres, à l'étude des propriétés des courbes, à la mécanique, qui équilibre les forces agissantes avec celles qui soutiennent. Or, toutes ces connaissances réunies, science des nombres et des dimensions, astronomie, physique, histoire, philosophie, musique, sculpture, poésie, ne sauraient produire un chef-d'œuvre d'architecture sans le secours de l'imagination.

Ce n'est qu'à force de simplicité, de grandeur et de proportion, que l'antiquité payenne, divinisant la forme sensuelle, a porté l'art architectural dans les hautes régions de l'idéal, d'où sont sortis le Parthénon et tant d'autres chefs-d'œuvre.

L'imagination occupe aussi une grande place dans la musique; c'est l'art qui, après la poésie, agit avec le plus de puissance sur la sensibilité. Ses effets sont merveilleux, et son influence, ne l'avons-nous pas éprouvée, lundi, à la séance publique de la Société académique du Puy, lorsque les masses chorales de l'Orphéon du Velay sont venues rendre, avec tant de plénitude et d'harmonie, quelques magnifiques pages de nos grands maîtres?

Après le concert des voix humaines, en est-il de plus beau que celui que la nature exprime dans ses harmonies; aussi existe-t-il des rapports intimes et nombreux entre le paysage et la musique; Newton en signale plusieurs dans son Optique, où il conclut que les sept couleurs de la lumière occupent, dans la même proportion, les mêmes espaces qui existent entre les intervalles des sept tons de la musique. De sorte que si le peintre, à l'aide des couleurs, nous offre des concerts pleins d'harmonie, le musicien, au moyen des sons, exprime des tableaux pleins de vérité. Quelle fraîcheur de coloris, quelle mélancolie dans les tons, exprimée par une symphonie de Beethoven, où nous voyons, sous l'influence de la mélodie, se dérouler en plusieurs scènes tout un drame,

dont l'âme, remplie d'émotion, saisit sans peine toutes les péripéties.

Mais c'est dans le domaine des lettres que l'imagination remplit un grand rôle; là elle tient une cour brillante où elle règne en souveraine. Quiconque ne porte pas ses couleurs est aussitôt éconduit. Une des maximes favorites qu'on y professe est que les choses frappent moins par elles-mêmes que par la manière dont on les exprime. Que peut signifier cet axiôme littéraire? Voudrait-il dire que le poète, l'orateur, l'historien, peuvent déguiser la vérité sous les ornements du discours? Telle n'est assurement pas la mission des belles-lettres, l'art par excellence, celui qui les embrasse tous. L'art ne se propose pas le mensonge, et Platon rabaisse au rang des vils métiers cette rhétorique dont l'unique but est le succès, cette rhétorique d'expédients qui, lors même qu'elle réussit à persuader, n'est qu'une ouvrière d'erreur, aussi éloignée de l'art véritable que l'ombre de la lumière. Le vrai seul est beau; mais si la vérité a son point de départ dans la nature sensible, nous le répétons, ce n'est que lorsqu'elle s'élève au-dessus de cette nature pleine d'imperfections, qu'elle brille de tout son éclat. Ainsi, une vérité exprimée avec art n'est pas une vérité déguisée; loin de là, le but suprême de l'art est de la saisir dans sa force et dans sa simplicité; sous ce rapport, Bossuet est notre modèle.

Le caractère essentiel de l'art littéraire est donc de s'adresser à ce qu'il y a de plus vrai et de plus élevé dans l'âme de l'homme. Pour atteindre au noble but qu'il se propose, que l'écrivain, sous le souffle puissant de l'imagination, déploie toutes les ressources de la composition : connaissance profonde du cœur humain, couleur historique, inspiration, foi, enthousiasme, tels sont les moyens qu'il doit mettre en œuvre d'après les proportions éternelles de la raison, d'après les lois immuables du bon sens.

C'est surtout à certaines époques de l'humanité, lorsque les évènements viennent fortement occuper l'imagination, que celle-ci devient féconde. Je ne citerai que le XVII^e^ siècle, ce siècle des grands sentiments et des grandes passions. Au milieu des chefs-d'œuvre littéraires qui l'ont illustré, apparaît la tragédie, cet émouvant symbole des terribles réalités de l'existence. Avec quel art nos grands tragiques ont su combiner, dans une unité supérieure, tant d'action, tant d'âme, tant de vie ! Nous retrouvons tous notre propre cœur dans ces luttes si cruelles, entre le devoir, d'une part, et la passion, de l'autre. Quelles créations que le *Cid*, *Chimène*, *Polyeucte*, *Pauline!*... Quels rudes combats !... Comme ils sont meurtris !... Non, jamais n'a été exprimée avec plus de force et d'éclat cette beauté morale qui, au dire de Platon, exciterait en nous des amours ineffables, s'il nous était donné d'en contempler les traits.

Ce n'est pas seulement dans les beaux-arts qu'éclate la puissance de l'imagination; les sciences réclament aussi leur place au foyer de l'inspiration. Sans doute, la vérité scientifique a tout à craindre de l'esprit de système, et quand il s'agit d'expliquer les lois de la nature, une observation bien faite est préférable aux hypothèses les plus ingénieuses; cependant Bacon, qui a décrit en termes pleins d'éclat et d'originalité les détails de l'expérimentation, a laissé une place aux caprices de la fantaisie, en ne craignant pas de recommander, comme une règle féconde, les hasards de l'expérience. En effet, si on se place à l'origine des grandes découvertes de la science, il en est peu qui, avant de revêtir la forme scientifique, n'aient été pressenties dans la pensée du poète. A deux mille ans de distance, dans le poème *De naturâ rerum*, Lucrèce n'a-t-il pas soupçonné plusieurs des grandes découvertes de la science moderne ?

L'inspiration devient surtout féconde dans les applications

qui naissent des théories scientifiques. La vapeur et l'électricité menacent de devenir les deux premières puissances du siècle. A voir leurs effets prodigieux, on dirait que la matière, jusqu'alors inerte et passive, s'efforce de sortir de cet état d'infériorité auquel elle a été irrévocablement condamnée. La nature brute et grossière semble devenir esprit. Quelle force nouvelle et irrésistible sort tout à coup de son sein! Tantôt elle soulève les masses et les transporte dans l'espace avec la rapidité d'un coursier indompté; tantôt c'est la vivacité et l'émotion de la pensée qu'elle transmet à l'instant d'un pôle à l'autre. Mais non, ce n'est pas la nature qui doit vaincre; mais plutôt dans les mains de la science et de l'industrie, cèdent peu à peu toutes ses résistances. L'homme s'avance, et devant lui s'effacent les obstacles. D'immenses barrières naturelles arrêtent-elles sa marche? il s'ouvrira un passage dans leurs entrailles de granit. Oui, j'en ai la ferme espérance, ces montagnes ne l'arrêteront pas!... Sur les gorges profondes, sur l'abîme, il jette une galerie aérienne, pleine d'art, qu'il traverse avec une hardiesse qui ne connaît plus le danger. Son audace n'a pas de bornes : il a osé ravir une seconde fois le feu du ciel; lui aussi, il sait maintenant forger la foudre. Bientôt il trouvera dans la force de ce terrible élément qu'il a façonné à l'obéissance, des effets puissants qui serviront à son usage. Déjà nous avons la lumière électrique. La galvanoplastie semble avoir résolu le fameux problème de la pierre philosophale, tandis que les télégraphes électriques portent à travers l'espace et avec la rapidité de l'éclair l'expression de la pensée. Quelles grandes et belles perspectives la science, dans ses théories et ses applications, n'ouvre-t-elle pas à l'imagination des savants et des inventeurs? Les régions de l'idéal ne leur sont pas interdites.

Interprètes éloquents de ces magnificences de la science,

les Buffon, les Cuvier, les Humbolt achèvent, dans leurs immortels ouvrages, ce que Descartes a si bien commencé, l'alliance des sciences et des lettres, qui n'est pas moins que le symbole de l'alliance adorable du vrai et du beau dans le sein de l'Etre éternel.

Mais où nous emporte l'imagination, si loin des limites tracées par le sujet ? Mériterait-elle tous les reproches dont l'accablent les philosophes du XVIIIe siècle, et surtout le Père Malebranche qui, peut-être avec quelques motifs, gourmande si fort la folle du logis ? Allons-nous la livrer aux sévérités de Bossuet qui la relègue, avec tant d'ingratitude, parmi les opérations purement sensitives ? Non assurément ! Nous demandons grâce pour elle, malgré les écarts où elle nous a poussé, et nous ne la laisserons pas déchoir du haut rang que nous lui avons assigné tout d'abord, et qu'elle doit à la sublime mission d'ouvrir à l'artiste la région de l'idéal. Cependant nous devons dire que, si elle a le droit, avec le poète, de toucher les astres de son front, elle doit avoir un pied sur la terre. La réalité, voilà son point de départ. Ce n'est que lorsqu'elle n'a nul souci du réel qu'elle s'échappe en divagations détestables. Alors mal contenue, intempérante, dédaigneuse de toute règle, sans choix, sans goût, elle s'enthousiasme à faux; ses conceptions ne frappent plus que par leur bizarrerie, leur étrangeté, et la voilà dans le monde des chimères, au milieu des écueils et des dangers, bien loin de cet idéal, le vrai type et le modèle de la réalité. De tous ces exemples, de ces observations, il est temps de conclure que le naturel, l'imagination et l'idéal doivent être intimement unis. De leur accord naît le génie, à qui seul appartient la vertu de produire la beauté dans les chefs-d'œuvre de l'art.

MÉMOIRE

AU CONCOURS ACADÉMIQUE.

PAR M. RÉNÉ DE MIRAMON,

SUR LA 3e QUESTION DE LA 5e SECTION,

AINSI CONÇUE :

Quelle influence peut avoir sur l'esprit, sur le caractère et sur les habitudes de la population, le spectacle habituel des montagnes dans un pays accidenté et rempli de beautés naturelles?

Est-il vrai que le spectacle des grandes scènes de la nature exerce une influence directe sur l'esprit, le caractère et les habitudes de l'homme qui vit au milieu d'elles? Pour le nier, il faudrait n'avoir jamais ressenti de ces mouvements intérieurs suscités dans l'âme par l'aspect de ces tableaux gracieux ou sublimes qui se déroulent à chaque instant et tour à tour dans un pays de montagnes. Malheureux celui qui resterait froid devant ces magnificences !

Examinons d'abord comment l'esprit peut et doit être soumis à l'action des objets extérieurs. Nul doute que la variété ne lui fournisse des sujets d'observation, dont la compa-

raison seule est un élément sans cesse renaissant. Et comme la perception de ces objets extérieurs, leurs rapports et leurs dissemblances sont les éléments des idées, il s'ensuit que la pensée sera soumise sans relâche à un travail toujours nouveau qui lui donne la vie, la développe et lui imprime une sensibilité, j'oserai même dire une acuité semblable à celle que communique aux sens la perception des chefs-d'œuvre de la musique, de la peinture, de la sculpture. En présence des mélodies simples mais monotones, des peintures régulières mais uniformes, des sculptures correctes mais similaires, on admire l'exécution, le résultat, mais on reste froid; il faut l'idée contradictoire pour faire jaillir l'étincelle. Lorsque le modèle est toujours le même, la pensée a beau le reproduire avec perfection, la manifestation du génie est absente.

Les contrastes seuls amènent l'enthousiasme. La vie n'est que dans le mouvement. Or la terre accidentée est l'image de la vie d'agitation, de passion, d'admiration; la plaine c'est le repos, l'uniformité. Dans la passion, on s'émeut, on s'agite; le calme prolongé, c'est, on le sait, presque le sommeil.

Aussi prenez deux hommes, l'un qui sera né au milieu de ces pays sillonnés par des vallées profondes au fond desquelles des torrents roulent leurs flots tumultueux; l'autre, au contraire, né dans la plaine. Pour celui-ci tous les jours se ressemblent; le travail de la veille est celui du lendemain; l'uniformité du sol commande l'uniformité de l'habitude; il demeure attaché à sa glèbe, parce que sa glèbe le nourrit; il naît, vit ou meurt sans avoir aperçu d'autres horizons, et ses aspirations se bornent à ceux qu'il a toujours entrevus. Pourquoi en désirerait-il d'autres? Ne doit-il pas croire que tous se ressemblent. La terre n'est pour lui qu'un champ qu'il doit arroser de ses sueurs; il se courbe incessamment vers

elle, et la sollicite chaque jour ; aussi se montre-t-il essentiellement laborieux. Mais tout se résout pour lui dans cette volonté persistante : le travail; dans le profit que doit lui rendre sa culture. Son esprit ne cherche pas plus loin, et son corps, qu'il rompt, dès son jeune âge, à cette continuelle tension de son esprit, s'approprie aux fonctions qu'il lui impose. Ses bras s'allongent mais restent lourds, et sa taille reste courte près de cette terre le seul but de ses efforts et de son amour. Aussi ne la quitte-t-il point et demeure-t-il sédentaire où son père a travaillé comme lui, où son fils doit travailler de même après lui. Car c'est un sentier battu qu'il suit; son intelligence n'est point chercheuse; sa curiosité n'étant éveillée par rien, qu'a-t-il besoin d'en savoir plus que n'en savaient ses ancêtres?

Voilà pourquoi les pays de plaines, tout en étant les plus fertiles, sont cependant les plus exposés à la routine; voilà pourquoi, depuis des siècles, ils sont souvent restés stationnaires; voilà pourquoi l'on est forcé de reconnaître que, presque toujours, l'instruction est moins répandue dans les pays les plus riches, parce qu'ils sont pays de plaines, que dans les régions de montagnes considérées comme pauvres. Et ceci s'explique facilement par la nature même des choses. Quand donc l'homme de la plaine aurait-il, lorsqu'il le voudrait, le temps d'aller puiser des connaissances aux sources qui lui sont ouvertes? Le climat des plaines étant généralement tempéré, il n'y a point dans l'année de temps de chômage, et les enfants sont nécessaires de si bonne heure à leurs parents pour les seconder dans leurs rudes travaux, que c'est à peine si le chemin de l'école leur reste connu, du jour où ils ont appris, tant bien que mal, ce qui leur est nécessaire pour faire leur première communion. Les intérêts matériels absorbent l'homme de la plaine, et son imagination, lorsqu'il en a, se porte principalement sur les choses qui

peuvent arrondir le morceau qu'il possède. L'homme de la plaine, c'est le réalisme! En est-il de même pour l'homme qui naît au sein des montagnes?

A peine est-il en état de faire quelques pas, que la pensée de monter sur le rocher voisin pour voir un peu plus loin qu'il ne voyait du seuil de sa chaumière, s'empare de son esprit; aussitôt qu'il se sent des forces, il suit les troupeaux de son frère, avec eux il parcourt les monts, les vallées; à mesure qu'il marche, la scène change de forme et de nature. Pentes abruptes, vallées ombreuses, cascades bondissantes, lacs sans fond, forêts mystérieuses, il faut qu'il apprenne à tout parcourir à tout braver, car à côté de chacune de ces magnificences; se trouve un danger. Aussi, de bonne heure, ses muscles s'approprient au service incessant qu'il leur demande, à la faveur des efforts continuels qu'il doit faire pour gravir les rocs les plus ardus, pour se soutenir en équilibre, et se retenir au milieu de sa course la plus rapide sur le bord des précipices. Pour franchir les ravins les plus escarpés, son corps s'assouplit, s'élance, se cambre; il porte la tête haute pour mesurer l'espace; il grandit au milieu d'une lutte incessante contre les difficultés qu'il rencontre; son œil, habitué à mesurer l'immensité et à sonder le vide, s'affermit et se dilate, sa poitrine s'élargit pour laisser une place suffisante au jeu si souvent précipité de ses poumons. Il devient fort sans épaissir; si quelquefois même ses formes sont grêles, proportionnellement à celles du cultivateur de la plaine, ses membres deviennent ce qu'est l'acier comparé à la fonte grossière. Force, élasticité, résistance, sous le moindre volume possible, c'est là le problème qu'il résout lui-même. Il faut reconnaître aussi que ce développement, il l'acquiert plus vite par le continuel exercice auquel est soumise son organisation tout entière. Lorsqu'il parvient, enfin, à l'âge viril, l'ensemble de sa charpente semble avoir atteint

toutes les conditions de vigueur qui lui sont désormais nécessaires, car son travail, c'est une lutte incessante contre les saisons, contre les éléments, contre les variations du sol lui-même. Ce champ qu'il cultive, il a fallu le conquérir sur les rochers du versant qu'il habite; il a fallu le soutenir en terrasse, le défendre contre les éboulements supérieurs, avant de lui confier la semence qui doit nourrir toute une famille; et lorsque cette semence a germé, lorsque les épis se balancent sur leurs tiges comme les vagues houleuses d'une mer fauve, si l'orage gronde et que la pluie tombe, ce qui, pour l'habitant de la plaine est un bienfait sans péril, devient pour lui le péril de toutes les secondes. L'eau qui court du haut des pentes bondit et ravine; il faut qu'il soit là luttant contre elle, épiant sa direction, son impulsion, son caprice pour lui ouvrir un passage, diriger sa fougue, s'il ne veut point voir perdre en une heure le fruit de toute une année de travail, l'espérance de bien d'autres encore, car ce n'est pas seulement sa récolte qui peut être emportée, c'est le champ lui-même. Aussi le montagnard n'est-il pas plus laborieux que l'homme de la plaine, il l'est moins, peut-être, d'une manière suivie; mais dans certains moments, il est soumis à un travail mille fois plus pénible, mille fois plus exposé à ces brusques variations de température qui en font presque un incessant combat. Aussi l'homme des montagnes est l'homme de l'entrain, de l'élan, du coup de main; mais ne lui demandez pas la patience qui poursuit sans relâche le but entrevu, qui attend, qui persévère. Il lui faut le résultat immédiat, et puis après, le repos, comme à la nature, qui, après avoir été vivace et productive pendant huit mois, se couvre pendant les quatre autres de son linceul blanc. Seulement lui ne s'endort point, il fait changer de théâtre à l'activité qui le dévore; qu'on l'accuse de versatilité, d'inconstance, c'est possible; mais comment voulez-vous que son

esprit ne ressemble pas à son climat, à son ciel nuageux, voilé de vapeurs obscures au matin, splendide dans le jour? Vous direz qu'il a besoin d'un éternel changement de place, qu'il émigre, et, par conséquent, qu'il abandonne son pays sans motifs suffisants, sans comprendre ce que le bien-être de sa vie gagnerait à une existence plus stable, plus tranquille, moins exposée à toutes les séductions des villes, d'où il ne rapporte le plus souvent que la déception et la misère. Mais demandez à l'hirondelle pourquoi elle abandonne son nid pour traverser les mers, pourquoi elle va chercher d'autres climats? C'est que celui dont l'œil, dont la pensée a plongé dans l'espace, ne pourrait plus vivre s'il sentait une entrave à ses mouvements, si après avoir entrevu d'en-haut les horizons illimités, ces horizons eux-mêmes lui étaient interdits. Et ne croyez pas qu'en s'éloignant ainsi parfois des lieux qui l'ont vu naître, l'habitant des montagnes les aime moins que celui qui demeure irrévocablement attaché au sol qui le porte. Non, son cœur n'est point insensible à ces sentiments sacrés, mais son âme, plus surexcitée, a besoin d'émotions sans cesse renaissantes; sa mobilité appelle l'agitation pour laquelle il est né; les perplexités du départ, les joies ardentes du retour, les aspirations vers la patrie absente, les transports nouveaux lorsqu'elle reparaît après de longues et pénibles pérégrinations, tout devient pour lui la source de pensées sublimes et religieuses; car nous pouvons dire, sans crainte d'être contredit par personne, que c'est surtout dans les pays de montagnes que la religion a fait pénétrer plus profondément ses racines impérissables; nulle part l'homme n'a des croyances plus vives et plus immuables, parce que nulle part il ne se sent placé d'une manière plus immédiate sous la main de la Providence.

Que nous donnions la préférence aux montagnes et aux populations qui les habitent, nous qui en sommes, c'est tout

naturel ; mais ne devons-nous pas penser que les habitants de la plaine auraient le droit de dire, comme le lion de la fable, non pas : « Si nos confrères savaient peindre ! » mais bien : « Si nos confrères voulaient peindre ! »

Nous n'avons pas voulu dire que les pays de montagnes sont les seuls où l'on soit intelligent, passionné, religieux, où l'on aime sa patrie ; non, ce n'est pas là ce que nous avons voulu prouver.

Il nous a été donné de voir dans notre vie de ces lieux où Dieu semble avoir réuni toutes les splendeurs de sa création, et où il a placé, dans une seule contrée, à côté des plus belles montagnes, les plus délicieuses plaines du monde.

La Lombardie enfin, ce jardin de la terre,
Cet éternel appât de discorde ou de guerre ;
Joyau tant disputé, que depuis deux mille ans
Vingt peuples tour à tour, vaincus ou conquérants,
Ont foulé de son sol les guérets que leurs armes
Fécondent par des flots ou de sang ou de larmes...
Elle est si belle aussi ! dans un vague brouillard
On laisse avec bonheur se perdre le regard.
A gauche, c'est la chaîne imposante et sublime
Des monts qui, vers les cieux, semblent dresser leur cime.
Au-dessus des torrents, voyez ces rochers verts,
Jusques à leur sommet de grands arbres couverts ;
Que de tableaux divers aux splendides bordures !
Que de champs et de bois, de neige et de verdures !
Oh ! quand le soir descend et rend sombres leurs flancs,
Comme on se sent petit aux pieds de ces géants !
Au-dessus des vapeurs de la plaine bleuâtre,
Voyez étinceler leur couronne d'albâtre.
Quels sons mystérieux ! quels sourds bruissements
Font naître dans le cœur de longs frémissements !

On se tait... quand si haut veut parler la nature,
On n'entend plus la voix de l'humble créature ;
L'esprit reste saisi d'une vague terreur...
A droite, le tableau prend une autre splendeur :
Pas un nuage au ciel, partout où l'œil se pose,
Ce qu'il peut découvrir le charme et le repose.
Des gazons émaillés par tant de blanches fleurs
Arrivent jusqu'à moi mille douces senteurs ;
Autour du mûrier vert, les vignes enlacées
Laissent jouer au vent leurs grappes balancées.
Les oiseaux voyageurs s'arrêtent dans leur vol ;
Les fléaux des batteurs résonnent sur le sol ;
Près du sentier couvert où la fille rieuse
S'amuse à me cacher sa tête curieuse,
Sous l'aubépine en fleur qui frange le buisson...
Je passe, mais bientôt m'arrive une chanson
Qui parvient jusqu'à moi, dans le lointain bercée,
Comme un mourant écho d'une ivresse passée.
Sur les bancs de la route alors il faut s'asseoir,
Pour jouir de ces tons que dégrade le soir
Jusqu'à l'horizon rose où la vue incertaine
Confond avec l'éther les vapeurs de la plaine....

Aussi, devons-nous nous écrier avec le roi-prophète : O souverain créateur de toutes choses, que vous êtes grand dans toutes vos œuvres ! A vous seul est connu le secret de ces élans que vous mettez dans le cœur de tous les hommes, mais que vous dirigez toujours de votre main puissante dans la voie de vos volontés immuables et de vos desseins préconçus de toute éternité. Inclinons-nous et adorons.

DE L'INFLUENCE HEUREUSE

DE LA

MUSIQUE SUR LES MŒURS.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA 14e QUESTION DE LA 5e SECTION,

PAR M. HENRI DÉMIAU, DE TOULOUSE,

Professeur de liturgie, etc., au grand séminaire du Puy.

Il en est de la musique comme de toutes les choses dont on abuse : quelque bonnes qu'elles soient, il arrive quelquefois que l'abus est si répandu, si habituel, si inévitable, que des hommes sages se l'interdisent à eux-mêmes et aux autres. Ainsi Pythagore obligeait ses disciples au silence pendant cinq ans, et nous voyons aujourd'hui une association de *tempérance* qui s'engage sur son honneur à ne plus boire de vin. Il en a été et il en est encore de même de la musique. On a abusé si souvent de cet art divin, on le fait servir si souvent d'instrument au vice et aux discordes religieuses, civiles ou politiques, qu'il s'est trouvé et qu'il y a

encore des hommes très-sages qui disent : Laissez la musique et n'espérez pas en faire un moyen de moralisation. Cette pensée n'est pas celle du programme : elle n'est pas non plus la mienne, mais elle mérite des égards; c'est pourquoi, après avoir prouvé l'influence heureuse de la musique sur les mœurs, je traiterai des conditions de cette influence.

I

Que la musique puisse servir utilement pour les mœurs, c'est ce que vont établir d'abord des faits et puis des raisons prises dans la nature même de cet art.

Des faits : je ne les chercherai pas chez des peuples suspects, j'invoquerai le peuple dont la législation et les usages étaient si irréprochables, que tous ceux qui l'ont connu ont dit : *Voici un peuple sage et intelligent, une grande nation; il n'en est point d'autre aussi grande qu'elle* [1]. Eh bien, voici ce que je trouve dans les livres des Hébreux : Le vin et la musique réjouissent le cœur, mais au-dessus de l'un et de l'autre est l'amour de la sagesse [2]. La flûte et la harpe forment une douce mélodie, mais une langue pleine de douceur surpasse l'une et l'autre [3]. Ainsi, dans l'esprit des Hébreux, après l'amour de la sagesse vient celui de la musique ; après la langue qui s'énonce avec douceur vient la mélodie de nos instruments. C'est

[1] Deut. IV, 7.
[2] Eccli. XL, 20.
[3] Ibid.

pourquoi ces mêmes livres disent : Ne vous opposez pas à la musique [1], car il est un temps de pleurer et un temps de rire, un temps de sangloter et tun temps de sauter de joie [2]; de là vient que chez ce même peuple il était commandé que le culte divin s'accomplît au son de toutes sortes d'instruments, comme le témoignent ces beaux psaumes de David auxquels il ne m'est pas permis de vous croire étrangers. Mais voici des faits individuels qui détermineront les espèces heureuses d'influence de la musique. Le roi Saül était en proie à une noire mélancolie; la vie lui était insupportable; il était en danger d'en perdre la raison. Quel remède lui suggéra-t-on dans cette extrémité, et quel remède le guérit? Faites venir, lui dirent les officiers de sa cour, un homme habile à jouer de la harpe, afin que les accords de cet instrument vous donnent du repos. Il suivit ce conseil ; on lui amena David, et toutes les fois que les noirs accès saisissaient le prince, David pinçait sa lyre, et le calme était rendu à l'âme du malade. Donc il y a dans la musique une action sur l'âme qui la remet dans l'ordre et qui tend à la régulariser.

J'ai prouvé par cet exemple l'influence de la musique contre les noires passions, un autre nous prouvera qu'elle dispose même aux inspirations célestes. Je lis au IV^e^ livre des Rois, ch. III, que le prophète Élisée ayant été consulté par l'impie roi Joram, l'indignation qu'il conçut à sa vue le troubla, et que, pour rappeler la paix et le calme dans son cœur, il fit venir un musicien; et c'est aux sons harmonieux de cet instrument que l'esprit prophétique descendit sur lui et qu'il répondit à la question proposée.

Qu'est-il besoin maintenant de vous citer l'exemple de

[1] Eccli. XXXII, 5.

[2] Eccles. III, 4.

l'Eglise chrétienne qui depuis si longtemps fait entrer le chant dans son culte? Oui, dès les premiers temps du christianisme, on était tellement persuadé de l'heureuse influence du chant sur les mœurs que, dans les campagnes, il n'y avait pas jusqu'aux personnes les plus grossières qui n'y fussent formées. C'est ce que nous témoigne saint Jérôme dans son épître à Marcelle, lui décrivant le pays qu'il habitait : « Ce » n'est pas seulement, lui dit-il, des prairies émaillées de » fleurs que le printemps tire ses charmes; ce qui en aug» mente les agrements, c'est la voix de ceux qui mêlent leurs » chants au gazouillement des oiseaux; de quelque côté que » vous vous tourniez, vous entendrez retentir ces chants » aimables. Le laboureur à la suite de sa charrue chante » *alleluia*; le moissonneur, la sueur au front, se délasse par » des psaumes; le vigneron, en taillant la vigne de sa serpe, » aime à répéter quelque cantique de David. »

Voilà les faits que j'avais à alléguer; ils prouvent, je crois, évidemment que la musique peut influer utilement sur les mœurs, si elle est bien dirigée.

Résolvons maintenant la question par des considérations philosophiques : je me bornerai à deux. On ne saurait me contester que la musique ne soit en elle-même une satisfaction innocente que le Créateur nous propose. Qu'elle soit d'abord une satisfaction, j'en appelle au témoignage de tous mes auditeurs. Qu'elle soit innocente, je ne vois rien de plus pur, de plus exempt de tache en soi, puisqu'on peut la rapporter à toutes les vertus. C'est le Créateur lui-même qui nous y invite, car c'est de lui que vient cet attrait invincible de l'harmonie qui est en nous. Or, quel est l'effet de cette satisfaction pure et innocente, si ce n'est de récréer notre âme et de la disposer au bien? Car autant la tristesse fait de mal à l'homme, autant la joie lui fait du bien. Donc la musique, qui repousse les noirs chagrins et qui appelle dans

l'âme les pensées du bonheur, est un vrai remède moral et un moyen de se rendre la vertu plus facile. Et, en effet, Salomon nous assure qu'ayant étudié avec soin la condition de l'homme, il a reconnu qu'elle est pleine de douleurs et d'amertumes. Or, quelle sera la conséquence de cette infortune, si ce n'est de lui rendre l'existence à charge et par suite de le faire courir vers des satisfactions coupables qui au lieu d'être la triste compensation de ses maux en seront le comble? Donc il faut adoucir aux hommes leurs peines si on veut les rendre vertueux ; mais vous en avez un moyen facile dans le chant, car un homme qui chante oublie ses douleurs ; moyen d'autant plus précieux qu'on le porte avec soi et qu'on peut l'employer partout, à la ville comme à la campagne, seul et en compagnie, et même dans le silence de nos assemblées, car il y a un chant intérieur comme une parole intérieure.

J'ai prouvé philosophiquement l'influence heureuse de la musique sur les mœurs par le remède qu'elle nous présente contre les tristesses de nôtre exil ici-bas ; je la prouverai maintenant par la relation naturelle de l'harmonie physique avec l'harmonie morale. En effet, celui qui expérimente par la mélodie de la musique les bienfaits de l'ordre dans les sons doit naturellement y prendre un nouveau goût de l'ordre, une nouvelle opposition à toutes sortes de discordances. Or, cet amour plus senti, plus vif pour l'ordre en général, est nécessairement une disposition à l'amour de l'ordre moral. Il est naturel qu'ennemi prononcé de ce qui blesse l'harmonie pour l'oreille, nous repoussions également ce qui la blesse pour la conscience, et que, comme nous aimons l'ordre dans les sons, nous l'aimions aussi dans les sentiments.

L'heureuse influence de la musique sur les mœurs me paraît donc incontestable.

II

Mais je dis en second lieu que cette influence a des conditions, car nous avons remarqué qu'il en est de la musique comme de toutes les choses qui se prêtent à l'abus. Xanthus, maître d'Esope, lui dit de lui préparer le meilleur mets qu'il pût trouver : l'esclave philosophe lui sert des langues. Xanthus lui demande pour le lendemain ce qu'il y a de pire, Esope lui sert encore des langues. Le philosophe se rencontre en cela avec le plus sage des rois; car la vie et la mort, dit Salomon dans un de ses proverbes [1], sont en la puissance de la langue. C'est ce qu'il faut dire aussi de la musique.

Quelles sont donc les conditions de son heureuse influence? C'est ici le point délicat. Voici ma réponse: lorsqu'un médecin indique un remède, il est bien entendu qu'on ne l'altèrera pas, et qu'on le fortifiera, au contraire, par des exercices qui lui soient favorables. Eh bien, qu'est-ce que la musique? c'est un remède contre les tristesses et les amertumes de l'âme. Je vous dirai donc : prenez ce remède, mais ne l'altérez pas et donnez-lui l'auxiliaire qu'il réclame. Parlons sans figure : n'altérez pas l'effet de la musique et du chant par des jeux ou des paroles que l'honnête homme repousse ; mais aidez-le par d'innocents délassements, par des paroles qu'une intelligence pure aime à rappeler. Oh! que les paroles sans tache donnent du charme à la mu-

[1] Prov. XVIII, 21.

sique et multiplient ses efforts bienfaisants! Je citerai ici un exemple : saint Augustin était encore engagé dans ces erreurs et ces vices que le christianisme naissant n'avait pu sitôt flétrir, et cependant la droiture de son cœur et les impressions qu'il avait reçues de sa pieuse mère sainte Monique, l'amenaient souvent à l'église. C'était à Milan, lorsque l'illustre évêque saint Ambroise y présidait. Or, il raconte lui-même les heureux effets que produisait sur lui le chant de l'Eglise, parce qu'il portait sur des paroles aimables et pleines de lumières. « Combien de fois, dit-il [1], j'ai pleuré » au chant des hymnes et des cantiques de votre Eglise, ému » que j'étais par leur puissante action ! En même temps que » leurs sons doux et agréables frappaient mon oreille, votre » vérité pénétrait par eux dans mon cœur; elle m'embrasait » d'amour pour vous, alors les larmes coulaient et il m'était » bon de pleurer [2]. »

Mais, au contraire, si le chant accompagne des paroles que la vertu réprouve, alors la musique change de caractère: elle était un remède, elle devient un poison; elle devait repousser la tristesse, elle lui donnera des racines plus profondes; elle devait régulariser le bien, elle ne sera plus qu'un moyen de désordre. C'est un coursier qui jette à terre son cavalier, c'est un instrument de paix converti en un fer meurtrier, et il n'est pas de machine de guerre qui jette autour d'elle plus d'éclats destructeurs qu'une musique harmonieuse qui accompagne des paroles coupables. En parlant ainsi, je ne fais que traduire en notre langue cette parole de David, musicien et poète si célèbre : *A qui comparer la langue artificieuse ? C'est une flèche lancée par un bras puis*

[1] Conf. IX, 5.

[2] *Et cuncbant lacryma et bene mihi erat cum eis.* Ibid.

sant, armée de matières combustibles qui répandent partout la mort [1]. Donc je dirai : cultivez le bel art de la musique, mais prenez garde aux paroles dont vous l'accompagnerez.

Quant aux écoles de chant à établir, dont il est question dans le programme, qu'il me suffise de vous rappeler ce que fit autrefois Charlemagne. Ce grand prince considérant les influences salutaires du chant, et alors il ne s'agissait guère que du chant sacré, fit venir de Rome des maîtres habiles, à l'aide desquels il institua une école à Paris, et là se formèrent des maîtres qu'il distribua dans toutes les provinces. Sous la direction de ce prince, qui en cela marchait de concert avec le pape et les évêques, le chant se perfectionna dans toutes les parties de la France, et la louange de Dieu prit une solennité nouvelle. Dans les villes, dans les campagnes, tous s'empressaient pour contribuer à la beauté du chant religieux dans les églises; et de ces foyers innombrables de piété, rayonnaient de toutes parts l'allégresse et la vertu.

Ce qui se faisait alors, ne pourrait-il pas se reproduire aujourd'hui? J'estime trop ma patrie pour ne pas croire que cela soit possible, je l'aime trop pour ne pas le lui désirer. Heureuse la nation où fleurit le chant sacré! *Beatus* POPULUS QUI SCIT JUBILATIONEM! (Ps. LXXXVIII, 16.)

[1] Ps. CXIX, 5.

MÉMOIRE

LU AU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

PAR M. P.-C. RANCHET,

Conducteur des ponts et chaussées.

SUR LA 15e QUESTION DE LA 5e SECTION,

AINSI CONÇUE :

Déterminer les caractères des chants, la plupart dans les tons mineurs, qui sont répandus dans les campagnes.

Pour déterminer les caractères des chants qui sont répandus dans les campagnes, il faudrait examiner les deux parties constitutives d'un chant, les paroles et la musique ; mais la place que la question occupe dans le programme semble n'exiger qu'une seule solution et ne laisser à mon analyse que les caractères du chant proprement dit, sans que j'aie à m'occuper des sujets chantés.

Il y a chez l'habitant des campagnes deux chants différents, savoir : la chanson, et le chant de la danse qui constitue, avec le fifre et la musette, l'orchestre du villageois.

Les poètes de tous les temps, qui ont consacré leurs lyres à l'éloge des bergers et des champs, ont toujours parlé dans leurs poésies de la joyeuse chansonnette du laboureur. Ce mot de *chansonnette* me paraît, chez nous, un mensonge, ou mieux une hyperbole outrée, car la chanson de l'habitant des campagnes présente des caractères diamétralement opposés à ceux de la chansonnette.

Parmi ces caractères, j'en ai choisi trois principaux, dont j'essaierai de rechercher les causes après avoir établi leur existence.

Ces caractères sont : 1° la *gravité;* 2° la *monotonie;* 3° l'*élévation* (j'entends par ce mot la hauteur de l'intonnation au-dessus du diapason.)

Et d'abord, la *gravité.* Vous est-il arrivé, Messieurs, en vous promenant dans la campagne, de vous arrêter au son lointain des refrains d'un laboureur? Avez-vous eu l'occasion d'étudier la patience à la désespérante lenteur avec laquelle il ménage l'intérêt de sa chanson, le dénouement de ses couplets?... L'aiguillon à la main, son large chapeau sensiblement incliné sur l'oreille, la tête penchée vers le sol que déchire le soc de sa charrue, il semble adopter pour mesure invariable les pas lourds et lents de ses bœufs attelés ; heureux encore quand les points d'orgue filés ne viennent pas doubler, tripler, quadrupler même cette mesure à la fin de chaque phrase musicale!

L'*allegretto,* l'*allegro* même, ces gais enfants de l'Italie, n'ont jamais pu chasser du village l'*andante* imposant qui y règne en souverain.

Pierre Dupont, le populaire chansonnier de notre époque, m'en fournit une preuve évidente dans sa chanson des *Grands bœufs blancs tachés de roux,* dans laquelle il a parfaitement saisi et résumé le génie musical du villageois. Aussi cette chanson, qui deviendrait ridicule avec un air vif

et sautillant, a déjà fait le tour de nos cantons; elle a gravi nos montagnes, et fait aujourd'hui, dans les fêtes villageoises, la fortune du *grand bouvier* qui la chante à gorge déployée, sur un ton traînard, en filant un point d'orgue en attendant la pause qui le préoccupe plus que les paroles du chansonnier.

Une des causes de cette lenteur, c'est la nature des travaux de l'homme des champs : toujours à la suite de ses bœufs, il en prend les habitudes et devient lent comme eux dans toutes ses actions, dans celles surtout qui ne touchent pas aux intérêts de sa fortune.

Une seconde cause, c'est la complaisance, la satisfaction avec lesquelles il s'écoute chanter. N'ayant jamais entendu l'harmonie des Mozart, des Rossini, des Meyerbeer, sa musique lui paraît ravissante et suave, et s'il s'arrête parfois, c'est pour jouir de l'écho qui rapporte à son oreille une note élevée que sa voix a formée.

Une dernière cause, enfin, c'est la gravité des chants religieux qu'il entend tous les dimanches à l'église de son village. Le plain-chant est grave et majestueux : le villageois, qui l'aime, transporte cette gravité et cette lenteur solennelle dans ses chansons, fussent-elles joyeuses comme la *Kagirienne* ou les chœurs du *Comte Ory*.

Le second caractère de ces sortes de chansons est la *monotonie*.

Le répertoire du paysan n'est pas aussi varié que celui de Dupré ou de M^lle^ Lavoye. Parcourez les différents cantons de notre pays, entrez le dimanche dans la taverne du village, où le vin amène peu à peu l'exécution et la répétition d'un morceau que les mêmes murs entendirent cent fois, vous trouverez souvent, que dis-je ? toujours, des airs que vous aurez entendus ailleurs; seulement les paroles auront été modifiées ou changées par quelque instituteur plus habile,

ou par quelque soldat de retour dans ses foyers, après avoir fait pendant sept ans un cours de français à la caserne ou au corps-de-garde. Car, Messieurs, la plupart des chansons de nos campagnes sont chantées sur leur terre natale, et si j'avais eu à traiter les paroles de ces chants montagnards, j'aurais montré que parfois les poètes des champs ne manquent pas de verve et de génie.

L'existence de la *monotonie*, que j'indique comme second caractère, est tout-à-fait prouvée par le ton mineur qui règne dans presque toutes ces chansons. Pourquoi sont-elles dans les tons mineurs? C'est ici le lieu, je pense, de se poser et de résoudre cette question.

Les tons mineurs, vous le savez, Messieurs, sont plus spécialement consacrés à traduire les sensations de l'âme qui se rapportent à l'amour ou à la douleur. Par le déplacement des demi-tons, ils ont en effet quelque chose d'anormal, quelque chose qui sort des tons naturels ; ce sont, si je puis traduire ainsi ma pensée, des *malaises musicaux* qui expriment à volonté la passion ou la souffrance. Or, c'est là précisément la grande classification des chants dont je m'occupe : quelles sont, en effet, les scènes qui se passent dans ces chansons? Un pâtre qui chante une bergère, une bergère qui confie aux bois son amour ou ses plaintes ; un conscrit qui, au jour solennel, apporte à sa mère éplorée un numéro fatal qui lui arrache des chants de patriotisme et de dévouement, mais aussi des adieux à sa mère, à sa fiancée, à sa chaumière, à son pays; son retour du régiment, quelques complaintes enfin sur le sort d'un malheureux ou d'un coupable ; voilà la table presque chronologique des titres qu'on pourrait mettre à l'album musical du village. De là nécessairement une série — peu considérable — de tons mineurs qui feraient supposer chez le villageois une connaissance parfaite de la musique, si l'on ne savait que ces chansons viennent

du régiment (quoiqu'elles soient passablement détériorées par le transport) ou de l'église du village, à laquelle le compositeur-laboureur emprunte les airs mélancoliques et graves de ses chants religieux.

Je passe au troisième caractère, car je m'aperçois que la solution d'une question si minime prendrait les proportions d'une présomptueuse importance.

J'ai défini ce troisième caractère des chansons villageoises : l'*élévation*.

Le paysan chante haut au lutrin de sa paroisse, au cabaret, en plein air. Partout il entonne ses chants de manière à dépenser toujours toute l'étendue des hautes gammes de sa voix. Il observera les *tremolo*, les *forte*, mieux encore les *fortissimo*, mais jamais les *piano*, qui font les nuances de la musique, comme les ombres bien ménagées découpent les plans et le fond d'un tableau.

Ici, comme ailleurs, j'ai cru trouver des causes qui me semblent assez rationnelles.

Le paysan n'a guère les habitudes des salons : son salon, à lui, c'est la campagne, et pour s'y faire entendre il a besoin d'élever la voix autant qu'elle veut s'y prêter; de plus il a à lutter contre le souffle du vent, le bruissement des feuilles, le pipotement des oiseaux, les chants d'un ou de plusieurs rivaux qui chantent, comme lui, à tue-tête; cent obstacles, enfin, qui l'empêcheraient de s'entendre lui-même, s'il chantait avec une voix de second tenor ou de basse-taille. Plus il a d'obstacles à vaincre, plus il étend, plus il développe sa voix : de là vient, sans doute, qu'en général, les habitants des vallées profondes, ceux surtout qui vivent sur les bords de la Loire, ont la voix plus forte, plus pleine, plus étendue que les habitants des montagnes.

D'un autre côté, le laboureur aime le bruit, le vacarme : un prédicateur lui plaît parce qu'il crie en chaire; à son

sermon il pleure d'aise et non de componction; un avocat l'a bien défendu lorsqu'il a dépassé l'octave dans l'enceinte d'un tribunal; il adore le tambour, parce que le tambour fait du vacarme; tout lui plaît enfin, quand le tympan de son oreille est vivement impressionné. Il est donc naturel que, lorsqu'il est lui-même en état de se satisfaire, il s'en donne à cœur joie et tende toujours vers le *contre-ut* sans respect pour le *la* du diapason, dût-il en perdre la voix et se briser la poitrine.

Je m'arrête, Messieurs, car la question que je traite prendrait la place des questions plus graves, plus importantes qui la suivent. J'aurais voulu dire quelques mots du chant des danses villageoises, autrement dit de la *bourrée*. Je dirai seulement que ce chant est toujours un motif à 3/8 ou à 2/4 composé de huit mesures entières partagées en deux reprises qui se répètent deux fois; mais que cette mesure varie par sa prestesse ou sa lenteur dans les différents cantons de la Haute-Loire.

Je diviserais, sous ce point de vue, le département en deux parties par une ligne mixte partant de l'extrémité nord aux limites de la Loire et aboutissant, au sud, aux limites avec la Lozère, en dessous de Pradelles.

Dans la première partie, qui comprendrait les cantons nord-ouest, ouest et sud-ouest, la bourrée se chante *allegretto* et se danse sans bruit; à peine quelques petits claquettements de doigts bien cadencés et imitant légèrement la castagnette espagnole se mêlent çà et là à la voix du chanteur ou au son monotone de la musette.

Dans la deuxième partie, qui comprendrait les cantons nord-est, est et sud-est, la bourrée se chante *allegro* et se danse avec grand bruit et grand fracas. Il faut ici l'aigre fausset du fifre ou toute la puissance de la voix humaine pour dominer ces coups de pieds secs et répétés, ces claque-

ments de mains, ces vociférations de poitrine, ces pirouettes gymnastiques, ce tohu-bohu enfin qui ébranle les planchers et fait trembler les vitres du cabaret.

Il y aurait sur cette question d'intéressants détails sur la poésie presque toujours patoise de la bourrée et sur celle à demi-française de la chanson, mais nous attendrons pour les donner que le sujet passe sous notre plume dans des circonstances moins graves, qui semblent imposer silence sur ce sujet, en face d'un auditoire aussi imposant.

MÉMOIRE

AU CONCOURS EXTRAORDINAIRE.

PAR M. ACHILLE EYRAUD,

Avocat, Membre de la Société des gens de lettres de Paris,
Secrétaire-rédacteur au ministère de la justice,

SUR LA 16e QUESTION DE LA 5e SECTION,

AINSI CONÇUE :

Par quels moyens pourrait-on étendre et fortifier le goût des lettres, si puissant pour la gloire d'une nation, sans arrêter l'essor qui porte les esprits vers l'étude des sciences et vers une de leurs plus fécondes applications, l'industrie ?

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous présenter quelques considérations sur l'état actuel de la littérature, sur la pente qu'elle paraît suivre, et sur les moyens qu'on pourrait employer pour la guider vers une voie meilleure, pour répandre le goût des lettres dans le public, et leur donner cet ascendant qui doit s'attacher aux œuvres de l'esprit humain.

Il est incontestable que, de nos jours, la suprématie appartient aux préoccupations industrielles. Sans doute, je suis loin de refuser une estime profonde à toutes ces conquêtes de la science sur la matière, à ces progrès rapides qui apportent dans nos diverses industries d'utiles découvertes et d'ingénieux mécanismes, si nombreux et si remarquables, que la postérité appellera peut-être notre siècle le siècle des machines, comme elle a décerné à certains autres le titre de siècles des lettres. J'apprécie tous ces prodiges, sans dissimuler pourtant que cette substitution incessante de la vapeur à la main-d'œuvre ne me laisse pas tout-à-fait sans inquiétude sur l'avenir de l'ouvrier. J'admire, autant que personne, le merveilleux spectacle de l'activité commerciale d'un peuple, et du déploiement de ses richesses; mais je regrette qu'il s'abandonne trop exclusivement à ces tendances qui ont bien leurs dangers, et qu'il semble méconnaître plus que jamais l'importance sérieuse des intérêts de la pensée.

N'est-ce pas, en effet, la littérature qui consacre la gloire d'une nation, et qui la recommande à la mémoire des siècles? Si nous jetons un regard dans le passé, nous voyons les peuples les plus riches, les plus actifs, les plus industriels, disparaître sans laisser une trace profonde dans l'histoire de l'humanité. Que reste-t-il de Tyr, de Carthage, de Babylone et des grandes nations de l'Asie? Quelques débris de monuments jadis consacrés à des cultes, à des faits, à des personnages oubliés aujourd'hui; rares vestiges que le temps efface, derniers reflets d'une antique splendeur qui pâlit et s'éteint dans la nuit du passé! Regardez, au contraire, à côté de ces immenses multitudes ensevelies dans l'oubli, cette peuplade restreinte qui s'appelle la Grèce! De quel radieux éclat n'est-elle point environnée? Comme, grâce à sa littérature, les moindres détails de son histoire restent éternellement gravés dans le souvenir des hommes! Que serait, par exemple, le

siège de Troie, sans Homère? Un fait d'armes, certes, bien inférieur aux sièges modernes, quand on compare le nombre des combattants, les engins de guerre, la grandeur de la lutte et l'importance du résultat; eh bien! il a suffi d'un rayon poétique pour le faire resplendir d'un éclat qui ne s'effacera jamais.

Si la littérature glorifie les actions d'un peuple, elle révèle aussi les nobles sentiments qui l'animent, son patriotisme, ses saintes affections, son culte pour ce qui est grand, son admiration pour ce qui est beau. C'est par de tels témoignages, plutôt que par son opulence, qu'il obtient une place honorable dans le souvenir de la postérité. Tôt ou tard l'heure de la décadence vient à sonner; *venit summa dies et mieluctabile tempus*. Alors ses richesses s'évanouissent, ses monuments s'écroulent, tout ce qui est matériel s'anéantit, mais sa littérature survit, car elle est l'âme de ce peuple, et à ce titre, elle est immortelle.

Le soin de sa gloire future n'est pas le seul qui doive exciter une nation à honorer les lettres : celui de sa dignité présente, de sa force et de son ascendant s'y trouve encore sérieusement engagé. Un culte trop ardent des intérêts matériels habitue à ne considérer en toute chose que le résultat profitable, ferme le cœur à des émotions plus délicates et plus nobles, et y fait naître les fébriles ardeurs de l'ambition et de la cupidité, passions dévorantes dont rien n'arrête l'essor aux époques matérialistes, car elles savent qu'alors la considération s'attache surtout au succès et à la fortune. La littérature,—j'entends la bonne et saine littérature, la seule digne de ce nom, — peut combattre avec avantage de tels excès, contre lesquels elle proteste par sa nature même, puisqu'elle est essentiellement spiritualiste. La salutaire influence qu'elle exerce sur les mœurs et les caractères est manifeste. Qui de nous n'a ressenti combien les grands exem-

ples de résignation, de patriotisme, de dévouement que présente le théâtre de Corneille, et les nobles pensées dont il abonde, nous élèvent dans le sentiment de notre dignité, de notre devoir, et nous secondent dans la lutte que Dieu nous a donnée à soutenir contre les mauvais instincts! Qui ne sait aussi quelle profonde aversion pour les vices et les travers de l'humanité nous est inspirée par les ouvrages de Molière!

Ce culte de la bonne littérature n'est donc pas seulement une des plus pures voluptés de l'esprit, il atteint encore à des résultats plus sérieux, en transportant notre âme dans une atmosphère vivifiante de saine philosophie et de grands sentiments, qui la soutient, la fortifie, et dont elle ne saurait se priver longtemps sans s'exposer à défaillir. « Les vérités, » a dit Bossuet, ont besoin d'être souvent rappelées, de » peur qu'étant négligées, elles ne perdent l'habitude de se » présenter quand il le faut. »

En thèse générale, je crois qu'il serait difficile d'établir que la littérature moderne se propose précisément ce but d'utilité intellectuelle et morale que recherchaient avec tant de raison les principaux écrivains des deux derniers siècles. Les productions littéraires de notre temps paraissent composées moins pour l'éducation du public que pour son amusement d'un jour, et l'auteur semble se préoccuper avant tout du profit matériel qu'il pourra en retirer.

Loin de protéger les intérêts de la pensée et de lutter contre le positivisme (pardonnez-moi ce mot aussi affreux que la chose qu'il exprime), la littérature, comme le chien de la fable, chargé de veiller sur le dîner de son maître, s'est décidée à se liguer au parti qu'elle devait combattre et à prendre sa portion du butin. C'est ainsi qu'elle a invoqué à son aide l'esprit industriel et commercial. Pour obtenir des succès faciles et productifs, elle s'est bien moins inquiétée de

chercher le beau absolu, que de suivre la mode et de se conformer au goût versatile du public. Un drame tiré du moyen-âge réussit-il? tous les théâtres s'encombrent le lendemain de pièces gothiques. Une tragédie a-t-elle du succès, par hasard? la tunique aux larges plis et le poignard antique succèdent aussitôt à la cotte de mailles et à la bonne dague de Tolède; puis vient le tour des comédies historiques, des romans humanitaires... Aujourd'hui le vent est à la peinture de ces aventurières de la galanterie, dont l'existence est une perpétuelle comédie qui pourrait s'appeler : *Les jeux de l'amour et de l'argent.*

L'homme de lettres n'interroge pas seulement les vagues instincts de la foule, il s'attache aussi à exploiter ses préoccupations du moment, et à faire ce qu'on nomme des ouvrages de circonstance. Il est vrai que bientôt la circonstance passe, l'ouvrage aussi, — quelquefois plus vite qu'elle; — mais peu importe à l'auteur s'il a fait une bonne affaire. Une bonne affaire! c'est la chose essentielle pour beaucoup d'écrivains. Aussi la langue du négoce s'est-elle introduite dans la littérature. On vend une œuvre au prix courant, avec ou sans prime, on se charge d'une commande de tant de feuilletons de longueur, ou de tant d'actes bordés d'un prologue, qui devront être livrés à telle époque, pour telle circonstance, pour la rentrée d'un célèbre artiste, par exemple. Dans ces conditions, l'auteur s'engage à tailler le rôle principal exactement à la mesure du comédien; et si, pour ce travail, il manque de temps ou d'habileté, on met la pièce en plusieurs mains: celui ci trace le dessin général et découpe les scènes; celui-là couvre le canevas des broderies plus ou moins fleuries de son style; un troisième rajuste tous ces morceaux littéraires, promène partout le fil de l'intrigue, et, le dernier point mis, il livre l'ouvrage, — sauf à y faire quelques coupures, si, après l'avoir essayé aux ré-

pétitions, l'artiste pour lequel on a travaillé en manifeste le désir.

Pour la plupart des romans de longue haleine, on se met aussi en collaboration, et l'on se partage la tâche comme dans une manufacture : l'un va fouiller dans les bibliothèques et s'y procure la matière première, un autre l'apprête et la façonne avec habileté, en y ajoutant beaucoup d'alliage pour augmenter le volume; enfin le principal collaborateur jette sur l'œuvre un dernier coup d'œil, appose sa signature magistrale, et recueille toute la gloire, plus les trois quarts du bénéfice, — ce qui est encore un point de ressemblance avec les gros fabricants de l'industrie. Puis, quand l'ouvrage a défrayé la curiosité publique, on trouve le moyen de l'utiliser encore en le refondant pour le couler dans le moule dramatique, et former un nouveau produit qu'on peut offrir à un directeur de théâtre.

C'est ainsi que l'industrie s'applique à la littérature. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'un tel état de choses ne saurait être entièrement imputable à l'homme de lettres, et qu'en agissant comme il le fait, il subit les exigences de son siècle bien plutôt qu'il n'obéit à ses propres penchants. Autrefois, en effet, les œuvres intellectuelles s'adressaient plus particulièrement aux esprits d'élite, et l'on comprend quel art délicat et châtié, les auteurs du siècle de Louis XIV devaient apporter à ces immortels ouvrages, qu'ils soumettaient d'abord au jugement du grand roi et de sa cour. La littérature moderne, au contraire, s'adresse au grand nombre par l'intermédiaire du libraire, du journal et du théâtre. Elle se trouve, dès-lors, obligée de subir les conditions que lui font ces trois puissances, qui, n'obéissant qu'à un intérêt de spéculation, tiennent avant tout à plaire à la foule. Et si les productions de l'esprit sont peu sérieuses et peu élevées, si un nom célèbre brille toujours en tête d'une œuvre souvent

composée en collaboration, si les ouvrages de circonstance sont tellement nombreux, enfin si les pièces sont faites plutôt en vue d'un succès d'acteur ou d'une exhibition de décors, que pour le développement d'une idée ou d'un caractère, c'est que les spéculateurs qui donnent la publicité aux œuvres intellectuelles savent que, dans de telles conditions, la littérature a plus d'attraits, non pour un public restreint de lettrés, mais pour la classe la plus nombreuse, celle dont ils ambitionnent les suffrages, et surtout l'argent. Ils le savent à n'en pas douter; car cette classe est presque entièrement composée de gens qui, s'inquiétant avant tout des choses matérielles de la vie, ont le goût peu cultivé, et ne demandent qu'un délassement frivole aux travaux de leur profession.

C'est là surtout, Messieurs, c'est dans les prédilections du public, dans l'atmosphère morale au sein de laquelle vivent les écrivains qu'il faut chercher le secret de leur splendeur ou de leur infériorité. Je viens d'appeler votre attention sur les circonstances qui ont favorisé les auteurs du siècle de Louis XIV, de cette époque où le souverain, qu'entouraient tant de prestige et de vénération, ne croyait pas déroger en soupant tête-à-tête avec son valet de chambre, sachant bien que l'auréole du génie qui rayonnait au front de Molière, valait une couronne royale et le faisait son égal. Quand les lettres brillaient à Rome et dans la Grèce, la même considération s'attachait à elles, les mêmes hommages leur étaient accordés. « Le palais d'Auguste, comme la maison de Péri» clès, a dit M. Du Rozoir, dans son histoire romaine, était » le rendez-vous de tous les talents. »

Je ne crois pas, pour mon compte, que l'avènement d'un grand siècle littéraire soit un pur caprice du hasard. Non, la main de Dieu est également libérale pour tous les temps; seulement les germes célestes qui produisent, à certaines

époques, ces magnifiques floraisons du génie, tombent sur un sol aride ou fertile, au milieu d'un climat propice ou funeste. Le génie et le talent sont des fleurs délicates qui parviennent difficilement à s'épanouir : elles s'étiolent si on leur mesure l'air avec trop de parcimonie, elles se brisent dans les tourmentes politiques, elles se flétrissent au souffle glacé de l'indifférence. Ce qu'il leur faut, c'est un air libre et calme, et les douces chaleurs de la sympathie publique.

En est-il ainsi de notre temps, et cette précieuse sympathie que les siècles que nous avons cités accordaient aux productions de l'esprit, existe-t-elle encore aujourd'hui? Hélas! ce n'est plus l'époque où l'on parlait autant de littérature qu'on parle aujourd'hui de la Bourse, — ce qui est beaucoup dire. Qu'est devenu ce temps où l'apparition de l'œuvre la plus légère, d'une épigramme, d'un madrigal, faisaient l'entretien de la ville et de la cour!

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

a dit Boileau. Aujourd'hui, un sonnet sans défaut est aussi sans lecteurs, et encore plus un long poème. Bien loin de rechercher ces lectures de salon si fort à la mode dans les derniers siècles, on met tous ses soins à les éviter, et l'on est saisi d'effroi si l'on se trouve surpris par un auteur déroulant son manuscrit avec menace de le lire.

On ne saurait nier pourtant que notre époque ne soit fertile en remarquables talents. Jamais, peut-être, ils ne furent plus nombreux : l'excellente direction des études a doté tous les esprits d'une certaine dose d'érudition et de goût, grâce à laquelle on n'est plus exposé à rencontrer un Chapelain à côté d'un Boileau, un Pradon auprès d'un Corneille ou d'un Racine. Non, nous n'avons presque pas d'auteurs ridicules,

mais aussi nous comptons fort peu de grands génies : nous avons leur monnaie; et s'il n'y a plus au firmament littéraire ces astres éblouissants qui inondaient le monde de leur vive et féconde lumière, nous y trouvons, du moins, une profusion d'étoiles, scintillant d'un éclat plus modeste et sans trop s'éclipser entre elles. En aucun temps, la librairie et le théâtre ne produisirent plus d'ouvrages et moins de chefs-d'œuvre. Chacun cherche à réussir à la fois dans les genres les plus différents : il n'est presque pas un auteur qui n'ait écrit des comédies, des drames, des vaudevilles et des opéras-comiques. C'est vraiment une aptitude universelle dont jamais aucune littérature n'a été douée à ce degré. Aujourd'hui, ceux qui sont nés poètes deviennent aussi orateurs, et prennent au besoin la plume du romancier, de l'historien, du moraliste ou de l'auteur dramatique. Et, comme pour toutes ces compositions si rapides, si diverses, l'inspiration, fille du travail et de la patience, ne vient pas toujours assez vite, on sait se passer d'elle par l'habileté du métier.

Une des principales causes de cette production hâtive, de cette fécondité sans repos des écrivains modernes, est, sans contredit, le journalisme. A mon avis, le journal a été on ne peut plus funeste à la bonne littérature; il a semblé d'abord lui venir en aide, il lui a ouvert ses colonnes hospitalières, et lui a tendu la main; mais comme celle du Commandeur, cette main s'est emparée d'elle pour l'entraîner à sa perte. C'est de ce fatal accouplement du journal et de la littérature qu'est issu le roman-feuilleton, l'interminable roman-feuilleton dont on promet toujours la suite, mais rarement la fin, au prochain numéro, surtout à certaines époques périodiques où l'on a bien soin de suspendre adroitement l'intérêt du récit, afin que le lecteur ne suspende pas son abonnement. Ceux qui ont le robuste courage de lire ces longues élucubrations savent quel amas d'incidents, de personnages, de di-

gressions historiques, philosophiques, sociales, combien de dialogues oiseux, de descriptions prolixes, il faut à l'auteur pour parvenir à occuper chaque jour, et pendant plusieurs semaines, dix ou douze colonnes de feuilleton. Que ferait un de nos journaux à vaste format de ces spirituels romans, chefs-d'œuvre de goût, de style et d'observation, que le dernier siècle nous a légués? Ils défraieraient à peine quelques numéros. Aussi, pour se soumettre aux nécessités de la presse quotidienne, un écrivain ne s'ingénie plus à ciseler des bijoux littéraires et à se faire remarquer par le fini des moindres détails : on modèle sur de grandes proportions une argile périssable; on peint à la détrempe et à larges coups de pinceau. Cette facilité rapide avec laquelle sont improvisées les compositions destinées au journal se conçoit, du reste, aisément : on sait qu'elles vivront ce que vivent les journaux, l'espace d'un jour, et qu'à l'instant où paraîtra le numéro du lendemain, il ne sera pas plus question de celui de la veille qu'on ne songe, à chaque printemps, aux feuilles du dernier automne. Loin d'être, dès-lors, laborieusement préparées, les œuvres de la presse coûtent aussi peu de temps, et n'ont pas plus d'éléments de durée que ces colonnes et ces arcades de toile coloriée qu'on dresse à la hâte, les jours de fête publique, pour les enlever le lendemain.

Et pourtant, le journalisme absorbe presque toutes les productions de l'esprit. Les études littéraires et politiques, autrefois le sujet d'ouvrages théoriques édités en volumes, sont aujourd'hui presque exclusivement dans son domaine. Nous regrettons, pour notre compte, l'ancien mode de publication. Jamais plus d'idées progressives et fécondes n'ont été remuées que de notre temps; mais elles se trouvent éparpillées dans une foule d'articles composés pour ces discussions au jour le jour qui défraient la presse, discussions souvent peu intelligibles et peu instructives pour le lecteur

qui ne connaît pas les articles qui les ont commencées, ni ceux du journal opposé qu'on s'attache à combattre. Si ces mêmes idées, au lieu d'être disséminées dans des articles éphémères, avaient revêtu une forme plus abstraite, et s'étaient coordonnées dans une œuvre homogène, elles auraient acquis cette influence que les ouvrages complets, ceux, par exemple, de Nicole, de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de la Harpe, ont exercée sur l'esprit philosophique et le goût littéraire de leurs siècles. Il en est des idées comme des corps physiques, elles gagnent en solidité et en force à être condensées dans une juste mesure.

Malheureusement ces ouvrages de doctrine sont peu de mode aujourd'hui. Les éditeurs ne recherchent guère que des romans ou des ouvrages de circonstance. Beaucoup s'ingénient à embellir de vignettes leurs publications; — *embellir* n'est pas toujours le mot juste, car la plupart de ces illustrations sont très-imparfaites; — mais même à l'égard de celles qui sont exécutées avec talent, je ne crois pas l'innovation heureuse. Nous avons, pour nous représenter les personnages des romans ou des poésies, un peintre par excellence que les plus grands artistes ne sauraient égaler : c'est notre imagination. Elle élève chacun de ces personnages à la hauteur d'un type idéal, qu'elle crée d'une façon essentiellement variable. Qu'un romancier dise, par exemple, que son héroïne est une beauté accomplie : — les beautés sont toujours accomplies dans les romans; — chaque lecteur se la représentera suivant ses prédilections particulières. Aussi, l'aspect d'un dessin, qui ne reproduit que l'idée du peintre, et encore très-imparfaitement, fait-il naître une sorte de déception qui ne peut que nuire à l'effet de l'ouvrage. Mais ces enjolivements facilitent le débit d'une publication, en lui donnant un aspect plus séduisant pour le vulgaire, et c'est tout ce que veut l'éditeur.

La domination exercée sur la littérature moderne par les directeurs de théâtre, ne lui a pas été plus profitable que celle des directeurs de journaux et des éditeurs. Le désir qu'ils ont aussi de plaire au grand nombre a produit dans les œuvres dramatiques un matérialisme qui s'accroît chaque jour; car la foule, il faut bien le reconnaître, trouve plus d'attraits au plaisir des sens, aux émotions de l'instinct et aux surprises de l'intrigue, qu'aux délicates beautés de l'art épuré par le goût. Aussi l'auteur cherche-t-il, avant tout, à captiver l'attention du public, en accumulant les péripéties et les coups de théâtre. Autrefois, les poètes dramatiques s'attachaient à peindre sous tous les aspects un caractère ou une passion : l'intrigue était et devait être au second plan, car l'importance qu'on lui donne est toujours au détriment de l'observation philosophique. On comprend, en effet, que si un auteur cherche à exciter, dès le début, un vif intérêt sur les péripéties d'une aventure plutôt que sur les beautés d'observation, l'esprit du spectateur, entraîné dans cette voie, exigera une action rapide et s'impatientera de ces calmes développements, de cette profonde et minutieuse analyse que les grands maîtres ont préférée, avec raison, au désir de satisfaire un puéril instinct de curiosité. Aujourd'hui, au contraire, l'intrigue règne surtout (je parle de l'intrigue dramatique), et les incidents se succèdent avec une merveilleuse rapidité. La représentation d'un ouvrage ne peut plus se comparer à une de ces courtes et charmantes promenades que l'on fait sans fatigue, en observant tous les détails du site que l'on parcourt, c'est plutôt un long voyage à grande vapeur, *train-express*, — comme nous disons dans notre langage moitié français, moitié anglais, car l'alliance s'est faite aussi entre les deux langues, — voyage intellectuel que l'on fait à travers une foule d'évènements, d'épisodes plus ou moins confus; et, comme dans beaucoup d'autres, on ar-

rive au terme, accablé de lassitude et sans avoir eu le temps de rien observer en chemin.

Il y a plus, et pour attirer la foule, on spécule sur l'attrait que peut offrir le spectacle de mœurs licencieuses. Cet attrait n'est que trop réel : le monde répugne assurément à se mêler directement à l'immoralité sans voile et sans contrainte, mais, si je puis m'exprimer ainsi, il aime à la regarder par la fenêtre [1]. Aussi les directeurs de théâtre, qui s'attachent à pressentir ses caprices les plus secrets, s'empressent-ils de satisfaire cette imprudente curiosité. Cependant, sans parler des pièces qui sont une sorte d'apologie des tristes héroïnes qu'on met en scène, n'est-ce pas leur faire trop d'honneur et de profit que de leur laisser envahir une telle place dans les préoccupations de la pensée publique; et de tels ouvrages ne sont-ils pas de nature à exercer une funeste impression sur les imaginations frivoles par la contagion incontestable de l'exemple? Laissons donc cette fange croupir obscurément dans les bas-fonds de la société, de peur qu'en la remuant, il ne s'en exhale des émanations délétères.

Dans ce système matérialiste, qu'on tâche de déguiser sous le nom de réalisme, on s'ingénie à reproduire fidèlement les propos les plus insignifiants de la vie ordinaire, comme si, dans une œuvre littéraire, ce n'était pas la vérité philosophique qu'on dût rechercher, plutôt que le calque précis et complet de toutes les banalités qui défraient les conversations. Chercher la vérité philosophique, c'est faire de l'art, le reste est du daguerréotype, et le daguerréotype m'a toujours semblé enlaidir un peu le beau, en lui ôtant son expression

[1] On sait quelle vogue ont obtenue la *Vie de Bohème*, la *Dame aux Camélias*, les *Filles de Marbre*, *Diane de Lys*, le *Demi-Monde*, etc.

idéale, et ne reproduire bien fidèlement que le laid, ce qui, du reste, laisse encore un assez grand nombre de portraits ressemblants.

A ces caractères des œuvres dramatiques vient se joindre le matérialisme de la représentation. Il n'est personne qui ne soit frappé de l'importance accordée aujourd'hui à la mise en scène. On inscrit sur l'affiche les noms du décorateur, du costumier, du machiniste, et c'est justice, car leur part dans le succès est au moins aussi grande que celle de l'auteur. Au XVII^e^ siècle, à cette époque où le théâtre était spiritualiste, on faisait des décors très-imparfaits pour des pièces admirables; aujourd'hui c'est le contraire, et beaucoup d'ouvrages sont composés pour servir à une somptueuse exhibition de décors et de costumes. Eh bien! dans ces conditions même, le grand nombre trouve encore de tels plaisirs trop peu sensuels;¡ il préfère les danses voluptueuses et cette musique bruyante qui a envahi nos scènes lyriques, et dont le seul avantage consiste peut-être à empêcher d'entendre les mauvais vers de certains opéras.

Ce n'est pas sans un profond sentiment de tristesse que nous voyons le goût décliner ainsi vers le matérialisme. A Rome aussi, après Auguste, des tendances déplorables se manifestèrent; à Rome aussi, les poètes de la décadence s'adressaient aux sens, les fêtes hippiques étaient en vogue, les courtisanes, — qui, de même que certains insectes brillants, naissent de la corruption, — les courtisanes se multipliaient à l'envi, et la passion du luxe, des festins magnifiques ne connaissait plus de frein. Bientôt, comme une lèpre envahissante, le sensualisme étouffa toute production de la pensée, toute inspiration vraiment pure et digne. Les satires de Juvénal furent la dernière protestation et le chant du cygne de la littérature romaine. Comme on se blase vite sur les émotions physiques, et qu'il faut toujours

qu'une sensation nouvelle et plus vive remplace celle de la veille, on glissa rapidement sur cette pente fatale : la poésie, qui était devenue voluptueuse jusqu'à l'obscénité, parut trop fade encore ; on en vint à ne plus trouver de plaisir que dans l'orgie violente, et d'émotion qu'à voir s'entre-tuer des hommes, pour goûter, comme le tigre, une cruelle volupté dans l'effusion du sang et les cris des victimes. Parvenu à ce degré où l'homme est descendu si près de la brute, un peuple a perdu, sans retour, non-seulement toute notion d'art et de littérature, mais il s'est perdu lui-même, parce qu'au souffle empesté du matérialisme, s'éteignent bientôt l'amour de la gloire, la conscience du devoir, le sentiment religieux, les douces affections de famille, base de la société, le courage, l'amour de la patrie, tous les généreux instincts, tous les nobles sentiments ; et il arrive un jour où le peuple colosse, dominateur de l'univers, tombe comme de lui-même : l'âme s'est retirée, il ne peut plus se tenir debout !

C'est surtout à la littérature qu'il appartient de conjurer de pareils dangers. Autant elle peut être funeste si elle seconde, par des productions sensuelles, le mouvement matérialiste, autant, si elle est spiritualiste et morale, elle peut devenir efficace pour retremper les âmes énervées par le scepticisme et le culte des intérêts. C'est donc à la rendre telle que doivent tendre des efforts intelligents. Nous avons signalé combien est pernicieuse, pour les lettres, la dépendance dans laquelle se trouvent placés les écrivains vis-à-vis des spéculateurs qui doivent agréer ou repousser leurs manuscrits. Soustraire le littérateur à ce servage, et le convier à des travaux sérieux, ne serait-ce point un grand pas de fait dans ce progrès ?

La position de l'auteur qui comprend toute la noblesse de son art, et ne veut pas en faire un métier, est bien digne, en effet, d'intérêt et de protection : le directeur de théâtre

refuse son œuvre si elle n'est pas conçue suivant le caprice momentané du vulgaire, ou en vue des principaux artistes de son théâtre, l'éditeur ne daigne lire son manuscrit que si c'est un roman ou bien une œuvre de circonstance ; tous deux le repoussent, dès le principe, s'il n'est pas connu.

Ajoutez à ces incertitudes décourageantes sur le sort de l'œuvre, les difficultés sans nombre du travail. Je ne sache pas, pour mon compte, de profession plus ingrate et plus pénible. Les autres deviennent aisées par la pratique, et trouvent chaque jour un thème d'occupation : l'employé a le travail qui lui est régulièrement distribué; l'avocat, j'entends l'avocat occupé, a aussi son dossier, ce commun arsenal de discussion, où chaque adversaire choisit ses armes pour la cause que le hasard lui donne à soutenir; le médecin a également *son sujet;* quant au négociant, fait-il autre chose que déprécier la marchandise qu'il achète, et la vanter lorsqu'il veut la revendre? Recevoir, transmettre et retenir, n'est-ce pas, à peu près, tout le secret du banquier? L'écrivain, au contraire, est obligé de tirer de son imagination tout ce qu'il produit, et loin de se créer une sorte de routine qui facilite son travail, il se voit dans la nécessité de varier sans cesse ses inspirations, et de passer toujours pour original.

Quelques réformes seraient donc désirables dans l'intérêt à la fois de la littérature et des littérateurs sérieux (et, à ce propos, j'éprouve le besoin de dire que je me trouve tout-à-fait désintéressé dans ces questions, car j'ai, depuis longtemps, abandonné la profession littéraire, pour suivre une carrière plus sûre et non moins honorable). Quant à ces réformes possibles, pourquoi, par exemple, n'étendrait on pas aux ouvrages dramatiques d'un goût pur et élevé, le bénéfice de ces primes qu'on n'accorde qu'à ceux qui renfer-

ment une moralité plus apparente [1] ? Une œuvre vraiment belle produit toujours sur les cœurs un effet salutaire : « *Le beau, dit Platon, est la splendeur du vrai et du bon.* »

Et ces récompenses, jusqu'à présent réservées à une catégorie si restreinte de compositions dramatiques, pourquoi ne seraient-elles point décernées aussi aux œuvres littéraires les plus remarquables, quelle que fût leur forme? Quant à celles qui, émanant d'auteurs inconnus, trouvent difficilement à se produire, ne pourrait-on pas leur offrir l'appréciation d'un comité, et publier ensuite les travaux, jugés dignes de cet honneur, soit qu'on en fît des volumes séparés, soit qu'on les insérât dans un recueil ?

Pour donner aussi à l'art dramatique des juges éclairés, sincèrement amis de la saine littérature, au lieu d'un directeur qui n'a qu'un désir au cœur et un mot à la bouche : *faire de l'argent*, ne conviendrait-il pas d'établir, au moins dans les principaux théâtres, des comités de lecture composés d'hommes d'un goût sûr, qui ne subiraient aucune influence de recommandation, de camaraderie ou de rancune, et jugeraient chaque ouvrage sans se préoccuper ni de l'auteur qui l'a écrit, ni de l'artiste qui doit le jouer.

Par là, le vrai talent trouverait à se produire, la médiocrité ambitieuse, qui ne pourrait plus se plaindre de manquer de juges, ne tarderait point à se décourager; on ramènerait aux saines doctrines la littérature affranchie de la spéculation, et au lieu de l'abaisser à flatter servilement les instincts du vulgaire, on élèverait peu à peu la foule jusqu'à la hauteur de ses plus nobles et de ses plus pures conceptions.

[1] Le même vœu vient d'être formulé par M. Sainte-Beuve, dans son rapport du 29 décembre 1856, au nom de la commission des primes dramatiques.

C'est grâce à ces concours, à ces jurys d'examen, que les beaux-arts ont acquis cette éclatante célébrité que l'Europe nous envie. Supposons, au contraire, nos expositions annuelles entre les mains d'un spéculateur. Pour attirer les visiteurs, il acceptera exclusivement les œuvres des artistes renommés, il les pressera même de commandes si nombreuses, que ceux-ci n'apporteront plus dans leur travail cette application patiente qui seule engendre les chefs-d'œuvre. D'un autre côté, son but étant de plaire au grand nombre, il voudra trouver dans les ouvrages exposés des conditions qui, souvent, seront loin d'être conformes aux véritables intérêts de l'art. Les études sévères, les compositions d'un sentiment élevé cèderont la place aux tableaux de genre, aux peintures lascives, et à ces vulgaires effets de perspective ou de *trompe-l'œil*, qui ont le privilège d'émerveiller la foule. Tels seraient les excès fâcheux qu'entraînerait, pour les œuvres d'art, la suppression du jury d'examen, tels sont ceux dont nous voudrions voir préserver les lettres par une institution analogue.

Ajoutons qu'un pareil état de choses, en ouvrant l'arène à tout le monde, serait un précieux stimulant pour ranimer le goût de la littérature qui languit et s'éteint chaque jour, surtout en province. Dans beaucoup de villes (je fais naturellement exception pour la nôtre), les conversations roulent assez peu sur des sujets littéraires, on aime mieux s'occuper du prochain, rarement pour en dire du bien, surtout s'il s'agit d'un confrère. Tout en donnant aux causeries un élément plus abstrait et plus charitable, le goût des lettres aurait aussi une influence incontestable pour adoucir les mœurs, et calmer ces ardeurs de coterie, ces rancunes implacables et ces violences de caractère qui, dans les classes peu éclairées, dégénèrent souvent en rixes sanglantes.

Un des moyens les plus élémentaires d'encourager le culte

de la littérature, serait, sans contredit, une bibliothèque composée de livres un peu plus nouveaux et un peu plus attrayants que ceux qu'on trouve généralement dans ces vénérables catacombes de l'esprit humain. La présence, sinon permanente, du moins très-fréquente, d'une troupe dramatique, avec un répertoire choisi, propagerait aussi le goût des lettres. Plusieurs villes importantes le comprennent si bien, qu'elles s'imposent des sacrifices pour subventionner les artistes.

Les concours littéraires seraient encore un vif stimulant pour les travaux de l'intelligence. On a institué des concours pour l'amélioration de bien des choses et de bien des races, pourquoi n'en créerait-on pas pour l'amélioration de la littérature? Je sais bien que, dans certaines villes, des concours littéraires sont institués; mais les sujets en sont généralement trop restreints, ce qui fait que les mémoires adressés se trouvent très-peu nombreux et que parfois même ils manquent absolument; de sorte que, ainsi que le dirait le Cid, le concours cesse faute de concurrents. Rien, en effet, n'est capricieux comme l'inspiration, et je crois qu'il vaudrait infiniment mieux laisser un champ libre aux aptitudes, aux prédilections de chacun, et décerner un prix au meilleur travail littéraire publié, dans l'année, au sein du département.

Une autre institution plus efficace peut-être pour développer le goût des lettres, serait celle des cours littéraires. Dans un grand nombre de villes se donnent des leçons publiques de dessin, d'architecture, de géométrie; très-peu ont des cours de littérature. On ne saurait cependant contester leur importance; non-seulement ils contribuent puissamment à l'érudition des auditeurs, mais ils appellent leurs méditations sur les intérêts de la pensée, et les passionnent pour des questions littéraires. Ils leur apprennent encore à

lire avec fruit, ce qui est plus difficile qu'on ne croit souvent, et à discerner les œuvres vraiment dignes d'attention de celles qu'ils doivent repousser. D'ailleurs cet enseignement n'est jamais purement littéraire : à chaque instant, des aperçus philosophiques, des doctrines morales trouvent nécessairement place dans le commentaire d'un ouvrage. Et ces leçons orales, au sein d'un amphithéâtre, ont sur l'esprit de l'auditoire un puissant effet que serait loin de produire une lecture froide et solitaire : la physionomie, le geste du professeur complètent et animent sa parole. Il y a, en outre, dans un auditoire nombreux, je ne sais quel courant magnétique qui fait battre tous les cœurs à l'unisson, et leur communique instantanément les mêmes émotions, en les rendant plus profondes. L'orateur lui-même en ressent le prestige, et de même que dans chaque paroi de la salle sa voix trouve un écho qui la soutient et qui l'amplifie, sa pensée, répercutée ainsi dans l'âme de tous, puise, en cette commune sympathie, de nouvelles forces et de nouvelles inspirations.

Tels sont, Messieurs, les moyens qui se sont présentés à mon esprit pour améliorer la littérature et en répandre le goût dans le public. Loin de moi la prétention de les voir se réaliser entièrement. Votre expérience et vos lumières en trouveront sans doute de plus efficaces. Pour mon compte, je serai assez heureux et assez fier, si j'ai pu appeler votre sollicitude sur les questions que j'ai eu l'honneur de traiter devant vous.

Ch. Crozatier.

Imp Drouart rue du Fouarre 11. Paris

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

CHARLES CROZATIER,

PAR M. FRANCISQUE MANDET,

Conseiller à la Cour impériale de Riom.

I.

On voit à Paris, rue du Parc-Royal, au Marais, un hôtel d'assez belle apparence, situé entre cour et jardin. Son portail, presque toujours à demi-fermé, n'est surmonté d'aucun nom, d'aucune armoirie. Rien ne fixe d'une façon particulière l'attention des passants, qui ne sauraient soupçonner la principale, on pourrait presque dire l'unique destination de cette vaste demeure.

Cependant, si l'on entre, si l'on parcourt les appartements des deux étages, si l'on pénètre dans le jardin et dans ses pavillons, on est arrêté à chaque pas par un encombrement somptueux d'objets d'art de toutes les formes, de toutes les

grandeurs, depuis les aiguières et les délicates coquilles de poignards ciselées par Cellini, jusqu'aux groupes les plus grandioses de la statuaire antique.

Il y a quelques jours à peine, la présence de celui qui créa ou reproduisit ces mille chefs-d'œuvre semblait leur donner la vie et la joie ; il faisait parler, il faisait sourire cette multitude d'images charmantes, ces créations fantastiques destinées à porter dans les fêtes des heureux du monde une éblouissante splendeur. Aujourd'hui l'âme du maître n'est plus là; la poussière ternit les dorures, l'humidité fait un linceul à chaque effigie qui pleure, et il ne reste dans ces galeries abandonnées qu'un profond silence, que des monceaux de bronze froids et tristes. Tout, hélas ! dans ce morne logis, a pris le deuil de CROZATIER...

Ceux qui ont connu cet excellent artiste l'ont aimé ; il avait tant de simplicité dans les mœurs, tant d'aménité dans le caractère, que les relations avec lui restaient affectueuses et sûres. Au premier aspect, on pouvait se méprendre sur l'étendue de son mérite, car sa timidité était extrême; néanmoins, il ne fallait pas être observateur bien subtil pour découvrir, sous les apparences d'une modestie véritable, une perspicacité, une finesse peu communes. Quand on savait le mettre à l'aise, et qu'il se sentait écouté avec bienveillance, son esprit encouragé révélait une rare intelligence des hommes et des choses. C'était dans les conversations intimes, au coin du foyer, qu'il était bon de l'entendre ; il s'y montrait tout entier. Soit qu'il lui plût de rappeler certains souvenirs de jeunesse, constamment chers à son cœur; soit qu'il lui prît fantaisie de se venger à huis-clos, par d'inoffensives épigrammes, de ces Turcarets protecteurs des arts, qui les marchandent au poids, et les achètent à la taille; sa physionomie s'éclairait d'un rayon soudain ; il empruntait au naïf idiome de son pays natal des expressions pittoresques, vives,

narquoises, et traçait en peu de paroles une esquisse si frappante de ressemblance, que Gavarni s'en fût montré jaloux.

La vie de Crozatier fut, jusqu'à son dernier instant, un esclavage irrésistible. Enfant du travail, le travail le fit homme, le fit riche, le fit célèbre. Cependant, malgré sa fortune, malgré les longues veilles qui altéraient sa santé, et lui demandaient grâce pour elle, il ne put se résoudre au repos; une œuvre n'était pas achevée qu'il en entreprenait une nouvelle. Le soir d'une journée de fatigue, il promettait à sa femme, à ses amis, de laisser éteindre pour toujours ses forges et ses fourneaux; le lendemain, avant le lever du soleil, l'intrépide Vulcain, oublieux de son mal, attisait des brasiers plus ardents encore, et se préparait, à plaisir, de meurtriers labeurs.

Il aimait passionnément son art, il en connaissait les secrets, les ressources et les prestiges. Aussi, quelle joie ce fut pour lui de s'en aller ravir au loin les empreintes des marbres sacrés, pour éterniser et populariser dans sa patrie les chefs-d'œuvre des anciens âges! Quel honneur, n'ayant pu conquérir la gloire d'être un sculpteur illustre, d'avoir multiplié, au profit de tous, sur les places des grandes cités de l'Europe, dans les palais des princes et des rois, les monuments des maîtres les plus renommés de son époque! Quel orgueil, noblement satisfait, de transmettre à la postérité un nom aussi durable que l'airain sur lequel il est gravé, après s'être fait l'égal des Keller par son talent, par sa patience et son courage! Certes, une ambition si généreuse vaut bien qu'on la satisfasse, même au prix de nuits sans sommeil, de journées remplies d'angoisses, l'œil attentif sur la fournaise qui calcine le sang dans la veine... Pauvre artiste! voilà son rêve, et il est mort;..... mort avant l'âge,

accablé, épuisé, mais comme un brave, sur le champ d'honneur du travail.

Peut-être serait-il facile de recueillir, dans une existence moins occupée, plus d'incidents propres à dramatiser le récit d'un biographe : celle de Crozatier n'a pas pour elle l'attrait des aventures. La publicité bruyante, les pompeux étalages, si fort au goût de tant de gens, lui étaient souverainement odieux ; ses jours s'écoulaient paisibles, loin des échos adulateurs. Plein de reconnaissance pour les conseils amis, modeste à l'excès, troublé au moindre éloge, effarouché à la vue d'un visage étranger, circonscrivant son bonheur dans les soins tendres et délicats d'une compagne chérie, sa seule distraction, quand il n'allait pas à la découverte de quelque vieux meuble à l'hôtel des ventes, était de demander aux promenades solitaires un peu de calme pour son cerveau brisé par les retentissements, par les grincements des marteaux et des limes. — Considérée au point de vue de ses résultats admirables, ou des détails familiers qui la remplissent, cette vie simple, honnête, n'a-t-elle pas ses enseignements utiles, et ne mérite-t-elle pas un souvenir?

II

Charles Crozatier naquit au Puy en Velay en 1795. Sa mère était pauvre, et ne serait probablement jamais sortie de la condition la plus humble, si sa maternité n'eût spontanément développé en elle cette tendresse héroïque qui féconde l'esprit et centuple les forces. A peine remise de ses souffrances, elle prit son enfant dans ses bras, le porta dans le

village d'Aiguilhes, qui est proche de la ville, le confia aux soins d'une famille honnête, essuya ses pleurs, et partit pour Paris.

Qui pourrait dire ce que cette infortunée endura de maux avant de trouver au fond de son âme un peu de foi en l'avenir?... En 1802, ses premières épargnes lui permirent enfin de réaliser le désir impatient de toutes ses heures ; elle envoya dix pièces d'or en remercîment aux bons nourriciers de son fils, écrivit qu'il lui était impossible d'attendre davantage, indiqua une occasion, et, durant une longue semaine, vint le matin, à midi, le soir, à l'arrivée des coches de sa province. Quel fut son contentement alors, quand le digne prêtre, qui s'était chargé du soin de conduire le jeune Charles, le remit en souriant sur son cœur !

Crozatier n'était intelligible que pour sa mère ; il parlait le rustique langage du hameau où il avait vécu, et savait, pour toute science, ses prières et la légende pieuse de Notre-Dame du mont Anis. Bientôt cependant il parvint à lire, à écrire, à calculer correctement. — A douze ans, il remportait les premiers prix aux écoles de dessin ; à treize, il entrait dans un atelier de ciseleur ; à quinze, il achevait de sa main les principaux ornements de la toilette que la ville de Paris offrit à Marie-Louise ; à dix-huit, il suivait les leçons de Cartellier, et laissait paraître de si précoces dispositions pour la statuaire, que, sur la recommandation des sculpteurs de l'Académie, l'empereur l'exempta du service [1].

[1] « Je soussigné certifie que M. Crozatier (Charles), du Puy-en-» Velay, département de la Haute-Loire, est un élève très-distingué de » l'École impériale des Beaux-Arts, et qu'il est désigné par les profes-» seurs comme pouvant concourir avec succès pour les grands prix de » sculpture. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat, désirant qu'il

A cette époque, Crozatier se disposait à prendre la même direction que ceux dont il avait été l'émule heureux sur les bancs de l'école des Beaux-Arts. Il pouvait arriver à d'aussi brillantes destinées, ayant obtenu dans les concours des encouragements aussi flatteurs ; sa mère le détourna de ces séductions périlleuses. Guide vigilant du jeune artiste, elle préféra le voir s'avancer d'un pas ferme dans les voies où les dispositions de son esprit devaient lui assurer la fortune, que de l'exposer aux chances d'une renommée si souvent stérile. C'est pourquoi, dès que sa résolution fut irrévocable, Crozatier s'éclaira des excellents conseils de Brezin, et étudia sérieusement l'art du fondeur [1]. — Mais que de choses à apprendre en ces matières sur lesquelles il n'avait que de très-vagues notions ! Exclusivement appliqué au dessin, à la sculpture, à la ciselure, il n'avait pu trouver un moment pour les sciences dont le concours lui devenait désormais indispensable. Rien ne le rebuta, et il mit une telle persistance à approfondir chacun des détails de sa profession, qu'en moins de trois années l'ouvrier fut signalé comme l'un des plus habiles contre-maîtres de Paris.

L'alliage des métaux le préoccupa toujours beaucoup, et il ne cessa de porter dans ses analyses une précision rigoureuse. Ce scrupule à maintenir dans une homogénéité générale toutes les parties de la fonte d'une même figure lui vint à la suite des expériences plusieurs fois renouvelées à l'occa-

» puisse servir à conserver à l'école un élève qui donne les plus belles » espérances. »

Paris, le 25 janvier 1814.

MÉRIMÉE,

Secrétaire perpétuel de l'École spéciale des Beaux-Arts.

(L'original est entre les mains de madame Crozatier.)

[1] BREZIN, mort en 1828, laissa quatre millions à la ville de Paris.

sion des bronzes du Pont-Neuf et de la place Vendôme [1]. — La *préparation des moules* fut également pour lui l'objet

[1] Suivant les emplois du bronze, les proportions de l'alliage doivent varier, mais elles doivent être constantes dans chacun d'eux. C'est une des conditions nécessaires pour obtenir constamment les mêmes effets. L'analyse chimique devrait toujours servir de guide à ceux qui emploient cet alliage; malheureusement il en est rarement ainsi, et la routine des ouvriers a souvent causé des erreurs très-graves. C'est ainsi que la colonne de la place Vendôme présente des pièces de composition très-différente. Le fondeur qui en était chargé, ne connaissant pas la manière de se comporter du bronze pendant sa fusion, affinait à chaque opération l'alliage, en oxydant une partie du zinc, du plomb ou de l'étain. Ces métaux oxydés étaient entraînés par les scories, et causaient une perte considérable à l'entrepreneur. Lorsqu'il fut arrivé aux deux tiers de la colonne, il vit qu'il ne lui restait plus de matière; étant responsable du bronze qu'on lui avait confié, il était ruiné par ce fait Dans cette fâcheuse position, il essaya de faire passer dans les fontes le métal blanc obtenu de la réduction de ses scories, et une assez grande quantité de mitraille de rebut, qu'il achetait à vil prix. Les bas-reliefs qu'il obtint du mélange de toutes ces matières étaient criblés de soufflures et de taches de plomb. Leur teinte, d'abord d'un gris sale, devint presque noire. On ne voulut plus recevoir de pièces aussi défectueuses, et on arrêta les travaux. Une commission, chargée d'examiner les opérations du fondeur, s'assura bientôt, par l'analyse des différentes pièces qui composaient la colonne, que, ne connaissant pas le travail du bronze, il avait affiné son alliage en le fondant plusieurs fois. C'est ainsi que le grand bas-relief du bas ne contient que 6 pour cent d'alliage, tandis que le chapiteau en contient jusqu'à 21. Il avait donc livré du bronze à un titre trop élevé en commençant, ce qui l'avait forcé de livrer, en terminant, des pièces à un titre trop bas.

La fonte de la statue de Henri IV offre encore des fautes semblables, et les différentes parties de ce beau monument ne présentent pas une composition constante. Le torse du roi contient 93 pour cent de cuivre

d'une attention continuelle et d'un succès légitime. Le procédé traditionnel de la fonte par la cire perdue exigeait de dispendieux moyens d'exécution, beaucoup de temps, et encore fallait-il, pour obtenir la statue, réussie ou non, briser son enveloppe de terre, par conséquent recomposer un moule différent à chaque opération nouvelle. Crozatier fut des premiers à substituer à ce mode suranné le moulage par le sable, qui permet de reproduire le modèle avec la même empreinte aussi souvent qu'on le désire. En cela, il concourut à un incontestable progrès [1]. Non qu'on doive lui attribuer l'invention de ce système, vieux comme l'art de fondre les métaux, et récemment employé par M. Launay

et 7 d'alliage, tandis que les jambes du cavalier et le cheval contiennent 89 de cuivre et 11 d'alliage.

D'après les analyses de M. Darcet, il résulte que les statues des frères *Keller*, célèbres fondeurs du siècle de Louis XIV, avaient une composition constante. La moyenne de trois des plus belles, sous le rapport de l'homogénéité de la fonte, de l'execution et de la nuance verte imprimée par le temps, ou *patine antique*, est de :

Cuivre.....	91,40
Étain.....	4,70
Zinc.....	3,33
Plomb.....	4,57
	100 »

(*Dictionnaire de technologie*, tome III, page 520. *Encyclopédie moderne*, tome III, p. 134 et suivantes.)

[1] La statue équestre de Henri IV, du Pont-Neuf, coûta 800,000 fr.; celle de Louis XIV, de la cour d'honneur de Versailles, d'un poids et d'une dimension au moins aussi considérables, et qui est beaucoup plus achevée comme exécution, n'a coûté que 100,000 fr. La différence des chiffres est toute une démonstration.

dans le plus vaste monument du XIXe siècle ; toutefois, il convient de rappeler que jusque-là on en avait fait seulement usage pour les pièces de petite dimension, tandis qu'il s'en servit, sans exception, dans ses plus colossales entreprises.

III

La fortune de Crozatier eut, sans contredit, pour origine les nombreuses compositions d'après l'antique auxquelles il se livra très-heureusement pendant plusieurs années. Ses études spéciales chez Cartellier l'avaient initié de bonne heure aux beautés classiques. Il ne se passait pas de jour qu'il ne courût au Louvre, afin de s'y bien pénétrer du caractère des figures, et que le soir, en rentrant chez lui, il ne tentât, par d'ingénieuses expériences, de saisir quelques-unes de ces teintes sombres, mystérieuses, que le temps imprime sur les métaux et sur les pierres. — Une chance, dont il remercia Dieu toute sa vie, lui permit de visiter Rome, Naples, Florence ; de comparer les monuments des ancêtres de l'art à ceux dont s'enorgueillissent les Tuileries, Fontainebleau, Versailles et Saint-Cloud. Tout était pour lui d'un intérêt immense : aussi ne voyagea-t-il pas en curieux, fier de réciter au retour une nomenclature étourdissante, apprise sur les places et dans les musées d'Italie ; il regarda de près, à la loupe, le doigt recourbé frappant comme un marteau pour interroger l'airain. Il s'était arrêté à Pompéia ; il connaissait les innombrables statues des collections de Naples, de Florence, du Campo-Santo de Pise, de la cathédrale de

Milan, de Saint-Pierre de Rome. Il avait tenté de découvrir, sous l'épiderme que forme l'oxyde imperceptible, la trace des limes stridentes au service des statuaires et des ciseleurs de tous les âges ; puis, victorieux investigateur, il rentra sous le toit maternel s'écriant sur le seuil : *Je réussirai!*...

Ses premiers essais furent des reproductions de petites urnes, de lampes sépulcrales, de statuettes de divinités protectrices des foyers domestiques. Les résultats qu'il obtint l'étonnèrent lui-même [1]. La forme n'était rien sans doute, puisqu'il lui avait été facile de se procurer des modèles; mais ce qui fit illusion à tous ceux auxquels il montra ses contrefaçons achevées de la veille, ce fut leur incroyable apparence de vétusté. Il était parvenu à réaliser, pour ainsi dire en quelques jours, l'œuvre insensiblement corrosive de longues années d'enfouissement dans un sol humide. A voir

[1] Il est bien entendu que nous ne voulons parler ici que des travaux sérieux, des contrefaçons importantes, nombreuses, qui occupèrent Crozatier presque exclusivement de 1823 à 1827. A cet égard, il ne saurait y avoir de confusion avec les essais plus ou moins heureusement réussis qui se reportent à sa jeunesse, à l'âge où, ayant à peine de quoi vivre, il cherchait, dans l'intervalle des leçons gratuites, les moyens d'aider sa mère à tenir leur petit ménage. Nous avons passé très-légèrement sur certains détails intimes de cette première époque de la vie de notre compatriote, la plupart d'un médiocre intérêt, pour le reprendre à son retour d'Italie. Depuis longtemps il aspirait à faire ce voyage, quand l'occasion de le réaliser, dans les conditions les plus favorables à ses études et à sa fortune, lui fut offerte. Le gouvernement désirait des copies en bronze de quelques-uns des chefs-d'œuvre conquis par la France, et qu'il avait fallu rendre avec précipitation. Il était besoin d'un surmouleur habile, pour accompagner l'agent chargé du choix des modèles à reproduire : on songea à Crozatier, qui quitta momentanément ses travaux de fondeur, et partit la joie dans l'âme.

ces bronzes à moitié frustes, trahissant en maints endroits une origine précieuse à constater pour la science et pour les arts, glacés par cette patine verdâtre qu'on dit inimitable, dévorés en certaines parties comme par un chancre séculaire, recouverts çà et là d'une argile trompeuse aussi dure que le métal, et faisant corps avec lui, on ne pouvait croire à leur date récente. Aussi fut-il bientôt deviné, connu, recherché par ces Italiens industrieux qui vivent de la curiosité des opulents touristes, et qui, tout ignorants qu'ils veulent paraître, en remontreraient au besoin à plus d'un émérite antiquaire.

Sous le règne du roi Louis XVIII, le duc de... venait voir souvent Crozatier; il aimait à s'entretenir avec lui, et prenait un plaisir extrême à passer une revue complète des nombreux objets d'art qui remplissaient son hôtel. Dès que l'artiste ajoutait à sa galerie un sujet inédit, que le modèle fût de Clodion, de Duret ou de David, le grand seigneur voulait le voir. Il l'étudiait avec attention, le critiquait avec sagacité; puis, quand il lui semblait irreprochable, il en demandait une reproduction pour son riche cabinet.

Le duc avait en haut lieu la réputation d'un connaisseur habile, et rien ne le flattait davantage. Un jour il se prit à quereller Crozatier à l'occasion de la figure qui est au musée du Louvre et qui représente la jeune Julie à l'âge de douze ans. Ce bronze venait d'être achevé par notre fondeur, et était dans toutes ses parties d'une exquise pureté. Cependant le duc prétendit que ce travail, type, suivant lui, de ce qu'on pouvait réaliser de plus irreprochable au XIX^e^ siècle, était néanmoins d'une exécution bien inférieure aux œuvres antiques; à ce propos, il se mit à disserter très-savamment à l'appui de son système. « Pour vous convaincre, dit-il, je » reviendrai demain, je vous apporterai une statuette; vous » la verrez, et déciderez ainsi que moi, j'en ai la certitude,

» qu'elle est de la plus belle époque romaine. Du reste, il » est impossible de s'y méprendre ; et si tout d'abord, pour » quiconque a l'habitude de ces sortes d'appréciations, elle » ne témoignait pas de l'authenticité de son origine, j'en » aurais une preuve personnelle irrécusable. En effet, ajou- » ta-t-il presque à voix basse comme s'accusant d'une faute, » cette figure fut découverte l'an dernier en ma présence à » Pompéia. Le surveillant des recherches s'était par hasard » écarté pour très-peu d'instants ; l'ouvrier me fit un signe » rapide, remua quelques pelletées de terre, exhuma furti- » vement le bronze que je vous présenterai, se hâta de l'en- » fouir, et n'eut que le temps de me glisser dans l'oreille » le nom de sa rue, le numéro de sa demeure. Je compris, » et le soir, à la nuit tombante, je m'éloignais de la plus » méchante échoppe de Portici, emportant mon trésor..... »

Le lendemain, le duc fut exact au rendez-vous. Il sortit d'une botte, où elle était très-précieusement enfermée, une statuette de quarante centimètres de hauteur, qui représentait Neptune tenant dans sa main droite le trident symbolique, et dans sa main gauche une tête de cheval. Après s'être longuement extasié sur l'ingénieuse composition du motif, l'antiquaire se retourna triomphant du côté du silencieux Crozatier, et lui dit : « Vous n'avez pas, je suppose, » la prétention de couler aujourd'hui des bronzes d'une si » merveilleuse pureté ? — Et pourquoi non ? demanda le » fondeur. — Parce que cela vous serait impossible. Chaque » siècle marque son cachet sur ses œuvres, et celles de ce » temps-ci portent déjà les témoignages d'une visible déca- » dence. »

Le jugement était sévère : Crozatier désira voir de plus près. Il prit le bronze, l'examina et dit : « A vous parler » franchement, Monsieur le duc, je soupçonne fort cet an- » tique de n'avoir pas dix ans de date. Je retrouve en plu-

» sieurs endroits le passage d'une lime que ne connaissaient » pas les anciens, et ce signe n'est pas le seul encore qui » détermine mon opinion. Serais-je trop indiscret de vous » demandez, non la valeur, mais le prix de ce Neptune? — » Deux mille cinq cents francs, répliqua le noble savant un » peu désenchanté. — C'est beaucoup d'argent, dit Croza- » tier. » Et comme il était proche d'un grand bahut d'ébène, il ouvrit un de ses tiroirs, en retira les fragments épars et brisés d'un modèle en terre, les plaça, les rajusta sur une tablette de marbre, et reprit de l'air le plus bonhomme du monde : « Voilà l'original ; je l'ai moulé en 1825 sur une » figurine en albâtre appartenant à M. R... La tête de cheval » est de ma façon, peut-être aussi le trident, toutefois je » n'oserais l'affirmer. J'en vendis deux exemplaires, un an » plus tard, à des marchands napolitains qui, je crois, me » les payèrent cent cinquante francs chacun. Je craignais » d'avoir eu la main lourde, mais vous me rassurez complè- » tement à cet égard. » Le duc, qui était homme d'esprit, ne tarda pas à comprendre qu'il avait été joué comme un vrai savant, de compte à demi par les chercheurs de Pompéia et leur facile surveillant. Il n'eut garde de parler à qui que ce fût de cette dernière découverte, et pourtant il n'y voulut rien perdre. Le Neptune figura toujours dans sa collection, au milieu de ses bronzes les plus authentiques, les plus admirés. On n'en parlait qu'avec des exclamations laudatives, on ne le touchait que d'une main respectueuse, avec cette déférence qu'inspire aux archéologues sincères la solennelle exhibition d'une merveille antique.

IV.

Hâtons-nous de le dire, ne serait-ce que pour rassurer les possesseurs jaloux qui pourraient craindre qu'au lieu d'avoir été fondus à Athènes, à Corinthe ou à Rome, leurs bronzes ne provinssent des prosaïques ateliers du Roule ou du Marais, Crozatier consacra très-peu de temps à ces sortes de pastiches. Il en avait plutôt fait un motif d'études qu'un but de spéculation. Dès 1827, il cessa d'en composer, et se livra exclusivement à la reproduction des œuvres modernes. Excité par le sentiment du beau, par ce flair des industriels intelligents qu'il possédait au suprême degré, il sut pressentir les tendances du goût général aux décorations splendides, et n'hésita pas à tenter des travaux d'une telle importance, que les plus opulents semblaient seuls en droit d'y prétendre. Il avait rapporté du long voyage en Italie dont nous avons parlé cinquante caisses remplies d'empreintes en plâtre, relevées par lui-même ou sous ses yeux. C'étaient des bas-reliefs de Ghiberti, d'André Pisano, de Michel-Ange et de Cellini, des valves à cannelures ondées, des mufles d'animaux fantastiques pris au Vatican, des enfants par Bernin, des Génies et des Amours par Algarde et par Canova. Il se procura au retour, à l'aide d'un scrupuleux moulage, un nombre infini de ravissants détails, des fleurs, des rinceaux, des arabesques, des coupes, des aiguières, puisant à pleines mains dans les intarissables trésors de nos palais. Puis, quand les provisions furent faites, et les faux antiques abandonnés, il se mit résolûment à l'œuvre.

Le premier hommage à rendre à Crozatier, c'est qu'il n'admet jamais dans ses compositions aucun de ces types vulgaires qu'une vérité trop brutale rend odieux : il repousse avec effroi, presque avec dégoût, ces têtes malencontreuses et farouches, ces torses noueux et convulsifs, toutes ces violences redoutables d'une anatomie étudiée sur des hercules en révolte. Il se plaît, au contraire, aux visages riants, aux contours suaves et délicats, qui retiennent gracieusement les yeux et charment la pensée. Il réchauffe le bronze et le fait resplendir comme l'opale sous des couleurs nuancées de vert, de rouge, de brun, avec des fonds lointains d'une transparence prestigieuse. Il trouve des teintes souples et molles pour les carnations féminines, des tons incisifs pour les natures vigoureuses ; on croirait par instants qu'il a quelques-uns des secrets de la palette ardente de Rembrandt.

Doué d'un goût très-sûr, sa réputation comme ornemaniste se fait sans qu'il s'en doute. Il associe dans une harmonie parfaite les gravités magistrales de la renaissance et du siècle de Louis XIV aux caprices élégants du style Pompadour. Avec une figure rapportée de la villa Farnèse, une guirlande de fruits ou de feuillage relevée sur une boiserie vénitienne, et quelques riens pris çà et là, comme un enfant cueille des fleurs, il accommode une décoration d'un fort grand air. Bien avant le moulage, chaque objet a sa destination dans sa pensée, et, grâce à l'ingénieux procédé Collas, qui lui permet de réduire aux proportions convenables les plus gigantesques monuments, il introduit dans les cabinets, les salons et les boudoirs ce qui n'a pu trouver place encore que dans les jardins, les galeries ou les églises. Il dispose en magnifiques pendules les motifs empruntés aux petits appartements de Trianon, aux porches de Saint-Marc, aux sépultures de Saint-Denis ou de Florence. Les cariatides de

Puget ou de Coustou soutiennent les marbres des cheminées, les branchages d'or de grandioses lampadaires; les Amours du cavalier Bernin, les Génies ailés de François Flamand, les Grâces de Clodion, se mêlent en jouant aux cristaux des festins, portent dans leurs bras enlacés des coupes, des corbeilles, des cornets, des girandoles de lumière.—Quoique souvent dans une œuvre sortie de ses ateliers rien ne soit isolément de sa composition, il n'en a pas moins le droit de dire que l'ensemble lui appartient. C'est ainsi qu'après s'être parfois égaré volontairement loin de sa demeure, on le voit rentrer tout joyeux apportant un simple vase de faïence brisé, recueilli sur l'étagère de quelque friperie perdue. Ce vase lui a semblé de forme heureuse; aussitôt son imagination l'a revêtu des plus magnifiques parures. Il fouille dans ses archives de terres et de plâtres moulés; trouve de délicieux motifs, s'enferme dans le réduit le plus inaccessible de son hôtel, tourne, retourne la faïence sans valeur, et la trasformation s'opère par magie sous sa main frémissante. Des serpents aux écailles d'or s'enlacent autour des anses, des bacchantes dans l'ivresse pressent des grappes de vendanges, voluptueusement penchées sur l'orifice bordé de pampres; des scènes de la plus luxuriante mythologie se développent sur les opulences du pourtour; et quand des fonds unis ne sont pas nécessaires pour détacher les bas-reliefs, de délicates arabesques couvrent les derniers plans pour courir se perdre en traits imperceptibles dans la profondeur des horizons.

Crozatier entreprend, sans hésiter, des ouvrages à vaincre la force des Cyclopes, il en dirige les détails avec une sorte de minutie religieuse, et ne se donne aucune trève qu'il ne les ait parfaitement achevés. Pour se rendre compte du courage de cet artiste, il faut avoir vu ses copies ou ses compositions originales exécutées pour le Louvre, Versailles, Windsor,

pour les collections des ducs de Sutherland et de Blacas, de Rothschild, de Hope, de Thiers, etc.; il faut avoir compté ces vasques de géants, ces plats homériques fabriqués à la taille des dressoirs impériaux de Saint-Pétersbourg, plus larges que des boucliers, mieux ciselés que les vieilles orfèvreries de Bologne; il faut avoir admiré une à une ces pièces niellées d'argent, destinées aux banquets du prince Torlonia, si brillantes aux reflets des bougies, si riches par les reliefs, les formes et les dimensions, qu'il n'est rien de plus beau dans les conceptions féeriques de Véronèse, de Rubens et de Lebrun.

V.

La production de cette multitude de bronzes d'art n'était pour Crozatier qu'un délassement, comparée surtout à des travaux de proportions bien différentes. Durant quarante années, la lave d'airain ne s'éteignit jamais dans ses fourneaux, et se répandit en monuments sur tous les points de l'Europe. Le *Bayard* et le *Château d'eau* de Grenoble, le *Louis XIV* de Caen, le *Bisson* de Lille, le *d'Assas* du Vigan, le *Championnet* de Valence, sortirent comme à pas pressés de ses ateliers. La *statue équestre du grand roi*, placée dans la cour d'honneur de Versailles, le *Napoléon* de la Colonne, le *Casimir Périer* du Père La Chaise, le *Quadrige* de l'arc du Carrousel, sont autant de témoins qui déposent de la puissance et du nombre de ses œuvres monumentales en France. L'étranger n'en compte pas moins : les statues de *J.-J. Rousseau*, à Genève; du général *de Boigne*, à Chambéry; de

Guttemberg, à Mayence; de *Thorwaldsen*, à Copenhague; les *deux énormes vases de Warwich*, et la statue d'*Hercule*, au château de Windsor; une quantité innombrable de groupes, reproduits pour les parcs ou les palais de Belgique, d'Autriche, de Prusse et de Russie, prouvent quelle réputation européenne avait su s'acquérir l'éminent artiste.

Le nouveau couronnement de l'arc du Carrousel venait d'être solennellement placé sur sa base triomphale; Bosio, auteur des modèles, et Crozatier, qui les avait fondus, furent l'un et l'autre avertis par M. le vicomte de la Rochefoucauld que Charles X voulait les voir pour leur exprimer directement toute sa satisfaction. Ce fut le 28 avril 1828 qu'ils se rendirent à l'invitation fixée pour ce jour-là. On les introduisit dans la grande galerie du château, où déjà se trouvaient assemblés plusieurs peintres et sculpteurs célèbres. Vers midi, le roi entra, dit quelques paroles gracieuses à chacun de ceux qui avaient eu l'honneur d'être admis en sa présence, puis demanda que Bosio et que Crozatier s'approchassent de lui. « Venez, Messieurs, dit-il, nous allons » admirer ensemble votre ouvrage. » On ouvrit une fenêtre de laquelle se distinguait tout l'ensemble du monument. Bosio présenta quelques explications à Charles X, dans lesquelles il sut généreusement parler de son modeste collaborateur. « Je sais tout ce que vous me dites, interrompit le » roi avec une extrême bienveillance; ce n'est pas la pre- » mière fois que j'entends faire l'éloge de M. Crozatier; aussi » l'ai-je nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Cette » récompense lui était bien due, et il ne lui est pas plus » agréable de la recevoir, j'en suis certain, qu'à moi de la » lui accorder.... Quant à vous, monsieur le baron Bosio, » acceptez mes compliments les plus sincères; je n'attendais » pas moins de mon premier sculpteur. Ce titre de baron, » que je vous donne aujourd'hui, doit vous plaire, car vous

» l'avez noblement gagné sur le champ de bataille.... » A ces mots, le roi sourit, fit un signe affectueux de la main aux deux artistes, émus jusqu'aux larmes, et s'éloigna.

Cette journée laissa un souvenir bien doux dans le cœur de Crozatier; il lui paraissait qu'avec ce talisman de gloire et d'honneur sur la poitrine il était devenu invulnérable; mais la fortune envieuse lui préparait un chagrin. A quelque temps de là, le lendemain même du jour où le roi de Prusse venait de lui adresser, à titre de félicitation, un magnifique ouvrage sur les arts [1], il éprouva une des plus cruelles déceptions qui pussent l'atteindre; sa douleur fut si profonde, disait-il, qu'il en pensa renoncer pour toujours à sa profession.

Le gouvernement lui avait confié la fonte d'une statue de Louis XVI, dont la hauteur devait être de vingt-deux pieds, et le poids de cent mille livres. Crozatier ne s'était pas couché depuis une semaine, et, malgré son sang-froid habituel, il se sentait dominé par une agitation fébrile impossible à calmer. Son moule, composé par lui-même, avait été vérifié pièce à pièce avec une attention microscopique; la chape et le noyau semblaient irreprochables, les conduits ne laissaient craindre aucun engorgement; néanmoins tout l'inquiétait. Il voyait dans ses préoccupations sinistres la flamme se précipiter avec trop d'impétuosité à travers les parois intérieures, établir des courants imprévus, et produire dans les inaccessibles profondeurs de la construction des désordres irremédiables. Il redoutait des fentes, des crevasses, des fuites, des bouillonnements produits par les brusques dégagements du gaz: tous ses pressentiments étaient de mauvais augure.

[1] Il a fait don de cet ouvrage à la Société académique du Puy.

Le jour arrivé, une foule de personnes de haute distinction encombre les ateliers du Roule. Le fondeur est à l'œuvre; le statuaire, plus jaloux encore que lui d'un succès qui fera grandir sa renommée, l'excite, l'encourage. On pousse un cri, le métal ardent sort de la fournaise, s'échappe en colonne de feu, coule à torrents, descend et remonte ensuite avec lenteur dans les vides du moule par lames horizontales et parallèles. Quelques minutes suffisent à la matière pour gravir les voies ouvertes à sa marche envahissante, pour pénétrer dans les plus secrets replis des empreintes de sable; et cependant l'artiste impatient croit n'arriver jamais au terme. Enfin, le moule gigantesque paraît rempli; l'airain liquide a reflué par les jets et les évents, les langues de flamme qui s'échappaient des ouvertures supérieures, annonçant son ascension, se sont éteintes et font place au métal qui déborde. — L'opération est terminée.

La foule applaudit; les bravos mille fois répétés portent à Crozatier les compliments de l'assemblée entière.... Mais quand arriva l'heure d'ouvrir le moule, la statue, réussie dans ses moindres détails, apparut, par une fatalité incroyable, brusquement inachevée. Sans doute la matière avait dû manquer, et la quantité mise en fusion, quoique paraissant répondre aux plus exigentes prévisions, ne suffit pas encore. Peut-être un accident occulte se produisit-il dans la coulée... Il fallut bien une de ces deux raisons, puisque au moment où le sommet de la chape tomba, on vit à la place du cou de la statue un tronçon informe, tordu, cicatrisé, meurtri.... et puis, rien au-dessus.

A l'aspect effrayant de cette statue sans tête, tous ceux qui étaient là furent épouvantés. Personne ne voulait croire à un si cruel jeu du hasard; le malheureux fondeur lui-même, pâle, tremblant, répétait sans cesse : c'est impos-

sible, c'est impossible ! et ne pouvait détacher ses regards de l'effigie suppliciée qu'il avait en sa présence.

Il était facile à Crozatier, plus qu'à tout autre, de réparer en quelques heures un accident pareil, et certes il n'y avait rien qui dût causer une grave émotion à un homme habitué à pétrir le métal comme la cire. Cependant il se consola bien tard de cette coïncidence fatale, qui fut probablement la cause de l'abandon du bronze expiatoire. On dit, en effet, que l'auguste fille de Louis XVI, ayant appris le soir même ce qui s'était passé dans les ateliers du fondeur, y reconnut visiblement la main de Dieu, et se prit à verser des larmes. « De grâce, s'écria-t-elle, épargnons dans l'avenir » quelque outrage nouveau à cette si vénérable mémoire. » Laissons sur la tombe de la royale victime le témoignage » silencieux de ma douleur, et gardons-nous de rappeler au » milieu des places que traverse la foule bruyante le souve- » nir du prince infortuné qui ne réclame de monument » qu'au fond du cœur de ceux qu'il bénit de là-haut. »

Cependant la statue fut achevée, et le fut si parfaitement, que les plus habiles n'auraient pu se douter du dommage qu'elle avait souffert. Quoi qu'il en soit, malgré la magnificence de l'œuvre, malgré ce qu'elle avait coûté de temps, de peines et de sacrifices, elle se vit condamnée à rester éternellement celée sous des hangars solitaires, et, comme l'avait désiré madame la duchesse d'Angoulême, demeura à tout jamais ensevelie loin des alternatives de sympathie ou de colère qui passent sur les marbres et sur les bronzes aussi brutalement que sur les générations humaines.

Cet évènement remonte aux premiers travaux publics de Crozatier; ce fut le seul qui lui causa un sérieux ennui. Depuis ce jour, il marcha avec un tel bonheur, qu'il devint deux fois millionnaire, et aurait laissé incontestablement une fortune double encore, s'il eût été spéculateur aussi avide

qu'il était fabricateur distingué. Mais Dieu l'avait créé artiste en cela comme en tout le reste. Il composait ce qui lui plaisait, à l'heure de ses fantaisies, ne se préoccupant jamais du sort de ses dispendieux ouvrages. Ainsi le *Groupe du Laocoon*, le *Christ* de l'Algarde, le *Gladiateur* de l'ancienne galerie Borghèse, le *Centaure Chiron*, le *Monument de Henri II*, se coulaient dans ses ateliers par pur amour de l'art sans que personne les lui eût demandés, tandis qu'il refusait ou laissait attendre avec indifférence les plus lucratives commandes.

Ses bronzes préférés, ceux qu'il avait étudiés avec le plus de soin, achevés avec plus de bonheur, sont aujourd'hui épars dans les musées, dans les palais, dans les collections princières des grandes capitales. Il serait bien long, presque impossible, de les tous rappeler; cependant nous croirions cette notice incomplète, si nous n'indiquions ici quelques-uns des sujets qui réclament une mention spéciale. En les retrouvant un jour par hasard sous ses yeux, dans ses pérégrinations artistiques, celui qui aura lu ces lignes pourra dire si l'éloge surpassa le mérite. — Citons entre autres :

Le *Groupe antique du Satyre à la chèvre.*

Le *Faune cymbalier*, et les *Lutteurs combattants*, du musée de Florence.

Les *Figures* et les *Bas-reliefs du tombeau de Laurent de Médicis*, par Michel-Ange, à Florence.

Une *Aiguière* en argent, du plus admirable travail, et dont les reliefs allégoriques personnifient la Paix, la Guerre et l'Abondance. L'original est au trésor de Saint-Denis.

Pâris enlevant Hélène. — Énée enlevant son père Anchise, par Puget et Lepautre; originaux au jardin des Tuileries.

Le *Newton.* — Le *du Guesclin coupant les lauriers de l'Angleterre,* par Dardel.

Six *Groupes des travaux d'Hercule.* — L'*Enlèvement de Déjanire par le Centaure*, et l'*Enlèvement des Sabines*, d'après Jean de Bologne.

Un *Grand vase royal* du château de Fontainebleau, d'après les dessins du Primatice.

Le *Rubens*, — les *Conques marines*, — les *Corbeilles de fleurs et de roseaux supportées par des Amours, des Génies et des Tritons,* par François Flamand.

Les *Quatre Éléments*, par Delarue.

Plusieurs *Groupes de jeux d'enfants*, par Boisot.

Henri IV et *Marie de Médicis*, en pied et en costume du temps, originaux de Déprez, au Louvre.

L'*Enlèvement de Proserpine*, par Lemoine.

Une *Urne triomphale*, supportée par des figures d'esclaves, ornée de grands bas-reliefs de batailles, au palais de Saint-James.

Nymphes, Satyres, Faunes et *Bacchantes*, par Clodion.

La *Naïade versant son urne*; *Orithye enlevée*, par Coustou.

Mirabeau à la tribune.

Les *Statues équestres de Napoléon et de Poniatowski.*

Un *Petit modèle*, pour le roi des Belges, de la *Statue équestre de Louis XIV*, de la cour d'honneur de Versailles.

Un *Vase* composé pour être offert par Louis-Philippe à la reine Victoria, en mémoire de sa visite au château d'Eu, etc., etc.

Nous pourrions continuer longtemps encore, si nous n'éprouvions la crainte que cette table de nos souvenirs n'eût

moins l'apparence d'un hommage que la forme aride d'un fastidieux inventaire [1].

[1] Comme il sera peut-être un jour fort intéressant pour les artistes et les amateurs d'avoir une nomenclature un peu plus développée des œuvres d'art sorties des ateliers de notre illustre fondeur-ciseleur, nous ajoutons à la liste des bronzes que nous venons de rappeler l'indication de quelques autres fort remarquables.

I.

VASES, URNES, AIGUIÈRES.

1° Un magnifique *brûle-parfums*, dans le goût de la renaissance, de près d'un mètre de hauteur. Son pourtour est enrichi d'élégantes ciselures, et son pied est soutenu par des figures représentant deux génies assis et portant dans chaque main une corne d'abondance.

2° Une *aiguière*, du style le plus élégant de la renaissance, de 80 centimètres de hauteur, composée par Crozatier à l'aide de motifs moulés sur les meilleurs modèles du temps. La panse est ornée de deux écussons supportés par des génies; les bas-reliefs représentent : d'un côté, l'*Enlèvement des Sabines;* de l'autre, le *Combat des Romains et des Latins;* le col du vase, très-allongé, est enrichi de mascarons et d'arabesques. L'anse est formée par un cep de vigne autour duquel s'enlacent un dragon et une vipère combattant.

3° Un *vase*, de style grec, représentant une tête d'*Hébé* de grandeur naturelle. L'anse et le goulot sont composés de feuilles de lotus. L'original, aujourd'hui au musée du Louvre, provient du château de la Malmaison.

4° L'*Eau* et le *Vin*, deux grands vases dans le style le plus riche de Louis XIV, disposés par Crozatier sur des dessins du temps et des figures empruntées à Clodion. Sur la panse du premier, est ciselé en bas-relief le *Triomphe d'Amphitrite*, opposé à un écusson que supportent des Tritons. Sur la panse du second, se développe le *Triomphe de Bacchus*, et derrière, un écusson soutenu par des faunes. Le col représente une coquille dans laquelle un faune et un triton penchés boivent à longs traits.

Chez Crozatier, comme chez les hommes qu'une vaste spécialité personnifie, la réputation du fondeur avait absorbé

5° *Deux urnes*, de près d'un mètre de hauteur, composées par Crozatier sur des motifs de Jean Goujon. Dans les bas-reliefs on remarque de petits enfants qui jouent. Les anses sont enrichies de mascarons coiffés de cornes d'abondance d'où s'échappent des fruits, etc., etc.

6° Une paire de *vases gigantesques*, du temps de Louis XIII, d'un mètre de circonférence, sur une hauteur beaucoup plus considérable. D'un côté, est ciselée la *fable de Latone changeant les hommes en grenouilles ;* de l'autre, le *Combat d'Apollon contre le serpent Python*. Les armes du cardinal de Montmorency sont dans les écussons opposés aux bas-reliefs ; de magnifiques torses de génies cariatides forment les anses de cette splendide décoration.

7° Une *aiguière*, de la plus gracieuse composition, ayant appartenu à François Ier. Sur chaque côté du pourtour se détachent en ronde-bosse des têtes chimériques que couronnent d'inextricables entrelacs de serpents et d'arabesques.

II.

CANDÉLABRES, LUSTRES, TORCHÈRES.

1° *Candélabres grandioses*, composés sur des motifs de François Flamand. Des enfants nus et debout, de grandeur naturelle, s'appuient contre un palmier, dont tous les branchages d'or et de cristal sont parsemés de bougies. Les figures supportent d'énormes cornes d'abondance d'où jaillissent des lumières, des fruits et des fleurs.

2° *Grandes torchères*, de près de 3 mètres de hauteur, représentant des bacchantes de grandeur naturelle, en bronze florentin, couronnées de fleurs d'or, et dont le torse se termine en gaines de cariatides de la plus somptueuse élégance. Ces figures élèvent les deux bras et soutiennent en l'air des rameaux de feuilles d'acanthe en or moulu, tout parsemés de larmes de cristal et de lumières.

3° *Deux candélabres*, de plus de 4 mètres de hauteur, composés par Crozatier sur les dessins offerts au pape Clément XI par Giardini, repré-

complètement celle due aux autres qualités. Malgré soi, l'on finissait par ne proclamer en lui que l'ingénieux industriel,

sentant des nymphes cariatides, grandes comme nature, dont les jambes se terminent en rinceaux de feuillages et étreignent une vaste coquille qui forme le montant. Chaque statue porte dans ses bras une urne à trois anses.

4° *Candélabre monumental*, dont l'original était au palais de Versailles. Le pied a trois faces, sur chacune desquelles sont représentées des chutes d'oliviers et de lauriers; le corps est orné de trois têtes de folies et de leurs attributs. Le haut se termine par une vaste coupe entourée d'une guirlande de roses. Cette pièce, sans le socle ni les girandoles de lumières, a plus de 2 mètres d'élévation.

5° *Grande torchère*, dont l'original est au Vatican. Le pied a trois faces, sur chacune desquelles sont représentés Jupiter, Junon, Mercure. La tige est formée d'un tronc de palmier, surmonté de trois étages de feuilles d'acanthe épanouies à la manière des chapiteaux corinthiens. Une large coupe couronne le sommet. Cet objet d'art remarquable est encore plus élevé que le précédent.

6° *Deux vases de lumière*, moulés sur les originaux de porphyre, au palais de Versailles. Ces vases, de 2 mètres de hauteur, sont ornés de cannelures en bronze et de fleurons dorés. Deux enfants élevant dans leurs mains des gerbes de lumière forment les anses; les cols s'épanouissent dans de délicieuses gerbes dorées; les pieds se perdent dans des consoles couvertes de mascarons et de feuillages.

7° *Candélabres de festins*, composés par Crozatier avec des figures prises sur divers objets d'art. Ce sont des vases en bronze florentin, dont les bas-reliefs du pourtour représentent les jeux de Silène et les jeux de Bacchus. Le sommet est couronné par un petit Bacchus assis sur un bouc. Ce bouc broute au pied d'un tronc d'arbre, formant la tige d'où s'échappent des branches de rocailles dorées, de la plus élégante et légère composition.

8° *Candélabres de salon*, de plus d'un mètre de hauteur. Une bacchante tient dans ses bras un jeune satyre aux pieds de bouc. Elle s'appuie contre un tronc d'arbre, et est environnée des attributs de sa divinité. Ces deux

traducteur en bronze des œuvres déjà écrites sur le granit et sur le marbre, et l'on ne voulait pas se rappeler qu'il avait

figures, composées par Clodion, s'unissent pour supporter une corne d'abondance d'où s'échappent des girandoles de lumières.

9° Autres *candélabres de salon*, de même grandeur. Des Amours aux ailes déployées, de la composition de Delarue, unissent leurs efforts pour soutenir en l'air des branches de lys chargées de cristaux et de bougies.

III.

PENDULES.

1° *Pendule royale*, de près de 2 mètres 50 centimètres de hauteur (bronze et or). Le globe du monde, soutenu par trois grandes statues allégoriques : la *Paix*, la *Justice*, le *Commerce*, repose sur une somptueuse base de marbre triangulaire.

2° *Pendule monumentale*, de 2 mètres de hauteur, sur les motifs du tombeau de Laurent de Médicis, par Michel-Ange, disposés par Crozatier. Le cadran sert d'écusson à un grand vase fermé et décoré de têtes chimériques. Au sommet domine le globe du monde, autour duquel se poursuivent un aigle et un hibou, emblèmes du jour et de la nuit; à droite et à gauche, sur le socle et dans la même attitude que sur le mausolée de Florence, les deux magnifiques figures d'homme et de femme sont pensivement couchées. Sur la base du socle se déroulent des bas-reliefs du grand maître.

3° *Les quatre Éléments*, pendule représentant trois enfants d'après Loiseau. Ces enfants allégoriques supportent le globe terrestre, et reposent sur une terrasse d'où s'échappent l'Air, l'Eau, la Terre et le Feu.

4° *Le Temps*, sujet tiré par Crozatier du candélabre composé par Raphaël, dans sa lutte avec Michel-Ange; il représente un magnifique cadran, retenu en l'air dans les bras de deux Amours assis. Deux hercules supportent sur leurs épaules un vaste entablement, autour duquel un génie ailé suspend des guirlandes de fleurs.

répandu dans le monde une quantité de motifs charmants dont il était l'inventeur. Si sa mémoire devait subir cette in-

IV.

FONTAINES, VASES ET DÉCORATIONS DE JARDINS.

1° Plusieurs groupes de chasse; chiens à la poursuite de sangliers, de cerfs et de loups (sujets de grandeur naturelle).

2° Deux vases de plus de 2 mètres de hauteur, représentant, l'un une colonne autour de laquelle des nymphes se poursuivent en attachant des guirlandes de feuillages; l'autre, une colonne autour de laquelle des naïades dansent en se donnant la main.

3° Fontaine du château de Rambouillet, dont le modèle, composé par Clodion, représente les trois Grâces. Les bords de la vasque sont frangés par des gouttes d'eau cristallisées, comme on en voit près du bassin de Neptune à Versailles.

4° Des enfants pêcheurs supportent triomphalement sur leur tête une magnifique coquille, tandis qu'autour d'eux d'autres sonnent de la trompe marine et jettent des filets.

5° Le monument commandé par Catherine de Médicis à Germain Pilon, de près de 4 mètres de hauteur, et représentant la reine, la marquise d'Étampes et madame de Villeroi. — Le sujet original, qui est au musée du Louvre, est surmonté d'une urne, remplacée par Crozatier par une vaste coupe en marbre; les figures reposent sur un piédestal à trois faces, ornées de mascarons, de têtes de béliers et de riches cartouches que soutiennent des enfants. Les angles sont terminés par des griffes de lion et des volutes de feuilles d'acanthe.

6° Jeune enfant assis sur un cheval marin, et lançant de l'eau par la bouche. Ce groupe, composé par Hayet, repose sur une vaste coquille en bronze.

7° Groupe, d'après Boisot, figurant trois naïades adossées à une tige de roseau, de laquelle s'élève gracieusement une coupe antique en manière de corbeille d'osier.

8° Groupes d'enfants, d'après Germain Pilon, grands comme nature.

juste loi, qui n'accorde à un artiste de talent qu'un seul mérite, afin de lui contester les autres avec plus d'ingratitude, ceux qui ont connu ses compositions personnelles seront moins exclusifs à son égard. Ciseleur habile à quinze ans, il l'était bien davantage à cinquante. Il nous reste de sa main des joyaux, de petits meubles, burinés, fouillés, ouvragés, dont jadis Odiot se serait vanté, et qu'aujourd'hui signerait Morel. Dans ses loisirs, il modela des figures de nymphes, de sirènes, de satyres moqueurs, de faunes aux pieds fourchus, couronnées d'algues marines, de fleurs, de raisins, armées de thyrses, de flûtes, de cymbales, toutes chantant et dansant autour des prismes enflammés des lustres, ou sous les voûtes ondées qui tombent en cascades transparentes des vasques de bassins et de fontaines; gracieuses figures que se transmettront d'âge en âge leurs possesseurs, sans que le nom de celui qui les créa si folles et si joyeuses s'échappe jamais d'aucune de ces bouches entr'ouvertes pour protester contre l'éternel oubli.

VI.

Crozatier avait quitté son pays bien enfant, il était resté quarante années sans le revoir; il n'y avait laissé ni un parent,

Les figures sont adossées à un cippe enlacé de plantes marines, et supportant une vasque en marbre d'un merveilleux travail.

Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir donné ici un catalogue des bronzes sortis des ateliers de Crozatier; un volume eût été nécessaire. Nous avons seulement désiré, en prenant au hasard quelques sujets employés par lui à différents usages, donner une idée des ressources de son talent, de son imagination et de son goût.

ni un ami, ni un coin de terre à qui il pût rattacher ses intérêts ou son cœur. Par quel mystère étrange aima-t-il donc toujours ce pays plus que tout au monde? Il le voyait la nuit dans ses rêves, s'y transportait sur les ailes de ses souvenirs et demandait à cette oasis imaginaire les ombrages et les fraîcheurs qu'il dédaignait même à Versailles. Il avait parcouru, à l'âge où tout est merveille, les plus merveilleuses contrées, la France, l'Angleterre, la Suisse et l'Italie; et pourtant il ne parlait avec ravissement ni des glaciers, ni des prairies des Alpes, ni des palais de Gènes et de Venise, ni des ruines du Colisée, ni de Saint-Pierre de Rome; mais il sentait monter l'enthousiasme sur ses lèvres dès qu'il venait à s'entretenir de cette patrie lointaine dont son imagination gardait une peinture enchantée.

Après avoir usé sa vie au milieu des chefs-d'œuvre des hommes, et de toutes les métamorphoses que l'art et la science font subir à la nature, la permanente aspiration de ses derniers jours était pour ses montagnes aux teintes fauves, pour ses rochers aux cimes sauvages, pour sa petite maison hospitalière couverte en chaume ! ! ! Quels monuments admira-t-il jamais qui pussent égaler dans sa pensée cette aérienne église de Saint-Michel qui semble s'être abattue du ciel sur le sommet d'une pyramide de basalte, comme l'aigle voyageur sur la flèche aiguë d'un peuplier; cette ruine formidable de Polignac, menaçant encore de son ombre géante la cité qu'elle domine, et racontant aux générations affranchies la terrible chronique de ses vicomtes déprédateurs; cette tour de Saint-Mayol; cette haute vigie du mont Corneille, et surtout cette antique cathédrale, flanquée de forteresses, couronnée de créneaux, précédée de porches, de galeries, de cloîtres, sous les arceaux desquels le chœur des anges dispersés dans l'éther laisse courir des soupirs plaintifs, et mêle les harmonies de mystérieux cantiques aux

chants lointains des prêtres ! Combien de fois ses rêveries le ramenaient à travers les parfums et les prières de la sainte basilique, pour y déchiffrer les légendes pieuses gravées sur les dalles du parvis, pour y interroger les *ex-voto* appendus aux murailles, et leur demander l'histoire des miracles de la Vierge noire qui rayonne au plus haut du sanctuaire !

Ceux qui l'entendaient parler de sa ville natale ne pouvaient comprendre les élans de tendresse qui, de loin en loin, s'exhalaient de son âme. Il en était fier comme d'un ancêtre, et se plaisait à la vieillir pour illustrer davantage son patriotique blason. Si l'on venait à raconter devant lui qu'elle n'était plus ce qu'il la croyait, que la civilisation passait aussi sur elle, et faisait de l'ancienne capitale du Velay un chef-lieu de département, pavé, bâti, blanchi, administré comme un autre, il en paraissait presque triste : peut-être même la crainte du désenchantement qu'il redoutait fut-elle une des raisons qui retardèrent son départ. Il eût été si heureux de retrouver cette noire ceinture de fossés, de machicoulis et de poternes, de gravir ces rues tortueuses, sombres, ardues, taillées dans le roc, bordées de rampes en fer, éclairées la nuit par les lanternes des images de Notre-Dame; de revoir ces fenêtres garnies de plomb, ces portes hérissées de pointes, ces boutiques blotties sous de larges auvents; de suivre de l'œil un de ces longs convois de mulets ornés de plaques de cuivre, de pompons, de plumets et de grelots, apportant dans des outres les produits des vieux vignobles du Languedoc; d'entrer sans être connu dans un de ces cabarets chanteurs où les bons bourgeois, nos pères, s'assemblaient vers le milieu du jour pour deviser et faire le quart [1].

[1] *Faire le quart* est une expression toute locale, qui n'a guère de signi-

Cependant il partit au mois de septembre de l'année 1840. Sa mère était morte, sa jeune femme l'accompagnait. Quand il fut près de la ville, quoiqu'il fît à peine jour, il se pencha longtemps hors de la voiture pour chercher à retrouver les tours, les clochers d'autrefois dans les indécises silhouettes qu'il entrevoyait à travers les voiles lactés de l'aube ; mais plus il avançait, moins il se rendait compte des rencontres imprévues du chemin. Il regarda le pont et la façade de l'église Saint-Laurent, traversa la grande et belle rue qu'on appelle le boulevard Saint-Louis, sourit en passant près de la colonne, au sommet de laquelle il reconnut l'urne en bronze offerte par lui, arriva sur la vaste place du Breuil, se fit répéter le nom des palais et des hôtels, d'architecture toute moderne, qu'un gros hôtelier patriote signalait à son admiration, pénétra plus avant et vit partout la cité travailler à se faire nouvelle. Le poétique appareil du moyen-âge tombait pierre à pierre ; les tours étaient démolies, les fossés étaient comblés ; on réglait des devis, on achevait des plans pour reconstruire à neuf la vieille cathédrale et la relique de Saint-Michel. L'idéal disparut avec les pourpres de l'aurore ; l'amour resta tout entier pour ne s'éteindre qu'avec les derniers battements de son cœur.

Il courut d'abord à Aiguilhes, vint droit à la chaumière protectrice de son enfance, ouvrit la porte, appela par leur

fication que dans l'ancien vocabulaire du pays. Nous avons dû la conserver scrupuleusement, parce qu'elle rappelle un usage aujourd'hui perdu, ou du moins complètement tombé dans les bas-fonds des faubourgs, mais jadis dans les habitudes quotidiennes de la meilleure bourgeoisie. On dînait à midi ; puis après, les hommes quittaient leur logis pour se rendre dans un cabaret, où ils buvaient en causant et en jouant jusqu'à deux heures. L'origine du mot vient sans doute de la ration qui faisait l'objet de la consommation de chacun.

nom la nourrice, son mari, ses deux fils qui, pendant sept ans, avaient été ses frères. Les anciens n'étaient plus de ce monde; un de ses contemporains les avait suivis, laissant une veuve et des enfants; l'autre, surnommé le Grenadier, habitait le hameau. Une voisine le lui montra du doigt, qui fumait sa pipe, assis paisiblement au soleil, sous le mur du petit baptistère roman, que dans le pays on affirme être un ancien temple à Diane chasseresse. Crozatier se plaça debout devant lui, et après un instant, comme le villageois le contemplait d'un air ébahi, il s'écria en pur patois, avec cette intonnation locale si surprenante dans sa bouche : *Comment, Tallobre, vous ne me reconnaissez pas?....* Puis, les yeux pleins de larmes, il l'embrassa avant même de lui dire qui il était. Près d'un demi-siècle change bien le visage de deux enfants! Tallobre releva sa tête blanchie, regarda attentivement, hésita; mais l'étranger lui remit tant de circonstances en mémoire, que le vieux soldat se ressouvint, et que cette matinée, rapide comme un instant de bonheur, fut certainement pour tous les deux une des plus douces de leur existence.

Qu'on nous pardonne ces détails; ceux qui ont connu Crozatier, et qui veulent de lui la plus fidèle image, nous sauront gré de retenir ce trait naïf qui ajoute à sa ressemblance. La physionomie de l'homme honnête se retrouve tout entière dans cette originalité d'esprit jointe à tant de simplicité de cœur. Il se fait une fête de la surprise générale à l'apparition du pauvre petit frère de lait, perdu, ignoré, et que les braves gens doivent croire mort depuis longtemps sans doute. Il renaît comme une providence au milieu d'eux; car il n'est pas seulement heureux des émotions fraternelles qu'il éprouve, sa joie se double à la pensée du bonheur qu'il apporte. Depuis le jour dont nous parlons, la famille retrouvée sentit la bienfaisance descendre à chaque saison

nouvelle sur son humble foyer, et, par delà son heure suprême, le généreux artiste pourvut au bien-être de chacun, jusqu'au dernier.

Crozatier avait déjà fait hommage à la ville et au musée du Puy de quelques beaux bronzes; mais ces libéralités lui semblaient une manifestation si insuffisante de ses sentiments, surtout en les rapprochant dans son esprit des largesses que méditait son cœur, qu'il se sentit confus, et balbutia comme des paroles d'excuses quand on voulut le remercier. Témoin de l'intelligence et du patriotisme de ses compatriotes, il s'en retourna l'âme contente, et depuis ne parla jamais qu'avec une sorte d'exaltation des *Becdelièvre*, des *Bertrand de Doue*, des *Lafayette*, et de bien d'autres encore. Il avait vu, par les soins incessants de ces citoyens honorables, une société d'agriculture fondée, des comices organisés, des concours entretenus, des écoles industrielles ouvertes et prospères, un musée enrichi des plus précieuses collections, des publications périodiques répandues à profusion, et destinées à conserver, dans les annales de la province, les études des enfants du pays sur le pays lui-même. Ce zèle, ce dévouement, qu'il n'avait rencontrés nulle part à un si haut degré, l'avaient frappé, stimulé, émerveillé, et il n'eut plus qu'un désir, celui d'avoir aussi son rayon de miel à déposer dans cette laborieuse ruche d'abeilles.

A quelque temps de là, on célébrait au Puy une des fêtes de la Vierge. L'éloquent missionnaire Combalot, prêchant à Notre-Dame, venait de démontrer la génératrice influence de l'Église d'Anis sur les destinées de la province, et, prêt à descendre de la chaire, s'était écrié dans un transport de chaleureuse improvisation : « Enfants du Velay, croyez-» moi, le passé est pour vous le gage d'un prospère avenir; » je le prédis, vous verrez accourir de tous les points de » l'horizon une foule avide d'admirer vos pittoresques val-

» lées, le jour où la reconnaissance et la foi uniront leurs » efforts pour élever une statue colossale sur le front superbe » du rocher qui commence où s'achève le dôme de cette » basilique... » Il dit ; la parole passe de bouche en bouche, germe dans les esprits pieux, se ravive dans les imaginations généreuses, et chacun se prend à poursuivre la réalisation de cette grande et noble idée.

Crozatier est aussitôt informé de ce qui se prépare ; une lettre par laquelle on sollicite ses conseils et son concours, lui est adressée. Il ne fait pas attendre; au lieu d'une réponse écrite, il part avec empressement. A peine arrivé, il court d'abord chez l'évêque, le voit tellement heureux à la pensée d'un succès possible, que, de son côté, ne se préoccupant d'aucune des difficultés de l'entreprise, il excite, il partage l'ardent espoir du prélat, et lui laisse, en le quittant, les plus rassurantes promesses. Le soir même il visite, il sonde le rocher qui doit servir de piédestal à la statue. Le lendemain, les jours qui suivent, il va se placer successivement sur les différentes avenues de la ville, afin d'étudier, sous tous les aspects, l'ordonnance générale, les proportions, les effets de la gigantesque figure ; puis il retourne à Paris, convaincu que ce monument, s'il peut s'exécuter tel qu'il le conçoit, coûtera sans contredit des sommes immenses, mais sera l'éternel honneur de l'homme heureux qui l'aura signé.

Rentré dans son atelier, l'artiste cherche à se rendre un compte rationnel, pratique, des détails infinis de la téméraire expertise qu'il vient de faire. Ses livres de fondeur, plus fidèles que sa mémoire, lui rappellent inexorablement la valeur vénale de chacun de ses bronzes, depuis le petit *Henri IV*, donné au musée du Puy, lequel n'a pas une coudée, jusqu'au *Louis XVI*, de plus de sept mètres de hauteur. Il leur demande la quantité de métal en harmonie

avec les exigences de la base et celles des perspectives déterminées par le programme naturel du panorama que le colosse doit dominer. Les livres implacables répondent un chiffre à engloutir sa fortune et sa vie.... Qu'importe ! — Il examine, calcule de nouveau, consulte les spécialités les plus compétentes, et s'entretient, avec les compatriotes qui le visitent, de ce projet que son expérience désapprouve, mais que veut rendre à tout prix réalisable son impatiente envie de forcer les échos de l'avenir à répéter son nom. — Il ne se trouve pas encore, il est vrai, de quoi fondre un anneau dans l'arsenal qui doit fournir les lingots de cuivre, de plomb, d'étain, de fer destinés à la rivale victorieuse de la *Bavière* de Munich, et du *Saint-Charles* du lac Majeur... Patience !... Le modèle sera difficile, long, dispendieux; ce n'est pas un obstacle ! Les moules offriront des difficultés matérielles énormes, soit qu'il faille les établir à Paris, soit qu'on juge convenable de les aller construire sur place; il y saura pourvoir ! Les montagnes d'airain à acquérir, à transporter, à fondre, à rajuster, à ciseler, à hisser sur une crête inaccessible, se présentent comme de fabuleux problèmes à résoudre, dit-on; le cœur de l'artiste, la foi des fidèles, le persévérant désir du saint prélat, l'élan passionné du clergé, de la population, les résoudront sans doute !... Mais ce rocher qui tremble, que la sape des hommes et du temps ont brisé en tant d'endroits; ce rocher qui menace la ville sous ses brèches calcinées, insuffisant à se porter lui-même, et dont une ceinture de fer raffermira mal les membres foudroyés.... quelle main divine lui rendra sa puissance native ? — Toutes ces objections désolaient son esprit, et pourtant il espérait toujours.

Crozatier ne répondait plus aux lettres. Pourquoi ? Parce que la plume est obligée de préciser ce que la parole élude, parce qu'il ne voulait pas éteindre, sous le désenchantement

de démonstrations décevantes, ces ardeurs d'enthousiasme, de générosité, d'amour, dont il sentait brûler en lui toutes les flammes. Le miracle était possible en laissant aux saintes exaltations locales les ressources suprêmes qui manquaient à son humaine nature. Il attendait que les semences eussent germé, prêt à ajouter aux insuffisances de la récolte les provisions de cinquante années de travaux et les débris d'une existence épuisée... Oui, il attendait, quand il reçut le mandement pastoral qui créait une commission, ouvrait un concours, et faisait un public appel au dévouement des riches et des pauvres du Velay et des provinces voisines. On accusait peut-être son silence qu'on ne pouvait comprendre; lui n'accusait personne, seulement il se montrait surpris; non pas blessé, mais triste; et, quoiqu'il fût au lit, malade depuis un mois, aussitôt que le programme lui eût été transmis comme à tous les statuaires et fondeurs en bronze, il se mit à l'œuvre, sans trouble, sans jalousie, sans amertume. Il eût été si fier de remporter la victoire et d'en payer le prix! Malheureusement il souffrait; sa main alourdie ne put aller assez vite, et son œuvre tardive trouva le concours fermé. L'habile auteur de *Jeanne Hachette* avait été choisi.

Ce fut sur la fin d'octobre 1854, à la chute des feuilles, que le modèle de Crozatier revint à Paris, apportant la raison de son inutile voyage. Il aurait pu lui redire, sans trop d'orgueil, quelle sympathie l'entoura, quels éloges firent concert à ses côtés, et quel regret ce fut pour tous de ne pouvoir violer en sa faveur la loi qu'il lui fallut subir... Dernières fleurs de la couronne achevée, que votre parfum eût été doux!

Le 27 janvier suivant, Crozatier sent qu'il est au terme de sa route; une défaillance toujours croissante l'avertit que la dissolution commence, que l'heure solennelle va sonner. Il se hâte, demande au neveu de Bosio l'esquisse d'un royal

souvenir pour ses concitoyens, et l'habile statuaire trace le projet d'un monument digne de celui qui l'inspire, digne de la cité dont il reproduit la triomphante et symbolique image. Il fait appeler son notaire, lui confie d'une voix presque éteinte ses bienfaisants adieux à ceux qu'il aime : à cette compagne adorée que sa mère mourante laissa comme un ange consolateur pour veiller sur sa vie, et qui fut toute la joie de son âme ; à sa première famille, celle du hameau ; à son autre famille, les enfants et les invalides de son art ; à deux amis, seuls représentants sur la terre d'une affection qu'il n'eût jamais trop chèrement payée ; à sa patrie enfin, à ce sol natal vers lequel ses pensées se reportent sans cesse, et dont les sites, peints par Thuillier, environnent son lit et charment ses derniers regards [1].

Ce fut douze jours avant sa mort, qui eut lieu à Paris le 8 février 1855, que Charles Crozatier, recueilli dans son patriotisme, sa tendresse et sa charité, laissa tomber de ses lèvres le testament que lui dictait son cœur [2]. Cet acte sera

[1] Est-il nécessaire, après cela, de répondre à certains articles de l'espèce de celui qui se trouve dans un numéro de l'*Indépendance belge*, du mois d'avril 1855? Nous ne le pensons pas. On peut ne pas connaître l'homme, ignorer ses œuvres, ne voir en lui, si l'on veut et malgré la célébrité qu'il s'est acquise, qu'un heureux surmouleur; on peut contester son talent, malgré l'évidence; mais il n'est jamais permis de calomnier son caractère. Crozatier n'était pas seulement un artiste d'un mérite incontestable, c'était un cœur d'élite; sa fortune ne fut pas éparpillée, ainsi qu'on le dit avec malveillance, en des legs singuliers, elle fut aussi noblement répartie que laborieusement acquise.

[2] *Testament* de M. Charles Crozatier, décédé à Paris le 8 février 1855, reçu par M. Faiseau-Lavanne, notaire à Paris, le 27 janvier même année.

« J'institue pour ma légataire universelle, en toute propriété, Madame

pour lui la plus indestructible des épitaphes, et servira plus

» Joséphine CLAVEL, ma femme, à la charge par elle d'exécuter les dis-
» positions et acquitter les legs ci-après, et de payer tous les frais qu'ils
» pourront occasionner.

» Je veux qu'il soit élevé aux frais de ma succession, sur la place du
» Breuil au Puy, ma ville natale, une fontaine monumentale en
» pierre, marbre et bronze, d'après le croquis que j'en ai fait faire par
» mon ami, M. Bosio neveu, statuaire, que j'ai approuvé et signé.
» L'exécution de cette fontaine sera suivie par une commission composée
» du maire de la ville du Puy, de l'ingénieur en chef des ponts et chaus-
» sées du département de la Haute-Loire, de l'architecte de la ville du
» Puy, et de mon ami M. Bosio, que je charge spécialement de tous
» les travaux autres que ceux de l'architecture; j'affecte à ces divers
» travaux une somme qui ne pourra excéder 200,000 fr., et qui ne pourra
» être payée avant deux ans sans intérêts.

» Je lègue à la ville du Puy, ma ville natale: 1° une somme de
» 100,000 fr., à une fois payer, pour être employée à la construction
» dans cette ville d'un musée en remplacement du musée actuel; 2° et
» une somme de 8,000 fr., à une fois payer, à la charge de fonder, dans
» l'un des hospices du Puy, quatre lits pour les malades du village d'Ai-
» guilhes, près le Puy. Le maire d'Aiguilhes aura la disposition de ces
» lits. Ces deux sommes de 100,000 fr. et de 8,000 fr. seront payées
» sans intérêts dans les deux ans de mon décès.

» J'affecte un capital nécessaire à l'acquisition d'une rente 5 pour cent
» sur l'État français d'une somme annuelle de 500 fr. pour la fondation,
» en faveur des ouvriers ciseleurs, d'un prix d'encouragement pour la
» ciselure, à décerner à l'ouvrier ciseleur qui aura exécuté avec le plus
» de perfection un objet de ciselure en bronze ou en argent dans
» l'année.

» Ce prix sera donné au jugement d'une commission composée :

» D'un fabricant de bronze, nommé par les ouvriers ciseleurs en
» bronze;

» D'un ouvrier ciseleur, figuriste;

longtemps encore à glorifier sa mémoire que les splendeurs

» D'un ouvrier ciseleur, ornemaniste ; ces deux derniers nommés par » les fabricants de bronze ;

» D'un peintre décorateur ou d'un sculpteur, nommé également par » les fabricants de bronze ;

» Et d'un de mes exécuteurs testamentaires ; le survivant d'eux dési- » gnera son remplaçant.

» Je lègue à l'hospice des Récollets, de Paris, une somme de 16,000 » francs, à une fois payer, sans intérêts, dans les deux ans de mon » décès, pour la fondation, dans ledit hospice, de deux lits qui seront » spécialement consacrés aux vieillards, ouvriers bronziers; ma femme » désignera, pendant sa vie, les ouvriers qui en profiteront

» Je lègue une somme de 500 fr., à une fois payer, à la société du » Bon-Accord pour les ouvriers bronziers.

» Je lègue une pareille somme de 500 fr., à une fois payer, à la caisse » des fabricants de bronze.

» Ces deux sommes seront payées sans intérêts dans les deux ans de » mon décès.

» Je lègue à M. André Tallobre, dit le *Grenadier*, mon frère de lait, » demeurant à Aiguilhes, une rente annuelle et viagère de 400 fr., dont » il jouira pendant toute sa vie, à compter du jour de mon décès, et qui » sera payable par quart de trois en trois mois.

» Je lègue pareille rente viagère de 400 fr. à la veuve du frère aîné » dudit Tallobre, et à ses enfants. La veuve jouira de cette rente intégra- » lement pendant sa vie; après elle, ses enfants en jouiront par égale » portion, jusqu'à leur mort, avec accroissement au profit des survi- » vants, en sorte que le dernier survivant jouira de la totalité de la rente » de 400 fr. jusqu'à sa mort.

» J'affecte une somme de 40,000 fr. à l'érection d'un tombeau de » famille pour ma mère, moi, ma femme et ses père et mère. Ce monu- » ment sera élevé dans le cimetière du Père La Chaise, et l'exécution en » sera confiée à mon ami Bosio.

» Je lègue à M. Jules Vacheron un objet d'art, vase du plus beau

de bronze et de marbre destinées à montrer aux générations futures la place de sa tombe et celle de son berceau [1].

» travail, que M. Bosio fera exécuter, et dont les sujets rappelleront des » circonstances de ma vie. J'affecte une somme de 10,000 fr. à l'exécu- » tion de cet objet d'art.

» Je lègue à M. Vacheron père une bague ou épingle à son choix, avec » pierre gravée choisie par M. Leturcq. Ce legs sera d'une valeur de » 1,500 francs.

» Je lègue à la ville du Puy une somme de 40,000 fr., à une fois » payer, sans intérêts dans les deux ans de mon décès, pour envoyer et » entretenir à Paris un élève de ses écoles, soit architecte, soit sculp- » teur, soit peintre, pour y perfectionner ses études.

» Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires :

» M. Quevreux, ancien bijoutier, demeurant à Paris, rue du Cherche- » Midi, n° 84,

» Et M. Genevoix, commissaire-priseur à Paris, y demeurant, rue » de l'Echiquier, n° 34.

» Je les prie d'accepter un diamant de 10,000 fr., en souvenir » d'amitié.

» Je révoque toutes les dispositions et tous testaments que j'ai faits » antérieurement à ce jour. »

[1] Voici les paroles qui furent prononcées sur la tombe de Crozatier par un de ses anciens camarades, et au nom des ouvriers bronziers, dont il fut l'ami, le protecteur et le père :

« Repose en paix, Crozatier, cœur noble et modeste, artiste laborieux, » caractère ferme et persévérant, qui sus t'élever, par tes seuls efforts, de » la pauvreté à une belle et honorable aisance, de la condition la plus » humble aux récompenses civiques...

» Tu fus doué d'une ardeur infatigable et réfléchie, qui te fit aspirer » à sortir de l'ornière de ta profession et à t'élever par l'étude et l'intel- » ligence. Praticien éclairé, tu sus trouver d'utiles innovations, et, par » d'ingénieuses combinaisons, donner à tes œuvres le cachet artistique. » De là, ce goût exquis qui ne dévia jamais, et cette féconde admiration

» qui s'enflammait en présence de tes modèles, et que ta main ferme et
» exercée reproduisit avec une fidélité parfaite. Les places publiques de
» notre noble cité, celles des villes d'Allemagne, de Russie, conserveront
» la mémoire de ton nom, associée à celle des plus grandes illustrations.
» Les palais de Versailles, des Tuileries, de Windsor, de Naples,
» d'Alexandrie et de Constantinople, que tu as enrichis de mille objets
» d'agrément et de luxe, chefs-d'œuvre de grâce et de bon goût, répé-
» teront ton nom avec amour... En attendant que d'autres disent mieux
» et plus au long ta vie et tes œuvres, reçois les hommages et les res-
» pects de tes amis et de tes confrères!...

POESIE.

VERS LUS EN SÉANCES PUBLIQUES.

SÉBASTOPOL.

PAR Mme FANNY DENOIX DES VERGNES.

Victoire ! elle est à nous, l'imprenable cité !
Français, est-ce en vain qu'on nous brave ?
Elle est à nous comme une esclave,
Comme un fleuron de gloire et d'immortalité !

L'autocrate avait dit, en sa fortune altière :
« De leurs trois nations qu'importent les soldats ?
» De mon empire, ici, j'ai posé la frontière :
» Peuples, vous ne passerez pas ! »

Il avait dit aussi, le despote superbe :
« L'univers tout entier doit plier sous ma loi !
» Qu'ils soient donc à mes pieds foulés comme de l'herbe,
» Ces peuples ligués contre moi ! »

La reine de l'Euxin occupe tous ses rêves ;
Il lui fait, la dotant déjà des plus beaux noms,
Une robe de tours, une écharpe de glaives,
Un diadème de canons !

Bien plus ! amant jaloux, craignant les destinées,
Il lui met dans le sein des germes de trépas,
Afin que tout-à-coup ses entrailles minées
Ouvrent un volcan sous nos pas.

Tous ces rocs, tous ces forts qui défiaient la bombe,
Ces écueils pleins de feux, ces gouffres pleins d'effrois,
Comme ils avaient juré qu'ils seraient notre tombe,
Et le terme de nos exploits !

Que d'obstacles nouveaux sa fureur nous suscite !
Partout, pour arrêter le cours de nos succès,
Il tente l'impossible : il ne sait pas, le Scythe,
Qu'impossible n'est pas français !

Il ne sait pas, le czar, en ses projets si vastes,
Que d'un souffle vengeur Dieu va briser son vol.
Mais, à travers la mort, on dit que dans nos fastes
Il vit luire Sébastopol !

A ces nobles signaux : *La France vous regarde*,
Quels efforts peuvent donc égaler nos efforts ?
Et, l'intrépidité, le droit pour sauvegarde,
Comment n'être pas les plus forts ?

Mais nous voici. La mer, pour d'autres furieuse
Nous livre avec orgueil la ville de granit :
L'armée à ses créneaux vole ardente et rieuse
Comme l'aigle vole à son nid !

L'ombre de Catherine en vain plane sur elle ;
Par la nature en vain ses murs sont protégés :
Ottomans ! c'était là, d'une race cruelle,
Que vous deviez être vengés !

Ce triomphe n'est pas un triomphe vulgaire :
A nous ces étendards, ces canons par milliers ;
A nous tous ces vaisseaux, tous ces engins de guerre,
Ces légions de prisonniers !

A-t-elle à notre aspect jeté le cri d'alarmes,
Comme une autre Actiar [1] en face des Romains?
Non ! Loin de redouter la force de nos armes,
Sébastopol nous bat des mains !

Voyez-les, ces vaincus rayonner d'espérance,
Quand sur leurs minarets flotte notre étendard !
Ah ! soyons, disent-ils, les captifs de la France,
Plutôt que libres chez le Czar !

Le colosse du Nord n'inspire plus de crainte ;
Les problèmes des temps sont enfin résolus :
Le Russe est désarmé ; dans sa terrible étreinte,
Stamboul, tu ne trembleras plus !

Gloire ! ils sont déchirés à coups de baïonnettes,
Ces protocoles vains, ces traités agresseurs !
Gloire ! ces nations qu'ils appelaient sujettes,
Maintenant s'appellent nos sœurs !

Et c'est vous qui partout, héroïques phalanges,
Payez de votre sang nos titres de vainqueurs !
Soldats ! à vous toujours notre amour, nos louanges ;
A vous tous les vœux de nos cœurs !

Anglais, Sardes et Turcs, nobles frères de gloire,
Aux destins de la France enchaînés par l'honneur,
Aussi que sur vos fronts, bénis par la victoire,
Brille l'étoile du bonheur !

[1] Sébastopol repose sur les ruines de la vieille Actiar.

Français ! est-ce en vain qu'on nous brave ?
Victoire ! elle est à nous l'imprenable cité !
Elle est à nous comme une esclave,
Comme un fleuron de gloire et d'immortalité !

RÊVERIE NOCTURNE

SUR LE CHATEAU D'ESPALY,

PAR M. VIBERT,

Membre de la Société d'agriculture, etc.

C'était un de ces jours où le flambeau du monde
Aux sillons encor verts laisse une teinte blonde.
Au soir, l'air était tiède et lourd dans la cité;
L'instinct seul vers les champs poussait ma volonté,
A cette heure où la pâle et timide coquette
Phœbé, sous l'horizon, prépare sa toilette.
Un sentier devant moi déroulait son ruban,
Dont la brume du soir noyait le dernier plan;
Mes pas appesantis, labourant la poussière,
Imprimaient sur le sol une mobile ornière,
D'où s'élevait dans l'air un nuage poudreux,
Roulant toujours plus loin ses flots aventureux.
La Borne, de ses flots endormant la querelle,
Mêlait leur doux murmure au chant de Philomèle;
Et les frémissements de son ombrage vert
Complétaient le trio d'un champêtre concert.
On eût dit qu'attentive à ce tendre ramage
Zéphire suspendait son haleine au rivage,
Et, d'une aile trempée aux humides vapeurs,
Eteignait d'un long jour les dernières ardeurs.

Oh ! quel charme secret, quelle béatitude
Venaient ravir mes sens dans cette solitude !
Solitude ! vain mot, qui mentez à l'esprit,
Mon âme, en vous aimant, jamais ne vous comprit.
Pour moi tout prend un corps, à mes yeux tout s'anime ;
Chaque objet me répond dans son langage intime :
Un antique débris me parle des vieux temps ;
Un modeste brin d'herbe annonce le printemps ;
Le frôlement léger d'une feuille qui tombe
Me transmet le soupir d'un ami qui succombe ;
L'impétueux torrent, dans ses jours de fureur,
Semble une voix d'en haut qui m'emplit de terreur ;
Au fond le plus discret d'une grotte bien sombre,
Ma voix trouve un écho qui lui répond dans l'ombre.
C'est en vain que je cherche un peu d'isolement :
L'existence est partout avec le mouvement.

L'ombre voilait déjà les fleurs de la prairie,
Quand s'arrêta le cours de cette rêverie.
Devant moi se dressait, sombre et majestueux,
Le vieux roc d'Espaly, dont le flanc montueux,
Creusé par un sentier douteux et solitaire,
Impose au visiteur un effort téméraire.
Sur son chef escarpé, veuf de ses garde-corps,
Mon pied sage et prudent interrogeait les bords.
Cet Atlas, sur son dos de brèche volcanique,
Soutient les vieux débris d'un manoir monarchique :
Etendus sur le sol, ses membres mutilés
Semblent porter le deuil des âges écoulés.
Près de ce dénoûment des grandeurs souveraines,
Je rêvais au néant des vanités humaines ;
Mon cœur était ému, mon esprit soucieux,

Et mon âme pensive interrogeait les cieux.
Devant moi s'entr'ouvrait un précipice sombre
Où mon œil s'égarait, dans l'épaisseur de l'ombre,
Aux contours indécis du gouffre ténébreux.
La Borne, qui gémit dans ce ravin affreux,
Laissait monter vers moi, de sa profonde plage,
Le doux bruit de ses flots expirant au rivage.
On eût dit un accent solitaire et plaintif
Confiant sa douleur à mon cœur attentif.
Un charme retenait ma pensée asservie,
Et quand je restais là comme un marbre sans vie,
C'est que mon âme allait dans les âges lointains
Réveiller les échos des souvenirs éteints :
Faibles bruissements que j'entends sur la rive,
Etes-vous les soupirs de quelque ombre plaintive,
Demandant les débris de son être mortel
Aux sourdes profondeurs de ce triste castel ?
Et vous, sylphes légers, dont l'aile diaphane
A peine agite l'air de sa folle membrane,
Esprits mystérieux, j'écoute vos accents
Comme une voix du ciel qui caresse mes sens.
Ces antres ténébreux, couverts par des masures,
Sont pour vous sans mystère au fond de leurs voussures :
Oh ! dites, dites-moi combien de malheureux
Y viendront recueillir leurs ossements poudreux,
A l'heure solennelle où la trompette ardente
Aux champs de l'univers sèmera l'épouvante ?
Et vous, débris gisants dans ces lieux désolés,
Du géant féodal vieux membres isolés,
Jalons restés debout sur le chemin des âges,
Le temps couvre en passant vos légendes d'outrages ;
Elles ne disent plus l'ère de vos beaux jours.
Clio seule me prête un utile concours :

Dans la nuit du passé sondant chaque ruine,
Elle en sait retrouver la brumeuse origine.

Cinq siècles écoulés depuis ces temps obscurs
Ont creusé les sillons que je vois sur vos murs.
L'éclat d'un nom brillant dans nos fastes célèbres
Jette un premier reflet au sein de vos ténèbres :
Dans ces temps désastreux où la France, aux abois,
Subissait d'Albion les chaînes et les rois,
Le pouvoir, disputé par un triple égoïsme,
Avait anéanti tout esprit de civisme :
Pour saisir les débris du royaume croulant,
Bourgogne soutenait le trône chancelant ;
Une reine de France, Isabeau de Bavière,
Oubliant ses devoirs et de reine et de mère,
Pour éloigner son fils du trône paternel,
Adressait à l'Anglais un sacrilège appel ;
Et chacun, pour venger sa jalouse impuissance,
Jetait à l'Etranger un lambeau de la France.
Charles six en démence approchait de sa fin.
C'est alors qu'en ces murs, ouverts pour le Dauphin,
La féodalité prêtait son assistance
Au prince qui, plus tard, ébrécha sa puissance.
Quelques rares amis, dans ce calme séjour,
Composaient l'élément de sa naissante cour :
Tanneguy Duchatel, en courtisan habile,
Se créant la faveur de ce prince facile ;
De Giac préparant l'infâme bordereau
D'une dette souscrite au pont de Montereau ;
Lafayette, Dunois, Louvet, Clermont, Narbonne,
Et quelques noms obscurs que ma plume abandonne,
Unissaient leur fortune à celle du Dauphin,
Quand le roi Charles six termina son destin.

Un message aussitôt, traversant la province,
Apportait la nouvelle à notre jeune prince.
Le bon peuple criait, entendant le béfroi :
Charles sixième est mort, hommage au nouveau roi !
Et de ce vieux rocher, qui fut son premier trône,
Charles sept descendit en roi, mais sans couronne :
Pour la reprendre aux mains d'étrangers odieux,
Il quitta les loisirs de ces paisibles lieux.

Murs, aujourd'hui plongés dans un morne silence,
Qui dûtes abriter plus d'une confidence,
Clio de vous ici détourne son regard
Pour un siècle et demi depuis ce prompt départ ;
Votre célébrité pendant ce temps s'efface.
Après un long oubli j'en retrouve la trace,
Comme le voyageur qui serre un jour la main
De son ami perdu dès longtemps en chemin.

L'ardent seizième siècle avait, dans son passage,
Franchi de quelques ans la moitié de son âge ;
Chaque jour la discorde agitait dans les airs
Une torche nouvelle aux yeux de l'univers.
Avant peu, les échos de cent villes troublées
Retentirent au sein de nos calmes vallées.
L'ère patriarchale avait fui de nos champs ;
Les partis, désormais, séparèrent leurs camps.
Dès-lors, sur ces remparts les haines fanatiques
Plantèrent tour à tour leurs bannières tragiques :
Flibustiers, faux dévots, réformés ou ligueurs,
Masquant des buts divers sous de feintes rigueurs,
Du soin de ramener à Dieu ses créatures,
Se payaient en gardant leurs richesses impures ;
Et l'or, sanctifié dans ce nid de vautour,
Ils se le disputaient, grand Dieu, pour votre amour !

Mais qu'entends-je? Ecoutez... Là, sous cette éminence,
Où repose à l'instant ma rêveuse indolence,
Le sol semble gémir... et mon pied chancelant
Sous lui craint de fouler un cadavre sanglant.
Sur le gazon flétri qui couvre ces décombres,
Je vois errer partout des spectres et des ombres,
Sans cesse disputant par des combats nouveaux
Ces vieux murs où la mort unit tant de rivaux.
Ici, reître Guyard, une trame odieuse
T'immola par le fer de ta garde ombrageuse :
Afin d'ouvrir sans bruit les portes du castel,
Saint-Vidal avait pris les clefs de Machiavel.
Alors, de toutes parts accourant de la ville,
Le peuple des faubourgs, dans sa rage stérile,
Vint fouiller dans le sol tes restes palpitants
Qu'il broya sur ce tertre en lambeaux dégoûtants.
Oh ! dans ce triste lieu mon cœur glacé succombe ;
Il fait froid sur le sol qui recouvre une tombe...

Mais le temps dans l'espace a fait vibrer sa voix,
Et les échos du roc ont tinté douze fois :
Minuit ! déjà minuit ! ô Clio, je t'en prie,
Terminons le sujet de cette rêverie ;
Si tu veux sous le charme ici me retenir,
Par un récit moins sombre hâte-toi de finir.

Adoré tour à tour ou suspect à la ville,
Sénectaire en ces murs vint chercher un asile.
Le vieux prélat, blanchi dans les divins labeurs,
Laissa la ville ingrate au pouvoir des ligueurs ;
Mais dans ce cœur guerrier, aussi ferme que sage,
Le pontife au soldat fit oublier l'outrage.
Voulant d'un temps meilleur préparer le retour,
Il vint mûrir ses plans dans cet étroit séjour.

On vit à ses côtés accourir la noblesse,
Et tous les vieux témoins de sa haute sagesse :
D'Agrain, premier consul ; de Chaste, sénéchal ;
De Gondy, commandant du fort épiscopal ;
Chanoines, magistrats, royaux et politiques,
Vinrent chercher ici des jours plus pacifiques.
Pour sonder les esprits, près de lui sans délai,
Sénectaire assembla les états du Velay ;
Et, quand l'effroi régnait dans la cité muette,
Ici tout respirait un joyeux air de fête :
C'est qu'alors un grand homme, à la hauteur du temps,
Elevait sa bannière entre les combattants :
Son étoile brillait au front de l'espérance,
Et rendait un sourire aux lèvres de la France.

Dès-lors, sur les donjons du pouvoir féodal,
Le temps vient chaque jour poser un pied brutal.

Adieu, vieux monument dont la décrépitude
Ne courbe pas encor l'orgueilleuse attitude ;
Adieu, témoins muets d'une antique splendeur
Qu'interroge parfois un rare visiteur ;
Le passant, peu touché de votre décadence,
Détourne son regard avec indifférence.
Encore quelques ans, peut-être quelques jours,
Et vous disparaîtrez sous le sol pour toujours.

Ainsi, sur l'Océan, dont il parcourt les plages,
Un navire après lui creuse de longs sillages,
Dont la trace entr'ouverte au sein des flots vaincus,
Disparaît sous l'effort d'autres flots accourus.

LA VIERGE DE CORNEILLE,

PAR M. FRANÇOIS BERNARD,

Membre de la Société académique du Puy.

Cette pièce a été composée à l'occasion du projet d'érection d'une statue colossale de la Vierge, sur le rocher de Corneille, qui domine majestueusement la ville du Puy et sa cathédrale.

L'idée de ce monument, suggérée par M. l'abbé Combalot, l'une des gloires de la chaire catholique, est sur le point de se réaliser, grâce au zèle déployé par S. G. Mgr de Morlhon, notre vénérable prélat, qui a ouvert un concours aux artistes et provoqué d'abondantes souscriptions (*).

Parmi les modèles présentés au concours, celui de M. Bonnassieux, sculpteur à Paris, a obtenu le prix.

La statue, coulée en bronze, aura 45 à 50 pieds de hauteur.

Elle représentera clairement les trois prérogatives de Marie : Mère de Dieu, Reine du Ciel, Vierge immaculée.

La sainte Vierge montrera la ville à son fils pour qu'il la bénisse.

(*) Les strophes sur la VIERGE DE CORNEILLE étaient terminées et déjà livrées à la publicité, lorsque l'auteur de ces vers a eu connaissance à la fois et de la démarche pleine de dévoûment de Mgr de Morlhon auprès de l'Empereur, en faveur du monument projeté, et de l'accueil si auguste et si généreux qu'elle a reçu de Sa Majesté. (Voir *la Haute-Loire*, N° du 9 septembre 1855.)

Tout le monde sait, en effet, qu'indépendamment de l'inscription de son nom et de celui de l'Impératrice en tête de la liste de souscription, Napoléon III a daigné mettre à la disposition de Mgr l'Evêque du Puy, pour la fonte de la statue, des canons provenant de la prise de Sébastopol par les armées alliées.

L'auteur exprime ici le regret de n'avoir pu glisser, dans son opuscule, un souvenir qui consacrât cet heureux événement.

Salve, Regina,
Mater misericordiæ.

I

Gigantesque rocher dont la crête surmonte
D'Anis la pieuse cité,
Corneille ! notre orgueil !... comme le regard monte
Vers ton front plein de majesté !
A l'abri de tes flancs, la noble basilique
Qui vit saint Louis et ses preux [1],
Découpe dans les airs, et son dôme *angélique* [2],
Et son clocher, voisin des cieux.

D'Espaly, Vals, Taulhac, riantes avenues [3],
On voit ce magique tableau :
La ville, s'étageant sous tes épaules nues,
Enveloppe Anis d'un manteau.
A ta gauche, posé comme une sentinelle,
Michel, que l'Archange défend [4],
S'est couronné d'un temple, à l'ombre de ton aile,
Et brave l'orgueilleux serpent !

[1] Saint Louis vénérait particulièrement la cathédrale du Velay, et la visita à son retour de Palestine.

[2] Le dôme bysantin, appelé de tout temps clocher *angélique*, à cause de la tradition légendaire qui fait intervenir les anges dans la consécration de l'église.

[3] Trois des grandes avenues du Puy.

[4] Le rocher cônique de Saint-Michel, surmonté d'une chapelle romane et à proximité de Corneille.

La légende raconte que Satan, s'opposant à la construction de la cha-

Debout sur nos sommets, le vieux débris rappelle
De grands souvenirs à nos cœurs :
Polignac a sa tour [1], Saint-Michel sa chapelle,
Des siècles monuments vainqueurs ! —
O Corneille ! comme eux, tu survis à l'outrage
Des ans, jour par jour effacés ;
Mais, hélas ! sur ton front, rien ne conte à notre âge
Quelque histoire des temps passés !

II

Notre-Dame du Puy ! — Sous la coupole antique,
Le sanctuaire resplendit ;
Du *Salve Regina* s'exhale le cantique,
L'orgue harmonieux retentit !...
Soudain, fendant la foule, un orateur s'élance
A la chaire de vérité.
Sa voix, prenant l'essor au milieu du silence,
S'adresse aux fils de la cité :

« De la Mère de Dieu, de la céleste Reine,
» Que l'image au front souriant
» Plane, au-dessus d'Anis [2], éclatante et sereine
» Comme l'étoile d'Orient !... »

pelle, fut vaincu par Gotescalc, évêque du Puy, avec l'aide de l'archange Michel, à qui le prélat dédia le monument, en reconnaissance de sa victoire.

[1] La tour carrée du rocher de Polignac.

[2] Le mont Anis, sur lequel une partie de la ville du Puy est bâtie et qui est situé au-dessous du rocher de Corneille.

Et son bras indiquait, par un geste sublime,
Ce roc, ce géant du vallon,
Corneille, à couronner! audacieuse cime
Où vient se briser l'aquilon!

Comme le sénevé dont parle l'Evangile,
L'idée éclose va grandir :
O prodige!... voyez cette grossière argile
D'immortalité se vêtir!...
Le colosse d'airain surgira de son moule,
Au souffle de l'art s'animant!...
Le phare désiré va luire sur la foule!...
Corneille aura son monument!

Pour unir au métal cette idée immortelle,
Le don s'épanche à pleine main :
A l'appel du prélat, le bronze s'amoncelle,
Qui sera chef-d'œuvre demain!...
Bientôt apparaîtront, protégeant nos murailles,
Marie et Jésus triomphants!
Les mères ont senti s'agiter leurs entrailles :
L'Enfant-Dieu bénit leurs enfants!

Saluons, Vellaviens, par des cris de victoire,
L'astre qui monte à notre ciel :
La Madone du Puy, rayonnante de gloire
Sur un piédestal éternel!...
O Mère du Sauveur! ô Vierge immaculée!
Urne des trésors infinis!
Prodiguez vos parfums aux fleurs de la vallée
Que domine le mont Anis!

III

Entendez résonner l'ineffable harmonie
Des cloches qui mêlent leur voix ! —
Jeunes filles, chantez l'auguste litanie !
Oiseaux, gazouillez dans les bois !
Et vous, petits enfants, qu'on voit dans les prairies,
Parmi les corolles de mai,
Etres charmants ! donnez quelques tiges fleuries
A Jésus, votre bien-aimé !

Orphelin délaissé, qui demandes ta mère,
Naguère endormie au tombeau !
Pauvres époux pleurant une fleur éphémère,
Votre fils caressant et beau !
Tendez, tendez les bras à votre protectrice,
L'auguste Dame des douleurs :
De la Vierge du Puy, douce consolatrice,
Le sourire sèche vos pleurs !

Venez tous ! — Pèlerins, qui parcourez la terre
Avec un bâton et la foi ; —
Prêtres de l'art ; — penseurs courbés sur un mystère ; —
Docteurs de la divine loi !...
Marie est le salut, l'onde rafraîchissante
Cachée au détour du chemin,
La beauté, le savoir, l'étoile ravissante,
L'espérance du lendemain !

ADHÉMAR DE MONTEIL

Fils du comte de Valentinois, 40e évêque du Puy, légat du Pape et chef spirituel de la première Croisade, mort le 1er août 1098, le lendemain de la grande bataille d'Antioche, au gain de laquelle il contribua puissamment par son éloquence et son courage.

ODE.

PAR M. P.-C. RANCHET.

Virum cano
Je chante un héros.
VIRGILE. *Enéide*, liv. I.

Dieu le veut ! à ce cri que ta voix fit entendre,
Adhémar, permets-moi de ranimer ta cendre
Si chère à mon pays, par ton nom ennobli :
De huit siècles passés, perçant le voile sombre,
Ma lyre, avec orgueil, vient évoquer ton ombre,
Sauve ma lyre de l'oubli.

Quand l'infidèle osa profaner cette enceinte
Où le Christ expira, sans murmure et sans plainte,
Pour déchirer l'arrêt prononcé par le ciel
Contre l'homme déchu par le crime d'un père ;
Quand le noir Sarrasin brandit son cimeterre
Comme pour braver l'Eternel ;

Un sang pur répandu contre eux cria vengeance ;
Et, d'échos en échos, répété jusqu'en France,
Partout ce cri de mort fit tressaillir les cœurs :
Le Français généreux vit bondir sa poitrine,
On entendit sa voix jusques en Palestine :
« Courage ! voici des vengeurs !

» Voyez-vous cette croix qui sur nos cœurs s'imprime ?
» C'est le gage sacré de cet élan sublime
» Qui, contre l'oppresseur, précipite nos pas :
» Courage ! *Dieu le veut !* au cri qui nous rassemble,
» Nous mourrons s'il le faut, mais nous mourrons ensemble :
« Le Français ne recule pas ! »

Et cette voix partit... du sein de nos montagnes,
Comme un éclair soudain parcourut les campagnes,
Traversa l'Océan et mit la terre en feu...
Cette voix fut la tienne, apôtre plein de zèle ;
D'Urbain II, il est vrai, tu fus l'écho fidèle,
Tu fus aussi la voix de Dieu.

Quitte, quitte, Adhémar, et ton trône et ton temple,
L'univers étonné tout entier te contemple,
Cours immortaliser notre pauvre cité :
Les enfants du Velay te suivront à la gloire,
Ils réclament aussi leur page dans l'histoire
Ou le trépas à ton côté [1].

Urbain, de ses Croisés, t'a donné la conduite,
Avec eux, au combat, mets l'infidèle en fuite,
Au sable du désert va creuser son tombeau,
Ou, si le sort fatal te ravit la victoire,
Meurs sur le champ d'honneur, mais ne meurs pas sans gloire,
A la tête de ton troupeau !

.....

Antioche ! ô grand jour ! mémorable bataille !
Quel est donc ce héros qui, d'estoc et de taille,

[1] 400 jeunes gens du Puy suivirent Adhémar dans cette croisade et périrent tous en combattant.

S'est ouvert un sentier dans les rangs ennemis ?
Son bras rougi de sang n'est point las de carnage,
Sur des monceaux de morts qui marquent son passage
Il entraîne tous ses amis...

Ses amis !... Adhémar, ils t'ont fait reconnaître,
Sous le cimier bruni qui nous cachait un prêtre,
Ces enfants du pays attachés à tes pas :
Oui, ta mâle éloquence et tes soins salutaires,
En firent tour à tour et des chrétiens sincères
Et des héros dans les combats.

Ils t'ont vu, ces guerriers descendus des Cévennes,
Ils t'ont vu, grand prélat, sur ces plages lointaines,
Effacer des soldats dont les bras aguerris
Se croyaient sans rivaux; mais qui, dans la mêlée,
Devant les morts tombant sous ta terrible épée,
S'arrêtaient muets et surpris...

.....

Mais pourquoi tout-à-coup cette pompe funèbre ?
Pourquoi ce deuil qui suit un triomphe célèbre ?
Hier des chants de victoire et des pleurs aujourd'hui !
Pourquoi gémir ainsi quand l'ennemi succombe ?
— Sur la terre vaincue on creusait une tombe,
Et cette tombe..... était pour lui !

Pour toi, grand Adhémar, cette tombe est ouverte !
Oui, les Croisés vainqueurs viennent pleurer ta perte
Au milieu de leur camp par le deuil assiégé ;
Comme autrefois les Grecs, d'un regret inutile,
Accompagnèrent tous le cadavre d'Achille
Au promontoire de Sigé.

Prêtre, orateur, prélat et soldat intrépide,
Tes restes sont perdus sous un sol homicide
Par le fer des Croisés tant de fois visité;
Mais ton nom, Adhémar, a traversé les âges,
De notre histoire encore il embellit les pages
Et marche à l'immortalité.

LE NUAGE.

SONNET.

Par M. Ch. C. DE LAFAYETTE.

Doux nuage qui fuis et m'emportes mon rêve,
Flocon d'azur et d'or aux brises suspendu!
Voyageur éternel sur une mer sans grève,
Où l'esprit flotte en vain comme un désir perdu!

Au limpide rayon d'un beau jour qui s'achève,
En vain, dans un adieu toujours inentendu,
Je t'adresse mon cœur qu'un vague espoir soulève
Et qui dans l'infini va tomber éperdu!

Tu n'es qu'une apparence, une vapeur, un doute,
Une bulle qu'un souffle a faite d'une goutte,
Un séduisant mirage, un attrait suborneur.

Toi qu'on ne peut atteindre et qu'on poursuit sans trêve,
Doux nuage qui fuis et m'emportes mon rêve,
Fantôme aérien, n'es-tu pas — le bonheur?

LES DEUX JEUNES ÉCUREUILS ET LE RENARD.

FABLE.

PAR M. GAUBERT.

Deux jeunes écureuils qui n'avaient plus de mère,
Sagement consignés à la garde du nid,
Quand à la picorée allaient au loin leur père,
En son absence, un jour, exhalaient leur dépit :
« Je n'y tiens plus, dit l'un, mon frère; cette vie
» Qu'on nous fait passer en prison,
» Enfin me lasse et m'humilie.
» N'entendrons-nous jamais que la même chanson ?
» Enfants, je sors, pas d'imprudence !
» Pour plus de sûreté, restez à la maison.
» Je ne compte que peu sur votre expérience,
» Surtout quand je songe au voisin :
» Vous êtes confiants, et le renard est fin.
» Menu gibier souvent le tente,
» Car il n'a pas toujours des poules à croquer.
» Vous comprenez, enfants, gardez-vous d'y manquer.
» Je reviendrai bientôt; si, contre mon attente,
» Il vous arrivait mal, vous me feriez mourir !
» Que ne dit-il encor ? C'est à ne pas finir.
» Pour qui donc nous prend notre père ?
» Sommes-nous des enfants qu'on mène à la lisière ?
» Sevrés depuis un mois bientôt,
» On est grand, on raisonne, on sent ce que l'on vaut.
» Oui, notre père, je parie,
» Lui qui de nous tant se défie,
» Avec nous s'il faisait assaut,

» Ne courrait pas plus vite et grimperait moins haut.
» Qu'attendons-nous encor pour rompre sa tutelle?
» Moi, je m'en affranchis; et toi, ployant sous elle,
» Reste au nid, si tu veux, enfermé comme un sot! »
L'autre, piqué de ce gros mot,
Se sentait néanmoins agité d'un scrupule;
Mais, jeune, à reculer on craint le ridicule.
Donc il approuva tout; et, parlant le dernier,
Il enchérit, comme c'est l'ordinaire,
Sur les bravades du premier.
Pour son début, le couple téméraire
Médite un coup d'éclat. Le danger le plus grand
N'est pas d'abandonner la branche hospitalière,
Sans trop s'en écarter, mais de descendre à terre;
Et c'est, bien entendu, le parti que l'on prend.
« Allons, se disent-ils, allons. » Mais leur audace,
Au suprême moment s'attiédit. A sa place
Un regret, un remords surgit, quand, par hasard,
Arrive une tierce personne
Que de moins innocents prendraient pour un renard,
Mais qui pour un mouton se donne,
Comme le loup se donna pour Guillot.
Le traître avait ouï leurs plaintes, leur complot,
Et préparé son plan en conséquence.
« Mes bons amis, dit-il, j'aime en l'adolescence
» Ce noble instinct de liberté
» Dont l'usage vous est sans raison contesté.
» Mais votre père est vieux; on radote à son âge,
» On est faible et craintif, et l'on croit être sage,
» Si pourtant, soit dit entre nous,
» De ses propres enfants l'on ne devient jaloux.
» A son âge!... Eh! sait-on ce qu'il faisait au vôtre?
» Mais après un temps vient un autre,

» Et c'est bien juste ; aussi donné-je à mes enfants
» Une règle plus douce et des soins indulgents :
» Il faut que jeunesse se passe.
» Voulez-vous à leurs jeux sans façon trouver place?
» Hâtez-vous, descendez, l'on vous dégourdira,
» Et si père écureuil se fâche, on en rira ;
» Le premier coup rompra la glace,
» Et puis à ce régime il s'accoutumera. »
A nos deux étourdis ce discours devait plaire.
Sans plus tarder, le premier saute en bas,
Le second glisse sur ses pas.
Adieu, nid paternel, étroit, mais tutélaire !...
Et comme ils avaient même tort,
L'un par présomption, et l'autre par faiblesse,
Défauts également fatals à la jeunesse,
Ils eurent tous deux même sort.
« Ah ! ah ! » dit le renard, tirant de l'aventure
Une morale à sa façon,
» Nous apprendrons aux gens le prix d'une leçon
» Où l'on parle de nous avec peu de mesure.
» Au demeurant, que feraient les renards,
» Si jeunes écureuils, jeunes poulets, qu'importe !
» Jeune gibier de toute sorte
» Ne tombait dans quelques écarts. »

NÉCROLOGIE.

M. LE MARQUIS LÉON DE MIRAMON,

PRÉSIDENT DE LA 5e SECTION.

Lorsqu'au moment de se séparer, la section des lettres et des arts, par un vote spontané, offrait, comme ses procès-verbaux en font foi, d'unanimes témoignages de gratitude à M. le marquis de Miramon qui l'avait présidée avec une distinction si attrayante et un esprit si riche des aptitudes les plus diverses; lorsque s'échangeait ensuite entre tous, en même temps que la promesse d'un long souvenir, l'engagement de se retrouver dans d'autres Congrès, et notamment en 1857 au Congrès de Grenoble, qui de nous eût alors prévu que quelques mois plus tard, une catastrophe terrible arracherait subitement à l'affection de sa famille et au dévoûment de ses nombreux amis, l'homme auquel la section venait d'adresser une manifestation toute particulière de cordialité et de sympathie ?

Au sein du Congrès, M. de Miramon n'avait, certes, pu donner, en si peu de jours, la mesure de ses rares facultés; et, néanmoins, à le voir apporter tour-à-tour, et dans la section d'agriculture et dans celle des lettres, un concours si varié et si également utile, il avait été facile pour ceux-là même qui ne l'avaient point connu jusqu'alors, d'apprécier

rapidement l'homme d'intelligence et l'homme de cœur; mais pour ceux de ses collègues qui, comme celui qui écrit ces lignes, gardaient avec M. de Miramon de communs souvenirs de jeunesse et de vieille intimité, est-il besoin de dire combien cette rencontre, après de longs jours écoulés, combien cette rencontre, dans une atmosphère de généreuses études et de nobles travaux, avait eu un double attrait profondément senti!

Pour ce qui est de M. de Miramon lui-même, de sa présence, de son rôle au Congrès, on peut en être bien sûr, les succès de sa parole, de son intelligence, et de sa personnalité si justement prisée, avaient sans doute compté pour peu dans sa pensée, tandis qu'il lui était donné de jouir des satisfactions les plus chères à son cœur de père, et de se complaire en un légitime orgueil, au bruit des applaudissements recueillis par son fils.

Son fils, autre membre, si jeune et déjà si écouté, de notre réunion scientifique, il devait être, quelques mois plus tard, le témoin désespéré de cette mort tragique dont il nous reste à parler.

Dans une partie de campagne, une famille tout entière se livre aux plaisirs variés de la pêche et de la natation. Un cri retentit tout-à-coup; un nageur est en péril, quelqu'un se noie! — Ce ne peut être qu'un ami, un proche parent bien cher.

M. de Miramon n'a ni à réfléchir ni à se consulter lui-même pour obéir au triple conseil du dévoûment, du courage, et de cette supériorité puissante et bien connue qu'il portait dans tous les exercices physiques. Un élan de sa force, un effort de sa volonté vont suffire; il est déjà devant le danger; son ami, son parent est sauvé.

Mais, tandis que ce dernier, promptement ramené au rivage, y reçoit les soins les plus empressés, on ne s'aperçoit

pas dans le trouble du premier moment, que le sauveur lui-même n'a point encore repris pied sur le bord. Quelques minutes après, il était déjà trop tard. Une crise subite, un rapide coup de foudre avait terrassé l'intrépide nageur ! Quand on le retira de l'eau, tout espoir était perdu ; il était glacé pour toujours !

Ainsi a péri jeune encore, léguant un deuil éternel à une famille digne de toutes les sympathies, et surtout à ce fils dont il était l'ami tout autant que le père, ainsi a péri un homme qui, par les qualités de son cœur comme par les facultés de son intelligence, justifiait si bien l'unanime affection et le cordial dévoûment de tous ceux qui l'avaient connu.

Mais ils le savent, ceux qui le pleurent, comme lui-même il l'avait su et professé toujours, ils le savent, et c'est là l'unique consolation à la hauteur de leurs regrets, — tout ne finit pas ici-bas, et pour l'homme de bien c'est dans la tombe elle-même que s'ouvre l'horizon des immortelles espérances....

Les procès-verbaux du Congrès scientifique de France, gardant le nom de M. de Miramon dans bien des pages, lui devaient à coup sûr un souvenir et une mention spéciale.

Nous regrettons qu'il ne soit plus possible, au point où en est arrivée cette publication, de donner à cette note toute l'étendue qui nous eût semblé convenable pour rendre une complète justice à celui que tant d'amis regrettent, et pour honorer dignement une mémoire à laquelle beaucoup resteront fidèles.

L'un des Secrétaires généraux,

CH. C. DE LAFAYETTE.

1re & 6e SECTIONS RÉUNIES.

A M. de Brive, secrétaire général de la XXIIe *session du Congrès scientifique de France* [1].

« Londres, 10 août 1835.

» J'ai reçu l'invitation que vous m'avez fait l'honneur de » m'adresser pour le Congrès scientifique, dont la session » doit se tenir au Puy. J'aurais bien voulu m'y rendre, mais » dans l'obligation où je suis de présider la réunion d'une » Société archéologique et d'histoire naturelle qui doit avoir » lieu dans ma province le 11 septembre, c'est-à-dire à » l'époque précise du Congrès français, il me sera impossi- » ble de réaliser ce désir.

» Je viens, en conséquence, m'adresser à vous, Monsieur, » pour vous prier de vouloir bien être mon intermédiaire

[1] Nous croyons devoir publier les documents suivants, quoique leur arrivée tardive ne nous ait pas permis de les soumettre au Congrès, voulant témoigner, par cet acte, à l'illustre savant étranger, et notre reconnaissance pour l'envoi généreux qu'il a bien voulu lui faire, et notre admiration pour ses nombreux travaux scientifiques.

(*Note de la rédaction.*)

» auprès des membres du Congrès, et de présenter, en mon » nom, à la première section, *un mémoire sur les phéno-* » *mènes volcaniques*, etc., et douze exemplaires de l'atlas » qui accompagne mon ouvrage sur la géologie de la France » centrale, publié en 1827, avec quelques explications sur » cet atlas, que j'ai traduites en français, et fait imprimer » exprès pour le Congrès.

» Je regrette de n'avoir pas à ma disposition un égal nom- » bre d'exemplaires du volume pour lequel cet atlas avait été » fait. Il m'aurait été agréable de pouvoir les offrir en même » temps au Congrès.

» Veuillez agréer, Monsieur, etc.

» G. POULETT SCROPE,

» Membre du Parlement britannique, de la Société géologique » de Londres, de la Société royale, etc, etc. »

« *P. S.* J'ajoute à cette lettre quelques questions sur la » géologie de la France centrale, que je prie M. le Secrétaire » général de présenter en mon nom, au bureau du Congrès, » pour être proposées ensuite, avec son approbation, à la » discussion de la première section. »

1° *Les éminences phonolithiques qui s'étendent en chaîne du mont Mezenc jusqu'aux roches dites de Miaune et de Gerbison, sur les rives opposées de la Loire, au nord du Puy, sont-elles les restes d'une grande coulée de lave qui a suivi le plan incliné du sol ancien à partir d'une bouche d'éruption auprès du Mezenc, ou sont-elles le produit de plusieurs éruptions indépendantes sur une fente prolongée dans cette direction?*

2° *Les plateaux basaltiques du Coiron sont-ils de même les restes d'une énorme coulée de lave du Mezenc, s'étendant jusqu'à Rochemaure, ou de plusieurs éruptions locales indépendantes ?*

3° *Ne trouve-t-on pas des traces d'une pareille extension d'immenses coulées de lave basaltique provenues du Mezenc, dans la direction* sud-ouest, *jusqu'au-dessus de Mende et Marvejols, et même encore plus loin, ou ces laves basaltiques sont-elles le produit d'éruptions indépendantes?*

4° *Ne doit-on pas conclure de la position des divers plateaux basaltiques de la France centrale qui s'étendent, en pente douce et régulière, des alentours de leurs sources d'éruption, vers les* Thalwegs *des grandes vallées actuelles de la Loire, de l'Allier et du Rhône, recouvrant des masses de granit ou de calcaire qu'ils ont apparemment conservées de l'influence destructive des pluies et autres agents météoriques de dégradation, et à des hauteurs relatives proportionnées à leurs âges apparents, que l'excavation de ces grands bassins hydrographiques a été lente et graduelle, et due presque entièrement à l'érosion des pluies et des rivières, et autres agents météoriques locaux et ordinaires, agissant depuis le commencement de la période volcanique, et sans l'intervention d'aucune débâcle ou crise extraordinaire d'élévation ou d'affaissement affectant le relief du pays?*

MÉMOIRE

SUR LES

PHÉNOMÈNES VOLCANIQUES

ET SUR

QUELQUES-UNES DES CONSÉQUENCES

QUE L'ON PEUT EN DÉDUIRE,

PAR M. G. POULETT SCROPE.

Sans chercher à discuter la cause première de l'activité volcanique, on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que les phénomènes d'un volcan en éruption procèdent immédiatement d'une augmentation de température agissant sur une masse souterraine de lave (roches en état de liquéfaction ignée), dans laquelle un fluide élastique aériforme (principalement la vapeur d'eau) se développe, produisant ainsi une augmentation de volume, et, par suite, brisant et soulevant à diverses hauteurs les couches solides superposées. A travers une des fentes ainsi formées, et sur le

point de moindre résistance, les fluides élastiques se font jour avec violence, entraînant généralement avec eux quelques portions de la lave intumescente.

Par cette décharge à l'extérieur de l'excès de calorique, la force expansive intérieure se trouve avant longtemps tellement réduite, qu'elle cesse de dominer les forces répressives, qui se composent non-seulement du poids et de la cohérence des roches superposées, mais encore des produits même de l'éruption, qui tendent à sceller l'ouverture de décharge. Le mouvement bientôt cesse, et une période de tranquillité succède, jusqu'à ce que la répétition de cette série d'actions ait lieu par la même ouverture ou par quelque ouverture voisine, ordinairement pratiquée sur la prolongation de la même fente.

Ainsi, règle générale : chaque éruption volcanique a son commencement, son maximum d'énergie, son déclin et sa fin. On connaît cependant quelques rares exceptions, comme, par exemple, à Strombole, où le volcan paraît se maintenir à l'état d'éruption permanente, par suite d'un concours de circonstances qui tient en équilibre constant les forces d'expansion et celles de répression.

Les explosions ou éructations de vapeur sont peut-être les phénomènes les plus frappants d'une éruption. C'est à leur action qu'est due la forme plus ou moins arrondie des *cratères* à travers les roches les plus voisines du sol. C'est encore par cette même force que sont lancées dans les airs les scories et autres matières fragmentaires qu'on trouve ordinairement entassées autour de la bouche d'éruption en forme de *cône volcanique*, ou d'une ceinture de hauteurs environnantes.

On ne peut douter que ces explosions ne soient dues à l'ascension rapide et violente d'immenses *bulles* de vapeur dégagées, à une certaine profondeur, de la masse souterraine

de lave, tout comme on voit sur nos fourneaux des bulles de vapeur s'élever à la surface des liquides en ébullition. Ces explosions ont lieu avec une force proportionnée *au poids* de la colonne de lave superposée *et à sa fluidité;* elles éclatent à sa surface, et lancent dans les airs, par l'ouverture qu'elles se sont pratiquée, les éclats de lave déchirés, connus sous le nom de scories et de bombes volcaniques, ainsi que les fragments de roches solides qu'elles ont détachés et brisés sur leur passage.

La forme circulaire qui caractérise d'une manière si remarquable les cratères volcaniques, est évidemment due à la tendance de ces bulles ascendantes, à forme sphéroïdale, ou plutôt cylindrique, par suite de l'élasticité de la vapeur contenue, exerçant une pression égale en tous sens. Mais le volume des gaz ainsi que leur rapidité d'ascension, et, par suite, la force explosive de ces bulles, seront déterminés *cæteris paribus*, par le degré de fluidité de la lave. De là dépend, en effet, le dégagement plus ou moins libre, plus ou moins rapide des molécules de vapeur contenues dans sa masse. Celles-ci se réunissent d'abord en petites vésicules qui s'agglomèrent à mesure qu'elles s'élèvent en bulles de plus en plus volumineuses, jusqu'à ce que devenues énormes elles produisent, en éclatant, les détonations terribles et continues de quelques éruptions, pendant lesquelles des jets d'éjections fragmentaires, d'une lieue au plus de hauteur, se maintiennent quelquefois pendant des semaines entières, et des cratères d'une lieue, peut-être, en diamètre, et de quelques milliers de pieds en profondeur, sont creusés dans les roches solides préexistantes.

Les explosions, on l'a déjà dit, diminuent peu à peu, par suite de l'abaissement de la température du foyer souterrain, dont le calorique est rapidement absorbé et transporté à l'extérieur par la dilatation de la vapeur. Les déjections qui re-

tombent, pour la plupart, dans le cratère, tendent aussi, par leur accumulation, à étouffer les explosions et à remplir la bouche volcanique. De là il arrive souvent que cet orifice est entièrement oblitéré par les dernières déjections, et que le cratère manque au cône de scories. Parmi les centaines de cônes d'éruption qu'on observe sur la bande volcanisée de la France centrale, plus de la moitié sont dépourvus de cratère reconnaissable. De même, dans une montagne volcanique, produit d'éruptions réitérées sur un même point, il arrive souvent que le cratère manque; parfois on y trouve deux ou trois cratères concentriques ou extrêmement rapprochés. Le cône du Vésuve avait eu, pendant quelques années, avant le mois d'octobre 1822, une plaine au sommet, lorsque tout-à-coup cette plaine, avec le sommet même du cône, jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, fut emportée par les explosions soudaines et terribles du volcan, et un immense cratère d'une demi-lieue de diamètre et de deux mille pieds de profondeur fut creusé en sa place. Ceci s'est passé sous mes yeux, car j'avais la bonne fortune d'habiter Naples dans ce moment. Les explosions durèrent vingt-deux jours. Dans un petit nombre d'années, le fond de cet immense cratère fut rempli de nouveau par une suite de petites éruptions, et une plaine nouvelle apparaissait au sommet du cône, lorsqu'elle fut à son tour emportée par les explosions de la récente éruption, au mois de juin de cette année. Enfin, le cône actuel du Vésuve est lui-même environné par le cratère encore plus grand de la Somma, qui atteste une éruption des plus violentes, par laquelle le sommet de cette montagne entière fut sans doute emporté. Tout porte à croire que c'est cette éruption de la Somma qui, en l'an 79, ensevelit les villes de Pompéia et d'Herculanum sous ses déjections.

Un grand nombre de montagnes volcaniques présentent la

même apparence d'un ancien et vaste cratère environnant ou avoisinant le cône produit par les éruptions plus récentes.

Le pic de Ténériffe présente un tel anneau cratériforme. Selon M. le docteur Junghul, plusieurs des cinquante montagnes volcaniques du Java offrent le même caractère. Le val de Bove est sans doute le cratère ancien de l'Etna. Ces immenses amphithéâtres cratériformes, au lieu de présenter à mes yeux un problème difficile à résoudre, me paraissent justement ce qu'on doit s'attendre à trouver dans les montagnes volcaniques, c'est-à-dire la cavité résultant de quelque éruption majeure, ou paroxysmale du temps passé, que les produits des éruptions plus récentes n'ont pu, jusqu'ici, combler tout-à-fait. Les vastes proportions de quelques-uns de ces cirques volcaniques ne m'étonnent pas et ne m'empêchent pas de leur attribuer la même origine qu'au cratère du Vésuve (pas trop inférieur en dimensions), que j'ai vu se former en vingt jours, en 1822, et qui s'est comblé depuis en vingt ans.

Si on demande ce que sont devenues les matières qui remplissaient autrefois ces enceintes, je réponds que, rejetées mille fois en l'air par les éructations explosives, elles se sont réduites, pour la plupart, en poudre, que les vents ont emportée. Une grande partie pourtant compose, sans doute, ces conglomérats basaltiques ou tuffeux, qu'on trouve ordinairement sur les côtes et dans le pourtour de toute montagne volcanique, où ils ont été charriés par les torrents, par la pluie, par la fonte de neiges, ou par l'écoulement soudain de lacs, tels qu'il s'en forme souvent dans les cratères, et auxquels une éruption postérieure ouvre tout-à-coup une issue.

Je n'ai jamais nié; au contraire j'ai toujours soutenu que la distension de la masse souterraine de lave qui précède, ou plutôt qui occasionne une éruption quelconque, doit néces-

sairement élever, jusqu'à un certain point, les couches solides superposées. Les filons multipliés, remplis de lave, qu'on aperçoit traversant en tous sens la charpente intérieure de toute montagne volcanique, attestent la réalité de cet accroissement extérieur de la masse. Mais la somme de ces élévations ne sera jamais comparable à celle que cette masse acquiert à l'extérieur par l'accumulation successive des laves et des déjections provenant des éruptions de la bouche centrale. Et, d'après toutes mes observations, je reste persuadé que l'angle d'élévation actuelle de ces couches superposées, est, dans la plupart des cas, le même qu'ils ont pris dès leur origine, en se moulant sur les pentes préexistantes de la montagne.

J'ai dit que la forme circulaire des cratères est due à la globularité des bulles provenant des laves en ébullition, et qui surgissent avec violence par la cheminée du volcan. L'idée de bulles de vapeur ayant une lieue ou plus de diamètre, peut paraître extraordinaire. Pourtant, quoique encore comprimées, je n'y vois rien d'incroyable. Et ceux qui ont assisté à une éruption paroxysmale, et ont vu et entendu les explosions terribles qui la caractérisent, seront de mon avis. Aucune autre supposition ne me paraît pouvoir expliquer la forme du cratère ouvert par ces explosions.

Et ici se présente une considération qui peut servir à rendre raison de la formation d'un genre de cratère regardé par quelques-uns comme problématique. Je parle de ces bassins cratériformes, ayant ordinairement un lac au fond, qui traversent les roches préexistantes, soit volcaniques ou non volcaniques, et autour desquels les scories et les fragments de lave, et autres déjections contemporaines, sont en petite quantité, relativement à l'étendue de la cavité. Le plus bel

exemple de ces cratères dans la France centrale est, sans contredit, le lac de Pavin. Les *Maare* de l'Eiffel, et quelques-uns des lacs de la campagne de Rome et des champs phlégréens en Italie, appartiennent à la même catégorie. Si on se représente ce qui doit se passer dans le foyer d'un volcan au moment où les forces répressives dominent enfin celles d'expansion et d'effervescence, on verra la probabilité qu'un certain nombre, peut-être une chaîne entière de bulles de vapeur élastiques, soient arrêtées dans leur ascension, et retenues momentanément dans la cheminée. Supposons, dans ce cas, qu'une augmentation de chaleur ait lieu dans cette masse (ce que nous avons vu être un fait normal dans les volcans non éteints) : le résultat sera peut-être l'explosion soudaine d'une ou de plusieurs de ces immenses bulles, rejetant en haut les roches superposées. Si ce dégagement de la chaleur surabondante suffit, pour le moment, au soulagement de la force expansive intérieure, ou que l'éruption principale se fasse jour plus tard sur quelque autre point dans le voisinage, l'effet de ces explosions subites, mais de peu de durée, sera la formation d'un cratère circulaire correspondant, par sa forme et la grandeur, aux dimensions des bulles de vapeur qui y ont éclaté; ce cratère, à parois verticales, pris dans les roches préexistantes, sera environné de quelques amas, peu considérables, de fragments de ces roches mêlées avec des scories, dont la majeure partie sera retombée dans le gouffre et y aura été ensevelie. C'est à des circonstances de cette nature que j'incline à attribuer la production des cratères-lacs sus-mentionnés, dont les dimensions sont hors de proportion avec les matières fragmentaires qu'on voit autour de leur enceinte. Je ne crois pas à la théorie d'un affaissement pur et simple qui leur a été appliquée. Elle ne me paraît expliquer ni leur forme, toujours presque exactement circulaire, ni les éjections frag-

mentaires qui, en certaine quantité, se trouvent sans exception (à ce que je crois) dans leurs alentours.

J'ai dit que pour la formation des énormes bulles de vapeur auxquelles j'attribue le percement de tout cratère, il fallait nécessairement que la lave souterraine possédât un certain degré de fluidité qui permît tout à la fois le mouvement des vésicules, leur plus ou moins libre agrégation et leur ascension à travers sa masse. On a raison de croire que certaines laves, lors de l'éruption, manquent tellement de cette condition, que les molécules de vapeur, au lieu de s'unir en globules et puis en bulles de grandes dimensions, sont retenues dans l'intérieur de la masse, qui subit ainsi une intumescence générale, et dont l'éruption a lieu à l'état de pâte glutineuse et poreuse sans l'accompagnement d'explosions aériformes. On peut admettre, dès-lors, que certains trachytes poreux du Puy-de-Dôme et du Mont-Dore ont été produits de cette manière, et que, privés du degré de fluidité pour s'épancher librement, ils se sont accumulés sur le point de décharge au lieu de s'étendre en nappes à la surface de la terre, ou de suivre le cours des vallées avoisinantes, comme l'ont fait d'autres laves, évidemment à un état très-liquide au moment de leur écoulement. Généralement, ce sont les laves basaltiques et ferrugineuses, ayant conséquemment une gravité spécifique supérieure, qui ont possédé le plus grand degré de liquidité, leurs parties superficielles étant criblées de vésicules, et quelquefois (comme dans les laves d'Islande) d'une grandeur caverneuse, pendant que leurs parties inférieures ou centrales sont ordinairement compactes et à cassure unie. Au contraire, les laves feldspathiques (comme la Domite, la lave de Volvic, de Nieder Mennig, près Laach, du Drachenfels, etc.) sont très-poreuses et d'une texture égale sur toute leur épaisseur. Cependant quelques-unes des laves feldspathiques paraissent

avoir joui aussi d'une liquidité presque complète. Je veux parler des obsidiennes, et des laves vitreuses et ponceuses des îles de Lipari et de Bourbon, etc. C'est uniquement dans ces laves vitreuses que je puis reconnaître l'expulsion de la matière pierreuse à l'état de *fusion véritable*.

Il y a déjà une trentaine d'années que j'ai émis cette opinion et celle que les laves ordinaires ont été vomies de leurs sources volcaniques dans un état de fluidité plus ou moins imparfaite, mais qui n'approchait pas du degré de fusion que ces mêmes pierres obtiennent dans nos fourneaux. Les cristaux, ou plutôt les grains cristallins dont leur masse se compose, étaient déjà formés, pour la plupart, mais jouissaient d'une certaine mobilité due à un véhicule de vapeur aqueuse qu'ils perdaient rapidement au contact de l'air, lors de la solidification des masses par le dégagement de cette vapeur.

Qu'il me soit donc permis de me réjouir de ce que ces idées qui, à l'époque où je les ai émises, étaient reçues avec incrédulité, ont été confirmées dernièrement par les expériences de M. de Boutègnes, démontrant que la matière fondue à une chaleur blanche peut encore, dans cet état, contenir de l'eau qui, sous certaines conditions, ne se résoudra pas en vapeur. Bien plus, M. Th. Scheerer, de Christiania, a prouvé que les minéraux cristallins du granite et autres roches plutoniques contiennent une proportion d'eau très-sensible, s'élevant même quelquefois jusqu'à dix pour cent; « cette eau, sous certaines conditions de haute température et de pression, serait, d'après M. Scheerer, en partie vaporisée, et causerait la séparation des plaques cristallines solides; ce qui, en gonflant la masse, la réduirait à un état de liquéfaction imparfaite, comme *celle de la bouillie ou de la pâte*, c'est-à-dire à un état de fusion peut-être, mais non pas

de simple fusion ignée [1]. » Ces idées, qui ont été acceptées depuis par M. Van Ruck, sont identiques, et presque en mêmes termes que celles que j'ai publiées dans mon ouvrage sur les volcans, en 1825, et répétées dans la préface de celui sur la géologie de la France centrale, en 1827. Dans ces ouvrages, je citais l'apparence fendillée, brisée et fragmentaire des cristaux et des grains cristallins de plusieurs laves, comme preuve de leur formation antérieure à l'émission de ces laves, ainsi que l'arrangement habituel de grands axes dans le sens de la direction du mouvement de la lave lors de son écoulement. J'apportais aussi en preuve le fait très-connu, que les fragments de lave incandescente que, dans les éruptions du Vésuve, on arrache encore liquides de la source d'une coulée, et qui se refroidissent instantanément, au lieu de présenter l'aspect vitreux qu'aurait un pareil morceau enlevé d'une masse de pierres fondues dans nos fourneaux, montrent la même texture cristalline ou granuleuse que les parties de la même lave qui se sont refroidies lentement dans l'intérieur de la coulée.

Je ne doute pas que la friction réciproque des grains cristallins composant les laves, et qui est l'effet nécessaire de leur mouvement, soit dans leur ascension sous une pression énorme dans la fente ou bouche du volcan, soit dans leur descente en forme de coulée à la surface de la terre, n'ait contribué fortement à leur imprimer le genre de texture qui les caractérise. La finesse ordinaire du grain des parois des filons des laves (les sallandes), comparativement aux parties du milieu, dans lesquelles la friction devait être moindre, m'a toujours paru une observation intéressante dans ce sens.

[1] *Bulletin de la Société géologique de France*, vol. IV, série 2 de pp. 479 à 490 et 1518-20.

La direction des grands axes, des cristaux de feldspath dans le gneiss, m'a paru de même dépendre de leur friction mutuelle pendant le mouvement de la masse semi-liquide sous une pression énorme. Le mica-schiste me paraît attester encore plus clairement ce mouvement et l'effet de la friction interne qui devait l'accompagner. Les lames du mica glissant avec une grande facilité sur elles-mêmes, devaient donner une grande mobilité à la masse dans laquelle ce minéral entre comme partie constituante et déterminer la direction de ses feuillets. Le quartz, peut-être à l'état hyalin, peut-être aussi dissous dans la vapeur aqueuse ou dans l'eau même, a donné à ces masses cristallines, granitoïdes ou schisteuses, une mobilité qui leur a permis d'obéir avec plus ou moins de facilité à la direction imprimée par l'énorme pression qu'elles ont subie. De là les plis multipliés de quelques-unes de ces roches, souvent sans cassure visible; de là le fait que les fentes multipliées qui s'y sont faites dans d'autres circonstances de pression, ont été remplies de quartz évidemment à l'état fluide, et agissant comme un suc qui pénétrait la roche, et s'insinuant dans toutes les cavités. Mais je sens que j'approche de trop près les grands problèmes de l'origine des roches métamorphiques. Je ne veux pas m'engager plus loin. En terminant, j'engage les géologistes qui daigneraient me prêter leur attention, d'étudier plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent l'effet des agents mécaniques sur la texture des roches, ainsi que les circonstances de pression et de mouvement interne qui en est la conséquence et qu'elles paraissent avoir subi avant de prendre leur position actuelle.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

Etude critique sur les moyens de combattre la misère, par M. A. Frout de Fontpertuis..... 5
De l'enseignement agricole, par M. le marquis de Miramon..... 126
Rapport sur les expériences agricoles exécutées à Trappes le 14 août 1855, par M. Henri Doniol.... 145
Etude des moyens propres à favoriser les perfectionnements de l'industrie de la dentelle, par M. Alphonse Robert..... 164
De l'influence de la vie en commun sur la santé, par M. le docteur Bertrand de Saint-Germain..... 181
La fièvre typhoïde, sa nature, son étiologie, par M. le docteur Mouret..... 197
Les états et l'administration du Languedoc, spécialement sous Louis XIV, par M. le vicomte de Meaux. 274
Mémoire sur le passage de César dans la Vellavie, par M. l'abbé Sauzet..... 307
Les origines de la ville du Puy, mémoire en réponse à la 9e question du programme de la section d'archéologie et d'histoire, par M. Aymard..... 323
Observations présentées au Congrès sur la même question, par M. Janniard..... 516

De l'influence liturgique sur la forme architectonique et sur l'ornementation des basiliques, par M. l'abbé Henri Démiau..... 520
Note bibliographique sur les livres de liturgie du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude, par M. Paul Le Blanc..... 530
Rapport sur les peintures murales de l'église de Saint-Julien de Brioude, par M. l'abbé Desrosiers..... 551
Découverte d'anciennes monnaies du Puy et de Brioude, notice par M. Aymard..... 568
Observations sur le même sujet, par M. Fillon..... 574
Réponse de M. Aymard aux observations précédentes. 577
Notice sur le château d'Allègre et son système de fortifications, par M. Félix Grellet..... 582
Notice sur l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy, par M. Aymard..... 611
Notice sur la confrérie des chaperons blancs, par M. Aymard..... 623
Notice sur une ancienne plaque en cuivre émaillé, par M. Aymard..... 628
De la beauté, des éléments qui la constituent et de ses divers caractères, par M. l'abbé Henri Démiau..... 634
De la beauté, des éléments qui la constituent et du rôle de l'imagination dans les beaux-arts, par M. Béliben. 643
De l'influence que peut avoir sur l'esprit, sur le caractère et sur les habitudes de la population, le spectacle habituel des montagnes dans un pays accidenté et rempli de beautés naturelles, par M. Réné de Miramon..... 666
De l'influence heureuse de la musique sur les mœurs, par M. l'abbé Henri Démiau..... 674
Mémoire sur les caractères des chants, la plupart dans les tons mineurs, qui sont répandus dans les campagnes, par M. P.-C. Ranchet..... 682

Mémoire sur les moyens par lesquels on pourrait étendre et fortifier le goût des lettres, par M. Achille Eyraud 689
Notice biographique sur Charles Crozatier, par M. Francisque Mandet..... 709
Poésie. — Sébastopol, par Mme Fanny Dénoix des Vergnes..... 751
Rêverie nocturne sur le château d'Espaly, par M. Vibert..... 754
La Vierge de Corneille, par M. François Bernard.... 761
Adhémar de Monteil, par M. P.-C. Ranchet..... 766
Le nuage, par M. Ch. C. de Lafayette..... 769
Les deux jeunes écureuils et le renard, fable, par M. Gaubert..... 770
Nécrologie. — M. le marquis de Miramon..... 773
1re et 6e sections réunies. — M. G. Poulett Scrope à M. de Brive, secrétaire général de la XXIIe session du Congrès scientifique de France 776
Mémoire sur les phénomènes volcaniques et sur quelques-unes des conséquences que l'on peut en déduire, par M. Poulett Scrope..... 779

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DU JUL 22 1978

WIDENER

BOOK DUE

FEB 10 19

Wagner Library
3 2044 079 350 583